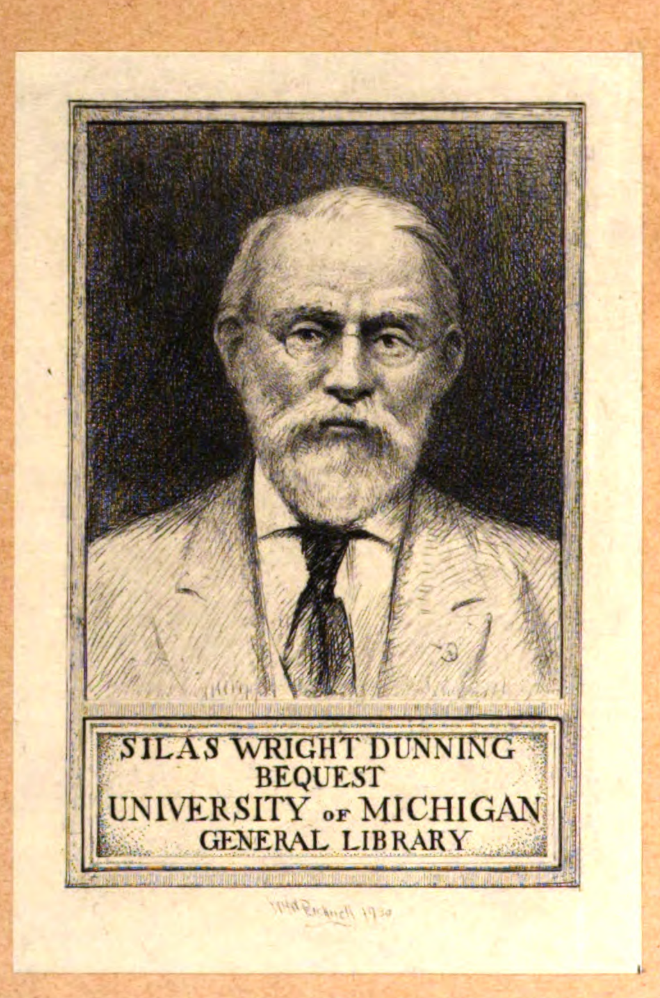

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCXI

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XLII.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCXI.

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

I

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires



LA

SECONDE RESTAURATION
DANS
LE PAS-DE-CALAIS

(1815-1830)

(Suite [1])

PAR

le Comte Gustave DE HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

1829

Le dénouement approche. Le Ministère Martignac, malgré ses concessions au parti libéral, n'avait pu se procurer une majorité dans les Chambres. Les Royalistes, n'étant ni soutenus, ni dirigés, allaient à la dérive ne cherchant même plus un port pour abriter le navire de l'Etat.

M. de la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, s'était retiré pour des motifs de santé. Il fallait le remplacer. On conseillait à Charles X d'incliner de plus en plus vers la gauche. Effrayé de l'excitation des idées, il pensa à s'adresser à Casimir Périer, dont les idées libérales n'excluaient pas les sentiments royalistes. Mais celui-ci

[1] Voir *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, tome 37, page 255; tome 38, page 57; tome 39, page 47; tome 40, page 7; tome 41, page 26.

mit pour condition à son acceptation la rentrée aux affaires de M. de Villèle, qu'il considérait comme le seul homme d'Etat que le parti monarchique eût compté dans ses rangs depuis 1814. Charles X ne le crut pas possible, et M. Portalis, garde des Sceaux, fit l'intérim du Ministère des Affaires étrangères. M. Bourdeau fut nommé ministre de la Justice et Mgr Feutrier fut créé pair de France. M. de Polignac, l'ami personnel du Roi, avait quitté l'ambassade de Londres. Il fut de suite l'objet des attaques de l'opposition qui voyait en lui le chef d'un nouveau Ministère de défense royale, ce qu'elle appellait un Ministère d'offensive, il y serait quelque chose de plus et de pire que M. de Villèle.

L'ouverture des Chambres eut lieu le 27 janvier. D'après le discours du trône, la situation extérieure ne laissait rien à désirer, les affaires de la Grèce s'étaient arrangées sous la protection de la France, de l'Angleterre et de la Russie, les troupes étaient rappelées d'Espagne, on espérait que le dey d'Alger se soumettrait à nos réclamations, et que nos rapports avec les nouveaux états du sud de l'Amérique s'amélioreraient. La raison publique faisait justice des écrits de la Presse ; c'était une grande erreur. La magistrature remplissait ses devoirs. Le Roi chercha à justifier les Ordonnances du 16 juin. L'état des Finances était satisfaisant; on allait s'occuper de l'organisation communale et départementale.

L'adresse de la Chambre des Pairs fut la paraphrase de cet exposé de la situation politique plus optimiste que vraie. M. de Polignac fit à cette occasion un discours ressemblant à un programme ministériel, il affichait des sentiments libéraux qu'il ne professait pas. A la Chambre des députés, les propositions pour la nomination du Président indiquèrent le découragement de la Droite. M. Royer-Collard conserva ses fonctions. L'Adresse reproduisit le discours libéral de Charles X. MM. de Monbel et de Conny protestèrent contre la marche politique du minis-

tère Martignac. Les catholiques étaient mécontents ; on suivait une pente qui conduisait la France à une révolution semblable à celle qui, en 1688, avait renversé les Stuarts, par l'abaissement de l'autorité royale et l'exaltation de la souveraineté populaire. Une partie de la Droite s'abstint de voter l'Adresse.

Une pétition amena les attaques de l'opposition contre les Missions ; elle fut renvoyée au Garde des Sceaux ; la lutte contre les idées religieuses ne cessait pas. Après avoir discuté les lois sur la pêche fluviale et le tabac, le 9 février on commença la discussion de celle sur l'organisation communale et départementale (1).

Les communes étaient divisées en rurales et urbaines. Toute commune de 3000 habitants et au-dessus était commune urbaine. Le principe de l'élection était substitué au mode de nomination en vigueur. C'était une véritable révo-

(1) L'Assemblée Constituante accordait aux électeurs la nomination des membres des conseils municipaux. Ils restaient sous l'autorité des districts dépendant eux-mêmes de l'administration départementale et enfin du Roi. Diverses lois vinrent modifier cette organisation : Un Sénatus-Consulte de l'an X imposait au chef de l'Etat l'obligation de prendre les maires et les adjoints dans les conseils municipaux et les assemblées cantonales désignaient les candidats pour occuper les fonctions de conseiller municipal.

Sous l'Empire, les formes électives disparaissent : les communes sont déclarées mineures et le chef de l'Etat et ses agents font les nominations.

La Restauration avait fait peu de changements. Par la nouvelle loi, l'élection remplaçait l'action de l'autorité. Les conseils municipaux étaient nommés par une assemblée de notables composée des contribuables les plus imposés de la commune, de certains fonctionnaires, de citoyens gradués ou exerçant des professions libérales. Pour les conseils d'arrondissement, les nominations appartenaient aux contribuables les plus imposés de chaque canton. Pour les conseils de département, à ceux de chaque arrondissement. Le nombre des notables et des plus imposés était restreint. On voulait échapper à l'envahissement de la démocratie,

lution administrative ; elle donna lieu à une vive discussion.

La Droite attaqua la loi comme une violation de la Charte, car on sacrifiait la prérogative royale à la souveraineté populaire ; c'était une trace de la Révolution et l'irruption de la démocratie dans l'administration des deniers publics. La Gauche trouvait qu'en limitant à un impôt de 300 francs le droit d'être électeur, c'était en rendre le nombre trop peu nombreux et donner trop de faveur à la grande propriété. La première question fut de décider si on commencerait par la loi sur l'organisation communale ou par celle sur l'organisation départementale. La Chambre décida que ce serait par cette dernière ; elle avait hâte d'en voir disparaître les membres des conseils généraux accusés de royalisme et de cléricalisme ; elle fut d'avis également de supprimer les conseils d'arrondissement, les considérant comme un rouage inutile et dont on avait peine à réunir les membres. M. de Martignac les défendit avec éloquence et dit que leur suppression était en opposition avec la législation actuelle et que leur intervention était nécessaire surtout en matière de recrutement, etc. On alla au vote. Une partie de la Droite resta assise et les Conseils d'arrondissement furent supprimés (1). Ce ministre alla en conférer avec le Roi et le projet de loi fut retiré. Charles X disait : « Il n'y a pas moyen de s'entendre avec ces gens-là ». L'alliance du ministère avec la Gauche était finie.

Puis on s'occupa à la Chambre de la dotation du Sénat : Il s'agissait de transformer en loi une ordonnance de 1823. Avec le budget de Finances, on attaqua le ministère avec énergie. A propos du règlement des comptes de 1829, on revint sur l'administration de M. de Villèle ; celui-ci écrivit :

(1) M. Degouves de Nuncques, le 31 mars, prit la parole pour proposer une nouvelle loi sur l'organisation départementale avec suppression des Conseils d'arrondissement. Il indiquait comment seraient formées les circonscriptions cantonales, les conditions pour être électeur et éligible, etc.

« L'injustice, la violence et l'incapacité des accusateurs sont grandes ; elles indiquent l'absence de toute notion administrative et financière ».

Les dépenses de 1830 furent fixées à 977,935,399 francs et les recettes à 979,787,185 francs ; on avait donc un excédent de 2 millions environ, sans avoir eu recours à l'émission des 4 millions de rente prévue en cas de complications des affaires étrangères. On décida par une loi que le monopole de la culture du tabac qui allait finir serait prolongé jusqu'au 1er janvier 1837, à la grande joie des planteurs du Pas-de-Calais. Pourtant ce monopole fut attaqué par plusieurs députés dont M. Degouves de Nuncques (1), il fut défendu par le Commissaire du Gouvernement (2).

La Gauche attaqua l'amovibilité du Conseil d'Etat, le traitement des évêques, la Garde Suisse et même la maison du Roi, etc. La Chambre vota un certain nombre d'économies et supprima certains emplois. A propos du Budget ecclésiastique et des indemnités données aux curés et vicaires par les

(1) M. Degouves de Nuncques, député du Pas-de-Calais, prononça un discours le 17 mars 1829 au sujet de la culture du tabac. « En 1829, dit-il, un ministère réparateur qui doit mettre toutes les lois en harmonie avec les dispositions tutélaires de la Charte, ce même ministère vient encore de proposer la prolongation du monopole sur le tabac, voilà ce que la Chambre doit difficilement comprendre... Ce monopole est-il donc indestructible ? Si on le croit ainsi, qu'on le dise franchement et qu'on le rende perpétuel, au lieu de venir dire qu'il finira à certaines époques déterminées et de vous proposer le maintien d'un système d'asservissement et de fiscalité si contraire aux vrais intérêts du Gouvernement. » Il termine ainsi son discours : « L'Usurpation a créé le monopole, la Légitimité doit l'abolir. »

Le 29 mars 1830, M. de Bayenghem, député du Pas-de-Calais, appuya une pétition demandant la diminution des droits sur la bière.

(2) Le Préfet du Pas-de-Calais avait fait, le 29 décembre 1828, un règlement très complet en 66 articles sur la culture du tabac. On y voit qu'on cultivait 925 hectares en tabac. Avant de faire ce règlement, on consulta deux des principaux planteurs de chaque arrondissement.

conseils municipaux, un député prétendit que ceux-ci ne représentaient pas la commune et n'avaient pas qualité pour voter ces dépenses et qu'elle n'avait pas d'organe légal. M. de Martignac protesta disant : qu'on allait à l'anarchie. On abolit le cumul des places et des emplois. Le ministère des Affaires étrangères fut celui qui subit le plus de diminutions. La session fut close le 31 juillet 1829, après avoir duré six mois ; elle avait été violente. On avait promis des travaux sérieux : elle fut stérile dans ses résultats (1).

(1) Un des députés du Pas-de-Calais, le vicomte du Tertre, prit plusieurs fois la parole à la Chambre, en 1829, pendant la discussion du budget. C'était un ancien officier, aussi s'occupait-il surtout des questions militaires. Le 6 mai, dans la discussion du budget, la gauche critiquait l'expédition de Morée et disait que c'était l'expiation de celle d'Espagne. Le vicomte du Tertre, qui avait fait partie de cette dernière, répondit qu'elle n'avait pas besoin d'être jutifiée, car elle était nécessaire. Partout il y avait des conspirations contre les Rois et il fallait que ceux-ci se défendissent. Puis il montra l'utilité de l'expédition de Morée.

Le 9 mai, il prit la parole au sujet d'une pétition relative à la retraite des officiers.

La gauche ayant attribué le déficit du budget au milliard des émigrés et à la guerre d'Espagne, le vicomte du Tertre, le 5 juin, réfuta ces accusations et il ajouta que s'il fallait faire des économies, elles ne devaient pas compromettre le repos du pays, ni sa considération à l'étranger, ni la gloire du Trône, mais être faites sur l'administration générale et sur les frais de perception des impôts, et encore fallait-il agir avec mesure. On avait dit que l'indemnité des émigrés avait été une iniquité, il répondit : « Les propriétaires dépossédés, à qui on a rendu à peine le quart de ce qu'on leur avait pris, n'ont pas été les seuls à profiter de cette mesure. Les acquéreurs de leurs propriétés ont vu augmenter la valeur de ces biens nationaux, et leurs craintes ont été tranquillisées. Ce fut donc un acte de justice commandé par la conscience publique et un acte de sécurité politique qui a fait la paix entre les dépossédés et les acquéreurs. »

Le 6 juin, ce député prononça quelques mots au sujet du budget de l'instruction publique, et, le 9, à propos de celui des affaires étrangères. Il défendit la Commission à qui on reprochait de ne pas avoir fait assez d'économies, quoiqu'elle eût supprimé deux ambassades.

Le 11 juin, il contribua à faire obtenir au Gouvernement des fonds

On avait vu les efforts loyaux du ministère centre droit venir se briser contre le mauvais vouloir de la majorité. Dans un discours à la Chambre des Pairs, M. de Villefranche avait dit : que chaque concession arrachée au ministère était un nouveau pas vers la démocratie, dont la marée, en montant, devait renverser la monarchie légitime; il engageait les ministres à se réunir aux royalistes pour combattre les doctrines révolutionnaires, au lieu de marcher avec elle, en compromettant l'avenir de la Royauté. M. de Martignac lui avait répondu pour justifier son administration et les Ordonnances du 16 juin, mais une opposition de parti-pris refusait de se laisser persuader; le ministère était entraîné par une situation plus forte que ses bonnes intentions; les élections restaient mauvaises. Le général Clausel fut nommé député.

pour une maison de hautes études ecclésiastiques que celui-ci voulait fonder.

Le 16 juin, un député ayant proposé de laisser les élèves de l'Ecole polytechnique loger en ville pour leur permettre de conserver leurs relations dans le monde, le vicomte du Tertre, membre de la Commission, défendit le système actuel disant : « le séjour de Paris offre pour les jeunes gens des dangers qui vous sont connus *(on rit)*. Je ne sais pourquoi on rit, on peut connaître des dangers sans les avoir éprouvés personnellement ». Il demande qu'on améliore les locaux de cette école.

Le 24 juin, à propos du Ministère de la Guerre, il dit : « Il faut faire des économies, mais avec mesure. » Il en indique quelques-unes. On pourrait employer un ou deux bataillons par régiment pendant la belle saison à des travaux publics utiles et urgents tels que des fortifications, des canaux, des routes. Les soldats mieux payés, préféreraient cela à la caserne. C'est ce que faisaient les Romains. Il parla une seconde fois le même jour pour nier que le cumul eût lieu dans l'armée comme on l'avait dit.

Le 29 juin, il dit que le pain du soldat est meilleur quand il est fabriqué en régie que lorsqu'il est l'objet d'une adjudication. Dans l'intérêt des soldats malades, il approuve l'augmentation du crédit pour les hôpitaux, car en 1830 l'effectif sera plus considérable et certaines villes ne veulent plus qu'on se serve des hôpitaux civils. Il est partisan des hôpitaux militaires; on y trouve des médecins en cas de guerre.

Charles X dit à cette occasion : « C'est un coup de canon tiré sur les Tuileries (1). La situation du ministère était impossible, il fallait le remplacer. Charles X y était embarrassé ; le départ de M. de Martignac lui faisait perdre un orateur éloquent ; les autres membres les plus capables de l'ancien cabinet étaient peu disposés à entrer dans une combinaison dont ils ne voyaient pas la stabilité ; se diriger plus encore vers la Gauche était impossible. Charles X se décida à un ministère de résistance dirigé par M. de Polignac (2). Louis XVIII avait essayé les Centres jusqu'en 1822. On sait à quel dénouement cette tentative avait abouti. De 1823 à 1828, un ministère de Droite avait gouverné ; il avait succombé en 1828 à une coalition. Celui de M. de Martignac avait échoué, un ministère de défense

(1) Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, apprécie en ces termes la politique suivie par le dernier Ministère : « Pour gagner l'opinion dominante, M. de Martignac s'épuise en concessions ; il exclut du Ministère, en la personne de Mgr de Frayssinous, le parti congréganiste. Il remplace l'Évêque d'Hermopolis par l'abbé Feutrier, prêtre mondain qu'on croit libéral, et éteint, dans les élections, l'influence des agents du Roi ; il affranchit la presse du joug de l'autorisation royale, et, substituant le monopole financier au monopole politique ; il met aux mains des riches l'arme du journalisme ; il abolit la censure ; il frappe au cœur la puissance des Jésuites ; il fait passer la royauté à la Chambre, dont il reconnaît ainsi la suprématie, le droit d'interpréter les lois... Mais, lorsqu'après avoir fait si large la part du Pouvoir parlementaire, il veut que tout ne soit pas enlevé au Pouvoir royal, les choses changent de face. »

(2) D'après M. de Vaulabelle, M. de Polignac ne possédait pas une de ces organisations exceptionnelles nécessaire pour des circonstances aussi difficiles. Caractère tout à la fois léger et opiniâtre, intelligence étroite et facile aux illusions, il alliait une rare énergie de cœur à une grande faiblesse d'esprit ; bienveillant et facile dans ses rapports privés, généreux, fidèle à sa parole et à ses amis, reconnaissant des bons services et oublieux des mauvais, il était vain et présomptueux, il avait en lui-même une confiance d'autant plus aveugle qu'elle se trouvait soutenue par des convictions fixes et ardentes. Il ne manquait pas d'instruction : on l'a comparé au duc de Richelieu.

royale serait-il plus heureux en marchant en dehors des voies parlementaires, et sur la pente périlleuse des coups d'Etat ? Il fut difficile à former. Enfin la liste parut le 9 août (1).

On avait fait une tentative nouvelle auprès de M. de Villèle; il ne voulut pas avoir encore à lutter contre des cabales de cour ; il disait : « Quand on accorde une place, on fait un ingrat et 99 mécontents... » Du reste, Charles X hésitait à le prendre, voulant ménager les susceptibilités du public, rallier au gouvernement toutes les nuances des opinions royalistes et de la portion du parti libéral qu'on supposait avoir quelques dispositions à soutenir le Gouvernement, dès qu'il aurait reçu des garanties. On vit que ce n'était pas possible, car les membres les plus importants du ministère étaient impopulaires. Les journaux de l'opposition, devenus plus nombreux, l'attaquèrent avec fureur. Le *Journal des Débats* surtout, dans un article célèbre, proposait, si c'était nécessaire, pour empêcher la réaction, le refus de l'impôt; poursuivi par le Gouvernement, sur la plaidoirie de Me Dupin, il fut acquitté par la Cour Royale (2).

(1) Il était composé de MM. de Polignac, ministre des Affaires étrangères; Courvoisier, nommé à la Justice; du maréchal de Bourmont, à la Guerre; de l'amiral de Rigny, à la Marine; de MM. de la Bourdonnaie, à l'Intérieur; de Monbel, aux Affaires ecclésiastiques et à l'Instruction publique. Le Ministère du Commerce était supprimé. L'amiral de Rigny ne voulut pas accepter et fut remplacé par le baron d'Haussez. Les anciens ministres reçurent des compensations. M. de Martignac devint grand'croix de la Légion d'honneur; d'autres furent nommés conseillers d'État; d'autres obtinrent des pensions, etc.

(2) Voici l'article du *Journal des Débats* :

« Ainsi le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple et le Monarque ! Voilà encore une fois la Cour avec ses vieilles rancunes, l'Émigration avec ses préjugés, le Sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son Roi; ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment.

Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne; ce qui avait rallié autour

Les feuilles satiriques vinrent également combattre le ministère. Le clergé lui souhaita la bienvenue, et les journaux royalistes l'engagèrent à entamer le combat contre la Révolution (1). Le ministre, dans le *Moniteur,* déclarait qu'à

du Trône le cœur de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du Pouvoir; la modération aujourd'hui devient impossible. Ceux qui gouvernent maintenant voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient. Les haines que leurs noms éveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues violentes. Redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être dans les premiers jours, voudront-ils bégayer les mots de Charte et de Liberté, leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur et de l'hypocrisie. Que feront-ils cependant ? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes ? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait la puissance du successeur de Louis XVIII ? Qu'ils y pensent bien ! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser ! Hampden ! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre ! Malheureuse France ! Malheureux Roi ! »

(1) L'*Apostolique,* journal le plus avancé de l'opinion religieuse, disait :

« La source du mal vient d'une Charte impie et athée et de deux milliers de lois rédigées par des hommes sans principes et par des révolutionnaires. La religion, la justice et Dieu nous commandent d'anéantir tous les codes que l'Enfer a vomis sur la France. »

Le *Drapeau blanc* disait : « Si les ministres ont la majorité, ils sauveront le Trône avec Elle; s'ils ne l'ont pas, ils le sauveront sans Elle. »

La *Gazette de France* était plus modérée : « Plus de concessions, plus de réaction. Si les principes que professent les hommes sont un symbole pour l'opinion publique, elle ne peut se tromper sur le système dans lequel le Gouvernement du Roi est entré : guerre aux factions qui voudraient troubler l'État; paix aux opinions inoffensives; tolérance pour tout ce qui respectera l'ordre public et la loi; attachement aux institutions; liberté entière dans l'ordre moral et intellectuel; mais répression inflexible et légale des excès de la presse; sécurité au dedans et dignité au dehors. »

moins d'avoir perdu le sens commun, il ne saurait concevoir même l'idée de briser la Charte et de substituer le régime des Ordonnances à celui des lois. Charles X, en présence de l'accueil fait à son ministère renonça à un voyage en Normandie. La Dauphine alla à Rouen et aux environs. Le Dauphin se rendit à Cherbourg pour inspecter les travaux du port ; ils furent reçus froidement. Au contraire, La Fayette à Grenoble et à Lyon fut accueili avec un grand enthousiasme.

Le *Journal du Commerce* proposa le premier un projet d'association pour le refus de l'impôt. Ce document fut reproduit par plusieurs feuilles de l'opposition. Les députés de Paris la signèrent, Le Gouvernement exerça des poursuites qui aboutirent à des acquittements.

En présence de ces difficultés, le Pouvoir ne savait que faire. Charles X était un caractère sans force, dit Vaulabelle, un esprit sans volonté et il voulait exercer une influence directe et personnelle sur son Gouvernement. Son ministère, privé d'homogénéité, allait encore voir empirer sa situation. M. de la Bourdonnaie se retira sous prétexte qu'on voulait donner un président au ministère. On pensa encore à M. de Villèle. Charles X crut que ce serait une bravade avant la rentrée des Chambres. M. de Montbel fut nommé ministre de l'Intérieur et remplacé à l'Instruction publique par M. de Guernon-Ranville. Cela ne donnait pas au Ministère plus d'habitude des affaires et tout ce qu'il faisait était critiqué (1). C'est alors que M. le ministre d'Haussez adressa

(1) Le *National*, dans un article de septembre 1830 intittulé « La Comédie de quinze ans », disait contre le Gouvernement des Bourbons : « Il n'y avait pour les cœurs indépendants qu'une seule attitude : l'hostilité. Toute la politique, pour les journaux comme pour l'opposition, dans la Chambre, consistait toujours à vouloir ce qu'il ne voulait pas, à combattre ce qu'il demandait, à repousser tout bienfait offert par lui comme cachant une trahison secrète; en un mot, à lu rendre tout gouvernement impossible afin qu'il tombât; et c'est par là, en effet, qu'il est tombé. — Armand Carel. »

à ses collègues un mémoire où, en présence de l'indécision de l'une des deux Chambres et de l'hostilité de l'autre, il examinait si au cas où les Chambres refuseraient de voter l'impôt on ne pourrait pas les dissoudre et le faire percevoir par une Ordonnance royale.

La situation était grave et difficile. Louis XVIII, par l'Ordonnance du 15 septembre 1816, avait porté un coup à la Monarchie : Charles X, en dissolvant la Chambre septennale, avait aggravé la situation. Le ministère Martignac, par ses concessions, avait accéléré la marche de la Révolution. M. de Polignac n'avait pas le talent nécessaire pour l'arrêter (1) ; il aurait fallu au Roi un ministère dévoué qui ne fut pas impopulaire et qui fut en même temps énergique et adroit. En présence de la division des Royalistes, ce n'était pas facile, et nous allons voir qne M. de Polignac (2) et ses collègues n'étaient pas à la hauteur de la situation, et ne purent empêcher la catastrophe qui allait faire disparaître la Monarchie légitime.

Le pape Léon XII mourut le 10 février 1829 et fut remplacé par Pie VIII.

Celui-ci, à cette occasion, accorda un jubilé universel par un bref du 18 juin 1829. L'évêque d'Arras le publia dans un mandement du 1er septembre et en annonçant cette faveur du Saint-Siège (3) indiqua les moyens d'en profiter (4).

(1) M. de Genoude écrit : « Le prince Eugène disait : « Si on nomme Catinat, nous sommes battus ; si on nomme Villars, nous nous battrons ; si c'est Villeroy, je le battrai. Villeroy c'était Polignac. »

(2) M. de Polignac avait en Angleterre étudié le commerce et l'industrie : aussi il en profita pendant son ministère pour faire à ce sujet des règlements. Des traités avantageux pour la France furent conclus avec la Prusse, la Suède, les État-Unis, etc.

(3) Voici le commencement du mandement de Mgr de La Tour d'Auvergne daté du 1er septembre 1829 :

« Du haut de la chaire apostolique où la divine Providence vient de l'appeler, l'auguste successeur de Léon XII, N. T. C. F., s'est empressé

D'après les prescriptions de l'archevêque de Paris, Mgr de La Tour d'Auvergne avait fait célébrer un service dans

de faire descendre sur le monde chrétien les plus riches effusions de la grâce ; et, à l'exemple de ses vénérables prédécesseurs, il a voulu signaler son exaltation par l'annonce solennelle d'un Jubilé et par la dispensation extraordinaire des Indulgences que l'Église a attachées à ces jours de salut.

» Quel tems fut jamais plus propre que celui où nous sommes à émouvoir la sollicitude du Père commun des fidèles, et dans quelle circonstance le besoin de propitiation et de miséricorde se fit-il mieux sentir ? Gardien vigilant de la maison d'Israël, le nouveau Vicaire de Jésus-Christ a vu le troupeau qui lui était confié, attaqué de toutes parts; il n'a pu considérer sans effroi la religion en quelque sorte ébranlée par la défection ou la révolte d'un grand nombre des siens ; la violence, la calomnie et la ruse conspirant à l'envi contre le peuple de Dieu; l'orgueil de la science, la soif des richesses et des honneurs, la fièvre des innovations tourmentant la génération présente et causant plus de maux à l'Église que ne purent lui en causer autrefois les plus horribles menaces et le glaive persécuteur des tyrans.

» Aussi, N. T. C. F., au milieu de cette corruption devenue presque générale, au milieu de ces orages sans nombre et de ces tempêtes tumultueuses qui grondent et s'agitent autour de la barque miraculeuse de Pierre, ne comptant ni sur sa force ni sur ses vertus, mais reconnaissant que du Ciel seul peut venir la véritable sagesse et la véritable lumière, ce Pasteur fidèle, ce Pasteur selon le cœur de Dieu, vous demande le secours de vos plus ferventes supplications, afin que son pontificat encouragé, soutenu, vivifié par les bénédictions du Père céleste, procure plus efficacement la gloire de Jésus-Christ et le salut des âmes que cet Homme-Dieu a rachetées de son sang.

» Gardez-vous de résister, N. T. C. F., à d'aussi pressantes sollicitations, et ne différez pas d'entrer dans les voies du repentir et de la justice chrétienne. Votre sanctification particulière, l'avancement du royaume de Dieu, le triomphe de l'Église catholique, tels sont les grands intérêts que vous avez à traiter dans ce moment, et qui vous sont particulièrement recommandés par le Souverain Pontife que le Seigneur dans sa miséricorde a accordé à nos vœux. Ne dites pas : Mes affaires sont trop multipliées, et je n'ai pas assez de tems pour prier et me réconcilier avec Dieu. Outre que la première et la plus importante de vos affaires est celle de votre réconciliation et de votre salut, nous avons à dessein retardé l'ouverture du Jubilé dans ce Diocèse, et nous l'avons fixée après les travaux pénibles de la moisson,

toutes les églises de son diocèse; à tous les saluts, on devait chanter le *Veni Creator* et après l'élection du nouveau pape, le *Te Deum*.

pour ôter au pécheur ce prétexte frivole dont il aurait pu colorer son insensibilité. Ne dites pas non plus : Mes péchés sont trop grands et qui sait si Dieu me pardonnera. Ignorez-vous la parabole de l'Enfant prodigue? Auriez-vous oublié qu'il y a plus de joie dans le Ciel pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes? O vous qui vivez égarés depuis long-tems dans les voies de la perdition, hâtez-vous de correspondre à la grâce; entrez au plus tôt dans la carrière de pénitence qui vous est ouverte. Purifiez vos cœurs... Renouvelez-vous en esprit et dans l'intérieur de vos âmes... Que la faim et la soif de la justice vous fassent surmonter tous les obstacles; et pénétrés de cette vérité éternelle, que le Ciel ne s'accorde qu'à la violence, pressez Dieu, s'il se peut, jusqu'à l'importunité, et mettez-vous en état de profiter de la rédemption qui approche.

Il est vrai, N. T. C. F., que dans aucun tems de la vie, le Seigneur n'exclut personne de la participation à ses bienfaits. Celui qui a créé l'homme connaît toute la fragilité et la faiblesse de l'ouvrage de ses mains, et il ne nous laissera jamais sans défense contre les attaques de ce lion rugissant qui tourne autour de nous pour nous dévorer : mais telle est l'économie de sa providence, qu'afin de nous tenir toujours en haleine, il se contente de répandre ordinairement sur nous ses dons avec une sage réserve; aujourd'hui, au contraire, il n'écoute que la voix de sa miséricorde, ses bras sont ouverts, ses mains sont pleines de grâces; il ne met aucunes bornes à sa bonté, et ses vives sollicitations nous pressent de la manière la plus énergique de revenir à lui.

» N'endurcissez donc pas vos cœurs, N. T. C. F., et ne recevez pas en vain la grâce de votre Dieu. Il est tems, comme dit l'Apôtre, de vous réveiller de votre assoupissement et de sortir de l'ivresse des passions. Il est tems de dépouiller le vieil homme et ses œuvres pour vous revêtir de l'homme nouveau. Le seul moyen de repousser les traits enflammés de Satan, c'est de prendre en main les armes du chrétien, c'est-à-dire la foi, l'espérance et la charité. Enfin, pour nous servir des paroles qu'adressait autrefois à son peuple l'éloquent Évêque de Clermont : « Ne bornons pas surtout (comme il nous est arrivé » peut-être jusqu'ici) le fruit de ces jours de propitiation à quelques » démarches passagères de pénitence. Ne nous flattons point que nos » fautes soient expiées, si elles n'ont pas été détestées; ne croyons pas » que les grâces de l'Eglise nous aient purifiés, si elles ne nous ont » pas changés; ne comptons sur son indulgence qu'autant que nous

Quel effet produisaient les évènements politiques sur l'opinion dans notre département? Le Gouvernement, comme nous l'avons vu, en 1828, avait demandé au Préfet de lui faire parvenir chaque trimestre un rapport. En 1829, il l'exigea chaque mois. « Il avait besoin, disait-il, de ses observations personnelles sur un objet où il importe que le Gouvernement soit toujours exactement informé. »

C'est ce que demandait aussi le chef du Cabinet du Ministre, le 6 août 1829, au moment de la chûte du Ministère. On devait indiquer également l'esprit des troupes cantonnées dans le département, la situation du commerce et des manufactures, la misère publique et les autres évènements importants.

Le vicomte Blin de Bourdon se conforma à ces instructions, et, pour rédiger son rapport, il en réclama un chaque mois de ses Sous-Préfets. Ils ont été en partie conservés.

» pouvons compter sur un sincère repentir. Ses largesses sont des
» moyens de conversion, et non pas des prétextes d'impénitence ; elles
» nous applanissent les voies saintes; mais elles ne nous dispensent
» pas d'y marcher. Ce sont les secours de notre faiblesse, et non pas
» les excuses de notre lâcheté : le sang de J.-C. d'où elles coulent,
» porte toujours avec lui le sceau et le caractère de la Croix ; et le
» prix qui nous rachète et qui nous délivre, ne peut effacer l'obli-
» gation de souffrir ce que lui-même nous impose (Massillon. Man-
» dement sur le Jubilé). »

(4 p.18) Voici les conditions indiquées par le Souverain pontife : Dans le courant de deux semaines 1° il fallait visiter deux fois une des églises désignées et y prier avec dévotion pendant quelque temps ; 2° jeuner le mercredi, le vendredi et le samedi de l'une des deux semaines ; 3° confesser ses péchés ; 4° faire quelques aumônes aux pauvres. Mgr de la Tour d'Auvergne désigna. comme églises à visiter, l'église paroissiale ou la plus voisine du domicile des fidèles ; on devait y réciter cinq *Pater*, cinq *Ave*, et le *Gloria Patri* ou quelques autres prières indiquées dans un petit livre publié par l'évêque à l'occasion du jubilé de 1826. Les jours de jeûne étaient fixés aux 23, 25 et 26 septembre 1829. Le jubilé, commencé le 20 septembre, se terminerait le dimanche 4 octobre. Après les vêpres, on devait chanter ce jour-là le *Te Deum* avec un salut.

Cet administrateur était un royaliste dévoué à la Monarchie légitime. On comprend son embarras quand il fallait rendre compte de l'effet produit sur l'opinion publique par la condescendance du Ministère pour le parti libéral. Cette politique lui semblait, sans doute, fâcheuse, mais il ne voulait pas blâmer son Gouvernement et les Ministres dont il dépendait. Ses rapports, comme ceux des années précédentes, sont courts. Il se contenta souvent de dire que l'opinion publique était assez bonne. Il est vrai que la masse des populations restait royaliste et indifférente aux évènements; mais la classe aisée qui faisait les élections s'en occupait beaucoup, et les journaux, surtout ceux appartenant à l'opinion libérale, étaient répandus et lus. Le parti bonapartiste faisait aussi un peu de propagande et le Gouvernement l'avait signalé aux Préfets.

Les Sous-Préfets, comme le Préfet, avaient les mêmes raisons pour paraitre contents. Les rapports de M. Delaage, sous-préfet de Saint Omer, du baron Le Cordier, sous-préfet de Boulogne, de M. Denormandie, sous-préfet de Béthune, qui se disait un vieux royaliste, depuis longtemps dans le pays, de M. du Blaisel, sous-préfet de Montreuil, du marquis d'Humerœuille, sous-préfet de Saint-Pol (1), se ressem-

(1) Voici les principaux rapports du Sous-Préfet de Béthune :

Il écrivait le 4 janvier 1829 : « La nouvelle loi électorale n'a fait d'abord aucune impression dans ce pays; mais, lorsqu'on a vu dans chaque canton un agent, et quelquefois plusieurs, chargés spécialement de recueillir les extraits de rôles de certains électeurs, se donner tous les mouvements possibles pour vaincre leur indolence, et aller même jusqu'aux sommations, alors on a reconnu que l'affaire était plus sérieuse qu'on ne l'avait imaginé tout d'abord. Une chose fort remarquable, c'est que les agents dont il s'agit sont tous de la même opinion (libéraux): que le parti contraire (monarchique) n'en a de son côté employé aucun et qu'il est resté dans une inaction complète. Aussi l'opinion générale est-elle que, s'il y avait de nouvelles élections, le parti indolent serait vaincu, et la majorité actuelle de la Chambre des

blent et disent que le département est calme, heureux, tranquille et dévoué au Roi, s'occupant peu de politique. La loi sur l'administration départementale et communale a

Députés considérablement augmentée, c'est-à-dire que le parti qui triomphe serait encore plus en force.

La loi qu'on prépare sur l'organisation municipale et départementale est venue encore augmenter les agitations et l'inquiétude. Ce n'est pas à beaucoup près que tout le monde en aperçoive les conséquences; mais les moins éclairés sentent qu'elle doit apporter de grands changements dans l'administration actuelle, et ils sont impatients de savoir en quels termes elle est conçue et quel sera le résultat de la discussion. Quant à ceux qui voient plus loin, ils sont convaincus que cette loi doit avoir une influence décisive sur le sort de l'Etat. »

Il écrivait le 27 mars 1829 : « Deux choses en ce moment occupent d'une manière particulière les habitans de ce pays : ce sont les lois sur l'organisation municipale et départementale, et la cherté des grains. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, les esprits sont fort divisés sur les lois en question : les uns, et c'est le plus grand nombre, les trouvent superbes et y applaudissent de toutes leurs forces; les autres, au contraire, n'y voient rien que de dangereux. Les premiers pensent qu'il est juste de satisfaire les exigences du moment et, de quelque manière que les choses se passent, ils ne trouveront jamais les concessions trop larges; les seconds s'effrayent de la seule idée de l'élection par les habitans des conseillers municipaux et de ceux du département. Ils disent, qu'après tant de concessions faites par la Charte et depuis, on ne saurait plus en faire aucune sans compromettre la Royauté et par suite la sûreté de l'État; qu'avec la liberté illimitée de la presse, la nouvelle loi électorale et la composition de la Chambre des Députés, la moindre concession tendant à fortifier le parti populaire ne peut qu'être funeste; que la nomination par les citoyens des conseillers dont il s'agit porte atteinte à la Charte qui avait spécialement réservé ces nominations au Roi; que si tout se bornait là le mal pourrait n'être pas sans remède; mais que ce n'est évidemment qu'un premier pas, que plus tard le parti voudrait avoir la nomination des maires et des adjoints, celle des préfets et sous-préfets et peut-être même leur suppression et leur remplacement par des administrations collectives ainsi que cela s'est pratiqué sous la Révolution; qu'alors la Royauté, dépouillée de tout appui, sera facilement vaincue. Ils s'étonnent de voir qu'on reproduise en ce moment les mêmes lois qui ont servi à détruire la Monarchie; enfin ils disent que tout Gouverne-

occupé un certain nombre de personnes, les unes pour la blâmer, les autres pour la louer. On était impatient d'en connaître les dispositions, pour savoir par qui seront faites

ment constitutionnel se compose de trois principes, savoir : du monarchique, de l'aristocratique et du populaire ; que la Charte les avait sagement combinés, qu'on ne peut augmenter l'un sans affaiblir les deux autres et rompre ainsi l'équilibre, et c'est ce que doivent nécessairement faire les lois sur l'organisation municipale et départementale.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les discours que l'on tient en ce moment ; entre ces deux partis opposés s'en trouve un troisième : les gens qui le composent sont des espèces d'optimistes, ils sont persuadés que tout ira bien. Que dans toute la France il n'y a que des gens sages, honnêtes et paisibles ; qu'à la vérité il y a un peu de chaleur dans la Chambre des Députés, mais que tout cela se calmera, que les gens raisonnables s'entendront et que le Ministère parviendra à faire passer les lois telles qu'il les a présentées. Ce qui a eu lieu au sujet de la question de priorité, les a un peu déconcertés, il est vrai. Mais cela s'est bientôt passé, et ils persistent à voir tout couleur de rose. Je désire de tout mon cœur qu'ils aient raison. »

Le 7 avril, ce même Sous-Préfet écrit : « La situation dont je vous ai parlé n'a point éprouvé de changement. On suit toujours avec le plus grand intérêt la discussion sur la loi départementale ; et chacun, selon sa manière de voir et ses sentimens particuliers, triomphe ou est abattu. Le résultat fera connaître ceux qui auront bien ou mal deviné, mais il ne changera rien aux opinions. Chacun conservera la sienne. Il n'y aura que l'application (si toute fois les lois passent) qui pourra faire connaître si elles sont bonnes ou mauvaises, et surtout si elles sont appropriées au tems et aux circonstances. »

M. Denormandie écrit le 11 avril 1829 : « Enfin les lois sur l'organisation municipale et départementale sont retirées. Le ciel en soit loué, car il n'en pouvait rien sortir que de funeste. Au point où nous en sommes, ce n'est point l'autorité du Roi qu'il faut affaiblir : on ne saurait au contraire trop la fortifier. C'est notre sauve-garde à tous, quelles que puissent être d'ailleurs les opinions.

Cette mesure doit nécessairement produire un grand effet ici, comme partout ailleurs. J'aurai soin de vous rendre compte de tout ce qui viendra à ma connaissance. »

Ce même Sous-Préfet écrit le 11 mai 1829 : « La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, relativement à l'esprit public de cet arrondissement, les lois sur l'organisation municipale et départemen-

les nominations aux fonctions départementales et communales. Actuellement, le parti libéral était très partisan de cette loi. Son retrait n'avait causé aucune émotion dans le

tale venaient d'être retirées. Je vous ai annoncé alors que cette mesure produirait un grand effet ici comme partout ailleurs. Effectivement j'ai vu des mines fort allongées; mais, en revanche, j'en ai vu d'autres épanouies et rayonnantes de joie. Depuis que les feuilles publiques parlent de la dissolution de la Chambre des Députés, les rôles commencent à changer. Il faut espérer, toutefois, qu'on ne commettra pas une si grande faute. J'ai déjà eu occasion de m'en expliquer dans le rapport que je vous ai adressé immédiatement avant l'ouverture des Chambres. Tout ce que j'ai vu l'année dernière, lors que nous avons recueilli les nouveaux extraits de rôles, m'a convaincu que s'il y avait de prochaines élections, elles seraient, pour la plupart, favorables au côté gauche. Depuis lors, les choses n'ont point changé. Elles ne se sont que plus fortement prononcées. Le résultat ne serait aujourd'hui que plus décisif. »

Ce même Sous-Préfet écrit le 5 août 1829 : « L'arrondissement de Béthune est entièrement agricole, Tout ce qui concerne l'agriculture passe, pour lui, avant tout le reste. Depuis six semaines, environ, on n'y est occupé que de la prochaine récolte. Sera-t-elle bonne ? Ne le sera-t-elle pas ? Sera-t-il même possible de la faire ? (car les choses vont jusque-là pour certains produits) Voilà ce que l'on se demande l'un à l'autre. Voilà ce qui occupe nuit et jour les habitans de ce pays. Vous sentez qu'au milieu d'intérêts si grands et si pressans, les questions de la politique trouvent infiniment peu de place. S'il ne s'agissait donc que de la grande majorité des habitans, je vous dirais qu'on ne s'occupe plus ici depuis longtems de ce qui a rapport à la politique. Mais il y a toujours dans les villes, et parmi la population riche des campagnes, des hommes pour qui c'est un besoin de s'occuper des affaires de l'État, et qui se réjouissent ou s'affligent selon qu'elles marchent ou non suivant leurs idées. Ce sont ces hommes qui me fourniront la matière de mon rapport.

La session des Chambres est close, et chacun peut aujourd'hui raisonner sur ce qui s'est fait. S'il faut s'expliquer avec franchise, aucune attente n'a été remplie. Les uns trouvent que la session n'a rien tenu de ce qu'elle promettait. Les autres se félicitent de ce qu'elle a mieux tourné qu'ils ne l'espéraient. Les premiers ont été accablés dans le premier moment, par le retrait des lois municipale et départementale ; mais, depuis, ils ont repris courage et ils sont fermement

Pas-de-Calais où la plus grande partie de la population était toute occupée des travaux des champs. La cherté du blé avait occasionné la misère sans causer de désordre. Le

convaincus aujourd'hui que ce n'est qu'un ajournement et qu'à la prochaine session la loi sera reproduite telle qu'ils la désirent. Les seconds se flattent du contraire. Ils espèrent que le Gouvernement, mieux éclairé, ne reproduira pas cette loi qu'ils qualifient de funeste, et qui, selon eux, doit nous conduire tout droit au peuple souverain. Ils disent que si, avec la liberté de la presse, la Chambre des députés, la nouvelle loi électorale, les Comités directeurs, etc., les citoyens ont encore le droit de nommer leurs Maires et officiers municipaux, ou bien même de les désigner à l'autorité souveraine qui sera tenue de faire un choix parmi les candidats, l'équilibre du Pouvoir que veut la Charte et qui est déjà si fortement compromis, sera entièrement rompu et que la démocratie débordera de toutes parts. Ils redoutent surtout ces assemblées populaires qui auront lieu à chaque instant sur tous les points de la France, à cause des vacances continuelles occasionnées par les démissions, décès, changemens de domicile, et ils ne peuvent pas se persuader que le Gouvernement puisse se décider à reproduire une loi qui, de quelque façon qu'on l'accommode, ne peut que produire de funestes résultats.

La question du renouvellement de la Chambre des Députés qui, il y a quelque tems, a été mise en avant dans les journaux, occupe aussi les esprits, mais beaucoup moins. Ceux qui désirent le plus ce renouvellement, ne peuvent se persuader qu'il ait lieu, et ceux qui le redoutent, se persuadent que le Gouvernement n'y donnera pas les mains, à moins cependant qu'il ne change la loi des élections, ce qui à leur sens serait un grand bien.

Depuis quelques jours, on parle de changemens dans le Ministère. Les opinions se partagent à cet égard comme sur tout le reste. Les uns ajoutent foi aux bruits, les autres n'y croient pas. Les uns s'en affligent, les autres s'en réjouissent. Tout cela, comme vous le voyez, est fort mêlé, et il n'est pas facile de reconnaître de quel côté est le plus grand nombre. Au reste, il y en a beaucoup qui pensent que, s'il y avait un changement de Ministère, il ne serait que partiel, et qu'ainsi la marche actuelle du Gouvernement n'en serait pas beaucoup affectée; ce qui, disent-ils, serait un avantage, attendu que les transitions trop brusques sont funestes au moral comme au physique, et qu'il faut les préparer avec prudence et ménagement.

Voilà, Monsieur le Préfet, tous les bruits et propos qui circulent dans ce pays. Mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, ce

maintien du monopole des tabacs avait été accueilli avec satisfaction par les planteurs nombreux dans le Pas-de-Calais.

n'est que la très petite partie de la population qui s'en occupe. Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ne songent qu'à leurs affaires particulières, et surtout à la récolte qui jusqu'ici a présenté les plus belles apparences mais qui, d'un moment à l'autre, peut être compromise si les pluies, qui durent depuis si longtems, ne cessent pas enfin et si elles ne font pas place au beau tems qui est vivement désiré. »

Ce même Sous-Préfet écrivait le 17 août 1829 : « J'ai reçu à la fois et la copie manuscrite de la circulaire de S. E. le Ministre de l'Intérieur qui accompagnait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 du courant, et le numéro de la gazette qui contenait cette même circulaire. A l'heure qu'il est tout le monde doit en avoir connaissance et je puis vous assurer, qu'après l'avoir lue, les fonctionnaires de toutes les espèces proclameront hautement leur attachement au Roi et à son auguste famille. Voilà l'avantage d'avoir affaire à des gens qui s'expliquent clairement. On sait ce qu'ils veulent et l'on agit en conséquence. Il n'en était pas ainsi sous le Ministère équivoque qui vient de finir. On ne savait pas ce qu'il voulait et je crois qu'il aurait été bien embarrassé de le dire lui-même. Heureusement nous en sommes débarrassés; mais, quoiqu'il n'ait pas duré longtems, son existence n'a cependant été que trop longue. Il faudra bien du tems pour réparer le mal qu'il a fait, si toutefois on peut y parvenir. Nous voilà sûrs, du moins, qu'on ne reproduira pas, à la session prochaine, cette loi révolutionnaire sur l'organisation municipale et départementale qui nous aurait conduits tout droit au peuple souverain. Je vous réponds des fonctionnaires de cet arrondissement. Je vous réponds même des libéraux, quoiqu'ils soient fort mécontents. Ils ne bougeront pas. Que le Gouvernement nous soutienne et nous le soutiendrons ! »

M. Denormandie écrivait le 6 septembre 1829 : « Déjà, dans ma lettre du 5 août dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître l'impression produite par la nomination du nouveau Ministère. J'ai reconnu depuis que je ne m'étais pas exprimé avec assez de force. Les Royalistes et tous les gens qui veulent la paix et le repos sont enchantés. Quant aux libéraux et aux artisans de trouble et de discorde, ils ne sont pas seulement mécontens, ils sont furieux. J'ai eu occasion de m'en convaincre particulièrement. Ce n'est pas simplement avec inimitié et colère qu'ils parlent des nouveaux Ministres, c'est avec fureur et rage. Ils les tueraient, je crois, s'ils le pouvaient. Les Minis-

Mais, ce qui domine, c'est l'optimisme. Pourtant, d'après le Sous-Préfet de Béthune, la chûte du Ministère Martignac

tres feront donc bien de ne pas les ménager, car ceux-ci ne les ménageront pas. Ils sont bien décidés à faire tout ce qu'ils pourront pour les renverser.

Une chose aussi dont j'ai eu lieu de me convaincre dernièrement, c'est le mal affreux qu'ont fait les journaux révolutionnaires. Je le croyais bien grand, mais je l'ai trouvé plus grand encore. Ce n'est pas seulement les dernières classes qui ont été infectées, le mal a atteint même une partie des gens aisés et honnêtes. Lorsque je me reporte à ce que j'ai vu quand je suis arrivé ici en 1815, je ne puis m'empêcher d'être effrayé. Combien de fautes on a commises depuis ce tems !

Que le Ministère fasse donc tous ses efforts pour avoir la majorité dans la Chambre des Députés, car s'il ne l'obtient pas, il se trouvera, ainsi que nous, dans une position fort critique. De nouvelles élections, s'il fallait y avoir recours, donneraient, selon toutes les apparences, une Chambre encore moins bien disposée que celle actuelle ; car la majorité des électeurs est travaillée depuis longtems, je dirai même qu'elle est aveuglée. Pour avoir la preuve de ce même mauvais esprit, il suffit d'examiner ce qui se passe au sujet des journaux, car c'est principalement cette classe qui fournit les abonnés. Combien y a-t-il de journaux royalistes, et combien de libéraux ou révolutionnaires ? On ne peut pas même faire de comparaison. Or, tous ces journaux se soutiennent, tous ont de nombreux abonnés. Il est donc clair que ce qu'ils disent trouve de nombreux partisans. Ce serait bien vainement qu'on prétendrait mettre en regard la quantité d'abonnemens d'une ou de deux feuilles royalistes. Que font ces abonnemens, quelque nombreux qu'ils puissent être, contre la masse des autres ? Que signifie d'ailleurs le nombre des abonnés ? C'est celui des lecteurs qui fait tout, et les feuilles qui font des appels aux passions de la multitude, doivent en avoir et en ont beaucoup plus que les autres. Voilà ce qui rend la liberté, ou plutôt la licence de la presse si dangereuse au sortir des révolutions. C'est ce que n'ont pas apperçu ceux qui ont accordé si imprudemment cette liberté et ceux qui l'ont accrue depuis. Si l'on n'y pourvoit promptement, le mal deviendra sans remède. Il est là tout entier. Qu'on ne le cherche point ailleurs ! En mettant des entraves salutaires à la liberté d'écrire, l'esprit public deviendra meilleur. Il se calmera si l'on cesse de l'agiter. Jusques là, tout ce que l'on pourra faire pour parvenir à ce résultat, sera sans effet. Comment guérir une plaie dans laquelle on verse à chaque instant du poison ? Quel est

fut accueillie avec plaisir par les royalistes (1). A mesure que le temps marche et que l'opposition grandit, la satisfaction des Sous-Préfets est moindre. Mais il faut s'étonner qu'ils n'aient pas jugé à sa valeur le travail souterrain, continuel et intelligent fait par les libéraux et leurs journaux pour attirer à eux les électeurs douteux et renverser la Monarchie légitime. Ces fonctionnaires se firent bien des illusions que l'année 1830 allait, hélas! dissiper.

D'après le Sous-Préfet de Boulogne, le discours du Roi avait produit l'effet le plus heureux. Il annonçait aux Chambres le dépôt d'une loi relative à l'organisation départementale et communale; on désirait la connaître. Les uns étaient effrayés de voir le pouvoir central perdre une partie de son autorité; les autres y trouvaient une plus grande indépendance dans l'administration de la commune (2).

l'homme sage qui pourrait l'entreprendre ? Il n'y aurait qu'un insensé qui pourrait s'en flatter!

Je sais qu'au point ou les choses sont arrivées, le remède est fort difficile. Tous les Ministères qui se sont succédé jusqu'à ce jour ont fait des fautes. Le dernier en a commis à lui seul plus que tous les autres ensemble; et si les libéraux n'avaient pas été assez aveuglés pour rejeter la loi sur l'organisation municipale et départementale, le mal aurait été bien plus grand encore. Les Ministres actuels ont donc recueilli un héritage hérissé d'embarras et de difficultés. Dieu veuille qu'ils s'en tirent heureusement! Personne ne le désire plus que moi. »

(1) Le *Propagateur,* dans un article sur les divertissements de la Fête d'Arras, disait que le Jeu d'équilibre était bien à propos rappelant la chûte du Ministère Martignac; comme le Jeu de tamis, la majorité législative; la « Course en sacs » faisait penser à ce Ministre ainsi qu'à MM. de Polignac, de Bourmont et de la Bourdonnaie.

(2) Voici les extraits des rapports du Sous-Préfet de Boulogne; il avait fait en 1828 un rapport peu optimiste.

Il écrivait le 3 juin 1829 : « En général, il y a inquiétude ; on ne comprend pas bien où est la majorité et ce que veut la majorité dans la Chambre élective. La dernière loi sur les élections semble incomplète, on pense que comme pour le jury il aurait dû y avoir une disposition qui obligeât les électeurs à venir voter. Les hommes sages et modérés approuvent la loi présentée sur la presse et ne la trouvent pas trop

D'après ce fonctionnaire, l'esprit des troupes à Calais et à Boulogne était bon ; il y avait une division au camp d'Helfaut.

Le rapport du Sous-Préfet de Saint-Omer signalait les sollicitations faites par les libéraux auprès des députés dont le royalisme était tiède pour les gagner à leur cause. M. Lesergeant, disait-il, ne se laissera pas entraîner : il se trompait. Ce Sous-Préfet envoya une curieuse étude sur le caractère des habitants de son arrondissement (1).

sévère dans ses dispositions pénales. Les intentions des Ministres ne sont point méconnues ; on comprend toutes les difficultés de leur position. Les contributions se paient bien et ne donnent pas lieu à plus de poursuites que les années précédentes. »

(1) Voici des rapports du Sous-Préfet de Saint-Omer :

Il écrivait le 5 janvier 1829 : « Sauf quelques exceptions que je ne passerai pas sous silence, l'esprit public n'est guère susceptible de variation dans l'arrondissement de Saint-Omer, par le motif qu'il y a peu d'exaltation. En effet, quels sont les hommes qui changent facilement d'opinion ? Ce sont ceux qui ont la tête légère, les passions vives, et ici les têtes sont froides comme le climat. Le temps est consommé par les occupations domestiques et le soin des intérêts privés. Quand une réunion termine la journée, elle n'est qu'un sujet de distractions, et si la politique est parfois l'objet de la conversation, on ne s'aperçoit pas que les nuances d'opinion aient un principe de froideur et d'irritation.

On attend avec curiosité le projet de loi sur les administrations communale et départementale ; on n'adopte pas la crainte de l'envahissement de la démocratie, ni le désir d'un affranchissement total qui aurait pour résultat de priver les maires de l'appui et des conseils qu'ils demandent et dont il est certain que la plupart auront constamment besoin.

Les habitants de l'arrondissement sont dévoués au Roi et confiants dans la sagesse de son Gouvernement, et ainsi ils ne peuvent espérer ni craindre l'abandon d'une action dont l'exercice est nécessaire à l'uniformité et à la régularité.

Ce qu'on désire et qu'on doit désirer est la levée des entraves qu'apporte aux plus petites affaires la longueur des formalités ; mais, pour l'obtenir sans perdre la garantie opposée à l'arbitraire et au défaut des connaissances, il faut que les législateurs aient quelque confiance dans les fonctionnaires préposés par le Roi pour l'administration des dépar-

Les Sous-Préfets de Saint-Pol et de Montreuil étaient

tements et des arrondissements, et qui, n'ayant à s'occuper que des affaires publiques, peuvent éclairer, exciter ou maintenir leurs administrés et ne peuvent être guidés que par les sentiments de leur devoir.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, j'exprimerai d'abord une observation générale. Qu'un électeur pense que, outre le droit de voter que lui donne la contribution qu'il paye, il a celui d'approuver ou de blâmer un député dans l'exercice de ses fonctions, je le conçois ; car la capacité d'un électeur a pour principe sa fortune et son âge et nullement son esprit; mais ce que je ne conçois pas, c'est qu'un député, homme de sens et d'esprit, abdique le rôle noble et indépendant de membre d'un des Pouvoirs de l'État pour se faire le coryphée d'un parti et s'expose, en acceptant le témoignage de son approbation, à subir l'expression de son blâme. Il faut que l'amour-propre soit bien aveugle puisqu'il porte l'homme à se dépouiller de sa dignité. Plusieurs députés ont reçu les hommages d'électeurs qui font consister le courage à attaquer le passé qui n'est plus, parce que le mot courage résonne mieux que ceux de passion et d'ambition Dans ce nombre, on ne compte pas M. Lesergeant, et j'ajouterai même qu'on ne l'y comptera pas. »

Le Sous-Préfet de Saint-Omer, le 4 mars 1829, disait dans son rapport mensuel : « Peu de personnes m'ont parlé des projets de lois présentés et aucune d'elles n'a contesté le mérite remarquable des projets de lois sur l'administration communale et sur les Conseils d'arrondissements et de départements, ni l'inconvenance de l'idée de quelques publicistes d'entraver le libre choix des maires et adjoints. Assez de motifs plausibles ont déjà été opposés à cette dangereuse innovation et le seront encore si réellement elle est proposée à la tribune. Mais si cependant aux objections de principes peut être jointe une réflexion sur les situations particulières, j'observerai que dans quelques communes il faut nécessairement des maires tout à fait indépendants du choix des habitants pour que les intérêts communaux ne soient pas compromis. Ainsi, dans les communes de Brêmes et de Balinghem, l'élection composera les Conseils municipaux de propriétaires et détenteurs de portions de marais tourbeux, et si les maires devaient nécessairement être choisis parmi eux, les intérêts des deux communes, qui sont déjà bien difficiles à défendre, seraient tout à fait sacrifiés.

J'ai entendu observer que la faculté donnée par l'article VI du projet de loi sur l'administration communale de choisir pour maire d'une commune rurale un contribuable non résidant, pourrait n'être pas

optimistes. Les rapports du premier affirmaient le royalisme

exempte d'inconvénients. Quant à moi, je pense qu'il peut être quelquefois très utile, mais rarement, et que, pour prévenir les prétentions mal fondées, il serait bon qu'elle ne fût exprimée que comme possibilité d'apporter une dérogation à la règle générale dans l'intérêt d'une commune.

Il est évident que les Préfets, Secrétaires généraux de Préfecture et Sous-Préfets ne peuvent pas être maires, et je suppose que c'est à cause de cette évidence que l'article IX du projet ne les comprend pas dans la liste de prohibition. Mais il y a cependant une apparence d'omission que fait ressortir l'article XXXII.

Ces observations sont de bien peu d'importance, mais je crois qu'il est de mon devoir de vous les soumettre. »

Le 2 avril, ce Sous-Préfet écrivait au Préfet que les passions politiques poussaient à lutter contre l'administration.

Rapport, de ce Sous-Préfet, du 3 juin 1829 : « Dans cet arrondis- » sement, les sentimens de respect et d'amour pour le Roi se mani- » festent dans toutes les classes. On y remarque, à l'époque des » élections, des différences d'opinions politiques; mais il est à consi- » dérer que l'opposition ne désire pas un changement d'institutions, » mais seulement la conservation entière de celles qui existent, et que » l'esprit d'indépendance n'a pour principes que l'amour-propre ennemi » des distinctions sociales et le désir d'être assuré de la conservation » de biens qu'on possède ou de leur partage égal entre les enfans.

» Que les esprits ne soient point agités, et ils resteront calmes ou » le temps calmera successivement ceux qu'un reste d'inquiétude tient » encore dans une agitation que font voir les élections. »

« Les nouvelles politiques et les discussions des Chambres occupent la classe éclairée; mais c'est froidement qu'on les lit et qu'on en parle. Les esprits sont froids comme le climat. Il y a ici beaucoup de calme et peut-être trop; car on y trouve de l'apathie; mais les sentimens y sont bons. Le voyage du Roi les a mis en évidence et, renfermés maintenant dans les cœurs, ils s'y conservent purs. »

Ce même Sous-Préfet écrivait au Préfet, le 1er août 1829 : « Les habitans de cet arrondissement sont en général flegmatiques. Les uns vivent tranquillement de leurs revenus; d'autres se livrent à des occupations dont le but est d'augmenter leur aisance ou de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et il en est peu qui regrettent le passé, s'affectent du présent ou s'inquiètent de l'avenir.

Ils sont religieux et les mœurs sont bonnes dans la classe supérieure de la société; mais elles sont loin de l'être autant dans celle inférieure.

de cet arrondissement (1), ceux du second disaient que les

Si vous avez quelquefois parcouru l'article des actes de l'état-civil qui termine chaque semaine la petite feuille de Saint-Omer, vous aurez été frappé du grand nombre de naissances d'enfans naturels et cependant beaucoup de mariages tardifs sauvent en partie les apparences. Il y a peu de troubles dans les ménages, mais une habitude de relâchement de mœurs dans la jeunesse et une disposition dans les familles du peuple à en excuser les écarts. Ce n'est pas seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes et particulièrement près de Saint-Omer, que le mal existe. J'en attribue la cause première à l'apathie qui ôte à la raison l'empire qu'elle devrait exercer sur les passions et j'en trouve une secondaire et partielle dans la présence habituelle des régimens. Cette apathie cause aussi l'imprévoyance. Si un ouvrier gagne beaucoup, il dépense de même, et quand le travail lui manque, il n'a que la charité pour ressource.

Disposé à dépenser chaque semaine ce qu'il gagne, le peuple est habitué aussi à se contenter de peu. La classe ouvrière a beaucoup souffert l'hiver dernier et cependant, à l'exception du pillage d'un bateau de grains et d'un peu de mendicité nocturne, la tranquillité n'a point été troublée et elle a été promptement et facilement mise à l'abri de toute inquiétude, par la régularisation des secours locaux prescrits par votre circulaire du 8 avril dernier.

Dans une classe plus élevée, sont des cultivateurs qui ne doivent l'aisance qu'à un travail assidu. Ceux-là, très nombreux, ont une conduite régulière et ne s'occupent, en général, que de leurs affaires domestiques. On peut même leur reprocher quelquefois la préférence qu'ils leur donnent sur les affaires de la commune et qui rend parfois difficile la réunion suffisamment complète d'un Conseil municipal.

Dans les villes sont des marchands et artisans qui, la plupart, sont uniquement occupés de leur commerce ou de leur métier.

Les manufacturiers entrent pour une très faible partie dans la population des villes et des campagnes.

Enfin les propriétaires vivant de leurs revenus sont nombreux, particulièrement à Saint-Omer.

Dans tous les détails qui précèdent, j'étais hors de mon sujet; mais je ne crois pas que ce soit mal à propos que je ne me sois pas restreint dans le cercle étroit que me traçait le sens des mots *esprit public;* car l'esprit public proprement dit est une disposition au mal ou au bien sur laquelle une influence très grande est constamment exercée par le caractère des hommes et par leurs intérêts personnels.

Il faudrait ici une grande force pour faire mouvoir le peuple. Vous

habitants du pays s'occupaient beaucoup plus de culture que de politique (1).

Tous ces rapports restaient dans les généralités.

vous rappelez sans doute que le jour de l'arrivée du Roi, les personnes qui accompagnaient Sa Majesté s'étonnaient du peu d'enthousiasme, mais qu'ensuite elles ont remarqué que pendant toute une semaine, l'enthousiasme s'est accru chaque jour. Il y a ici beaucoup plus d'attachement au Roi que de dispositions à le manifester, et dans les affaires publiques, on peut remarquer qu'il y a plus de soumission aux lois et règlemens que de zèle à s'occuper des intérêts de la localité.

Dans la classe moyenne de la société et dans les sommités sociales, chacun s'occupe de ses intérêts, mais avec calme, et les esprits n'y sont point, en général, agités comme dans quelques villes de France, par les spéculations hasardeuses. Il y a dans les villes des susceptibilités d'amour-propre, mais sans froissement et ce n'est guères que lors des élections, qu'elles sont mises en évidence. Alors, on voit paraître d'une part la crainte de l'envahissement de la démocratie et celle exagérée de ses conséquences, et de l'autre, la crainte chimérique ou peut-être simulée du retour des privilèges, et avec ces sentimens se compliquent les affections personnelles; mais la discorde cesse avec le motif qui l'a fait naître.

Les nouvelles politiques intéressent, mais sans exciter la crainte ou l'espérance, et la belle saison étant un obstacle aux réunions, il y a maintenant peu de conversations dont elles soient l'objet. Quelles que soient les nuances d'opinions politiques et l'influence que peut exercer sur elles la lecture des journaux, on trouve et on trouvera toujours dans l'arrondissement de Saint-Omer, avec l'attachement pour le Roi, une disposition naturelle au calme et à la tranquillité qui est une forte garantie contre les dangers de l'effervescence. »

(1 p. 33) Le Sous-Préfet de St-Pol écrivait confidentiellement au Préfet, le 7 janvier 1829 : « Toutes les classes de la société paraissent animées du désir de la paix. L'opinion publique n'a pas varié depuis un an; l'amour du Roi est dans toutes les bouches comme probablement dans tous les cœurs. Mais, en même temps que la marche du Gouvernement paraît satisfaire le plus grand nombre et lui promettre la stabilité et la prospérité, d'autres s'inquiètent, craignant que le parti libéral, venant à prendre trop d'importance, ne compromette la Monarchie légitime. »

Il écrivait au Préfet, le 7 février 1829 : « L'opinion publique y est généralement bonne, et si tous les esprits ne sont pas d'accord sur les

Les Bonapartistes étaient restés un certain nombre dans le Pas-de-Calais où on se souvenait encore du camp de Boulogne. On mettait en vente des objets qui rappelaient le

moyens d'arriver au plus grand bonheur de la France, tous, à peu d'exceptions près, sont franchement dévoués au Roi et à son Gouvernement; il est, au reste, peu de pays où la politique occupe moins les esprits que dans cet arrondissement, au moins si je peux en juger par la ville chef-lieu dont l'opinion m'est plus particulièrement connue. »

Ce Sous-Préfet écrivait au Préfet, le 4 avril 1829 · « Il est bien difficile que, dans l'intervalle d'un mois à l'autre, l'esprit public subisse dans cet arrondissement une variation remarquable. Ces évènements n'ont ordinairement lieu qu'aux renouvellements d'élections. C'est alors qu'il est aisé d'apprécier dans quel sens ils se manifestent.

La loi sur le monopole des tabacs était pour l'arrondissement de Saint-Pol, entièrement livré à cette culture, un évènement d'intérêt majeur. Aussi en a-t-on vu la solution avec grand plaisir.

Les lois départementale et municipale occupent également le public et notamment la dernière qui intéresse plus directement les habitants des villes et des campagnes. Il est du moins remarquable que l'opinion se range pour le projet du Gouvernement et que l'élection des maires et adjoints n'est invoquée que par les brouillons et les gens mal famés. »

Le 6 mai 1829, ce même Sous-Préfet écrivait au Préfet : « La présentation des lois départementale et communale, pour un moment, a occupé les esprits; mais il paraît que généralement on a approuvé la conduite du Gouvernement. D'ailleurs, la composition actuelle des Conseils généraux et d'arrondissement comme celle des Conseils municipaux prouve évidemment que l'administration ne s'est laissé dominer par aucun esprit d'exclusion. »

(1 p. 34) Le Sous-Préfet de Montreuil écrivait le 6 janvier 1829 : « Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le faire plusieurs fois connaître, l'esprit public de cet arrondissement se compose des meilleurs éléments, bon sens, droiture, amour de l'ordre et du repos, affection sincère au Roi, à la religion et à la Charte. Beaucoup de modération dans les caractères et de douceur dans les mœurs : voilà le fond de l'esprit du pays; on peut cependant remarquer de l'exaltation dans quelques esprits; les uns, comptant sur une grande extension des misères publiques et privées, attendent des changements qui doivent apporter de grandes améliorations dans l'état de la société; d'autres moins confiants ne croient ni à l'utilité, ni aux succès de ces changements,

régime impérial et servaient de propagande pour son

et redoutent de les voir s'accomplir. Ces opinions, quelque vives qu'elles puissent être chez quelques personnes, ne dépassent point les limites posées par le Gouvernement pour le maintien de l'ordre et de l'obéissance. Que dans toute la France il n'y ait pas que des gens sages, honnêtes et paisibles, qu'à la vérité il y ait un peu de chaleur à la Chambre des Députés, c'est exact, mais tout cela se calmera, les gens raisonnables s'entendront et le Ministère parviendra à faire passer les lois telles qu'il les a présentées; ce qui a eu lieu au sujet de la question de priorité les a un peu déconcertés il est vrai, mais cela s'est bientôt passé et la plupart des personnes persistent à voir tout couleur de rose. Je désire de tout mon cœur qu'ils aient raison. »

Dans un rapport du 3 février 1829, il disait que le pays était calme, que l'arrondissement suivait les mouvements donnés mais n'en produisait aucun.

Le Sous-Préfet de Montreuil écrivait le 8 mars 1829 : « Aucun mouvement ne s'est manifesté durant ce mois dans la situation de l'esprit public, il est parfaitement stationnaire; cette situation assez naturelle au pays peut encore s'expliquer par la difficulté que la plupart des habitants ont à comprendre les plaintes et les prétentions de l'opposition; ils n'ont pas à se plaindre eux-mêmes, ils sont peu disposés à entrer dans les passions des partis. Je ne vois même pas que le projet de la loi municipale les flatte beaucoup : ils y voient du mouvement et du bruit plutôt qu'une amélioration réelle dans l'administration des communes. »

Ce Sous-Préfet écrivait, dans son rapport mensuel, le 2 avril 1829 : « Aucun changement n'est survenu depuis mon dernier rapport sur la situation de l'esprit public dans mon arrondissement. Les passions politiques ont peu de prise sur les hommes de ce pays. Je reconnais bien en quelques-uns des craintes et en d'autres des espérances; mais ces sentiments sont renfermés dans un très petit nombre d'individus. »

Ce Sous-Préfet écrivait au Préfet, le 3 avril 1829 : « L'opinion politique est stable; ni les journaux, ni les brochures, ni les mémoires ne la troublent. Il faudrait des circonstances plus fortes pour lui causer quelque ébranlement. »

Il écrivait, le 7 mai 1829 : « L'esprit public n'est pas modifié. Le retrait des lois des communes et des départements a satisfait les hommes les plus éclairés. Il en a mécontenté quelques autres, mais il

retour (1). Le Ministre de l'Intérieur avait fait une circulaire du 10 octobre 1829 relative aux objets séditieux propres à troubler la tranquillité publique; il y eut une saisie à Arras qui amena une poursuite judiciaire contre deux marchandes; une vive polémique du *Propagateur* contre le Maire d'Arras, eut lieu pour justifier les accusées et attaquer le procédé dont on avait usé à leur égard (2).

a laissé indifférente la plus grande majorité qui comprenait peu ces lois. »

Ce Sous-Préfet écrivait, le 3 août 1829, au Préfet : « L'esprit de l'arrondissement de Montreuil, bon de toutes manières, présente encore un mérite, c'est celui de la stabilité. Il ne recherche point les émotions des journaux et des brochures, et ne se laisse point influencer par les brochures et par les rumeurs. Il aime le repos, il y tient et il faudrait des circonstances plus fortes que celles qui existent aujourd'huy pour lui causer quelque ébranlement.

En général, on s'occupe peu ici de la politique, on aime l'ordre et la tranquillité et le Gouvernement qui les procure. Un système habituel d'opposition entrerait peu dans les têtes des habitants du pays parce qu'il ne sympathiserait pas avec leur caractère.

Ce n'est pas qu'il n'y ait ici comme ailleurs quelques hommes qui tiennent plus ou moins à l'opinion représentée par la gauche de la Chambre élective. Je les crois peu nombreux et peu fervents, il se peut cependant que quelques-uns d'entre eux aient des opinions plus énergiques et entretiennent même des relations plus ou moins actives avec ce qu'on appelle le *Comité directeur*. C'est un point dont je n'ai pas heureusement à m'occuper.

Un seul fait patent viendrait à l'appui de cette hypothèse, c'est le soin de produire sans beaucoup de scrupules sur les listes de 1830 les électeurs qui leur appartiennent.

(1) On saisit du papier à lettre venant d'Angleterre avec, dans le filigrane, les initiales de Napoléon et de son fils et la date de 1820.

(2) Au milieu de novembre 1829, l'administration municipale d'Arras fut informée par la clameur publique qu'on exposait chez un marchand des objets séditieux. Le Maire, traversant la rue Saint-Aubert, vit des personnes s'arrêter devant la boutique des demoiselles Rommel, marchandes de nouveautés. Il s'y trouvait deux foulards : l'un représentant sur son blanc, dans un médaillon, le duc de Reichstadt en colonel de hussards avec la plaque de la Légion d'honneur : au-dessus, un

Comme nous l'avons vu, le Préfet demandait tous les mois à ses Sous-Préfets un rapport succinct résumant la situation de leur arrondissement; il comprenait six articles : 1° l'opinion publique; 2° le commerce; 3° la mendicité; 4° les

aigle tenant dans son bec un drapeau tricolore déployé, et une couronne impériale, qu'il semblait vouloir déposer sur la tête du Prince. Le fond du mouchoir était un semis d'abeilles et les quatre coins portaient des aigles couronnés et des croix de l'Empire. Le second mouchoir, fond rouge, avait aux angles les mêmes objets; seulement, le médaillon représentait le duc de Reichstadt endormi et recueilli par un aigle qui lui présentait la couronne; dans le fond, le buste de Bonaparte. couronné de lauriers.

Le Maire se rendit à l'Hôtel de Ville, et, après avoir consulté les lois et règlements, il se transporta au Palais de Justice pour parler au substitut. Celui-ci était alors avec le juge d'instruction; ils furent tous trois unanimes pour décider la saisie. Le Maire retourna à l'Hôtel de Ville et, en l'absence du commissaire de police, la fit faire par son adjoint. Naturellement, l'arrivée de l'adjoint en uniforme excita la curiosité publique, car la rue était très fréquentée. Les demoiselles Rommel déclarèrent avoir acheté ces objets à Paris, passage Colbert, où ils étaient mis en vente publiquement; qu'elles avaient vu le Maire les regarder, qu'elles avaient cru que c'était pour les acheter s'il les trouvait jolis; que, du reste, elles les lui offraient pour les détruire s'il le voulait. Le baron de Hauteclocque trouvant cette proposition faite d'un ton ironique, leur dit qu'on pourrait considérer cela comme un acte arbitraire. Elles furent traduites devant le tribunal correctionnel d'Arras et sur le réquisitoire de M. Reboulh de Veyrac, substitut, malgré leur défense plaidée par Me Luez, elles furent condamnées à quinze jours de prison, 100 francs d'amende et aux frais. Elles en appelèrent et furent acquittées par le tribunal d'appel de Saint-Omer. La cour de cassation confirma l'arrêt.

L'affaire fit du bruit. Le 8 décembre, le Ministre écrivit au Préfet que, d'après des avis particuliers, l'autorité municipale n'avait pas agi, dans cette circonstance, avec la réserve désirable; elle eut pu, pour éviter l'éclat des poursuites dont le résultat ne pouvait que satisfaire et enhardir la malveillance, accepter l'offre faite par les demoiselles Rommel, de détruire les deux pièces. Le baron de Hauteclocque fit un rapport pour se justifier. Le Ministre écrivit au Préfet, le 24 décembre, qu'en approuvant l'affaire des objets séditieux, il fallait, à l'avenir, éviter de poursuivre les cas douteux.

manufactures et les ouvriers; 5° les garnisons; 6° les événements importants. Ces rapports étaient ordinairement complétés par des lettres explicatives. Nous avons déjà parlé des renseignements qu'ils donnaient sur l'opinion publique; au sujet des troupes, le Sous-Préfet de Boulogne écrivait : « Il faut rendre justice aux garnisons de Calais et de Boulogne; elles se montrent animées du meilleur esprit; les chefs, qui sont dévoués au Roi et à son auguste famille, fortifient les troupes dans ces bonnes dispositions; elles méritent les plus grands éloges et présentent toutes les garanties désirables pour l'ordre public; la discipline est excellente. »

Le Sous-Préfet de Boulogne disait : « Le commerce est toujours fort peu important dans cet arrondissement; mais cette inertie pèse principalement sur les négociants. Les petits marchands trouvent le débit de leurs marchandises dans le séjour et le passage du grand nombre d'étrangers. D'après lui « les fabriques et les manufactures de cette partie du département produisent surtout des tissus en coton; elles sont loin d'être florissantes. L'esprit qui anime l'ouvrier des diverses professions est subordonné au plus ou moins de bénéfices qu'ils font; ils ne manifestent jamais l'intention de troubler la sécurité publique. »

Mais ce qui occupait le plus l'administration publique, c'était la mendicité; elle était l'objet de nombreux rapports des Sous-Préfets et du Préfet (1).

(1) Voici des extraits des lettres confidentielles écrites par les Sous-Préfets au Préfet au sujet de la misère publique.

M. Delaage écrivait de Saint-Omer, le 5 février 1829 :

« Nous sommes à l'époque de l'année où se fait plus particulièrement remarquer le contraste du luxe et de la misère, des plaisirs et des souffrances, et, dans le mois qui vient de s'écouler, ce n'est pas de politique que se sont plus particulièrement occupés les esprits.

Le froid, le manque de travail et la cherté du blé ont augmenté le nombre des pauvres et aggravé leur position; à Saint-Omer, onze dames ont fait une quête à domicile qui a produit près de huit mille francs, et le montant de cette collecte a été remis aux Sœurs de charité

La récolte de 1828 n'avait pas été bonne; celle de 1829 était compromise par le soleil qui dardait ses rayons le jour,

et employé à des distributions en nature. Dans les campagnes, c'est ainsi que se distribuent les secours, et c'est la charité des cultivateurs peu aisés qui en fait presque tous les frais. Le nombre des indigents est grand cette année, et les ressources de l'aisance se ressentent de la médiocrité de la récolte; mais la tranquillité publique n'a pas été troublée, et ainsi les pauvres méritent bien l'intérêt qu'ils inspirent Nous approchons de l'époque où commencent les travaux de l'agriculture; après le temps des semailles, ils se ralentiront jusqu'à l'époque de la moisson. La tâche ne suffira point à l'activité des ouvriers; ne serait-ce pas le cas d'engager les maires à faire faire des réparations de chemins communaux pendant les mois d'avril et de mai, et de leur demander d'exhorter les habitants riches et aisés à se racheter de l'obligation des prestations pour que les indigents puissent être plus particulièrement occupés? Je vous soumets cette réflexion. »

Ce même Sous-Préfet écrivait le 3 avril :

« J'ai à vous raconter un évènement dont la cause ou le prétexte est plus malheureux que le résultat. Je veux parler du pillage d'un bateau de grains; les auteurs de ce pillage sont trop nombreux pour qu'on doive redouter qu'ils restent toujours ignorés. Mais, ce qui est à craindre, c'est qu'on y trouve des pères et des mères de famille excités au crime par les cris si touchants de leurs enfants affamés.

La misère est trop grande pour que les pauvres puissent ne pas sortir de leurs communes, et c'est plutôt encore la charité que la surveillance qu'il convient d'exciter; peut-être ne serait-il pas inutile que Messieurs les curés et desservants reçussent l'invitation de prêcher beaucoup la charité et de l'imposer aux consciences.

Je suis loin de partager les idées vulgaires sur le commerce des grains, et je vous ai prié de lui faire obtenir une protection apparente; mais peut-être serait-il bon que les commerçants fussent invités à importer le plus possible et à mettre de la circonspection à leurs achats dans l'intérieur; je suis informé que des marchands de grains de Fruges et d'Abbeville parcourent les campagnes dans l'arrondissement de Saint-Omer, y achètent le blé à quelque prix que ce soit, et excitent ainsi les murmures des pauvres. »

Le Sous-Préfet de Béthune écrivait le 4 janvier :

« La cherté des grains, la mendicité considérable qui en est la suite et les vols fréquents que ces deux causes entraînent toujours après elles, compliquent la situation politique. Heureusement que les pro-

et par la gelée qui, la nuit, attaquait les grains semés. En janvier, le cours du blé resta stationnaire, mais le travail

duits de l'agriculture offrent en ce moment les plus belles apparences. »

Le Sous-Préfet de Montreuil écrivait le 6 janvier :

« Depuis quelque temps, le prix des grains est stationnaire; on ne peut dire qu'il soit excessif, cependant il produit en ce moment une mendicité nombreuse et active; ce sont des manouvriers qui, manquant de travail, partent avec leur famille et vont de tous côtés solliciter la charité publique; le Marquenterre en jette un grand nombre sur l'arrondissement qui en reçoit aussi de Desvres et de Saint-Pol. Il est à croire qu'il en envoie aussi dans les arrondissements voisins. On conçoit que des familles non accoutumées à mendier aiment à dépayser leur misère. J'aurais pu donner des ordres pour arrêter les mendiants trouvés hors de leur canton; mais, outre la rigueur de cette mesure envers des malheureux qui éprouvent des besoins réels, elle pourrait encore exciter plus tard des résistances et des irritations qu'il est toujours bon d'éviter surtout dans un pays où les maisons sont couvertes en chaume.

Il faut reconnaître d'ailleurs que les mendiants ne commettent nul désordre, les habitants ne s'en plaignent point sous ce rapport. Aussi dans l'état actuel des choses, la question ne roule encore que sur deux points : 1° assurer une existence moins précaire à une foule de manouvriers sans travail et sans pain; 2° soulager les habitants des campagnes, et surtout les fermiers, d'une contribution envers les pauvres qui retombe presque entièrement sur eux. J'ai pris des renseignements et j'ai consulté quelques personnes expérimentées sur les moyens à employer dans cette circonstance; on reconnait, en général, qu'ils sont difficiles à trouver et qu'ils exigent, dans l'application, une prudence infinie. J'aurai l'honneur de vous entretenir encore sur ce point, surtout s'il se développe des circonstances plus graves. »

Ce même fonctionnaire écrivait le 8 mars :

« La mendicité continue et même s'accroît; un propriétaire digne de foi a compté, sur ma demande, le nombre de pauvres qui se sont présentés chez lui en un jour : il s'en est trouvé six cent soixante; cette espèce d'invasion n'a lieu qu'une fois par semaine. Quelque fâcheuse que soit cette situation, je ne vois pas qu'elle exige encore des mesures extraordinaires. Il y a lieu d'espérer que les travaux qui commencent à s'ouvrir feront rentrer la mendicité dans ses limites ordinaires. »

Ce Sous-Préfet écrivait le 2 avril :

« La mendicité se maintient toujours nombreuse, mais patiente.

manqua; puis, le prix du blé et du pain augmenta dans les mois de mars et d'avril, ce qui amena la misère. Les mendiants étaient devenus très nombreux; les ressources des communes n'avaient pu suffire pour les nourrir; ils allaient dans les pays voisins solliciter la charité, et même dans les villes dont les habitants les recevaient fort mal, prétendant que c'était à leurs communes de les nourrir. Heureusement, les ressources pour obvier à la misère s'organisèrent. Au mois de mai, le blé monta de deux francs sur le marché de Béthune; on était effrayé de l'aspect des récoltes; mais, comme le disait le Sous-Préfet de cette ville, depuis treize ans qu'il était dans le département, tous les hivers les cultivateurs étaient effrayés et au printemps leurs alarmes se dissipaient; c'est ce qui eut lieu en 1829. Les pommes de

J'ai profité de ma tournée de recrutement pour inviter les maires à former des associations dans les communes pour nourrir leurs pauvres. Je n'ai aucune mesure extraordinaire à vous proposer en ce moment. »

Ce Sous-Préfet écrivait le 6 juillet :

« Tous les rapports que je reçois de MM. les Maires annoncent que les communes ayant trouvé le moyen de satisfaire aux besoins les plus absolus de la classe indigente, l'ordre et la tranquillité règnent partout; la seule commune de Créquy est restée au dessous des autres pour la distribution des secours, non que le maire et les habitants aient manqué de générosité et de zèle, mais parce que cette commune, qui a douze cents âmes, est occupée en grande partie par des bois qui appartiennent à un propriétaire qui ne réside pas et qui n'a point contribué avec les habitants; il n'y a cependant aucun trouble à craindre dans cette commune, mais on y remarque une mortalité extraordinaire et qu'il serait peut-être possible d'attribuer en partie à de longues privations; c'est pourquoi j'ai rendu compte directement à Paris de cet état de choses. »

Le Sous-Préfet de Saint-Pol écrivait, le 7 février :

« La misère, bien que la cherté des grains se fasse ressentir ici comme ailleurs, n'a jusqu'à présent donné lieu à aucun désordre, et la charité publique a librement pourvu aux plus pressants besoins des pauvres. Malheureusement, on prétend que le grand froid, c'est-à-

terre furent une grande ressource pour les indigents; la plupart en cultivaient un petit coin, et elles servirent assez souvent pour les distributions qu'on fit aux pauvres.

Le Préfet avait pris un arrêté, le 8 avril, pour empêcher la divagation des mendiants, mais la gendarmerie n'arrêtait guère que ceux qui mendiaient la nuit; il y eut peu de désordres, sauf un bateau de grains qui fut pillé du côté de Saint-Omer; on trouva difficilement les voleurs; le Préfet et les Sous-Préfets engageaient les maires à créer des ressources pour nourrir les malheureux, soit au moyen des souscriptions ou de votes de centimes additionnels, soit en employant les ouvriers sur les chemins; on demandait aux propriétaires

dire la gelée, a endommagé les pommes de terre qui n'étaient pas bien abritées. »

Il écrivait le 6 mai :

« D'après les rapports que je reçois de MM. les Maires, les mesures prescrites par votre circulaire du 8 avril dernier s'exécutent avec assez d'empressement; cependant, plusieurs maires se plaignent de la mauvaise volonté de gens qui, par leur position de fortune, devraient fournir une forte cotisation, tandis qu'ils n'en ont consenti qu'une bien minime, et quelquefois rien du tout. Il devient urgent, pour atteindre ces êtres endurcis, de renoncer à la cotisation volontaire pour recourir à une imposition extraordinaire et c'est cet avis que je donne quand je suis consulté en pareil cas. Ce n'est pas sans regret que je suis forcé de vous signaler les principales villes de l'arrondissement comme les plus opposées aux mesures indiquées par vos instructions; accoutumées à voir les campagnes nourrir leur armée de pauvres, elles trouvent pénible de s'imposer quelques sacrifices pour les empêcher de mendier. A Saint-Pol, quelques membres de l'administration et du Bureau de bienfaisance, que leur position sociale appelait à suivre l'exemple que j'avais cru devoir donner, n'ont rien négligé pour faire échouer complètement une souscription; je crois assez qu'on espère, en affamant les pauvres, les contraindre à sortir de la ville et prouver à l'administration l'impossibilité de faire exécuter les mesures qu'elle a cru devoir prescrire. Cependant, jusqu'à présent, les malheureux souffrent et endurent leur misère avec assez de résignation; une

de ne pas faire leurs prestations en nature pour en consacrer le prix à donner de la besogne aux ouvriers.

Le résultat de ces efforts fut très inégal; dans certaines communes, ils étaient suffisants; dans d'autres, ils ne le furent pas. C'est ce qui eut lieu pour les souscriptions qu'on recueillit dans diverses localités : à Saint-Pol, une partie de l'administration municipale et du Bureau de bienfaisance montrèrent peu d'empressement ; à Saint-Omer, quinze dames firent une quête qui produisit environ huit mille francs; une souscription faite à Arras permit d'ajouter douze mille francs aux ressources ordinaires et extraordinaires dont disposait le Conseil municipal pour les indigents (1). Le Préfet du Pas-de-Calais, vicomte Blin de Bourdon, se montra très généreux : il donna pour la souscription d'Arras mille francs, dont cinq cents francs pour les Sœurs de Charité de cette ville; il alla plus loin, il envoya un titre de rente 5 p. °/o de cinq cents francs pour le Bureau de bienfaisance, ce qui représentait un capital de dix mille francs;

donation de trois mille francs faite au Bureau de bienfaisance de Saint-Pol permit de doubler le taux des distributions hebdomadaires faites aux pauvres; mais cette augmentation est encore loin de leur procurer de quoi suffire à leurs plus indispensables nécessités.

Auxi-le-Château m'entretient de ses misères; les bras y abondent et le travail manque. Le Maire emploie soixante ouvriers à ramasser des cailloux pour la route de grande communication d'Hesdin à Doullens, mais pour bien, il faudrait qu'il pût en occuper cent; ses ressources s'y opposent. »

(1) Souscription ouverte le 28 janvier 1829 :

Reçu à la mairie...............	7,199 fr. 60
Chez le Receveur municipal.....	4,581
Total....	11,780 fr. 60

Sur cette somme on donna aux Sœurs de charité 500 fr ; aux trois curés de la ville pour les pauvres honteux 2,000 fr.; au Bureau de bienfaisance 6,850 fr.; soupes pour les indigents fabriquées par les Sœurs de l'hôpital 1,402 fr.; divers 81 fr.

La ville avait déjà voté pour le Bureau de bienfaisance 28,800 fr. plus un secours extraordinaire de 7,900 francs.

c'étaient des économies qu'il avait faites en cinq ans sur ses frais de bureau (1); cette donation donna lieu à une polé-

(1) Voici la lettre que le vicomte Blin de Bourdon écrivit au baron de Hauteclocque le 15 janvier 1829 :

Monsieur le Baron,

Les indigents de la ville d'Arras sont dans une position vraiment critique, par suite de la cherté du pain et de la rigueur du froid. Vous allez, m'avez-vous dit, consulter le Conseil municipal sur les moyens à prendre pour remédier au mal qui ne peut que s'aggraver.

Comme il serait possible qu'il crût convenable de recourir d'abord à la bienfaisance si connue des habitants d'Arras, permettez, cher Monsieur le Maire, avant de partir pour me rendre à la Chambre des Députés, que je vous remette mille francs pour ma part dans cette souscription. Dans le cas où elle n'aurait pas lieu, cette somme est toujours acquise à vos pauvres que, d'ailleurs, mon absence ne me permettra plus de secourir journellement. Comme je sais que les fonds mis à la disposition des Sœurs de Saint Vincent de Paul pour les secours qu'elles sont chargées de distribuer ne sont pas suffisants dans une circonstance telle que celle-ci, je désirerais que sur les mille francs cinq cents francs soient remis à leur disposition pour ce service.

Voici la réponse que le Maire lui écrivit le 16 janvier 1829 :

« En vous accusant réception de la somme de mille francs dont vous avez eu la bonté de faire don aux malheureux de la ville d'Arras, permettez-moi de vous offrir l'expression sincère de la profonde reconnaissance qu'éprouve l'administration municipale d'Arras pour le nouvel acte de votre inépuisable charité.

Nous sommes infiniment touchés de la vive sollicitude que vous accordez aux malheureux de notre ville, et le généreux témoignage que vous venez de nous en offrir aujourd'hui, sera vivement apprécié, et nous espérons qu'un si noble exemple déterminera de nombreuses aumônes de la part de nos concitoyens. »

Voici la lettre qu'écrivait au Préfet, le 18 janvier 1829, sœur Rolleau, supérieure des Filles de la Charité d'Arras :

« Monsieur le Maire de notre ville a eu la bonté de me remettre une somme de 500 francs en me disant que nous devions ce secours abondant à votre tendre charité pour les malheureux. Je vous exprimerai difficilement la reconnaissance qu'a excitée dans nos cœurs cette marque de bienveillance de votre part pour notre maison, ainsi que de la confiance dont vous voulez bien nous honorer en la choisissant pour distribuer vos abondantes aumônes. Que d'heureux vous allez faire, surtout dans une saison si rigoureuse. »

mique avec le *Propagateur* (1). Le Préfet rendit compte au

(1) Ce fait si honorable pour M. Blin de Bourdon, fut cité avec éloges dans un certain nombre de journaux. On lit dans l'*Annotateur Boulonnais* du 17 septembre 1829 :

« Depuis la nomination de M. Blin de Bourdon à la Préfecture du Pas-de-Calais, tout le monde a su apprécier la sagesse et l'impartialité qui ont toujours présidé à son administration. On lui doit la tranquillité dont le département a toujours joui et qu'on ne trouvait pas dans d'autres parties de la France. C'est avec un bien sincère plaisir que nous rendons à cet administrateur la justice de publier un trait de générosité et de désintéressement qui lui fait le plus grand honneur. M. Blin de Bourdon avait l'année dernière une économie de dix mille francs sur la somme qui lui est allouée pour frais de bureau, il a affecté cette somme à l'achat d'une rente 5 °/₀ dont le produit est destiné à soulager les pauvres de la ville d'Arras. Nous pensons qu'un pareil acte de bienfaisance n'avait pas encore d'exemple, espérons que M. Blin de Bourdon trouvera des imitateurs. »

L'*Abeille Picarde* du 23 septembre 1829 publia la note suivante :

« Le vicomte Blin de Bourdon, vient de faire acheter au nom du Bureau de bienfaisance d'Arras une rente 5 °/₀ représentative de dix mille francs, qu'il est parvenu à économiser en cinq années sur le tiers de l'*abonnement* qui lui est alloué pour frais d'impression, papier, plumes, etc. La destination donnée à des économies provenant de l'ordre que M. le Préfet a mis dans cette partie des dépenses dont il ne doit aucun compte, fait beaucoup d'honneur à la philanthropie de ce magistrat et n'étonnera aucune des personnes qui le connaissent particulièrement. »

Le *Journal de la Somme*, dans son numéro du 19 septembre 1829, parlant de cette donation, dit : « Ce trait n'étonnera personne, mais il sera noté parmi ceux que ce département se glorifie de pouvoir attribuer aux hommes distingués qu'il a produits. »

Le *Propagateur* lui-même, malgré son peu de sympathie pour l'administration du Préfet, crut pourtant, dans son numéro du 12 septembre 1829, devoir insérer ce qui suit :

« Un incident assez remarquable dans les phases de l'administration est venu terminer la session du Conseil général.

M. Blin de Bourdon a déclaré, avant la séparation des membres de ce Conseil, qu'il avait besoin de leur assentiment pour faire profiter les pauvres de la ville d'Arras de la rente d'une somme de dix mille francs, résultat des économies qu'il avait faites dans l'année sur ses

Ministre de ce qu'il avait fait pour diminuer la mendicité et les souffrances des pauvres (1).

frais de bureau, cette somme ayant été pour cet usage convertie en une inscription de rente 5 %.

La France serait heureuse que l'exemple, donné en cette occasion par le Préfet du Pas-de-Calais, fût suivi par tous ses collègues.

Dans tous les cas, que cet acte trouve ou non des imitateurs, M. Blin de Bourdon aura toujours l'honneur d'avoir pris l'initiative.»

Cet article attira à ce journal la lettre suivante de M. de la Rivière, secrétaire général de la préfecture, M. Blin de Bourdon était absent :

Arras, le 13 septembre 1829.

Un fait, dont la connaissance n'était pas destinée à sortir du sein du Conseil général, a été rapporté d'une manière inexacte dans votre dernier numéro. Il importe, pour des motifs faciles à comprendre, que ce fait soit rétabli dans sa version véritable. Voici le paragraphe qui renferme deux graves erreurs : « M. Blin de Bourdon a déclaré avant » la séparation des membres du Conseil, qu'il avait besoin d'un der- » nier assentiment de leur part, pour faire profiter les pauvres de la » ville d'Arras de la rente d'une somme de 10,000 francs, résultat » des économies qu'il avait faites dans l'année sur ses frais de bureau. » L'auteur de cet article ignore que l'abonnement pour frais des bureaux des préfectures est divisé en deux portions bien distinctes, l'une des 2/3 de la somme totale, destinée au personnel, c'est-à-dire au traitement des employés, portion dont le Préfet justifie par état ; l'autre dont il n'a aucun compte à rendre et qui est destinée au matériel, c'est-à-dire aux frais d'impression, papier, plumes, etc. L'ordre apporté dans cette partie de dépense, comme dans toute autre, a permis au Préfet de s'apercevoir que l'intégralité de l'allocation annuelle n'était pas absorbée dans ce département et, depuis qu'il l'administre, il a tenu note exacte de l'excédant, avec l'intention d'en faire don au bureau de bienfaisance d'Arras, dès que la somme aurait quelqu'importance. En cinq années, et par le concours d'une circonstance qui n'est pas de nature à se représenter, cette somme étant arrivée à 10,000 francs, il en a fait l'usage qu'il s'était proposé. Il est inutile de dire ici quel motif l'a déterminé à donner connaissance de ce fait au Conseil général ; mais il peut être nécessaire qu'on sache que cette économie n'a point été faite sur le traitement des employés, qu'elle est le produit de cinq années et non d'une seule, et que l'assentiment du

Le Ministre ne resta pas indifférent à cette situation et fit écrire au Préfet, le 19 février 1829 : « Je vous remercie des renseignements que contient votre lettre sur les ressour-

Conseil général n'était d'aucune utilité pour une libéralité toute gratuite de la part du Donateur. »

Le rédacteur du *Propagateur* inséra à la suite de la lettre la note suivante, le 16 septembre 1829 :

« Nos lecteurs se rappellent l'article qui donne lieu à la réclamation de M. le Secrétaire général. Ils y ont vu notre empressement à rapporter un acte qui fait honneur à la libéralité du premier administrateur de ce département. Et, le plaisir que nous éprouvions à faire connaître une bonne œuvre, et à la proposer en exemple.

... Nous lui laissons le triste mérite d'une perspicacité qui croit découvrir partout des pièges cachés. Nos lecteurs apprécieront *ces graves erreurs qu'il importe de relever pour des motifs faciles à comprendre.* Ils jugeront ce qu'il y a de plus honorable ou de nos intentions ou de l'ombrageuse susceptibilité qui les accuse. Il y a longtemps déjà que nous avons accepté toutes les conséquences de notre mission, même l'injustice; et, en ce moment encore, nous faisons des vœux pour que l'administration, dût-elle incriminer chaque fois la perfidie de nos éloges, nous fournisse souvent l'occasion de signaler ses actes à l'estime et à la reconnaissance de nos concitoyens. »

La *Quotidienne,* le 22 septembre 1829, fit au sujet de cette polémique les réflexions suivantes :

« Nous recueillons avec d'autant plus d'empressement les témoignages qu'on vient de lire de la bonne et paternelle administration de M. Blin de Bourdon, que nous connaissons depuis longtemps les principes qui animent cet administrateur. Ce n'est pas seulement par son dévouement au Roi que ce magistrat s'est fait remarquer, nous savons que dans tous les emplois qu'il a occupés, sa sollicitude pour ses administrés a été infatigable et sans bornes. Les pauvres d'Amiens se souviendront longtemps des sacrifices pécuniaires qu'en 1817 M. Blin de Bourdon, alors maire de cette ville, put faire pour venir à leur secours au milieu des calamités qui désolaient alors la France. »

(1 p. 47) Voici la lettre confidentielle que le Préfet adressait au Ministre de l'Intérieur, le 13 février 1829 :

« J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que le département du Pas-de-Calais continue de jouir de la plus grande tranquillité. La mendicité, cependant, fait de nouveaux progrès tous les jours, mais on n'a à déplorer aucun excès de la part des mendiants; seule-

ces que l'administration a trouvées dans la charité publique pour le soulagement des indigents. »

L'Evêque d'Arras, le 12 juillet 1829, fit un mandement

ment, quelques individus ont encore mendié la nuit dans une commune de l'arrondissement de Boulogne ; ils ont été arrêtés immédiatement et livrés à l'autorité judiciaire.

Une souscription ouverte à Arras pour secourir les indigents a déjà produit plus de douze mille francs; des quêtes ont été faites dans plusieurs autres villes et le résultat en a aussi été satisfaisant.

Quant aux communes rurales, ces moyens ne peuvent guère y être employés, soit parce que les souscriptions ou quêtes n'y seraient pas assez productives, soit parce que les aumônes s'y font généralement en nature. C'est là surtout que la misère se fait sentir le plus vivement et ne pourra qu'augmenter jusqu'au moment où les travaux de la moisson viendront donner quelques moyens de subsistance aux ouvriers, et cette époque est encore bien éloignée.

Pour parer autant que possible à cet état de choses, je vais engager les maires à faire faire les réparations des chemins communaux dans les mois d'avril et de mai prochain, et les inviterai aussi à exhorter les habitants riches ou aisés à se racheter de l'obligation des prestations afin qus les indigents puissent être particulièrement occupés aux travaux. »

Le Préfet écrivait encore au Ministre, le 19 mai 1829 :

« La tranquillité règne généralement dans ce pays ; seulement quelques troupes de mendiants se sont encore montrées en avril, et un bateau a été pillé dans ce mois pendant la nuit près de Saint-Omer par une troupe de quarante à cinquante individus, dont plusieurs ont été arrêtés depuis par suite des recherches qui ont été faites ; ils avaient pris la majeure partie des grains composant le chargement.

Le prix du blé paraissant devoir se soutenir à un taux élevé jusqu'à la récolte prochaine, j'ai cru devoir appeler l'attention de MM. les Maires sur les besoins de la classe indigente et sur les moyens d'y remédier. Les mesures que j'ai indiquées devaient avoir pour résultat de faire secourir par chaque localité les pauvres qui lui appartiennent et d'empêcher ces derniers de sortir de leurs communes pour mendier; nous éprouvons déjà les heureux effets de ces mesures qui ont été généralement bien accueillies et qui s'exécutent dans beaucoup de communes, de manière qu'on ne voit maintenant presque aucun mendiant sortir de sa résidence. »

ordonnant des prières publiques pour obtenir la cessation de la pluie. Elle pouvait avoir de graves conséquences pour l'avenir de la récolte; heureusement elle fut bonne, le prix du blé diminua, la misère et la mendicité qui en est la conséquence, cessèrent d'être aussi grandes.

Il y eut également un certain nombre d'incendies, surtout dans l'arrondissement de St-Pol; on ne les attribua pas à la malveillance. Le Sous-Préfet de St-Pol prétendit qu'une des causes en était l'estimation exagérée des maisons et du mobilier, ce qui faisait payer des indemnités importantes par les Compagnies d'assurances; elles servaient à payer les dettes des incendiés qui se trouvaient moins gênés qu'auparavant.

Le Préfet et les Sous-Préfets n'indiquèrent pas assez la cause principale du changement de l'opinion publique dans le département : c'était l'influence de la presse libérale. Elle avait trois organes dans le Pas-de-Calais : L'*Annotateur* à Boulogne, l'*Indicateur* à Calais (1) et le *Propagateur* à Arras. Les deux premiers jouaient un rôle politique assez effacé, c'étaient surtout des feuilles d'annonces; il n'en était pas de même du troisième qui faisait une guerre sans merci à la Royauté légitime et aux Cléricaux. Le Gouvernement, comme nous l'avons dit, n'avait aucun journal pour les combattre. Le *Propagateur* était né en 1828 avec la liberté de la presse. A ses débuts, il avait déclaré devoir soutenir la Royauté légitime et en attaquer seulement les abus; il s'occupa surtout des affaires locales. Tant que dura le Ministère Martignac, qui vivait en assez bons termes avec les libéraux, ce journal eut une attitude modérée; mais, à l'arrivée du prince de Polignac, il changea de ton. Nous ne pouvons qu'indiquer les principaux articles qu'il publia

(1) L'*Indicateur de Calais* parut à partir du 4 octobre 1829, sous le titre de : « Journal du Commerce, de la Littérature et des Arts », format in-4°, paraissant tous les dimanches, prix 15 francs par an.

alors. Un certain nombre sont empruntés aux journaux de l'opposition paraissant à Paris. D'autres sont dus à la plume vive et mordante de son rédacteur en chef Frédéric Degeorges et de ses collaborateurs.

Le 27 mars 1829, ce journal publie un article adressé aux libéraux et intitulé *Un peu de courage*. Dans un autre, il examine la conduite des députés du Pas de-Calais. Sur six, cinq appartiennent à la gauche. La session de 1829 s'était ouverte sous les plus heureux auspices et, pourtant, elle n'a rien produit. La Chambre de 1830, formée des mêmes éléments, peut faire craindre la même stérilité. Rester six mois à Paris pour faire payer un budget d'un milliard, n'est ni flatteur, ni consolant pour un peuple qu'on surcharge d'impôts sans compensation pour les sacrifices qu'on lui demande. Que dirait ce journal de nos jours avec notre budget de quatre milliards!

Dans un article du 1er août, il juge la dernière session de la Chambre. On y voit qu'il n'est pas très content des députés. Il craint qu'ils se laissent séduire par le Ministère, il les menace de l'opinion publique et leur dit de prendre garde. Pourtant, il ne les pousse pas à la résistance (1).

(1) Ce journal ajoute : « Après la fin des débats parlementaires, lorsque les députés, de retour dans leur pays, se sont trouvés tête à tête avec leurs commettants, une question naturelle leur a été adressée : Qu'avez-vous fait? Que nous rapportez-vous? De beaux discours, quelques millions soustraits à la corpulence du budget. L'adoption de l'amendement de Casimir Perrier concernant le traité conclu avec l'Espagne, et, surtout le rejet, dans la discussion des crédits supplémentaires, de 179,000 francs demandés pour une salle à manger : heureux *essai* de responsabilité ministérielle. Voilà les titres honorables que la France peut invoquer pour vous. Oui ! mais quel revers de médaille s'est offert à tous les yeux ! La continuation du monopole des tabacs et des cumuls, le rejet sans discussion des pétitions en faveur de la Garde nationale parisienne, le brevet d'impunité donné à un Ministère déplorable, la dotation de la Pairie et quelques misérables réductions. Enfin, au milieu des plus belles philippiques, le vote iné-

Quand le Ministère Martignac est menacé d'être remplacé par un nouveau, dirigé par le prince de Polignac, le *Propagateur* se demande ce qui doit arriver. Le 8 août, il dit que ce n'est encore qu'un bruit. D'après lui, l'échec de ce Ministère tient à ce que le Gouvernement n'a pas encore fait ce qui a eu lieu en Angleterre, grâce surtout au duc de Wel-

vitable de cet éternel milliard. Les opinions de plusieurs journaux indépendants ont été divergentes sur la marche qu'a suivie la Chambre. Les formules les plus exagérées de l'apologie ont à peine suffi à l'enthousiasme dont le *Constitutionnel* s'est tout à coup enflammé à la fin d'une session qu'il avait précédemment jugée avec plus de froideur et de justice; d'autres feuilles, au contraire, ont peut-être mis trop de fiel et d'acrimonie dans les critiques. Nous aimons à croire que les bonnes intentions de la majorité ne sont pas encore changées; et que l'inhabileté des manœuvres entre pour beaucoup dans le résultat négatif de la session. Il est cependant certains travers dont il est impossible de dissimuler l'existence dans le sein de la Chambre.

C'est un faux esprit de modération, plus accentué chaque jour dans les concessions au Pouvoir, qui a poussé la majorité au centre droit, lorsqu'un peu plus de fermeté et de résistance l'aurait fixée au centre gauche. C'est le culte idolâtre de certains esprits pour ce qu'ils appellent l'ordre établi, et leur antipathie pour les innovations, qui leur fait maintenir et consacrer tous les abus que nous ont légués tous les Gouvernements de fait, l'Empire, le Directoire, la Convention elle-même. Ce sont des terreurs paniques, inspirées par la fantasmagorie d'un Ministère Polignac, ce sont les absences mercantiles, voluptueuses, le soin des intérêts matériels, personnels de nos législateurs, banquiers, manufacturiers, forgerons, raffineurs, c'est avant tout cette soif insatiable de faveurs et de dignités que les représentants du Gouvernement constitutionnel ont héritée des courtisans de Versailles et de Marly. Le Ministère semble déjà ne tendre son hameçon d'or qu'au côté gauche. Sur vingt-trois nouvelles faveurs échappées des mains de nos Excellences, vingt sont tombées sur les Aristides de la Chambre.

M. Benjamin Constant, qui, du reste, ne s'aveugle pas sur le néant de nos débats législatifs, dans une lettre à un journal, s'alarme sur les suites d'une polémique trop brusque contre les membres de la représentation nationale. Il craint qu'envenimée par la critique, la Chambre actuelle ne songe qu'à sa conservation et ne se ménage la garantie d'une réélection qu'en secondant le Pouvoir qui tenterait

lington : la réunion de tous les partis, en s'appuyant sur les centres. Mais le prince de Polignac fera-t-il de même? Ne va-t-il pas s'incliner vers la droite? Le 12 août, il annonce la nouvelle de la chute du Ministère comme officielle. Il est furieux, et sa note devient acerbe (1). La France, dit-il, redoutait une administration demi-ultra, il lui en vient une

encore de fausser notre système électoral au profit de l'aristocratie.

Cette crainte nous paraît illusoire, une seconde édition de la loi du double vote n'est plus possible au point où nous sommes arrivés, autant vaudrait-il se flatter de la suppression de la Charte elle-même, et de l'anéantissement du Gouvernement représentatif! Non, jamais la sagesse du Monarque ne pourrait adhérer aux avis des conseillers perfides qui lui insinueraient un pareil coup d'Etat! Jamais la Chambre actuelle, malgré ses oscillations, ne pourrait se rendre complice de l'audacieuse entreprise d'une machination devant laquelle ont reculé les Villèle, les Corbières et les de Peyronnet!

Sans doute, pour avoir accepté le mandat du pays, nos députés n'ont point renié leur individualité morale, leur conscience. Ils ne sont point des machines organisées, des instruments passifs entre les mains de leurs commettants; ils doivent marcher fermement dans leur voie et ne suivre que leur libre arbitre; mais il est bon pourtant que des communications franches et ouvertes s'établissent entre les mandants et les mandataires, il faut que la conscience générale éclate et se fasse entendre, et, si nos députés ont pu se laisser leurrer par de trompeuses espérances, intimider par de fausses alertes, assoupir par l'intérêt individuel, et séduire par l'appat des faveurs, l'opinion publique, organe incorruptible, doit pouvoir d'une voix énergique les rappeler des déviations funestes où ils se trouvent à leur insu engagés et prévoir les catastrophes où les entraîneraient des erreurs même consciencieuses. »

(1) Voici un autre article du 12 août 1829 :

« Pas-de-Calais : *Effet produit par le changement de Ministère.*

Les lettres que nous avons reçues hier de Béthune, de Montreuil, d'Hesdin et de Saint-Pol, annoncent que partout l'arrivée au Pouvoir de MM. de Polignac, de la Bourdonnaie, de Montbel et de Bourmont a été un sujet d'étonnement mais nullement de crainte. « Le nouveau Ministère, nous écrit-on de Béthune, est pire que l'ancien, mais de l'excès du mal sortira le bien. » « La composition du Ministère Poli-

qui pourra satisfaire les absolutistes les plus fougueux, les jésuites les plus violents. Les concessions inopportunes de nos députés portent leurs fruits. Il faut que les « constitutionnels » se préparent à la lutte. Le 15 août, il parle de la sensation fâcheuse produite en Angleterre par l'arrivée du Ministère Polignac (1). Le 19 août, sa violence augmente à propos du comte de la Bourdonnaie. Il dit : « Encore un Ministre dont l'épine dorsale plia jusqu'à rompre devant les prospérités de Napoléon. Émigré de Coblentz, soldat de Condé, Vendéen et chouan, républicain sous le Consulat, impérialiste sous l'Empire, contre-révolutionnaire depuis la Restauration. »

Ce 19 août, il fait un appel aux citoyens qui paient un cens électoral (2).

gnac, nous mande-t-on de Montreuil, rappelle aux amis de la Monarchie constitutionnelle, aux adversaires des lois d'exception, aux ennemis des Jésuites et du Ministère déplorable, et à toute l'armée française de trop tristes souvenirs pour que ce Ministère puisse exister longtemps. » « La majorité des opinions le rejette, disent les habitants d'Hesdin, il ne pourra avoir aucune majorité à la Chambre. » Dans toutes les villes de même qu'à Arras, les Royalistes moins exagérés et plus clairvoyants sont comme effrayés de leur victoire. M. de la Bourdonnaie ! M. de Bourmont ! il n'y a que les abonnés de la fanatique et absurde *Gazette* qui puissent se féliciter de tels choix. Dans les villes du département comme au chef-lieu, la nouvelle a produit sur les Royalistes constitutionnels l'effet auquel on devait s'attendre : l'on se visite, l'on s'aborde et l'on se fait part des nominations, l'on plaint le Roi dont la religion a été surprise, et l'on se sépare en disant : *cela ne durera pas*. »

(1) Le vicomte Siméon, ancien préfet du Pas-de-Calais, directeur des Beaux-Arts, ayant donné sa démission, le *Propagateur* reprocha au baron Travé, son successeur, d'être un ancien imprimeur-libraire.

(2) Voici un article qu'il publia : « Au bruit de la chute du dernier Ministère, à l'aspect des noms trop fameux de ses héritiers au Pouvoir, un mouvement électrique de stupeur, d'inquiétude, puis de colère, parcourut toute la France ; mais bientôt, elle rentra dans son calme. Elle avait mesuré la petitesse des hommes d'où pouvait lui venir le

Le 22 août, c'est encore une attaque contre le prince de Polignac : « S'il eut été cardinal et qu'on l'eût nommé pape lors du dernier Conclave, cela aurait pu se concevoir, car il est prince romain et il est bien dévot. On aurait pu aussi en faire un Dey d'Alger. En revenant de l'émigration, il n'a rien appris ni rien oublié. » Ce journal reproche à la famille de Polignac d'avoir touché 700,000 francs de traitement et pension. Le 29 août, c'est le maréchal de Bourmont, ministre de la Guerre, qu'on accuse d'avoir abandonné son poste avant Waterloo.

Le 5 septembre, on imprime dans cette feuille : « Français, prenez garde à la Charte : de Polignac, de la Bourdonnaie, de Bourmont sont ministres ! » A propos des premiers actes du Ministère, c'est l'évêque d'Hermopolis qu'elle attaque : « Sous le ministère du célèbre abbé de Frayssinous, les enfants de Loyola envahiront complètement le royaume,

danger; elle avait senti sa force, et c'est dans l'attitude du dédain et d'un noble défi qu'elle attend encore le manifeste de guerre qu'on osera faire contre elle. Laissons les vaines terreurs et les peines inutiles. Il a plu au Roi de changer de Ministres. Qu'avons-nous à dire? Rien. Le chef du Gouvernement a usé de son droit, aussi, le temps pour nous est arrivé d'user du nôtre. Tenons-nous donc prêts. Si le Ministère veut tenter de vivre, il faut qu'il dissolve la Chambre, notre rôle alors commencera. Descendons dans la lice électorale. Rappelons-nous 1827 et d'un vote vengeur plus énergique encore que celui qui renversa le triumvirat Corbières, Peyronnet et Villèle, délivrons l'avenir du Ministère né de leurs cendres. C'est ainsi qu'un peuple constitutionnel dit à son Roi sa pensée. Ce langage est sain comme une loi, il n'alarme pas la fidélité, il est toujours compris. »

Puis l'article parle de la loi favorable à la liberté conquise par la nation (la révision des listes électorales), et se termine ainsi : « La vieille énergie artésienne ne sommeillera pas, notre appel sera entendu, les listes électorales se compléteront, les rangs se serreront et, quand le Roi, dissolvant la Chambre, consultera la nation sur son nouveau Ministère, de tous les collèges de ce département partira une éclatante et instructive réponse. »

usurpant les écoles, les églises, déclarant la guerre à l'enseignement mutuel et à la liberté. » Au contraire, Chateaubriand obtient ses éloges. Malheureusement, ce grand écrivain royaliste, croyant alors attaquer les ministres, préparait la chute d'une Royauté au retour de laquelle il avait contribué.

Le *Propagateur* qui avait d'abord affiché son dévouement à la Monarchie légitime, change de ton et termine un article par ces mots : « Electeurs, citoyens de la France, voulez-vous de cette Monarchie ? » Cette hostilité contre la branche aînée continua jusqu'au renversement de leur trône.

Le 26 août, il s'en prend aux hommes de 1815. Quand on nia devant Zénon le mouvement pour le prouver, il marcha. C'est ce que nous allons faire pour les excès de 1815.

Le 19 septembre, article contre les partisans du nouveau Ministère.

Après les Ministres, ce sont les conseillers généraux qu'il accuse d'être serviles et nommés dans le temps de la réaction par un Ministère déplorable, pourtant, ils pourraient être très utiles. Il fait une exception pour ceux du Pas-de-Calais. Ce Conseil Général a toujours eu la sagesse de ne pas s'immiscer dans les questions de haute politique. S'il a fait peu de bien, il a fait peu de mal, grâce au patriotisme de Messieurs Wallart, Corne (fondateur du *Propagateur*), Francoville, Wissocq, Delaleau, etc. (c'étaient des libéraux que la Monarchie légitime aurait pu se dispenser de nommer, car ils devaient contribuer à sa chute). La contre-révolution, ajoute-t-il, et le jésuitisme ne sauraient y triompher sans de rudes combats. Il a négligé des choses importantes pour l'agriculture et l'industrie qui réclamaient des améliorations. Il devrait fonder une école normale. D'après ce journal, les Frères sont insuffisants pour l'instruction du peuple. Il les attaque souvent sous le nom de « Frères ignorantins ». Pour arriver à renverser la Royauté légitime, il faut s'assurer du concours de l'armée. Il fait un article contre

l'obéissance passive, un autre sur l'esprit de l'armée. L'Évêque d'Arras, en tournée de confirmation à Boulogne, reçoit les officiers du 1er de ligne et leur dit : nos régiments sont bons, le Roi compte sur eux. Le *Propagateur* à ce sujet écrit : « C'est possible, mais il ne faut pas compter sur eux pour un coup d'État. »

Il dit, le 19 août : « Les militaires et les bourgeois se confondent dans une même indignation contre la marche du Gouvernement et une circulaire du baron de Rottembourg, commandant la 16e division, imposant le silence aux militaires sur les affaires publiques. Le marquis de Vaulcher, secrétaire-général des douanes, donna le même ordre à ses agents.

Le 24 octobre, dans un article sur l'esprit de l'armée, il dit : « Elle est sortie du peuple, elle n'a pas oublié ce qui la rattache au peuple. »

Dans un article, il résume et réfute la politique des ultra-royalistes. Dans un autre article intitulé « Un Roi sage », il cite ces paroles de Louis XVIII : « Revenu sur le seuil de ma patrie, je trouvais les esprits agités et emportés par les passions, je devais faire des fautes, j'en ai fait. » Le journal les indique. En octobre, il devient moins violent, il espère la chute du Ministère Polignac et publie divers articles intitulés : « Ils ont peur », « Agonie ministérielle », « Utilité de la crise actuelle », « Qui triomphera du Ministère ou de l'opinion publique ? »

En 1828, la Chambre des Députés avait décidé la révision annuelle des listes électorales; le *Propagateur* prévoyant l'importance que ce travail pourrait avoir s'il y avait des élections, recommanda plusieurs fois à ses partisans de se hâter de se faire inscrire (1). On a vu dans les rapports des

(1) Dans un article adressé aux électeurs retardataires, le *Propagateur* cherche à leur prouver que ce n'est pas en se tenant paisiblement à l'écart en attendant le jour de la régénération de la France,

Sous-Préfets, que les royalistes ne montrèrent pas le même empressement, c'était bien regrettable; il est vrai qu'aucun journal royaliste n'était là pour exciter leur zèle.

Pour faciliter ces inscriptions, il leur recommande de former dans chaque chef-lieu d'arrondissement des comités pour s'en occuper, lui-même fournira les renseignements dont on aurait besoin.

comme les Juifs attendaient le Messie, qu'ils obtiendront cet état de bonheur et de liberté après laquelle ils aspirent.

« Est-ce en s'abandonnant au vent qu'on arrive le plus tôt au port? Est-ce en négligeant de se faire porter sur les listes électorales que le jour des élections les Royalistes constitutionnels assureront la majorité à leurs candidats. Les amis du Roi et de la Charte sont partout; nous le savons, c'est l'immense majorité; les antiques amants du despotisme ne sont qu'une poignée. Mais, si le nombre et la force sont de notre côté, la ruse et l'intrigue sont du leur. Il ne tient qu'à nous d'avoir une bonne représentation nationale; mais, pour cela, il nous faut des électeurs qui ne renoncent pas à leur vote, qui ne ressemblent pas au Caraïbe imprévoyant que nous dépeint Rousseau, que rien n'agite, qui, se livrant au seul sentiment de son existence actuelle, sans aucune idée de l'avenir, quelque prochain qu'il puisse être, vend le matin son lit de coton et part le soir pour le racheter, faute d'avoir prévu qu'il en aurait besoin pour la nuit prochaine. »

Dans un autre article contre la politique expectante, il dit : « D'un moment à l'autre, la volonté du Roi peut dissoudre la Chambre, ou bien un de nos députés peut donner sa démission, ou bien encore l'affreuse mort peut venir décompléter notre députation. Pour ne pas être pris alors à l'improviste, pour nous assurer en toutes circonstances, il faut que les listes électorales soient complètes, que des citoyens dévoués, amis de l'ordre, de la Monarchie et de la liberté suppléent par leur zèle à l'inertie des indifférents et à la tiédeur des timides. Déjà ces deux dernières années d'honorables citoyens ont exercé à cet égard une surveillance utile. Par ce moyen, sans abandonner ses affaires ordinaires, on donnera une représentation vraiment conforme aux vœux du pays. »

Dans un autre article, il dit : « On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours; il convient donc de le faire voir. »

Le 10 octobre, il publia un article sur la formation des listes électorales.

Une des armes les plus redoutables que voulût employer le parti libéral pour attaquer la Monarchie légitime, ce fut l'établissement d'associations pour le refus de l'impôt, dans le cas où le Gouvernement violerait la Charte constitutionnelle. Le *Journal des Débats* avait parlé le premier de cette résistance légale, le *Journal du Commerce* en amena la réalisation. Les Libéraux rédigèrent des statuts (1), publièrent un manifeste que le *Propagateur* reproduisit le 7 octobre 1829. Ils formèrent des Comités pour procéder à son organisation à Paris et dans les provinces. Ils y parvinrent dans soixante-deux départements (2).

On espérait qu'une partie de la Chambre seconderait ce

(1) Voici les extraits de ces statuts :

Art. 1er. — L'article 8 de la Charte porte : Aucun impôt ne peut être établi en France s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.

Dispositions du budget : Toutes les contributions autres que celles autorisées par la présente loi sont interdites.

Peines contre les autorités qui ordonneraient le paiement d'autres contributions et contre les employés qui feraient les rôles : On devait les poursuivre comme concussionnaires, sans préjudice de l'action exercée contre eux pour le remboursement des contributions illégalement perçues, et cela pendant trois ans et sans qu'il fût besoin d'autorisation préalable. Puis on reproduisait l'article 17 du Code pénal disant : Que le crime de concussion est puni, pour les fonctionnaires ou officiers publics, de réclusion, et pour leurs commis ou préposés, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, plus d'une amende égale au quart de la restitution et de dommages et intérêts.

Si la perception d'un impôt qui n'avait pas été voté conformément à la Charte et à la loi, était un crime, le refus d'un tel impôt était un devoir. Pour en faciliter l'accomplissement, les soussignés étaient convenus de ce qui suit :

Art. 2. — Ils contribueront, dans la proportion de leurs contributions respectives aux frais que pourrait nécessiter l'exécution de l'article 1er.

(2) Le 16 septembre 1829, le *Propagateur* fit l'éloge des citoyens des cinq départements de la Bretagne, réunis pour s'opposer aux projets liberticides du Gouvernement.

projet, et on comptait sur plusieurs membres de la députation du Pas-de-Calais. Ce fut à Boulogne, où le parti libéral et bonapartiste était le plus nombreux depuis le camp de Boulogne, qu'on organisa d'abord un Comité, d'après les instructions venues de Paris et sous la direction de M. Fontaine, député, honnête homme se disant royaliste, mais facile à entraîner. Cette association trouva dans l'*Annotateur* de Boulogne un journal pour le soutenir ; mais, ce fut surtout le *Propagateur* du Pas-de-Calais qui montra le plus d'ardeur (1). Dès le 18 décembre, il fit valoir la force de l'esprit d'association. Le 30 novembre, il préconisa le refus de l'impôt. D'après lui, il venait d'avoir lieu dans les Pays-Bas pour des causes analogues à celles qui existaient en France.

Les banquets étaient un des moyens employés à cette époque pour faire de la propagande. Le voyage électoral que fit M. Degouves de Nuncques, député (2), après la session de 1829, fut l'occasion de plusieurs de ces réunions (3). On

(1) Le 5 décembre, le *Propagateur* annonce qu'il s'est formé une association dans le Pas-de-Calais pour le refus de l'impôt pareille à celle de Paris ; on en présentera l'acte à la signature des citoyens du département dévoués au Roi et à sa famille ; elle ne peut effrayer même les plus timides, c'est un acte signé d'un grand nombre de membres des deux Chambres, etc. Une jurisprudence jusqu'ici unanime l'a déclarée conforme à l'esprit de nos institutions, inoffensive pour la Monarchie, inattaquable par le Pouvoir.

Le 19 décembre, il annonce que Calais, Arras, Béthune, Saint-Omer, etc., s'associent pour le refus de l'impôt illégalement perçu. A Arras plusieurs conseillers municipaux, des membres du Bureau de bienfaisance, des négociants, des propriétaires les plus imposés s'empressent de signer l'acte d'association.

(2) Le *Propagateur* du 26 août disait : « L'honorable M. Degouves de Nuncques est à Arras depuis quelques jours. L'empressement qu'on met à le visiter et à le fêter lui fait vivement sentir combien il est agréable de remplir fidèlement son mandat. »

(3) M. Degouves de Nuncques s'était rendu à Boulogne après avoir présidé les Assises à Saint-Omer. Les libéraux cherchèrent à donner

y portait naturellement des toasts en l'honneur des 221 et de l'Association pour le refus de l'impôt. On ménageait encore la Royauté et à Calais, il y eut des toasts au Dauphin et à la famille royale. On organisa des banquets à Boulogne et à Calais. Celui d'Arras fut privé (1). M. Bénard y porta un toast à l'Association (2).

à son voyage l'aspect d'un triomphe. Le 22 décembre 1829, huit voitures et quinze cavaliers l'accompagnèrent depuis les Attaques jusqu'à Calais. Un déjeuner lui avait été offert à Ardres. A Calais, on lui donna le soir une aubade à son hôtel ; le lendemain, déjeuner à l'hôtel Dessaint de cette ville, avec une musique « délicieuse » dit le *Propagateur*, et terminé par une collecte pour les pauvres. Il alla à Boulogne où il descendit chez son collègue M. Fontaine. Il y eut un banquet en son honneur, il porta un toast à M. Fontaine pour sa conduite à la Chambre.

(1) Ce banquet eut lieu à l'hôtel de l'Europe au commencement de janvier 1830. Le *Propagateur* en rendit compte dans son numéro du 6 de ce mois. Il y avait environ soixante-dix convives. Il était présidé par M. Dudouit, ancien président du Tribunal de Commerce, conseiller municipal. On y porta un grand nombre de toasts. Voici les principaux : au Roi par le Président ; à la Famille royale par M. Hallette (Charles X venait de le décorer) ; à la Charte par M. Cornille, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras ; à l'Association pour le refus de l'impôt par M. Bénard, ancien adjoint ; à M. Degouves de Nuncques par M. Billet, avocat ; à l'Armée ; à 1830 qui devait assurer les libertés constitutionnelles, etc. Il y eut plusieurs discours : celui de M. Degouves de Nuncques, se conformant à la tactique des libéraux, respectait le Roi et ses prérogatives, mais on voulait le maintien de la Charte et des libertés constitutionnelles menacées par le Ministère. M. Frédéric Degeorges parla sur les devoirs et l'utilité de la Presse, il restera, s'écria-t-il, constant dans ses principes, sans faiblesse devant les périls, etc. Le banquet se termina vers minuit ; une quête pour les pauvres produisit 1,052 francs.

Cette réunion, faite dans un but hostile au Gouvernement, comptait un certain nombre de personnes qui lui devaient leur position. L'autorité supérieure ne paraît pas avoir pris aucune mesure contre eux. Le baron de Hauteclocque était sans inquiétude.

D'après une lettre écrite au Préfet par le Maire d'Arras, les libéraux avaient pris leurs précautions pour éviter les indiscrétions. On ne pouvait approcher du lieu de réunion. Tous les électeurs nota-

Le *Propagateur* faisait une active propagande. Il prétendait que dans les arrrondissements de Montreuil et de Saint-Pol, un grand nombre de contribuables signaient cet acte, encouragés par M. Degouves de Nuncques, leur député (1).

bles qui devaient quelques jours après nommer un Président du Tribunal de Commerce, à l'exception de cinq ou six, signèrent l'acte ainsi que plusieurs conseillers municipaux et la majorité des convives. Le baron de Hauteclocque ne s'était pas d'abord effrayé; il pensait que, sauf chez quelques exaltés, cette entreprise ne ferait pas fortune. On en parlait peu ou point, si ce n'est dans les bureaux du *Propagateur* où on signait cet acte mystérieusement. Plus tard, il crut devoir prévenir le vicomte Blin de Bourdon des manœuvres qu'on employait. On mettait tout en usage pour révolutionner le pays.

(2 p. 61) D'après les renseignements fournis par le Maire d'Arras sur la demande du Préfet, et recueillis pendant quatre jours de recherches presqu'infructueuses : le projet d'association, rédigé à Boulogne, fut déposé d'abord chez M. Sansot, habitant de cette ville, retiré quand on apprit que le Procureur du Roi se proposait d'exercer des poursuites, et envoyé à Arras à M. Harlé. Il avait d'abord été convenu de le remettre chez un ou deux notaires, mais pour des raisons analogues à celles qui avaient fait renoncer à Boulogne à un dépôt public, on décida qu'on se passerait ce document de mains en mains, puis qu'on le donnerait à M. Frédéric Degeorges pour le conserver dans les bureaux du *Propagateur*.

Le baron de Hauteclocque ajouta : « On obtint des signatures, mais la précaution avec laquelle on colporta cette pièce, la réserve avec laquelle en parlaient les plus chauds partisans de l'opposition, faisaient croire qu'il y avait peu d'adhérents et que cette manifestation nouvelle n'avait lieu dans le département que par suite de l'impulsion donnée d'en haut, impulsion à laquelle nos habitants prenaient une part peu active. Ils ont souvenance de 1792 et de 1794 et de ce qui s'est passé alors à Arras. Ils appellent ces listes des tables de proscription. Vous pouvez assurer au Ministre qu'on parle peu de cette affaire et les esprits n'en sont pas occupés. Il est difficile, à cause du mystère dont on s'entoure, de connaître les noms des signataires; mais, on peut dire que le nombre en sera très petit et qu'il comprendra seulement les chefs du Comité d'Arras et les plus ardents de leur clientèle. »

(1) Le *Propagateur* dit qu'à Béthune on recueillit cent signatures en peu de temps pour l'acte d'association. Il est vrai que M. Degouves

Le Gouvernement ne pouvait pas rester indifférent à ces manœuvres coupables. Il considérait avec raison ces associations, sous quelques dénominations qu'elles fussent annoncées, comme se rattachant à l'organisation d'un système général d'opposition avec lequel tous les efforts des ennemis de l'ordre et de la Monarchie tendaient à fanatiser les esprits. Elles avaient un centre commun dont l'impulsion était toujours hostile. Ce fut le 2 octobre 1829 que le comte de la Bourdonnaie, ministre de l'Intérieur, fut informé par un article de l'*Echo du Nord* du 26 septembre qu'on allait former cette Association dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il s'établit de suite, entre lui et le Préfet de ce département, une correspondance confidentielle où il lui demandait d'envoyer des renseignements sur son existence dans le Pas-de-Calais, et de se procurer le nom de ceux qui en faisaient partie. Il reconnaissait que c'était difficile à savoir. Il comptait sur ses soins les plus dévoués pour les obtenir (1).

de Nuncques était venu à Béthune et un propriétaire avait organisé une réunion en son honneur.

(1) C'est le 8 décembre que le Ministre écrit au Préfet qu'on fait circuler à Boulogne l'acte d'association pour le refus de l'impôt, et que plusieurs signatures ont été apposées.

Il lui demandait de prendre des informations et de se procurer la liste des signataires, de se concerter avec l'autorité judiciaire sur les poursuites qu'il serait convenable de diriger contre les auteurs et toutes les autres personnes qui prendraient part à un acte si répréhensible d'opposition au Gouvernement du Roi. Le 10 décembre, nouvelle lettre pour savoir si les poursuites judiciaires seraient possibles et dans ce cas, ne pas hésiter à les faire. L'administration doit dans tous les cas opposer à ces perfides manœuvres la plus ferme, la plus constante vigilance. « Je vous prie de me tenir au courant de toutes les circonstances qui pourraient avoir quelque intérêt et des mesures que vous aurez jugé à propos d'employer à cet égard. »

Le 17 décembre, il accuse réception au Préfet de son rapport, et lui demande de transmettre au Gouvernement et au Ministère public tous les renseignements qu'il pourra recueillir. « Je me plais à croire que le Tribunal de Boulogne reconnaîtra les graves et funestes conséquences

Le Préfet ne put lui donner que peu de renseignements certains. Pour s'en procurer le vicomte Blin de Bourdon en demanda à ses Sous-Préfets, mais il n'en obtint guères. Le Ministre recommandait d'agir avec vigilance et énergie, de le tenir exactement au courant de toutes les circonstances qui pourraient avoir quelqu'intérêt. Il aimait à croire qu'aucun fonctionnaire n'avait coopéré à cet acte délictueux; mais, si contre toute attente, il en était qui se fussent permis de compromettre ainsi le caractère dont ils sont

qu'entraînerait l'impunité des individus, assez ennemis des intérêts de leur pays et de la Monarchie pour seconder des tentatives qui ne tendent qu'à familiariser les masses avec des idées de troubles et de désordre, et à répandre chez elles la méfiance et la désaffection. »

« Les juges appelés à se prononcer sur des faits évidemment coupables, sentiront, j'espère, toute l'étendue de leur responsabilité dans cette circonstance et en rendront un éclatant témoignage selon les intentions du Gouvernement. Leur jugement exercera une salutaire influence sur les esprits qu'on tenterait encore d'égarer. Que dans tous les cas l'attitude ferme de l'administration, son active vigilance annonceut à tous ceux qui participeraient à ces perfides manœuvres, qu'ils s'aliéneraient toute espèce de bienveillance et de faveur de la part du Gouvernement. Il terminait en disant qu'il comptait sur sa vigilance et son énergie.

Dans une lettre écrite le 17 décembre, le Ministre accuse réception au Préfet de son rapport et regrette que l'esprit public soit moins bon dans le Pas-de-Calais; l'action de l'administration ne doit pas être passive, mais active pour appeler la sévérité des lois sur les projets des ennemis de l'ordre public et de la Monarchie. « Vous devez même la rendre ostensible, si elle doit en acquérir plus de force. Soyez convaincus que le Gouvernement secondera vos efforts. »

Le lendemain, nouvelle lettre relative à l'insulte faite au buste du Roi brisé et foulé dans un dîner chez un maire des environs de St-Pol.

Le 21 décembre, il accuse réception au Préfet de l'acte d'association.

Le 28 décembre, nouvelle lettre au Préfet pour lui recommander de surveiller, de la manière la plus rigoureuse, M. Degeorges dans ses démarches, dans ses propos, comme dans ses relations. S'il y avait lieu à des poursuites, il fallait les faire sans hésiter si on pouvait espérer un résultat avantageux. L'administration se séparera sans hésiter de tous ceux qui prendraient part aux manœuvres de la malveillance, et si elle est livrée à ses simples forces, qu'elle ne craigne

revêtus, il le priait de les signaler afin qu'il pût prendre les ordres du Roi à leur égard.

Il fallait traduire devant les tribunaux les auteurs d'actes de malveillance contre le Gouvernement ainsi que les organisateurs de l'Association et les membres des Comités électoraux qui commettraient des actes délictueux.

Cette énergie demandée à des fonctionnaires mal soutenus par le Gouvernement et les tribunaux (1), fut plus factice que réelle. On fit peu de choses et on obtint peu de résultats.

pas de les employer à soutenir et à faire craindre et respecter l'autorité qui lui est confiée. Il lui demandait de nouveau le nom des signataires de l'acte d'association et des membres des Comités électoraux, avec leurs prénoms, professions, état de fortune, moralité et autres indications. Ces institutions, sous quelque dénomination qu'elles soient annoncées, se rattachent à un système général d'opposition vers lequel les ennemis de l'ordre et de la Monarchie tendent à familiariser les esprits, et qu'elles ont un centre commun dont l'impulsion est toujours hostile.

Il recommandait encore vigilance, énergie et soins dévoués.

(1) Le Procureur du Roi cita devant le Tribunal de Boulogne, l'*Annotateur boulonnais*, son gérant, le rédacteur d'un article sur ces Associations, et M. Sansot, membre du grand collège qui avait été dépositaire de l'acte d'association. On les accusait d'excitation au mépris du Gouvernement du Roi. Ils furent acquittés. Ce journal prétendit que cette poursuite avait engagé cinq cents contribuables de Boulogne à signer l'acte.

Le Ministère public interjeta appel, et la Cour royale de Douai condamna, le 10 mai 1830, l'*Annotateur* à 300 francs d'amende et l'auteur de l'article à un mois de prison pour avoir cherché propager le refus de l'impôt.

Il n'est pas étonnant que les magistrats se soient montrés indulgents pour les journaux de l'opposition. Surtout depuis le Ministère Martignac, un certain nombre de membres appartenaient au parti libéral. Le *Propagateur* et le *Mémorial de la Scarpe* eurent une discussion en 1829 avec le *Journal du Nord*, organe royaliste, au sujet de la nomination d'un conseiller auditeur à la Cour royale de Douai. Le Procureur du Roi à Saint-Omer prit pour sujet du discours de rentrée du Tribunal de cette ville, en 1829, l'*Indépendance des Magistrats*. Le *Propagateur* en fit tellement l'éloge que l'auteur lui écrivit pour rectifier certains passages de l'article et dire qu'il ne méritait pas les compliments qu'on lui faisait.

Le Gouvernement en présence de l'opposition violente du *Propagateur,* essaya d'arrêter sa publication. La Censure n'existait plus, tout le monde pouvait publier un journal, mais il fallait l'autorisation ministérielle pour être imprimeur. On chercha à empêcher le *Propagateur* d'en trouver un. Quand le sieur Souquet, éditeur de la *Revue départementale,* en eut cessé la publication, il traita avec les fondateurs du *Propagateur* pour son impression, puis il désira se retirer et proposa pour le remplacer le sieur Évariste Audibert. Le 16 novembre 1829, il fit signifier au Maire d'Arras que ses ateliers seraient transférés de la rue Saint-Maurice dans la rue Saint-Jean-en-Lestrée où étaient déjà les bureaux du *Propagateur,* ce qui eut lieu ce même jour.

La demande du sieur Souquet au Ministre n'était pas encore admise. Le Maire d'Arras, le 29 octobre, avait écrit confidentiellement au Préfet que le sieur Audibert n'était qu'un prête nom et que le véritable acquéreur de l'imprimerie était le *Propagateur.* Il conseillait d'examiner la demande avec attention, car un journal, de quelque nuance qu'il fût, ne pouvait avoir à sa disposition une imprimerie sans de graves inconvénients. Le vicomte Blin de Bourdon écrivit dans le même sens au Ministre, et celui-ci répondit le 7 novembre pour dire qu'il n'autorisait pas ce transfert (1).

(1) Voici cette lettre :

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu votre lettre du 29 octobre dernier par laquelle vous me donnez de nouveaux renseignemens sur le sieur Audibert qui a été présenté pour succéder au sieur Souquet, imprimeur-libraire à Arras.

Le sieur Souquet se démettant volontairement de son titre au profit du sieur Audibert, et ce dernier n'offrant point au Gouvernement les garanties convenables, le Gouvernement doit se borner à déclarer qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination. Le sieur Souquet restera maître dès lors de continuer ses fonctions ou de désigner un autre candidat.

Le Gouvernement, en effet, n'est point obligé de donner un successeur à l'imprimeur ou au libraire qui veut trafiquer de son titre. La

Le Préfet, le 13 de ce mois, chargea le Maire de signifier au sieur Souquet cette décision. Le baron de Hauteclocque écrivit à ce fonctionnaire, le 16 novembre 1829, qu'il avait exécuté ses ordres. Dans toute autre circonstance, le transfert d'un brevet de libraire serait fort simple et fort régulier; mais, dans le cas actuel, il présentait un caractère de gravité et d'importance qui lui paraissait devoir appeler son attention et celle du Gouvernement du Roi. Car, en réalité, c'était le *Propagateur* qui devenait propriétaire de l'imprimerie établie près de ses bureaux. Il voulait installer également un cabinet de lecture, ce qui augmenterait le danger. Enfin, le sieur Audibert était un ancien officier bonapartiste (1).

Le *Propagateur* ne pouvait laisser passer sans protestation ces refus, et, dans son numéro du 18 novembre 1829, il déclara que c'était une nouvelle attaque contre la Presse. Il ne la comprenait pas (2). Le sieur Audibert était royaliste,

sévérité qu'il a le droit d'apporter dans l'examen de la moralité et de la capacité de ce successeur, est la seule garantie qui puisse mettre la société à l'abri d'un commerce clandestin qui substitue une responsabilité factice à une responsabilité réelle, et qui prostitue la presse au service d'une faction subversive et corruptrice.

Je vous prie, en conséquence, de déclarer au sieur Souquet que le sieur Audibert ne peut être nommé imprimeur-libraire en son lieu et place, et que ce dernier ait à s'abstenir de s'immiscer en rien dans l'exercice d'une profession qui lui est interdite. »

(1) Le Maire d'Arras écrivit confidentiellement au Préfet, le 29 novembre, qu'une partie des ouvriers du sieur Souquet chantaient des chansons bonapartistes. Celui-ci n'avait consenti qu'à prêter son nom pour l'imprimerie du journal, car il désirait se retirer. Il laissait seulement le temps au *Propagateur* de réaliser la vente qu'il lui avait faite.

Dans un article du 28 novembre 1829, le *Propagateur* protestait contre l'accusation d'être bonapartiste.

(2) Le *Propagateur* s'étonnait de l'hostilité montrée contre lui.

Le 21 novembre 1829, dans un article intitulé *A nos Lecteurs*, il dit : « Le Pas-de-Calais, depuis un quart de siècle, était privé d'un journal indépendant quand le *Propagateur* fut créé dans le département. Il devait s'attendre à des injures, à des attaques, à des pour-

fils d'imprimeur, imprimeur lui-même, littérateur, et avait vendu des livres édités par lui. Il était étranger, par son âge et son caractère, aux luttes politiques. Cinq imprimeurs d'Arras lui avaient délivré un brevet de capacité. Il ajoutait : « Le *Propagateur* ne tombera pas! Que le sieur Souquet reste ou soit remplacé par un protégé de la *Congrégation*, le journal continuera car il a un acte qui oblige l'imprimeur, quel qu'il soit, à lui prêter ses presses. Il continuera à garder son franc parler pour dire des vérités utiles et critiquer énergiquement les mauvais ministres et les méchants administrateurs (1). »

Le sieur Souquet retira probablement sa démission car le journal continua de paraître et le Gouvernement, après

suites. Il n'avait fait que défendre la Charte et les lois organiques et porter au pied du trône les revendications et les vœux du pays. Il contrôlait les actes des agents du Gouvernement, il devait les irriter car ils étaient convaincus de leur omnipotence. Ils le traitèrent de séditieux. Il fut soutenu par l'opinion publique, et dans les campagnes, quand on avait à souffrir d'un fait délictueux de l'administration, on disait : J'irai me plaindre au *Propagateur*. »

Le 5 décembre, il dit qu'on lui conseille de continuer sa polémique, les ministres passent comme une épidémie. Il ajoute : « Habitants du Pas-de-Calais, redoublez de zèle pour l'exercice de vos droits. »

Ce journal affirme son attachement aux institutions du pays, son respect par la religion de l'État, son amour pour la Charte.

(1) Toujours, disait-il, le journal restera inébranlable et sans crainte pour ses destinées ; il prêchera l'union des citoyens, le triomphe des lois et de la tolérance. Il défendra la Charte, dans l'intérêt du Roi que nous respectons ; il restera le défenseur des principes conservateurs des droits publics et privés, signalera les dangers du despotisme, les bienfaits de la liberté ; il vouera à l'exécration générale ces hommes effrayants qui ne sont arrivés au Pouvoir que pour faire triompher l'ancien régime et pour anéantir nos droits. Le jésuitisme conserve encore des partisans, nous les poursuivons et, comme le Pouvoir absolu, s'il ose se montrer, nous lui arracherons son masque et nous traînerons le monstre, malgré ses rugissements, au tribunal de l'opinion publique.

l'essai malheureux qu'il venait de faire, le trouva plus acharné à le combattre.

L'assemblée des actionnaires du *Propagateur* eut lieu le 27 août 1829. On rendit compte de la situation du journal depuis le 15 novembre 1828, date de sa fondation, jusqu'au 30 juin 1829. Les bénéfices permettaient de donner un dividende de 6 %; on devait, la première année, l'ajouter au capital. Il aurait pu être de 15 % sans les dépenses de premier établissement. Les actionnaires approuvèrent les comptes et les propositions.

En rendant compte de cette assemblée, le *Propagateur* faisait valoir le succès du journal et les services rendus par lui et sa promesse de dévoiler les abus (1) ; mais on avait eu à subir des poursuites judiciaires (2) et d'autres étaient toujours menaçantes.

(1) Le *Propagateur* ne publiait pas seulement des questions politiques.

Le 11 décembre, il publia un article sur la lenteur des diligences (il cite la voiture d'Arras à Doullens) et un autre sur la loterie.

Le 12 décembre, autre article sur le budget de la ville de Montreuil, puis un plan d'association pour le soulagement de la population pauvre des villes. Le 21 décembre, article sur les fonctions de maire. 23 décembre, « de l'influence des libertés publiques sur l'agriculture ». Après avoir attaqué la taille les droits seigneuriaux, la main-morte, etc., il fait voir combien la situation s'est améliorée depuis l'ancien régime. Il se plaint qu'on n'encourage pas assez le commerce et l'industrie.

(2) Le *Propagateur* fut poursuivi par MM. Hamille et Guilbert, préposés des douanes, pour faux. Le journal avait dit que, lors du naufrage près d'Étaples d'un brick anglais, ils avaient empêché les habitants d'un village voisin de conduire chez eux, avant que la Commission sanitaire se fut prononcée sur l'origine du navire, un nègre qui seul avait échappé à la mort. Le *Propagateur* trouvait leur conduite barbare. Condamné en première instance, il fut acquitté par la Cour d'appel de Douai, sur la plaidoirie de Me Bruneau, en juillet 1829. On jugea que les plaignants n'étaient pas suffisamment désignés. Le Ministre de l'Intérieur demanda au Préfet du Pas-de-Calais le résultat de ce procès. Le *Propagateur* fut également traduit devant la Chambre

Nous quitterons la politique pour nous occuper de l'administration du département et de celle de la ville d'Arras pendant l'année 1829.

Le baron de Hauteclocque continua de remplir avec intelligence et dévouement ses fonctions de Maire de cette ville, et fut encore, à ce sujet, attaqué par le *Propagateur* (1).

des mises en accusation du Tribunal d'Arras pour avoir reproduit des fragments d'un poème de Méry et Barthélémy intitulé *Waterloo*. On y attaquait le maréchal de Bourmont, ministre de la Guerre, pour avoir abandonné Napoléon avant cette bataille. On accusait ce journal d'avoir cherché à renverser le Gouvernement du Roi et à ébranler la fidélité des troupes. Il répondit, par l'organe de Me Huré son avocat, que ce poème avait été reproduit par d'autres journaux qui n'avaient pas été poursuivis. Il ajouta que toujours il avait combattu le despotisme. Il fut relaxé de la poursuite.

(1) Le *Propagateur* ayant sous de vains prétextes refusé l'insertion d'une lettre que le baron de Hauteclocque lui avait envoyée en réponse à un article calomnieux, celui-ci crut devoir publier cette lettre dans le *Moniteur universel* du jeudi 5 février 1829.

« Arras, le 29 janvier 1829.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai dédaigné jusqu'à présent de relever les articles calomnieux insérés dans divers numéros de votre feuille relativement à mon administration, laissant à l'opinion publique et au bon sens de mes concitoyens le soin de les apprécier et d'en faire justice. Ainsi, quand vous avez parlé de moi, à l'occasion de la formation de la liste des notables qui a servi à l'élection des membres du Tribunal de commerce d'Arras, je me suis tu, persuadé que l'on s'apercevrait aisément que vos attaques tombaient à faux. La formation de cette liste n'était pas un acte de l'administration des maires, l'article 619 du code de commerce chargeant spécialement les Préfets de la composer et d'y comprendre tous les notables de l'arrondissement.

De même les faussetés renfermées dans la pétition de la veuve Lenfle m'ont peu touché, et cette plainte ne m'a pas paru digne de réponse. Elle contenait des injures qui ne pouvaient m'atteindre ; car, outre qu'elle était sans objet, puisqu'il existait un moyen légal d'exporter les vinaigres avec remise du droit d'octroi, elle devait être regardée comme une vaine déclamation contre moi, par cela seul que l'administration municipale est tout à fait étrangère au service de

Au mois de mars 1829, le budget de la ville d'Arras fut

l'octroi qui est confié à l'administration des contributions indirectes, par suite d'un acte régulier du 21 juillet 1817.

Plein de confiance dans la droiture de mes intentions et dans le suffrage des hommes éclairés, j'aurais donc continué d'envisager tranquillement vos attaques. Mais l'article insidieux du dernier numéro de votre feuille, renferme un outrage trop sensible au cœur d'un magistrat pour rester sans réponse. En parlant de notre appel à la bienfaisance publique, vous attribuez à l'Administration une négligence coupable lorsqu'il s'agit de venir au secours des malheureux. *On vient seulement d'y songer*, dites-vous. Je me dois à moi-même, je dois à mes collègues les membres du Conseil municipal, à la confiance dont mes concitoyens me donnent un si doux témoignage en ce moment, de repousser avec toute l'indignation qu'elle mérite une accusation aussi fausse que perfide.

Mais, je n'ai besoin que de votre propre témoignage pour vous confondre.

L'administration vient seulement de songer à venir au secours des pauvres ! Vous n'ignorez cependant pas, Monsieur, que dès le 3 novembre 1828, j'ai appelé de la manière la plus pressante les méditations du Conseil municipal sur l'état de misère de la classe indigente et sur les moyens de l'adoucir, et que des mesures furent prises à cet effet.

Le 10 décembre 1828, j'ai appelé de nouveau l'attention du Conseil municipal sur ce point. Une nouvelle résolution fut adoptée.

Le 19 janvier 1829, j'ai encore prié le Conseil municipal de s'occuper des besoins des pauvres. Le Conseil, vu l'urgence, et en attendant l'approbation par le Gouvernement des moyens précédemment adoptés, vota un secours de 3,500 francs emprunté provisoirement sur le crédit des dépenses imprévues de 1829.

C'est ainsi, Monsieur, que je me suis occupé sans relâche, et avec toute la sollicitude possible, d'augmenter les ressources du bureau de charité et de venir au secours de la classe indigente qui, déjà, en a ressenti les bienfaits par les distributions extrordinaires qui lui ont été faites; ce n'est donc point aujourd'hui que je viens d'y songer. Tel a toujours été le vœu de mon cœur et l'objet de mes plus sérieuses réflexions. Je pourrais, s'il le fallait, ajouter à toutes ces preuves les huit lettres officielles que j'ai adressées à M. le Préfet à ce sujet.

Vous ne pouvez avoir oublié, Monsieur, la mesure prise il y a deux mois par le Conseil municipal et qui excita les réclamations des bras-

ainsi fixé (1) : recettes extraordinaires, 6,000 francs (2),

seurs d'Arras ; quel était, je vous le demande, l'objet de cette mesure ? Pourriez-vous l'ignorer, vous qui en avez inséré la censure, dans les colonnes de votre feuille ? N'était-elle pas inspirée par le désir louable d'appliquer aux indigents les résultats et les bienfaits qu'on devait en attendre ? Vous saviez donc, à n'en pouvoir douter, qu'on s'occupait, il y a près de trois mois, des moyens à prendre pour adoucir la misère des pauvres ; et vous venez nous déclarer aujourd'hui qu'on vient seulement d'y songer. En vérité, Monsieur, soyez à l'avenir plus adroit dans vos inventions, car les lignes que nous avons relevées ne sont qu'une grossière calomnie d'autant plus coupable qu'elle pouvait arrêter l'élan de la bienfaisance publique. Il ne me convient pas de répondre aux observations que vous faites sur le mode adopté. Je me bornerai à vous dire que le Conseil municipal, consulté officieusement par moi sur l'opportunité d'une quête, a improuvé ce moyen, que la souscription, seulement ouverte depuis deux jours, s'élève à plus de 9,000 fr. ; tandis que la dernière quête, faite en pareille circonstance, n'a produit que la somme de 4,867 francs, et vous saurez que pour les personnes qui ne veulent pas rendre le papier confident de leur bienfaisance, il se trouve à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que chez le Receveur municipal, un tronc tout aussi discret que le sac du quêteur municipal.

Vous terminez votre article en vous plaignant de n'avoir pas été compris dans le nombre de ceux à qui des lettres d'invitation ont été adressées. Cet innocent oubli provient de ce qu'on a suivi les états de population et les numéros de section pour les suscriptions des lettres envoyées, et malheureusement votre demeure n'en a pas. Cette futile inadvertance ne saurait refroidir votre ardente charité ; et, sans doute, vous nous prouverez bientôt, par une offrande généreuse, que celui qui se prétend constituer l'organe des besoins de la cité, ne se contente pas de prêter sa plume pour révéler ces besoins, mais qu'il ouvre avec empressement sa bourse pour les satisfaire. »

Le *Propagateur* ne laissa pas sans réponse la lettre du baron de Hauteclocque.

(1) Le *Propagateur*, le 26 octobre 1829, écrivit un article pour demander la publicité des budgets communaux. Il demanda aussi en 1829, un meilleur nettoyage des rues d'Arras et un changement dans l'heure de l'ouverture des portes de la ville. Il traita aussi la question des octrois.

(2) On vendit le 29 novembre 1829, dans l'ancien cimetière de Saint-Nicaise, 1,463 pieds d'arbres (frênes, ormes, sycomores).

recettes ordinaires, 293,065 francs, total 299,065 francs. Dépenses ordinaires, 255,614 francs, dépenses extraordinaires, 43,318 francs, total des dépenses 298,932 francs, excédent de recettes 133 francs. Les frais de perception de l'octroi s'élevaient à 24,000 francs. Les Hospices demandaient un secours de 50,000 francs. On leur en accorda un de 38,000 francs. Le Conseil municipal vota 13,800 francs pour l'Hospice des vieillards et 700 francs pour acheter les feuilles de manuscrit volées à la Bibliothèque d'Arras (1).

Le Conseil municipal s'était occupé les 2 avril-5 juin 1826 et 14 mars 1827 des églises des faubourgs, et avait voté 20,000 francs pour en bâtir deux. Les habitants avaient offert des terrains, mais M. Grandsart, l'un d'eux, retira sa proposition pour l'église du faubourg Ronville. On décida alors qu'on bâtirait seulement celle du faubourg St-Sauveur. Le lion du beffroi menaçait ruine, on vota 450 francs pour le réparer.

Il fut question également du transfert du Marché au poisson, il se tenait sur la place de la Comédie, ce qui présentait des inconvénients à cause de l'odeur qu'il répandait. On demandait par des pétitions son transfert. Le journal le *Propagateur* était de cet avis, prétendant que ce marché dégradait une place qu'il appelle le « Palais Royal », c'était

(1) On imprima dans l'*Indicateur de Calais* : « Il y a quelques années une partie des parchemins de la bibliothèque de Saint-Vaast fut mutilée par un scélérat. Un grand nombre de feuilles arrachées par ce vandale ont été retrouvées, grâce aux recherches actives de l'habile diplomate anglais (sir Philipp) auquel on doit la publication des catalogues et manuscrits des Bibliothèques publiques de Lille et d'Arras. Ce savant archéologue s'est empressé de les acheter et d'instruire de son heureuse découverte le Maire d'Arras, en lui annonçant qu'il les tenait à sa disposition. M. de Hauteclocque accueillera sans doute avec empressement l'offre du généreux étranger que nous avons le plaisir de compter depuis quelque temps au nombre des habitants de Calais. »

Ces feuillets de velin, arrachés aux plus précieux des manuscrits de la bibliothèque, étaient offerts au prix d'achat.

un cloaque qui entravait la circulation. Mais il reconnaissait la difficulté de trouver un autre emplacement. Il proposa le boulevard nouvellement aplani à la suite du Marché aux moutons (1).

Le Conseil municipal décida qu'on rendrait à la famille de Beaulaincourt les documents qui la concernaient; le Conseil municipal rejeta la demande de Mlle du Feillans, héritière

(1) Le *Propagateur* du 5 avril 1829 publia la lettre humoristique suivante :

« Décidément votre *Propagateur* est un brouillon, un humoriste. Sa causticité n'épargne rien. C'est, aujourd'hui, au Marché au poisson qu'il a déclaré la guerre. Vous n'avez point craint de noircir les tables de nos poissonniers et de déverser tous les venins de la calomnie sur la fraîche marée. Oui, Monsieur, à la lecture de votre article, incontinent, toutes les cuisinières de la ville ont frémi de colère ! Que dis-je ! J'ai vu les carpes elles-mêmes, au marché de samedi dernier, bondir d'indignation, les sauterelles se lever en masse, comme jadis en Égypte; et peu s'en est fallu que les anguilles de mer se dressassent sur leurs anneaux comme des serpents à sonnettes pour siffler votre arrêt de proscription. Vous avez en effet l'odorat bien délicat pour vous plaindre tandis que nous voyons les narines, je ne dis pas des neuf Muses (celle de la Comédie est absente) qui décorent notre salle de spectacle, sentir l'odeur que fait monter vers elles certain endroit du marché qu'on appelle le *Puits*, et que connaissent très bien les amateurs de poisson faisandé. Il vous convient bien de vous boucher le nez, quand les Déesses elles-mêmes ne se permettent pas d'avoir des vapeurs. Je vous soutiens, moi, qu'il n'est pas, dans une ville, d'emplacement plus convenable à un marché au poisson que le centre. Tous les centres, dans un Gouvernement représentatif, appartiennent de droit à la gastronomie; d'où vient donc que la marée se trouverait en dehors de la loi constitutionnelle ? Et dans quel endroit prétendez-vous la reléguer ? Dans votre salle de concert ?... Contentez-vous d'y faire chanter un jour, si vous le pouvez, votre pêcheur *Mazaniello*. Puisque nous sommes dans le siècle des indemnités, vous auriez été plus raisonnable de placer à la place Sainte-Croix le *Minck* en dédommagement du charbon qu'on lui a ravi pour l'enterrer tout vivant dans un cimetière. Peut-être auriez-vous pu encore parler de la place du *Wetz d'Amein;* mais, comme *le poisson donne la peste*, vous êtes trop philanthrope pour ne pas consulter la santé des malades de l'hôpital. La place de la Madeleine ? Mais c'est encore le centre de la

de Mgr de Conzié, qui réclamait des tableaux se trouvant au Musée d'Arras; ils avaient été confisqués lors de l'émigration de cet évêque. Le Conseil municipal prétendit qu'elle ne justifiait pas suffisamment de son droit de propriété, et un des tableaux qu'elle réclamait, représentant une marchande de poissons, existait déjà à l'Évêché du temps de Mgr de Bonneguise. Du reste, la ville les avait acquis légalement.

ville; mais l'Evêché! Vous voyez donc que pour vous satisfaire, on n'aurait d'autre ressource que de précipiter le Marché au poisson dans le *Crinchon* ou dans le *gouffre*. Pensez à nos estomacs, proscripteur de nos friandises! Gardez pour vous vos odieuses Philippiques. L'exposition de la marée accuse, dites-vous, une civilisation arriérée; elle vaut bien, ma foi, celle de vos antiques en plâtre, de la savate de la reine Berthe, du peigne du roi Thierry, de vos crocodiles et coquillages. Elle dégrade une place qui est pour vous le Palais Royal. J'accepte la comparaison. Mais au Palais Royal même, au milieu de ces pompeux magasins où brillent les produits de tous les arts, vous n'avez donc jamais respiré les vapeurs, les saveurs énivrantes des turbots, des homards, des truites du lac de Genève, dans l'appétissante boutique de *Monsieur Chevet*, parfumant toutes les avenues de la galerie vitrée? Il m'en souvient encore lors de mon dernier voyage à Paris! Dieu! quelles délices!...

Ce lieu que vous qualifiez de *cloaque* en plein vent, n'est-il pas le rendez-vous de la meilleure société? On n'y voit pas seulement des rougets, des merlans ou des esturgeons, mais encore des banquiers, des rentiers, des officiers, des légistes, des publicistes, etc. Je vous défie de trouver en France une Bourse de commerce mieux composée.

La circulation publique est, dites-vous, entravée. Mais, nous ne voyons pas le grand mal que les voitures soient obligées de faire le grand tour pour que les gourmets puissent flairer, mirer, contempler, et enfin acheter leur poisson sans risquer d'être écrasés.

Vous invoquez l'intérêt du commerce! Demandez aux débitants circonvoisins si les précautions que vous prenez pour leur sûreté, seraient favorables à l'écoulement de leurs spiritueux.

Renoncez donc, Monsieur, au coup d'État que vous méditez contre la marée. Vous qui parlez chaque jour contre l'abus des destitutions et de l'amovibilité des places, daignez permettre au Marché au poisson de garder la sienne. »

L'exercice du culte protestant à Arras donna lieu, en 1829, à des difficultés. Le pasteur Billot avait obtenu du Conseil municipal une indemnité de logement; il avait demandé, en 1827, un local pour les offices religieux. Il n'y avait, alors que soixante protestants. Un membre du culte réformé avait également prévenu le Maire, en 1829, qu'on en célébrerait les cérémonies dans son domicile, rue de la Cronerie, comme culte domestique. Cette même année, le Président du Consistoire de Lille, écrivit au Préfet pour lui demander l'autorisation d'élever à Arras un petit temple. Il s'adressa aussi à la ville pour qu'elle participât à la dépense. Outre les protestants habitant Arras, il y en avait, disait-il, dans les environs et dans la garnison. Le maire répondit, le 4 août 1829, qu'il ne croyait pas utile d'autoriser ce temple, car on avait exagéré le nombre des protestants, il y en avait trop peu pour que cela fût nécessaire. M. Billot écrivit au Ministre le 10 novembre qu'en présence des renseignements défavorables de la Municipalité, il ne voulait pas établir de polémique avec elle et prouver l'exactitude de ce qu'il avait dit; il renonçait à élever un temple; il avait prévenu le Maire que les protestants se réuniraient tous les dimanches dans un vaste local loué rue Sainte-Croix. Le baron de Hauteclocque répondit, le 10 novembre, qu'il ne donnait pas son autorisation, vu le nombre peu important des personnes appartenant au culte réformé à Arras. L'oratoire d'Achicourt, situé à une demi-lieue, suffisait; bref, c'était aux chefs de famille et non à M. Billot, de faire la demande. Celui-ci lui envoya une longue lettre où il maintenait sa première en invoquant l'article 5 de la Charte garantissant la liberté des cultes, abrogeant les articles 291 et 294 du Code pénal, et déclarait qu'il ouvrirait son oratoire. Le Maire lui fit dire par le commissaire de police qu'il lui fallait l'autorisation du Gouvernement. Ce pasteur écrivit alors au Préfet, qui s'adressa au Maire; celui-ci lui répondit ainsi qu'à M. Billot, le 14 novembre. Il se justifiait de toute idée de

persécution religieuse ; il ne faisait qu'exécuter la loi. L'Administration municipale ne pouvait accorder d'autorisation de ce genre avant qu'on lui eût indiqué le local et que la demande fût faite par les chefs de famille; enfin, il ne redoutait pas l'opinion publique dont on le menaçait. L'affaire alla au Ministre qui autorisa les protestants d'Arras à se réunir à la condition que leur culte ne se manifesterait par aucun signe extérieur (1), et M. Thomas Langlet fut autorisé à affecter une partie de sa maison à cette destination (2).

On ouvrit dans le *Propagateur* une souscription pour les frais de ce culte et on fit une inauguration du temple.

M. Dehée-Cayet, négociant à Arras, demanda au Maire d'établir à ses frais une grue près du rivage pour le déchargement des bateaux; il offrait pour cela de louer une partie du quai. M. Raffeneau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, était favorable sous la condition qu'on devrait l'enlever à la première réquisition du Gouvernement. Le Conseil municipal nomma une Commission pour étudier l'affaire. L'architecte de la ville fit un devis qui s'élevait à 8,151 francs. Le Conseil municipal examina s'il fallait mieux laisser l'exploitation de cette grue à un particulier à charge de payer une redevance annuelle, ou la faire

(1) Le *Propagateur* attaqua l'Administration municipale avec beaucoup de vivacité sur la malveillance qu'elle avait montrée dans cette affaire. Le baron de Hauteclocque écrivit au rédacteur du journal, en janvier 1830, une lettre lui offrant de lui démontrer, dans une réunion à l'Hôtel de Ville et de vive voix, l'inexactitude de ses accusations; qu'il n'avait fait qu'exécuter la loi et que le Ministre lui avait donné raison.

(2) Les réunions avaient lieu les dimanches et jours de fêtes protestantes à 11 heures et à 3 heures du soir. En outre, les mercredis et jeudis, il y avait réunion à 7 heures du soir. On commémorait l'anniversaire de la mort de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette. Le 21 janvier 1830, le temple fut orné de draperies noires et le pasteur Billot lut le testament de Louis XVI.

gérer par un préposé. La solution de l'affaire se fit attendre, elle n'était pas arrivée en 1830.

Une question qui intéressait la ville d'Arras et le département, fut l'acquisition d'une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Vaast. Ils avaient été affectés à la dotation du Sénat et, par une ordonnance du Roi du 4 juin 1814, à celle de la Chambre des Pairs, il fut question, dans la session de 1828, de vendre au profit de l'État les anciennes Sénatoreries. Une loi du 29 mai 1829 décida cette aliénation. La ville d'Arras, depuis longtemps, jouissait de la Bibliothèque et de la partie du cloître qui la longe. Le département occupait une portion du grand cloître où il avait mis ses archives. L'autorité ecclésiastique désirait avoir à St-Vaast le petit séminaire, car le Gouvernement devait fournir pour cela un local. Le Préfet était d'avis de s'entendre avec l'Évêque à ce sujet. Le Conseil municipal décida, le 21 août 1829, qu'il achèterait une partie de l'ancienne Sénatorerie ainsi que le jardin botanique. Il proposa au Gouvernement pour le paiement une redevance annuelle de 6,000 fr. (1).

Cet arrangement n'aboutit pas d'abord. Le 25 février 1830, l'abbé Dubois proposa au Conseil municipal d'Arras, dont il était membre, de s'entendre avec l'Évêque pour acheter cette propriété en commun avec la ville. Celui-ci prendrait la partie qu'il louait pour le petit séminaire. On répondit à l'abbé Dubois que l'Évêque occupait seulement dans ce but le dessus de la Bibliothèque. La ville désirait l'avoir. On pourrait trouver dans Saint-Vaast un autre local pour le même usage. Cette affaire ne se termina que plus tard.

Le Roi, le 6 août 1829, nomma conseillers généraux du

(1) Le Préfet, sur l'avis du Conseil Général, alla à Paris au Ministère. On lui dit que les Domaines de la Couronne ne pouvaient être aliénés que par voie d'échange contre des biens fonds. Il fallait donc attendre le vote d'une loi qu'on proposerait et qui permettrait à l'Administration des Domaines de vendre ces biens dans la forme ordinaire. Le Conseil du Roi était d'avis de les aliéner.

Pas-de-Calais M. Le Sergeant d'Hendecourt, conseiller à la Cour royale de Douai; M. de Rosny, ancien député à Boulogne; M. Fontaine, député de cette ville; M. Brulé maire de Montreuil, conseiller d'arrondissement; M. Isaac, négociant à Calais; M. Allent, propriétaire à Hames-Boucres. C'était des nominations faites *in extremis* par le Ministère de Martignac (1).

Les préliminaires du rapport du Préfet au Conseil général sont très courts et ne font pas allusion à la situation politique. M. Duquesnoy, quoiqu'il fût député, resta secrétaire, et M. Lallart fut maintenu à la première Commission.

Le Conseil Général fut d'avis que les Frères de la Doctrine chrétienne étaient insuffisants pour l'instruction primaire (2). Il fallait une école normale pour former des instituteurs. Les cours dureraient deux ans, il pourrait y avoir de vingt à trente élèves. Il était question d'en former une à Douai; le Préfet proposa d'y voter des bourses de 400 francs.

(1) Une partie de ces nominations indiquait le désir de ce Ministère de se rapprocher de la gauche, en nommant M. Fontaine qui avait supplanté M. de Rosny aux dernières élections.

Le premier, dit le *Propagateur*, à son arrivée au Conseil Général y fut reçu avec empressement, cordialité et reconnaissance. On verra l'hostilité qu'il montra contre le Gouvernement.

Le *Propagateur*, le 29 août 1829, disait : « C'est sur le patriotisme, sur le zèle éclairé des membres constitutionnels composant notre Conseil Général, que le département compte pour faire parvenir au Gouvernement le véritable vœu, le tableau fidèle de ses besoins, l'expression de ses pensées en ce moment. »

(2) Le Préfet, par un arrêté du 10 décembre 1828, avait établi des Comités gratuits pour encourager l'instruction primaire. En 1829, il décida que pour payer les frais qu'ils auraient à faire, on en ferait la répartition entre les communes de leur ressort en proportion de la population. Il avait proposé 600 francs, ce crédit ne fut pas autorisé.

Le *Propagateur* attaquait les Frères qu'il appelait « Ignorantins » et les entraves mises par l'Administration dans l'organisation de l'instruction primaire.

Le département acheta à Montreuil l'Hôtel de Longvillers pour en faire la sous-préfecture. Il s'occupa aussi de l'achèvement de la cathédrale d'Arras, de l'acquisition d'une partie des batiments de Saint-Vaast, et de la création de nouvelles routes départementales, au moyen d'un million produit par le vote de trois centimes additionnels extraordinaires pendant huit ans à partir de 1831.

La discussion fut vive et cette proposition ne fut adoptée qu'à une voix de majorité.

On proposa de nommer des commissaires voyers. Il fut question d'établir des courses de chevaux; on y renonça dans le Pas-de-Calais, on se contenta de faire des concours de chevaux comme il y en avait à Paris et à Alençon. Le Conseil Général vota 4,500 francs de primes; un concours eut lieu à Arras pour les chevaux de cet arrondissement et de celui de Saint-Pol. Le Gouvernement donnait depuis plusieurs années des primes d'encouragement aux cultivateurs s'occupant avec le plus de succès de l'amélioration de la race chevaline.

La fête d'Arras eut lieu avec les divertissements accoutumés, concert de la Société Philharmonique, etc.

Il fit mauvais temps; la revue et la procession ne purent avoir lieu (1). Il y eut cinq chansons de la fête (2). Le

(1) On composa à ce sujet les vers suivants imités de Virgile :

Le vent, la foudre et la tempête
Grondent la nuit comme le jour,
César et Jupiter semblent, durant la fête,
Se partager le monde et régner tour à tour.

(2) Chansons de la fête.

Il y eut cinq chansons de la fête, c'est l'année où elles furent le plus nombreuses. Voici d'abord l'entretien de Jacqueline et Colas :

JACQUELINE

Ech' l'année chi tu n' dirau pon
Qu' nous somm's atargés d' nou moésson,
J'ai fait implett' d'in biau jupon,
A l' ducass' d'Arrau,
Nous irons Colau,

15 août 1829 eut lieu la distribution des prix du Collège (1).

Mais si vit' nous nous dépêchons,
Adiu pour nous l' procession

COLAS

D'pu l' temps que ch' blé qu'il est quère,
Gn'a pu d' gambon dins nous armoère,
A ch' momint lau faut pon ét' fière :
Du pain et du bure,
Cha vaut ein friture,
Mais l' pir' je n' peux pu boire in coup ;
Et j' viens sé tout comme in coucou.
. . . .

COLAS

J'ai acaté des belles bottes,
Cha n' suit pon avec mes culottes ;
I vaudrau miu que j' suiv' l' mode
Ed' tous chés jeun's hommes
Epi d' tous chés crônes,
Comm' ch'là je m' fraus raviser,
Sans chau je m' fraus mépriser.

JACQUELINE

In port' des rob's ed drôl' façon,
Chés manch's inflés comm' des ballons.
Pour être comm' ch'lau j' n'in vodros pon,
Faut pon qu' cha t' chagreine,
Et j' tu l' dis sans peine.
Car i faudrau que j' varos sotte
Pour mi mett' in cotron d' la sorte.
. . . .

B. I.

2e chanson.

Vœux des habitants d'Arras dédiés à l'immortel Turennne en l'honneur de l'anniversaire du 25 août 1829 de la levée du siège d'Arras en 1654.

En mil six cent cinquante-quatre,
Vingt-cinq août, jour si chéri.
Tous nos aïeux furent combattre
Pour chasser au loin l'ennemi.
Sous tes ordres, grand capitaine,
Ils le battirent sur nos remparts,

M. Denissel obtint le prix d'honneur. L'abbé Herbet, prin-

Magnanime, immortel Turenne,
Reçois nos vœux de toutes parts.

REFRAIN

Grand guerrier, tu verras
Toujours notre constance
Fêter la délivrance
De la ville d'Arras.

Le tocsin fatal de nos peines
Pour nos malheurs allait sonner,
Ton bras furieux brisa les chaînes
Que l'étranger voulait donner.
Tu parus dessus nos murailles,
L'ennemi fuit à ton aspect,
O foudre et vrai dieu des batailles,
Nous le disons d'un saint respect

REFRAIN

Grand guerrier, etc.

Nous célébrons ce jour naguère,
Jour où le tendre chalumeau
Se fit entendre après la guerre,
Tout devient paisible au hameau.
Un père, une mère hors de peine,
Au loin des tracas des combats,
Bénissaient le vaillant Turenne.
Répétons comme eux ici bas.

REFRAIN

Grand guerrier, etc.

Illustre fils de la vaillance,
Héros si digne de renom,
Toi qui jadis, dès ton enfance.
Dormait sur l'affût d'un canon,
Dans nos cœurs, comme dans l'histoire,
Tes hauts faits resteront écrits.
Chaque an nous fêterons la victoire
Du sauveur de notre pays.

REFRAIN

Grand guerrier, etc.

cipal du Collège, à titre provisoire, fut nommé définitivement

3e chanson.

LE JOUR DÉSIRÉ ou LA GAIETÉ D'ARRAS

Couplets en l'honneur de l'anniversaire d'août 1654.

AIR : *Nos amours ont duré une semaine.*

Messieurs, d' l'an dernier, c' n'est pas l' même poëte,
S' ti là n'a pas tant d'esprit dans sa tête,
Mais sur le même air s'il a fait ces couplets,
C'est qu'il a bien cru que c' l'air là vous plaisait.
Si ça vous convient chantez tous satisfaits :

REFRAIN

Le voilà revenu ce jour d'allégresse
Ce jour de bonheur si cher à nos cœurs,
Jour bien précieux,
Doux instants d'ivresse,
Oh ! d'aussi beaux jours, } *bis*
Pour nous devraient durer toujours. }

Beau vingt-cinq août, jour si mémorable,
Envers nos aïeux l'ennemi formidable.
D'un siège trop long nous avait harassé,
Turenne survint qui les a repoussés.
Chantons en l'honneur de nos malheurs passés.

REFRAIN

Le voilà, etc.

Il faut de tout cœur dans ces temps prospères,
Fêter le vainqueur qui dit à nos pères :
« Braves habitants, rentrez dans vos foyers,
Vous étant battus comme de vieux guerriers,
Vous filerez vos jours à l'ombre des lauriers. »

REFRAIN

Le voilà etc.

Courses de bagues à cheval et danses publiques,
Comedie et bal, nombreuses musiques,
A maints jeux charmants, nons irons de bon cœur,
Tout cela pour fêter notre libérateur.
Couronnons son front et répétons en chœur :

REFRAIN

Le voilà, etc.

M. Granoski, que nous avons vu professer un cours de

4e chanson.

Sur le même sujet.

AIR : *du Petit Tamboar.*

L'étranger était à nos portes
Et nous préparait des verrous
Il fallait voir fuir ses cohortes
Quand Turenne fut parmi nous.

REFRAIN

Au bruit du son du clairon,
Des violons à perdre haleine,
Fêtons le grand Turenne,
Ce guerrier de renom,
Qui chassa l'ennemi bien loin
Par la mitraille et le canon.

L'ennemi se crut la victoire,
Nous forgeant des fers inhumains,
Mais le vainqueur couvert de gloire
S'en servit pour lier leurs mains.

REFRAIN

Au bruit, etc,

En ce jour pour nous si prospère,
Du vainqueur chantons les hauts faits,
Oublions les maux de la guerre,
Loin des combats chantons en paix.

REFRAIN

Au bruit, etc

5e Chanson.

TOUS LES JEUX PUBLICS

Ronde en l'honneur de la levée du siège de la ville d'Arras en 1654.

AIR : *Turlurette.*

Accourez bons villageois
Pour vous unir à ma voix.
Venez au son des violons
Danser plusieurs rigodons,

géométrie descriptive (1) fut chargé de faire au Collège un

Que vos cœurs soient en délire
Il faut rire,
Il faut rire,
Rire, toujours rire.

Pour fêter d'aussi beaux jours
Qui devraient durer toujours,
Il vous faut à qui mieux mieux
Participer à tous nos jeux,
Je n'ai pas besoin de vous dire
Qu'il faut rire, etc.

Il faut jouer mes amis
Au jeu de paume au tamis
Et celui qui gagnera
Pour prix il emportera
Certains présents qu'on admire
Il faut rire, etc.

La comédie me plaira,
Sans argent on entrera
Car la salle doit être surtout
Dit-on, percée aux deux bouts.
Qu'on y donne Tapin, Zaïre,
Il faut rire, etc.

L' feu d'artifice commencera,
Pour le voir chacun s' pouss'ra,
Car tous ces fusées en l'air
Ça doit faire un feu d'enfer.
Je perds mes souliers, tant pire,
Il faut rire, etc.

Présenté aux Magistrats de la Ville d'Arras par leur respectueux Degand, auteur-chansonnier.

Arras. — Imprimerie Leclercq et Gorillot.

(1 p. 81) Le discours fut prononcé par un jeune professeur de rhétorique, élève de l'école normale, successeur de M. Sauvage. Il prit pour sujet : « De l'excellence de la Morale dans les lettres et de l'incomparable union de la vertu et du génie. »

(1) Le *Propagateur*, à propos de la classe de philosophie du collège, se plaignit qu'elle se fit en latin quand M. de Vatimesnil, Ministre de l'Instruction publique, avait ordonné de la faire en français. Le professeur disait qu'en la faisant en latin, on préparait mieux les élèves du

cours de mathématique, physique et chimie, il ne pouvait en obtenir la fonction définitive que s'il avait le diplôme de bachelier ès-science, on lui donna pour cela jusqu'à 1830

On imprima le récit des distributions des prix de l'Ecole de Médecine.

L'Académie d'Arras, pour remplacer l'abbé Dissaux, nommé curé à Boulogne, élut comme membre de cette Société, M. Léon d'Herlincourt. Il avait pour concurrents l'abbé Dubois, M. Brégeant et M. Garnier, ingénieur des mines pour le Nord et le Pas-de-Calais

Petit Séminaire, qui suivaient les cours du collège, à l'étude de la Théologie au Grand Séminaire.

Le 14 mai 1829, le Conseil municipal décida que les élèves paieraient la moitié de la rétribution scolaire. L'Évêque réclama, menaçant de les retirer. Il alla à Paris, et M. de Montbel lui promit de faire connaître au baron de Hauteclocque son désir qu'on revînt sur cette décision. Le Ministre demanda que la remise ne s'appliquât qu'aux séminaristes pauvres. Le Conseil municipal s'occupa de nouveau de cette affaire et, le 4 mars 1830, maintint son premier vote à une faible majorité et malgré l'avis du Maire. Le *Propagateur* dit que c'est le premier échec administratif qu'il éprouva au Conseil municipal.

1830

Nous sommes arrivés à l'année qui verra disparaître la Royauté de la branche aînée des Bourbons. Cette Famille illustre avait donné des siècles de bonheur à la France et l'avait rendue glorieuse. Si on a suivi les événements qui amenèrent son renversement du Trône, on ne doit pas s'étonner de ce dénouement. Il devait être suivi de l'arrivée au pouvoir de gouvernements de rencontre devant causer la déchéance politique, religieuse et sociale de notre pays.

Le 1er janvier 1830 indiqua la gravité de la situation. Charles X, en recevant les corps constitués, adressa ces paroles à la Cour royale de Paris qui avait prononcé de regrettables acquittements en faveur de journalistes accusés d'attaques violentes contre la Monarchie : « N'oubliez jamais les importants devoirs que vous avez à remplir: prouvez, pour le bonheur véritable de mes sujets, que vous cherchez à vous rendre dignes des marques de confiance que vous avez reçues de votre Roi. » Ces mots semblaient indiquer la volonté de se montrer énergique. Mais le vieux Monarque ne pouvait soutenir ce rôle; quand la Cour royale alla des Tuileries au Palais Royal, elle y reçut des d'Orléans l'accueil le plus distingué.

Les Chambres furent convoquées pour le 2 mars 1830. Les journaux, prévoyant un coup d'État, engagèrent immédiatement une ardente campagne (1). Ce n'était pas seule-

(1) Les journaux royalistes disaient : « La Révolution et la Monarchie vont se trouver en présence; il faut que l'une étouffe l'autre. Les révolutionnaires menacent la Couronne du refus du budget; nous les en défions, la France ne peut cesser de vivre; qu'ils essaient d'arrêter les services publics, de suspendre l'administration, ils verront. C'est un acte de révolte contre l'autorité souveraine; il ne faudra au Roi

ment le changement d'un Ministère, mais le renversement du Roi qu'ils avaient pour but. L'hiver était rigoureux et la misère rendait les esprits plus hostiles. Il y eut de nombreux incendies, autre cause d'agitation.

Charles X, effrayé de cette situation, pensa à prendre un Ministère moins désagréable à la gauche avec MM. Roy, de Mortemart, de Martignac, etc. Cet essai ne lui avait pas réussi. M. de Polignac, son ami, restait plein de confiance et affirmait qu'il se procurerait une majorité à la Chambre; il ne proposerait à celle-ci, dans cette session, que des mesures d'intérêt matériel ou des lois d'une incontestable utilité (1). Nous avons déjà vu combien ce Ministre était

que des baïonnettes, il n'en manquera pas. La partie est engagée, il faut qu'on sache ce qu'il y a des deux côtés. Dans la lutte, c'est la Royauté contre l'usurpation; il vaut mieux périr avec honneur dans six mois que misérablement dans deux ans. » Ils traitaient fort mal les électeurs à cent écus et les intrigants qui les soutenaient. Les journaux de l'opposition, de leur côté, disaient : « La crise actuelle est la plus décisive qui se soit présentée pour la Maison des Bourbons; la question des dynasties se trouve posée pour la quatrième fois en France depuis que les baïonnettes étrangères y ont ramené cette Famille. M. de Polignac a attiré l'orage. Le moment où ce Ministre va se trouver face à face avec le pays est vivement attendu, car rien de si humiliant pour un grand peuple que d'avoir chaque matin à prévoir ou à déjouer les folies d'un Pouvoir à la fois menaçant et méprisé. » On traitait les Royalistes de gentillâtres incorrigibles, de terroristes convertis, de parvenus sans honneur, de Tartuffes sans foi, de traîtres sans patrie, d'intrigants de toute espèce affamés de places et d'appointements, de parasites du budget, etc. Dans le *National*, M. Thiers disait : « Si vous vous révoltez contre la loi ou si vous la refaites, en vertu de l'article 14 de la Charte, on vous résistera, non pas violemment, mais avec la légalité. La continuation de votre révolte vous conduira à tirer le glaive. Or, l'Évangile nous a dit quel est le sort de celui qui se sert du glaive. » On rappelait la Révolution d'Angleterre de 1640.

(1) Au nombre des lois préparées, il y en avait une sur le duel, une sur l'instruction primaire (1,500 communes se trouvaient alors sans école). On devait s'occuper de règlements pour l'Armée et la Marine,

favorable aux grands travaux publics; c'était facile, car la France était prospère et l'argent ne demandait qu'à trouver un emploi. Ce moyen n'était pas suffisant pour calmer les esprits..

La session s'ouvrit le 2 mars (1). A la messe du Saint-Esprit, le Roi fut accueilli avec froideur. Pour la dernière fois, il prononça le discours d'usage. Après avoir annoncé la fin des hostilités entre la Russie et la Porte et le choix d'un Roi pour la Grèce, il fit prévoir une expédition contre le Dey d'Alger. Il parla des dépenses faites pour la défense du Royaume et de la prospérité du Commerce et de l'Industrie, de l'amortissement de la rente, etc. Élevant la voix, il prononça des paroles pour dire que les droits de la Couronne étant sous la sauvegarde de la Charte, il surmonterait les obstacles qu'on mettrait à l'exercice de son Gouvernement (2). Cette partie de son discours devait avoir de graves conséquences (3).

Ce qu'avait dit le Roi, il fallait le faire, mais était-il nécessaire de le dire?

La lutte engagée dans la presse des deux partis redoubla de violence. Les journaux royalistes disaient que ce discours

(1) Les députés du Pas-de-Calais furent présentés au Roi le 2 mars.

(2) Voici cette partie du discours royal :

« La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma Couronne. Ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

Je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la *malveillance* cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon Gouvernement des obstacles *que je ne peux pas prévoir, que je ne veux pas prévoir* je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. »

(3) Charles X très ému laissa tomber son chapeau, il fut ramassé par le duc d'Orléans; c'était un présage.

était l'expression des sentiments personnels du Roi (1) et une nouvelle profession de foi aussi sacrée que celle de Reims, Les écrivains libéraux prétendaient que c'était l'œuvre de la contre révolution et devenaient plus menaçants. La réponse au discours royal ne se fit pas attendre. La Chambre des Députés proposa au Roi comme Président cinq membres appartenant à l'opposition (2). Le Roi choisit M. Royer-Collard.

Les fonctions de vice-présidents et de secrétaires furent attribuées à des libéraux. Puis vint la discussion de l'adresse. A la Chambre des Pairs, la majorité de cette assemblée, malgré la nomination de sept nouveaux membres (3) n'était pas favorable au Ministère. Le Président était le marquis de Pastoret. Le projet de réponse eut pour rapporteur le comte Siméon. On voulait donner au Roi une leçon enveloppée sous la forme d'un dévouement respectueux. L'Adresse fut votée sans discussion et M. de Chateaubriand prit seul la parole sur l'ensemble du projet (4).

Le Projet de l'Adresse de la Chambre des Députés répon-

(1) La majorité des Ministres avait approuvé ce discours.

(2) La Chambre des Députés se composait de 361 membres, dont 150 appartenaient à la droite et au centre droit, 175 à la gauche et au centre gauche. Restait une quarantaine de Royalistes, mécontents du discours du Roi et de la marche du Gouvernement ; ils se joignirent à la gauche et lui donnèrent la majorité.

(3) Le Roi avait nommé pairs de France le marquis de Brancas, le marquis de Tourzel, le marquis de Puivert, le comte de la Bourdonnaie, le comte Beugnot, le général Vallé. L'opposition les appelait les sept péchés capitaux.

(4) M. de Chateaubriand continuait son opposition au Ministère et en même temps faisait grand tort à la Royauté légitime. M. de Villèle écrivait : « Il a bien plus d'esprit que moi, mais j'ai plus de jugement que lui. Ce n'est pas l'esprit qui remplace le jugement, c'est le jugement qui remplace l'esprit. » Dans son discours, Chateaubriand disait : « Une révolution venant d'en bas est impossible, mais elle peut venir d'en haut et sortir d'une administration égarée dans ses systèmes, ignorante de son pays et de son siècle. »

dait avec beaucoup plus d'énergie à *la malveillance* et aux *coupables manœuvres*, dont parlait le discours du Roi (1).

La lecture de ce projet fit une profonde impression, on réclama une seconde lecture, puis survint la discussion, elle fut vive des deux côtés, M. de Polignac n'avait pas l'habitude des luttes parlementaires. Il prit pour le remplacer deux de ses collègues MM. de Montbel et de Guernon-Ranville qui prenaient souvent la parole. M. de Courvoisier

(1) Voici une partie de cette adresse :

« Au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

Sire, la Charte que nous devons à votre Auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme résolution de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du *concours permanent* des vues politiques de votre Gouvernement avec les vœux de votre peuple, *la condition indispensable* de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent « *à vous dire que ce concours n'existe pas* ».

Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration; votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple, jaloux de l'estime et de la confiance de son Roi; que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du Trône et de la grandeur de la France. »

était malade. M. de Lépine, au nom de la Droite, demanda qu'on sortit des voies effrayantes que huit mois de licence et de fermentation politique avaient préparées. MM. Agier et Félix Faure appuyèrent l'adresse. M. de Conny dénonça la faction antipatriotique qui menaçait la France de périls imminents. M. de Montbel chercha à justifier la conduite du Ministère. M. Benjamin Constant voulut prouver que l'Adresse n'attaquait pas l'autorité Royale et qu'elle signalait seulement un danger pour la défense du pays. Un discours de M. de Guernon-Ranville fit une si profonde impression que si on avait voté de suite, il aurait pu faire modifier l'Adresse et ramener les royalistes dissidents. M. Dupin lui répondit et déclara qu'on ne méconnaissait pas les droits du Roi. M. de Chantelauze critiqua l'adresse comme injurieuse pour le Souverain, inconstitutionnelle et hostile à la Monarchie. Les trois premiers paragraphes passèrent sans difficulté. M. Delaborde atttaqua l'expédition d'Alger comme injuste et téméraire. M. de Haussez, ministre de la Marine, lui répondit. Après le rejet de plusieurs amendements qui adoucissaient le ton de l'Adresse, M. de Lorgeril en présenta un qui, sans exprimer le refus de concours de la Chambre, le faisait pressentir. Ce fut alors que débutèrent deux orateurs politiques qui devaient jouer un grand rôle dans les débats parlementaires. L'un était M. Guizot, nouvellement élu à Lisieux. Il parla contre l'amendement de M. de Lorgeril, il ne réunit qu'une trentaine de voix ; l'autre, M. Berryer, s'exprima avec une grande hauteur de vues, il attaqua l'opposition avec tant d'énergie que la Gauche cria : « A l'ordre (1) ! »

(1) Dans la discussion, on parla de l'irritation de la France contre le Ministère. Un député, M. de la Boulaie, prétendit qu'elle ne se manifesta d'abord que dans les journaux ; si elle s'était ensuite étendue, la cause en était uniquement dans l'acharnement que les journalistes mettaient à en parler. Il suffit de dire à un homme dix jours de suite : « Mon Dieu ! que vous êtes changé ! » pour qu'il finisse par se

Il était sept heures du soir quand, le 15 mars, on procéda au vote de l'Adresse, sur 402 votants, 221 se prononcèrent pour l'adoption et 181 contre. Si les 30 royalistes dissidents qui avaient soutenu l'amendement de M. de Lorgeril s'étaient réunis à la droite, l'Adresse aurait été rejetée et les graves événements qui allaient arriver et amener la Révolution de 1830 n'auraient peut-être pas eu lieu. Le vote eut un grand retentissement dans le pays et produisit une grande émotion dans le Conseil des Ministres. Charles X prenant le bras de M. Guernon-Ranville lui dit avec calme : « La Presse est cause de tout le mal. » Il regrettait le manque de concours des Députés, mais ses résolutions étaient *immuables*.

En présence des menaces de l'Adresse, le Gouvernement devait prendre un parti. M. d'Haussez croyait qu'on se procurerait une majorité à la Chambre en déplaçant les trente voix qui avaient assuré le triomphe de l'opposition, il suffirait de quelques places, et de trois millions. Le Roi et le Dauphin trouvèrent cette proposition immorale. Chercher à vivre avec la Chambre actuelle, en évitant les questions irritantes, était difficile. Renvoyer le Ministère pour en prendre un dans la Gauche, Charles X ne le voulait pas, car c'était un acte d'ingratitude de sa part pour ses amis et ses serviteurs dévoués, et cela n'aurait modifié la situation que pour peu de temps. Restait la prorogation de la Chambre, suivie de sa dissolution, ou un coup d'Etat.

Charles X reçut le 18 mars la députation chargée de lui présenter l'Adresse. Il montra beaucoup de calme et de dignité ; il répondit que ses ministres feraient connaître ses intentions, et le 19 mars, ceux-ci portèrent à la tribune une ordonnance Royale qui prorogeait les Chambres jusqu'au premier septembre. La violence des journaux avait redoublé

croire malade. Eh bien ! quand on répète dix jours de suite à un honnête marchand, à un abonné de cabinet de lecture : « Mon Dieu ! que vous êtes malheureux ! » il finit par en être convaincu... Ce sont votre opposition, vos exigences qui empêchent de gouverner.

d'un côté comme de l'autre. Les Royalistes disaient : « Plus de concessions ». C'était un appel à un coup d'Etat. Les libéraux le combattaient et continuaient leurs violentes attaques contre le Gouvernement (1). M. de Polignac, le 14 avril, présenta un rapport au Roi, (2) où il indiquait les dangers de la situation, mais cet esprit léger croyait qu'il surmonterait les difficultés et qu'en dissolvant la Chambre on aurait de bonnes élections, il le fit croire à Charles X. Il se trompait, car il était probable que les électeurs *à cent écus,* indépendants et excités par les journaux et la presse libérale renommeraient les députés de l'opposition et peut-être en plus grand nombre. C'est ce qui eut lieu.

Le prince de Polignac chercha au moyen de M. de Sémonville à créer au Gouvernement un appui dans la Chambre des Pairs. Cet essai fut infructueux.

Le Ministère était indécis, découragé et parfois d'avis différents. M. d'Haussez proposa de former des associations

(1) On reprochait au Gouvernement d'être clérical, les journaux libéraux prirent alors pour prétexte la solennité que le Gouvernement avait donnée au transfert des reliques de St-Vincent de Paul, de Notre-Dame à la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres. Dans d'autres circonstances, le Gouvernement avait cherché à éviter cette accusation. On prétendit que pour empêcher les attaques des journaux libéraux, lors du voyage de Charles X en 1827 dans le Pas-de-Calais, un des motifs pour lesquels ses Ministres l'engagèrent à ne pas aller à Boulogne était pour qu'il ne renouvelât pas le vœu traditionnel que les Rois de France firent, jusqu'à Louis XIV, à Notre-Dame de Boulogne.

(2) D'après le rapport de M. de Polignac, malgré une certaine agitation intérieure, personne en France ne regardait comme sérieusement possible le renversement de l'ordre de choses établies. Puis il énumérait les avantages que les institutions constitutionnelles assuraient à la France. Il regardait un coup d'État comme une déviation légère et momentanée. Après avoir indiqué la situation prospère du pays à l'intérieur et glorieuse à l'étranger, il trouvait le mal dans la Presse et dans les Comités directeurs organisés par l'opposition. Il était difficile d'y remédier et le Gouvernement devait se borner à éviter tout prétexte de mécontentement pour le présent et tout motif de crainte pour l'avenir. Ce n'était pas une solution définitive des difficultés. Le

royalistes pour lutter contre les associations libérales et de rapprocher les troupes de Paris. M. de Polignac, toujours rassuré, ne crût pas devoir l'appuyer (1). MM. de Guernon-Ranville, de Courvoisier et de Chabrol, reconnaissant qu'ils n'étaient plus à la hauteur de leur tâche, voulaient se retirer. Le Roi appela M. de Villèle, les Centres lui étaient favorables, mais il n'entrait pas dans les idées du Prince de Polignac, il refusa de rentrer aux affaires. MM. de Bourmont et d'Haussez étaient pour les mesures violentes, MM. de Montbel et de Courvoisier leur étaient hostiles. On finit par décider, le 21 avril, la dissolution de la Chambre (2). On espérait en avoir une meilleure. Le clergé était favorable. On se séparerait des fonctionnaires douteux et on recommanderait aux autres l'énergie. On chercherait à améliorer la Presse Royaliste. Enfin, on décida l'expédition d'Alger, sur les instances du Général de Bourmont et du Dauphin, car une partie des Ministres y étaient opposés, à cause des difficultés qu'elle présentait. On croyait que le succès exciterait un enthousiasme patriotique qui ferait changer l'esprit d'opposition se manifestant en France. On se trompait. Un rapport du 30 mars fait par M. de Chabrol, Ministre des Finances indiquant la situation prospère des finances de la France, fit peu d'effet, tant était grande l'agitation politique (3).

moment était arrivé de mieux établir les prérogatives du Roi et celles du Parlement. Il fallait avoir une Constitution dans le genre de celle de l'Angleterre, etc.

(1) La marquise de Gontaut, dans ses mémoires, dit : « Polignac était bon, loyal, aimait le Roi comme on aime sa mère, mais il était faible, assez mal entouré, et ne doutant pas qu'il ne fût à la hauteur des circonstances. »

(2) Le Ministère était divisé : M. de Guernon-Ranville opinait pour la dissolution ; M. de Montbel croyait qu'une proclamation du Roi comme celle de Louis XVIII en 1816 ferait bon effet, c'était aussi l'avis de M. de Villèle qui trouvait pourtant la dissolution dangereuse.

(3) En quinze ans, on avait payé 700 millions de contributions de guerre; 250 millions de réclamations particulières; les frais d'une

Dans un conseil des Ministres, on avait examiné deux hypothèses : ou une Chambre nouvelle apporterait une majorité au Gouvernement, ou ce serait le contraire. Dans le premier cas, on modifierait la loi électorale, on voterait des lois plus sévères contre la Presse. Dans le second cas, on aviserait à ce qu'il y aurait à faire.

L'ordonnance royale dissolvant la Chambre des Députés parut le 21 avril 1830. Les élections étaient fixées au 23 juin pour les collèges d'arrondissement et au 25 pour les collèges de département. L'ouverture de la Chambre nouvelle devait avoir lieu le 3 août.

Une question dynastique se présenta alors : un décret de Ferdinand VII, Roi d'Espagne, décidait qu'à défaut d'enfant mâle dans la ligne directe, les filles succéderaient au Trône. Ce fut l'objet d'une longue délibération dans le Conseil des Ministres de France, car cela pouvait amener l'annulation de la renonciation faite par la branche aînée des Bourbons au Trône d'Espagne. L'Ambassadeur de France à Madrid fit une protestation. Les événements politiques empêchèrent d'y donner suite.

Les préparatifs de l'expédition d'Alger s'achevèrent au mois de mars 1830 (1). André Doria avait dit à Charles-Quint, se préparant à une expédition contre cette ville : « Il y a trois ports excellents en Afrique : Juin, Juillet et Août. » On voulut suivre son conseil. L'amiral Duperré fut mis à la tête de la flotte avec le vice-amiral de Rosamel sous ses

occupation de 150,000 soldats étrangers et ceux des expéditions en Espagne et en Grèce et de celle qu'on préparait contre Alger. Le budget des dépenses était de 932,766,288 francs. Les dotations, les non-valeurs sur les quatre contributions, et les remboursements et restitutions coûtaient 171,264,116 francs. Les services publics réclamaient 661,502,172 francs. La dette flottante montait à 133 millions dont il fallait déduire 58 millions dus par l'Espagne, etc.

(1) Le *Propagateur* du Pas-de-Calais, dans son numéro du 26 avril 1830, compara cette expédition à celle qu'avait faite Bonaparte en Egypte en 1798.

ordres (1). Les troupes de terre étaient commandées par le maréchal de Bourmont. Il avait été choisi par le duc d'Angoulême. Trois divisions avaient pour chefs les lieutenants-généraux Berthezène, Laverdo et le duc des Cars. Le maréchal de camp Lahitte commandait le Génie (2). Le maréchal de camp Valazé, l'Artillerie. Le baron Denniée était à la tête de l'Intendance.

L'Armée comptait 37,331 hommes et 4,008 chevaux dont 30,410 hommes pour l'infanterie avec 219 chevaux, et 539 hommes pour la cavalerie avec 493 chevaux (3). Il y avait en plus un parc de siège se composant de 82 grosses pièces et 9 mortiers.

La Flotte comprenait 11 vaisseaux de ligne, 24 frégates, 7 corvettes de guerre, 26 bricks, 26 corvettes de charge et 7 bateaux à vapeur, divisée en trois escadres : une de bataille, une de débarquement et une de réserve.

Il y avait un grand enthousiasme et une grande émulation parmi les soldats et les matelots.

Voici le motif qu'on mit en avant pour faire cette expédition : le Dey Hussein laissait les pirates barbaresques capturer nos navires; il exigeait des droits énormes pour l'exploitation des bancs de corail. Le dernier grief fut un affront fait à la France. Sous le Premier Empire, deux Algériens, Baril et de Bussac, avaient fait des fournitures de

(1) L'amiral de Rosamel était artésien. Parmi les officiers appartenant au départenant, se trouvait le capitaine Godard, fils d'un marchand d'Arras.

(2) Trois compagnies du Génie du régiment d'Arras composées de 300 hommes avec 4 officiers, firent partie de l'expédition ainsi que M. Roguin, payeur du département du Pas-de-Calais.

(3) L'artillerie comprenait 2,815 hommes et 1,246 chevaux; le génie, 1,345 hommes et 117 chevaux; le train des équipages, 882 hommes et 1,302 chevaux; les ouvriers d'administration, 688 hommes; la gendarmerie 123 hommes et 31 chevaux; les officiers d'administration et les employés 429 hommes et 354 chevaux; l'Etat-major, 110 personnes et 246 chevaux.

laine; ils réclamaient quatorze millions pour le paiement.

Le Dey prit leur cause espérant en tirer parti. De concert avec lui, la dette fut réduite à sept millions, mais des créanciers des deux Algériens firent opposition au paiement. L'affaire, portée devant les tribunaux français, traina en longueur. Le Dey écrivit directement au Roi de France pour s'en plaindre. La réponse n'était pas encore parvenue lorsque, pendant les fêtes du Bairam, notre Consul se présenta devant Hussein pour réclamer contre la saisie et la vente de deux bâtiments romains capturés par les corsaires algériens. Celui-ci lui dit : « Tu viens me tourmenter pour une affaire qui ne regarde pas la France, quand ton maître ne daigne pas répondre à la lettre que je lui ai écrite pour une affaire qui me concerne. » Le Consul lui répondit : « Un Roi de France ne répond pas à un homme tel que toi. » Le Dey se leva et le frappa d'un chasse-mouches en plumes de paon. Pour obtenir réparation, la France envoya un capitaine de vaisseau avec une frégate. Hussein fit tirer à boulets sur elle. Il ne restait plus qu'à déclarer la guerre. Le Gouvernement, pour éviter des complications diplomatiques, pensa d'abord à employer Mohammed Ali, vice-roi d'Égypte, comme lieutenant de la France; mais, sur les conseils de l'Angleterre, il refusa. Le Gouvernement alors résolut d'agir seul. On consulta les puissances étrangères; aucune ne fit d'observations, sauf l'Angleterre qui demanda par son ambassadeur le résultat que la France comptait retirer de son expédition. Le prince de Polignac répondit qu'elle vengeait son honneur et ne prenait aucun engagement, qu'elle s'entendrait avec les autres puissances, si la Régence était renversée. Ce fier langage ne ressemblait pas à la politique hésitante qu'on suivait dans les affaires intérieures.

Le 4 mai 1830, le duc d'Angoulême vint à Toulon où étaient rassemblées la flotte et les troupes; il les passa en revue en présence d'une foule immense. On fit un simulacre de débarquement. Le 17 mai l'embarquement était terminé.

Laissons les vaisseaux, retenus par les vents contraires, attendre jusqu'au 25 mai pour pouvoir mettre à la voile, et revenons à ce qui se passait en France.

On se prépare à la lutte des deux côtés. La Société secrète dite « Aide-toi, le ciel t'aidera, » avait succédé aux anciens « Carbonari »; elle était dirigée par les chefs du parti libéral et avait cherché à amener le refus de l'impôt. Elle redoubla d'efforts pour triompher aux élections et faire revenir à la Chambre les 221. Aussitôt après le vote de l'Adresse, elle organisa des banquets en leur honneur, la salle était ornée d'inscriptions, on les regardait comme les sauveurs de la Patrie, on leur portait des toasts. On n'attaquait pas encore l'autorité royale, mais on criait : « Vive la Charte ! » et « Vivent les 221 ! » (1).

Charles X avait cru devoir opérer des changements dans son Ministère, espérant trouver par de nouveaux choix, un moyen d'arriver à triompher aux élections.

Le 19 mai, M. de Chantelauze, procureur général à la Cour de Grenoble, devint Ministre de la Justice, en remplacement de M. de Courvoisier; M. de Peyronnet fut nommé

(1) Le 1er avril, un banquet fut offert par sept cents électeurs aux députés de Paris qui avaient voté l'Adresse. M. Odilon-Barrot, présidait. On ne porta pas de toast au Roi, mais aux trois Pouvoirs. On avait suspendu 221 couronnes et on frappa une médaille commémorative.

Un autre banquet eut lieu en l'honneur des députés du Nord et du Pas-de-Calais qui avaient voté l'Adresse. M. Labbey de Pompièvre, doyen d'âge de la Chambre, présidait. M. Benjamin Constant y assista. Il y avait quatre-vingts convives dont cinq élèves de l'Ecole de Droit et quatre de l'Ecole de Médecine; ils appartenaient au Nord de la France. M. Desportes porta un toast au Roi où il disait : « En vérité, il est de notre devoir de déposer au pied du Trône nos vœux pour convaincre Charles X que, sans la rigoureuse observation de la Charte, il ne peut exister de bonheur pour les Bourbons ni pour la France. » Il fut applaudi. Frédéric Degeorge porta un toast au Président de la Chambre Royer Collard, qui, en présence d'un Ministère provocateur, a montré un bel exemple de courage civil. Il y eut d'autres toasts.

Ministre de l'Intérieur, à la place de M. de Montbel qui passa aux Finances, remplaçant M. de Chabrol; M. Cappelle, préfet de Versailles, fut chargé du Ministère des Travaux publics. On comptait beaucoup sur lui pour diriger les élections, car on le disait très capable en cette besogne. Le choix le plus important était celui de M. de Peyronnet (1); il avait figuré dans le Ministère de M. de Villèle et devait défendre les lois sur le droit d'aînesse et le sacrilège; aussi était-il peu sympathique aux libéraux. On voit que c'était un Ministère de résistance; mais comment allait-on l'employer? L'opposition avait organisé dans tous les arrondissements des Commissions consultatives pour éclairer les électeurs libéraux sur leurs droits. Des commis-voyageurs, des agents parcouraient les campagnes pour exciter les électeurs de ce parti; on leur faisait parvenir des journaux, des pamphlets; on employait les affiches et on allait jusqu'à s'occuper du transport et de la nourriture des électeurs; avant tout, il fallait obtenir la réélection des 221.

Revenons à l'expédition d'Alger. Le Gouvernement avait demandé le 17 mai, aux Évêques, des prières publiques (2).

(1) M. de Chantelauze avait une grande confiance dans la politique et l'habileté de M. de Peyronnet. Celui-ci l'avait également en lui-même, ce qui lui avait souvent nui. Il traitait ses collègues de pessimistes et affirmait que tout irait pour le mieux. La Magistrature le détestait. C'était un choix malheureux.

(2) Voici le mandement de l'Évêque d'Arras, il est daté du 24 mai 1830 :

« Une puissance barbaresque s'est permis d'insulter l'Ambassadeur de notre Roi. Cet outrage a retenti dans tout le Royaume et a frappé droit au cœur Charles X, justement jaloux de la gloire de la France. Le Petit-Fils de Saint Louis s'est armé pour punir l'insolence du Dey d'Alger. Le pavillon français, habitué à la victoire, se déploie contre l'Afrique. Le sable brûlant de ce pays et la barbarie de ses habitants ne sauraient arrêter l'armée française. Rien ne l'a jamais effrayée; elle a combattu les éléments. On pourrait aussi dire qu'elle a su en triompher. Le drapeau des Lys, en Afrique comme en Europe, ne cessera d'être l'oriflamme de l'honneur, de la bravoure et de la gloire.

La flotte, arrêtée par des vents contraires, ne put que le 14 juin débarquer les troupes sur la plage de Sidi Ferruch. Elles furent accueillies par le feu des redoutes établies sur les hauteurs voisines, et par les coups de fusil d'une masse considérable d'Arabes embusqués dans les broussailles. Le M[al] de Bourmont les fit aborder à la baïonnette, enleva les redoutes et dispersa les douze à quinze mille Arabes dont le feu inquiétait les troupes débarquées; puis il établit son camp et le défendit par des retranchements. Le 15 et le 16, il n'y eut que des feux de tirailleurs; le 18, l'ennemi concentra la masse de ses forces sur le plateau de Staouëli pour nous attaquer le 19. Mais ce fut le maréchal de Bourmont qui prit l'offensive; ses colonnes s'avançant calmes, fermes, compactes à travers une foule confuse d'Arabes, luttant au hasard, sans direction, sans ordre, foudroyée par notre artillerie, arrivent aux deux redoutes construites en avant du camp ennemi et sur leurs batteries, les abordent et les enlèvent. Les Arabes fuient abandonnant leur camp, leurs tentes et leurs munitions. Les quatre jours suivants, il n'y eut que des engagements de tirailleurs où les ennemis, grâce à la nature du terrain, nous firent beaucoup de mal. Le 24, les Algériens, revenus de leur épouvante, se portèrent au nombre de 20,000 sur les positions avancées du camp de

Cependant, quelque garantie que nous présente une guerre aussi justement entreprise, quelque confiance que nous ayons en nos braves soldats, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître que toute force vient du Ciel, et que le succès des grandes entreprises est dû à la protection du Dieu des armées. A l'exemple des Rois, ses pieux ancêtres, Charles X vous appelle en conséquence au pied des autels. Il vous demande vos vœux et vos prières en cette circonstance. Vous ne les refuserez pas au Père de la Patrie. Sa voix nous est connue et elle est toujours celle de la justice et de l'honneur. »

Mgr de La Tour d'Auvergne ordonna des prières publiques.

Staouëli (1). Les Français les repoussèrent et nos troupes allèrent s'établir à Sidi-Kalef, mais leur position était dominée par des hauteurs sur lesquelles les Algériens avaient établi deux batteries qui nous firent éprouver des pertes assez notables. Le convoi qui portait la grosse artillerie et les chevaux du train débarqua la plus grande partie du matériel le 27 juin. Le 28, deux divisions se dirigèrent vers le point culminant du large groupe de montagnes, à la base duquel Alger est assise. La troisième division marcha contre un fort, situé au-dessus de la ville, appelé le *Château de l'Empereur* parce que Charles-Quint l'avait construit quand il attaqua Alger. Il était armé de 120 canons de gros calibre et de mortiers à bombes. Les plus habiles canonniers du Dey et 1,500 janissaires avaient juré de s'ensevelir sous ses ruines, La tranchée fut ouverte le 30. Une vive canonnade démolit une partie des murs de la forteresse et les obus en décimèrent la garnison. Hussein, voyant que la résistance n'était plus possible, ordonna l'évacuation du fort, et, au moment où nos troupes montaient à l'assaut, il fit sauter la tour centrale, écrasant assiégeants et assiégés. Il envoya ensuite un parlementaire pour traiter de la paix, acceptant toutes les conditions qu'on voudrait exiger ; il fit intervenir le Consul d'Angleterre pour faire accueillir sa demande, Le maréchal de Bourmont lui déclara qu'il eût à se rendre à discrétion, que nonobstant la France le laisserait aller où il voudrait avec ses femmes et sa famille. Quant à la milice turque, elle pourrait également se retirer. Les habitants conserveraient l'exercice de leur religion, leurs lois et leurs mœurs. Les propriétés seraient respectées ainsi que le commerce et l'industrie. Le Dey accepta ces conditions et partit pour Naples.

(1) L'armée du Dey, outre ses troupes, comprenait des contingents amenés par les Beys de Constantine et d'Oran. Hussein avait appelé tous les croyants à sa défense. Son armée comptait 45 à 50,000 hommes presque tous cavaliers,

Le 5 juillet 1830, vingt-et-un jours après le débarquement, l'armée faisait son entrée dans Alger et ouvrait les portes de la Casbah aux prisonniers chrétiens qui y étaient enfermés. On trouva 48,684,527 francs, plus pour 11,000,000 de denrées et 1,540 bouches à feu; l'expédition avait coûté 48,000,000 de francs (1). On devait ce succès qui donnait à la France une belle colonie, surtout à l'habileté de l'amiral Duperré et du maréchal de Bourmont.

La nouvelle de la prise d'Alger était arrivée à Paris le 5 juillet (2). Le Roi écrivit le 10 de ce mois aux Évêques pour demander qu'on chantât dans toutes les églises un *Te Deum* d'action de grâces pour remercier Dieu de cette glorieuse victoire. Mgr de La Tour d'Auvergne fit un mandement où il disait « que cet heureux évènement devait amener l'union du pays et du Roi (3). Dans les villes du Pas-de-Calais les

(1) On fit une souscription publique pour couvrir les frais de cette expédition. A Arras, elle fut ouverte chez le Receveur général. Le vicomte de Cazes, le vicomte Blin de Bourdon, M. de la Rivière secrétaire-général, le comte de Lonverval, le marquis Lejosne-Contay, etc., y prirent part.

(2) A Arras, on célébra la prise d'Alger le dimanche 28 juillet. On sonna le carillon et les cloches de toutes les paroisses. On tira des boîtes, le drapeau blanc fut arboré sur les édifices publics et l'on invita les habitants à faire de même. Il y eut *Te Deum*, parade militaire sur la Grande Place, bal champêtre aux Allées, bal paré à la Mairie et illuminations.

(3) Voici le mandement de l'Évêque d'Arras daté du 12 juillet 1830. Après avoir célébré notre victoire, il fait des vœux pour qu'elle amène l'apaisement des esprits et la réunion des cœurs :

« Le Seigneur vient de faire éclater la magnificence de sa protection sur les armées de notre Roi; toujours miséricordieux et bon envers le plus juste et le meilleur des Princes, il a béni ses généreux desseins, et la justice de sa glorieuse entreprise. Alger, cet antique repaire de barbares et de pirates, s'est soumis à nos lois. O France ! ô ma Patrie ! lève-toi ! abjure les dissensions qui te travaillent et te consument, et reconnais la puissance du Très-Haut qui a brillé sur toi. Une victoire, telle qu'aucun autre Monarque n'a pu obtenir encore, couronne déjà tes efforts magnanimes. Les peuples de l'Afrique sont à tes genoux.

administrations municipales organisèrent des fêtes. Mais

Ils s'éclaireront bientôt à ta lumière. Ils se livrent à la sagesse de ton Roi. Vois tes mers redevenir libres, ton commerce renaître et refleurir, et les richesses du Midi se mêler aux précieuses ressources de ton abondance. Plusieurs de tes enfants avaient voulu humilier leur Père. Hélas! que n'osent-ils encore pour affliger une âme si belle, un cœur si généreux? Mais le Seigneur, qui, sans doute dans sa colère, a permis un aveuglement si étrange, a jeté un regard de prédilection sur Charles X et, appréciant ses intentions et ses vues, il en a récompensé la pureté par l'abaissement de ses ennemis du dehors. Puisse une aussi brillante victoire, et dont les suites seront si avantageuses pour la France, rallier autour du plus sage des Monarques tous les enfants de la même famille! Lorsque le fier et sauvage Africain s'est rendu à discrétion aux armes de Charles X, nous, peuple civilisé, nous qui sommes à Lui, pouvons-nous vouloir méconnaître les droits et les prérogatives de son sceptre et chercher à ébranler les colonnes de son trône, lorsque son pavillon a porté la gloire du nom français jusqu'aux extrémités de la terre. Lorsque le Dey vaincu lui assure la soumission des puissances barbaresques, nous, formés à toutes les vertus civiles, pourrons-nous nous plaire encore dans le tumulte des factions, pour avoir le funeste plaisir de paralyser les conseils de notre Roi et d'entraver l'exercice d'une autorité toute paternelle? Mais, songez-y bien, si tels étaient les desseins impies de quelques hommes, *la France*, selon l'expression d'un publiciste de nos jours, *ne veut pas que le Roi rende son épée et ne devienne prisonnier des factions quelles qu'elles soient*. Ah! n'est-ce pas que l'hymne de la reconnaissance que nous allons chanter sera pour nous l'hymne d'une réconciliation générale : plus de divisions! plus d'orages! plus de tempêtes! Désormais, au milieu de nous, la force des armes de Charles X a vaincu la barbarie. Voilà l'œuvre de la gloire de notre Roi; laissons-lui faire aussi l'œuvre de la sagesse en cédant avec plus de confiance à ses hauts et augustes desseins. Alors les vengeances du Seigneur s'éloigneront de nous, et nous verrons enfin la France, triomphante et glorieuse, goûter à l'ombre du Trône la douceur d'une paix inaltérable. Plein d'espérance que la reddition d'Alger sera pour nous l'époque à jamais mémorable de la réunion de nos esprits et de nos cœurs, et pour satisfaire en même temps aux intentions religieuses du Roi, nous ordonnons qu'on chantera un *Te Deum* dans toutes les églises de notre diocèse et on y invitera les autorités. »

il n'y eut guère que les édifices publics qui furent illuminés, si on en croit le témoignage suspect du *Propagateur*.

Qu'allait-on faire de l'Algérie? Le Gouvernement, le 20 juillet 1830, résolut de conserver sa conquête bien que cela déplût à l'Angleterre. On fit une expédition malheureuse sur Blidah. Le Bey d'Oran se soumit, il n'en fut pas de même des habitants du centre de l'Algérie, ils devaient lutter longtemps.

Hélas! le sentiment patriotique était tellement assoupi par la violence des luttes politiques, qu'au lieu de tenir compte à Charles X du grand service qu'il rendait à la France, quelques jours après on renversait son Trône.

Voici ce qui se passa alors dans le Pas-de-Calais :

M. le baron de Hauteclocque, Maire de la ville d'Arras, était un homme intelligent, énergique. On avait pensé à le nommer Sous-Préfet de Saint-Omer, pour essayer de faire réussir la candidature du vicomte du Tertre; mais il préféra rester Maire d'Arras. Il fut également question de lui comme Président du collège électoral de cette ville. Nous verrons plus tard qu'en juillet 1830, en faisant exécuter les ordonnances, il courut de sérieux dangers. Le Gouvernement allait sans doute récompenser ses services par le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, dignité que possédait le vicomte Blin de Bourdon; quand la Révolution de 1830 empêcha qu'il n'obtînt cette faveur (1).

L'hiver fut très froid en 1830. Déjà la misère avait été grande en 1828 et 1829, le pain avait été cher; il en fut de

(1) Le Ministre d'État, Pair de France, Intendant général de la Maison du Roi, fit savoir au baron de Monbel, Ministre de l'Intérieur, que le nom de M. le baron de Hauteclocque serait présenté au Roi. Il espérait qu'il lui accorderait le titre de Gentilhomme de la Chambre. Le baron de Monbel écrivit, le 7 mai, au baron de Hauteclocque qu'il serait heureux lui-même d'applaudir à cette nomination, à laquelle il avait contribué par sa recommandation.

(Voir : Arch. nation., dossier F, 16 II, Pas-de-Calais, 13.)

même pendant l'hiver de 1830 (1) ; les ressources du Bureau de bienfaisance furent insuffisantes. En 1826, on avait voté une taxe additionnelle de 10c p. °/o sur les droits de l'octroi, et l'autorisation de la percevoir avait été accordée sous la condition que les boissons en seraient exceptées. En 1829, on organisa une souscription, on fit de même en 1830. Le Maire adressa aux habitants d'Arras un lettre pour exciter leur charité (2).

(1) La cherté du pain amena une réclamation du Supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne à Paris. Il écrivit au Directeur de la Maison d'Arras le 15 janvier 1830, pour qu'il demandât à la ville, vu la cherté des denrées, d'augmenter la pension des Frères. Il représenta que la situation de leur école d'Arras était fort misérable. Il n'y avait qu'une centaine de francs en caisse. Le linge était usé ; on avait 2,700 francs de dettes et les Frères avaient dû avancer mille francs pour parer aux plus pressants besoins. Ils avaient été victimes d'un vol dans leur maison de la rue du Calvaire, et les auteurs n'avaient pas été trouvés. On pouvait venir à leur secours sans blesser pour cela leur vœu de pauvreté. La ville, en 1829, avait voté pour eux 700 fr., le Préfet autorisa le Mont de Piété à leur prêter 400 fr. Heureusement, ils avaient reçu, en 1825, un legs de la veuve Leclerc consistant en deux mesures et demie de terre, et en 1826, 6,000 fr. de Me Dourlens. Elle voulait encore leur faire un legs, ainsi qu'une autre personne, ils pouvaient les accepter sans blesser leurs vœux de pauvreté ; ce n'était pas, comme le bruit en avait couru, pour servir à entretenir un frère surnuméraire.

(2) Voici la lettre que le baron de Hauteclocque adressa aux habitants d'Arras le 30 janvier 1830.

« Jusqu'ici, tant que je l'ai pu, j'ai tâché, de concert avec le Conseil municipal et le Bureau de bienfaisance, de pourvoir aux plus pressants besoins des malheureux de cette ville, dont la position vraiment critique inspirait le plus pressant intérêt.

Constamment occupé de leur situation, j'ai à diverses reprises appelé les résolutions du Conseil sur ce point. La sollicitude de l'Administration municipale a été continuellement occupée de cet objet. Mais la misère étant arrivée presque à son comble, la rigueur du froid, sa durée, la chèreté du pain, le manque de travail étant venus aggraver de plus en plus la position déjà assez déplorable des pauvres, et rendre tout à fait insuffisante la distribution extraordinaire que l'Administration et la

On reçut à la Mairie 8,089 fr. 40, chez le Receveur général 3,942 fr., total 12,041 fr. 95 (1).

charité font depuis plusieurs mois; les ressources ordinaires municipales étant d'ailleurs épuisées aujourd'hui; j'ai pensé que le meilleur moyen à employer était d'intéresser en leur faveur votre générosité particulière. Après avoir consulté le Conseil municipal, unanime sur ce point, et encouragé par les heureux résultats qu'a produits, l'an passé, une mesure semblable dans un conjoncture presqu'aussi difficile, je viens avec une entière confiance faire de nouveau appel à votre charité. J'ose espérer que ma voix sera entendue comme alors de mes concitoyens. Ce que les cœurs généreux et sensibles ont déjà fait, m'est un sûr garant de ce qu'ils feront encore. Les habitants d'Arras, qui déjà nous ont donné de si touchants témoignages des sentiments qui les animent, ne refuseront pas de seconder nos efforts en cette occasion, et, je l'espère, avec d'autant plus de confiance que des circonstances aussi malheureuses ne devront plus, nous l'espérons, forcer l'administration à réclamer désormais de votre part de nouveaux sacrifices.

Pour vous faciliter les moyens de concourir à une œuvre digne de toucher si vivement l'humanité, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'à partir de demain (vu l'urgence) une souscription sera ouverte comme l'année dernière à l'Hôtel de Ville, chez M. le Receveur municipal, et qu'il se trouvera à la mairie une bourse particulière destinée à recevoir les offrandes des personnes qui ne voudraient pas être connues. Comme il importe beaucoup de donner de l'ouvrage aux ouvriers indigents sans travail, et qu'à l'égard de ceux-ci ce moyen de secours leur est le plus profitable, le produit de ces dons volontaires sera employé en secours extraordinaires de chauffage ou autres, selon l'occurrence des besoins les plus impérieux et aussi à payer les journées d'ouvriers reconnus indigents, sans travail et soutiens d'une famille pauvre, qui seront employés à l'atelier de charité que nous avons organisé et que l'Administration municipale se verrait forcée de supprimer sans ce secours. L'Administration municipale, par mon organe, s'abandonne avec confiance à l'espoir bien doux qu'elle a conçu de trouver aujourd'hui, dans ses administrés, une nouvelle preuve de leur charité et de leur sensibilité envers les besoins des malheureux. Ce sera pour nous, en particulier, une bien noble récompense de nos soins et de notre zèle pour les intérêts de cette ville.

Je suis..., etc. »

(1) Voici l'emploi du produit de la souscription :

Au Bureau de bienfaisance d'abord 2,400 fr., puis 3,822 fr.; achat de denrées, 1,559 fr.; paille pour paillasser, 60 fr.; chauffoir, 38 fr.;

Le Maire prit un arrêté au sujet du prix du pain (1). La neige, la glace, plusieurs dégels avaient rendu la circulation dans les rues difficile, le baron de Hauteclocque prit un arrêté pour le bris des glaces (2). Le 14 mai, le Conseil municipal tint une séance où il fixa le budget de 1831 :

Les Dépenses ordinaires furent évaluées à 258,137 fr. 30;
Les Dépenses extraordinaires à .... 28,931 fr. 20 (3);
Les Recettes furent évaluées à......... 287,435 fr. 70 (4);
Excédent des Recettes................ 367 fr. 20.

ateliers de charité, 2,250; impressions, 96 fr.; secours divers, 65 fr. 498 couvertures coûtèrent 1,745 fr. 25.

(1) Cet arrêté, daté du 22 juillet 1830, disait : « La récolte de 1829 ayant donné une quantité supérieure à celle de 1828, il convient, aujourd'hui que le blé a atteint un certain degré de sècheresse, de procéder à une nouvelle épreuve, afin de s'assurer si les bases suivies depuis 1829, sur la fixation de la taxe pour le pain, sont applicables cette année. Le Syndic des boulangers assistera à l'épreuve ainsi qu'une Commission d'essayeurs. » Le Maire, par son arrêté, les remercia.

(2) Dans un 1er arrêté, le Maire avait ordonné de casser et d'amonceler les glaces; ce fut inefficace. Par un deuxième arrêté du 25 janvier 1830, il chargea le commissaire de police de prendre toutes les mesures utiles pour enlever les glaces. On travaillait avec ardeur et on employait les pauvres, quand un troisième dégel rendit ces moyens insuffisants. Le Maire décida qu'on percevrait une taxe, ce qui donna lieu à une polémique avec le *Propagateur*. Pourtant, ce journal demandait l'enlèvement des neiges. Il avait d'abord discuté le droit; mais il écrivit ensuite « qu'il avait trop de confiance dans l'autorité paternelle qui nous régit, pour se plaindre; mais la décision du Maire était tardive ». Plus tard, il prétendit qu'on avait commencé par dégager la rue Saint-Aubert, le Maire habitant près de là et devant donner une soirée. Certains propriétaires refusèrent de payer la taxe et, malgré la plaidoirie de Me Luez, combattue par le commissaire de police, ils furent condamnés. Les débats durèrent neuf jours. L'affaire alla en cour de cassation qui donna raison au Maire.

(3) Comme dépenses extraordinaires, on vota 2,400 fr. pour meubler la Salle des Concerts, et 10,000 fr. pour établir un établissement de jauge et poids publics. Ce crédit ne fut voté que grâce à la voix du Maire.

15,000 fr., destinés à l'Eglise du faubourg Saint-Sauveur, étaient portés au budget des dépenses.

(4) Le tarif de l'octroi sur les boissons ayant été supprimé, c'était, pour la ville, une perte de 15 à 18,000 francs.

Le Conseil municipal et le Maire eurent avec M. Bénard des difficultés et un procès au sujet du curage du Crinchon, qui avait causé le chômage de son usine, ce qui amena contre le Maire de violentes attaques du plaignant (1). On demanda au Gouvernement d'allouer au Collège d'Arras les bourses qu'il accordait aux Lycés d'Amiens et de Rouen. Le Maire fut autorisé à acheter à Lille, pour la chapelle du Collège, une belle copie du Christ en Croix de Van Dyck.

Le Conseil municipal tint sa dernière séance sous le Gouvernement de Charles X, le 18 juillet 1830. Le dernier arrêté du Maire est du 7 juillet, il concerne un transit de savon vert.

Le 25e régiment d'Infanterie légère quitta Arras pour aller à Valenciennes; il détachait un bataillon à Béthune; il fut remplacé par le 1er régiment de Ligne, venant de Boulogne et Ardres, colonel de Lison; il y avait encore des aumôniers dans les régiments. Les Carabiniers étaient toujours à Arras; on y établit une Compagnie de discipline.

Le camp de Saint-Omer existait encore. Le 1er de Ligne y alla en 1830. Un détachement, composé de douze hommes du régiment du Génie, commandé par un sergent-major, fut envoyé à Paris pour construire au château de Bagatelle un simulacre de redoute pour amuser le duc de Bordeaux.

Le service anniversaire de la mort de Louis XVI fut

(1) Le baron de Hauteclocque avait fait nommer adjoint M. Bénard et il eut d'abord avec lui de bonnes relations; mais, M. Bénard cessa d'être adjoint. Le Conseil municipal avait décidé le curage d'un abreuvoir alimenté par le Crinchon, dont le cours faisait tourner le moulin de poterne appartenant à M. Bénard. Les travaux amenèrent le chômage de cette usine pendant trois semaines. Une gelée de 14°, suivie d'une fonte de neige comblant la fosse nécessitée par le curage, causa encore un chômage de quinze jours. M. Bénard obtint de la Préfecture le droit de poursuivre la ville en dommages et intérêts. Il fit imprimer un Mémoire intitulé « Réflexions et documents pour servir à l'intelligence des faits et de notoriété aux actes qui établissent ses droits en indemnité de chômage ainsi que de preuves aux abus de pouvoir et

célébré par l'Évêque d'Arras le 21 janvier (1). L'église était tendue de draperies noires avec des fleurs de lys d'argent et des franges blanches. On plaça sur la chaire les armes de France.

Monseigneur de la Tour d'Auvergne fut reçu par le Roi.

MM. Traxler et Bourgois formèrent une Société commerciale pour la construction de machines de toute espèce, telles que moteurs à vapeur, moteurs hydrauliques, etc. M. Crespel-Dellisse, fabricant de sucre, avait abandonné la construction des machines utiles à son industrie; il leur céda le brevet qu'il avait pris conjointement avec un ingénieur anglais, pour les chaudières d'évaporation et les

d'autorité imputés au baron de Hauteclocque, maire d'Arras, avec cette adresse : A mes Juges, à mes Concitoyens, au Public. » Le Maire et le Conseil municipal, qui avaient examiné la réclamation et le procès dont les menaçait M. Bénard, furent indignés de ce que contenaient contre eux ces mémoires. Une plainte fut déposée par le baron de Hauteclocque pour injures et diffamations contre un fonctionnaire public à l'occasion de ses fonctions. Me Artaud, qui occupait le siège du Ministère public, démontra à l'audience que M. Bénard avait épuisé toutes les formes de l'injure et de la diffamation, en traitant le Maire de despote, de tyran et d'hypocrite. Il avait aussi attaqué le Conseil municipal. M. Bénard présenta une défense écrite et reprocha au Maire d'empêcher les citoyens de critiquer ses actes. Depuis un an, voilà 5 à 6 procès qu'il intente à ses administrés. Depuis l'établissement des communes sous Louis le Gros, jamais la mairie d'Arras n'a fatigué les tribunaux de tant de poursuites judiciaires. Il continue en attaquant l'administration du baron de Hauteclocque. Me Pérot, avocat de M. Bénard, prit ensuite la parole pour justifier son client au point de vue juridique, etc. Le tribunal le condamna pour diffamation à cent francs d'amende, à la suppression des passages injurieux de son Mémoire et aux frais du procès. Le *Propagateur* prit fait et cause pour M. Bénard.

(1) Un ouvrier en mettant des lampions à la porte du baron de Coupigny, se tenait à une fleur de lys en bois placée sur la porte; elle cassa et il tomba. Le *Propagateur* dit : « C'est une simple coïncidence avec la candidature à la députation du baron de Coupigny. »

appareils cannelés. L'emplacement de cette usine était rue du Calvaire, à Arras.

Le 1er mai, on découvrit rue Ernestale, dans un jardin où se trouvait autrefois une partie de l'église des Jésuites, un caveau où était un coffre en bois plombé soutenant un vase de forme antique. D'après la forme du vase, un parchemin, et l'étoupe dont était enveloppé le corps, c'était un personnage important du XVIe ou du XVIIe siècle.

En 1830, au Théâtre d'Arras, on joua *Newgate* ou *Les Voleurs de Londres*. Un beau décor représentait cette prison. La troupe de comédie était sous la direction de M. Tony. Il fit jouer *Marie Stuart* et *Françoise des Ursins;* ces deux rôles furent interprétés par Mlle Dufresnoy. La troupe d'opéra comique débuta le 15 janvier 1830 par *Marguerite d'Anjou* et une pièce nouvelle (alors) la *Muette de Portici,* avec une élégante mise en scène; Mazaniello parut à cheval sur le théâtre. M. Bertéché, le directeur, quittait les mêmes fonctions à Mons et avait pour associé M. Dalenne. Il devait diriger longtemps la troupe d'opéra d'Arras.

M. Bracquehay vint jouer du violoncelle dans un concert à Montreuil-sur-Mer.

On vendit la prévôté de Saint-Michel par Arras avec 23 hectares de jardins et pâtures.

En 1830 moururent l'Evêque contitutionnel Porion (1);

(1) L'Évêque Porion était né à Thièvres en 1743. Il mourut le 20 mars 1830.

Le *Propagateur* publia, le 23 avril 1830, un article nécrologique, sur cet oratorien. On y voit qu'il devint un des secrétaires de Mgr de Beaumont, Archevêque de Paris; puis professeur au Collège militaire de la Flèche; enseigna la philosophie à celui d'Arras. Nommé curé constitutionnel en l'église Saint-Nicolas en cette ville, l'assemblée départementale l'élut, en 1791, Evêque du Pas-de-Calais en résidence à Saint-Omer, à la place de M. Duflos, ancien curé d'Hesmond qui refusa cette fonction. Quand l'Evêque Porion fit son entrée dans sa ville épiscopale, les autorités lui firent une brillante réception. C'était le soir, la Société des Amis de la Constitution alla à sa rencontre à

M. Delgorgue, magistrat (1); M. Enlart de Grandval, ancien conseiller au Conseil d'Artois (2); le capitaine Langeot condamné à mort en 1821 lors de la conspiration de Belfort; M. l'abbé Lemaire, grand pénitencier du diocèse, vieillard fort respectable; M. Reboulh de Veyrac, décédé subitement à Hendecourt-lez-Cagnicourt, c'était le père du substitut d'Arras.

M. de Staplande fut nommé juge auditeur à Arras.

Boulogne-sur-Mer, le 5 février, cette ville fut autorisée à prendre pour armoiries : *d'or à trois tourteaux de gueules et en abîme un écusson de même chargé d'un cygne d'argent.* On réunit les armes du comté de Boulogne à celles de la ville.

une lieue de la ville. Il était à pied. D'après ce journal, il fut reçu au milieu des acclamations et à la lueur des illuminations. En 1793, il renonça à ses fonctions; il devint défenseur officieux. Il épousa Mlle Gardhan, fille d'un officier irlandais; il devint notable de la municipalité de Saint-Omer, puis, peu de temps, président de l'Administration municipale. Parti en 1802 pour Paris, il y vécut dans l'obscurité, s'occupant surtout de l'éducation de sa fille unique et de littérature; il composa de médiocres vers latins, un commentaire de la Grammaire de Lhomont et d'autres ouvrages. Toujours, d'après le *Propagateur*, il avait une figure paternelle et austère.

La *Gazette des Cultes* du 8 avril 1830 a publié une notice sur lui.

(1) Il mourut à Douai à 80 ans. Il fut d'abord avocat au Conseil d'Artois, juge suppléant à la Cour des affaires commerciales du Nord, substitut du Procureur général à Douai, puis conseiller à cette Cour.

(2) M. de Grandval mourut à Arras, le 13 avril 1830, à 91 ans. Il fut conseiller au Conseil d'Artois à 30 ans. Procureur général du Roi près cette Compagnie, fut jeté en prison sous la Terreur. Après cette funeste époque, il s'occupa de la culture des lettres dans l'antiquité, de la langue et de la littérature biblique, et, à 90 ans, traduisit en vers « avec chaleur et inspiration » les psaumes du prophète David. M. Thelliez de Sars, Président du Tribunal d'Arras, prononça son oraison funèbre au cimetière de cette ville. Il avait épousé Anne de Lavacq.

Le *Propagateur* a publié sa biographie dans son numéro du 16 avril 1830.

Une ordonnance royale du 21 mars 1830 autorisa le legs fait par M. de Lalande au Musée de cette ville.

Le 9 juillet, le Roi de Wurtemberg s'arrêta à Boulogne, et le 24 octobre la Société d'Agriculture de cette ville fit rétablir la pierre rappelant le lieu où on avait distribué les croix lors de l'institution de l'ordre de la Légion d'honneur.

On commença de grands travaux dans le port de Boulogne.

Le moment des élections approchait, les Royalistes étaient divisés, la politique du prince de Polignac ne contentait pas tous les monarchistes. Du côté des libéraux régnait l'union et nous avons dit les efforts qu'ils faisaient pour triompher, aidés par une presse intelligente et énergique, et par les Comités cantonaux. Au commencement de mai, les Préfets faisaient espérer au Gouvernement d'obtenir à la Chambre des Députés, par les élections, une majorité de trente à quarante voix.

Le Ministère choisit les Présidents des collèges parmi les royalistes d'opinions modérées. On retarda les élections dans vingt départements, sous prétexte que les listes des électeurs se trouveraient incomplètes, si on n'avait pas donné aux Cours royales le temps de statuer sur les réclamations (1).

Le Ministre de l'Intérieur écrivit au vicomte Blin de Bourdon, le 26 mai 1830, pour qu'il lui proposât dans le plus bref délai : 1° le lieu de réunion des collèges électoraux; 2° les Présidents; 3° des renseignements sur les candidats qui se présentaient en indiquant ceux dont il regardait l'élection comme certaine, ceux dont elle était douteuse,

(1) Ces départements dépendaient des Cours royales de Paris, Rouen, Orléans, Angers, Metz, Pau et Nîmes. D'après M. de Vaulabelle, les électeurs libéraux y étaient en grande majorité et devaient triompher, ce qui serait un mauvais présage pour les élections du 3 juillet, tandis que si le Ministère obtenait la majorité dans les autres circonscriptions on pourrait mieux lutter dans celles dont on avait retardé la réunion électorale. Ce fut une mesure inutile.

et les collèges qui paraissaient irrévocablement acquis aux adversaires du Gouvernement.

La première chose qu'on fit, fut de nommer les présidents des collèges, c'était un moyen d'indiquer aux électeurs les préférences du Gouvernement pour le choix des députés. Mais ce moyen qui avait réussi au retour de la Monarchie légitime, n'avait plus guère d'influence. On nomma, pour présider les collèges d'arrondissement du Pas-de-Calais : à Arras, M. Le Roux du Châtelet, ancien député (1); à Boulogne, M. du Wicquet, baron d'Ordre, inspecteur des forêts; à Aire, le vicomte du Tertre; à Hesdin, le baron de Coupigny. Pour le grand collège, le marquis de Tramecourt, Pair de France.

Le Gouvernement devait de plus choisir ses candidats. A Arras, il était difficile de renverser M. Harlé, l'un des 221, car sa position était forte; la seule personne qu'on pouvait lui opposer était M. Le Roux du Châtelet, son ancien concurrent. Il avait joué à la Chambre des députés un rôle assez important, tandis que M. Harlé en avait eu un très effacé.

A Boulogne, la situation n'était pas meilleure, car cette circonscription, longtemps royaliste, avait conservé le souvenir de l'Empereur (2), et était devenue le centre du parti

(1) M. Le Roux du Châtelet écrivit au Ministre pour lui témoigner sa reconnaissance.

(2) On adressa à M. M.-X., chevalier de la Légion d'honneur, les vers suivants :

Toi, qui pour ton pays combattis tant de fois,
Toi, qui réponds au cri de la France alarmée,
Qui viens défendre encore et la Charte et nos lois,
Vieux soldat de la vieille Armée.
Eh quoi! preux chevalier, aux champs clos de Thémis,
Avec les gens du Roi, tu sus rompre la lance,
Mais pour les irriter, quel crime as-tu commis ?
Lâche et vil déserteur, as-tu trahi la France ?
Méprisant tes serments aux jours du danger,
As-tu livré ses fils au fer de l'étranger ?
Ou, vil conspirateur partageant la doctrine :

libéral dans le Pas-de-Calais. M. Fontaine, son député, d'abord donna des gages à la Monarchie légitime, puis, gagné par l'opposition, dont les journaux ne cessaient de répéter que c'était la noblesse et le clergé qui prétendaient administrer seuls les affaires de l'Etat, M. Fontaine était devenu l'un des 221 (1). Il présidait, pour le Pas-de-Calais, la Ligue du refus de l'impôt » (2); c'était un concurrent redoutable par sa considération et par son influence; il était l'oncle de M. Adam, banquier. M. de Rosny, l'ancien député, ne vou-

« Que le but absout les moyens »,
Par une infernale machine,
As-tu donné la mort à tes concitoyens?
Non! Non! à ton pays tu fus toujours fidèle,
Non! tu n'as point ourdi de trame criminelle,
. . . .
Tu plaignis l'infortune et lui donnas des pleurs.
. . . .
Bientôt disparaîtront les lâches imposteurs
Attaquant nos lois vénérées,
Cherchant à désunir et leurs adorateurs
Et le Roi qui les a jurées.
Alors on demandera qui défendit nos droits,
Et ton nom grandira dans la France calmée,
Toi, qui pour ton pays combattis tant de fois
Vieux soldat de la vieille Armée.

(1) Les libéraux de Boulogne envoyèrent aux électeurs de l'arrondissement de Boulogne une circulaire qui, étant en faveur de sa candidature à la députation, fut reproduite par l'*Annotateur* et que le Parquet poursuivit.

(2) Après la session de la Chambre, le 4 avril 1830, les libéraux de Boulogne organisèrent, au Cirque des Arts, un banquet en l'honneur de M. Fontaine. On voyait, au milieu de guirlandes et de drapeaux, le buste de Charles X entouré de noms et de légendes dont le choix n'était guère en harmonie avec les principes du Gouvernement. Après l'audition de plusieurs discours, on porta un toast au Roi et à la Charte. « Ils sont inséparables », disait l'orateur. Puis on but à la santé de M. Fontaine, aux 221, à la mémoire de Hambden (il refusa l'impôt à Charles Ier, Roi d'Angleterre), à la Magistrature, à l'union intime et à la prospérité des villes de Calais et de Boulogne. On fit une quête pour les pauvres.

lait pas se présenter, car il avait plus de chance de réussir au grand collège. Le vicomte Blin de Bourdon et le baron Le Cordier, Sous-Préfet de Boulogne, pensèrent à M. Allent, conseiller de l'Etat, député du Pas-de-Calais, homme de valeur, royaliste d'opinion modérée; il s'était abstenu, lors du vote de l'Adresse. Le Préfet le proposait pour présider le collège; mais, le Ministre de Peyronnet trouva que sa conduite n'avait pas été assez franche lors de ce vote (1).

Le maire de Boulogne, M. Grandsire de Belleval, parut à l'Administration être un candidat ayant des chances de réussir. C'était un royaliste d'opinion modérée et jouissant d'une grande considération (2). Le bruit de sa candidature

(1) Voici ce qu'écrivait le Préfet du Pas-de-Calais au Sous-Préfet de Boulogne, le 30 avril 1830, en réponse à la lettre que celui-ci lui avait envoyée par une ordonnance arrivée à Arras à 3 heures 1/2 du matin : « Ne parlez à personne de ce qui concerne M. Allent, d'autant plus que le Ministère y répugne beaucoup et ne s'y déciderait qu'à la dernière extrémité. Je ne crois pas qu'il voudrait même le nommer président, tant la concession lui paraît grande ; on a été mécontent de lui, et on me saurait peu de gré d'une victoire aussi pâle. Vous insistiez dans votre dernière lettre pour M. Grandsire comme candidat et président, je suis convaincu que le Gouvernement le verrait avec plaisir. Croyez-vous qu'il ait des chances de succès, comme il est allié à quelques libéraux, il pourra par là obtenir quelques voix, il lui en faudrait seulement six puisque vous m'avez dit que les libéraux ne l'emportaient que de dix voix dans votre collège sur les royalistes.

Je suppose que dans votre calcul, vous avez compté la totalité des électeurs, tant ceux de Boulogne que ceux de Saint-Omer et de Montreuil, compris dans la circonscription. Vous ne m'avez donné aucune explication sur ce point, au reste cela ne changerait que bien peu de chose à mes calculs, car parmi les électeurs fournis à votre collège, par les arrondissements de Saint-Omer et de Montreuil, il y en a autant de droite que de gauche, et plutôt au profit de la gauche d'après les statistiques de vos collègues. Je désire seulement être fixé à cet égard et j'attends un mot de réponse. »

(2) Après avoir fait ses études à la faculté de droit de Paris, M. Grandsire fut reçu avocat au Parlement, en 1786. En 1790, il remplit les fonctions de subdélégué de la province du Boulonnais. En 1791, membre du Conseil Général de la commune de Boulogne. Le 10 août, il contribua

s'étant répandu, des royalistes ultras de Boulogne, dès le 25 mai 1830, envoyèrent directement au Ministre de Peyronnet un mémoire, soi-disant confidentiel, contre le choix de M. Grandsire, proposant à sa place M. Vasseur, l'ancien maire, ou M. de Berthier, dont on vantait le dévouement au Roi et les talents distingués (1). Le Sous-Préfet ne lui était

à un arrêté pris par cette Assemblée contre les révolutionnaires; aussi, en 1793, il fut destitué. Il reprit ses fonctions en 1794. En 1802, il était maire de Wimille, membre de la Société d'Agriculture de Boulogne. En 1803, membre affilié de l'Académie de législation; en 1805, conseiller d'arrondissement de Boulogne; en 1806, président du canton de Marquise; en 1810, président du tribunal des douanes de la direction de Boulogne; en 1814, membre de la députation chargée de présenter à Louis XVIII l'hommage des habitants de l'arrondissement de Boulogne; en 1815, il se rendit à Paris comme volontaire royal pour la défense du Roi; en 1815 et 1816, président du collège électoral de Boulogne; en 1816, membre du Comité d'organisation de la Garde nationale de l'arrondissement de Boulogne et chef de cohorte; en 1821, 1822, 1828, en l'absence du Sous-Préfet, il en remplit les fonctions; en 1825, président de la Commission de l'Inspection des chemins vicinaux du canton de Samer.

(1) Ce mémoire était assez long, écrit en style pompeux; on y disait que l'administration de M. Grandsire de Bellevalle comme maire de Boulogne avait été déplorable. On lui reprochait d'avoir fait nommer trois conseillers municipaux d'opinion bonapartiste, dont deux avaient signé l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire; sous son administration, on avait transformé la chapelle de l'ancien séminaire en musée, et le Conseil municipal avait décidé le rétablissement de l'enseignement mutuel, si défavorable « à cette jeunesse si chère à Dieu, au Roi, et à l'avenir de la Patrie, et cela malgré l'avis de la majorité du Conseil d'instruction ». On citait les paroles de Mgr de Pressy, l'avant dernier évêque de Boulogne : « Seigneur! sauvez le Roi!, bénissez sa famille, conservez la maison de Saint-Louis, et faites que tous ses enfants soient imitateurs de sa foi. »

Les partisans de M. Grandsire, d'un autre côté, disaient qu'il avait créé une école gratuite de musique, contribué à faire exécuter les travaux du port, enfin que sous son administration la dette municipale avait diminué de 150,000 francs.

Il avait remplacé, le 25 mai 1828, comme maire, M. Vasseur démissionnaire.

pas favorable, lui croyant, dit-on, peu de chances. On pensa au Président du collège, le baron d'Ordre, qui avait donné une bonne impulsion royaliste à ses agents, mais il n'en avait pas davantage.

Au milieu de toutes ces hésitations, M. Grandsire de Belleval ayant connu les menées ourdies contre lui, eut une explication avec le Sous-Préfet au sujet de ce qu'il qualifiait de calomnies, et, non seulement refusa la candidature (1), mais donna sa démission de maire (2). M. de Berthier vou-

(1) M. Grandsire de Belleval écrivit très confidentiellement au Préfet, le 28 mai 1830 :

« J'éprouve un vif chagrin de vous causer quelques contrariétés. Je vous avoue que j'en suis désolé. Je ne saurais adhérer aux propositions que vous me faites. Je n'ai pu vous dire à Boulogne ce que je pensais à l'égard de la présidence pour ce qui me concernait, puisqu'alors il ne s'agissait nullement de moi et qu'il fut toujours question de M. de Berthier ou de M. d'Ordre, dans le cas, où les candidats seraient pris parmi les habitants de l'arrondissement. J'ai d'ailleurs de nouveaux motifs pour refuser à Boulogne la candidature à la présidence ; ce serait une mesure inutile, excepté dans le cas où le candidat serait étranger à l'arrondissement. Au reste, la conversation que je viens d'avoir avec M. le Sous-Préfet de Boulogne, me détermine à une retraite complète. Dévoué totalement au Roi et flatté d'obtenir les suffrages de mes concitoyens, j'aurais pu consacrer mon existence à le servir encore, mais j'apprends que l'*intrigue et la calomnie agissent contre moi* auprès des électeurs et auprès de vous-même, M. le Vicomte, cette circonstance me *détermine entièrement* et non seulement je persiste dans ma *première* résolution à l'égard de la présidence, mais encore je crois devoir vous prier de faire agréer ma démission de la place de maire de Boulogne. La bassesse des intrigants qui vous entourent se découvrira. »

(2) Le Ministre de l'Intérieur écrivit au Préfet, le 2 juin 1830 :

« J'ai reçu vos lettres des 24 et 29 mai, je ne puis qu'approuver vos différentes propositions et je crois devoir me borner à vous recommander de ne rien négliger pour assurer le triomphe des intérêts monarchiques. Ce que vous me dites au sujet de M. Grandsire ne doit pas le décourager, s'il est le seul qui vous paraisse avoir quelque chance de succes contre M. Fontaine ; il ne doit pas se laisser arrêter par les intrigues dont il est devenu le but. L'appui du Gouver-

lait aussi se retirer, on pensa à M. de Rosamel père. Pour sortir de cet imbroglio, le Sous-Préfet et M. de Rosny, croyant qu'un étranger avait seul quelque chance de réussir, décidèrent M. de Berthier à accepter la candidature (1).

Le Sous-Préfet multiplia les démarches et les efforts pour le faire triompher. Le Procureur du Roi, Lardear, s'efforça de s'assurer le concours des juges de paix qui avaient une assez grande influence (2) et de la Chambre de Commerce de

nement et la confiance du Roi le défendront avec honneur contre les attaques dont il est l'objet. Veuillez donc le faire revenir sur sa détermination, puisqu'elle aurait le résultat fâcheux de favoriser un choix hostile que vous devez repousser de tous vos soins et de tous vos efforts. Je compte sur votre zèle actif et dévoué, et je vous prie de me faire successivement connaître la situation électorale dans votre département. »

(1) Voici une lettre écrite par l'abbé Haffreingue au Préfet, le 16 juin 1830 :

« Je vous demande excuse d'avoir différé jusqu'à ce jour à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 courant. Je ne pouvais rien vous dire de positif touchant l'élection de M. de Berthier. Aujourd'hui, cette élection me paraît assurée, si Calais consent, comme on a lieu de l'espérer, à nous donner quelques voix. Depuis votre passage, nos autorités, et surtout le Sous-Préfet et le Procureur du Roi, vont très bien. Toutefois, les royalistes de Boulogne et de Calais ne vous rendent pas toute la justice que vous méritez. Je ne veux pas m'occuper d'élections pour les motifs que j'ai eu l'honneur de vous exprimer. Mais cela ne m'empêchera pas de faire connaître en temps opportun, à M. de Berthier, tous les soins et le zèle que vous avez mis à assurer son élection. »

(2) M. Lardeur écrivit au Préfet, le 17 juin, qu'il était content de la plupart des juges de paix de l'arrondissement et de leurs suppléants, sauf à Calais. Le Sous-Préfet fit une démarche auprès de lui, mais sans obtenir autre chose que des phrases sur la délicatesse de ses sentiments, sur le régime de la légalité où on vivait, etc., mais il n'avait rien promis. S'il ne voulait pas se déclarer, le baron Le Cordier le signalerait au Procureur général ; un exemple plus tard serait utile. Quant à son suppléant, il n'y avait rien à faire ; il avait déclaré qu'il voterait pour M. Fontaine. Le juge de paix d'Ardres avait toujours été d'opinion libérale ; il faisait ouvertement des démarches pour le candidat de

cette ville. Comme on craignait le vote de Calais, le baron Le Cordier fit savoir par le maire, M. Bénard, à la Chambre de Commerce de cette ville que le Gouvernement verrait avec plaisir son concours politique, en reconnaissance des travaux que le Gouvernement avait décidés pour améliorer le port.

ce parti et déclarait franchement qu'il userait de tout son pouvoir. Il avait une grande influence sur son canton et sur ceux d'Audruicq, Calais et Guînes. Il pourrait faire échouer l'élection du candidat royaliste. Le Sous-Préfet avertit le Procureur général qu'il ferait bien de lui écrire. Le Gouvernement jugea que leur conduite politique n'avait pas été régulière puisqu'il les destitua après les élections; c'était trop tard.

D'après la proposition du Sous-Préfet, M. Wissocq, président au tribunal de Boulogne, accepta d'être secrétaire du bureau électoral. « C'est un moyen d'avoir sa voix; c'est tout ce qu'on peut en attendre. »

M. Lardeur écrivit au Préfet, le 18 juin 1830, que la circulaire qu'il avait envoyée aux juges de paix avait été communiquée par l'un d'eux à l'*Annotateur* de Boulogne qui l'avait publiée ainsi que la réponse faite par ce juge de paix. Il avait fait également publier sa circulaire dans la *Boulonnaise* et l'avait fait répandre partout. Il ajoutait que les libéraux faisaient distribuer dans les campagnes, par les employés des douanes, plusieurs de leurs instructions. A l'exception du directeur, qui malheureusement était un peu faible, tous les agents de cette administration étaient détestables.

« Il y a beaucoup de fonctionnaires qui ne peuvent pas se persuader que le Gouvernement conservera son énergie et se montrera sévère en même temps que juste envers ceux qui l'auraient abandonné et trahi. Aussi, beaucoup de suppléants de juges de paix et de greffiers m'ont-ils écrit avec une réserve qui indique assez qu'on ne peut compter sur eux, d'autres s'expriment plus positivement. Mais, je suis convaincu que ce ne sont que des hypocrites qui ne font rien de ce qu'ils promettent. Dans cet état de choses, nous ne pouvons avoir confiance qu'en nous-mêmes; aussi, nous n'épargnons aucune démarche pour ramener les gens les plus abordables; nous ne désespérons pas encore de la réussite, mais nous avons les plus grandes craintes, et, si Calais n'est pas pour nous, la partie est perdue d'avance. La destitution du juge de paix X*** est indispensable et frapperait de terreur les Calaisiens.

» Il faut absolument renouveler l'esprit de l'arrondisssement de Boulogne par le renvoi de fonctionnaires qui depuis si longtemps ont aidé à le pervertir. »

La Chambre répondit qu'elle conserverait son indépendance (1). Le Sous-Préfet écrivit au Préfet que le canton de Boulogne allait assez bien; si tous les cantons étaient dans les mêmes dispositions, on pourrait compter sur un succès.

A Aire, le Gouvernement espérait réussir. M. le vicomte du Tertre, député sortant, avait repoussé l'Adresse ; il était du pays et d'une famille riche et considérée. Il avait eu une brillante carrière militaire. C'était le député du Pas-de-Calais qui avait pris le plus souvent la parole, et il l'avait fait avec talent pendant la dernière session. Il s'occupait surtout des questions concernant l'armée. M. Le Sergeant de Bayenghem, également député sortant, appartenait au parti royaliste, mais faisait partie du centre droit,

(1) Voici la lettre que la Chambre de Commerce de Calais écrivit au maire de cette ville, le 21 juin 1830 :

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, par laquelle vous nous annonciez que M. le Sous-Préfet vous a communiqué une lettre de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur dans laquelle il rappelle que nous avons obtenu, par une faveur spéciale, une Chambre de Commerce, et fait sentir combien il nous importe que nous concourions à envoyer à la Chambre des députés des mandataires qui méritent la confiance du Gouvernement. Vous nous avez fait aussi communiquer individuellement par le secrétaire de la mairie, une autre lettre de M. le Préfet d'après laquelle il paraît que l'intention du Gouvernement est d'accorder ou de refuser les travaux du port selon que nous voterons pour ou contre le candidat ministériel.

Nous devons vous témoigner le double étonnement que nous causent ces communications. La première, comme Chambre de Commerce, nous paraît diamétralement opposée à la loi qui nous a institués pour nous occuper des améliorations du commerce et non de la politique qui est absolument étrangère à nos fonctions.

La seconde, qui aurait peut-être été plus convenable si elle avait été directe de votre part, nous paraît aussi opposée à l'esprit de la loi des élections d'après laquelle les votes doivent être nécessairement secrets.

Nous avons..., etc., les Membres de la Chambre de Commerce. »

Signé : Jacques Leveux, Reisenthel, Guillebert, C. Matis, Alexandre Pocquet, Willez, Ch. Devot, Bénard et Henry Dupont, Président.

était d'opinions moins prononcées que le vicomte du Tertre. Absent de la Chambre, lors du vote de l'Adresse, il ne faisait pas partie des 221.

Le Gouvernement ne pouvait avoir deux candidats officiels, il donna la préférence au vicomte du Tertre, ce qui déplut sans doute à M. de Bayenghem, qui désirait rester député, et le rendit peu disposé à soutenir la candidature d'un autre. Les libéraux désiraient présenter un candidat appartenant au centre gauche et choisirent M. Harlé, fils du député d'Arras. Mais il n'était connu, dans la circonscription d'Aire, que des personnes qui l'avaient vu lors de ses tournées comme Receveur général. Les voix des libéraux n'étaient pas suffisantes pour assurer son élection. Pour triompher, il fallait détacher en leur faveur une partie des voix des partisans de M. de Bayenghem. Pour arriver à ce résultat, l'opposition employa, dit-on, un moyen qui lui réussit. Il était difficile que celui-ci les soutînt ouvertement après les sentiments royalistes qu'il avait manifestés lors du voyage de Charles X en 1827, et les félicitations que le Roi lui avait adressées alors. De plus, c'était le Gouvernement qui l'avait nommé maire de Saint-Omer. Il était sympathique, il avait des partisans qui voteraient pour lui, quand même il ne serait pas le candidat officiel. Les libéraux vinrent donc lui dire : si vous ne passez pas au premier tour, engagez ceux qui ont voté au premier tour à reporter leurs voix sur M. Harlé, et nous vous présenterons au grand collège (1). On prétendit que M. de Bayenghem hésita d'abord à accepter cet arrangement, il voulait se faire prier et examiner s'il avait des chances de succès au grand collège; il disait que le vicomte du Tertre y aurait plus de voix que lui parmi les

(1) Le *Propagateur* publia un article pour proposer cette combinaison. D'après un pointage du journal, il y avait dans la circonscription d'Aire 269 constitutionnels et 205 absolutistes. C'était dans les cantons de Fauquembergues et de Béthune que les libéraux étaient le plus nombreux.

électeurs de l'arrondissement de Saint-Omer. M. Harlé étant venu dans cette ville pour une affaire d'assises, alla le voir, dit-on, pour le décider à accepter cet arrangement, car les royalistes prétendaient qu'il avait promis de rester neutre.

Le vicomte du Tertre n'était pas sans inquiétudes, sa popularité avait baissé; pourtant, il espérait que les soixante électeurs qui voteraient pour M. de Bayenghem au second tour, reporteraient leurs voix sur lui; mais il craignait beaucoup que les divisions des royalistes fissent perdre la partie. « On ne voulait pas sacrifier les affections de personnes à l'intérêt général. Il serait à désirer qu'une proclamation énergique du Roi précédât les élections et servit de discours aux Présidents de collèges. Le Gouvernement ne saurait trop manifester ses intentions. » Il aurait préféré être nommé Président du grand collège et y être candidat, car les électeurs paraissaient meilleurs.

Le vicomte du Tertre et le Sous-Préfet de Saint-Omer multipliaient leurs démarches pour rendre les élections favorables au candidat du Gouvernement (1).

(1) Le vicomte du Tertre écrivit au Préfet, le 29 mai, que M. de Bayenghem n'aurait pas plus de 66 suffrages royalistes. Quelques agents de l'Administration montraient peu de zèle. Le Sous-Préfet de Béthune (nous avons vu qu'il se prétendait un vieux royaliste) était tiède dans ses démarches pour rallier à sa cause les électeurs sur lesquels il pourrait avoir de l'influence. Il fallait stimuler son zèle, surtout dans les cantons de Cambrin et d'Houdain. M. de Laage faisait écrire par le Ministre à un magistrat soi-disant douteux. Le 6 juin, le Sous-Préfet dit : que dans une réunion préparatoire aux élections, composée de 50 libéraux, 46 ont voté pour M. Harlé et 4 pour M. de Bayenghem. Le 8 juin, il ajoute que, dans une autre réunion, un certain nombre de libéraux ont dit qu'ils voteraient plutôt pour M. du Tertre que pour M. de Bayenghem. Il espère que le premier passera.

Le 31 mai, le vicomte du Tertre écrit au Préfet qu'il craint que les

MM. du Hays et de Givenchy pensèrent à poser leur candidature; il y renoncèrent.

A Hesdin la situation n'était pas meilleure. M. Degouves de Nuncques, député sortant, par sa famille et ses relations, était très populaire dans cette circonscription où il y avait beaucoup de gros fermiers, acquéreurs de biens nationaux. Il avait fait une tournée presque triomphale dans le département et nous avons vu que les libéraux avaient organisé en son honneur des banquets avec toasts, etc. (1).

30 ou 40 partisans de M. de Bayenghem ne tiennent pas la promesse de voter pour lui au second tour.

Le 10 juin, nouvelle lettre au Préfet : « Si les dispositions du grand collège sont bonnes, ici l'esprit de vertige et d'opposition s'empare de toutes les têtes. Dieu seul connaît le résultat que doit avoir cette conflagration générale. » Il envoie au vicomte Blin de Bourdon une autre lettre sur la situation, et une nouvelle le 11 juin. Il a vu avec M. de Laage divers électeurs royalistes qui ont promis de voter pour des hommes de leur parti; mais ils veulent conserver leur libre arbitre pour les choisir. Il a combattu leur opinion disant : qu'il y a des circonstances où les amis de l'ordre et de la Monarchie doivent se réunir. Le même jour, il écrit au Préfet que si M. de Bayenghem voulait se désister, cela aplanirait bien des difficultés.

D'après les partisans de M. Harlé, les royalistes vont rétablir le droit d'aînesse et les droits féodaux. C'est ce que dit également le *Propagateur* qui soutient cette candidature.

(1) M. Degouves de Nuncques avait composé pour la discussion de l'adresse en 1830, un discours contre le ministère Polignac. Il ne put le prononcer et on l'imprima dans le numéro du *Propagateur* du 24 mars 1830.

Ce journal ne cessait de faire l'éloge de ce député de l'opposition, M. Degouves de Nuncques étant venu à Arras, il inséra l'article suivant : C'est une vive satisfaction pour ses commettants de revoir après les travaux d'une session, les députés en qui ils ont mis leur confiance et qui l'ont dignement justifiée. Cette satisfaction ne nous est pas donnée par plusieurs membres de la députation du Pas-de-Calais que leur famille ou le siège de leurs affaires retiennent loin de nous. Nous y perdons l'heureuse occasion de leur prouver que notre sollicitude n'a pas cessé de les suivre dans la carrière où ils se sont

Le baron de Coupigny, ancien député, ardent royaliste, chef du parti des « Ultras », habitant la circonscription paraissait le candidat indiqué; mais il avait peu de chances. Les Sous-Préfets de St-Pol et de Montreuil pensèrent que M. Dussaussoy, royaliste d'opinions plus modérées, ayant de nombreuses relations dans la circonscription, pourrait être plus heureux. Mais le baron de Coupigny ne voulut pas abandonner la candidature, se faisant un devoir de servir encore la Monarchie légitime à laquelle il avait voué une inviolable fidélité. Le Préfet essaya de le faire revenir sur sa résolution (1), mais il ne put y parvenir. Le Gouver-

engagés pour la cause de nos intérêts les plus chers et dont notre reconnaissance est acquise à leur patriotique dévouement.

L'honorable M. Degouves de Nuncques en se rendant à Douai a passé deux heures dans nos murs, il a pu du moins recueillir les témoignages de cette reconnaissance. Il a le droit d'en réclamer sa part comme un de ces fidèles députés qui ont régulièrement compris et rempli avec fermeté le mandat des électeurs de 1827. Son zèle éclairé pour les réformes, son vote ennemi des prodigalités du budget méritent nos éloges. Cependant son obligeance connue le mettent souvent peut-être dans la nécessité de se rendre l'interprète des sollicitations de ses commettants auprès du Ministère. Tout lui assure l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens et des électeurs qui l'ont choisi.

A son arrivée à Douai, M. Degouves de Nuncques eut une brillante réception ; M. Demuliez le complimenta au nom des commerçants, le député lui répondit, on cria : Vive la charte ! Vive le député ! M. Durand d'Elecourt, conseiller à la Cour, l'ami du vicomte Blin de Bourdon parla dans un sens moins libéral aussi le *Propagateur* dit qu'il fut écouté avec blâme et indifférence. Chose étrange, un certain nombre de fonctionnaires assistaient au triomphe d'un conseiller nommé par le Gouvernement, investi de diverses fonctions par lui et lui faisant une vive opposition. M. Degouves de Nuncques comprit que sa position était fausse, sous prétexte de ses longs séjours à Paris, il donna sa démission de conseiller d'arrondissement, de conseiller municipal de Douai, de membre de la Commission du musée et même de marguiller de St-Jacques.

(1) Dans le collège d'Hesdin, l'élection amena entre le Préfet, les Sous-Préfets de Saint-Pol et de Montreuil et le baron de Coupigny une

nement se décida à le soutenir et les Sous-Préfets de St-Pol et de Montreuil multiplièrent les démarches et firent des tournées pour faire réussir cette candidature. Le baron de Coupigny en fit également et il écrivit au Préfet que le récit en serait aussi pénible que long (1).

active correspondance. Sans doute pour en empêcher la divulgation, elle se faisait ordinairement par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Le 10 juin, le baron de Coupigny écrivait au Préfet : « La circulaire de M. Corne a fait changer de langage plusieurs personnes. La réception de M. Démarquez a été perdue. La volonté du Roi bien exprimée aurait un grand empire. Quelques exemples de sévérité envers les employés seraient nécessaires. Les juges de paix ont besoin d'être stimulés. Le Sous-Préfet de Saint-Pol n'était pas très rassuré. On lui disait qu'un candidat roturier réussirait mieux qu'un noble. Il attendait la nomination des présidents de collèges pour se mettre en campagne. Le 13 juin, il commence une tournée et en indique les résultats au baron de Coupigny. La proclamation du Roi a, dit celui-ci, paru faire une grande impression à Hesdin et à Saint-Pol ; on lui assure qu'elle reste profondément gravée dans tous les cœurs, que les intentions de Notre Auguste Monarque seront remplies et qu'elle ramènera les égarés. Il a tout organisé pour les séances ; il s'établira à Hesdin chez le Mis de Bryas, son parent. Le 19 juin, le Mis d'Humerœuille tremble pour le résultat des élections ; il envoie au Préfet le pointage suivant : pour M. de Nuncques, 136 voix ; pour le baron de Coupigny, 86 ; voix douteuses, 58. On pourrait les capter pour M. Dussaussoy ou pour un autre candidat qui ne serait pas noble. On arriverait ainsi à 144 voix. Mais tous les royalistes, bien amis de l'ordre et du Roi, consentiront-ils à abandonner le baron de Coupigny, dont « chacun se plaît à vénérer les bonnes qualités et les rares vertus, mais qui par une fatalité que l'ingratitude peut seule expliquer, est devenu l'objet de la répugnance de tous tes électeurs campagnards ou non-nobles ?

Les royalistes ardents reprochaient au Sous-Préfet de Saint-Pol d'être opposé à la candidature du baron de Coupigny. Le Mis d'Humerœuille répondit que c'était une calomnie mais qu'avant tout il devait dire la vérité.

(1) Voici la lettre qu'écrivait le Préfet au baron de Coupigny, le 21 juin 1830 :

« Mon cher Baron, vous me mandez par votre lettre du 18, que je n'ai reçue qu'hier soir, que vous ne croyez pas devoir m'entretenir de tout ce que vous avez appris en parcourant votre arrondissement

Pour le grand collège, dont les électeurs paraissaient plus favorables au Gouvernement, celui-ci n'arrêta pas définitivement le choix de ses candidats, il attendit le résultat des élections dans les collèges d'arrondissement pour savoir s'il

électoral, attendu que ce serait aussi pénible que long. Les choses pénibles dont vous me parlez, sans me dire ce dont il est question, me donnent à penser que vous voulez parler du refus d'un certain nombre d'électeurs qui, sans aucun motif raisonnable, déclarent ne pas devoir vous donner leurs suffrages sur lesquels on avait compté pour le candidat royaliste.

Ce qui me le ferait croire, c'est qu'il résulterait de divers renseignements, lettres et rapports qui me sont parvenus, que ces préventions déraisonnables augmentent chaque jour. Il m'est assurément très pénible de traiter ce chapitre, mais je crois remplir mes devoirs et peut-être, si je m'en abstenais, me reprocheriez-vous un jour de ne pas vous avoir parlé avec franchise. Au reste, vous avez auprès de vous des amis sincères qui pourraient, si vous les consultiez, vous dire si la chose existe ou non. Quant à moi, je dois appuyer le candidat du Gouvernement du Roi, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que ce candidat est mon ami depuis de longues années. Toutes mes démarches, toutes mes instructions tendent vers ce but, et Dieu sait si elles sont positives et pressantes.

C'est donc à vous que je m'en rapporte. Ma pensée est que si vous reconnaissez que votre candidature, soutenue avec trop de persévérance, puisse compromettre l'élection, vous serez le premier à faire ce que votre dévouement au Roi vous indiquera.

Dans le cas où vous croiriez que les rapports qui m'ont été faits sur les dispositions des électeurs ne seraient pas exacts, vous pourriez en parler à vos amis, MM. de Partz, de Tramecourt, et tant d'autres qui vous entourent, et si vous reconnaissez qu'un désistement de votre part puisse empêcher la réélection d'un des députés dont le vote a si vivement affligé le cœur de notre Roi, je suis convaincu que vous n'hésiterez pas à prendre une généreuse résolution.

Nonobstant, je mande encore aujourd'hui au Sous-Préfet qu'il doit continuer à vous soutenir de tous ses moyens, et qu'il ne devrait cesser de le faire qu'autant que vous-même lui diriez qu'il peut porter les voix sur un autre candidat. Si le contenu de cette lettre pouvait vous contrarier, veuillez me le pardonner, eu égard aux motifs qui me l'ont dictée. Je vous envoie, comme vous l'avez désiré, la copie du procès-verbal tenu à Aire en 1827. La nomination du

ne faudrait pas porter ceux de candidats ayant échoué dans un premier scrutin.

Le Gouvernement avait nommé les Présidents des collèges et choisi les candidats qu'il présentait aux électeurs. Ce qui était le plus important était de les faire triompher. On esseya d'un moyen qui avait réussi lors des élections de 1816 : une Proclamation du Roi adressée aux électeurs (1). Non seule-

vicomte du Tertre, dont vous me parlez, me paraît à peu près certaine à Aire. »

Le baron de Coupigny écrivit au Préfet, le 22 juin, qu'en parlant de la tournée pénible qu'il avait faite, ce n'était pas pour lui annoncer des défections, au contraire les électeurs sur qui il comptait sont inébranlables; d'autres, dont il n'était pas sûr, voteront pour le candidat du Roi. On veut le jouer comme en 1827 et, après lui avoir donné les charges et les dérangements de préparer son élection, l'abandonner. Son désir est de sacrifier les dernières années de son existence en se consacrant au service du Roi. Il l'a fait depuis son entrée au service militaire. Il devait espérer être secondé franchement comme on lui avait promis. S'il n'en est pas cause, tant pis pour ceux qui le jouent. Quant à lui, rien ne le fera jamais dévier de l'inaltérable dévouement qu'il a voué à cette cause sacrée pour la vie.

Le Préfet lui répondit, le 23 juin, qu'il avait cru comprendre qu'une partie des électeurs l'abandonnerait. Puisque ce n'était pas exact, il n'avait, ainsi que ses Sous-Préfets qu'à appuyer sa candidature, sauf changement.

(1) Voici la Proclamation du Roi, datée du 13 juin 1830, contresignée du Vte de Peyronnet, Ministre de l'Intérieur.

« Français, la dernière Chambre des Députés a méconnu mes intentions. J'avais le droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais. Elle me l'a refusé! Comme Père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme Roi, j'en ai été offensé. J'ai prononcé la dissolution de cette Chambre. Français! votre prospérité fait ma gloire! Votre bonheur est le mien! Au moment où les collèges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon Royaume, vous écouterez la voix de votre Roi. Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées, a été et sera toujours le but de mes efforts. Mais, pour atteindre ce but, je dois exercer librement, et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma Couronne. C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature

ment le Préfet la fit afficher dans toutes les communes, et distribuer à tous les électeurs. L'Evêque ordonna de la lire au prône (1) et y joignit l'invitation aux fidèles à se rendre aux élections et à y voter pour le Gouvernement. Il ordonna des prières publiques (2).

du Gouvernement serait altérée, si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives, et je trahirais mes serments si je le souffrais. A l'abri de ce Gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit son crédit, ses franchises et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres Etats et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit. Rassurez-vous sur vos droits : je les confonds avec les miens et les protègerai avec une égale sollicitude. Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de grands désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront quels qu'ils soient devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés. Je veille sur les uns comme sur les autres.

Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos collèges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! Qu'un même sentiment vous anime! Qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre Roi qui vous le demande; c'est un Père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs; je saurai remplir les miens.

CHARLES X. »

(1) L'Évêque d'Arras, le 16 juin, ordonna de lire cette Proclamation du Roi au Prône; en même temps il écrivait à ses curés : « S'il n'est pas permis de rien ajouter à des paroles aussi augustes, vous croirez cependant que votre devoir le plus sacré est de les publier avec le plus de solennité possible et de donner par là à cette publication tout l'éclat et l'entraînement qu'elle mérite. Il est juste que la pensée tout entière du Père de la Patrie soit bien comprise de tous ses sujets; qu'elle parvienne jusqu'aux cœurs les plus froids, et vous trouverez tout à fait digne de votre ministère de ne rien négliger de ce qui peut de votre part conduire plus sûrement à ce but. Je compte à ce sujet sur votre invariable dévouement au Roi et sur votre sincère attachement à la cause sacrée de son Trône.

(2) Voici le Mandement de Mgr de la Tour d'Auvergne :

« L'époque où nous nous trouvons fixe l'attention de tout véritable ami du Trône et de la France. Aux élections qui vont avoir lieu se

Cette Proclamation ne produisit pas l'effet de celle de Louis XVIII. Les temps étaient bien changés et l'esprit de parti en subit peu d'atteintes.

Pour arriver à un succès qui était difficile, M. de Peyronnet, Ministre de l'Intérieur, et M. Capelle, Ministre des Travaux publics, qui s'occupait du mouvement électoral, multipliaient les circulaires et les lettres aux Préfets (1), et

rattachent les plus grands intérêts de la Religion et de la Monarchie. Dans une circonstance aussi grave, Notre devoir est de vous appeler au pied des autels pour implorer avec nous l'assistance du Très-Haut et le conjurer de répandre sa divine lumière sur les collèges électoraux, afin qu'ils fixent leur choix sur des hommes loyaux et fidèles, pénétrés de la crainte de Dieu et entièrement dévoués à leur Prince et à leur Patrie. Nous avons la ferme confiance que vous remplirez avec empressement et ferveur une obligation que nous impose la qualité de chrétiens et de sujets du meilleur des Rois. »

Il ordonnait de chanter tous les jours, jusqu'à la fin de l'élection, au salut le *Veni Creator* avec les oraisons ordinaires. Les fonctionnaires étaient invités à y assister.

(1) Le Préfet réclamera des fonctionnaires des preuves du zèle le plus efficace, et l'emploi de tous les moyens que commande le dévouement et qu'autorise l'honneur et la probité pour déjouer des manœuvres hostiles, et éclairer le choix des électeurs : « Il ne peut croire qu'aucun d'eux se mette en opposition avec le Gouvernement dont il tient son rang et son existence sociale », sans cela, il les menace d'une sévère justice et de perdre la confiance du Gouvernement s'ils ne répondent pas au zèle qu'on attend d'eux.

« L'administration se séparera sans hésiter de tous ceux qui prendraient part aux manœuvres de la malveillance, et si l'administration est livrée à ses simples forces, qu'elle ne craigne pas de les employer à soutenir et à faire craindre et respecter l'autorité qui lui est confiée. » Le Ministre demandait aux Préfets de lui signaler le nom des signataires de l'acte d'association pour le refus de l'impôt et des membres des comités électoraux, avec leurs noms, professions, états de fortune, moralité et autres indications. Ces institutions sous quelque dénomination qu'elles soient annoncées, se rattachent à un système général d'opposition, vers lequel les ennemis de l'ordre, de la monarchie, tendent à familiariser les esprits et elles ont un centre commun, dont l'impulsion est toujours hostile.

Je recommande encore, vigilance, énergie et soins dévoués.

ceux-ci leur répondaient. Le 2 juin circulaire confidentielle du Ministre de l'Intérieur aux Préfets pour qu'ils ne négligent rien pour assurer le triomphe des intérêts monarchiques et pour qu'ils lui signalent les modifications qui surviendraient dans la situation électorale.

« Veuillez, disait-il, écrire à tous les fonctionnaires royalistes, et adressez-moi la liste de ceux d'entre eux qui seraient employés dans d'autres départements. Indépendamment de l'avis qu'ils recevront de vous, je leur écrirai individuellement et je les ferai inviter par leurs chefs effectifs à se rendre aux élections (1). »

(1) Circulaire ministérielle aux Préfets du 7 juin 1830 :

« Monsieur le Préfet,

Le désir que vous et Messieurs vos collègues avez manifesté de donner des instructions aux agents supérieurs de l'autorité dans chaque département a été apprécié par tous les Ministres, et chacun d'eux s'est empressé d'inviter les fonctionnaires placés sous ses ordres, à employer toute leur influence, dans l'intérêt des élections royalistes. C'est donc à vous qu'il appartient aujourd'hui, de réclamer leur action franche et continue. L'intention du Gouvernement est qu'ils manifestent tous ostensiblement leur zèle et leur concours dans une affaire aussi importante ; et vous devez en conséquence inviter les fonctionnaires supérieurs de votre département, à quelque ordre de service qu'ils appartiennent, à publier une circulaire comme une nouvelle preuve des sentiments qui les animent, et comme un efficace moyen d'influencer leurs subordonnés. Messieurs les Procureurs du Roi, Directeurs de l'Enregistrement, des contributions directes et indirectes, les Receveurs particuliers, etc., apprécieront l'utilité de cette mesure et n'hésiteront pas à se conformer à votre invitation.

J'espère qu'aucun d'eux ne répudiera la noble mission qui lui est dévolue et vous voudrez bien m'envoyer un exemplaire des instructions données par eux ».

Circulaire confidentielle du Ministre de l'Intérieur du 19 juin 1830 :

« Monsieur le Préfet,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois et la copie de la circulaire qui y était jointe, ne perdez pas de vue les manœuvres de nos adversaires et faites-moi part de celles qui seraient de nature à mériter mon attention particulière. Vous

Les Directeurs de l'Enregistrement, des Contributions directes et indirectes du Pas-de-Calais, pour obéir aux ordres ministériels, firent des tournées dans le département; ils envoyèrent des circulaires pour agir sur leurs subordonnés. Le Procureur général de Douai (1) et le commandant de la 16e division militaire (2) s'occupèrent également de s'assurer du concours de leurs subordonnés.

Le *Propagateur* protesta contre cette pression administrative. Dans son numéro du 16 juin 1830, il disait que M. de Villèle avait combattu en 1816 celle exercée par les autorités et par le Préfet Malouet lors des élections de cette année. L'indépendance du vote, avait-il dit, est la première condition d'un Gouvernement représentatif. Ce

voudrez bien surveiller les démarches des fonctionnaires, dont les dispositions vous paraîtraient suspectes et vous mettre à même dans le rapport que je vous ai demandé par ma lettre du 11 de ce mois d'apprécier leur conduite et de juger des mesures qu'il serait nécessaire de provoquer à leur égard ».

(1) Voici la lettre que le Procureur général de Douai écrivait au Préfet du Pas-de-Calais, le 13 juin 1830 :

« Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite par votre lettre du 11, j'en ai fait usage sur le champ et en même temps que la présente lettre vous portera des instructions spéciales, pour tous les Procureurs du Roi du Pas-de-Calais. Je ne puis pas les stimuler plus vivement, mais plusieurs me paraissent agir avec mollesse. Du reste, M. le Garde des Sceaux sera exactement instruit. Je vous prie de tâcher de découvrir quel usage fera mon substitut d'Arras, de ce que je lui ai écrit. Il ne m'a pas encore accusé réception de mon instruction générale. J'aurais désiré aller à Arras pour avoir l'honneur de vous voir et pour me concerter avec vous. Mais les nécessités de veiller au service qui est immense dans ce moment, et la correspondance que je ne puis confier à personne, ne me permettent pas de m'absenter ».

(2) Le baron de Rothembourg avait écrit aux officiers sous ses ordres, de ne pas favoriser les sentiments contraires aux doctrines que sa Majesté a jugées le plus convenables à la situation du Royaume. Il faisait sentir ce qu'aurait d'incompatible avec les fonctions militaires, une conduite qui contrarierait les vues du Roi.

journal ajouta : « Certains fonctionnaires se déclarèrent royalistes mais voulurent rester maitres de leur vote. Ils attendirent leur destitution, mais elle fit plus de mal que de bien au Gouvernement (1). »

Dans un autre article, il disait que le Préfet Malouet, pour obéir aux ordres du Gouvernement, avait cru devoir agir, lors des élections de 1816, sur les fonctionnaires et les électeurs, ce qui ne l'avait pas empêché de tomber en disgrâce. Il ajouta que le Sous-Préfet de Béthune, dans un travail sur l'administration départementale et communale, écrivait que le Gouvernement devait s'abstenir de toute influence sur les électeurs. Il attaqua aussi le commandant de la 16e division militaire pour sa circulaire. Quand les libéraux espèrent la victoire, ce journal change de ton. On lit dans le *Propagateur* du 11 juin 1830 : « Le vote des fonctionnaires ne peut changer le résultat des élections; les électeurs royalistes constitutionnels du Pas-de-Calais ont cessé de s'occuper des prochaines élections, leur succès est certain, ils n'attendent plus que le jour du combat pour pouvoir annoncer leur triomphe. Ils voient les manœuvres employées par les absolutistes et ils en rient; ils savent que les menaces, comme les cajoleries de l'administration Polignac-Peyronnet, sont restées sans effet sur la masse des électeurs. Les circulaires ministérielles et préfectorales, fussent-elles exécutées à la lettre par tous les fonctionnaires publics, ne peuvent nous ravir la majorité. Que tous les employés de l'Administration et les membres du Parquet, les juges de paix, les gens d'église, les officiers de l'armée

(1) Le *Propagateur* disait également : « Si les fonctionnaires travaillent pour le Gouvernement, leur influence sera nulle. S'ils votent selon leur conscience, il ne leur arrivera rien de fâcheux. Lors des élections de 1826, le baron Siméon, préfet du Pas-de-Calais, fut menacé de perdre sa place par MM. de Corbière et Capelle, s'il ne soutenait pas les candidats du Gouvernement Il le fit, et ceux-ci triomphèrent, ce qui ne l'empêcha pas quelque temps après, d'être destitué.

votent au gré du Ministère, la majorité resterait encore pour nous. Car, sur les 109 électeurs, fonctionnaires amovibles et irrévocables, nous n'avons jamais compté que sur 26, et ces 26 votants consentissent-ils à se déshonorer en sacrifiant leur conscience à la menace d'une destitution, qu'on n'aura ni le temps, ni la force de prononcer, la majorité serait toujours pour les constitutionnels; et cela dans une proportion qui étonnera nos adversaires. »

L'ennemi le plus redoutable que le Gouvernement eût à combattre pour triompher aux élections, était la presse libérale et surtout le *Propagateur du Pas-de-Calais*.

Ce journal avait pris de plus en plus d'influence. Il n'attaquait pas d'abord en apparence la Monarchie, mais l'absolutisme qu'il voulait combattre au moyen du refus de l'impôt. Mais, en le faisant disparaître, il n'était sans doute pas sans espérer que sa chute entraînerait celle de la Royauté légitime ou au moins favoriserait l'arrivée au pouvoir de la bourgeoisie libérale.

Il ne tarda pas, en 1830, à démasquer ses projets, et des articles, où il faisait une guerre sans trêve ni merci, paraissaient presque dans chaque numéro de ce journal. Ils étaient empruntés à des journaux de Paris ou fournis par ses rédacteurs et surtout par Frédéric Degeorges.

Le 2 janvier 1830, le *Propagateur* offrant à ses lecteurs ses souhaits de nouvel an, passait en revue les événements politiques des années précédentes et attaquait les Ministères de Villèle, de Martignac et surtout celui du prince de Polignac, les dénonçant comme des ennemis de la Charte, des libertés publiques, ne pensant qu'à un coup d'Etat (1).

(1) Voici cet article, il indique le genre de polémique du *Propagateur :*

« Résumons. Le Ministère Villèle était tombé couvert de boue et de sang. La France qui l'avait renversé, pleine de confiance dans les nouveaux ministres choisis par son Roi, entourait le Trône des témoignages de son allégresse et des expressions de sa reconnaissance.

Nous ne pouvons citer ses nombreux articles (1).

MM. Portalis et de Martignac essayèrent de capter la nation par des paroles mielleuses ; mais leurs actes ne répondirent pas à leurs discours. Enlacés dans les intrigues de cour et de sacristie, ils n'apportèrent aucune franchise dans leur conduite parlementaire. Le retrait des lois communales et départementales les montra les compères ou les dupes d'une faction qui se défiait du peuple, et qui depuis 15 ans lui disputait pied à pied le terrain des libertés publiques. Le Ministère tomba, il tomba sous les coups de l'ancien régime qu'il avait ménagé ; et sans nulle tentative de résistance de la part de la France nouvelle qu'il avait trompée.

A cette chute, les ennemis du pays jetèrent un cri de joie. Avides de domination, et peu instruits par les leçons du passé, ils avaient rêvé le renversement de la Charte, et l'un des leurs avait dit hautement dans une lettre fameuse en s'adressant au Pouvoir : « Nous sommes cinquante mille à vos ordres, parlez, nous marcherons. » Un lion qui dort et qu'éveille en passant près de lui un corbeau criard, lève la paupière, regarde l'ennemi, et la referme.

Voilà ce qu'avait fait la France.

L'absolutisme prit le calme pour le découragement et le repos pour la stupeur. Ses partisans crurent le moment venu pour réaliser leurs rêves d'ancien régime. Polignac arriva, et avec lui La Bourdonnaie, Courvoisier et de Bourmont ! Hommes d'une autre époque, pygmées politiques. Ils venaient essayer de fausser nos institutions. Eux !

Mais alors aussi le lion qui dormait, s'éveilla, leva la tête, fit entendre un long cri et regarda ses ennemis en face. Ce regard les pétrifia et ils ne furent plus à craindre. Ils croyaient trouver des esclaves, ils trouvèrent des hommes libres ; tous leurs plans furent soudain renversés, et le Ministère aux coups d'Etat se trouva réduit à aller méditer dans une honteuse retraite ses plans de catégories et de vengeances.

De Polignac, de Bourmont et Courvoisier restèrent ; la contre-révolution, le jésuitisme et la trahison conservèrent leurs apôtres ; à ceux-ci on adjoignit de Montbel et de Guernon-Ranville et le système de Villèle, détruit à la fin de 1827 par la volonté du Roi et du peuple, se trouva reconstitué. M. de Villèle était tombé, et pourtant, il avait une majorité dans les deux Chambres ; trois cents spartiates le soutenaient. Qu'espèrent M. de Polignac et ses collègues sans majorité dans les Chambres, sans appui dans les tribunaux, odieux au peuple

Après le vote de l'Adresse et quand il espère la victoire, il devient plus audacieux.

et à l'armée ? Végéter jusqu'à l'ouverture des Chambres et mourir avec la session.

Que peuvent-ils faire ? Les tentatives de coups d'Etat sont tombées avec l'homme qui, seul, en avait le courage et l'infernal génie. Leurs projets contre-révolutionnaires, ils nient d'en avoir eu la pensée. Soixante-dix départements associés pour résister légalement à leur oppression, leur ont rendu le mensonge nécessaire, ont fait avorter tous leurs plans et les ont laissés sans volonté, sans force, sans appui.

S'ils n'ont jusqu'ici fait aucun mal, c'est par impuissance. Ils se sont comptés : ils ne sont que cinquante mille et nous sommes trente millions. Mais ils ne sauraient non plus vouloir ni pouvoir faire le bien ; car, encore une fois, leurs noms tristement fameux, rappellent l'absolutisme, le jésuitisme et la trahison, et n'inspirent ni estime, n respect, ni confiance.

La presse les poursuit, la nation les repousse, les tribunaux les condamnent et la Chambre les tuera... Voilà les destins réservés à tout Ministère de la contre-révolution ; voilà ceux qui déjà s'accomplissent pour M. de Polignac et ses collègues ; car les journaux les ont démasqués ; les associations pour le refus de l'impôt illégal leur ont fait peur ; les derniers arrêts de la Cour royale de Paris ont commencé leur agonie ; et le refus du budget par la Chambre élective, terminera leur existence. C'est là notre pensée ; c'est là le souhait de nouvel an que forme toute la France.

Cet article n'est pas signé, il paraît être emprunté à un journal libéral de Paris.

(1 p. 135) Voici les titres ou le sujet des principaux articles : 16 janvier 1830 : Refus absolu de l'impôt ; Entraves à l'esprit public. — 23 janvier : Comment arrivent les révolutions. — 27 janvier : Bruit sur les tendances de la session.

2 février : Plus de soumission. Un député royaliste ayant été élu, le journal prétend qu'il était le protégé de la Congrégation : « Le Père Rousin a dû faire des neuvaines pour sa réussite. » Il ajoute : le voilà sur la route des portefeuilles. — 5 février : Plus de concessions. — 6 février : La Chambre jugée par ses députés. — 10 février : C'est le Ministère qui doit être changé. — 15 février : Pétitionnons ; Renvoi des Ministres. — 16 février : ce qu'il faut faire à l'avenir. — Le 17 février, l'article commence par ces mots : « Ils veulent du sang et nous voulons des lois. » Il annonçait la chute du Ministère. Les Roya-

Les élections approchant, il redouble d'efforts. Il donne

listes constitutionnels d'Arras se disent encore partisans de la Royauté de la branche aînée ; mais bientôt cela va changer. Propriétaires, négociants, électeurs ou imposés s'occupent d'apposer leurs signatures sur une pétition où ils demandent à la Chambre d'employer, dès l'ouverture de la session, tous les moyens que les lois constitutionnelles leur donnent pour faire obtenir à la France des administrations municipales et départementales électives, appropriées aux besoins du pays. Et de ne point accorder de subside à tous les Ministères qui se refuseraient à proposer ces lois. Il supplie les députés d'en réclamer du Gouvernement la présentation. Il annonce que M. Harlé, député, a déposé à la Chambre une pétition des habitants d'Arras demandant que l'on s'occupe des lois organiques promises par la Charte. — 24 février : De la crise actuelle et de celle qui se prépare. Il annonce que l'horizon ne tardra pas à s'éclairer.

Le 3 mars : Ouverture des Chambres. Dans un article de fond il dit, citant Massillon : « Celui qui trompe le Roi est aussi coupable que celui qui voudrait le détrôner ». — 6 mars : Viennent de nouvelles élections, voilà nos forces, et cite, comme de bonne augure, l'élection de M. Dudon, candidat libéral. — 12 mars : Travaux de la Chambre ; La majorité l'abandonne ; A propos du discours du Roi : Si on dissout les Chambres, le Pas-de-Calais sera représenté par six députés constitutionnels au lieu de trois. — 13 mars : Il raconte les séances des Etats généraux de 1484. — 27 mars : « Qui l'emportera des Ministres ou de la Chambre ? On a peur des élections, on veut étouffer la Presse, et réduire au silence la tribune. Les menaces d'une poignée de septuagénaires goutteux ou d'adolescents sans cervelle, n'effraient personne, on en rit, si de mauvais jours nous arrivent, nous les traverserons sans faiblesse ». Le journal réclame la liberté de conscience et la liberté des cultes. Un peu de courage.

Le 11 avril : Il prétend que le Prince de Polignac, favorise l'industrie anglaise. — 14 avril : Article sur les deux camps royalistes. — 21 avril : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». — 25 avril : La dissolution probable. — Le 29 avril : Il compare l'expédition d'Alger en 1830, à celle que fit Bonaparte en Orient en 1798 ; L'administration départementale et communale.

1er mai : De la dictature ; Un échec probable du Ministère par les élections. — 7 mai : Versatilité de l'administration en matière électorale. — 9 mai : Vrai caractère de la crise actuelle. — 12 mai : De l'impossibilité des coups d'Etat ; Des poursuites contre la Presse. —

des conseils pratiques aux électeurs (1), pour assurer le

14 mai : Dissoudra-t-on la Chambre ? Le 16, il annonce qu'elle est dissoute. — 23 mai : Lutte entre le nouveau et l'ancien régime. — 27 mai : La situation politique.

2 juin : Le Ministère Polignac a cessé ; L'arrivée au Pouvoir de M. de Peyronnet. — 4 juin : Les fautes commises par les absolutistes ; La victoire est assurée. — 9 juin : Ce que veut la faction, c'est l'ancien régime. — 11 juin : Le vote des fonctionnaires ne peut changer l'élection. — 15 juin : Le salut de la France dépend des élections ; Derniers devoirs de l'électeur. — 16 juin : A la veille des élections, il fait un appel aux acquéreurs de biens nationaux. — 20 juin : Autre appel. — 23 juin : Ajournement des élections. — 25 juin : Le combat électoral est commencé ; Les pamphlets publiés par les absolutistes. 27 juin : Une victoire éclatante s'est déclarée pour nous, il nous reste à triompher au grand collège, nous le pouvons. — 30 juin : Le résultat des élections dans les petits collèges, ce sera de même dans les grands collèges.

4 juillet : Nouvel appel aux électeurs : Les libéraux sages et modérés doivent voter avec nous. — 14 juillet : Coup d'œil sur notre situation intérieure. — 16 juillet : Droit du Monarque de chasser ses Ministres. — 20 juillet : Comptes et budgets départementaux. — 24 juillet : La constitution comme la voulait les Ministres. — 25 juillet : La France a répondu.

Quand il apprend les ordonnances, le *Propagateur* écrit : Que veut faire la France ? La situation est grave, il faut éclairer le Roi. Les fils de la liberté ne se laisseront pas traiter comme des esclaves. Puis, comme on le verra, ses presses sont saisies, il cesse de paraître et ne renaît qu'après les événements de juillet 1830 ; le 4 août, grand article sur la Monarchie constitutionnelle.

Le *Propagateur* ne s'occupait pas seulement de questions politiques dans les nouvelles locales, il cherchait l'occasion de combattre la religion ou les royalistes. Ainsi, il attaque les confréries religieuses, trouve qu'on devrait interdire les processions dans les rues, quand il y a dans une ville des cultes dissidents. Dans un autre ordre d'idées, il fait, le 1er janvier, un article contre les visites du nouvel an, et le 18 mai, il se plaint des dégâts causés par les lapins.

(1) Il les engage à se rendre au chef-lieu électoral le mardi soir; des comités cantonaux devront assurer les moyens de transport et de logement des électeurs ; s'ils sont arrêtés comme voyageant sans passe-port, ils n'auront qu'à faire reconnaître leur identité. On doit s'assurer si les cartes d'électeur ont été délivrées.

succès de ses candidats, et pour les engager à se faire inscrire, et à vérifier les listes électorales au sujet des inscriptions et des adjonctions. Ce fut une des grandes préoccupations des libéraux.

La Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* avait établi un Comité pour la vérification des listes électorales et la répression des abus de l'autorité (1). Ces questions soulevaient des difficultés et l'Administration avait peine à rendre des jugements en temps utile, tant les réclamations étaient nombreuses (2).

(1) Cette Société publia son programme. La cotisation annuelle ne pouvait dépasser 10 francs.

Les francs-maçons avaient aussi à Arras, deux loges dont une « du Rite Ecossais ». Elles portaient les noms *de l'Amitié et de la Constance*. Le *Propagateur* en faisait l'éloge, ce qui donne à présumer qu'elles étaient plutôt favorables aux libéraux.

(2) Le Préfet du Pas-de-Calais écrivit au Ministre de l'Intérieur le 10 juillet 1830 que, conformément à sa circulaire du 7 juillet sur la vérification des listes électorales, il avait effectué d'office 12 changements, mais que son droit était contesté au sujet des cas prévus par la loi et qu'il craignait de voir annuler ses arrêtés. La Cour de Douai lui donna raison, ainsi que la Cour de cassation, bien qu'elle eût rendu un arrêt contraire en 1829. Il avait exigé des individus réclamant leur inscription, une réclamation écrite ; c'est ce qui avait eu lieu, sauf pour une seule arrivée en retard ; mais cela n'avait pas d'importance. Il avait fait rayer des individus décédés ou ayant subi une condamnation. Pendant les 8 jours accordés par la loi, il n'arriva d'abord que deux réclamations, puis en arrivèrent 153, dont 104 le dernier jour, un certain nombre entre 9 heures du soir et minuit. Elles furent toutes jugées le lendemain et le surlendemain. Huit demandes étaient faites par des tiers, 61 radiations furent proposées par le Sous-Préfet de Boulogne ; elles furent admises sauf 5 ; mais on alla en appel ; il fut décidé que 18 électeurs seraient remis dans leurs droits. Dans tout le Pas-de-Calais, il y eut 22 recours devant les tribunaux ; aucun n'alla en cassation. C'étaient surtout des questions de cens. Deux protestations furent faites contre le Sous-Préfet de Saint-Omer et contre l'abbé Joyez, supérieur du petit séminaire de cette ville.

Les libéraux attaquaient certaines inscriptions d'électeurs royalistes, sans donner suite à leurs procès, mais cela suffisait pour les empêcher pour le moment de voter, sans diminuer le nombre des électeurs

On n'avait dans le Pas-de-Calais, pour combattre la presse de l'opposition, qu'un seul organe (1) : *La Boulonnaise,* feuille d'annonces devenue politique, sans rédacteur de talent et sans influence sur l'opinion (2). On se servait d'un journal

inscrits, et faire monter le cens du grand collège. Le Préfet, pour arrêter cette manœuvre, fit insérer un avis dans le Recueil des Actes de la Préfecture. Les électeurs dont l'inscription était contestée, répondirent aux attaques.

En résumé, il y eut une inscription d'office et 41 radiations. Sur les demandes faites par les intéressés, 64 furent admises et 30 rejetées. Sur 44 demandes en rectification, 31 furent admises, 13 rejetées. Sur les demandes faites par les tiers, 1 pour inscription fut admise. Pour les demandes en radiation, 15 furent admises, 3 rejetées. Total : Demandes faites par les intéressés, 95 admises, 49 rejetées. Demandes faites par des tiers, 6 admises, 3 rejetées. En tout 153 questions furent décidées.

(Archives nationales).

(1) Les feuilles d'annonces d'Arras et de Saint-Omer ne s'occupaient que de nouvelles locales et pas de politique.

(2) Il existait dans le Pas-de-Calais trois journaux libéraux : le *Propagateur d'Arras*, le *Journal de Calais* et l'*Annotateur de Boulogne*, et un seul journal royaliste *La Boulonnaise*. C'était une feuille d'annonces judiciaires, commerciales, etc., existant depuis vingt ans. Elle avait pris pour devise : *Utilité*. Elle paraissait toutes les semaines et coûtait 12 francs par an. Le 6 janvier 1829, à son 106e numéro, ce journal devint politique, mais d'une manière secondaire et succincte. Il s'occupa alors de la réorganisation des écoles mutuelles, d'une création de bourse militaire, etc. Il joignit à sa publication une partie réservée aux annonces et avis divers de l'arrondissement de Montreuil. Ce journal prit fin en 1841

L'*Annotateur Boulonnais* s'intitulait journal d'annonces, du commerce, des arts et de la littérature. En tête de sa feuille il mettait : *Diversité c'est ma devise*. Il coûtait 12 francs par an et paraissait tous les jeudis. En 1829, il existait depuis six ans. Le 29 janvier de cette année, il devint un journal politique; mais il jouait un rôle peu important et ne faisait pas de polémique comme le *Propagateur*. Ce qui lui donnait une certaine importance, c'était d'avoir publié les statuts de l'association fondée à Boulogne pour le refus de l'impôt. Il fut poursuivi et, en première instance, fut acquitté. Le Ministère public alla en appel, et la Cour de Douai, présidée par Me de Forest

de Lille et des journaux royalistes de Paris, qui ne s'entendaient pas toujours entre eux, comme la *Quotidienne* et la *Gazette de France,* à la grande joie du *Propagateur.* Il eut été facile de transformer en journal politique la feuille d'annonces d'Arras : c'est ce que fit le Gouvernement de Juillet, quand le *Propagateur* eut abandonné sa cause. Ce fut regrettable, car on négligea un appoint très important dans la lutte électorale.

M. de la Rivière, Secrétaire général dn Pas-de-Calais, crut devoir écrire deux lettres au *Propagateur* en l'absence du Préfet, pour repousser des attaques faites par ce journal contre ce fonctionnaire, au sujet de l'échenillage, des gardes champêtres, des contributions et d'un certain Leclercq. Il disait, dans la première, que sa patience était lassée, et, à une époque où tout se discute dans la presse, il se faisait journaliste, car son devoir était de désabuser les hommes qu'on veut tromper. Malheureusement, sa plume était loin d'être aussi habile que celle de Frédéric Degeorges.

Nous sommes arrivés au moment où on allait connaître le résultat des efforts faits par le Gouvernement pour triompher dans une lutte si importante pour lui.

Le scrutin pour les élections des députés des collèges d'arrondissements s'ouvrit le 23 juin 1830; à Arras, il fut présidé par M. Leroux du Châtelet, ancien député. La réu-

de Quartdeville, condamna son éditeur responsable et son rédacteur à un mois d'emprisonnement, 300 francs d'amendes et aux frais. En 1830, il s'occupa un peu plus des événements politiques, annonça le 4 août la Révolution de juillet, et le 22 août l'avènement du Roi Louis-Philippe. De libéral, il devint ardent orléaniste. Il déclara que maintenant on était libre, qu'autrefois on ne l'était pas, et pourtant il avait défendu les idées libérales avec courage ce qui alors n'était pas sans danger. Il promettait d'être impartial. A partir du 27 janvier 1830, d'in-4° il prit le format in-folio. Il se composait de deux parties : dans la première, c'était un journal politique, commercial et littéraire, dans la seconde, une feuille d'annonces.

nion eut lieu à huit heures du matin à l'Hôtel-de-Ville (1). On célébra d'abord une messe du Saint-Esprit dans un local voisin du lieu où se tenaient les séances. Les formalités de l'élection furent les mêmes dans les différents collèges. Le Président lut les ordonnances du Roi qui convoquaient les électeurs, et on annonça que, d'après la loi, la moitié des députés d'un département devait être prise parmi les éligibles y ayant leur domicile; puis les électeurs devaient prêter le serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

Le Président prononça un discours terminé par le cri de « Vive le Roi ! » cher aux Français, dit le procès-verbal. Le bureau provisoire, composé de royalistes, fut remplacé par des libéraux, à la suite d'un premier vote (2); c'était de bien

(1) On imprima chez Boutry à Arras, une brochure électorale contre les 221 députés qui avaient voté l'adresse, on les qualifiait de factieux et leurs électeurs de révolutionnaires qui avaient accepté sous bénéfice d'inventaire le sanglant héritage de leurs devanciers; si Robespierre vivait, il serait un de leurs candidats. « Mais qu'ont-ils besoin de se parer d'une hideuse solidarité avec des crimes passés ? Ne sont-ils pas assez riches de leurs forfaits ? Audacieux conspirateurs, n'ont-ils pas préparé l'effronté succès du 20 mars, et appelé sur notre malheureuse France tous les maux d'une seconde invasion ? N'ont-ils pas armé le bras de Bertin du glaive de l'insurrection, et la main de Louvel du poignard de l'assassin ? Tribuns factieux, n'ont-ils pas répandu dans nos paisibles cités, les turbulentes ovations, les ignobles parades, les saturnales révolutionnaires, dont nos mœurs nationales avaient depuis longtemps fait justice ? Farouches incendiaires, ne les voit-on pas la torche à la main, répandre dans plusieurs de nos journaux la terreur et la désolation ? N'ont-ils pas formé des vœux parricides contre le succès de nos armes dans l'expédition d'Afrique ? N'ont-ils pas aidé l'ennemi par d'indiscrètes révélations et cherché par de sinistres pronostics à effrayer le Roi et à arrêter le zèle de nos braves soldats ? »

Cette brochure fut distribuée à la porte de la salle de vote, le 23 mai, ce qui excita la fureur du *Propagateur*.

(2) *Bureau provisoire :* MM. Thelliez de Sars, Président du Tribunal d'Arras; Hurtrel-Letombe, Président du Tribunal de Commerce;

mauvais augure pour le résultat de l'élection, et, malheureusement, il devait en être de même dans les autres collèges. Il était six heures du soir quand finirent ces premières formalités. On procéda le lendemain à la nomination des députés. Inscrits, 520; votants, 473; majorité, 238. M. Harlé père obtint 295 voix; M. Leroux du Châtelet, 173; le baron Lallart, 1 voix; M. de Sus-Saint-Léger, 1 voix. M. Harlé fut déclaré député; il était cinq heures du soir (1).

Le *Propagateur* et les libéraux furent dans l'enthousiasme de ce résultat; ce journal prétendit qu'on avait employé tous les moyens pour empêcher la réélection de M. Harlé, et que le soir ses salons, sa cour et les abords de sa maison furent remplis de ses amis, et d'électeurs de la ville et de la campagne; une sérénade lui fut donnée par des amateurs d'Arras.

A Boulogne, la réunion eut lieu à l'Hôtel-de-Ville (2). Elle était présidée par M. du Wicquet, baron d'Ordre. Après la nomination du bureau qui fut défavorable aux royalistes (3),

Enlart de Grandval et Parmentier-Legrand, propriétaires, scrutateurs; Lebrun, notaire à Lens, secrétaire. — *Bureau définitif* : 372 votants : MM. Harlé père, 229 voix; Lantoine-Harduin, 218; Taillandier père, 209; Baggio, notaire, 175, scrutateurs; Deladerrière-Huret, 235 voix, secrétaire; puis vinrent MM. Enlart de Grandval avec 125 voix; Lebrun, 118, etc.

(1) Le *Propagateur* fut poursuivi comme ayant imprimé des bulletins de vote au nom de M. Harlé père, où il était indiqué comme l'un des 221. On l'accusa d'offense contre la personne du Roi. La Cour de Douai décida qu'il n'y avait pas lieu à poursuite.

(2) Le procès-verbal ne parle pas qu'il y eut une messe du St-Esprit.

(3) *Bureau provisoire :* MM. Marcotte, directeur des douanes; Lorgnier, propriétaire, maire de Réty; Lemaître, juge de paix de Montreuil; Dissaux, avocat et juge suppléant, scrutateurs; Wissocq, Président du Tribunal, conseiller général, secrétaire. — *Bureau définitif* : 375 incrits, 204 votants : MM. Hubert Degrés, 169 voix; Dupont Verlaines, 164; Dupont de Coquelles, 157; Sansot, 141, scrutateurs; puis viennent MM. Dissaux, avec 138 voix; Lemaître, 125; Marcotte, 108; Lorgnier, avec 102. M. Wissocq fut nommé secrétaire par 275 voix.

le Président prononça avec émotion un discours qui fut suivi des cris unanimes de « Vive le Roi! », dit le procès-verbal. Nomination du député : 343 votants : M. Fontaine obtint 204 voix, M. Ferdinand de Berthier, 137. M. Fontaine fut proclamé élu; c'était un nouvel échec pour le Gouvernement.

A Aire, le Président était le vicomte du Tertre, maréchal de camp des armées du Roi, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de saint Louis. Il prononça un discours « écouté avec attention et sans murmures ». Les Royalistes le firent suivre des cris de vive le Roi! Le vicomte du Tertre, après avoir réclamé la bienveillance des électeurs et leur avoir parlé des preuves qu'ils avaient données de leur amour pour la dynastie des Bourbons, dépeignit la prospérité de la France dont la Restauration avait été le principe; il rappela que c'était dans cette situation si florissante que la Chambre des députés, dans une Adresse qui avait déchiré le cœur du Roi avait déclaré que le Gouvernement ne devait pas compter sur son concours et avait annoncé que l'harmonie des grands Pouvoirs se trouvait détruite. Le Roi faisait appel à la sagesse et à la loyauté des électeurs pour pouvoir réaliser ses intentions bienveillantes. Le vicomte du Tertre exposa l'importance des élections des députés et présenta comme consolation des divisions intestines la gloire d'une armée fidèle et soumise, et pour gage de la sécurité pour le présent et pour l'avenir, la fermeté de Charles X et les vertus héréditaires dans l'auguste famille des Bourbons. L'élection du Bureau fut un nouveau triomphe pour les libéraux (1). Le vicomte du Tertre en fut effrayé (2).

(1) *Bureau provisoire :* MM. le Marquis de Baynast de Sept Fontaines, maire de Béthune ; Dallennes, maire d'Aire ; Denissel, maire de St-Venant ; Delalleau, maire de Lillers, scrutateurs ; de Laage, sous-préfet de St-Omer, secrétaire. — *Bureau définitif :* Votants 371 ; M. Cauwet père, 197 voix ; M. Boubert, 194 ; le général

Le vote pour l'élection des députés eut lieu le 24 juin; 486 inscrits, 433 votants : M. Harlé fils obtint 198 voix; le vicomte du Tertre, 175; M. de Bayenghem, 55. Il fallait procéder à un second tour de scrutin ; il fut remis au lende-

Garbé, 192; M. Denissel, 176, scrutateurs. Puis venaient M. Dallennes avec 172 voix ; M. Delalleau avec 170 ; le marquis de Baynast avec 169. Le baron Olivier fut nommé secrétaire par 193 voix ; M. de Laage n'en obtint que 169.

(2 p. 144) Voici la lettre écrite par le vicomte du Tertre au Préfet le 23 juin 1830 :

« La journée est mauvaise ; les candidats des libéraux l'emportent ; nous sommes au dépouillement du scrutin pour la nomination des scrutateurs, et tout annonce que nous serons battus comme nous l'avons été pour le secrétaire qui est le baron Olivier. Tout cela fait présager que la journée de demain ne sera pas heureuse pour la cause royale ni pour moi !! Il est vrai que nous ne sommes que 369 votants et que la liste est de 486 électeurs, mais on peut en déduire au moins 30 morts ou malades qui ne pourront pas venir demain, peut-être, et je le crois, quarante ; s'il vient 75 votants de plus qu'aujourd'hui, il faut compter qu'il y en aura une petite portion appartenant au libéralisme; le reste suffira-t-il pour nous donner la majorité, les royalistes étant divisés lorsque nos ennemis sont si unis ?

Il est bien certain que les libéraux peuvent assurer la victoire à M. Le Sergeant s'ils ne peuvent l'obtenir pour M. Harlé. Aussi notre défaite ne paraît pas douteuse. S'il en est de même dans toute la France, que fera le Gouvernement ? Quel triste avenir !

Serons-nous plus heureux à Arras que dans le 3e arrondissement ? Le grand collège enverra-t-il du moins trois députés royalistes ? Je n'ai pas le courage de vous en dire davantage ; M. de Laage va sans doute vous écrire lorsque le scrutin sera dépouillé ; si un des scrutateurs du bureau provisoire est conservé, ce sera M. Dallenne, et cela seulement, parce que les libéraux ont porté M. Delalleau sans désignation, ce qui lui a fait perdre une vingtaine de voix.

Votre dévoué serviteur et ami, je n'ose l'espérer, votre futur collègue, à moins que les électeurs du grand collège me soient plus favorables.

On a commencé par vouloir me tâter, mais on a senti que je ne me laisserais pas dominer ; les libéraux sont devenus plus sages : ils l'auraient sans doute été moins s'ils avaient été battus.

Nous n'aurons pas fini le dépouillement avant neuf heures, quelle séance !

main. Le résultat du premier vote n'était pas heureux pour les royalistes, puisque les partisans de M. de Bayenghem n'avaient pas voté pour le vicomte du Tertre, comme on l'espérait, il était à craindre qu'au scrutin de ballottage ils ne reportassent le lendemain leurs voix sur M. Harlé, comme les libéraux l'avaient demandé à M. de Bayenghem; le vicomte du Tertre était bien découragé, il écrivait au Préfet, le 23 juin, après la nomination des Bureaux : « La journée a été mauvaise, les libéraux l'emportent, tout annonce que nous serons battus demain. » C'est ce qui devait se réaliser. Le 25 juin, M. Harlé fils obtint 222 voix; le vicomte du Tertre, 204; M. de Bayenghem, 1 voix (1). On voit que les électeurs de M. de Bayenghem étaient divisés en deux partis,

(1) Le vicomte du Tertre écrivit au vicomte Blin de Bourdon le 27 juin, la lettre suivante :

« Où allons-nous mon cher Vicomte, les élections sont épouvantables pour la Monarchie, elles prouvent l'agitation des masses, et la corruption des opinions. Je ne crois pas que cette Chambre ainsi composée, puisse longtemps se maintenir dans la modération que la prudence perfide des meneurs voudra lui imposer, et je ne crois pas à sa durée. L'avenir est sombre et gros d'orages.

» A Aire on a été sage et tranquille, mais sortis des murs, les libéraux ne se sont pas contenus plus longtems, des chants révolutionnaires, des propos factieux et l'insolence des premiers jours de la Révolution. Les nobles et les prêtres sont des ennemis qui troublent la société.

» On croit que M. Lesergeant, compte sur l'appui des libéraux au grand Collège, en reconnaissance de son désistement. Je crois avec vous que l'incurie et le découragement des Royalistes peuvent compromettre notre succès à Arras. Je vous ai prié, mon cher Vicomte, de faire connaître d'avance aux Sous-préfets les candidats du Gouvernement. C'est indispensable.

» En vérité ceux qui ne seront pas de cette nouvelle Chambre. éviteront le désagrément de se trouver en fort mauvaise compagnie, Dans quelle minorité seront les Royalistes? car il ne faut plus espérer la majorité, tout ce que nous apprenons est effrayant.

» Nous serons de bonne heure le 2 à Arras et j'irai vous voir de suite, recevez en attendant l'assurance de mes invariables sentimens ».

la moitié environ avait reporté ses voix sur M. Harlé fils, qui fut proclamé député (1). Un courrier, parti à franc étrier, porta la nouvelle aux libéraux d'Arras; il arriva à onze heures et demie du soir : nouvelle sérénade donnée par les jeunes gens à M. Harlé (2). Le vicomte du Tertre avait d'abord eu l'espoir d'être élu, car son discours avait été accueilli avec sympathie; mais le résultat prouva qu'il s'était trompé; il fut très sensible à cet échec, il s'était beaucoup remué ainsi que M. de Laage, Sous-Préfet de Saint-Omer. Aussi écrivait-il au Préfet : « Nous sommes battus; la Monarchie est en péril avec de pareils choix; M. le Sous-Préfet s'est fort bien conduit; M. Dallenne, maire d'Aire, m'a assez bien secondé; mais des individus que je ne vous nommerai pas, ont trahi leurs devoirs, quoique tenant des places de notre Gouvernement. »

Il écrivit au Ministre, le 26 juin, une lettre pour se plaindre de certains agents de l'Administration, et pour demander des faveurs pour ceux qui avaient le mieux soutenu sa candidature (3). Il pria le Préfet de faire parvenir cette lettre;

(1) M. Harlé Charles-Marie-Louis-Eugène était né le 4 février 1790. Il payait 1,669 francs d'impôts.

(2) Un des musiciens fut introduit dans la maison, il adressa à M. Harlé fils, les paroles suivantes qui, d'après le *Propagateur* furent fort applaudies : « Monsieur, vous avez été fidèle à votre mandat, vous avez fait nombre dans la Cohorte vraiment française des 221, acceptant aujourd'hui la candidature votre nom vient de sortir de nouveau de l'urne électorale. La jeunesse d'Arras, dont vous voyez devant vous la députation, a bien senti tous les mérites de votre noble courage et persuadée que vous combattrez toujours sous la bannière de la liberté, elle vous prie par ma voix d'agréer l'hommage de ses félicitations et de sa vive reconnaissance. Vive notre Roi ! Vive la Charte ! Vive notre député ! Vivent les 221 ! »

Ce jeune homme étant employé chez un fonctionnaire, il fut renvoyé ; grande fureur du *Propagateur* qui y vit la menace d'autres destitutions.

(3) Il demandait pour ceux qui avaient le mieux agi pour lui cinq croix de la Légion d'honneur et des lettres de félicitations, ce qui était plus

mais le 27 juin il se ravisa et demanda qu'on ne l'envoyât pas, car il voulait vérifier si ses renseignements étaient exacts.

A Hesdin, la réunion du collège électoral eut lieu à neuf heures et demie du matin à l'Hôtel-de-Ville; elle avait été précédée d'une messe du Saint Esprit. Le Président, M. Valentin-Charles-Hubert de Mallet baron de Coupigny, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, après avoir donné lecture de l'ordonnance de convocation, prononça un discours dans lequel il s'attachait à faire ressortir toute l'importance de faire un choix qui répondit à l'attente du Monarque et aux vrais intérêts de la Patrie. Après avoir attiré l'attention de l'Assemblée sur l'accroissement de gloire qui résulterait pour la France de l'expédition d'Alger, il exprimait sa reconnaissance de l'honneur que S. M. venait de lui faire en l'appelant à la présidence du Collège; le bureau provisoire, composé de royalisles, fut remplacé par des libéraux (1). Premier échec (2). On procéda à l'élection des députés

facile à obtenir. On n'eut pas à examiner ces demandes car, si le Préfet avait envoyé la première lettre, il avait également fait partir la seconde qui l'annulait.

(1) *Bureau provisoire :* vicomte de Montbrun, ancien député; MM. Quarré de Chelers, juge de paix du canton d'Aubigny ; Flécheux, maire d'Auxi-le-Château; Barbier, conseiller d'arrondissement, scrutateurs; Lefebvre de Gouy, chef d'escadron au 12e Chasseurs, secrétaire. — *Bureau définitif :* inscrits 315, votants, 218 : MM. Danvin, maire de Gouy, 151 voix; Jean-Baptiste Petit, maire de Bryas, 142; Lévêque, avocat, 139; Deslaviers, maire de Frévent, 140, scrutateurs. Puis viennent : vicomte de Montbrun, 75 voix; M. Quarré de Chelers, 64. M. Thelliez, avocat, fut nommé secrétaire par 143 voix contre 67 à M. Lefebvre de Gouy.

(2) Le Sous-Préfet de Saint-Pol écrivait au Préfet, le 23 juin 1830, à huit heures du soir : « Mes prévisions ne sont que trop confirmées. Le bureau a été renversé à une majorité épouvantable et que vous indiquera M. de Gantès. S'il ne s'opère pas un généreux désistement en faveur de M. Dussaussoy, on ne sera pas plus heureux demain. Mais on dit qu'il ne veut plus être porté. »

De son côté, le Sous-Préfet de Montreuil écrivait au Préfet, sept

le lendemain. M. Degouves de Nuncques obtint 184 voix ; le baron de Coupigny, 84; M. Dussaussoy, 8. C'était l'échec le plus grave que le Gouvernement eût éprouvé dans les quatre circonscriptions (1). Les libéraux et leur journal manifestèrent leur joie. Le *Propagateur* disait le 27 juin : « La victoire se déclare pour nous; c'est pour les libéraux du Pas-de-Calais un succès complet, il en est de même dans les départements voisins (2).

heures du soir : « Tout fait craindre pour demain un bien triste résultat, il y a zèle et union de la part des royalistes, mais que faire contre le nombre ? »

Le baron de Coupigny envoya au vicomte Blin de Bourdon une lettre bien découragée.

(1) Le baron de Coupigny écrivit au Préfet le 24 juin la lettre suivante :

« Monsieur le Vicomte,

» Informé par M. le Sous-Préfet de Montreuil qu'il vous rendait compte du résultat du scrutin d'hier pour la formation du bureau définitif du collège que je préside, j'ai différé jusqu'aujourd'hui à vous écrire pour pouvoir vous donner celui du scrutin pour la nomination du député. Il a été tel que nous avions lieu de le craindre, comme vous le verrez par la note ci-jointe.

» Vous partagerez sans doute, Monsieur le Vicomte, tout le regret que j'éprouve d'un résultat aussi peu satisfaisant : ce qui peut y apporter quelque consolation, c'est que les royalistes se sont montrés unis, puisqu'à l'exception de dix voix, j'ai réuni celles qui n'ont pas été données à mon compétiteur.

» Il faut espérer que si les autres arrondissements des départements de France font de semblables choix, on sentira enfin la nécessité de chercher les moyens de sortir d'une voie dans laquelle la Monarchie doit succomber et l'on fera bien d'user d'une grande surveillance, pour qu'il ne se commette pas d'excès.

» Je vous envoie, ci-joint, quelques exemplaires de mon discours.

» Je reçois dans l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier.

» Espérons qu'au moins au collège de département, nous pourrons obtenir quelques-uns des nôtres ».

(2) D'après le *Propagateur*, dans le département du Nord, les députés qui avaient voté l'adresse furent réélus ; ceux qui avaient

Du reste, l'Administration préfectorale s'attendait à ce résultat. On voit que l'opinion royaliste avait été battue dans les quatre collèges ; c'était à craindre. On espérait être plus heureux, dans l'élection du 3 juillet, au collège départemental. Le Ministre de l'Intérieur, M. de Peyronnet, écrivit au Préfet, le 28 juin : « La faction libérale se croit déjà assurée du triomphe parce qu'elle a obtenu quelques succès dans les collèges d'arrondissements ; mais les collèges de départements donnent des espérances qui diminueront sa jactance. C'est sur ce point que vous devez maintenant réunir toutes vos forces ; que les royalistes ne se découragent pas ; si leurs adversaires ont eu jusqu'ici quelques avantages, ce doit être un motif de plus pour redoubler d'efforts. Ce n'est plus une question d'administration, c'est des intérêts de la Monarchie et de la paix publique qu'il s'agit, et c'est ce qu'il faut défendre de tous nos moyens. Quoi qu'il arrive, le Ministère remplira avec courage et avec une inébranlable fermeté le mandat qu'il a reçu de la confiance du Roi, mais il a besoin d'être secondé, non seulement par ses agents, mais par tous les hommes véritablement amis de l'ordre et de la prospérité du pays. C'est aussi leur cause qui est attaquée ; à l'activité de la faction, opposez l'activité la plus soutenue, la plus énergique, et n'épargnez ni soins, ni démarches. C'est à chaque individu que les libéraux s'adressent, et de préférence à ceux dont le caractère faible et timide peut

voté contre échouèrent, entre autres M. Cotteau ; sur huit députés, six étaient des constitutionnels. M. de Vatimesnil à Valenciennes et M. d'Estournel à Cambrai luttèrent contre M. de Monthyon, et furent élus, comme M. de Brigode, l'un des 221. Dans la Somme à Amiens, M. Caumartin l'emporta sur le baron de Morgan de Belloy, député sortant, qui n'eut que 125 voix. M. de Dompierre d'Hornoy, l'un des 221, obtint 194 voix et M. Daveluy, 110. Le vicomte Blin de Bourdon à Abbeville ne réunit que 194 voix et son concurrent M. de Rainvillers, en eut 210, mais il fut nommé par le grand collège. Le comte d'Hunolstein qui avait voté contre l'adresse, le baron de l'Epine, le vicomte de Casteja, ancien sous-préfet de Boulogne, échouèrent.

leur offrir plus d'espoir de réussir; suivez ces exemples dans ce qu'ils ont de permis; que votre constante vigilance ne vous laisse ignorer aucune de leurs manœuvres, aucune de leurs tentatives, et prenez vos dispositions pour en détruire aussitôt les effets; de votre côté ne négligez rien pour diminuer leur force au profit des royalistes; l'autorité, quelles que soient la violence et l'audace de ses détracteurs, ne peut être sans action et sans influence, si elle use avec suite, intelligence et fermeté, des ressources dont elle peut disposer. Les hommes auxquels elle doit s'adresser aujourd'hui pourront la mieux comprendre, et moins susceptibles d'être aveuglés ou entraînés par l'esprit de parti, les électeurs des grands collèges doivent plus facilement apprécier tout ce qu'aurait de dangereux le triomphe d'un parti qui ne respecte plus rien, et ne se refuseront pas, je l'espère, à l'empêcher. Cela dépend encore entièrement d'eux, Agréez,... etc. »

Ce que disait le Ministre était vrai, mais, au point où en était arrivée l'opinion de la majorité des électeurs dans le Pas-de-Calais, l'exécution de ces instructions était difficile et inefficace; c'était trop tard pour prendre de viriles résolutions quand la partie était perdue. Les fautes commises avaient amené cette regrettable situation.

Il s'agissait de choisir les candidats pour le grand collège. Deux étaient désignés d'avance : c'étaient M. de Rosny, ancien député, et M. du Quesnoy, député sortant; et pour le troisième siège, on avait attendu le résultat des élections dans les collèges d'arrondissement. Deux des candidats du Gouvernement avaient échoué : le vicomte du Tertre et le baron de Coupigny. Ils désiraient tous deux être désignés par le Gouvernement. Le Préfet préférait le vicomte du Tertre parce qu'il lui croyait plus de chances; mais il écrivait à celui-ci qu'il avait constamment refusé d'adopter les candidats au nom du Gouvernement, car cela aurait gêné son appui si la place était prise, et que d'ailleurs le Ministre ne l'y avait pas autorisé. Pourtant, il ajoutait : « Tout se

prépare bien ici pour vous porter au grand collège avec MM. de Rosny et du Quesnoy; je crois d'ailleurs que c'est un devoir pour tout royaliste de porter un des 181, de même que nos adversaires portent les 221, et je n'ai annoncé que la candidature officielle de MM. du Quesnoy et de Rosny.» Le baron de Coupigny renonça à se porter, et le vicomte du Tertre resta seul candidat.

Les libéraux choisirent comme candidats d'abord M. de Bayenghem; puis le général Garbé, puis M. de Forest de Quartdeville, premier président à la Cour royale de Douai. On peut s'étonner de voir un magistrat d'un ordre aussi élevé dans la magistrature, se porter comme candidat de l'opposition, mais déjà M. Degouves de Nuncques, qui faisait une si vive opposition au Gouvernement, était lui-même conseiller à cette même Cour. Nous avons vu souvent dans nos récits le Gouvernement abandonné par ses fonctionnaires et on ne doit pas s'étonner que les journaux libéraux, quand ils étaient poursuivis, trouvaient des juges indulgents.

Les libéraux pensèrent aussi à prendre pour candidat M. de Sus-Saint-Léger, ancien maire d'Arras et ayant une certaine influence, mais il refusa la candidature (1).

(1) Lettre écrite par M. Mayoul de Sus-Saint-Léger :

« Arras, le 22 juin 1830.

» J'ai appris que plusieurs de Messieurs les Royalistes constitutionnels, avaient le projet de me présenter comme candidat à la députation, au Collège départemental. Permettez que je m'adresse à vous, pour vous prier de leur faire connaître que, quelque honoré que je sois d'un si haut témoignage d'estime et de confiance, j'éprouve le regret de ne pouvoir accepter.

» La faiblesse actuelle de ma santé, mes habitudes sédentaires, qui, sans offrir le moindre intérêt au public, ont une grande puissance sur moi, s'y opposent.

» Peut-être aussi les fonctions publiques de Maire de Sus-Saint-Léger et d'Arras, et de membre du Conseil général, m'autorisent-elles à me considérer comme libéré de la dette, dont tout Français est comptable avec son pays.

» D'ailleurs, ne se présente-t-il pas de tous côtés des candidats qui,

On se réunit à l'Hôtel-de-Ville d'Arras le 3 juillet; la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr l'Evêque, les électeurs y assistèrent. Le marquis de Tramecourt, qui présidait le Collège prononça un discours où il engageait les électeurs à écouter la voix du Monarque fort de son amour pour son peuple et de ses nobles vertus. Il leur démontre la nécessité de faire un choix sage afin de rendre vains les efforts de ces esprits inquiets que l'expérience n'a pas éclairés et qui travaillent sans relâche à égarer l'opinion. Il termine en faisant connaître la conviction où il est que les électeurs voudront avoir pour députés des vrais amis du Trône et de l'Autel, et des institutions que la Charte a consacrées, qui professent pour la religion de nos pères un attachement profond, et qui

avec une bien plus grande habileté que moi, soutiendront avec un zèle aussi énergique et une conviction aussi intime, notre doctrine politique qui, après tout, n'est qu'un amour bien légitime de la royauté, du Roi et de la dynastie.

» Tous nos éligibles ne savent-ils pas comme moi, qu'au fond du noble cœur de Charles X, repose un trésor de justice et de bonté, et que le but de tous mes efforts est de travailler à dissiper ce nuage de préventions et d'erreurs qu'amènent autour de son trône quelques hommes, ou peu éclairés ou conduits par une ambition mal conçue ou dominés par des préjugés dont plusieurs mêmes sont respectables, afin que le Roi puisse découvrir que cette majorité nationale, si forte, si soumise est dévouée à ses véritables intérêts, afin qu'alors s'abandonnant à l'impulsion de sa bienveillance naturelle, il écoule avec faveur les prières de son peuple fidèle et chéri, et ordonne enfin l'exécution complète et sincère de la Charte, de cette Charte, unique objet de tous nos vœux, de cette Charte, que dans sa haute sagesse Louis XVIII nous a donnée comme la seule règle convenable à l'époque, comme la seule garantie du bonheur et de la gloire de la France bien aimée. Je me flatte que la résolution que j'ai prise ne me privera pas de la bienveillance de Messieurs les électeurs que je mériterai toujours d'ailleurs par ma persévérance dans les mêmes principes et que vous voudrez bien, Monsieur, employer toute votre influence, pour leur faire agréer toutes mes excuses et leur offrir l'hommage de ma profonde reconnaissance ».

sachent défendre avec le même courage les libertés publiques et les prérogatives du Trône.

Ce discours excita dans l'Assemblée, dit le procès-verbal, le plus grand enthousiasme et fut accueilli aux cris répétés de « Vive le Roi! Vivent les Bourbons! ».

La constitution du Bureau annonça que la lutte serait vive, les deux partis se balançaient (1). La séance ne se termina qu'à cinq heures et demie et on remit au lendemain, 4 juillet, l'élection des députés.

Voici le résultat : 425 incrits, 369 votants, majorité 185. M. de Bayenghem, 190 voix (2); général Garbé, 186; M. de Forest, 181; M. du Quesnoy, 180; M. de Rosny, 174; le vicomte du Tertre, 157; M. du Hays, 7. MM. de Bayenghem (3) et le général Garbé (4) ayant une majorité suffisante furent proclamés députés. Pour le troisième siège, il y avait ballottage. Le second tour de scrutin eut lieu le lundi 5 juillet, à 2 heures 1/2 de l'après-midi. M. du Quesnoy (5) obtint 190 voix et fut proclamé député, M. de Forest

(1) *Bureau provisoire :* MM. le prince de Berghes, baron de Coupigny, Hurtrel d'Aboval, Proyart d'Ervillers, scrutateurs; Lefebvre des Trois Marquets, secrétaire. — *Bureau définitif :* MM. le prince de Berghes, 160 voix; Hurtrel d'Aboval, 157; l'amiral Wattier, 149; Danvin, maire de Gouy, 149; Proyart, 149; puis venaient MM. Des Lyons de Noircarmes, 144; le baron de Coupigny, 143; Pigault de Beaupré, 141. M. Lefebvre des Trois Marquets fut nommé secrétaire par 160 voix; M. Enlard de Grandval, en obtint 149. L'amiral Wattier étant plus jeune ne fut pas scrutateur.

(2) Le *Propagateur* raconte qu'à sa rentrée à St-Omer, on lui fit une ovation à laquelle prirent part les pompiers. En se rendant à Arques, la population vint le féliciter.

(3) M. de Bayenghem Henri, maire de St-Omer, conseiller général, était né le 13 décembre 1788. Il payait 1,024 francs d'impôts.

(4) Le lieutenant-général, Vte Garbé Théodore, payait 1,094 fr. 35 d'impôts. Il était d'Hesdin ; il mourut en 1831 et eut pour successeur M. d'Hérombault, qui représenta très longtemps l'arrondissement de Montreuil.

(5) M. Du Quesnoy, Joseph-Michel, né le 15 février 1776, payait 1,798 fr. 75 d'impôts.

de Quartdeville n'en ayant obtenu que 178. Comme on le voit, le Gouvernement avait été battu; les royalistes qui faisaient partie de l'ancienne députation n'avaient pas été renommés; les libéraux avaient un succès presque complet; M. du Quesnoy était le seul royaliste qui eût été choisi (1).

Le *Propagateur* disait le 27 juin : « Royalistes constitutionnels, vous avez beaucoup fait, beaucoup obtenu, mais il reste encore quelque chose à faire ; un dernier succès à obtenir : en 1824, sept nobles du Ministère Villèle représentaient votre département ; en 1827, on les remplaça par quatre choix constitutionnels ; en 1830, six de vos représentants appartiennent à notre parti ; il faut qu'aux prochaines élections sept noms de royalistes constitutionnels sortent de l'urne électorale, vous le pouvez ».

« Lors de l'élection du grand collège, presque tous les électeurs ont voté, jamais il n'y a eu aussi peu d'abstentions ; on commença par renvoyer le bureau provisoire; l'abandon de quelques constitutionnels a produit l'échec de M. de Quartdeville ; c'est très regrettable ; le premier scrutin avait été accueilli par le cri de : Vive le Roi ! Vive la Charte ! l'élection de M. du Quesnoy, fut accueillie, par le silence. »

Cette assertion du *Propagateur*, étant connue la partialité de ce journal, doit être accueillie avec réserve. Dans un autre article il dit : « Les libéraux vainqueurs au scrutin d'Arras firent une distribution de pain aux indigents de cette ville. Les partisans de M. Harlé se réunirent, la nuit qui suivit l'élection, dans un banquet où on porta de nombreux toasts aux vainqueurs, et aux députés nommés. M. Harlé

(1) M. de Bayenghem, nommé malgré le Gouvernement, ne pouvait rester maire de Saint-Omer, il le comprit et envoya sa démission. La nouvelle municipalité nommée le 22 juillet 1830, se composait de M. de Lestrange, maire, avec MM. de Taffin et Dupuis Ternaux, adjoints. Quelques jours plus tard, la Révolution de 1830 devait faire cesser leurs fonctions.

fils donna, le vendredi, un dîner (1), on s'y livra à des

(1) A ce dîner assistèrent le général Garbé et MM. de Bayenghem, Fontaine et Harlé père, et une trentaine d'électeurs.

M. Harlé fils porta un toast au Roi, où il disait : Puisse-t-il encore vivre longtemps pour le bonheur de son peuple, nous formons des vœux ardents pour qu'il choisisse bientôt des Ministres dignes de lui, et de notre belle patrie. Joignez-vous à moi, Messieurs, et crions : Vive le Roi ! Vive la Charte ! Ils sont désormais inséparables.

M. Pigault de Beaupré, propriétaire à Calais, porta la santé des nouveaux députés, et du général Garbé, « investi de la confiance du Roi, il saura continuer à s'en montrer digne, en défendant le trône et les institutions constitutionnelles, qui en sont le plus ferme appui : et nous le verrons, Messieurs, aussi dévoué aux Bourbons et aussi prudent à la tribune, qu'on le vit toujours brave sur le champ de bataille. « S'adressant à M. de Bayenghem, il dit : « Si le dévouement à son Roi, l'estime publique et la modération, sont des titres à la candidature, quel homme, Messieurs, en était plus digne que M. Le Sergeant, que cet administrateur estimable, qui a su sacrifier ses fonctions (il avait donné sa démission de maire de St-Omer)? Un tel choix, Messieurs, est aussi honorable pour les électeurs que pour celui qui en est l'objet. M Le Sergeant promet à la Monarchie et à la Charte, un défenseur de plus. Ses vertus privées, sa conduite administrative ; sont des garanties certaines de son indépendance parlementaire. »

M. Enlart, président au tribunal de Montreuil, but à la santé des quatre députés des petits collèges appelés à la Chambre par les royalistes constitutionnels : « ils ne séparèrent jamais les intérêts du Roi, d'avec ceux de la Charte qui, exactement exécutée, peut seule faire cesser les divisions, qui retardent le bonheur dont les Français sont appelés à jouir. » Il termina en criant : Vive le Roi ! Vivent nos députés !

M. Mancel, négociant à Calais, dit : aux toasts qui viennent d'être portés, il convient d'en ajouter un autre, en faveur de M. Corne de Brillemont, le réorganisateur de l'esprit public dans le Pas-de-Calais. C'est à son zèle infatigable, c'est à son désintéressement digne de tout éloge que le pays doit le progrès de son industrie et ses progrès constitutionnels. La place de M. Corne de Brillemont est marquée depuis longtemps parmi les citoyens dont la France peut le plus s'enorgueillir. Qu'il vive encore longtemps pour achever l'ouvrage qu'il a si bien commencé. M. Corne répondit : Je suis loin Messieurs, de mériter les éloges que je viens de recevoir. Si l'esprit public a fait des progrès dans le département, ce sont nos efforts communs qui ont amené ce résultat. Au reste, si vous pensez que quelque recon-

manifestations tellement bruyantes qu'un habitant de la rue St-Aubert, réveillé par le bruit, crut à une altercation dans la rue, et parut à sa fenêtre en caleçon et un sabre à la main ; la police dressa procès-verbal contre les perturbateurs de la paix publique. »

Dans l'élection du 23 juin l'opposition avait obtenu une grande majorité; le Cabinet, sur 198 députés à élire, n'avait obtenu que 55 nominations contre 183. Les 221 qui étaient candidats avaient été réélus, tandis que les 181 de la minorité avaient été en partie remplacés par des libéraux. La seconde série n'avait pas été meilleure, les huit députés de Paris furent élus à une grande majorité. En province, sans être aussi significatives, les nominations ne furent pas plus favorables au Ministère. Dans les grands collèges on avait l'avantage de quelques nominations, mais l'opposition gardait le considérable bénéfice qu'elle avait eu dans les collèges d'arrondissement.

La situation était grave. Charles X avait dit que ses résolutions seraient immuables. Les changer, le pouvait-il sans déshonneur, dit Vaulabelle, quand, sourd à sa voix, le corps électoral, par un insolent défi, lui renvoyait une Chambre

naissance soit due au dévouement sans bornes que je porte au Roi et à ses institutions, j'en trouve, Messieurs, la récompense dans les choix que vous venez de faire. A la santé des électeurs des Collèges du département.

Ces protestations de dévouement au Roi et à la Monarchie légitime devaient être bien éphémères, un mois plus tard, nous voyons ces mêmes personnes, manifester le même dévouement à Louis Philippe arrivé au Trône, après le renversement de Charles X et de la Monarchie légitime. Ceux qui ont lu notre travail sur la Restauration ne doivent pas s'en étonner, ils ont vu ces mêmes variations de la part des hommes politiques, arrivés au pouvoir et désirant y rester. Cela eut lieu dans tous les temps, mais, il faut rendre justice aux royalistes qu'on qualifiait alors d'*Ultras*, la plupart résignèrent leurs fonctions ou brisèrent leur épée, lorsque les évènements de 1830 eurent chassé le Monarque à qui ils avaient prêté serment de fidélité.

plus hostile encore que l'Assemblée qu'il venait de dissoudre parce qu'elle l' « avait offensé », lorsque son armée venait de remporter, au cri de Vive le Roi ! des victoires en Afrique qui ajoutaient à sa Couronne le fleuron d'une vaste et glorieuse conquête ?

Ce fut le 29 juin 1830, trois jours après les élections des collèges d'arrondissements, qu'eût lieu dans le Conseil des Ministres la première discussion sur la convenance du recours à l'article 14 de la Charte (1). M. de Chantelauze le proposa et il soumit les projets suivants : suspendre entièrement le régime constitutionnel et gouverner par ordonnances jusqu'au rétablissement du Gouvernement sur des bases vraiment monarchiques ou déclarer nulles les nominations comme députés des votants de l'Adresse, ou casser la nouvelle Chambre aussitôt que les élections seraient terminées, et en faire élire une autre d'après un système électoral établi par une ordonnance et qu'on combinerait de manière à donner aux royalistes une majorité certaine dans les collèges. Avant tout, disposer les troupes de manière à placer vingt à trente mille hommes à Paris, à Lyon, à Bordeaux et à Rouen, en déclarant au préalable ces villes en état de siège. Il y eut une longue discussion, et malgré l'avis de M. de Guernon-Ranville, d'après le principe : *Salus populi suprema lex,* on décida que le Roi pouvait prendre les mesures extra légales qui lui paraîtraient nécessaires pour garantir le salut public. M. de Peyronnet croyait qu'on pouvait les ajourner. Quand on apprit que l'opposition était décidée à ne jamais transiger avec la Royauté, que les sociétés secrètes n'étaient pas inactives, et que leurs membres parcouraient les provinces et représentaient le Gouvernement des Bourbons comme le seul obstacle au bonheur

(1) Cet article disait : « Le Roi est le chef de l'Etat..., il fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat. »

de la France, qu'on cherchait à ébranler la fidélité des troupes, le Ministère pensa que l'opposition préparait une guerre civile. En même temps les violences des journaux redoublaient, ils faisaient des rapprochements entre la situation des Stuarts en 1688 et celle des Bourbons en 1830, et appelaient à grands cris un changement de dynastie.

Dans un Conseil tenu le 4 juillet, le prince de Polignac et trois de ses collègues offrirent de se retirer. Le Roi refusa disant : « Vos successeurs ne seront pas plus heureux, s'ils veulent aussi défendre les prérogatives royales. » Il ne voulait pas reculer. Selon lui, c'était ce qui avait perdu Louis XVI. Charles X se crut acculé à l'article 14 (1). Le 6 juillet, M. de Peyronnet déclara au Conseil que c'était le seul moyen de salut. Il fut appuyé par M. de Polignac. Le Roi convoquerait, sous le nom de *Grand Conseil de France,* une Assemblée composée de pairs, de députés, de magistrats, de conseillers généraux, sous la présidence du Dauphin. On lui demanderait les moyens de vaincre les obstacles qu'éprouvait le Gouvernement. Cette copie de l'Assemblée des notables de 1787 était impuissante à faire le bien et présentait de nouvelles difficultés. On y renonça et on se décida à publier des ordonnances. Le 16 juillet, le Président du Conseil fit connaître au Roi la décision du Ministère, et, malgré M. de Guernon-Ranville, le Roi sanctionna l'avis de la majorité.

M. de Peyronnet proposa trois projets d'ordonnance : l'une suspendait la liberté de la presse et interdisait toute publication périodique sans l'autorisation du Gouvernement. La seconde dissolvait la Chambre. La troisième établissait

(1) M. de Villèle, qui voyait les choses en noir, dit : « L'esprit de Charles X se troubla, au lieu de louvoyer ou de changer ses Ministres, d'attirer à lui les hommes d'opinion modérée, il crut que la sûreté de la couronne l'obligeait à recourir aux mesures extra légales. » Malgré l'avis de cet homme d'Etat, on peut croire que, sans cela, au point où en était la Monarchie légitime rien ne l'aurait sauvé.

un nouveau système électoral plus favorable au Gouvernement (1). Le nombre des députés était réduit à 258. On

(1) Ire ORDONNANCE : La liberté de la Presse périodique est suspendue. Nul journal ou écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y sont traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu d'une autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois, elle pourra être révoquée. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur à Paris et du Préfet dans les départements. Tout écrit de plus de vingt feuilles qui ne constituerait pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les Mémoires sur procès et les mémoires des Sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou partie de matières politiques.

Les journaux ou écrits, publiés en contravention de ces dispositions, seront immédiatement saisis, et les presses et les caractères ayant servi à leur impression placés sous scellés ou mis hors de service.

IIe ORDONNANCE. — La Chambre des députés des départements est dissoute.

IIIe ORDONNANCE. — Conformément aux articles 15-36 et 40 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des députés ne se composera que de députés de *département*.

Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes par lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits *personnellement* en qualité de *propriétaires* ou d'*usufruitiers* au rôle de l'imposition personnelle et mobilière.

Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte. Ces députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et dans le temps fixé par l'article 37.

Les collèges électoraux se diviseront en collèges d'arrondissements et collèges de département. Les premiers se composeront de tous les électeurs domiciliés politiquement dans la circonscription ; les seconds, du quart le plus imposé des électeurs du département.

Chaque collège d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département et se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats. Ces sections pourront être assemblées dans des lieux différents, en ayant égard autant que possible aux convenances de localités et de voisinage. Chacune d'elles élira

supprimait ceux d'arrondissement, mais leurs collèges proposaient des candidats. On fixait à cinq ans, la durée du mandat électoral. On abaissait le cens électoral. On retirait aux tribunaux les questions concernant le droit électoral. Le Roi ne croyait pas violer la Charte en usant de l'article 14. Louis XVIII l'avait fait en 1815 et la Chambre des Pairs avait reconnu ce droit en 1828.

M. de Chantelauze fit un rapport destiné à exposer les dangers que le Gouvernement royal avait à vaincre. Il représenta la liberté de la Presse, comme ces breuvages puissants qui fortifient quand ils n'enivrent pas. C'était elle qui donnait le vertige à l'opinion publique en France. C'était lui qui avait préparé l'ordonnance sur la Presse, et

un candidat et procédera séparément; leurs présidents seront nommés par les Préfets.

Le collège de département élira les députés; la moitié de ces députés devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les collèges d'arrondissements.

La liste des électeurs sera arrêtée par le Préfet en Conseil de Préfecture et affichée cinq jours avant la réunion des collèges. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles les Préfets n'auraient pas fait droit, seront jugées par la Chambre des députés en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des collèges.

Les électeurs voteront par bulletins de liste; ils écriront leur vote sur le bureau ou le feront écrire par un des scrutateurs.

Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la Chambre s'il n'a été proposé en Conseil par nous et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

IVe Ordonnance. — Les collèges électoraux se réuniront savoir : les collèges d'arrondissement, le 6 septembre prochain; et les collèges de département, le 13.

La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoqués pour le 28 du même mois.

Ve Ordonnance. — MM. Franchet, Delavau, Dudon, de Vaublanc, Forbin des Issarts, de Freuilly, de Castelbajac, Syriès de Meyrinhac, Cornet d'Incourt, de Conny de Curzay et plusieurs autres anciens députés rentrèrent dans les fonctions actives du Conseil d'État.

le vicomte de Peyronnet, celle sur le nouveau système électoral.

MM. d'Haussez et de Guernon-Ranville les combattirent, mais ils ne voulurent pas décliner leur part d'un péril, auquel leurs collègues s'exposaient, ils donnèrent leur adhésion.

Le prince de Polignac improvisa ce coup d'Etat, dont il ne prévoyait pas les suites terribles, avec une inconcevable légèreté. Il ne songea pas à organiser la défense contre une attaque qui ne lui paraissait pas probable. Il ne croyait qu'à une émeute comme on en avait eu et qu'on avait facilement étouffée. Il n'attendit pas le retour des troupes qui venaient de conquérir Alger et dont le chef était le Ministre de la Guerre. Il ne pouvait disposer à Paris que de 11,500 hommes, à Vincennes, St-Denis, Sèvres et Versailles se trouvait un effectif de 4,500 hommes, en tout la première division militaire comprenait 19,000 hommes avec 48 bouches à feu, sans compter la Maison du Roi. Une partie de la Garde Royale était en Normandie. Le Roi des Pays-Bas, effrayé des progrès de l'esprit révolutionnaire, négociait secrètement l'aide de la Prusse, elle ne se produisit pas, mais, l'intervention possible de la France, empêcha d'utiliser les 15,000 hommes des camps de Saint-Omer et de Lunéville. Le prince de Polignac faisait l'intérim du Ministre de la Guerre avec M. de Champigny sous ses ordres, l'un était incapable, l'autre manquait de l'autorité suffisante. On refusa l'offre du marquis de la Rochejacquelein de mettre à la disposition du Roi un corps de Vendéens.

Voulant garder le secret sur les ordonnances, on ne fit aucune communication aux puissances étrangères. Le 25 juillet on les présenta au Roi à signer, M. Mangin, préfet de police, avait déclaré : « Quoi que vous fassiez, Paris ne bougera pas. J'en réponds sur ma tête, marchez hardiment ». Le Roi consulta le Dauphin, celui-ci répondit : « Lorsque le danger est inévitable, il faut l'aborder franchement et

aller tête baissée, on périt ou on se sauve ». Le Roi parut alors absorbé dans une profonde réflexion, il resta pendant quelques minutes, la tête appuyée sur une de ses mains, puis il dit : « Plus j'y pense, plus je demeure convaincu que je ne puis faire autrement », il signa. Tous les Ministres contresignèrent en silence. « Voilà de grandes mesures, dit le Roi, il faudra beaucoup de courage et de fermeté pour les faire réussir, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi. Notre cause est commune; entre nous c'est à la vie et à la mort ». M. de Guernon-Ranville se tournant vers M. de Montbel lui dit : « Notre conscience est tranquille, car nous n'avons en vue que le service du Roi et le bonheur de la France ».

Le 26 juillet, le Roi et le Dauphin allèrent à la chasse, pendant que les ordonnances paraissaient au *Moniteur*. Ce jour-là le duc de Raguse, major général de la Garde Royale, fut mis à la tête de la première division militaire, son nom évoquait de pénibles souvenirs, l'armée et les partis voyaient en lui le général qui avait fait ouvrir aux alliés les portes de Paris. De plus, Marmont était opposé aux ordonnances, mais c'était un soldat et il obéissait.

Les ordonnances éclatèrent comme une bombe, le secret fut bien gardé et on ne les apprit que par le *Moniteur*. Au premier moment, elles ne paraissaient pas faire une grande émotion ; le peuple ne s'ébranlait pas, mais il était avide de nouvelles, pourtant la Bourse baissa de 4 francs.

Les journalistes atteints par l'ordonnance sur la Presse, se réunirent le 26 juillet pour lutter contre son exécution. Ils consultèrent MM. Dupin, Odilon Barrot, Barthe et Mérilhou. Quarante-quatre écrivains réunis au Bureau du *National*, le journal d'avant-garde créé pour l'attaque, signèrent une protestation rédigée par M. Thiers dans laquelle ils établissaient l'illégalité des ordonnances. Ils engagèrent les députés élus à se réunir le 3 août, date fixée pour leur convocation. Le 27 juillet, cette protestation parut

en tête du *National* et du *Temps*. Le 26 juillet, quelques députés se réunirent chez Casimir-Perrier, on proposa de protester contre les ordonnances, au nom de la Chambre nouvelle. On répondit qu'elle n'avait pas qualité pour le faire, avant le 3 août. On décida que les députés de Paris, prendraient l'initiative de la résistance, et M. Delaborde promit de les rassembler chez lui le soir même. Quatorze députés s'y rendirent ; on ne décida rien, mais on devait se retrouver le lendemain chez M. Casimir-Perrier.

Les bureaux du *National* étaient le centre de la résistance. A la réunion de quelques députés, succéda celle des électeurs influents, sous la présidence de MM. Treilhard et Mérilhou. M. de Schonen (1) décida que le moment d'agir était venu et le refus de l'impôt fut décidé. Des Commissions devaient être formées dans chacun des arrondissements de Paris pour arriver à ce but. On réclama l'insurrection et la réorganisation de la Garde Nationale. M. Thiers répondit : Qu'on ne s'insurgeait pas avec rien, en effet, le peuple restait calme.

Le soir du 26 juillet, des rassemblements se formèrent sur les places du Palais-Royal et du Carrousel. Ils parcoururent la rue de Castiglione, la place Vendôme et la rue de la Paix en criant : « Vive la Charte ! A bas Polignac ! A bas les Ministres ! » Ceux-ci étaient sans crainte, au Conseil, le prince de Polignac fit des réponses évasives, ce n'était qu'un trouble léger et passager. Le Roi alla à la chasse, le maréchal Marmont à l'Institut.

Des rapports inquiétants arrivaient. Le prince de Polignac, reconnu dans une voiture avec le baron d'Haussez, fut accueilli aux cris de « A bas les Ministres! A bas Polignac! » et assailli par une grêle de pierres. Ils se rendirent chez le Commandant de la place de Paris pour s'entendre sur les

(1) C'était un ancien carbonaro dont on avait fait un conseiller à la Cour de Paris.

mesures à prendre. Il fut question de mettre Paris en état de siège. Les troupes n'avaient pas encore été consignées et ne commencèrent à agir qu'à six heures du soir.

Quatre imprimeurs que l'ordonnance sur la presse frappait dans leurs intérêts, et un certain nombre de commerçants et d'industriels de la ville de Paris, réunis à l'Hôtel-de-Ville pour le renouvellement des membres du Tribunal de Commerce, excités par les chefs de l'opposition, se décidèrent à fermer leurs ateliers et à jeter leurs ouvriers dans la rue. C'était en faire des insurgés.

Le 27 juillet, le Roi et les Ministres ne paraissaient encore avoir aucune crainte. M. de Guernon-Ranville avait vu la foule des solliciteurs remplir ses salons et le Roi donner des audiences. Les journaux royalistes méconnaissaient l'étendue du mouvement qui se préparait; ils célébraient le triomphe de la Royauté sur la Révolution, représentant les ordonnances comme des mesures de salut qui venaient d'écraser les ennemis du Trône et de l'Autel. Pendant ce temps-là, l'insurrection s'organisait, excitée par les déclamations des ouvriers imprimeurs et des jeunes gens. Le *Constitutionnel* et les *Débats* ne voulurent point obéir aux ordonnances et cessèrent leur publication. Le *National* et le *Temps* parurent sans autorisation. Ils publièrent la protestation dont nous avons parlé, mais on ne put l'exécuter. L'autorité essaya inutilement d'arrêter l'impression de ces journaux. Ils furent enlevés par milliers, distribués dans tous les quartiers de Paris et arrivèrent dans les départements, rapportant les germes de l'incendie qui allait s'étendre à la frontière. La Magistrature, que nous trouvons encore hostile au Pouvoir, décida, sur la requête du *Journal du Commerce* et du *Courrier Français*, que leurs imprimeurs devaient remplir leurs engagments. L'autorité voulut faire exécuter les ordonnances sur la presse. Malgré une vive résistance, on démonta les presses du *National;* mais elles furent bientôt remontées et mises au service de l'insurrec-

tion. Au bureau du *Temps*, il fallut enfoncer les portes et un des rédacteurs menaça le commissaire de police de le faire traduire en Cour d'assises pour violation de la loi. De nombreux assistants, excités par cette résistance, allèrent briser les presses des journaux royalistes.

Le Préfet de police fit évacuer le Palais-Royal qui était le quartier général de la résistance. Les marchands effrayés commençaient à fermer leurs boutiques. L'effervescence populaire se manifestait de toutes parts, pendant que le duc de Raguse prenait ses premières dispositions. Les groupes d'ouvriers dirigés par les étudiants et des élèves de l'Ecole polytechnique, se formaient aux cris de « Vive la Charte! A bas les ordonnances! A bas les Ministres! » Des charges de cavalerie ne purent dégager le jardin. On jeta des pierres sur la troupe; les insurgés se portèrent au Ministère des Affaires étrangères pour l'assiéger. Les gendarmes de garde les dissipèrent. On brisait les enseignes sur lesquelles les armes du Roi et du prince étaient représentées. Au Palais Royal, les gendarmes, assaillis à coups de pierres, firent feu. Quatre insurgés tombèrent, l'un mortellement atteint, les autres reculèrent criant : « Vengeance! Aux armes! » Il était six heures du soir, la Garde Royale vint apporter un secours nécessaire à la gendarmerie et à la ligne. Il y eut plusieurs décharges de mousqueterie. Pendant ce temps-là, une trentaine de députés s'étaient réunis chez M. Casimir Perrier, ils étaient très effrayés, et M. Villemain leur dit : « Je ne m'attendais pas à voir tant de poltrons réunis. » Après une discussion très vive, on ne prit aucune résolution. Une députation d'électeurs de Paris vint déclarer que l'insurrection était le seul moyen de résistance et demanda aux députés de se mettre à leur tête. On se sépara sans rien décider. On devait se réunir le lendemain chez M. de Puyraveau. Pendant ce temps-là, les premières barricades s'élevaient dans les rues Saint-Honoré et de Richelieu. Le duc de Raguse donna l'ordre, vers cinq heures du soir, à une

partie des troupes de se porter vers le Carrousel, la place Louis XV et les boulevards. La cavalerie devait exécuter des patrouilles avec les gendarmes d'élite, détruire les barricades et ne faire feu que s'ils étaient attaqués. Les insurgés accueillirent la ligne avec des cris d'enthousiasme. Aussi ces troupes refusèrent-elles de tirer sur le peuple rue Saint-Honoré. La troupe se dirigea vers la première barricade rue de l'Échelle; on dut faire feu, un vieillard fut atteint. On promena son cadavre pour exciter l'indignation de la foule. On recueillait les curieux et les oisifs. Le soir on était menacé d'une révolution. On refaisait les barricades à mesure qu'elles étaient détruites ; le tumulte s'était étendu aux places du Châtelet, au faubourg Saint-Antoine, aux quartiers du Temple et du Château-d'Eau.

Les insurgés s'emparèrent de l'Imprimerie Royale ; dans le quartier du Temple, les rassemblements nombreux se formèrent aux environs de l'Hôtel-de-Ville ; à cinq heures, ils se mirent en mouvement et se déployèrent sur les boulevards, de la Bastille à la place Saint-Denis, ce qui amena des engagements avec la troupe. On mit le feu à des barrières et à un corps de garde sur la place de la Bourse. Des patrouilles fréquentes parcoururent la ville et rendirent une sorte de calme aux boulevards des Italiens et Poissonnière et au quartier des Italiens. Par un aveuglement inconcevable, l'autorité ordonna aux troupes de rentrer dans les casernes à onze heures du soir, laissant le champ libre aux insurgés pour s'organiser.

Le mouvement parlementaire commença à s'accentuer. Dans une réunion assez nombreuse, chez M. Cadet-Gassicourt, on réclama la lutte à outrance ; on décida que les douze comités qui avaient organisé le refus de l'impôt, seraient convoqués et chargés, dans chaque arrondissement, de diriger la résistance ; ils réuniraient des munitions, des armes et rassembleraient la Garde Nationale.

L'insurrection devenait formidable. Le 27 juillet, le

Conseil des Ministres, à onze heures du matin, fut réuni chez le Prince de Polignac. On décida sa permanence à l'Hôtel de la Présidence et la mise en état de siège de Paris. Ce fut le seul acte de vigueur qu'il accomplit. Sa responsabilité se trouvait dégagée, la ville de Paris passant sous l'autorité absolue du duc de Raguse. M. de Guernon-Ranville rédigea une proclamation pour annoncer la mise en état de siège ; le Procureur du Roi lança 44 mandats d'amener, contre les signataires de la protestation insérée dans le *National* ; mais les évènements empêchèrent de les mettre à exécution. Pour ne pas effrayer le Roi et le Dauphin, les Ministres qualifiaient l'insurrection de simple émeute, que l'arrivée de quelques régiments du voisinage de Paris réprimerait. Mais celle-ci ne restait pas oisive ; elle réunissait des projectiles, se retranchait derrière les maisons et appelait le peuple aux armes par des proclamations.

Le 28 juillet au matin, le maréchal Marmont ordonna aux hommes qui occupaient les postes, dont les révoltés ne s'étaient pas rendus maîtres, d'aller renforcer les troupes, qui avaient passé la nuit dans les casernes. On allait laisser bien des points sans défense. A six heures du matin, les Ministres se réunirent en Conseil, on leur dit, que la situation devenait alarmante, que la ligne inspirait peu de confiance et que la population était disposée à prendre part à l'insurrection.

Une grande exaspération contre le Président du Conseil régnait en ville, le peuple se porta contre l'Hôtel de la Présidence, que les Ministres avaient quitté pour aller s'établir aux Tuileries. A dix heures, la fusillade commença. les insurgés se mêlaient aux soldats, leur offraient des rafraîchissements, tandis qu'on les laissait sans vivres. Ils désarmèrent les petits postes isolés. Avant midi le drapeau tricolore était arboré à l'Hôtel-de-Ville, un gouvernement insurrectionnel voulait s'y établir. Le drapeau tricolore

flotta sur Notre-Dame et on sonna le bourdon, pour appeler le peuple aux armes. On commença à crier : Vive la liberté ! A bas les Bourbons !

Le 28 au matin, le duc de Raguse écrivait à Charles X qu'il s'agissait d'arrêter une révolution, la lettre ne parvint que l'après-midi. Les troupes étaient arrivées de Versailles, on les dirigea de différents côtés, pour garder les boulevards, le Panthéon, le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville. Le premier plan du duc de Raguse était purement défensif. Il voulait laisser au Louvre et aux Tuileries une protection suffisante, espérant que le Gouvernement négocierait. Puis il résolut de prendre l'offensive, car, sans cela, le mouvement des troupes aurait été impossible. Il les divisa en quatre colonnes, la première devait se diriger vers la Bastille, la seconde vers le marché des Innocents, la troisième vers l'Hôtel-de-Ville, la quatrième, partie des Champs-Elysées, devait parcourir les boulevards jusqu'à la rue de Richelieu et revenir à son point de départ. Ces colonnes devaient rayonner et détruire les barricades sur leur passage. Un détachement important s'établit sur la place des Victoires, on ne devait faire feu qu'après avoir reçu une fusillade d'au moins cinquante coups. Ces colonnes qui devaient se prêter un appui mutuel, se trouvaient trop faibles pour vaincre l'insurrection, leur marche était lente et pénible, sans vivres et sans munitions, attaquées de tous côtés du haut des maisons, leur action était peu efficace et on avait abattu les arbres des boulevards pour les empêcher de passer.

A midi, au moment où les colonnes se mettaient en mouvement, 28 ou 30 députés se réunissaient chez M. de Puyraveau pour décider les formes de la protestation rédigée au nom de la Chambre. MM. de Lafayette et Laffitte, étaient arrivés à Paris pour se mettre à la tête du mouvement parlementaire, M. Guizot proposa un projet de protestation qui fut adopté. On décida, qu'on enverrait une députation, au duc de Raguse.

Une trêve permit d'envoyer une députation au Roi pour lui exprimer les regrets de la population des évènements qui se passaient. On avait chargé Marmont de faire arrêter six des députés les plus compromis dont Lafayette, Lafitte, de Salverte et de Puyraveau. Le maréchal, croyant qu'on allait entrer en négociations, attendit pour faire exécuter cet ordre. Il était effrayé de la situation et l'avait écrit au Roi le 28 à neuf heures du matin.

La députation étant arrivée chez Marmont, celui-ci déclara qu'il n'avait pas qualité pour accepter la proposition. Il en parla au prince de Polignac qui répondit qu'il ferait connaître au Roi l'objet de cette mission.

Pendant ce temps-là les colonnes rencontraient de grandes difficultés, on ne put faire venir l'artillerie de Vincennes, le régiment envoyé pour cela ne put rentrer dans Paris. La colonne chargée de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville, trouva beaucoup de résistance. Un régiment de ligne paraissait hésitant. Une partie de la colonne dirigée vers le Marché des Innocents parvint avec peine à regagner les Champs Elysées. L'autre partie prit position au Louvre. Celle qui avait suivi la rue Richelieu et les boulevards, arrivée à l'entrée de la rue Saint-Antoine fut vivement attaquée, elle vit qu'elle ne pourrait forcer le passage. Une portion arriva à la Barrière du Trône, après avoir enlevé cinq barricades. Voyant que les insurgés les relevaient aussitôt, le général de Saint-Chamans se décida à retourner aux Tuileries avec des soldats épuisés de fatigue et de faim. La Garde Royale s'était bien battue mais manquait de munitions. Les soldats de la ligne tiraient souvent en l'air et étaient travaillés par la population. A la fin de la journée, la Révolution était maîtresse sur tous les points. Les troupes ne pouvaient se maintenir dans les positions qu'elles avaient occupées. Les munitions manquaient aux soldats, tandis que la poudrière du faubourg Saint-Marceau et la manutention étaient tombées aux mains des insurgés. L'Hôtel-de-Ville, bien qu'il fût attaqué et cerné, était encore au pouvoir du Roi.

Les réunions de parlementaires se multipliaient. La députation chargée de demander au duc de Raguse la cessation de la lutte, vint apporter à quatre heures la réponse chez M. Bérard. Cet essai de faire finir une lutte dont les libéraux n'espéraient pas encore le succès, n'ayant pas réussi, 65 députés acceptèrent la protestation qu'on avait précédemment rédigée. A dix heures du soir, une troisiéme réunion eut lieu chez M. de Puyraveau et on se donna rendez-vous le lendemain matin chez M. Lafitte.

Le Maréchal, après avoir reçu les cinq députés, envoya un exprès au Roi pour lui dire que toute la population était en armes. Charles X crut qu'on exagérait et donna ordre à Marmont de réunir ses forces au Carrousel et sur la place Louis XV et d'agir avec des masses. On ordonna aux gardes du corps de se tenir prêts à monter à cheval. Les élèves de Saint-Cyr reçurent également ordre de se rendre à St-Cloud avec leur artillerie. Et les régiments de la Garde en garnison à Beauvais, à Orléans, à Rouen et à Caen, furent rappelés à Paris, ainsi que le camp de Saint-Omer.

La Cour conservait ses habitudes et le 28 juillet, le jeu du Roi eut encore lieu dans la soirée.

La nuit était arrivée, les cartouches manquaient, le combat cessa. Le général Talon dut abandonner l'Hôtel-de-Ville et les troupes se trouvèrent concentrées aux Tuileries.

Le 29 juillet, le maréchal Marmont annonça au prince de Polignac que sa position était inexpugnable et qu'il pourrait y tenir trois semaines. On le fit dire au Roi. Les pertes des troupes étaient de deux mille cinq cents hommes, dont beaucoup d'égarés, elles ne pouvaient que se tenir sur la défensive en attendant les renforts. Quinze cents fantassins et six cents cavaliers arrivèrent de Versailles. Pendant ce temps-là, les insurgés élevaient de nouvelles barricades et se fortifiaient dans Paris. Les Invalides et l'Ecole militaire étaient tombés dans leurs mains. A sept heures, le Louvre fut attaqué. Le Ministère, en présence de la gravité de la

situation était assemblé en permanence à l'Etat major établi aux Tuileries. Les Maires de Paris et la Cour royale furent invités à s'y rendre, on espérait que leur intervention ferait cesser l'insurrection et amènerait Charles X à des concessions. La Cour royale ne répondit pas à cet appel et deux maires de Paris seulement vinrent. Le Maréchal, par une proclamation, avait annoncé une suspension d'armes et engageait les bons citoyens à rentrer chez eux; mais elle ne put être affichée et elle aurait produit peu d'effet, car les insurgés continuaient leurs préparatifs. Il était urgent de prendre des mesures énergiques, car l'inaction mettait les troupes en rapport avec le peuple qui cherchait à les gagner à sa cause.

Deux régiments de ligne firent défection et laissèrent la place Vendôme et la rue de la Paix à découvert; on dut dégarnir la colonnade du Louvre pour les remplacer; on n'y laissa qu'un bataillon suisse. Un ordre du maréchal mal compris fit exécuter un mouvement de retraite, les insurgés en profitèrent pour entrer dans les parties du palais laissées sans défense. Les Suisses, se croyant cernés, se retirèrent sur les Tuileries. Le peuple déboucha sur le Carrousel en les poursuivant. Les deux bataillons de la Garde qui stationnaient en avant des Tuileries, voyant la retraite des Suisses, se précipitèrent vers l'arc de triomphe de la grille d'entrée. Les lanciers augmentèrent la confusion, manœuvrant difficilement, l'infanterie crut à une fuite, elle suivit le mouvement de retraite; il n'y eut pas de résistance sérieuse de la part de troupes affolées par une panique.

Le maréchal de Raguse ordonna alors aux deux bataillons qui occupaient la Banque et le Palais Royal, de suivre le mouvement de retraite. Aussitôt les Tuileries évacuées, le torrent révolutionnaire remplit le château, y arbora le drapeau tricolore et y commit des dévastations.

Deux pairs de France, MM. de Sémonville et d'Argout, avaient proposé à Marmont d'aller à Versailles pour obtenir

de Charles X le retrait des ordonnances et du Ministère. Ils se mirent en route et allèrent annoncer la gravité de la situation. Le Gouvernement avait fini par la comprendre. Après la messe, le Conseil des Ministres s'ouvrit; le Roi était calme, le Dauphin agité, les Ministres abattus. M. d'Haussez proposa de se retirer sur la Loire. Pendant qu'on délibérait, le général du Coëtlosquet, arrivé de Paris, annonça le refus de la suspension d'armes par l'insurection, la panique du Louvre et l'évacuation des Tuileries. Il fallait prendre une décision. Le prince de Polignac demanda à ses collègues s'ils approuvaient le retrait des ordonnances. M. de Guernon-Ranville s'y opposa disant que ce serait une abdication. Le Dauphin était d'avis de céder, mais il se ralliait à la majorité. « Si nous sommes obligés de continuer la lutte, dit-il, nous trouverons de nombreuses ressources dans la fidélité des provinces; mais, fussions-nous abandonnés de tous, ce jour fut-il le dernier de notre dynastie, nous saurons honorer notre chute en périssant les armes à la main. » Plus tard, il ajouta : « Le Duc de Bordeaux est là, nous devons traiter pour lui, il n'y faut plus penser. » Il faisait allusion à ce qu'avait fait son oncle, Victor-Emmanuel. Le Roi prit la parole : « Me voilà dans la situation où était mon frère en 1792, mais j'aurai sur lui l'avantage d'avoir moins longtemps souffert. En trois jours, tout aura été terminé avec la Monarchie, quant au Monarque, sa fin sera la même. Puisqu'il le faut, je vais faire appeler le duc de Mortemart et l'envoyer à Paris. » En effet, on décida que le duc d'Angoulême serait mis à la tête des troupes rassemblées à l'Arc de l'Etoile et qu'elles seraient dirigées sur St-Cloud. On retirerait les ordonnances et on nommerait un nouveau Ministère. Le duc de Mortemart serait ministre des Affaires étrangères, M. Casimir Perrier, ministre de l'Intérieur, et le général Gérard, ministre de la Guerre. Marmont arriva alors à St-Cloud, il raconta au Roi les tristes nouvelles, Charles X l'accueillit avec bonté. Le Maréchal faisait peser sur les

Suisses l'incompréhensible évacuation de la Capitale. Les insurgés, maîtres de Paris, allèrent piller le palais épiscopal, et dévaster le couvent de Montrouge ainsi que le couvent des Missionnaires de France au Mont Valérien. Ils firent feu sur le Père de Rauzan, si connu à Arras. Il leur disait : « Mes enfants, que me voulez-vous ? » Deux cents Suisses abandonnés à la caserne de Babylone opposèrent une énergique résistance et furent presque tous massacrés.

Le 29 juillet, deux réunions eurent lieu chez M. Laffitte. A midi, on connaissait l'évacuation de Paris; on résolut d'opposer une digue à l'anarchie qui menaçait de dominer la situation. Le commandement des forces de Paris fut confié à Lafayette. Il s'adjoignit le général Gérard, puis il alla s'installer à l'Hôtel-de-Ville. On procéda chez M. Lafitte à la nomination d'une Commission municipale chargée de veiller aux intérêts généraux et de prendre les mesures nécessaires pour assurer les intérêts du pays. Le général Lafayette avait été reçu avec un grand enthousiasme; il s'occupa immédiatement de la réorganisation de la Garde nationale. Par une proclamation, il demanda à la population de fraterniser avec les militaires. Le Gouvernement provisoire engagea les commerçants à rouvrir leurs boutiqnes, et les ouvriers à reprendre leurs travaux. MM. de Sémonville et d'Argout, auxquels s'était joint M. de Vitrolles, s'étaient chargés d'annoncer le retrait des ordonnances et la nomination du nouveau Ministère, mais, par suite de retards énormes causés par la difficulté de circuler dans Paris, partis à cinq heures de Saint-Cloud, ils n'arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville qu'à huit heures du soir. M. Casimir Perier les engagea à aller à la réunion des députés siégeant chez M. Lafitte. La majorité de ceux-ci trouvait les concessions suffisantes, car les troupes arrivant de province et le camp de Saint-Omer pouvaient amener de grands changements. Mais M. Lafitte fit observer que la communication n'avait rien d'officiel, et que Charles X ne pouvait rentrer à

Paris couvert de sang et qu'il importait de substituer à une dynastie impopulaire une dynastie nouvelle plus libérale. Le duc de Mortemart, par un retard inexplicable, partit de Saint-Cloud, le 30 juillet, à huit heures du matin, et n'arriva à Paris que lorsque la Révolution était faite; peut-être aurait-il pu l'éviter ? Mais Charles X, après avoir publié les ordonnances avec une rare imprévoyance, avait toutes les mauvaises chances. La réunion des députés attendit le nouveau président du Conseil jusqu'à minuit; il ne parut pas.

Le 30 juillet fut un jour important, il devait décider du sort de la Monarchie légitime. Quelques écrivains du *National*, dès six heures du matin, lancèrent des proclamations, en partie rédigées par M. Thiers, en faveur du duc d'Orléans. Elles furent froidement accueillies par les masses, car ce prince n'était pas populaire. Un certain nombre de députés s'étaient réunis à l'hôtel Lafitte sous la présidence de M. Bérard. Dans cette matinée, on discuta pour savoir s'il fallait s'en rapporter au pays. Quelques-uns voulaient la République, mais les financiers en avaient peur. La candidature du duc d'Orléans fut proposée et elle fut accueillie avec sympathie par la majorité et même par le général Lafayette (1). On décida que la prochaine réunion aurait lieu au Palais Bourbon vers midi.

M. Thiers, qui joua ce jour-là un rôle important, était allé à Neuilly pour dire au duc d'Orléans qu'on voulait le nommer lieutenant-général du Royaume et pour l'engager à rentrer à Paris. Le Duc était au Raincy, et sa sœur, Mme Adélaïde, accepta pour lui.

La Chambre des députés s'était réunie au Palais Bourbon. On examina si on recevrait le nouveau Ministre, mais il n'arrivait pas, tandis que M. Thiers revenait annoncer le résultat de son voyage. La Chambre décida qu'on enverrait

(1) Il disait que c'était la meilleure des Républiques.

une députation de cinq membres pour s'entendre avec les pairs de France pour inviter le duc d'Orléans à se rendre à Paris et à exercer les fonctions de lieutenant-général du Royaume.

Le duc de Mortemart n'était pas un homme politique, son esprit était lent et son caractère sans décision. Souffrant du talon, arrêté par les barricades, il n'arriva à Paris que dans l'après-midi, et, au lieu d'aller à la Chambre des députés, toute puissante en ce moment, il se rendit à la Chambre des pairs pour communiquer les pièces officielles dont il était porteur. Une vingtaine de membres étaient présents. Malgré un discours de Chateaubriand, ils ne décidèrent que l'envoi de ces documents par un de leurs collègues, M. de Sussy au Palais Bourbon et à l'Hôtel-de-Ville. Le duc de Mortemart perdit encore du temps à des choses peu importantes. M. de Sussy, arrivé au Palais Bourbon, lut les ordonnances nommant les nouveaux Ministres et convoquant les Chambres pour le 3 août. M. Lafitte qui présidait refusa de les recevoir, la Chambre n'étant pas régulièrement réunie, et les renvoya à la Commission municipale. Le duc de Mortemart aurait peut-être été plus heureux. La Commission envoyée à la Chambre des pairs apporta son assentiment à la nomination du duc d'Orléans aux fonctions qu'on voulalt lui proposer, et la Chambre décida qu'on lui enverrait un message pour lui annoncer sa nomination. Pendant ce temps-là, M. de Sussy arrivait à l'Hôtel-de-Ville. Les esprits y étaient surexcités et il n'était plus question de la Royauté légitime. Il fit la lecture des ordonnances, mais on refusa encore de les recevoir. Le général de Lafayette dit : « Il est trop tard (1). Les Bourbons sont finis » Il écrivit une lettre assez embarrassée au duc de Mortemart.

Pendant ce temps-là, on était inquiet à St-Cloud, n'apprenant pas de nouvelles de Paris. L'inactivité des troupes,

(1) On a prétendu qu'il n'avait pas prononcé ces paroles.

leur proximité des insurgés, le manque de vivres, les rendaient indécises. Les désertions augmentaient. Le duc de Raguse, sans avoir pris l'avis du Dauphin, son chef, avait lancé une proclamation annonçant l'ouverture de négociations, ce qui amena entre le duc d'Angoulême, qui disait qu'il fallait continuer la lutte et lui une vive altercation. Marmont donna sa démission et engagea le Roi à se retirer sur la Loire. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, Charles X, en présence de ces difficultés, de celle de nourrir les hommes et d'un insuccès au pont de Sèvres, se décida à s'éloigner de Paris et se dirigea vers Trianon avec les troupes sur lesquelles on pouvait compter.

Le duc d'Orléans avait fini par arriver au Palais royal, le 31 juillet, fort hésitant, dit Vaulabelle. Il fit venir le duc de Mortemart pour lui faire connaître qu'on l'avait amené de force à Paris. Il lui demanda si, parlant au nom du Roi, il pouvait l'engager à accepter les fonctions dont l'Assemblée venait de l'investir. Celui-ci répondit qu'il ferait connaître à Charles X qu'il était utile qu'il y consentît pour faciliter de nouvelles et plus importantes négociations. Le duc d'Orléans le chargea pour le Roi d'une lettre où il assurait qu'il ne ferait rien contre sa Maison. La députation envoyée par les députés étant arrivée, il accepta les fonctions qu'on lui offrait et l'annonça aux Parisiens par une proclamation, elle fut bien accueillie. La Commission municipale en fit une également aux habitants de Paris. La Chambre des pairs rédigea aussi une adresse aux Français pour faire connaître la victoire de l'insurrection, l'arrivée au Pouvoir du duc d'Orléans et les changements qui allaient avoir lieu. Les députés allèrent présenter leur adresse au duc d'Orléans. Il leur fit un accueil gracieux. Un cortège se forma à deux heures de l'après-midi pour se rendre avec lui à l'Hôtel-de-Ville. Le général Lafayette mit dans ses mains un drapeau tricolore et lui donna l'accolade (1).

(1) Le duc d'Orléans prenant la déclaration de la Chambre qui lui

À Trianon, le Roi, entouré de ses Ministres et de la Duchesse de Berry avec ses enfants, attendait avec impatience des nouvelles du duc de Mortemart. Quand il sut que les concessions qu'il avait faites à l'insurrection ne l'avaient pas arrêtée, et que les troupes de Versailles paraissaient hésitantes, le duc d'Angoulême décida son frère à se retirer à Rambouillet avec les troupes restées fidèles pour attendre le résultat des négociations. Le Roi n'avait aucune méfiance du duc d'Orléans auquel, disait-il, il n'avait jamais fait que du bien et qui ne pouvait que répondre à sa confiance (1). Il le nomma, le 1er avril, lieutenant-général du Royaume. Celui-ci, après avoir consulté ses Ministres, lui répondit qu'il occupait cette fonction par le choix de la Chambre; la Commision municipale lui avait remis ses pouvoirs. Charles X fit une dernière tentative pour sauver son Pouvoir. Dans la nuit du 1er au 2 août, sur le Conseil de

donnait le pouvoir, la pressa sur son cœur et dit : « Je déplore, comme Français, le mal fait au pays et le sang qui a été versé, comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la Nation ». Après cela il était difficile d'accepter le duc de Bordeaux comme roi et la duchesse d'Orléans disait : « S'il mourait, on dirait que c'est nous qui l'avons tué ».

(1) Le duc d'Orléans écrivit de Palerme à Louis XVIII le 6 juillet 1808 : « Jamais je ne porterai la couronne tant que le droit de naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas. Jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Devenir le successeur de Bonaparte ce serait me placer dans une situation que je méprise et que je ne pourrais atteindre que par le parjure le plus scandaleux, et où je ne pourrais espérer me maintenir quelque temps que par la scéleratesse et la perfidie dont il nous a donné tant d'exemples....

Quand on est ce que je suis, on dédaigne et on méprise l'usurpation. Il n'y a que les personnes sans naissance et sans âme qui s'emparent de ce que les circonstances mettent à leur portée, mais que l'honneur défend de s'approprier. »

(Le Roi Louis XVIII et le duc d'Orléans par E. Daudet; *Correspondant* du 18 novembre 1896).

Marmont, il abdiqua ainsi que le duc d'Angoulême en faveur du duc de Bordeaux qui prendrait le nom d'Henri V, et chargea le duc d'Orléans de le faire reconnaître. La Monarchie faisait toujours la même faute; elle traitait en s'en allant; elle fut à peine entendue quand elle parla de Rambouillet. M. de Chateaubriand se rendit au Palais royal pour engager le duc à reconnaître le jeune prince. Il ne réussit pas, non plus que le duc de Mortemart qui lui présenta la lettre d'abdication. Il avait résolu d'accepter la couronne.

Comme l'insurrection faisait peu de progrès en France, le duc d'Orléans et les libéraux n'étaient pas sans inquiétude, et résolurent de décider Charles X à perdre tout espoir et à ne pas chercher, dans des contrées restées fidèles, un appui qui aurait pu leur donner beaucoup d'embarras. Pour cela, le maréchal Maison, Mis de Shonen, et Odilon-Barot furent envoyés à Rambouillet pour engager le Roi à quitter la France pour la paix du royaume, promettant de veiller à sa sûreté, on espérait encore l'effrayer par le sort de Charles Ier et de Louis XVI. Charles X refusa de les recevoir.

Ils revinrent à Paris le 3 août au matin, et le duc d'Orléans, de concert avec le général de Lafayette, décida qu'ils retourneraient à Rambouillet, et que, pour les faire réussir, on les ferait accompagner par 6,000 gardes nationaux, si on pouvait appeler ainsi des insurgés vêtus de toutes nuances avec toutes espèces d'armes, sans ordre et sans discipline.

Il restait encore à Charles X 10 à 12,000 hommes avec 40 pièces de canon, c'était plus qu'il n'en fallait pour écraser cette bande confuse. Quand elle serait arrivée à Rambouillet, elle aurait fui en désordre, criant comme souvent en pareille circonstance : Qu'elle était trahie (1), et bien que la partie fût très compromise, on ne sait trop ce

(1) Le général Vincent, qui commandait les troupes royales, disait qu'ils auraient fui comme une bande de moineaux effarouchés.

qui serait arrivé. Cela aurait donné confiance aux troupes et la poursuite de ces insurgés aurait peut-être engagé la Chambre et le duc d'Orléans à un accommodement. Charles X, une dernière fois, donna une marque de faiblesse. Au lieu de prendre une résolution virile, il consulta le maréchal Maison, en qui il avait confiance, parce qu'il l'avait comblé de bienfaits; ce général, lui dit que ces prétendus gardes-nationaux étaient 60,000 animés de mauvaises intentions et qu'il n'y avait rien à faire. Alors le Roi consentit le 3 août à quitter la France, ne sachant montrer aucune énergie; il partit le soir à la grande joie de ses ennemis et prit la route de Cherbourg. A Maintenon, le 4 août, le maréchal Marmont, par ordre de Charles X, adressa aux troupes restées fidèles l'ordre de se séparer. Le Roi leur fit dire qu'il conserverait toujours le souvenir de leur belle conduite. Charles X, les princes et les princesses de la Cour firent approcher les principaux officiers et leur donnèrent leurs mains à baiser. Tout le monde était très ému. Le Roi était accompagné des Commissaires que nous avons indiqués plus haut. A Valognes, il se sépara de son escorte, commandée par le maréchal Marmont, et composée des gardes du corps, des gendarmes d'élite et de deux pièces de canon. Cette scène eut un caractère de profonde douleur, il y avait des pleurs dans tous les yeux. Charles X, d'une voix pleine de sanglots, s'adressant tour à tour à chaque compagnie, leur dit : « Je reçois ces étendards, ils sont sans tache, j'espère qu'un jour mon petit-fils vous les rendra; je vous remercie de votre fidélité et de votre dévouement et je n'oublierai jamais les preuves d'attachement que vous m'avez données ». Le 10 août, il apprenait l'arrivée au trône de Louis-Philippe, le 18, il arrivait sans incident à Cherbourg où il s'embarqua sur le *Great Britain* commandé par Dumont d'Urville, et débarqua à Cowes près de Portsmouth. Charles X devait séjourner quelque temps en Angleterre, pays hospitalier pour sa famille, et retrouver jusqu'à sa mort le douloureux exil connu

par lui trente-huit ans auparavant. Quant à ses anciens ministres, on devait les faire passer en jugement.

Le 3 août, le duc d'Orléans convoqua les Chambres, il annonça l'abdication de Charles X et celle du duc d'Angoulême. Le 7, sur la proposition de M. Bérard, après un rapport de M. Dupin et des discours de M. Burger, etc., en faveur de la Monarchie légitime, le duc d'Orléans fut nommé roi des Français sous le nom de Louis-Philippe aux conditions fixées par les Chambres. A celle des députés, sur 252 votants, il obtint 219 boules blanches contre 33 noires; à celle des pairs, sur 114 votants, il eut 89 boules blanches contre 10 noires, il y eut 15 billets blancs ; M. de Chateaubriand prononça un discours. Le maréchal Gérard avait donné ordre aux troupes des camps de St-Omer et de Lunéville de rebrousser chemin ; les gardes nationales étaient réorganisées et la cocarde tricolore remplaçait la cocarde blanche. Le 9 août, Louis-Philippe signa les déclarations de la Chambre des députés, l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs et la formule du serment qu'il venait de prêter.

Nous allons maintenant raconter ce qui se passa dans le Pas-de-Calais pendant les journées de juillet 1830 (1).

Après les élections on ne s'attendait pas à un coup d'État aussi proche. Vers le 25 juillet les députés avaient reçu la lettre de convocation pour la session qui devait s'ouvrir le 3 août. Le vicomte Blin de Bourdon était parti déléguant le Secrétaire Général pour le remplacer en son absence. Le général Garbé était déjà à Paris. Les autres députés du Pas-de-Calais comptaient y arriver le 25 juillet. Le télégraphe apporta à Lille le texte des ordonnances le 27 juillet dans la matinée; on l'expédia de suite par une estafette à la Préfecture d'Arras, puis arrivèrent les lettres écrites par le Ministre

(1) Nous suivons le récit qu'en fit le *Propagateur* dans ses numéros 89, 90, 91, 93 et 95. Il en composa une brochure; naturellement il raconta et jugea les faits au point de vue libéral, aussi son impartialité est parfois en défaut.

les 26 et 27 juillet (1) pour en assurer l'exécution (2). Elles

(1) Le 26 juillet 1830 Monsieur de Peyronnet, ministre de l'Intérieur, écrivit au Préfet: « Je vous envoie le Bulletin des lois 367, vous y trouverez l'ordonnance qui suspend la presse périodique, une ordonnance sur l'organisation des collèges électoraux et enfin une ordonnance qui les convoque. Vous vous occuperez immédiatement et avec la plus scrupuleuse exactitude de l'exécution des trois ordonnances. Vous serez responsable de toute négligence et de toute omission, etc.

» Agréez, etc.

» P. S. Je vous envoie aussi un exemplaire de l'ordonnance de police de M. le Préfet de Police de Paris, en date de ce jour. »

Ce même jour, le même ministre écrivit au Préfet : « Le Ministre des Finances me prévient qu'en exécution de l'ordonnance du 25 de ce mois, il vient d'inviter M. le Directeur Général des Postes à n'admettre désormais, ni à l'arrivée, ni au départ, aucun journal qui ne soit autorisé. De semblables ordres ont été adressés à tous les Directeurs des Postes du royaume. Vous voudrez bien, en conséquence, faire exactement connaître au directeur de votre département les journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques dont vous aurez autorisé la publication, conformément à l'article 3 de l'ordonnance précitée, et qu'ils pourront accepter et faire parvenir à leur destination. Il compte sur vos soins pour remplir l'objet de cette lettre.

» Agréez, etc. »

Le 27 juillet, nouvelle lettre du Ministre au Préfet : « Vous voudrez bien donner immédiatement les ordres nécessaires pour que toutes les diligences et messageries soient surveillées avec la plus sévère exactitude et vous devrez vous assurer par tous les moyens que la loi met à votre disposition, qu'elles ne transportent ni lettres, ni journaux, ni écrits politiques quelconques. Vous ferez rigoureusement saisir tous les objets transportés en contravention des règlements, dresser des procès-verbaux et m'en rendre compte sur le champ.

» Agréez, etc. »

(2) Voici l'ordonnance du Roi du 25 juillet 1830 que l'autorité préfectorale fit afficher :

Art. 1er. — La liberté de la Presse périodique est suspendue.

Art. 2. — Les dispositions des articles 1, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remis en vigueur. En conséquence nul journal périodique ou semi-périodique établi ou à établir sans distinction des matières qui y seront traitées ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu d'une autorisation qu'en auront obtenue de Nous les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation

étaient relatives à la presse périodique, à l'organisation

devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.»

Art. 3. — L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les Préfets, aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. — Les journaux et écrits publiés en contravention de l'article 2 seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur publication, seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. — Nul écrit au-dessous de 20 feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre Ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur à Paris et des Préfets dans les départements. Tout écrit de plus de 20 feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation. Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public ou sous scellés ou mis hors de service.

Art. 6. — Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires seront soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7.— Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

Art. 8. — L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. — Nos Ministres, secrétaires d'Etat sont chargés de l'exécution des présentes.

Voici l'arrêté préfectoral qu'on afficha :

Vu l'ordonnance du Roi en date du 25 de ce mois qui remet en vigueur les articles 1, 2 et 9 de la loi du 21 octobre 1814. Les articles 283 et suivants du Code pénal qui punissent de peines correctionnelles toute publication ou distribution d'écrits, dans lesquels on ne trouvera pas l'indication des nom, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur.

Les articles 49 et 50 de la loi du 24 décembre 1789 et le n° 3 de l'article 3, titre XI, de la loi du 24 août 1790 qui chargent l'autorité locale de faire des règlements pour le maintien du bon ordre dans les lieux publics.

Arrêtons :

Art. 1er. — Tout individu qui distribuera des écrits imprimés dans

nouvelle des collèges électoraux et à leur convocation. On devait d'abord s'occuper de la première et empêcher la poste ainsi que les diligences et les messageries de transporter les journaux non autorisés. M. de la Rivière, dès le 27 juillet, publia un premier arrêté pour ordonner l'impression et l'affichage de l'ordonnance du 26 juillet concernant la presse, et un deuxième pour indiquer qu'on appliquerait les articles 283 et suivants du Code pénal qui punissait la publication avec la distribution d'écrits dans lesquels ne se trouverait pas l'indication vraie des nom, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur. On devait immédiatement traduire ces derniers devant l'autorité chargée de la police locale, saisir les écrits et poursuivre comme complices les individus tenant cabinet de lecture, café, etc., qui donneraient à lire les journaux ou autres écrits imprimés en contravention de l'ordonnance, et fermer provisoirement leur établissement (1). Un troisième arrêté retirait l'autori-

lesquels on ne trouvera pas l'indication vraie des nom, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur, ou qui donnera à lire les mêmes écrits sera immédiatement traduit devant l'autorité chargée de la police locale et les écrits saisis.

Art. 2. — Tout individu tenant cabinet de lecture, café, etc., qui y donnera à lire des journaux ou autres écrits imprimés en contravention à l'ordonnance du Roi du 25 de ce mois, sur la Presse, sera poursuivi comme complice des délits que ces journaux ou écrits peuvent constituer et son établissement sera provisoirement fermé.

(1) Un arrêté du Secrétaire-Général du 27 juillet 1830 disait : Vu l'ordonnance en date du 25 du mois, qui remet en vigueur les articles 1, 2 et 9, de la loi du 22 octobre 1814, les articles 283, et suivants du code pénal, qui punissent de peines correctionnelles, toute publication où distribution d'écrits dans lesquels on ne trouvera pas l'indication vraie, des nom, profession et demeure, de l'auteur ou de l'imprimeur ;

Les articles 49 et 50 de la loi du 24 décembre 1789 et le n° 3 de l'article 3, titre XI, de la loi du 24 août 1790, qui chargent l'autorité locale de faire des règlements pour le maintien du bon ordre, dans les lieux publics,

Arrêtons :

Art. 1er.— Tout individu qui distribuera des écrits imprimés, dans

sation de paraître au *Propagateur du Pas-de-Calais,* à l'*Annotateur Boulonnais* et à l'*Indicateur de Calais.* On autorisait à paraître les feuilles d'annonces d'Arras et de Béthune, la *Boulonnaise,* le *Journal de Calais,* le *Mémorial Artésien* et la feuille d'annonces de Saint-Omer (1).

lesquels ne se trouvera pas d'indication vraie, des nom, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur, ou qui donnera à lire au public, ces mêmes écrits, sera immédiatement traduit devant l'autorité chargée de la police locale, et les écrits seront saisis.

Art. 2. — Tout individu tenant cabinet de lecture, café, etc., qui donnera à lire les journaux ou autres écrits, imprimés, en contravention de l'ordonnance du Roi du 25 de ce mois, sur la Presse, sera poursuivi comme complice des délits que ces journaux ou écrits pourraient constituer et son établissement sera provisoirement fermé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié et affiché.

Un autre arrêté préfectoral du 27 juillet disait :

Vu le n° 367 du Bulletin des lois contenant une ordonnance royale en date du 25 juillet 1830 qui suspend la liberté de la presse périodique et semi périodique. Ladite ordonnance portant que l'exécution en aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 8 janvier 1817,

Vu ces deux ordonnances.

Arrêtons :

Art 1er. — L'ordonnance royale ci-dessus visée du 26 juillet 1830 sera imprimée à la suite du présent arrêté et affichée dans toutes les communes du département.

(1) L'arrêté préfectoral du 27 juillet 1830, disait :

Vu les articles 2 et 3 de l'ordonnance royale du 25 de ce mois,

Arrêtons :

Art. 1er. — L'autorisation de paraître est retirée aux journaux publiés dans le département, dont les noms suivent, savoir : Le *Propagateur du Pas-de-Calais,* l'*Annotateur boulonnais,* l'*Indicateur de Calais.*

Art. 2. — Les autres journaux publiés dans le département et dont les noms suivent, sont autorisés à paraître : La feuille d'annonces d'Arras, la feuille d'annonces de Béthune, la *Boulonnaise,* le *journal de Calais,* le *Mémorial artésien,* la feuille d'annonces de St-Omer.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié immédiatement aux gérants des trois journaux supprimés, par les soins du commissaire de police

Enfin une circulaire du Secrétaire Général était adressée aux maires pour leur communiquer les ordonnances et les arrêtés préfectoraux et en ordonner l'exécution ainsi que la publication et l'affichage (1).

des villes où ils se publient, lesquels sont chargés d'en surveiller l'exécution.

(1) Voici la circulaire adressée aux Maires par le Préfet, le 27 juillet 1830 :

« Premièrement, j'ai l'honneur de vous adresser à la suite de ces présentes 1° une ordonnance du Roi du 25 de ce mois qui suspend la liberté de la Presse périodique et semi-périodique. 2° Une autre ordonnance du même jour qui dissout la Chambre des Députés des départements. 3° Une ordonnance qui réforme les règles d'élection selon les principes de la Charte Constitutionnelle. 4° Une ordonnance qui convoque les Collèges électoraux ainsi que la Chambre des Pairs et celle des députés. 5° L'arrêté que j'ai pris en exécution de l'article 8 de la première de ces ordonnances. 6° L'arrêté par lequel j'ai interdit la distribution et la lecture dans les cabinets littéraires, cafés, etc., des écrits imprimés qui ne contiendraient pas l'indication vraie des nom, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur des journaux ou autres écrits imprimés en contravention de l'ordonnance du Roi du 25 de ce mois sur la presse. 7° L'arrêté qui retire à divers journaux la faculté de paraître et autorise les autres.

» Je vous recommande de veiller à l'entière exécution des dispositions de ces ordonnances et arrêtés. Veuillez surtout veiller soigneusement à ce qu'aucun journal ou autre écrit imprimé en contravention de l'ordonnance sur la presse, ne soit distribué ou donné en lecture dans les cafés ou autres lieux ouverts au public. Vous vous assurerez également qu'aucun de ces journaux et écrits n'est transporté par les diligences et les messageries et vous dresserez des procès-verbaux contre tous les contrevenants.

» Veuillez aussi informer sans délai M. le Sous-Préfet de tout ce qui pourrait intéresser notamment dans votre commune la police et le bon ordre dont le maintien vous est confié.

» Agréez, etc. »

Le 28 juillet, ce fonctionnaire écrivit à une heure du matin aux maires : « Je vous envoie copie de la dépêche télégraphique que je reçois à l'instant de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur et je vous en recommande la stricte exécution. Vous devrez surveiller avec le plus grand soin les diligences et messageries pour vous assurer qu'elles

M. de la Rivière convoqua à la Préfécture le baron de Hauteclocque et le colonel de gendarmerie pour leur donner ses instructions.

La publication eut lieu à Arras à son de trompe (1). Le commissaire de police fut mandé pour notifier au *Propagateur* l'arrêté qui lui défendait de paraître. C'est ce qu'il fit vers quatre heures de l'après-midi dans les bureaux du journal, parlant à Frédéric Degeorges, son directeur. Celui-ci déclara qu'on voulait baillonner la presse et qu'il n'y obtempérait pas pour deux raisons : 1° parce que les ordonnances des 25 et 26 juillet étaient inconstitutionnelles ; 2° lors même qu'elles seraient légales et constitutionnelles, elles n'étaient pas exécutoires à Arras ce jour-là, conformément aux dispositions du Code civil, art. 1er. Il ajouta qu'il ne tiendrait pas compte de l'arrêté et qu'il était décidé à résister. Le commissaire de police crut devoir rendre compte immédiatement au maire de ces observations et des motifs de ce refus, et l'ayant cherché quelque temps, il le trouva chez le général Matis avec qui il était en conférence. Quand il lui eut fait part des motifs allégués, le baron de Hauteclocque fit remarquer qu'en ce qui concernait la constitutionnalité des ordres cette question lui était étrangère, mais, qu'en ce qui concernait le deuxième motif relatif à la date de l'exécution

ne transportent ni lettres, ni journaux, ni écrits politiques quelconques. Faites rigoureusement saisir tous les objets qui seraient en contravention au règlement. Dressez des procès-verbaux, dont vous me rendrez compte sur le champ. Ces mesures devront être exécutées par tous les moyens que la loi met en votre pouvoir, je présume que vous avez pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la circulation du *Propagateur* publié en contravention de l'article 4 de l'ordonnance du 26 juillet 1830. Appliquez au besoin cet article.

(1) M. Lenglet, avocat, qui devait, en 1870, jouer un rôle politique, entendant la lecture du manifeste royal, s'écria : « C'est l'abdication de Charles X qu'on publie ».

D'après le *Propagateur*, le peuple était pensif et silencieux.

de ces ordonnances, l'éditeur était dans une complète erreur. Lorsqu'une ordonnance était insérée au Bulletin des lois, dans les cas d'urgence le Ministre pouvait en ordonner l'exécution en la faisant parvenir par une estafette aux préfets qui constataient par un arrêté la date de la réception, que dès lors l'exécution devait être immédiate; que cette marche ayant été suivie rigoureusement, les ordonnances étaient exécutoires à Arras ce jour-là. Cependant, ne voulant pas que l'erreur de l'éditeur amenât une résistance irréfléchie de sa part et l'obligeât à recourir à des mesures fâcheuses, il chargea le commissaire de police de retourner aux bureaux du *Propagateur*, pour communiquer les observations ci-dessus et le Bulletin des lois. Pour lors, le commissaire de police ayant inutilement heurté à la porte de M. Degeorges, revint chez le Maire pour lui rendre compte de l'impossibilité de le voir.

Le Maire résolut d'envoyer chercher M. Souquet, l'imprimeur, celui-ci vint vers dix heures du soir et le baron de Hauteclocque en présence du commissaire de police lui ayant communiqué les ordres qu'il avait reçus, le pria de la manière la plus bienveillante et la plus paternelle, de congédier les rédacteurs du *Propagateur*, de suspendre la publication du journal, et de bien réfléchir, que sans utilité réelle, elle pouvait produire à Arras des malheurs, puisqu'elle entraînerait nécessairement des saisies, les ordres étant précis. Cette mesure de rigueur affligeait le Maire, à cause des résultats qui ne pouvaient manquer de se produire. M. Souquet répondit qu'il transmettrait de suite à M. Degeorges ces observations et qu'il ferait ce qu'il pourrait pour l'engager à céder, mais, qu'il ne pensait pas y réussir.

En effet, pour annoncer la publication des ordonnances du Roi, le *Propagateur* avança sa publication et le numéro qui devait paraître le lendemain fut imprimé à sept heures du soir et la distribution se faisait à l'heure même de dix

heures du soir (1). En effet, M. Souquet était à peine parti, que ce journal était remis à la mairie et le baron de Hauteclocque fut également informé qu'un paquet de numéros de cette feuille, destiné aux abonnés du dehors, avait été refusé à la poste, vers neuf heures et demie du soir. Vers une heure de la nuit, le Maire, ayant reçu de nouveaux ordres de la Préfecture, se rendit immédiatement à l'Hôtel-de-Ville pour

(1) Voici ce que disait le *Propagateur* dans son numéro du 2 juillet au sujet des ordonnances :

CRIS D'ALARMES

Les coups d'état auxquels, hier, le Ministère semblait avoir renoncé sont accomplis aujourd'huy. La Chambre des députés est dissoute, la liberté de la presse suspendue, un simulacre d'élections va remplacer le système électoral consacré par la Charte, sanctionné par deux lois (Voir les ordonnances, 2e page).

Dès aujourd'huy, le Gouvernement représentatif n'est plus, nos libertés les plus chères sont détruites, l'empire des ordonnances remplace le règne des lois. La volonté ministérielle est plus forte que la raison publique. Elle détruit, elle brise, elle anéantit la presse périodique, la Chambre élective, les lois organiques et la charte constitutionnelle sans lesquelles il n'y a plus de gouvernement légal, de liens possibles entre les gouvernants et les gouvernés.

Que va faire la France ? 32 millions d'hommes courberont-ils le genou devant six ministres ? abdiqueront-ils leurs droits ? consentiront-ils à passer silencieux et muets sous les fourches caudines dont on paie leur patriotisme, qu'on élève à leur courage ?

Le Roi est trompé, éclairons le Roi, adressons-nous à sa sagesse, invoquons sa justice, que tous les corps de l'État, tous les bons citoyens fassent entendre leurs voix, qu'ils repoussent l'arbitraire, qu'ils se cuirassent contre l'illégalité, qu'ils rappellent toute leur énergie, que des pétitions arrivent de toutes parts aux pieds du trône ; la situation est grave, il y va de la tranquillité de la France, du salut de la Monarchie, de la conservation de nos libertés. C'est dans les grands périls que se montrent les grands courages, les Français ne dégénéreront pas de leur ancienne réputation et les fils de la liberté ne consentiront pas à descendre au rang des plus vils esclaves.

On voit que le journal ne faisait pas encore appel à l'insurrection.

en opérer l'exécution. Vers deux heures du matin, il fit venir le commissaire de police et le maréchal des logis de gendarmerie, des postes de police furent placés aux portes de la ville, une saisie considérable de feuilles publiées en contravention des ordonnances fut faite.

C'était le 28 juillet vers midi, qu'un ordre venu du Préfet, adressé au maire et au commissaire de police, ordonnait la saisie des presses du *Propagateur* qui avaient servi à imprimer son numéro de la veille. Le commissaire de police, se rendit aux ateliers du journal, pour en opérer l'exécution. Toutefois, lorsqu'il était occupé de cette affaire, une note du Maire lui fut remise par l'huissier de la ville, laquelle avait pour but, de l'engager à mettre seulement les scellés sur les presses mais, de ne procéder à leur enlèvement, qu'après de nouveaux ordres, c'est ce que fit ce fonctionnaire. Il revint à la mairie; le soir, des ordres impératifs étant parvenus, le Maire le chargea d'aller à la Préfecture, prendre directement les instructions du Secrétaire-Général ; il y arriva vers dix heures du soir, et pour s'y conformer, le lendemain matin 29 juillet, il alla avec la gendarmerie enlever les presses à quatre heures du matin et on les porta dans les salons de la mairie (1).

Ce qui avait excité le mécontentement du pouvoir, c'est que le premier bruit du soulèvement de Paris était arrivé à Arras le 28 juillet au soir. Un bulletin imprimé dans les caves du *Propagateur*, avec une mauvaise presse qu'on avait soustraite aux recherches de la police et quelques

(1) Voici comment le *Propagateur* raconte cette scène : « Le marteau du forgeron frappe, démonte, brise l'instrument sublime qui donne l'existence à la pensée. MM. Souquet et Degeorges protestent contre les mutilations ; ils déclarent qu'ils ne cédent qu'à la force. Ils demandent et obtiennent qu'on dresse un procès-verbal de toutes ces illégalités. Des amis courageux arrivent pour rendre témoignage de ces attentats commis à la propriété du citoyen. Les presses, les casses sont placées sur des charettes par des mains ignorantes. On

poignées de caractères prêtés par M. Leclercq, imprimeur, avait annoncé cette nouvelle. L'ardeur de combattre, dit le *Propagateur,* s'était aussitôt fait jour dans quelques âmes énergiques et des volontaires s'étaient fait inscrire au bureau du journal pour marcher au secours des Parisiens et la lutte avec l'autorité allait commencer.

Le *Propagateur* privé de ses presses avait dû cesser de paraître. La rédaction et l'imprimeur tentèrent de les ravoir.

Dans la matinée du 29 juillet, une requête fut présentée à M. Thelliez de Sars, président du Tribunal; on lui demandait de faire citer devant lui le vicomte Blin de Bourdon et le baron de Hauteclocque, afin de voir déclarer nulle la saisie des presses de M. Souquet; celui-ci, ainsi que M. Degeorges et M. G. Lenglet, avocat, se rendirent chez ce magistrat afin de démontrer l'illégalité des ordonnances, réclamant la mise en jugement de l'autorité coupable d'avoir attenté à la propriété des citoyens, et rappelant au Président ses devoirs de magistrat; mais la requête fut repoussée. Tandis que cela se passait dans son salon, M. Souquet se rendit à Douai pour dénoncer à la Cour royale le déni de justice du Président du Tribunal d'Arras.

Bien qu'on eût peu de nouvelles de Paris, dans les bureaux du *Propagateur* on cherchait à réorganiser la Garde nationale, on travaillait l'esprit de la garnison. M. Corne de Brillemont, appelé le matin à une réunion d'officiers du

les enlève et une longue ligne formée de caractères d'imprimerie tombés dans les rues, indique le chemin qu'a parcouru la charette depuis les bureaux du *Propagateur* jusqu'à la mairie. Les habitants sont consternés. L'administration est radieuse ; elle croit avoir porté le coup de la mort au journal contrôleur de ses excès. Espérance trop hâtive ! Ce sont des corps de fer que le pouvoir a à combattre. Si l'on a pu les briser du premier coup, ils se relèveront, ils lutteront. Ils ont des auxiliaires dans les troupes de la garnison ; ils trouvent un appui dans les classes laborieuses ; ils vont s'entendre, se réunir, et demain, fonctionnaires de Charles X, vous ne commanderez plus.

2e régiment du génie, communiqua à M. F. Degeorge l'offre faite par eux d'enlever leur régiment pour s'unir aux volontaires d'Arras et marcher sur Paris. MM. Cavaignac, capitaine (1), Lebleu et Odier, lieutenants du génie, étaient les principaux auteurs d'une conspiration qui devait rendre les patriotes d'Arras maitres de la citadelle, et enlever tout moyen de répression aux autorités civiles et militaires de la ville. On comptait aussi sur les ouvriers renvoyés des ateliers.

A partir du 29 juillet, la place de la Comédie devint le rendez-vous, dit le *Propagateur,* de tous les citoyens courageux, et de nombreux officiers, des jeunes gens de la ville, et d'une foule d'ouvriers volontaires prêts à partir pour Paris. On y attendait l'arrivée du courrier avec une anxiété impossible à décrire. Le peuple de Paris était-il victorieux ou vaincu ? A sept heures du soir le courrier n'était pas arrivé. Les bruits les plus sinistres couraient dans la ville. Cet état d'anxiété ne pouvait durer. Les nouvelles n'arrivant pas, il fallait aller au-devant d'elles. MM. Jean Degeorges, caissier du *Propagateur,* et Letierce sont envoyés à Paris pour s'enquérir de l'insurrection. MM. Odier, F. Degeorges, André Jean, puis, le lendemain, G. Lenglet, partent pour Douai afin d'obtenir la réunion des artilleurs à cheval aux mineurs et aux volontaires d'Arras qui se préparaient à partir pour la capitale (2).

Tandis qu'Arras était dans l'ignorance de la marche des grands événements qui se passaient à Paris; tandis que deux ou trois habitants de la ville prenaient la poste pour enlever leurs fils aux dangers que présentait cette ville,

(1) Après les événements de juillet 1830, pour récompense il fut attaché à la place de Paris.

(2) Le *Propagateur* publia la liste de ces volontaires inscrits avant le 1er août, ils étaient 92. Ce journal dit que plus de cent autres se présentèrent après le 1er août.

un étudiant en droit, M. Louis Hovine, arrivait et apportait des détails sur la lutte qui s'était engagée entre les Parisiens et les soldats. Il avait été témoin de quelques-unes de ces scènes sanglantes. On venait d'apprendre que le 28 juillet au matin, Paris n'offrait plus de passage aux voitures; que la circulation y était partout interrompue et que de nombreuses barricades s'élevaient dans chaque quartier. La nuit, les rues étaient tristes et silencieuses, et le jour elles étaient bruyantes et en feu. Dans sa fuite, M. Hovine avait suivi les boulevards extérieurs de Paris, depuis la barrière d'Enfer jusque près de St-Denis pour éviter les barricades. Il avait entendu la fusillade, il avait vu les ouvriers courant au combat, il avait pu apercevoir dans un coin de rue le feu qui se continuait à l'autre bout. A son départ la lutte n'était pas terminée. La victoire était incertaine entre les combattants.

Le 30 juillet au matin, les autorités civiles et militaires d'Arras conservaient encore l'espoir de voir le triomphe récompenser la bravoure et l'obéissance des troupes du Roi. Les fonctionnaires civils se réunirent à la Préfecture. Les officiers furent convoqués chez le général Matis. M. Demons, lieutenant-colonel du 1er régiment de Carabiniers fut le seul, lorsqu'on proposa de faire contenir les constitutionnels d'Arras par la force armée, pour dire en présence du colonel du Génie qui répondait de son régiment : « Que l'obéissance passive avait des bornes, que les chefs et les soldats ne pouvaient dépasser sans danger. » Parmi les lieutenants de carabiniers, il y en avait deux qui étaient en relation directe avec le Comité du *Propagateur* et promettaient au 2e du Génie des auxiliaires pour le mouvement qui devait avoir lieu. Il y eut aussi plusieurs réunions à la mairie.

Le lieutenant Odier, MM. F. Degeorges et André Jean étaient revenus de Douai. L'artillerie à cheval avait promis de marcher sur Arras. Un coup de canon tiré par elle le lendemain à minuit dans la porte Méaulens, était le signal

qui devait réunir les militaires de la citadelle et les volontaires de la ville avec l'artillerie à cheval pour marcher sur Paris.

Le plan de marche fut arrêté fort avant dans la matinée (1). La majeure partie de la garnison s'étant déclarée pour la cause de l'insurrection, l'autorité ne pouvait empêcher l'exécution de ce projet; mais il fallait, après ce départ, maintenir la tranquillité dans la ville. La réorganisation de la Garde nationale devenait donc un impérieux besoin pour la cité. Une réunion eut lieu chez M. Harlé fils; elle était nombreuse. On discuta longuement et chaudement; il y eut même une vive apostrophe adressée par MM. Corne de Brillemont, Cornille, F. Degeorges, Crespel-Dellisse, Huré et Lenglet à des hommes qui, par peur, faisaient naître des obstacles pour s'opposer à la réorganisation réclamée. Quelques officiers de l'ancienne Garde nationale prétendirent que personne ne répondrait à l'appel. Un notable des environs offrit d'amener une partie des habitants de son village. On manquait d'un chef, il proposa M. Louis de Grandval; c'était un protecteur donné à l'autorité en cas d'un mouvement populaire. On accueillit cette proposition, et il fut chargé avec M. Corne d'aller lui offrir ce commandement. Les premières personnes qui parurent en uniforme furent MM. Toursel-Trannoy et Godard-Vallée en officiers, M. Devaux en sergent, M. Delannoy en caporal de voltigeurs, MM. Théry et Pérot en habits de grenadier, et M. G. Souquet en costume de voltigeur.

MM. Jean Degeorges et Letierce, partis d'Arras pour Paris par Amiens, n'avaient pas encore donné de leurs nouvelles. L'anxiété était extrême à Arras. Dans la journée, deux élèves du collège, le jeune Langlois, âgé de 14 ans, et son ami Desplanques s'étaient échappés de chez leurs parents et allaient partir pour porter l'appui de leurs faibles bras aux insurgés de Paris. On courut après eux en chaise de poste

(1) Les détails qui suivent sont empruntés textuellement au *Propagateur*. Ses assertions doivent être acceptées sous réserves.

et ce n'est qu'en employant la force qu'on les ramena.

Le 30 juillet, le courrier de Paris n'arriva pas encore à Arras. Dès lors l'inquiétude est au comble. M. Letierce, arrivant de la capitale descend de voiture, se rend aux bureaux du *Propagateur,* et annonce les premiers succès des Parisiens; il apporte une lettre de M. Jean Degeorges qui appelle les volontaires d'Arras au secours de Paris. « Je vais m'engager, écrivait-il, dans la Légion d'Amiens; je partirai ce soir pour Paris; formez un bataillon et venez nous joindre; il faut marcher sur la capitale pour porter secours à nos concitoyens; ils en demandent par une proclamation. » « Nous nous occupons, écrivait à M. Degeorges le rédacteur de la *Sentinelle picarde,* d'organiser un bataillon composé de jeunes gens, renforcé de tous les sous-officiers et soldats qui travaillent dans nos ateliers; nous sommes déterminés à pousser sur Paris. Organisez-vous et faites-vous suivre, nous allons répandre l'annonce de votre venue. Le Hâvre est en marche, Rouen l'attend au passage pour y joindre deux bataillons; échauffez, enflammez vos compatriotes; envoyez-en le plus que vous pourrez. Tout va bien. »

Ces extraits de lettres publiés par un bulletin du *Propagateur* sont répandus dans tout Arras. Les volontaires accourent s'inscrire aux bureaux de journal. On en compte plus de 60 nouveaux dans cette seule soirée. On forme une compagnie. M. Martin, de Roclincourt en sera capitaine. Le Général de division avait envoyé de Lille une estafette au général Matis pour qu'il dirigeât deux escadrons des carabiniers d'Arras sur Paris. Le régiment ne partit pas, arrêté par la menace que firent entendre les chefs du mouvement populaire de l'arrêter par une insurrection. Une seconde estafette arriva, renouvelant les ordres de départ. M. Hallette se fit l'intermédiaire entre les habitants et les fonctionnaires de Charles X. Il voulait empêcher une lutte sanglante; il y parvint. Un seul escadron quittera la ville. Le général Matis le fit annoncer au milieu de la nuit aux

bureaux du *Propagateur* et donna sa parole d'honneur que ce détachement ne dépasserait pas Amiens. Les autorités commencèrent à craindre. Les volontaires se préparaient pour le départ du lendemain.

La réorganisation de la Garde nationale, proposée le 28 juillet au soir par M. Corne de Brillemont et décidée dans la matinée du 30 à la réunion tenue chez M. Harlé fils, n'avait reçu encore le lendemain aucun commencement d'exécution. Quelques gardes nationaux avaient bien endossé l'habit d'uniforme, mais M. L. de Grandval en était encore à répondre s'il acceptait le commandement qui lui avait été offert, et pas un seul des anciens capitaines n'avait cru prudent de convoquer sa compagnie. C'est qu'à Arras comme à Paris des parlementaires avaient surgi au milieu de la lutte entre l'autorité et le peuple; c'est que M. Boussemart-Huré avait prévenu l'autorité militaire de la réunion tenue la veille chez M. Harlé fils; c'est que M. Lair, sous-intendant militaire envoyé par le général Matis, avait porté les ordres et les menaces du général contre la réorganisation de la Garde nationale; c'est qu'enfin des hommes méticuleux et caressés par le Préfet, n'avaient osé se résoudre à lui déplaire en appelant aux armes une milice citoyenne que le Pouvoir avait autrefois licenciée. C'est dans ces conjonctures que M. F. Degeorges s'offrit pour aller demander au vicomte Blin de Bourdon la remise des presses qu'on avait enlevées, et l'autorisation de réorganiser la Garde nationale d'Arras, autorisation dont M. Louis de Grandval paraissait avoir besoin pour accepter le commandement.

Ce fut M. Hallette qui accompagna M. F. Degeorges chez le Préfet. L'entrevue fut longue, la discussion chaleureuse. Ce fonctionnaire consentait à remettre les presses, mais il voulait qu'on les lui demandât. M. Degeorges lui disait que puisqu'on les avait saisies illégalement, on devait s'empresser de les restituer, sans aucune demande, sans aucune condition. « Le peuple est avec nous, disait-il, et les presses

saisies, dès hier nous les eussions reprises, si nous l'avions voulu. — Mais on aurait opposé la troupe aux agitateurs, répondit le Préfet. — Les soldats sont aussi avec nous : ils sont aussi citoyens, et tandis que votre hôtel est désert, une partie des officiers de la garnison attend mon retour dans les jardins du *Propagateur* ». En effet, malgré les menaces de leur colonel, MM. Cavaignac, Lebleu, Odier, Husson, Desrayaud, du 2e du Génie, plusieurs officiers des Carabiniers et de la Ligne s'occupaient avec MM. Martin, G. Lenglet, Corne de Brillemont, Huré, St-Rémy-Mareuse et quelques autres chauds patriotes du mouvement insurrectionnel qui devait avoir lieu dans la nuit. Enfin le vicomte Blin de Bourdon ordonna la remise des presses de M. Souquet et ajouta que la Garde Nationale pouvait s'organiser (1). Mais tandis que le samedi soir à Arras, tout était encore agitation, alarmes, préparation à l'attaque, depuis jeudi soir à Paris, la victoire était à l'insurrection. A 4 heures, le drapeau tricolore flottait au Louvre et aux Tuileries, et les troupes royales qui avaient opéré leur retraite par les Champs-Élysées, traversaient le bois de Boulogne pour rejoindre le Roi à

(1) Voici comment le Préfet annonça la réorganisation de la Garde nationale : « dans la vue de maintenir, au chef-lieu du département, la continuation de la tranquillité qui y a régné jusqu'à ce moment, il s'est fait présenter les contrôles de la Garde nationale, et croyant ne pouvoir mieux assurer la sécurité des familles et des propriétés qu'en les confiant à la surveillance des citoyens qu'elles intéressent directement, après en avoir conféré avec l'autorité militaire, le Préfet s'occupe de mettre en activité le service de la Garde nationale dans les cadres existants. Il ne doute pas qu'avec son concours et celui des habitants les plus notables qui ont déjà rendu à la conservation du bon ordre des services dont il ne saurait trop les remercier, la ville d'Arras n'ait l'honneur d'avoir su se préserver de tout trouble intérieur et de justifier la confiance que le bon esprit des habitants a toujours inspirée à l'autorité administrative, heureuse en ce moment de n'avoir qu'à le seconder. »

St-Cloud (1). Le courrier de Paris qui, depuis deux jours, avait manqué, arriva le samedi à Arras. Dire l'impatience des habitants à connaître les nouvelles qu'il apportait serait impossible. La foule, qui emplissait la place de la Comédie, descendit en courant la rue St-Aubert et fut en un clin d'œil devant le bureau de la poste. Une seule lettre de Paris, timbrée du Ministère des Finances, était adressée à M. F. Degeorges, elle était de M. Chardel, député, chargé provisoirement de la direction des Postes, et contenait le *Moniteur* publié dans la soirée du 29. Il annonçait l'organisation d'un Gouvernement provisoire sous la direction des généraux La Fayette et Gérard et du duc de Choiseul, la formation d'une commission municipale, l'occupation de Paris par la Garde Nationale et la réunion des Députés dans les lieux ordinaires de leurs séances. Un bulletin du *Propagateur* apprit aussitôt au public ces nouvelles. Les amis de M. Harlé fils coururent les lui annoncer, en l'engageant à partir lui-même pour Paris, afin de coopérer avec ses collègues à l'établissementd'un nouveau Gouvernement. A onze heures du soir, M. Jean Degeorges. arrivant en poste, annonça que le duc d'Orléans était nommé généralissime du royaume et que le drapeau tricolore flottait à Paris et à Amiens. La marche des volontaires d'Arras sur Paris n'était plus nécessaire.

Le baron de Hauteclocque, maire d'Arras, avait couru

(1) Voici l'affiche que le vicomte Blin de Bourdon fit apposer :

« Le Préfet du Pas-de-Calais croit devoir porter à la connaissance des habitants d'Arras les nouvelles qui ont acquis un degré de certitude à peu près entier sur la position actuelle.

Les dépèches télégraphiques n'ont pu parvenir régulièrement parce que le poste de Montmartre occupé interrompt la circulation.

Le camp de Saint-Omer est levé par ordre du Roi.

La tranquillité règne à Rouen, un peu troublée à Amiens, elle y est entière en ce moment ainsi que à Lille et à Douai. Toutes les villes du Pas-de-Calais sont dans le plus grand calme. Il est certain que l'effusion de sang a cessé totalement à Paris. »

un véritable danger, car c'était un homme énergique, dévoué à la Monarchie légitime : il avait fait exécuter la saisie des presses du *Propagateur*, ce qui avait exaspéré les Libéraux d'Arras. Le jeudi, vers six heures du soir, le vicomte Blin de Bourdon revint et prit la direction des affaires ; il y eut une réunion des principaux fonctionnaires à la Préfecture, le général Matis fit connaître le danger que courait le maire contre qui on s'était plu à créer une véritable agitation populaire dont le but et le résultat ne pouvaient être que très graves pour lui et pour la tranquillité publique. L'administration municipale, nonobstant le danger, continua à remplir ses devoirs et à prendre les mesures nécessitées par la position difficile où on se trouvait, sans nouvelles, sans ordres et sans direction du Gouvernement. Le vendredi se passa sans rien d'extraordinaire. L'agitation cependant s'accroissait et l'autorité se réunit plusieurs fois à la Mairie. Le Préfet fut de nouveau averti par la police civile et militaire des complots formés contre le Maire, et des dangers que courait ce magistrat. Il lui offrit de le faire protéger par la gendarmerie. Le baron de Hauteclocque préféra se retirer à la préfecture (1). M. Blin de Bourdon prit l'avis des principales autorités pour savoir le moyen de le mettre à l'abri des violences. On fut d'avis qu'il devait quitter la ville et le Préfet l'autorisa à s'absenter temporairement. Il lui dit : « Que la Providence veille sur vous ! » (2) et désigna M. de

(1) Le baron de Hauteclocque écrivit au Préfet qui lui répondit : « Il est triste d'occuper des fonctions publiques surtout lorsque les esprits sont vivement agités par les événements. Mais le temps et les réflexions produiront un jour leur heureux effet. »

(2) Voici l'arrêté du Vte Blin de Bourdon daté du 30 juillet 1830 :

« Nous, Préfet... etc.,

Attendu qu'il résulte des rapports qui nous sont faits que la sécurité

Rauiln, adjoint, pour faire fonctions de maire (1). Le baron de Hauteclocque, obéissant à cet ordre, quitta Arras dans un cabriolet qui l'attendait à la porte Baudimont, et se retira chez son ami le marquis d'Humereuille, sous-préfet de St-Pol, puis en Belgique, dans la famille de sa femme. Pendant ce temps-là, les révolutionnaires étaient venus faire du bruit devant sa maison et malgré la résistance de ses domestiques, placèrent un drapeau tricolore à ses fenêtres. Peu à peu les préventions contre lui diminuèrent, surtout quand on sut qu'il n'avait fait qu'exécuter des ordres. M. Cahouet ayant été nommé préfet du Pas-de-Calais, le baron de Hauteclocque lui évrivit pour lui exposer sa situation, celui-ci lui conseilla, le 17 août, d'attendre quelque temps pour revenir (2), M. Dudouit, maire d'Arras, était du

du baron de Hauteclocque, maire d'Arras, paraît être compromise par son séjour en cette ville ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Le baron de Hauteclocque est invité à s'éloigner de la ville d'Arras.

Art. 2. — M. de Raulin, adjoint au maire, remplira provisoirement les fonctions de maire de la ville d'Arras.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée au baron de Hauteclocque et à M. de Raulin. »

(1) Voici la lettre qu'il lui écrivit :

« Le baron de Hauteclocque vient de quitter la ville comme il y avait été autorisé. Je viens de vous désigner pour le remplacer provisoirement dans les fonctions de maire. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, dans cette circonstance importante, veiller au maintien de la tranquillité publique. Je désire que vous veniez me voir le plus tôt possible.

(2) Voici la lettre de M. Cahouet :

« Je vous prie d'être persuadé de l'intérêt que je prends à la situation désagréable dans laquelle vous vous trouvez et les vœux que je forme pour que les préventions qui se sont élevées contre votre administration se dissipent. L'expérience même atteste qu'il est difficile d'administrer dans des temps de crise. Les devoirs et les obligations de position ne sont pas toujours appréciés. L'on ne voit que la main qui exécute et

même avis tout en lui étant favorable. M. Bénard, son ancien adversaire, se porta son défenseur. Le baron de Hauteclocque put rentrer chez lui sans exciter de manifestation hostile.

Le vendredi soir, on apprit les évènements de Paris, le succès des insurgés et en général ce qui s'était passé. Les autorités se réunirent ; on discuta la question de l'opportunité de la Garde Nationale. Des avis courageux furent ouverts, enfin, on sut le lendemain le détail de ce qui s'était passé à Paris et l'organisation du Gouvernement provisoire.

Le mouvement militaire qui devait avoir lieu à minuit fut décommandé, et, à onze heures du soir, M. Jean Degeorges arrivait de Paris et annonçait que le duc d'Orléans était proclamé généralissime du Royaume et que le drapeau tricolore flottait à Paris et à Amiens.

On se pressait de célébrer un triomphe qui n'était encore qu'à demi arrivé. Paris n'était plus occupé par les troupes royales ; Louis Philippe y commandait, avec La Fayette et Gérard, mais était-ce pour longtemps ?

Le courrier de Paris qui arriva à Arras le 1er août, rapporta les détails de la journée du 30 juillet. Une lettre adressée au Rédacteur en chef du *Propagateur* se terminait par ces mots : « L'ordre le plus admirable règne dans la capitale, mais en ce moment (quatre heures et demie), on entend au loin le canon ». Le *Constitutionnel* acheté au conducteur de la diligence de Paris est lu publiquement d'abord par M. Huré dans la cour de l'Hôtel de l'Europe, ensuite par M. Audibert ; il annonçait que malgré sa victoire Paris n'était pas sans inquiétude. On y répand le bruit, disait le journal, que les troupes royales qui s'étaient d'abord

on ne voit pas le moteur. Cependant, les préventions sont déjà considérablement affaiblies et je ne doute pas qu'avant peu, les passions ne soient assez calmées pour que vous puissiez revenir à Arras avec sécurité.

ralliées au nombre de 3 ou 4,000 dans les Champs Elysées et plus tard dans le bois de Boulogne, munies d'artillerie, soutenues par Vincennes vont bombarder la capitale ; quelques lettres particulières exagèrent ces craintes, elles appréhendent une dernière tentative sur Paris ; elles disent qu'on y fortifie les barricades, qu'on les perfectionne, qu'on se tient sur ses gardes, que des alertes ont lieu à chaque instant.

Les inquiétudes des Parisiens victorieux sont bientôt partagées par les patriotes d'Arras et quand ils apprennent que le camp de St-Omer a été levé, qu'il marche sur Paris, il n'y a plus qu'un cri parmi les volontaires : « Partons ! Partons ! Allons défendre les Parisiens ».

On se rassemble en tumulte sur la place de l'Hospice, on demande des armes, on cherche en vain à calmer l'effervescence, on veut partir à l'instant. M. Degeorges réclame douze volontaires choisis pour régler l'heure et l'ordre du départ. Ce choix est fait. Ils entrent dans le bureau du *Propagateur*. Il faut des chefs, on élit comme capitaine M. Martin, ex-capitaine du génie, comme lieutenant M. Burlion, ancien maréchal de logis de lanciers, comme sous-lieutenant M. Leclercq, ancien sergent-major. M. Saint Rémy-Mareuse fait les premiers frais de l'expédition et elle aura lieu le lendemain à quatre heures du matin, malgré la défense de l'autorité militaire à moins que M. Frédéric Degeorges qui prend les devants en poste, accompagné de M. Letierce, n'envoie de Doullens ou d'Amiens, un courrier qui annonce à M. Martin que la victoire est complète et que nul revers ne peut plus la menacer.

Le drapeau tricolore flottait à Doullens sur la fabrique de M. Scipion-Mourgne, lorsque les deux envoyés d'Arras traversèrent cette ville dans la nuit du 1[er] août. Les trainards du camp de St-Omer y remplissaient les cabarets, tandis que le gros de l'armée du général Dalton s'avançait à marches forcées sur Abbeville dont les habitants défendaient les portes.

Ces nouvelles furent transmises à Arras par un courrier. M. Frédéric Degeorges écrivit alors à M. Martin de retarder le départ des volontaires et d'attendre le second exprès qu'il lui enverrait d'Amiens.

A Amiens, la Garde nationale s'était emparée de tous les postes, un régiment de cavalerie avait voulu intimider les habitants et ceux-ci l'avaient forcé à quitter la ville. L'escadron de carabiniers parti d'Arras sous le commandement de M. de Normandie ayant reçu l'ordre de se rendre à Amiens n'avait pu y faire son entrée. Les nombreux ouvriers de cette ville n'avaient pas attendu le dernier jour de l'insurrection parisienne pour prendre part à la Révolution. Le Séminaire de Saint-Acheul avait été saccagé et la Garde nationale était forte de leur énergique assistance. Comme à Paris, une commission municipale avait été organisée à Amiens, ce fut au milieu d'elle que M. Frédéric Degeorges se rendit, ce fut d'elle qu'il apprit la victoire des Parisiens, ce fut par l'autorisation d'un de ses membres, M. Asselin, avocat, qu'il obtint du marquis de Calonne, l'envoi immédiat à Arras de dépêches, que ce directeur des postes retenait depuis deux jours.

Les volontaires d'Amiens avaient arrêté leur marche, M. D. Letierce partit aussitôt pour Arras, pour faire suspendre aussi le départ de ceux de cette ville.

Mais le mouvement insurrectionnel militaire préparé depuis trois jours, annoncé depuis vingt-quatre heures dans les chambrées n'avait pas été arrêté. En vain, les officiers qui dirigeaient la conspiration essayèrent de persuader à leurs soldats, qu'il fallait attendre, que Paris triomphant n'avait plus besoin de leurs bras. Les imaginations étaient montées. Un fourrier qui reçut ensuite la Croix de juillet, se met à la tête des plus ardents, brise les chaînes qui lèvent le pont-levis de la citadelle, enfonce la porte et malgré la voix, les menaces du colonel, sort d'Arras et se dirige vers Paris suivi d'une cinquantaine de ses camarades. Le reste

du régiment rentre à grand peine dans l'ordre. La compagnie de discipline a aussi son insurrection et ses partants. Les quatre principaux chefs du mouvement furent plus tard traduits devant un conseil de guerre et acquittés.

Lorsque F. Degeorges entra dans Paris dans l'après-midi du 2 août, les barricades s'élevaient encore de toutes parts et la circulation des voitures n'était pas entièrement rétablie. La capitale était tranquille, mais au dehors, dans les environs de Versailles, de St-Cyr et de Vincennes, les défenseurs de la royauté comptaient sur l'arrivée du camp de St-Omer pour faire une nouvelle attaque sur Paris.

La première nouvelle de la levée du camp de Saint-Omer fut donnée par F. Degeorges au général Lafayette, cette nouvelle concordant avec la réunion des troupes à Rambouillet, avec le refus du Roi de recevoir les envoyés du Gouvernement provisoire fit croire au projet de Charles X, d'attendre les troupes du général Dalton, de les réunir à celles qu'il avait encore avec lui, pour revenir sur Paris et là vaincre ou mourir (c'était en effet, ce que ce souverain aurait dû faire). Il n'y avait pas un instant à perdre et le général Lafayette le comprit. Après avoir organisé la marche sur Rambouillet, il renvoya F. Degeorges à son premier aide de camp le colonel Zimmer, qui le chargea de repartir le jour même, afin qu'en cas d'un revers à Rambouillet, les volontaires d'Amiens et d'Arras fussent prêts à marcher au secours de Paris.

De l'Hôtel-de-Ville, F. Degeorges était allé au Ministère de la Justice ou une autre mission lui avait été donnée. Les volontaires d'Amiens se tinrent prêts pour le départ. Ceux d'Arras n'avaient pas, pour ainsi dire, cessé d'être sous les armes depuis le 31 juillet et en attendant le moment de marcher, ils avaient arboré le drapeau tricolore sur les principaux édifices et un caporal du génie alla en pleine audience le présenter à M. Thellier de Sars, président.

Le 3 août, l'étendard tricolore flotte, dit le *Propagateur*,

sur la plupart des maisons d'Arras. On demanda au général Matis de le planter à la Citadelle, il ne le voulait pas, mais, M. Demons, lieutenant-colonel des carabiniers survint et y consentit. La fleur de lys disparut de l'Obélisque de la Basse Ville et ce fut un avoué d'Arras qui paya l'ouvrier.

A peine le Gouvernement nouveau fut-il établi, qu'il multiplia ses proclamations. Lafayette en avait adressé une aux Parisiens, les députés des départements, réunis à Paris, une aux Français ; le maréchal Gérard (1), Ministre de la Guerre, une à l'armée : il disait que Louis-Philippe représentait l'alliance de l'armée avec le peuple. Le général Corbineau, nommé au commandement de la 16e division militaire, en adressa une aux troupes qu'il commandait (2) ; le Secré-

(1) Il passa à Arras et logea à la Préfecture.

(2) Voici l'ordre du jour du général Corbineau daté du 6 août 1830 :

« Braves camarades, d'aprés les ordres de Monseigneur le duc d'Orléans, Lieutenant général du Royaume, je prends, après quinze ans de repos, le commandement de la 16e division militaire et du camp de Saint-Omer. C'est vous dire que le Gouvernement que je sers n'est plus celui de l'intrigue et du privilège. Il est français et populaire, ses couleurs chères à la nation française et terribles pour les ennemis de la France, rappellent à vos cœurs les hauts faits de Fleurus, Jemmapes, Marengo, Austerlitz et Wagram. Partout où vous les portiez ; elles vous laissèrent libres dans la carrière de la gloire et de l'honneur. Cet avenir si prospère, ne l'oubliez jamais, vous le devez uniquement à vos frères du peuple de Paris qui, dans les glorieuses journées des 28, 29 et 30 juillet, sont héroïquement morts pour reconquérir nos droits.

J'ai appris avec la plus vive douleur que des soldats égarés avaient abandonné leur poste. A dater de cet instant, le désordre doit cesser. Les mesures les plus sévères sont prises dans toute la division et ailleurs, pour faire arrêter et traduire devant les Conseils de guerre tous ceux qui se rendront coupables de ce délit *infâme* ; mais pour ce retour à l'ordre, je compte encore plus sur votre honneur et votre patriotisme. Vive la Charte ! Ce cri de ralliement du combat dans les rues de Paris, ce cri couronné par la victoire doit être celui de tout bon Français.

taire-général du Pas-de-Calais donna l'ordre aux administrations municipales de publier des proclamations annonçant l'avènement de Louis-Philippe au trône. A Arras, ce fut le 9 août à 9 heures du soir que le Commissaire de police parcourut la ville pour la lire (1). Les tambours de la garde nationale précédaient le cortège, et l'escorte était formée par un détachement de la Milice citoyenne et par les militaires qui se trouvaient au corps de garde pour le service des patrouilles (2). L'administration préfectorale avait prié les maires d'engager les habitants à manifester à nouveau leur bonheur en illuminant leurs maisons comme on le faisait pour les édifices publics (3). Le général Corbineau, par ordre supérieur fit tirer 101 coups de canon.

Le *Propagateur* ouvrit une souscription pour venir au secours des veuves, des orphelins et des blessés, victimes des évènements de Paris. Le pasteur protestant s'inscrivit en tête de la liste. Le directeur du théâtre donna une représentation dans le même but. La ville d'Arras offrit un ban-

(1) Voici cette proclamation :

L'évènement le plus heureux pour la France vient de combler tous nos vœux. Son Altesse Royale, le duc d'Orléans est proclamé Roi des Français par la Chambre des Députés et par la Chambre des Pairs. Tous les droits sont assurés par les modifications apportées à la Charte. Qu'une illumination spontanée vienne signaler votre allégresse et les sentiments de cordialité qui doivent désormais nous réunir tous.

(2) Le *Propagateur* dit : « Que plusieurs capitaines de la Garde Nationale avec des soldats du régiment de Carabiniers et de celui du Génie parcoururent le soir les principales rues d'Arras, on lut la proclamation sur toutes les places publiques. Les cris de *vivat* et les torches donnaient à cette marche nocturne une sorte de majesté tragique et mystérieuse.

(3) Voici ce que dit à ce sujet le *Propagateur :*

A Arras, malgré la pluie, on illumina. Des drapeaux tricolores ornaient les fenêtres ; on tirait des coups de fusil ; tout annonçait la joie de cette jeunesse artésienne disposée, il y avait quelques jours, à marcher au secours de Paris, satisfaite aujourd'hui de voir un terme aux horreurs de la guerre civile.

quet à la garnison « elle avait, dit le *Propagateur,* mérité la sympathie des Constitutionnels. » Il y eut 300 convives et on porta de nombreux toasts.

En général, dans le Pas-de-Calais, à l'annonce des événements de juillet, la première impression fut l'étonnement, on ne s'attendait pas à un changement de dynastie. Puis vint de la part des royalistes, encore nombreux, et du parti religieux un vif regret de la fin de la monarchie légitime; mais que faire après le départ de Charles X? Naturellement le parti libéral qui avait beaucoup gagné, surtout dans la bourgeoisie et chez les intellectuels, triomphait. Il n'y eu aucune manifestation hostile, on accepta le fait accompli (1).

A Boulogne, ce fut le 30 juillet qu'on apprit les premières nouvelles de l'insurrection. Quand elle triompha, on lut la proclamation du duc d'Orléans. Le 1er août, le drapeau tricolore fut arboré sur le beffroi ; on ouvrit une souscription pour les victimes de l'insurrection. Tout se passa avec calme. Toutefois une bande d'individus envahit l'établissement de l'abbé Haffreingue et y força un professeur à crier : Vive la Charte ! Le 12 août, le Conseil municipal vota une adresse au nouveau Roi ; le 18, il chargea une députation de la lui présenter. Elle était composée de MM. Wissocq, président du tribunal, Adam et de Clocheville. Elle devait offrir à Louis-Philippe l'hommage du respect et de la fidélité des habitants de Boulogne. Elle fut reçue le 25 août; M. Wissocq prit la parole et Louis-Philippe lui répondit gracieusement.

(1) A Arras, M. de Raulin, faisant fonction de maire, écrivait au Préfet le 7 août que la sécurité était parfaite et demandait si la fête d'Arras pouvait avoir lieu Le Secrétaire général lui répondit qu'il fallait consulter le Conseil municipal. Celui-ci, à l'unanimité moins une voix, fut d'avis qu'elle pouvait avoir lieu.

Le *Propagateur* écrivit à ce sujet :

« La fête fut brillante; il ajoute : La chute de quelques Jésuites canonisés viendrait-elle la troubler ? Qu'a de commun Charles X avec notre Turenne ?

A St-Omer, après la publication des ordonnances, le 29 juillet, des groupes se formèrent en demandant des armes. Le 1er août, les canons des remparts furent braqués sur l'arsenal et des caissons servirent à faire des barricades ; les troupes du camp étant parties, des gendarmes arrivèrent dans la nuit ainsi que deux compagnies d'élite du 7e de ligne. Une commission se forma spontanément pour demander l'organisation de la Garde nationale. On distribua des fusils et des sabres. Les pompiers et la ligne fournirent le service de la place. Vers dix heures du soir, deux escadrons de chasseurs à cheval se présentèrent à la porte Royale, la Garde nationale leur refusa l'entrée. Le lundi 2 août, le drapeau tricolore fut présenté sur la place par le baron Olivier et arboré sur les principaux édifices. La garnison, par ordre supérieur, prit la cocarde tricolore ; il y eut des illuminations, des fêtes et des réjouissances, d'après M. Derheims *(Histoire de Saint-Omer)*. Quand Louis-Philippe eut été proclamé roi des Français, l'administration municipale provisoire, composée de MM. Deschamps, Sy, et Bigot, le fit annoncer dans les rues. Le cortège marchait. musique en tête, escorté des pompiers et d'un détachement de la garnison. On tira 101 coups de canon. Une souscription pour les victimes des journées de juillet fut ouverte.

Le général Roguet fut nommé au commandement du camp d'Helfaut, en remplacement du général Dalton. Il l'annonça par une proclamation.

Puis viennent les prestations de serment et les adresses ; elles reproduisent les mêmes formules de dévouement et de fidélité que nous avons vues dans les adresses précédentes, nous ne citerons que celle du Conseil municipal d'Arras (1).

(1) Voici cette adresse :

« Le Conseil municipal d'Arras dépose aux pieds de Votre Majesté l'expression de son respectueux dévouement. Organe des sentiments de la cité, il est heureux de pouvoir assurer à Votre Majesté que le peuple fidèle de la ville d'Arras, voit dans votre avènement au Trône

Cette platitude inspire le dégoût, même au *Propagateur* (1).

le commencement d'une ère de bonheur. Après tant d'aberrations d'un Gouvernement qui s'est perdu et compromettait l'ordre social, la Charte sera désormais une vérité ! Tout l'avenir de la France est dans le règne d'un Prince qui a dit ces immortelles paroles : « *Ce sera le règne des Lois* », en choisissant la Monarchie constitutionnelle et les institutions qui bientôt viendront poser sur des bases inébranlables l'édifice d'une sage liberté. Pourrions-nous oublier que Votre Majesté, en s'associant aux dangers de la Patrie, avait voué son existence au bonheur de trente-deux millions de Français ? Ce généreux sacrifice assure à Votre Majesté des droits imprescriptibles à notre amour et à notre fidélité. Les sentiments que nous exprimons pour Votre auguste Personne, nous les transmettons à Votre Royale Famille. »

Cette adresse ne fut votée que par dix membres ; la plupart des conseillers s'abstenaient ou étaient absents, et l'un d'eux, l'abbé Dubois, donna sa démission.

(1) Voici un article paru dans ce journal :

« La Révolution de Juillet n'a pas produit ce qu'on espérait d'elle : à force de bon ton, de souplesse et d'esprit, des hommes ont été maintenus par le nouveau Gouvernement, après avoir adoré tous les régimes passés, après les avoir tous trahis. Les Ministres de Louis-Philippe les ont tous conservés, bien que notre jeune royauté ne puisse compter sur leur consciencieuse assistance. Ils restent parmi nous comme le type vivant de traditions qu'on croyait éteintes et qui se réveillent avec une verdeur toute nouvelle chaque fois qu'il s'agit de diviniser un Pouvoir nouveau qu'on abandonnera, qu'on trahira ensuite. Nous avons vu ces courtisans de tous les pouvoirs. L'astre Gouvernemental a pâli ; ils adoucissaient en public l'expression de leur flatterie ; ils ne louaient plus qu'avec timidité ; et devant les patriotes, dans le coin du salon, ils laissaient échapper les premiers traits d'une satire prévoyante contre le Pouvoir dont la popularité se retirait. Aussi, jusqu'au 30 juillet, ces déliés politiques furent dévoués à M. Blin de Bourdon. Du 30 juillet au 2 août, ils remplirent les salons de M. Harlé fils, puis ceux de M. Corne de Brillemont et même le cabinet du rédacteur en chef du *Propagateur* à qui ils croyaient alors quelque pouvoir. Aussi ces caméléons politiques arrivèrent-ils à la fin de leur vie sans avoir bronché une fois, toujours heureux, toujours en paix, et payant par mille palinodies, par mille complaisances, par mille bassesses, les quelques milliers de francs qu'ils mangent chaque année au grand ratelier du budget de l'État. « La peste aurait des

Cependant ses amis venaient de triompher, il est vrai que F. Degeorges et ses partisans espéraient voir arriver la République. Son journal d'abord se tint dans la réserve (1) et quand il vit ses idées et ses coreligionnaires mis à l'écart, il mit autant d'ardeur à combattre le gouvernement de Louis-Philippe, qu'il en avait mis à le faire arriver (2).

flatteurs, dit Champfort, si la peste donnait des pensions, » et jamais Champfort, voulant peindre la masse des fonctionnaires de la Restauration, n'aurait mieux dit.

(1) Il avait dû cesser sa publication après la saisie de ses presses. Sur quatre saisies, deux avaient été cassées. Il intenta une action en dommages et intérêts au vicomte Blin de Bourdon et au baron de Hauteclocque. M. de la Rivière conclut un arrangement amiable. Le 4 août, le journal reparut et le numéro porta la date du vendredi 30 juillet au mercredi 4 août. Il publia un article de tête sur la Monarchie constitutionnelle tiré du journal du Commerce, reproduisit la proclamation des députés, les actes officiels, etc.

(2) Le vicomte Blin de Bourdon avait, dit l'*Echo Français* du 17 juin 1834, laissé des regrets sincères dans le Pas-de-Calais et on avait su apprécier les bienfaits de son administration. « Intègre, doux et conciliant », dit encore le *Courrier du Pas-de-Calais,* journal ministériel (en 1831) ; il y avait de nombreux amis.

Le 11 juin 1834, il écrivit au baron de Hauteclocque la lettre suivante, imprimée dans la *Gazette de Flandre et d'Artois* du 15 juin 1834 :

« Vous voulez bien m'annoncer que beaucoup d'électeurs indépendants du Collège d'Arras, *intra muros* ont pris la détermination de me donner leurs suffrages aux prochaines élections et vous me demandez à cette occasion, si je serai disposé à abandonner la vie privée pour rentrer dans la carrière législative.

» Le témoignage de souvenir et de confiance qu'on veut me donner est trop précieux pour que je ne l'accueille pas avec une profonde reconnaissance, il est pour moi la plus douce récompense d'une administration de six années pendant lesquelles la prospérité de votre département et le bonheur de ses habitants (ils me rendront tous cette justice) a été l'objet de ma constante sollicitude.

» Vous me demandez si j'ai le courage de quitter ma retraite pour me consacrer de nouveau aux affaires publiques. Si je ne consultais que mes goûts, ma réponse serait négative, mais dans les circonstances

On s'occupa de réorganiser la Garde nationale (1). Le

actuelles, lorsque la marche déplorable du pouvoir a mis la France dans une position aussi critique, un Français ne se doit-il pas avant tout à son pays ? Peut-il refuser le mandat de ses concitoyens ? Je ne le pense pas. Si leurs suffrages me rappelaient à la Chambre, je n'hésiterais pas à me rendre à leurs vœux, je regarderais comme mon premier devoir de réclamer l'abolition du monopole électoral, du serment, des lois d'exception, la Décentralisation, l'allègement des charges publiques et les libertés nécessaires au bonheur de la France et loin de rechercher les faveurs du Gouvernement, je les refuserais si elles m'étaient offertes, conservant toute mon indépendance.

» Quelle que soit d'ailleurs l'issue de la lutte qui se prépare, je n'oublierai jamais le souvenir bienveillant de MM. les électeurs d'Arras, à qui je crois loyal de ne pas laisser ignorer que beaucoup d'électeurs de la Somme se proposent aussi de me donner leurs suffrages ».

Il s'agissait de remplacer M. Harlé père. Quel fut l'écrivain qui défendit la candidature du vicomte Blin de Bourdon ? Frédéric Degeorges qui l'avait tant combattu, et quel journal fit l'éloge de ce vieux légitimiste ? Le *Propagateur* qui avait tant attaqué la Monarchie légitime. Il soutenait également M. Corne de Brillemont contre M. Harlé fils, qui devait son élection à St-Omer à ce journal. Le *Propagateur* écrivait le 21 juin 1830 : de nombreux candidats se présentent, les uns complices, les autres désapprobateurs de ce qui se fait depuis trois ans. Les uns les encouragent dans le système qu'ils ont adopté, les autres veulent les arrêter dans leur marche, afin de préserver la France des hontes et des secousses d'une révolution. Aussi les électeurs à défaut de candidats de leur opinion préfèreront M. Blin de Bourdon, etc., à ces amis damnés du Ministère dont les actes appellent sur la France la hideuse banqueroute et les sanglantes collisions. Naturellement les journaux orléanistes fulminaient contre l'alliance qu'ils appelaient *Carlo Républicaine* et traitèrent également fort mal ses candidats, le *Propagateur* dans son numéro du 16 juin 1834, chercha à justifier cette alliance des républicains et des légitimistes en disant que M. Harlé en 1824, avait dù son élection à une entente de divers partis.

Il faut conclure comme l'a dit Molière : « Que le monde est une étrange chose ».

M. Blin de Bourdon comptait sur les voix des républicains et des libéraux, la moitié lui fit défaut. Il échoua avec 129 voix contre 254 données à M. Harlé père. Mais il fut nommé à Doullens et il

Préfet l'annonça au Conseil général. Cette mesure administrative ne fut pas chose facile (1).

conserva longtemps ce siège de député que son fils devait occuper après lui. M. Corne de Brillemont échoua également.

(1 p. 211) M. de Raulin écrivait au Préfet le 2 août 1830 : « J'ai l'honneur de vous informer du résultat obtenu dans le conseil de la légion de la Garde Nationale tenu ce matin d'après votre ordre. Ces messieurs sont convenus de réunir aujourd'hui, entre trois et quatre heures de l'après-midi, les hommes habilllés ou non habillés qui se trouvent portés sur les contrôles de la Compagnie, à l'effet d'en dresser de nouveaux plus exacts que les anciens et d'obtenir en même temps tous les renseignements nécessaires sur le nombre d'armes et de fournitures dont on pourrait avoir besoin. Messieurs les capitaines m'ont promis de mettre à ma disposition aujourd'hui à six heures du soir au plus tard, trente hommes armés, équipés entièrement, lesquels seront pris dans les cinq compagnies. Les trente hommes se réuniront à la porte de M. Crépieux, adjudant-major, lequel se mettra à leur tête et les dirigera vers l'avenue de la Préfecture. Là, ils trouveront un adjudant de place qui les conduira au poste de l'hôtel de la Préfecture et les y installera. Ces dernières dispositions ont été convenues entre M. le Commandant de la place et moi. J'ai eu l'honneur de le voir tout à l'heure et je l'ai instruit de tout ce qui précède. Je dois vous informer que sur les trente hommes qui occuperont ce soir le poste de la Préfecture, dix formeront le poste proprement dit et les vingt autres seront employés à faire des patrouilles. Ces dispositions sont provisoires, attendu que le poste que vous me déterminerez au Palais de Justice ne saurait être occupé aujourd'hui. J'ai écrit à M. le Président pour lui demander un local convenable, j'attends sa réponse et dans le cas où elle serait satisfaisante, je me déterminerai à convenir d'un arrangement avec lui ».

(1) Voici un assez long article que publia le *Propagateur :*

Arras continue de jouir du calme le plus complet. Les premiers essais de la réorganisation de la Garde Nationale ont produit la plus heureuse impression, elle est pour tous nos concitoyens le symbole de cette liberté si chère que nous invoquons depuis 40 ans et qu'il appartenait à la jeune France de conquérir à jamais. Ne comptons plus les sacrifices faits pour arriver à ce but si précieux ; ne comptons même pas ceux que nous avons à faire pour le conserver. Calculer avec le passé ou avec l'avenir, ce serait faire de l'égoïsme et l'amour de la patrie ne le conçoit pas. Dévouons-nous à de nombreux efforts, nous

L'évêque d'Arras ne crut pas devoir faire de mandement à l'occasion de l'avènement au trône de Louis-Philippe. Les esprits avaient été excités contre le clergé, il pouvait craindre des manifestations hostiles. Le 4 août, il envoya une lettre à ses curés pour leur recommander la prudence (1). Quelques

ne tarderons pas à en recueillir les premières récompenses. Dans peu de jours notre Garde Nationale sera réorganisée. Les premières opérations paraissent lentes, elles le sont en effet, il n'en pourrait être autrement. Le point de départ était vicieux, mais il était donné ou imposé par le Ministre : il fallait l'accepter. La législation sur la Garde Nationale est un chaos, il faut en rechercher les principes dans plus de quatre-vingts décrets et ordonnances que tous les gouvernements, depuis l'Assemblée Nationale jusqu'à ce jour, ont accumulés les uns sur les autres avec une incroyable contradiction. Le principe dominant de cette première institution repose dans l'intervention des Gardes Nationaux dans le choix des affaires. Ce principe réclamé depuis longtemps par tous ceux qui ont des sentiments d'honneur et d'amour de la liberté vient d'être consacré par la proclamation de nos députés et c'est avec raison que les dernières nominations faites par le vicomte Blin de Bourdon ont paru vicieuses et illégales à nos concitoyens, mais, nous le répétons, le Ministre ne permettait pas une autre marche avant la réforme de la législation, il fallait assurer le repos de la cité, il fallait arriver à une organisation d'une manière quelconque et on ne pouvait faire que du provisoire. Cette situation ne doit pas arrêter le zèle de nos concitoyens ; qu'ils s'empressent de rendre le service possible, qu'ils viennent relever ceux que le devoir, en des jours de troubles et d'alarmes, a retenu à leur poste et dès que les bases de l'organisation seront fixées, ils useront avec indépendance de l'importante prérogative de se donner des chefs, et soit qu'ils ratifient ou qu'ils révoquent les nominations actuelles, nous sommes convaincus que leur vote sera digne de notre nouvelle existence, s'ils confient le soin de les commander à des hommes insensibles aux oscillations politiques et qui ont donné des gages certains de dévouement à la patrie malgré les vexations des absolutistes et sont restés invariables dans leurs principes sans faiblesse et sans hésitation.

(1) Voici cette lettre :

« Le véritable intérêt du Ministère pastoral que Jésus-Christ nous a confié, l'avantage réel de notre sainte Religion, la plus grande gloire de Dieu doivent dans tous les temps être le but unique de la conduite du Pasteur des âmes, envoyé pour leur prêcher d'après l'Evangile la

ecclésiastiques ayant paru en manquer, il écrivit le 28 août une seconde lettre (1). Enfin, un nouveau Préfet ayant été nommé, il annonça que l'état provisoire avait cessé (2).

concorde et la charité, nous devons nous montrer, partout et en toutes circonstances, des anges de paix.

» Chargés exclusivement du salut des âmes, nous devons nous occuper de cette auguste et sublime mission.

» Etrangers par notre état aux affaires du monde, nous devons éviter dans nos discours, comme dans nos moindres paroles, tout ce qui pourrait éveiller l'attention publique et devenir plutôt nuisible qu'utile à l'avancement de la Religion.

» La prudence du serpent et la simplicité de la colombe nous sont recommandées dans tous les temps, mais plus particulièrement dans les circonstances qui présentent quelque gravité.

» Je veille avec sollicitude à tout ce qui pourrait intéresser mes dignes et vénérables coopérateurs. Je les prie instamment de s'appliquer exactement et uniquement aux fonctions de leur Ministère, et je les conjure de ne rien faire ni rien dire qui puisse provoquer une plainte. Attendons et prions.

» Je n'ai reçu aucune instruction, vous vous concerterez en ce qui regarde la publicité avec les autorités locales ».

(1) Voici cette lettre :

» Malgré ma circulaire du 4 août, j'ai appris avec étonnement que certains prêtres, au lieu de s'occuper uniquement des affaires du Ciel ont l'imprudence de s'occuper des affaires publiques dans les visites qu'ils se rendent, ou quand ils se réunissent en réunions particulières produites par l'amitié ou la coutume et peuvent être considérées comme des conciliabules publics.

» Le drapeau blanc flotte encore dans quelques églises. Il faut se conformer à la coutume et n'y mettre que ceux conquis sur l'ennemi, et avec une autorisation de l'administration, on pourra permettre aux maires de mettre sur le clocher le drapeau tricolore.

» Il faudra continuer de dire les prières pour le Roi, car il faut se conformer à la morale de l'Apôtre et du Sauveur.

» Que cette circulaire ne vous afflige pas, et voyez-y une nouvelle preuve de mon attachement et du désir de vous voir heureux ».

(2) Voici ce qu'écrivit Monseigneur de La Tour d'Auvergne :

« L'état provisoire a cessé ; le Préfet est arrivé. Nous nous sommes concerté avec lui pour tout ce qui regarde l'administration. La confiance peut donc renaître dans le clergé. Toute sécurité lui est

Il fallut s'occuper de remplacer les anciens fonctionnaires. F. Degeorges alla à Paris pour cela et fit modifier divers choix à Arras. MM. Lantoine Harduin et Harbaville remplacèrent provisoirement comme adjoints MM. de Raulin et Lincque qui donnèrent leur démission le 9 août. M. Harbaville ayant été nommé conseiller de préfecture, M. Dudouit le remplaça, il fut nommé maire le 12 septembre.

Comme préfet, on nomma M. Corne de Brillemont, il refusa à cause de sa santé, le vicomte Siméon ne voulut pas accepter et M. Cahouet fut nommé (1), il adressa aux maires une proclamation (2). Il assista à la réunion du Conseil général et y prononça un discours où il rendit hommage aux anciens membres de cette Assemblée.

M. Philis devint secrétaire-général, il avait déjà rempli cette fonction dans le Pas-de-Calais de 1820 à 1823.

MM. Goudemetz, Harbaville et Cornille furent nommés

assurée. Occupons-nous de nos fonctions. Soyons prudents et circonspects. Nous devons jouir de la liberté promise à tous les Français. Votre Evêque est plein de confiance dans l'excellent magistrat qui administre le département. Je me flatte que tout le monde sera sage et que personne n'attirera l'attention publique.

(1) Nommé le 22 août, installé le 29. Il avait rempli des fonctions administratives sous le premier empire ; révoqué en 1814, renommé pendant les Cent Jours, révoqué à nouveau en 1815, il avait toujours professé des idées libérales, rentré dans la vie privée, il s'occupa d'affaires, il était conseiller général de la Manche. Il tomba en disgrâce, sa capacité active, mais rude et sauvage ayant fait fausse route, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*.

(2) La voici : « La révolution miraculeuse qui vient de sauver la France est approuvée par tous les hommes amis de leur pays. Sous le gouvernement de Philippe Ier, avec les institutions libérales dont les bases sont jetées, la paix et la liberté sont assurées par le nouveau Gouvernement pour tous les Français quelles que soient leurs opinions.

» Faites arborer les Couleurs nationales adoptées par le nouveau Gouvernement et répandez parmi vos administrés de toutes classes les principes qu'il a proclamés et sur lesquels repose désormais le bonheur de la patrie ».

Conseillers de préfecture à la place de MM. Constantin de Hauteclocque, d'Hagerue et Bergé de Vasseneau.

Les Sous-Préfets donnèrent leur démission à l'exception de M. Denormandie qui s'était prétendu un vieux royaliste, il resta à Béthune, puis fut nommé à Boulogne, remplaçant M. Gingoult, plus tard, administra l'arrondissement de Saint-Omer et, après, celui de Blaye. A Montreuil, M. Enlart fils, remplaça M. des Garez qui, à son départ, fut l'objet d'une manifestation sympathique. M. Pellenc obtint la Sous-Préfecture de Saint-Pol à la place du marquis d'Humereuille.

Nous allons résumer brièvement le long travail que nous avons composé sur l'histoire de la Restauration dans le Pas-de-Calais.

En 1815, à la rentrée de Louis XVIII, enthousiasme général, c'est un père qui revient au milieu de ses enfants, le règne des Bourbons paraît assuré pour toujours. Les Royalistes rentrés en France, après avoir subi les douleurs de l'exil, vu leurs parents périr sur l'échafaud et leurs biens confisqués, croient qu'ils vont retrouver au retour du Roi leurs propriétés et obtenir les places et les honneurs, ainsi que leur en donnent le droit les malheurs qu'ils ont subis pour leur foi et leur dévouement aux Bourbons. Il n'en est rien. Louis XVIII, au lieu de garder une silence prudent, assure dans la Charte la possession paisible aux acquéreurs des biens ayant appartenu aux émigrés, sans parler de les indemniser. Talleyrand et Foucher redeviennent ministres, d'autres régicides et un grand nombre d'anciens Bonapartistes et de republicains conservent leurs emplois ou en obtiennent d'autres, il est vrai que le cri de : Vive le Roi, s'il ne sortait pas de leur cœur sortait de leur bouche. Les Royalistes, négligés, manifestent leur mécontentement, Louis XVIII, froissé, décide qu'il se passera d'eux, dissout la *Chambre des Introuvables* qui est entièrement Royaliste, donne sa confiance à M. Decazes, ancien Bonapartiste qui,

aidé de fonctionnaires hostiles aux vrais royalistes, appelés alors *les ultra,* parvient, en les laissant à l'écart ou en les combattant, à leur enlever une grande partie de leur influence. Le parti libéral qui doit faire tant de mal à la Royauté légitime, apparaît à la Chambre. On a vu les succès qu'il obtint dans le Pas-de-Calais grâce au Préfet Mallouet et plus tard, au vicomte Siméon. La majorité de la Chambre des Pairs était royaliste ; pour la faire disparaître, on y introduisit soixante nouveaux membres, la plupart anciens Bonapartistes ou Républicains. Lors de la réorganisation de l'armée, un assez grand nombre de jeunes Royalistes avait obtenu le brevet de sous-lieutenant. Le Ministre de la Guerre Gouvion St-Cyr, dans une nouvelle loi sur l'armée, les renvoie et les remplace en partie par d'anciens officiers de Napoléon mis en demi-solde et apportant leur rancune contre les Bourbons. L'Empereur n'avait jamais voulu accorder la liberté de la Presse, et il avait raison. Au lieu de l'imiter, Louis XVIII l'accorde en partie, la retire, Charles X la rend. Les journaux les plus répandus étaient devenus hostiles et agissaient sur les électeurs à cent écus, exploitaient contre les Bourbons les essais malheureux de lois sur le sacrilège et le droit d'aînesse. On persuade aux électeurs qu'ils sont gouvernés par un jésuite déguisé, entouré de nobles et de prêtres, et que l'on va voir revenir la dîme et les droits féodaux. Les sociétés secrètes s'organisent, les conspirations éclatent.

A la fin du règne de Louis XVIII, la situation devenait grave, quand éclate un coup de foudre, l'assassinat du duc de Berry. La France est consternée, le sentiment royaliste se réveille de toutes parts. Les libéraux sont considérés comme les complices de ce crime. Le duc Decazes, ses amis et ses collaborateurs sont renvoyés, on nomme pour 7 ans une chambre en grande partie royaliste et disposée à voter toutes les lois conservatrices. Un Ministre d'une haute intelligence M. de Villèle, prend la direction des affaires, l'horizon parait éclairci, il n'en est rien. Louis XVIII

meurt, Charles X arrive au pouvoir. C'était un vieillard, bon, affable, pieux, dévoué à ses devoirs, mais faible, sans grandes qualités politiques, cherchant la popularité et se laissant diriger par des intrigues de Cour. Il répare une injustice de son prédécesseur et accorde une indemnité aux émigrés. Les royalistes se croyant invincibles, se divisent, entrent en lutte pour des questions de personnes et une partie va jusqu'à s'unir aux libéraux. M. de Villèle devient l'objet des attaques des monarchistes. Mollement soutenu par le Roi, il perd courage et propose la dissolution de la Chambre. Charles X y consent et c'est un irréparable malheur. M. de Villèle ne croyait pas à la puissance de la Presse, elle en avait pourtant une grande sur les électeurs, elle amena l'échec électoral d'un grand nombre de royalistes dévoués et l'arrivée de libéraux et de monarchistes appelés *Constitutionnels,* d'un dévouement douteux et cherchant à donner des leçons au Gouvernement.

Si la prospérité de la France en ressources financières, commerce, industrie, augmentait chaque jour ; si, à l'extérieur, notre influence grandissait grâce aux expéditions d'Espagne et de Morée ; si l'Algérie allait nous procurer une magnifique conquête, on n'en tenait pas compte à la Royauté.

La situation intérieure devenait difficile. Pour se créer une majorité, le Roi chercha à gagner à sa cause la partie des députés de la gauche qui étaient le moins hostiles. Il prit pour chef du Ministère M. de Martignac, orateur éloquent, mais doué de peu de sens politique. Il chercha la conciliation. Pour l'obtenir, il accorda la liberté de la Presse, c'était le moyen le plus certain d'amener la chute de la Royauté, avec une Magistrature souvent défavorable au Gouvernement et prononçant des acquittements. La Gauche ne lui tint pas compte des concessions qu'on lui fit et s'en servit contre ceux qui les lui accordaient. En présence de la violence avec laquelle il était attaqué, le Roi résolut de prendre un Ministère de résistance et, pour cela, il fallait

un chef qui eût une volonté énergique et un bras vigoureux ; et l'ami de Charles X, le prince de Polignac, n'avait ni l'un ni l'autre. Les journaux de l'opposition, craignant un coup d'état, redoublèrent de violences et 221 députés votèrent une Adresse qui, sous les apparences du respect, annonçait la résistance ; et, pour la soutenir, il se forma des associations menaçant du refus de l'impôt si le Gouvernement essayait d'abolir la Charte. Ils voulaient faire de Charles X un roi qui règne et ne gouverne pas. Il fallait se soumettre, comme on le dit plus tard au Maréchal de Mac-Mahon, ou se démettre. Charles X pouvait être un roi faible et de peu d'intelligence politique, mais il avait deux qualités qu'on n'a jamais refusées aux Bourbons : l'honneur et le courage. Il ne voulut pas abandonner ses amis, il préféra périr de suite en combattant que de tomber sans gloire quelques années après, comme disait le Dauphin. Deux partis s'offraient à lui, dissoudre la Chambre ou faire un coup d'état. On prit le plus mauvais qui était le premier. Les électeurs à cent écus indépendants, travaillés par les journaux libéraux, ne pouvaient renvoyer que les mêmes députés ou d'autres plus mauvais encore. C'est ce qui eut lieu, malgré les efforts de l'administration, mal soutenue en général par ses fonctionnaires. Il ne restait plus, pour sortir d'embarras, qu'un coup d'état, car le Gouvernement ne pouvait marcher sans les ressources d'un budget qu'on lui aurait refusé. On a beaucoup blâmé les ordonnances, on les a rendues responsables de la chute de la Monarchie légitime, mais les fautes commises successivement par Louis XVIII et Charles X n'avaient laissé que cette solution. il fallait agir, comme Louis-Napoléon au 2 décembre, observer un profond mystère, attendre pour prendre ce parti dangereux le retour de l'armée d'Algérie, enthousiasmée par la victoire, conduite par un chef énergique ; ramener le plus possible de troupes fidèles dans Paris, éloigner celles qui étaient douteuses, donner aux camps de St-Omer et de Lunéville l'ordre d'être prêts à partir le jour où paraîtraient les ordonnances,

faire saisir et conduire à Vincennes les chefs du parti libéral, avec la perspective au premier mouvement insurrectionnel de passer devant une commission militaire et d'être fusillés, envoyer un capitaine de gendarmerie au duc d'Orléans, avec l'ordre d'aller au château d'Eu et de ne pas en bouger. Rien de tout cela ne se fit, et si on avait agi on aurait réussi, car la révolution de 1830 eut beaucoup de peine à s'organiser. Les troupes étaient, en général, fidèles et le pays restait royaliste ; l'insurrection n'aurait probablement pas été tentée. La branche aînée serait restée sur le trône. L'aurait-elle conservé longtemps ? Nous n'avons pas à l'examiner. Mais Charles X était un vieillard, le duc d'Angoulême un prince peu populaire, le duc de Bordeaux un enfant, les royalistes un parti divisé, les libéraux unis, intelligents, énergiques. L'avenir restait incertain. Quarante ans après, les sombres nuages qui obscurcissaient l'horizon s'entrouvrirent et on crut voir reparaître la couronne des Lys. La nuit revint pour toujours. La royauté de Louis-Philippe ne fut pas heureuse, en voulant rester dans le juste milieu, comme on disait alors, il ne contenta personne et tomba sous un choc qui ne paraissait pas bien violent. Napoléon III. dont le règne d'abord donna les plus grandes espérances, sombra dans un désastre national, et ces deux souverains allèrent, comme Charles X, mourir loin du sol de leur patrie. Comment ces trois gouvernements qui paraissaient reposer sur des bases solides, disparurent-ils si facilement ? Les anciens y auraient vu la fatalité, les chrétiens y trouvent la main de Dieu.

Nous ne raconterons pas l'histoire de notre pays après 1830, ces temps sont encore trop près de nous, pour les juger avec impartialité, et notre grand âge nous avertit qu'il faut nous arrêter. Mais il nous reste un devoir bien doux à remplir, c'est de remercier nos confrères, de la sympathie qu'ils nous ont toujours montrée, en écoutant

depuis trente-cinq ans, nos longues et fréquentes lectures et en en faisant insérer la plus grande partie dans les mémoires de leur docte Académie. Ils nous ont offert un gracieux souvenir qui nous est bien précieux et nous ont exprimé en prose et en vers des sentiments affectueux, dont nous leur sommes profondément reconnaissants. Nous devons ces honneurs moins à notre mérite personnel qu'aux souvenirs de deux anciens académiciens nos oncles, le baron Lallart et le baron de Hauteclocque, tous deux maires d'Arras et dont le premier fut assez heureux pour contribuer à faire renaître l'Académie d'Arras, en 1817.

En cessant nos travaux, nous avons l'espoir de voir se réaliser le vers du poète latin :

Uno avulso non deficit alter.

Parmi nos confrères, il se trouvera des érudits et des chercheurs, pour continuer à faire revivre l'histoire de notre pays, le champ est vaste et la moisson est abondante. Les inventaires et les classements nouveaux dans les bibliothèques et les archives leur rendront le travail plus facile, ils trouveront comme nous dans leur labeur, avec la joie de faire renaître les siècles qui ne sont plus, l'oubli des tristesses du temps présent.

Bermicourt, le 18 septembre 1911.

FIN



HOMMAGE

A

M. LE COMTE DE HAUTECLOCQUE

Le 7 avril 1911, M. le comte de Hauteclocque faisait à l'Académie sa dernière lecture sur l'Histoire du Pas-de-Calais sous la Restauration.

Pour solenniser la clôture de ses longs travaux et fêter ses quarante années de présence à la Compagnie, M. le Président, entouré d'un très grand nombre de ses collègues, lui remit la plaquette d'argent de l'Académie avec cette inscription :

L'ACADÉMIE RECONNAISSANTE

A M. LE COMTE DE HAUTECLOCQUE

1871-1911



ALLOCUTION DE M. ACREMANT

Président.

Mon cher Collègue,

L'Académie a pensé, avec juste raison, que cette séance ne pouvait pas... ne devait pas se terminer comme une autre.

Elle m'a chargé de parler au nom de tous, espérant qu'un mot du Président vous occasionnerait une impression plus sensible.

Je crois, cependant, que tout autre se serait aussi bien et même mieux que moi acquitté de cette mission. En effet, lorsqu'il s'agit d'affection et de respect, il y a toujours dans notre Compagnie des voix prêtes à environner ces mots d'une douce émotion qui en augmente le charme.

Vous êtes, Monsieur le Comte, l'un de nos doyens d'âge.

Le *31 Mars 1871,* au bruit des canons qui grondaient sous les murs de Paris, notre Société vous a baptisé *Membre de l'Académie.*

Il est donc juste que nous célébrions entre nous, en famille, les quarante années que vous avez consacrées au bonheur et à l'honneur de notre Société! Il est d'autant plus naturel que nous fêtions ces quarante années, qu'elles correspondent à quarante années de travail!

Je ne suis pas un grand admirateur de la statistique, cette science à laquelle on fait dire... tant de choses... J'ai néanmoins eu l'idée, cette semaine, d'aligner tout ce que vous avez pu écrire, et j'ai réussi à condenser votre vie acadé-

mique en 166 feuilles d'imprimerie, autrement dit 2,653 pages ou si vous préférez 95,408 lignes de savantes publications...

N'est-ce pas un record?... Cela explique en tous cas le titre de *travailleur infatigable* que je vous ai plusieurs fois décerné en vous félicitant!

Je n'ai là énuméré que les articles parus dans nos Mémoires, en ayant eu soin d'éliminer ce que vous avez fait paraitre soit dans le *Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais,* soit dans le *Bulletin de la Commission des Monuments historiques.*

Je dois enfin ajouter que quelque nombreuses que soient vos publications, elles n'en sont pas moins toutes intéressantes et écrites dans un style facile et naturel.

Il y a certes longtemps que vous nous avez donné le compte-rendu des fêtes qui ont illustré la capitale de l'Artois au moment de la *joyeuse entrée des Archiducs Albert et Isabelle.*

Pour compléter l'*histoire de leur gouvernement,* vous avez ensuite fait paraitre un mémoire sur le *Président Richardot et les États généraux des Pays-Bas de 1598.*

Depuis lors, ce qui a captivé surtout votre attention, c'est la période qui s'est écoulée de 1804 à 1830 où vous avez tout étudié, fouillant sans cesse dans les archives, n'abandonnant aucune pièce sans en avoir extrait tout ce qui devait nous instruire.

Ainsi vous nous avez tour à tour entretenus, et avec une égale compétence, de l'*administration préfectorale,* du *budget des communes,* de la *conscription,* de l'*instruction publique* et du *clergé sous le Premier Empire,* des *Cent Jours...* et enfin, tout en classant les Archives de l'Académie, vous nous avez parlé de la *Seconde Restauration,* relation où il a fallu votre tact pour oser apprécier et les doctrines et les personnages, et que vous venez de terminer magistralement aujourd'hui.

Voilà ce que vous avez fait, et nous serions bien ingrats si nous ne nous en souvenions pas!...

Pourtant, il est une chose contre laquelle je ne saurais trop protester : c'est le désir que vous avez maintes fois exprimé que cette composition soit la dernière qui sorte de vos mains. Ici je proteste... et je proteste vivement tant en mon nom que comme l'interprète de l'Académie unanime.

J'admettrais à la rigueur que vous ne veuillez plus mettre la main à une étude de longue haleine. Mais, vous pouvez être assuré qu'il nous sera toujours agréable d'entendre une nouvelle communication de vous, aussi courte que vous le voudrez, comme par exemple la biographie que vous nous avez faite jadis (non pas du *Maréchal de Lévis*), mais celle de *Bernard Boiardi,* notre ancien Évêque d'Arras.

Vous voyez que toutes les mains se tendent actuellement vers vous. Aussi, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous rappeler, qu'ayant le plaisir de vous posséder comme écrivain, nous ne voulons pas que vous vous lassiez de nous lire vos trouvailles... Et votre exemple sera suivi par les jeunes qui voudront à leur tour imprimer une nouvelle vitalité à notre Compagnie.

Vous accepterez donc cette plaquette, faible écho de notre reconnaissance.

Nous sommes heureux de vous l'offrir!

Et vous constaterez avec moi que l'amitié la plus solide se lit ce soir dans tous les yeux, où une joie vraie s'épanouit... l'amitié, ce sentiment cher à nos âmes, qui, si elle était exclue du reste du monde, trouverait un refuge dans le sein de nos Académies où, quoique l'on dise, elle occupe la première place.



POÉSIE

Par M. le Baron CAVROIS de SATERNAULT

Secrétaire-Général

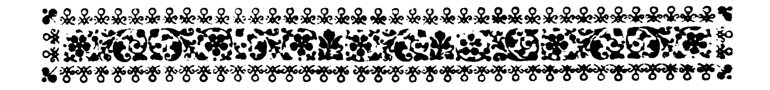
Sonnez, sonnez encor, cloches d'un vieux blason;
Levez-vous, fiers aïeux d'une antique Maison :
Au cri de « Dieu le veut », jadis contre le More
Du vaillant Godefroy vous répétiez l'appel.
Les siècles ont passé, l'on s'en souvient encore,
Hauteclocque en Artois est toujours immortel.

Vos pères, cher Monsieur, hauts et puissants seigneurs,
De l'Eglise et du pauvre insignes bienfaiteurs,
Firent dans nos pays souche à travers les âges;
États artésiens, abbaye et castel,
Chapitre, armée, ont vu tour à tour leurs lignages.
Hauteclocque en Artois est toujours immortel.

Vous venez de nommer aussi le Magistrat
Qui gouverna quatre ans Arras avec éclat;
L'Église du faubourg, les Concerts, le Musée,
Montrent pour la Cité son zèle paternel;
Honorons ses vertus, sa carrière brisée;
Hauteclocque en Artois est toujours immortel.

Digne fils des aïeux dont vous êtes issu,
Vous gardez le dépôt que vous avez reçu:
Joignant en vous l'ancienne et la nouvelle France,
Vous conservez l'amour du trône et de l'autel.
Voyant vos petits-fils, ayez douce fiance,
Hauteclocque en Artois est toujours immortel.

Collègue vénéré, votre labeur fécond
Fait notre gloire aussi : vos œuvres resteront.
Quarante ans de travaux dans notre Compagnie
Vous assurent le nom pour jamais éternel
Que l'on obtient, dit-on, dans toute Académie!
Hauteclocque en Artois est toujours immortel.



LE

COSTUME DES ÉCHEVINS D'ARRAS

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant.

Le problème relatif au costume des échevins d'Arras n'a rien de troublant ni de passionnant ; tout au plus, par son côté pittoresque, peut-il intéresser les artistes et, à l'occasion, les organisateurs de fêtes historiques. Lorsqu'on voulut, dans le cortège du 17 juillet 1910, faire figurer le Magistrat de notre ville, cette question de costume ne parut pas présenter de sérieuses difficultés. On savait que les échevins portaient des robes et que ces robes furent parfois « vermeilles ». L'impresario nous offrit les toges conventionnelles et cramoisies des figurants, faisant fonction de juges dans les pièces moyennâgeuses. Dans l'ignorance où nous étions de la forme exacte du vêtement échevinal, cette proposition cadrait trop bien avec la modicité des ressources du Comité et, en somme, avec la vraisemblance historique, puisque les échevins étaient « gens de justice », pour ne pas être immédiatement acceptée. Peu satisfait pourtant de la solution, économique, il est vrai, mais un peu fantaisiste de ce petit problème, je me suis promis, dès lors, tout en admi-

rant la belle prestance des personnages rutilants qui défilèrent devant nous, de rechercher si nos archives ne fourniraient pas, pour l'avenir, les éléments d'une restitution moins contestable. Que nos magistrats aient porté la robe, le fait est certain; mais que signifiait exactement jadis le mot *robe?* D'après Viollet-Leduc (1), « ce mot comprenait toutes sortes de vêtements, faits pour être portés, au besoin, ensemble : d'abord la chemise, *roba lingiæ*, puis la *cotte*, puis le bliaut ou le surcot plus tard, puis le peliçon, le garde-corps, le chaperon, enfin le *mantel* ou la *houppelande.* » Comment s'y reconnaître avec un terme si élastique qu'il désignait indifféremment toutes les parties des vêtements masculins ou féminins? Encore au XVIII[e] siècle, les commis aux honneurs appellent, dans leurs comptes et parfois dans le même article, les costumes des guetteurs du beffroi, tantôt capotes, tantôt casaques et tantôt robes (2). Dira-t-on que le mot *robe* éveillait au moins l'idée d'un vêtement ample et tombant jusqu'aux pieds ? Mais il y avait la noblesse de robe longue et la noblesse de robe courte, la justice de robe longue et la justice de robe courte; il y avait même à Arras des *échevins de robe courte* (3). Un ordre de service du XVII[e] siècle prescrit aux mousquetaires de revêtir, en certaines occasions, la *robe de petite ordonnance*, c'est-à-dire la petite tenue. On s'aperçoit donc très-vite, quand on le serre d'un peu près, que ce mot ne correspond à aucune forme fixe, à aucune image précise et utilisable. En principe, nos échevins, étant « gens de justice », devaient porter la robe longue ; en

(1) Dictionnaire raisonné du mobilier, au mot *robe*.

(2) *Robe* est le terme généralement employé. Voir cependant registre 1677-78 f[os] 33 et 36 : « 14 aunes de drap bleu et 12 aunes de drap rouge pour les *robbes* des guetteurs » ; « façon de deux *casacques* aux guetteurs » et registre 1701-1702 f[o] 26 : « pour les draps des *capottes* des guetteurs ».

(3) Les gentilshommes. (Ch. de Wignacourt, observations sur l'échevinage d'Arras p. 41 et 42).

fait, ni pour la façon, ni pour la couleur, ils n'adoptèrent, comme les municipalités anglaises, par exemple, un type invariable et traditionnel. Il est même permis d'avancer qu'ils s'ingénièrent toujours à concilier la sévérité de leur costume avec les vicissitudes et les agréments capricieux de la mode. C'est ce que je vais essayer de prouver à l'aide de textes, puisque, à ma connaissance du moins, l'échevinage d'Arras n'apparaît dans aucun document iconographique.

Forme des robes.

« C'est en 1414, dit avec raison M. Lecesne (1) que les échevins reçoivent une sorte de traitement par l'usage qui s'établit de leur payer les robes qu'ils devaient endosser », mais il se trompe en ajoutant : « C'est ce qu'on appelait *estre vestus à la livrée du duc* ». En effet, une ordonnance de Jean sans Peur, visant d'ailleurs des édits précédents, avait décidé que l'échevinage, nommé de quatorze mois en quatorze mois, serait désormais élu annuellement à la Toussaint et que, exceptionnellement, le présent échevinage serait prorogé jusqu'au 31 octobre (2). L'élection du 1er novembre 1414 fut accompagnée d'un règlement déterminant les devoirs des membres du Magistrat et le nombre de leurs séances hebdomadaires en halle. En voici le premier article : « Primes, fu ordonné par l'ordonnance de notre redoubté Seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne... que les maieur, eschevins et argentier seroient vestus de vostre livrée et les autres officiers à l'ordonnance de messieurs maieur et eschevins » (3). De *votre* livrée, c'est-à-dire de la livrée de la ville et non de celle du duc. Il ne peut en être autrement ; car, si le mot *livrée* représentant, d'après son étymologie même, les draps qu'un seigneur, un prince ou un roi faisait *délivrer* aux membres de sa famille ou aux

(1) *Histoire d'Arras*, tome I, p. 263.
(2) Arch. mun. reg. mémorial 5 fol. 45.
(3) id. fol. 46.

gens de sa maison, à des époques déterminées et régulières, n'implique pas forcément l'idée de subordination servile, il n'en est pas moins arrivé, par la force des choses, à marquer une dépendance plus ou moins étroite, incompatible avec les libres fonctions d'échevin. Cela est si vrai, que, dans le statut de l'échevinage, promulgué par le Magistrat le 3 mai 1356, (1) une lourde amende de cent livres parisis est prévue contre tout bourgeois qui, appartenant à un seigneur (comte d'Artois, ou autre) et recevant de ses draps « emprendrait ou accepterait » l'état d'échevin.

Mais si les échevins devaient être affranchis de toute attache à un maître, ils pouvaient, en qualité de serviteurs de la ville, accepter de cette ville, en rémunération de leurs travaux, « pour l'honneur de justice et décoration de l'échevinage », selon la formule consacrée, les draps de robe ou draps de livrée. De ces draps, ils étaient tenus, théoriquement, de faire confectionner l'ample toge de judicature ; souvent, ils n'en tiraient que des vêtements quelconques, spécialisés par la similitude unicolore de l'étoffe et surtout par un insigne brodé, la blouque, dont je parlerai plus loin. C'est ce qui paraît déjà résulter d'un article des comptes municipaux de 1432-1433, où les mots *cottes* et *robes* sont synonymes : « a Jehan Leroux, pour avoir fait la brouderie de XI *cottes* de livrée pour le maieur et partie de nous, eschevins, moiennant X sols par chacune d'icelles *robes* » (2). Parfois même, ils se partageaient l'argent destiné à l'achat de la livrée. « Le IIIIe jour de juing l'an LXXVII (1477),

(1) A. Guesnon, *Inventaire des Chartes d'Artois*, p. 110. — Que quicunques... emprendra ou acceptera... l'estat de l'esquevinaige... pour tant que il soit au signeur, a ses gens ou gouvreneurs, a Saint-Waast, al hospital, a l'evesque ou au Capitle d'Arras, ou a l'un d'euls ou du serment d'yauls ou de l'un d'yauls ou que *il ait de leurs draps ou des draps de l'aucun d'yauls*, il sera tenus... en la somme de cent livres parisis... »

(2) Arch. du Pas-de-Calais, sér. E, Comptes d'Arras, 1432-33, f. 34.

Messieurs en nombre, ordonnèrent que chacun d'eulx et les aultres qui ont accoustumé d'avoir les draps de la ville, aront, au lieu de draps, chacun eschevin et le maieur et le conseiller X escus de XXIIII sols l'escu... » (1).

L'année 1477, marquée par la mort de Charles le Téméraire et la main-mise brutale de Louis XI sur Arras, fut, il est vrai, une année exceptionnelle ; mais, à en juger par un article de la charte accordée à *Franchise*, en juillet 1481, par le même Louis XI, la répartition des écus en 1477 ne devait pas être un fait isolé. « Item, lesdits maire et eschevins pourront, dès à présent, pour deux ans et, après, à chascune élection, (de deux ans en deux ans, d'après un article précédent) prendre de leurs deniers communs jusques à la somme de quatre cens livres tournois, pour faire leurs robbes de livrée pour eulx, leurs dits greffier et procureur, et *seront tenus y employer ladite somme, sans qu'ils la puissent prendre pour eulx ne applicquer à autres usaiges* » (2).

A toute époque, on rencontrera des documents plus ou moins explicites, témoignant de la répugnance des échevins à endosser la robe longue et de la persévérance inefficace des seigneurs de la ville à la leur imposer. En voici un, daté du 7 août 1497, qui ne manque pas de précision. Monseigneur Du Forest, gouverneur, fait remontrer aux échevins assemblés en halle, pour la reddition des comptes de deux ans, qu'il y a lieu « de mettre ordre et règle aux draps, qui ont monté par lesdits comptes et aultres précédemment, à grant et excessive somme, meismes que lesdits échevins *font faire robbes* TROP CURTES, *attendu que ce sont gens de justice* ».

« Il sera employé doresnavant pour les draps de mesdits sieurs ...attendu qu'ils n'ont aultre chose de prouffict de l'eschevinage, jusques a L sols l'aulne ou environ ».

« Et sy, a esté conclud que lesdits eschevins feront faire

(1) Arch mun., reg. mémorial 9, fol. 124.
(2) Ch. de Wignacourt, op. cit. p. 459.

leurs robbes *tout d'une longueur* JUSQUES A UNE PAUME PRÈS DES PIÉS ».

Cette fois, il n'y a pas à s'y méprendre, c'est bien la longue robe de judicature qu'on enjoint à nos magistrats d'avoir « toute faicte en dedans le jour de Noël » c'est-à-dire peu après leur élection, et de « porter en la halle trois jours en la sepmaine, comme ès jours de lundy, mardy et vendredy » (1).

Les échevins s'inclinent devant ce rappel aux règlements, évidemment motivé par l'oubli du précepte que de Wignacourt leur rappellera plus tard : « ut hœc gravitas... quœ senatores decet, ab animo descendat in vestimentum... » (2) A plusieurs reprises, ils spécifient que leurs robes seront faites « *selon la longueur et façon* » prescrites par l'ordonnance du 7 août 1497. En outre, « pour que chacun se acquitte de tous les règles pour lesdites robbes » ils veillent à ce que dès le mois de novembre ou « avant le grand dimanche » (Noël) « l'argentier trouve argent comptant à la moindre perte et frais de monnoie que faire se pourra, pour le paiement des draps » (3). Mais au cours du XVI[e] siècle, ils s'avisent d'un moyen détourné et ingénieux de concilier leur goût de parure mondaine avec leur soumission aux ordonnances du souverain. Ils se commandent deux robes, l'une de grande cérémonie, de coupe moins austère sans doute, et l'autre d'usage journalier.

Le gouverneur ne s'oppose pas à cette innovation, mais il maintient l'ancienne taxation qui ne tarde pas à paraître insuffisante aux échevins. « Le 2 mars 1572, Messieurs maieur et eschevins assemblés en leur Chambre du Conseil, leur fut, par les commis aux honneurs, remonstré que le

(1) Reg. mémorial 11, fol. 45.

(2) Ch. de Wignacourt, op. cit. p. 40. « Que la gravité qui sied au caractère des sénateurs se manifeste jusque dans leur façon de s'habiller. »

(3) Arch. mun., rég. mémorial 11, folios 53, 83, 144.

temps approchoit d'achepter draps pour les robes eschevinales et que restoit d'ordonner s'ils désiroient *draps ou argent.* Sur quoy fut dict et replicqué par ledict sieur maieur et plusieurs eschevins, que mal estoit possible achepter draps pour quarante livres, à laquelle somme les officiers du roy vouloient maintenir estre à chacun d'eux taxés, attendu l'extrême chierté à laquelle sont, de présent, les draps de grant scel de Rouen, desquels se soloient faire telles robbes et que partant sambloit (à correction) que Messieurs devoient rehaulchier ladicte estimation desdits draps, comme ils debvoient déduire, si lesdicts draps se ravalloient en pris ». On décide de convoquer les échevins issans « pour renforchement de Conseil » et, deux jours après, l'assemblée renforcée conclut « de pour ceste année prendre pour chacune robbe trente florins quy sont pour les deux robbes soixante florins » (1). D'où il suit que les deux robes ou vêtements étaient sinon de la meilleure, du moins d'une bonne marque de Rouen, ou que le crédit à ouvrir à cet effet, alors que déjà plus du tiers de la durée de l'échevinage était écoulé, correspondait à la valeur de ces draps.

Le service du contrôle financier mit quelque temps à s'en apercevoir, mais enfin le 31 octobre 1588, à l'occasion de la reddition des comptes, « les officiers de Sa Majesté remonstrèrent que les draps des eschevins ne se debvoient passer à un meisme pris, parce qu'ils debvoient avoir une bonne robbe et une de moindre pris pour les jours ouvriers ». C'est vrai, répliquent les magistrats, mais si nos robes coûtent le même prix, c'est qu'elles sont toutes deux de médiocre drap ! « en quoy la ville ne recepvoit interest. Finablement, les dictes parties se sont condescendus et accordés que l'une des robbes desdicts eschevins... sera du plus fin et meilleur drap et l'aultre de médiocre prix pour servir aux jours ouvriers. A laquelle fin *seront tenus de porter et eulx vestir de robbes*

(1) Arch. mun., reg. mém. 14, fol. 457.

et manteaux de drap noir ou telle aultre couleur que la ville furnira et, esdicts jours de halle, chacun eschevin porter sa bloucque » (1). Il est probable que les mots *robbes* ET *manteaux* ne constituent ici qu'une redondance synonymique, car il ne saurait être question d'un troisième vêtement imposé aux magistrats.

Malgré les ordonnances et les rappels, nos échevins persistèrent sans doute à se faire confectionner avec les draps ou l'argent de la ville des vêtements plus commodes que la robe et à se contenter de la boucle ; ce qui justifierait la note écrite en marge des comptes de 1590-1591: « sur le soustenu faict par le procureur du roy que les eschevins *debvoient porter robbes longues,* pour la décoration de l'Estat, selon et en conformité de l'ordonnance, a été ordonné, que *pour l'advenir,* ils porteront robbes » (2).

La même observation reparaît sur les comptes de 1592-1593, mais cette fois, au nom même du Gouverneur et *avec menace d'amende « contre les deffaillans »* (3). Il y a lieu de remarquer que dans la seconde partie du XVIe siècle, les entrées solennelles se multiplient. Les échevins vont à cheval au-devant des grands personnages et il est certain qu'en ces brillantes cavalcades, la longue robe de drap noir devait paraître maussade et disgracieuse. Passe encore quand il ne s'agit que d'un gouverneur, mais pour la réception d'un prince souverain, il convient d'égayer d'étoffes plus chatoyantes la tristesse du costume échevinal. A l'entrée du prince des Espagnes le 1er août 1549, la robe de drap noir est doublée de velours noir (4). Quand, une dizaine

(1) Arch. mun., reg. mém. 15, fol. 248.

(2) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes d'Arras, fol. 52.

(3) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes d'Arras, fol. 64. Il est à présumer qu'on rencontrerait des notes semblables dans nombre de comptes ; mais, par malchance, la plupart de ces documents financiers ont disparu de nos archives.

(4) Arch. mun., reg. mém. 14, fol. 132.

d'années plus tard, le 12 août 1558, le prince, devenu Philippe II, revient à Arras, « les maieur et eschevins sont tous accoustrés de robbes noires faictes de velours noir » (1). Ils vont à la rencontre d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, le 16 novembre 1592 « en robbes de drap *lignées de velours* » (2). Enfin, grâce à un crédit supplémentaire qu'ils se sont alloué, ils se présentent, le 13 février 1600, devant les archiducs, « *en robbes de satin, les fentes plaines de velours* et bonnet de velours » (3). Il est difficile de se représenter la robe échevinale « tout d'une longueur » lignée de velours ou avec des fentes pleines de velours. Tout s'explique, si on admet que nos magistrats sont habillés à la mode du temps, qui comportait de nombreux « crevés » dans l'étoffe du costume. De leur côté, les échevins issans, qui portent le dais, « sont *revestus de velours noir* avec longue robe de damas noir et brodequins de maroquin ». Cette robe de damas qui laisse voir le vêtement de velours, ne devait être qu'une sorte d'ample mantel ou de houppelande (4).

En 1604, Messieurs décident d'aller saluer le nouveau gouverneur Vandenbergue « avec *robbes* ou *manteaux* noirs et blouques eschevinales » (5). Le « papier mémorial » porte ici, non pas comme plus haut les mots assez difficiles à expliquer « robbes *et* manteaux », mais bien « robbes *ou* manteaux » c'est-à-dire, semble-t-il, la reconnaissance officielle pour chacun des magistrats du choix arbitraire de l'une des deux formes de vêtements, en supposant que ces mots aient eu une signification bien spéciale.

De plus en plus, l'usage prévaut, parmi les échevins, de s'affranchir de la robe de judicature, de considérer la boucle comme un insigne suffisamment distinctif et les draps de

(1) Arch. mun., reg. mém. 14, fol. 318.
(2) Arch. mun., reg. mém. 15, fol. 326.
(3) Arch. mun., reg. mém. 16, fol. 97 et suivants.
(4) Voir figures 2 et 4.
(5) Arch. mun., reg. mém. 16, fol. 207.

robe, distribués en nature ou en argent, comme une indemnité dont chacun pouvait disposer à son gré.

Si les textes précités ne paraissent pas assez concluants à cet égard, on peut invoquer le témoignage d'un contemporain, d'un homme bien placé pour juger des infractions aux règlements, le conseiller pensionnaire Ch. de Wignacourt. Dans un discours prononcé à l'issue de l'échevinage de 1608, le conseiller annonce qu'il a terminé son fameux répertoire des Chartes communales et préparé tout un plan de réformes pour rétablir les anciens usages, et, « sy faire se poeult, redresser les postérieurs et modernes en ce quy sera jugé convenir ».

« Il seroit bien expédient, dit-il à propos du costume échevinal, faire plus estroitement observer tant d'ordonnances faictes et réitérées tant de fois, asscavoir *que les jours de halle et aultres assemblées, comme aussy en tous actes publicqs et solempnels, lorsque le Magistrat siet ou qu'il marche en corps, chacun vienne, honestement revestu d'habit décent, robe ou long manteau de drap noir,* maieur et eschevins avec bloucqs, marque et enseigne de leur auctorité; et ce, soubs quelque petite mulcte pécuniaire, au moings de cincq sols... *puisque tant de soustenus, voires appellations faictes et interjetés par les officiers de la Gouvernance* (1), *et tant d'ordonnances quy ont esté faictes et réitérées que les draps d'eschevinage devoient estre raiés* (supprimés) *à ceulx qui n'en avoient porté* N'ONT PEU, JUSQUES ORES, APPORTER AULCUN EFFECT EN CE REGARD... » (2).

Les termes de cette mercuriale sont formels et ne prêtent à aucune équivoque. Mais de Wignacourt ne se borne pas à reprocher aux échevins de ne pas porter le costume règlementaire, il les blâme encore de porter des costumes indignes de la gravité de leurs fonctions.

(1) A propos des comptes de la ville, dont la plupart, comme je l'ai noté plus haut, ont disparu.

(2) Ch. de Wignacourt, op. cit. p. 39 et suivantes.

« A vray dire, il est indécent et messéant de voir aulcun du Magistrat, assis *pro tribunali*, au siège de judicature... estant habillé d'accoutremens discolourez, découpez et chiquetez (1) ou revestus de petitz manteaux de camelot et aultre estoffe que de drap, ressentant peu l'honesteté et gravité de Sénateur. »

Malgré le conseil que M. de Wignacourt donne à chacun des échevins, savoir : que « estant en exercice de magistrat, puisqu'on se répute honoré de l'estat et dignité de magistrat, l'on n'en devroit *desdaigner ou contempner l'habit,* que luy est ordonné d'antiquité, lorsqu'il exerce sa charge » (2) le port de la robe n'est plus signalé par les mémoriaux qu'à de rares intervalles.

Sauf pour l'entrée du comte de Hochstraten (23 juin 1624) où Messieurs revêtent encore leurs robes de livrée (3), en toutes les autres circonstances jusqu'au retour d'Arras à la France, réceptions de gouverneurs, élection d'un conseiller pensionnaire, processsion générale « à cause de la contagion » (1636) ils portent simplement la blouque (4). Certes, notre ville traverse une période critique ; la guerre, la sécheresse et la peste ont désolé la contrée et, lorsque Monseigneur d'Isembourg, gouverneur d'Artois, « trouve à propos, *pour les misères et calamitez du temps »* que l'on

(1) Les vêtements multicolores, avec entailles et déchiquetures, étaient tout à fait à la mode aux environs de 1600 (Voir les tableaux et gravures du temps). De là les robes lignées de velours ou avec *fentes* pleines de velours.

(2) De Wignacourt, op. cit., p. 41.

(3) Arch. mun., reg. mém. 17, fol. 191 et suiv. Et encore le texte est-il assez ambigu : « ... et seroient aussy tost mesdicts sieurs, maieur et eschevins officiers permanens, et les quatre commis aux ouvrages, accompagnés des six sergeans a verghe, revestus de leurs robbes de livrée, montés a cheval au pied de ceste halle eschevinale... » Ce mot *revestus* se rapporte-t-il aux seuls sergents, comme en certains cas, ou à tous les personnages de la cavalcade ?

(4) Arch. mun., reg. mém. 17, fol. 169-272, etc.

convertisse les frais d'une entrée solennelle « en achapt de meubles dont il estoit depourveu », Messieurs, considérant « que la dicte guerre *furnissoit au peuple matière à pleurer plus tost qu'a s'esjouyr*, offrent audict seigneur cinq cens patacons » (1). Cette somme, relativement minime, l'argentier ne l'a pas et c'est un échevin, Jacques Descouleurs, qui en fait l'avance. Pourtant, ce n'est pas à la pénurie de la caisse municipale qu'il faut attribuer la préférence exclusive accordée à la boucle par les magistrats. Pendant ces années calamiteuses, en effet, ils n'ont cessé — les registres des commis aux honneurs en font foi — de recevoir annuellement environ « 2550 livres de 40 gros, à quoy porte la valleur de 225 aulnes de drap de Rouen... portant chacun drap de robe quinze aulnes, à raison de 170 livres pour chacun drap » (2).

S'agit-il d'une véritable distribution de drap? Ne serait-ce pas là plutôt une de ces formules vivaces, qui se perpétuent si aisément dans les écritures publiques, pour masquer des abus, ou simplement pour voiler sous des noms anciens de nouvelles coutumes ? A défaut de preuves indiscutables, les mémoriaux nous fourniront des présomptions suffisantes pour étayer cette assertion qu'il n'y a plus achat réel d'étoffe, mais que la cote du drap de Rouen sert uniquement de base à l'évaluation de l'indemnité échevinale. Après le siège de 1640, alors que les finances de la ville sont dans un lamentable état, les draps de robe continuent à figurer sur les registres « pour mémoire », au grand souci des échevins que ne satisfait guère cette creuse et platonique constatation de leurs droits. Le 29 octobre 1642, l'échevinage issant prend la résolution suivante : « Sur ce qu'auroit esté représenté que, nonobstant que Messeigneurs de Saint-Preuil et La Tour, successivement gouverneurs de cette ville,

(1) Arch. mun., reg. mém. 17, fol. 330.
(2) Arch. mun., registres des commis aux honneurs 1629 1630, fol. 48 et années suivantes.

auroient taxé les robes des eschevins... en la forme et manière accoustumées, asscavoir : celles de l'année finissant le dernier d'octobre 1641, à la somme de 180 livres (1) et celles de l'an fini au dernier de ce mois, à 160 livres, sy estoit que les dicts eschevins de l'une et l'autre année n'en auroient receu aucune chose, à cause que tous les deniers que la ville a peu percepvoir, jusques à présent, ont esté emploiés à des frais et charges inescusables de ladicte ville, et comme il n'y a aucune raison qu'iceux, après avoir respectivement satisfait à leurs fonctions, *soient frustrés de leursdicts honoraires et gayes,* quy leur sont accordés de toute ancienneté, Messieurs ont resolu de coucher cest acte sur le pappier mémorial, par lequel, pour faciliter, en quelque façon, le paiement *desdictes robbes,* ils ont ordonné et ordonnent au greffier civil de ce siège de dépescher mandat à tous lesdicts eschevins desdictes deux années pour la taxe desdictes robbes, *à l'advenant de ce quy leur est deu, les authorisant de donner en paiement de ce qu'ils peuvent debvoir ou debvront cy après à ladicte ville le tout ou partie desdictes sommes portées par les dictes taxes des robbes.* » (2).

L'année suivante, le Magistrat, après requête adressée le 29 août, à l'intendant, et sur l'autorisation de ce haut fonctionnaire, obtient que « le paiement des robes » sera effectué « sur le boni de la ferme des eaux de vie » (3), c'est-à-dire en fin d'exercice. Un mois plus tard, le 25 septembre, il se produit un incident significatif au point de vue qui nous occupe. Antoine de Belvalet, seigneur de Famechon, nommé

(1) On lit dans l'*Histoire d'Arras* de M. Lecesne, t. II, p. 342 : « *Et pour s'assurer du dévouement des échevins par une augmentation d'émoluments,* dès son entrée en fonctions, Saint-Preuil fixait le prix des robes à 180 livres. » On a vu plus haut que le prix des draps, depuis 1629, était de 170 livres. Il est en 1641 de 180 livres, en 1642 de 160 livres. Donc, ces variations proviennent de la cote des draps de Rouen et nullement du motif invoqué.

(2) Arch. mun., reg. mém. 18, fol. 128.

(3) Arch. mun., reg. mém. 18, fol. 155.

mayeur d'Arras, prétend que, « par le serment par luy presté, en qualité d'eschevin, le jour du renouvellement de la loy dernier, luy estoit deue et escheue *la robbe,* telle que à tous les aultres eschevins comperte et appartient, laquelle ne luy pouvoit estre déniée, soubz prétexte de sa promotion audict estat de mayeur, quy ne lui pouvoit estre non plus dommageable que s'il fût décédé durant le cours de son année d'eschevinage, *auquel cas ne luy eust été faict aulcune diminution de ladicte robbe,* ains au contraire que ladicte promotion non seulement renforçait sondict droict, mais aussy luy a esté attribué par icelle nouveau fondement à prétendre une nouvelle robbe... Messieurs du Magistrat, pour éviter à dispute, ont accordé audict sieur mayeur *la totalité de la robe deue à cause de l'eschevinage,* et pour le regard de celle du Mayeur, l'on a ordonné au greffier de luy *despécher mandat à ratte et portion de temps qu'il desservira l'estat de Mayeur, à prendre dès le jour de la prestation du serment,* ce que ledict sieur Mayeur a accepté » (1).

Ces délibérations ne prendraient-elles pas immédiatement un air des plus comiques, s'il était possible de supposer que, comme un siècle auparavant, il y fût question, non d'argent, mais de drap en nature? En réalité, « les draps de robes » se sont depuis longtemps, déjà, transformés en « droits de robes », c'est-à-dire en simples honoraires. C'est la destinée ordinaire de presque toutes, sinon de toutes les indemnités allouées d'abord en vue d'un usage déterminé, de finir tôt ou tard par être considérées comme un traitement. Le droit de robe subit le sort commun, sans que les lacunes de nos archives permettent d'assigner une date précise à cette évolution des coutumes échevinales. Comme il n'eût pas été équitable d'imposer aux échevins en exercice, lors d'un événement assez solennel pour exiger le port du costume, des frais de robes, dont leurs collègues des années anté-

(1) Arch. mun., reg. mém. 18, fol. 157.

rieures ou suivantes, eussent été exempts, la ville, en de telles occurrences, prend désormais la dépense à sa charge.

On retrouve nos échevins en « robbes de cérémonie », « robbes de drap noir d'Holande garnies de taffetas » aux divers voyages de Louis XIV à Arras en 1667, 1670, 1673 et 1678 (1), même lorsqu'il ne fait que traverser la ville, pour relayer sur la Grand' Place. Or, nous savons, par les registres des Commis aux honneurs que le prix des robes, *« faictes pour aller au devant de leurs Majestés, à leur entrée en cette ville »,* le 22 juillet 1667, fut de 2,437 livres 10 sols. Ce chiffre est relativement modéré, car il totalise, façon et garnitures comprises, la valeur des costumes du Magistrat au complet : mayeur, échevins régnans, conseiller, procureur, argentier, greffiers civil et criminel, échevins issans, quatre commis aux ouvrages et leur clerc (2). En 1670, les commis aux honneurs sont encore chargés de veiller à la confection et à la fourniture des robes, dont le coût est d'environ 2,000 livres (3); mais, en 1673 (4) et 1678 (5), ils se bornent à délivrer, sur mandat de l'intendant,

(1) Arch. mun., reg. mém. 19, fol. 220, 256, 291, 323, 328.

(2) Arch. mun., reg. commis aux honneurs 1666-67, fol. 51.

(3) Arch. mun., reg. 1669-70, fol. 28. — « a M. Boucquel, pour avoir livré les draps de robbes de Messieurs *pour aller recevoir Sa Majesté :* 1,440 livres —; à M. Vion, pour avoir livré toutes les garnitures desdites robbes : 445 livres; — aux tailleurs desdites robbes : 109 livres, y comprins la fachon des tappis posés soubs les armes de leurs Majestés. »

(4) Arch. mun., reg. 1672-73, fol. 56. — « a Messieurs maieur, echevins, conseiller, procureur général, argentier, greffier civil, greffier criminel, *chacun* 90 livres pour l'achapt qu'ils ont fait de chacun une robbe de drap d'Holande... afin d'estre en estat... *à l'arrivée de leurs Majestés au mois de May 1673;* aux quatre commis aux ouvrages et leur clercq, chacun 50 livres : 1,870 livres. (La robe des quatre était en drap d'Angleterre et sans garnitures.)

(5) Arch. mun., reg. 1677-78, fol. 22. — « a Messieurs... chacun 90 livres, les quatre commis et leur clercq, chacun 50 livres, pour le

90 livres à chacun des membres de l'échevinage, non compris les échevins issans, et 50 livres aux quatre commis aux ouvrages et à leur clerc, ce qui réduit la dépense à 1,870 livres. Ces diverses sommes sont absolument indépendantes de celles qui continuent à figurer sur les comptes de la ville sous le nom de « draps de robes » et qui, à cette époque, sont de 4,885 livres (1).

Nous voyons encore nos magistrats, le 28 décembre 1678, c'est-à-dire au début d'un nouvel échevinage, apparaître aux fenêtres de la halle « revestus chacun d'une robbe de drap noir, ornée d'une boucle » (2) et présider aux fêtes célébrées à l'occasion de la paix conclue à Nimègue avec l'Espagne. C'est que l'Intendant leur a ouvert un nouveau crédit de 1,870 livres pour ces robes « qui ont servi au *Te Deum* et autres cérémonies » (3). Pourquoi le 2 mai 1679, lors de la proclamation de la paix, également signée à Nimègue, avec l'empereur, les mêmes échevins reviennent-ils s'accouder « sur des quarreaux » aux fenêtres de l'hôtel de ville, mais cette fois, en simple boucle ? (4) Faut-il supposer que les robes, faites au mois de décembre sont déjà hors d'usage, ou que, vu la finesse de l'étoffe, on les a transformées en vêtements moins protocolaires ?

La naissance du duc de Bourgogne, en août 1682, pro-

prix de chacun une robbe, *accordée par Monseigneur l'intendant pour l'arrivée de la Royne*, lesquelles robbes ont aussi servi a son retour et a l'arrivée du Roy. »

(1) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes d'Arras 1673-74, fol. 107. « a mesdits sieurs du Magistrat, scavoir : maieur, échevins, couseiller, argentier : chacun 300 livres ; pocureur general : 150 livres ; greffier civil : 60 livres ; greffier criminel : 50 livres, pour leurs draps de robbes du renouvellement de la loy pour l'année commençant à la Toussaint 1673 : aux IV commis aux ouvrages et Claude Lettocquart leur clercq, chacun 25 livres. » (Total : 4,885 livres.)

(2) Arch. mun., reg. mém. 19, fol. 330.

(3) Arch. mun., reg. com. aux hon. 1678-79, fol. 26.

(4) Arch. mun., reg. mém. 19, fol. 337.

voqua, pendant trois jours à Arras, de bruyantes manifestations d'allégresse auxquelles les magistrats purent s'associer en robes de gala (1), mais il est probable que l'Intendant, moins libéral dans la tristesse que dans la joie, ne consentit pas à leur en octroyer pour le service funèbre de la reine (30 juillet 1683), car Messieurs « résolurent de se revestir, *à leurs dépens,* de noir, avec du linge uni et un crêpe au chapeau » (2).

Pour se procurer de l'argent, Louis XIV créa, en 1692, dans toutes les villes de France, des offices de maires perpétuels. Le maire ainsi nommé pour la ville et la cité d'Arras fut François Boucquel (9 avril 1693) qui paya sa charge 50,000 livres, plus 2 sols par livre, en vertu de l'impôt du dixième, soit 55,000 livres. En outre de l'hérédité et des avantages pécuniaires et honorifiques que leur accordait l'édit, ces maires pouvaient « porter la robe, ensemble les autres ornements accoutumés, même *la robe rouge, dans les villes où les officiers des présidiaux ont le droit de la porter* ». M. Lecesne en conclut (3) que Boucquel, qui d'ailleurs rétrocéda sa charge à la ville en 1728, porta une robe rouge. Les termes limitatifs de l'ordonnance royale ne semblent pas autoriser une pareille interprétation. En tous cas, aucun document de cette époque ne représente le mayeur d'Arras « accoustré » d'une robe écarlate.

D'ailleurs, ce n'est plus le temps des joyeuses entrées et des somptueuses cavalcades. Si le duc de Bourgogne passe à Arras le 8 décembre 1708, c'est au retour de la malheureuse campagne de Flandres, où, malencontreusement associé à Vendôme, il n'a pas été étranger à la défaite d'Oudenarde. « Soit par modestie, soit à cause des dépenses

(1) Arch. mun , reg. mém. 19, fol. 360.

(2) Arch. mun., reg. mém. 19, fol. 368. — C'est par erreur que M. Lecesne dit que « le Magistrat y assista en robes noires ». *Histoire d'Arras*, tome II, p. 437.

(3) *Histoire d'Arras,* tome II, p. 449,

que la guerre causait dans la ville, il ne veut d'éclat ny d'appareil pour sa réception » et le Magistrat « se borne à se transporter *à pied* en manteau et en boucle à la porte Méaulens. » (1).

Le déclin du règne de Louis XIV fut assombri par des revers et des calamités de tous genres. Jamais, cependant, les bulletins officiels, transformant le moindre succès de nos armes en victoire éclatante, ne prescrivirent plus souvent les *Te Deum,* les feux de joie, les sonneries de cloches et « toutes les marques de réjouissance publique accoutumées », selon la formule invariable. Contrairement aux anciens usages, le greffier de l'échevinage se contente d'enregistrer dans les Mémoriaux les lettres royales, sans les accompagner de la description pittoresque des fêtes organisées par le Magistrat. On sait par quelques rares documents que les échevins assistaient *en corps*, mais sans costume, à ces réjouissances de commande, dont la joie était absente. Mais, vienne la paix, alors, l'allégresse est sincère, les détails abondent sous la plume du narrateur et l'on retrouve quelque argent pour « l'honneur et la décoration » du Magistrat. Le 5 juin 1713, lundi de la Pentecôte, on fête la paix d'Utrecht. Messieurs se rendent au *Te Deum*, « portant à la boutonnière de leur habit chacun une médaille d'or, liée avec un ruban blanc. La médaille représentait le Roy, couronnant le Roy d'Espagne avec cette devise : *Sustinui quam jura dederunt*, j'ay soutenu la couronne que les droits luy ont acquise » (2). Au *Te Deum* pour la paix de Rastadt,

(1) Arch. mun., reg. mém. 20, fol. 383. — Le même jour, le duc de Berry et le duc de Vendôme furent reçus avec le même cérémonial restreint.

(2) Arch. mun., reg. mém. 20, fol. 435. — C'était bien une médaille de circonstance frappée à l'occasion de la guerre de la Succession d'Espagne, à laquelle mirent fin, de façon relativement heureuse, les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade.

le 2 mai 1714, ils portent encore la même médaille, attachée cette fois « avec un ruban d'argent » (1).

Si jamais une occasion se présenta de déployer, comme on le faisait jadis dans les cérémonies funèbres, la pompe officielle du cortège échevinal, ce fut bien le 11 septembre 1715, au service du roi Louis XIV, qui, soixante ans auparavant avait incorporé définitivement Arras à la France, mais la détresse des finances est grande ; il paraît donc suffisant que pour témoigner de leur deuil, Messieurs se rendent à la Cathédrale « tous revestus de noir, avec un crêpe au chapeau et des pleureuses aux manches » (2). C'était maigre ; mais on conçoit que l'Intendant, qui, tous les ans, ordonnançait maintenant 6,000 livres pour les « draps de robes » (3) fictives, ait hésité, dans les moments difficiles, à charger le budget de quelques milliers de livres de robes réelles. Il ne s'y décidera désormais que dans des circonstances exceptionnelles où il eut été difficile et peut-être dangereux de lésiner. Ainsi, ce n'est plus que le 21 juillet 1744, que l'on revoit les membres du Magistrat attendant Louis XV à la porte Méaulens, « tous en robes d'étamine noire, dont les manches estoient doublées de taffetas de la même couleur. Le maieur, les échevins et les *assesseurs* avaient leurs boucles pendantes sur l'épaule gauche. *Les robes,* ajoute le Mémorial, *ont été achetées aux dépens de la*

(1) Arch. mun., reg. mém. 20, fol. 446.

(2) Arch. mun., reg. mém. 21. fol. 3.

(3) Arch. mun., Comptes de la ville — Ils existent, pour presque toutes les années, à partir de 1722. On y trouve, à peu près dans les mêmes termes, jusqu'au remaniement de l'échevinage en 1749, la mention suivante : « A Messieurs du Magistrat, savoir : mayeur, echevins, conseiller pensionnaire, procureur du roy de la ville chacun 400 livres pour leurs draps de robes, du renouvellement de la loy, Toussaint 1721 à pareil jour 1722, suivant l'ordonnance de M. Chauvelin, 6,000 livres,

ville et au profit des officiers actuellement en exercice » (1).

L'année suivante, le 1er et le 4 juin, au passage successif des Conseillers du Parlement et des échevins de Paris qui allaient complimenter le roi, à l'occasion de la victoire de Fontenoy, et le 6 septembre, au retour du roi, Messieurs font encore les honneurs de la ville en robes et en boucles (2). Il en sera de même quand Louis XV reviendra à Arras le 2 mai et le 13 juin 1746 et le 15 septembre 1747 (3).

Cette question de costume, qu'il était réservé à l'Intendant de résoudre de façon plus ou moins arbitraire, à chaque solennité, va être tranchée par l'édit de novembre 1749, sanctionnant la réunion de la ville et de la cité. L'article XX de cet édit fixe à neuf le nombre des échevins : deux gentilshommes, cinq avocats et deux notables.

L'article XXVIII détermine le chiffre des *émoluments* des officiers municipaux : 2,000 livres pour chacun des deux conseillers pensionnaires (4) et le procureur syndic; 600 livres pour chacun des échevins (5). Le mayeur, qui pendant plusieurs années encore, ne reçoit que 400 livres de droit de robe et les produits variables de son office, soit en tout environ 800 livres, a ses *honoraires* fixés à 1,000 livres par un arrêté du 12 mai 1758; mais il ne les touchera sans opposition qu'en 1765 (6).

(1) Arch. mun., reg. mém. 21, fol. 407. (Les *assesseurs* étaient des bourgeois qui, moyennant finance (4,000 livres), faisaient partie du Conseil de la commune, avec des droits égaux à ceux des échevins élus. Les charges vénales d'assesseurs étaient contemporaines de la création des maires perpétuels, et disparurent en 1749.)

(2) Arch. mun., reg. mém. 21, fol. 419 et 423.

(3) Arch. mun., reg. mém. 22 (1745-1749), fol. 43, 44 et 70.

(4) Dont l'un avait acheté sa charge, comme le maire perpétuel et les assesseurs à la fin du XVIIe siècle.

(5) Arch. mun., reg. mém. 1749-1766, fol. 3.

(6) S'appuyant sur les termes formels d'une lettre ministérielle qu'il cite, (*Histoire d'Arras*, tome II, p. 571) M. Lecesne dit que « cette affaire fut définitivement réglée le 20 mai 1758 ». Mais, l'examen des

Un règlement intérieur, du 8 décembre 1749, décide (article 3) que « dans toutes les cérémonies publiques ainsi qu'aux audiences, *les avocats seront en robe, et les quatre échevins en habit et manteau noir* » (1). Or, l'article 1er, remaniant les attributions des échevins, confiait aux *seuls avocats* la tenue des audiences. Il est donc à présumer que désormais on ne verra plus « des magistrats, assis *pro tribunali,* au siège de judicature, habillés d'accoustremens discolourés, chiquetés ou découpés » puisque, d'après de Wignacourt, c'étaient surtout les échevins « de courte robe », c'est-à-dire les gentilshommes, qui « desdaignoient » la toge (2).

En conséquence de cette nouvelle organisation, le Magistrat se trouve le 15 janvier 1752 au service funèbre de Charles de Lorraine, ancien gouverneur, en corps et en *habit de cérémonie* (3). La formule est un peu vague ; elle se précise à propos de la première entrée du duc de Chaulnes, où, après diverses complications relatées par le papier mémo-

comptes de la ville montre, ce que chacun sait d'ailleurs, qu'entre une décision ministérielle et sa réalisation, il y a souvent place pour de longs atermoiements. Les 1,000 livres du mayeur commencent à figurer au compte de 1760, mais avec cette apostille des officiers de la Gouvernance : « Se paie quant au comptable et ne sera payé à l'avenir, attendu qu'il n'y a eu aucune résolution de communauté et assemblée bourgeoise. » Au compte de 1761, même note suivie de ces mots : « Contre laquelle apostille le Magistrat d'Arras a protesté et déclaré que, conformément à l'arrêté du 12 may 1758, ladite somme sera payée jusqu'à ce qu'on se soit pourvu contre ledit arrêté. » Au compte de 1762, les officiers de la Gouvernance notent que « quant à ces 1,000 livres, ils se réfèrent à l'apostille du compte précédent ». Au compte de 1764, les 1,000 livres sont remplacées par le mot « mémoire ». Enfin, au compte de 1765, les 1,000 livres, sous le nom d'honoraires, sont « payées au mayeur *suivant la résolution des notables du 28 octobre 1765* et l'arrêt du Conseil du 12 may 1758 ».

(1) Arch. mun., reg. mém. 1749-1766, fol. 5.

(2) De Wignacourt, op. cit. p. 41.

(3) Arch. mun., reg. mém. 1749-1766, fol. 57.

rial, un échevin issu, Harduin, et trois échevins issans, Cauwet, Crespieul et Bruyant, portèrent le dais traditionnel, les trois premiers « *en robes et couverts de leurs bonnets quarrés* » et le sieur Bruyant « *en manteau avec un chapeau de palais* » (1).

Ce règlement judicieux, qui, sans imposer aux échevins de dépenses spéciales pour leur costume, prescrit seulement à chacun des avocats de revêtir la robe de sa profession, à chacun des gentilshommes et des notables « vivant noblement », (2) de porter le manteau noir sur un habit approprié à sa condition, ne sera plus modifié jusqu'à la Révolution,

Une dizaine de fois encore, les Mémoriaux relateront la présence du Magistrat « en cortège de cérémonie », à des solennités publiques ; seules, les descriptions de services funèbres offriront quelque intérêt pour notre sujet. Dans toutes les autres circonstances, qu'il soit question de réjouissances nationales : *Te deum* et feux de joie à l'occasion du traité de Paris (3), du sacre de Louis XVI (4), de la prise des îles de St-Vincent et de Grenade (5), de la paix de Versailles (6) ou de la naissance du duc de Normandie, le futur Louis XVII (7) ; qu'il s'agisse de manifestations purement locales à l'arrivée du marquis de Lévis, gouverneur d'Arras (8), au passage du prince de Condé, venu, en sa qualité de colonel général de l'Infanterie, pour inspecter

(1) Arch. mun , reg. mém. 1749-1766, fol. 74.

(2) L'Échevinage, réorganisé une dernière fois par un édit de novembre 1773, comprend « deux nobles, quatre gradués en droit, quatre bourgeois négociant ou vivant noblement » (reg. mém. 1766-1775, fol. 76).

(3) Arch. mun., reg. mém. 1749-1766, 25 juin 1763, fol. 194.

(4) Arch. mun., reg. mém. 1766-1775, 9 juillet 1775, fol. 99.

(5) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, 10 octobre 1779, fol. 34.

(6) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, 2 décembre 1783, fol. 71.

(7) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, fol. 83.

(8) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, 20 juillet 1780, fol. 40.

la garnison, à l'entrée du Marquis de Lévis, promu au maréchalat (1), Messieurs nous sont représentés en *robes ou manteaux et boucles.* Mais, à la mort de princes souverains, les échevins, surtout ceux « de courte robe », sont tenus de se soumettre aux exigences protocolaires du deuil de la Cour. Voici le texte des instructions minutieuses qui accompagnent l'annonce officielle du décès de Louis XV. « On prendra le deuil dans la province d'Artois à partir du 15 mai 1774. Du 15 mai au 30 juin, les hommes prendront l'habit de drap sans boutons, burat, étamine ou voile ; porteront les grandes et petites pleureuses jusqu'au 5 juin et les petites pendant les trois dernières semaines ; manchettes de batiste à ourlet, plus la cravate ; bas de laine, souliers bronzés, boucles noires ; épées bronzées et garnies de crêpe ».

« Du 15 juillet au 31 août, l'habit avec les boutons ; manchettes de batiste avec effilé uni ; bas de soie noire ; souliers de peau de chèvre, boucles noires ; crèpe à l'épée ».

Le registre mémorial spécifie bien que la députation de quatre échevins en boucles, envoyée le 19 mai à M. de La Combe, lieutenant du roi « pour lui témoigner la douleur » du corps municipal, « *étoit en deuil conforme à l'étiquette ci-dessus* » (2). En deuil réglementaire aussi, assistèrent évidemment Messieurs aux offices de la cathédrale, le lendemain 20 mai, bien que le scribe ait omis de signaler cette particularité.

Il est probable que ces prescriptions, insérées seulement dans les registres, à la date de mai 1774, avaient néanmoins été précédemment signifiées au Magistrat, car, en 1766, à la mort du dauphin, les échevins se rendent à la Cathédrale en *habits noirs* et *boucles* noires et en 1768, au service de la reine Marie Leczinska, « *ils portent des perruques sans poudre, des pleureuses, des gants et boucles noires ; les éche-*

(1) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, fol. 53 et 59.
(2) Arch. mun., reg. mém. 1766-1775, fol. 83,

vins avocats ainsi que le procureur syndic et le greffier *sont en rabat de deuil* » (1).

L'échevinage d'Arras, supprimé par la loi du 14 décembre 1789, disparait définitivement le 8 février 1790. Les nouveaux officiers municipaux ont, pour insigne, une écharpe (2).

Tels sont les renseignements que fournissent nos archives, singulièrement appauvries au cours du XIXe siècle, sur la FORME du costume échevinal, renseignements vagues et incomplets, qui, je le reconnais, ne permettraient guère à un artiste de tracer une image tout à fait fidèle de nos anciens magistrats. C'était d'ailleurs à prévoir. Le clerc de l'échevinage, les commis aux honneurs et l'argentier n'avaient pas plus de raisons de décrire, dans leurs registres respectifs, des vêtements bien connus de leurs contemporains, que n'en ont maintenant les journalistes, dans leur reportage des fêtes officielles, de détailler la coupe des costumes administratifs judiciaires ou universitaires. Peut-être, cependant, n'est-il pas impossible de se représenter les échevins d'Arras, avec grande probabilité de ressemblance, par comparaison avec ceux dont certaines villes des Pays-Bas et de notre région ont eu l'heureuse chance de conserver la figuration iconographique. En somme, les diverses formes de l'habit échevinal invariablement désigné par le terme si élastique de *robe*, paraissent pouvoir, sans désaccord avec les textes cités, se ramener à un petit nombre de types : au

(1) Arch. mun., reg. mém. 1766-1775, fol. 14. — Il s'agit dans ces deux exemples, non de la boucle échevinale, comme on pourrait tout d'abord le croire, mais, ainsi que le prouve l'*étiquette ci-dessus*, des boucles de la chaussure, ordinairement en argent brillant, mais remplacées, en cas de grand deuil, par des boucles sombres. Ainsi, au service du Dauphin, le 22 janvier 1767, « Messieurs du Magistrat n'avaient pour toutes marques de deuil, outre l'habit noir, que des boucles noires aux souliers ». Reg. mém., fol. 221.

(2) Arch. mun., reg. mém. 1775-1830, fol. 124. — Le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune assistent, le 2 juin 1790, *en écharpe* à la prestation de serment des gardes nationaux.

XVe siècle, la robe « tout d'une longueur » tombant jusqu'aux pieds, avec manches plus ou moins larges ; sous la domination espagnole, la houppelande ou pardessus ouvert, dont les manches, fendues d'un bout à l'autre, ou dans la partie supérieure seulement, sont flottantes, ce qui permet de voir le devant et les manches du riche vêtement de dessous ; après la réunion à la France, la robe parlementaire à la mode de Paris ; enfin, au XVIIIe siècle, la robe d'avocat, analogue à la précédente, pour les gradués en droit, et l'habit à la française pour les autres échevins. De tout temps, il y a lieu de le rappeler ici, ces échevins de robe courte, nombreux dans l'opulente et aristocratique ville d'Arras, avaient préféré le port des armes à celui de la toge. Vers la fin du XVIe siècle, au dire de Charles de Wignacourt, on dut même, « par ordonnance enregistrée » leur enjoindre de quitter leurs épées, lorsqu'ils prenaient « siège de juge » (1).

Couleur des draps.

On est mieux renseigné sur la couleur que sur la forme des robes échevinales, attendu que si le greffier a toujours jugé inutile et superflu, sinon malaisé, de noter, par une description expressive, les modifications apportées à la coupe du costume, il lui était facile d'en signaler la couleur par un simple mot. Or ce mot, il était tenu de l'écrire ; au XVe siècle, en effet, la nuance des draps de livrée a souvent varié, soit par caprice de goût, soit, circonstance qui s'est produite à diverses reprises, par difficulté de trouver dans les villes drapières des Pays-Bas, environ deux cents aunes de drap de teinte identique. Rien donc de plus naturel que de rencontrer, dans les mémoriaux, l'indication donnée

(1) « Aussy y a-t-il ordonnance enregistrée pour les eschevins de robe courte, entrans en ce conclave (la halle échevinale) de laisser leurs espées au boult de la Chambre et prendre siège de juge, désarmés. » (op. cit p. 42.)

en séance, aux commis aux honneurs chargés de l'achat, de la couleur choisie par les « échevins régnans ». D'autre part, les rares comptes de l'argentier, qui nous restent de cette époque, font connaître la couleur des draps achetés, ou la teinture qu'on a fait subir aux draps blancs rapportés par les délégués.

A s'en rapporter au seul texte du conseiller de Wignacourt, les robes échevinales, d'abord rouges, auraient ensuite été noires. « De toute antiquité, dit-il, le Magistrat d'Arras, maieur, eschevins, conseiller, en récompense des paines et travaulx qu'ils prendent, pour honoraire du service qu'ils font à la ville, leur est distribué à chascun quinze aulnes de *fin drap noir,* afin que tous, revestus d'une mesme étoffe et couleur plus convenable a l'estat de judicature, le Magistrat en soit tant mieulx orné et décoré, à la conservation de son lustre et splendeur anchienne... » (1) « A la vérité, ajoute-t-il, cest habit de drap noir a esté aultrefois de *pourpre, d'escarlate et de cramoisy* » (2). Que le noir ait définitivement prévalu au XVI[e] siècle, rien de moins douteux ; mais il est également certain que le rouge n'a pas dominé au XV[e] siècle, sauf peut-être de 1423 à 1455. En effet, sur dix-huit mentions de couleur (3), relevées dans les documents d'archives entre 1423 et 1505, deux seulement sont relatives à la teinte vermeille (4). Il serait étrange, mais non absolument impossible,

(1) De Wignacourt, op. cit. p. 39.

(2) De Wignacourt, op. cit. p. 40.

(3) Ces dix-huit mentions se répartissent ainsi : quatre de 1423 à 1455, quatorze de 1465 à 1505. Or, c'est dans le premier groupe que le *vermeil* apparaît. Il est à présumer que, pour cette période, de Wignacourt, qui a répertorié les archives d'Arras, alors qu'elles étaient intactes, a trouvé des textes en nombre suffisant pour justifier son assertion.

(4) C'est M. Guesnon, le savant, dont l'obligeance égale l'érudition, qui a bien voulu me signaler ces deux mentions de couleur vermeille, l'une dans un court article des mémoriaux qui m'avait échappé, l'autre dans un compte qui n'est plus aux archives du Pas-de-Calais. Je suis heureux de lui en exprimer toute ma reconnaissance.

que seules les indications concernant la pourpre et l'écarlate aient disparu. Quoi qu'il en soit, c'est bien en 1423, le 27 août, aux obsèques de « Monseigneur Guillaume, seigneur de Bonnières, lors gouverneur d'Arras, Bappaume, Avesnes, Aubigny, Busquoy, etc. » que Messieurs se montrent, pour la première fois, revêtus de drap vermeil, « dont pluiseurs furent esbahis » (1). Cet ébahissement des bourgeois ne peut s'expliquer que par la nouveauté du spectacle. En 1433, 1441 et 1455, les draps, achetés blancs à Ypres, sont teints les premiers « de couleur vert » (2), les seconds « de couleur brunette » (3), à Arras, les troisièmes « de couleur vermeil » à Aire (4). A partir de 1465, les délibérations prises à chaque renouvellement de l'échevinage pour l'acquisition des draps de livrée, figurent plus régulièrement sur les registres mémoriaux. Tantôt l'assemblée porte son choix sur une nuance déterminée, tantôt elle ordonne « d'acheter chincq draps blancqs, pour iceulx faire taindre en ceste ville » (5), le plus souvent, elle se borne à recommander aux délégués « de besongner au mieux qu'ils porront » à l'unique, mais expresse condition de trouver « draps d'une mesme couleur et sorte à faire robbes d'une mesme parure ». Pour concilier l'assertion autorisée de Charles de Wignacourt avec les données d'une documentation malheureusement incomplète, peut-être pourrait-on admettre que nos échevins, après avoir débuté « aultrefois » par des étoffes de nuances éclatantes, se sont enfin arrêtés à la couleur noire en passant par des

(1) Arch. mun., reg. mém. 6, fol. 89.

(2) Arch. du P.-de-C., sér. E, comptes d'Arras 1432-1433, fol. 24.

(3) Arch. du P.-de-C., sér. E, comptes d'Arras 1440-1441, fol. 20.

(4) Comptes d'Arras 1454-1455. Renseignement communiqué par M. Guesnon.

(5) Arch. mun., reg. mém. 11, fol. 83. La même observation se rencontre plusieurs fois.

tons de plus en plus éteints et foncés : gris, (1) violet, (2) garance, (3) gris argenté tirant sur le brun, (4) brun gris, (5) brunette (6) et tasné (7), (couleur de tan).

Provenance des draps.

Quelle était la provenance des deux cents aunes de drap nécessaires à la « vesture » de Messieurs? Une première remarque s'impose, c'est que nos échevins ne s'adressaient ni aux fabricants, ni même, du moins jusques au milieu du XVII[e] siècle, aux marchands de draps de la ville d'Arras, pour cette fourniture annuelle. Peut-être cependant, dans les cas où le montant de la livrée leur fut distribué en argent, durent-ils s'entendre pour s'approvisionner, sur place, d'étoffes de même couleur, mais il ne reste aucune trace de ces opérations sans caractère officiel, C'est au loin, dans les villes des Pays-Bas ou du Nord de la France, renommées alors pour leur fabrication, qu'on envoyait chercher cinq pièces du « plus fin et meilleur drap ». Les deux commis aux honneurs assumèrent longtemps la charge de ces che-

(1) Arch. mun., reg. mém. 9 (1467), fol. 42; reg. mém. 10 (1489), fol. 75; arch. du P.-de-C., sér. E, comptes d'Arras 1494-1495, p. 29; arch. mun., reg. mém. 11 (1496), fol. 21; id. (1503), fol. 192.

(2) Arch. mun., reg. mém. 10 (1485), fol. 32; rég. mém. 11 (1505), fol. 273.

(3) Comptes de 1489-1490. — Renseignement communiqué par M. Guesnon qui ajoute : « Je fais des réserves sur la teinture faite d'abord en guède, puis en garance. Il serait bien téméraire d'affirmer que la teinture en garance ait donné comme résultat des draps de cette couleur. Elle n'était peut-être qu'une des opérations de la teinture en noir. »

(4) Arch. mun., reg. mém. 11 (1495), fol. 1.

(5) Arch. mun., reg. mém. 11 (1505), fol. 273. — « Brun gris ou violet » dit la délibération.

(6) Arch. mun., reg. mém. 10 (1484), fol. 18; id. (1491), fol. 96.

(7) Arch. mun., reg. mém. 11 (1496), « gris ou tasné », fol, 21; id. (1499), fol. 83, « noir ou tasné »; id. (1501), fol. 144.



vauchées. On sait que les échevins étaient obligés de posséder un cheval et de l'utiliser, le cas échéant, pour le service de la ville. Les gens de la suite, valets et experts, drapiers ou tondeurs de drap, montaient des chevaux de louage. Composée de deux à cinq personnes, la petite cavalcade partait pour un voyage qui durait de quatre à seize jours. Au prix du drap, s'ajoutaient donc les frais de route, la location des chevaux, le change à perte (la frainte) des monnaies, l'emballage, le transport par voiture, les taxes imposées par les villes étrangères, et, s'il y avait lieu, le salaire des teinturiers, tondeurs et appareilleurs arrageois (1).

(1) Voici, à titre d'exemple, le texte complet d'un des trois comptes de la ville, qui nous restent pour la première moitié du XVe siècle. Arch. du P.-de-C., sér. E, comptes de 1440-1441, fol. 20.

« A Jehan de Wailly, notre compagnon oudit eschevinage, la somme de deux cens chincquaute trois livres, treize sols, dix deniers, monnoie courante, et ce, pour l'achat de chincq draps blanc de la grant mayson d'Ippre, acetés par notre ordonnance par ledit Jehan de Wailly et Wille Yvain, aussi notre compagnon, qui ont cousté, l'un par l'aultre en premier achat XXXI livres X sols de gros qui valent : C IIIIxx X livres

Item pour l'assis et petit coust de ladite ville pour chacun drap : II gros (sont V sols)

Item pour X aunes de canevach pour sarpillier lesdits draps : XXXV gros, valent XVIIs VId

Pour cordelles XIId et pour en sarpillier et faire les deux fardeaux : XVIId

Item, encore aultre droit du petit assis, pour chacun drap des eschevins sont : Xd

Item, pour le voiturier qui ramena lesdits draps dudit lieu d'Ippre à Arras : XXXs

Item, à Robert Herreville, tainturier pour avoir taint lesdits V draps qui contiengnent VIIxx X aunes, en couleur de brunette; IIIs pour chacune aune, sont : XXII livres Xs

Item à Jehan Loirre, tainturier de bouillon pour chacune aune IIs sont : XV livres

Item, aux tondeurs de grans forches qui ont tondu et apointié lesdits cinq draps, pour chacun drap, XXs sont : Cs

Item, pour courtoisie faite par l'ordonnance de Messieurs aux

Parfois, à la place des commis aux honneurs empêchés, on déléguait des gens de métier, non sans un certain risque pour la bonne conduite de l'affaire. Ainsi, en 1465, deux mois après la réception de la marchandise, « Messieurs sont advertis et adcertenés, par lettres missibles du marchant (de Rouen) qu'il y avoit eu fraude du costé des acheteurs ». Séance tenante, on fait comparaître un des délinquants, Jehan Burier, tondeur, on lui rend les draps et on le contraint à en restituer la valeur, soit cinquante écus d'or. Le même jour, on donne mission à Me Martin d'aller « à la feste de Bruges acater les draps pour vestir Messieurs » (1).

Est-ce à la suite d'un incident du même genre ou d'une responsabilité encourue par un échevin ? on l'ignore, mais,

compagnons tainturiers et apointeurs d'iceulx draps. XVIs

Item, pour les despens desdits Wailly, Wille Yvain, Jehan Matton, Lepèredieu et le varlet dudit Jehan de Wailly, pour V jours entiers qu'ils ont vaquié en allant besongner et retournant dudit lieu d'Ippre XI livres XIIIs

Item, pour courtoisie faite audit Pèredieu pour avoir esté avec les dessus dits : XXIIIIs

Item, pour courtoisie faite audit Matton pour avoir esté acheter les draps. Vs

Et pour le louage de III chevaulx de louage que ont eu lesdits Matton, Père Dieu et le varlet dudit Wailly par lesdits V jours, à III sols par jour, sont : XLVs

Pour toutes ces parties, comme il appert par mandement et quitance cy rendus, la somme de IIc LIII livres XIIIs Xd

Dans le compte de 1496-1497 (arch. du P.-de-C., sér. E, fol. 39), on voit que sur une somme de 390 lilvres 1s payée pour cinq draps gris achetés à Bruges, on a eu pour « perte et frainte de monnoie, a cause que les monnoies sont a plus hault pris en ceste ville (Arras) que audit lieu de Bruges : 27 livres 17s 6d ». Une voiture amène les draps de Bruges à Lille pour 17s ; une autre de Lille à Arras pour XXIIIIs. Le voyage dure dix jours, Jehan du Mont-St-Éloy, échevin touche 20 sols par jour et son compagnon Jehan Louchard, tondeur de grans forches, 12 sols. Le total est de 453 livres, 4s 6d.

(1) Arch. mun., reg. mém. 9, fol. 21 et 23.

en février 1540, « Messieurs ordonnent que, pour l'advenir, ceulx qui sont commis aux honneurs ne feront, si bon ne samble a Messieurs, le voyage des draps, ains porront Messieurs choisir ung ou deulx d'entre eulx ou aultre telle personne qu'ils adviseront... » (1).

Telle était l'organisation « du voyage des draps ». D'une façon générale, on peut conclure des documents qui subsistent, que les achats furent effectués, au XVe siècle, surtout dans les Flandres : à Ypres, Bruges, Gand, Menin, Malines, Courtray et Lille, moins souvent à Rouen et Monstreviller (2); au XVIe siècle, à Lille et Paris quelquefois; à Bruges et Gand rarement; presque toujours à Rouen. La durée de la chevauchée, mentionnée dans quelques actes, est pour aller à Rouen d'environ quinze jours (13, 15 et 16); à Bruges de neuf à dix jours; à Ypres, de cinq jours; à Lille, de quatre jours.

Prix des draps.

Malgré les lacunes de nos archives, on peut suivre assez exactement la progression constante du prix des draps. Pour plus de précision, je donnerai, non le prix global

(1) Arch. mun., reg. mém. 13, fol. 314. — Peut-être y avait-il eu quelque abus dans les dépenses, ce qui n'est pas absolument sans exemple dans le cas de missions remplies aux frais d'un Gouvernement ou d'une ville. Une délibération du 16 octobre 1544 semblerait confirmer cette conjecture. « Messieurs ont ordonné que, pour l'advenir, ceulx qui seront commis par mes dits sieurs au voiage des draps de l'eschevinage, *ne auront aultres saltaires que des journées qu'ils vaqueront à cestuy.* »

(2) On ne trouve cette localité qu'une fois en 1436 (arch. mun., reg. mém. 7, fol. 92). C'est Montivillers (Seine-Inférieure). Dans la *Francesca di Rimini*, de Gabriel d'Annunzio, un marchand florentin offre à Francesca des étoffes de tous genres : velours, soies, draps : « draps de Lucques, Bruges, Tournay, Terremonde et *Montivillers en Normandie* » (acte III, scène III, *Revue de Paris*, 15 décembre 1910, p. 756). Ce qui prouve la grande notoriété de la fabrique en question au Moyen Age.

d'achat, car le nombre des bénéficiaires de la livrée a parfois varié, mais la somme afférente à chacun des membres du Magistrat.

De quinze à dix-sept livres (1) jusques à la prise d'Arras par Louis XI, en 1477, le crédit ouvert pour chaque robe tombe à une douzaine de livres et disparaît même complétement dans la période troublée où notre ville s'appelle *Franchise.* En 1481, Louis XI permet aux échevins de prélever sur les deniers communs chacun 26 livres 13 sols pour la livrée de *deux ans.* Dès 1497, le coût annuel des draps monte à 30 livres environ et se maintient longtemps à ce taux ou à un taux un peu plus élevé. On se souvient, en effet, que Messieurs se plaignent en 1572 d'être encore taxés à 40 florins (2) et décident « de, pour ceste année prendre 60 florins », vu l'enchérissement des draps de Rouen. Ainsi que je l'ai fait remarquer, la cote de ces draps « de grand scel » sert désormais de base à la taxation, qui, de 120 livres, en 1591, passe à 160, en 1615, à 170, en 1620, à 176, en 1634, à 180, en 1641. Après avoir fléchi à 160, pendant deux ou trois ans, elle remonte à 180 en 1646, et à 190, en 1647. Comme ces diverses sommes ne sont plus, en réalité, que des *honoraires,* il paraît bientôt inutile de les évaluer, conformément à la tradition, d'après les fluctuations du marché de Rouen.

(1) Sauf *peut-être* en 1465. On a vu un peu plus haut, qu'en cette année, on avait remis cinquante écus d'or à Burier le tondeur, pour acheter des draps à Rouen. Or, on trouve dans les registres de l'hôpital Saint-Jean, où le comptable ramène à la livre les diverses monnoies encaissées, qu'on achète, en 1460, un cheval pour 11 écus d'or = 13 livres 9s 6d (E. 37), et en 1463, un bœuf pour 3 écus d'or = 73 sols 6d (E. 39). Un écu d'or valait donc vers 1465, à Arras, 24 sols 6d. D'où il suit, à moins d'une erreur improbable du Mémorial (où les mots *cinquante écus d'or* sont répétés trois fois), à moins d'une signification différente du même terme (écu d'or) dans une même localité et à la même époque, que chaque drap de robe n'aurait coûté que 3 livres 10 sols !

(2) Dans les actes de cette époque, le florin équivaut à la livre.

On les remplace, à des dates que je n'ai pu déterminer d'une façon rigoureuse, par des allocations fixes de 300 livres (1673), de 400 livres (1722) qui figurent encore sur les comptes, sous la rubrique « *droits de robe* ». Mais après 1749 les 600 livres attribuées à chaque échevin par l'édit de réunion de la cité à la ville portent le nom d'honoraires ou d'émoluments. Quant aux robes accordées par l'Intendant aux membres de l'échevinage, dans les circonstances solennelles, elles ne coûtaient que 90 livres, prix bien inférieur, en tenant compte de la dépréciation de l'argent, à celui des robes payées une quinzaine de livres en 1433.

La boucle

Si nos échevins ont paru parfois, selon les fortes expressions de Charles de Wignacourt, « desdaigner et contempner » leur habit de sénateur, c'est que, de toute antiquité, et bien avant, sans doute que l'ordonnance de 1414 leur octroyât une livrée, ils avaient porté un insigne, marque de leur autorité. Les documents d'archives du XIVe siècle sont muets à cet égard, mais le bon sens veut que des magistrats « signamment lorsqu'ils sont en exercice de leur charge et function, soient partout, aussy bien entre bourgeois que forains et estrangers, recognus pour tels et conséquemment aussy mieulx honorez et respectez » (1). Dans le plus ancien compte connu de la ville d'Arras, celui de 1340, on rencontre des articles relatifs aux robes de ceux qui « sonnent le clocq » et à « la livrée des sergans d'eskevins ». N'est-il pas permis de conjecturer que lorsque les échevins marchaient en corps, précédés de leurs sergents en livrée, eux-mêmes se distinguaient par un insigne, qui, selon toute probabilité, n'était autre que « *la chaincture eschevinalle* ».

Comme le mot *robe*, qui, après avoir si souvent varié de signification, s'est enfin précisé dans le sens de vêtement

(1) De Wignacourt, op. cit. p. 39.

ample et long, le vieux mot *chaincture* a correspondu à toutes les acceptions du verbe ceindre avant de se limiter au sens moderne et restreint de notre mot ceinture. Dans le cas présent, il désignait, non pas, comme on l'a dit, une vraie ceinture de corps, ni une bande de velours brodé d'or, portée sur l'épaule (1), mais une sorte de *courroie* d'étoffe qui *ceignait* une des manches de nos magistrats, c'est-à-dire un brassard retenu par une *boucle* d'argent. En vertu d'une figure de rhétorique bien connue, qui consiste à désigner la totalité d'un objet par le nom d'une de ses parties, la « chaincture » s'est indifféremment appelée *coroie* (courroie) ou blouque (boucle). Un certain nombre de textes formels justifient cette interprétation.

Lorsque Charles le Téméraire fit son entrée à Arras, en 1468, il prêta le serment d'usage « présens les eschevins d'icelle ville, tous vestus des draps et livrée de la ville qui estoient *de chainctures estoffées de perles* SUR UNE MANCHE (2). »

Le compte de 1432-1433, qui nous a déjà renseignés sur la couleur verte des robes échevinales, nous apprend également qu'on acheta « à Wille Yvain, eschoppier » une demi aune de *drap noir* pour faire la devise et livrée des maieur, échevins et argentier au prix de trois livres quinze sols et que le brodeur Leroux reçut six livres huit sols « pour son sallaire d'avoir fait la devise et brouderie de XI cottes de livrée pour le maieur et partie des eschevins... et d'avoir *assis les coroies et blouques* sur trois cottes pareilles » (3).

Il résulte de ce texte que la chaincture ou coroie ne devait guère être large, puisqu'on en a pu tirer quatorze d'une demi aune de drap et que la broderie n'était pas bien compliquée, puisque, façon et pose comprises, elle n'atteint pas le double de la valeur du drap.

(1) Lecesne, *Histoire d'Arras*, tome II, p. 544, note 1.
(2) Arch. mun., reg. mém. 9, fol. 36.
(3) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes 1432-33, fol. 34.

En 1440, on achète une aune de drap de *damas bleu* pour 48 sols et on paie 74 sols « au broudeur pour avoir fait trois noeufves *coroies* pour la *manche* de aucuns de Messieurs... et avoir rassis XI coroies sur aucunes manches des eschevins... » (1).

Dans son récit de la procession du 16 mai 1478 que Louis XI suivit « nu chief, portant une torse ardant en sa main », M. Lecesne, prenant le mot chaincture au sens actuel, écrit que « les échevins avaient eu soin d'ajouter des liserés blancs (couleur de France) aux ceintures de leurs robes » (2). Il faut reconnaître que la rédaction du papier mémorial prête à quelque ambiguïté : « Auquel jour, Messieurs, par l'advis d'aucuns, firent adjouster et mettre autour et joignant des chainctures de leur livrée, sur leurs robes, à ung lez et à l'aultre de ladite chaincture, un fillet de blanche soye » (3). Mais nos archives possèdent le compte de l'année 1477-1478 dont les trois articles suivants tranchent la question, en admettant qu'il pût rester le moindre doute :

« A Jehan de Houchin, brodeur, pour avoir rassis XII *coroyes de perles sur les manches* de XI robbes de mes dits sieurs et *sur la manche* de la robbe du maieur... VII livres IIII[s]

« à Pierre Camps, marchant de drap de soye pour une aune de *velours cramoisi sanghin*... emploié par ledit de Houchin ausdites coroyes IIII livres XVI[s]

« à... pour XVIII aunes et ung quart de blancq ruban à XV deniers l'aune... emploié, comme dessus, ausdites coroyes XXII[s] X[d] (4).

Ce dernier article a ceci d'intéressant qu'on en peut

(1) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes d'Arras 1440-41. fol. 17, l'argentier ajoute : « est assavoir pour chacune desdites noeufves manches X[s] font XXX[s] et pour chacune desdites coroies rassises IIII[s] font XLIIII[s], pour tout font LXXIIII[s].

(2) *Histoire d'Arras*, tome I, p. 439.

(3) Arch. mun., reg. mém. 9, fol. 132.

(4) Arch. du P.-de-C., sér. E, Compte d'Arras 1477-78, fol. 41.

approximativement déduire la longueur de la courroie de velours. En effet, 18 aunes un quart font 21 mètres 53c, qui divisés par 12 donnent un quotient de 1m80, soit pour chaque « chaincture », puisque le ruban la bordait « a ung lez et à l'aultre » une longueur d'environ 0m90. Je suppose qu'il s'agit ici de l'aune de Paris équivalente à 1m18, car, mesurée à l'aune d'Arras qui ne correspondait qu'à 0m70, la boucle réduite à un peu plus de 0m50 aurait été insuffisante pour ceindre certains bras ou tout au moins pour encercler une manche un peu large (1).

En 1497, nouvel achat, au même prix, d'une aune de « velours cramoisy » (2), couleur, qui, semble-t-il, sera désormais seule employée.

On a vu qu'à l'occasion de la reddition des comptes de l'argentier, le 31 octobre 1588, les officiers de la Gouvernance avaient renouvelé aux échevins l'ordre de revêtir leur costume dans l'exercice de leurs fonctions. Pour obéir à cette injonction et « au décret depuis enssuivi pour le faict des draps et portement des blouques à chacun jour de halle et par les sepmainiers, le long de la sepmaine, Messieurs ont conclud et arresté que la ville fera faire par les commis aux honneurs treize blouques, y comprins celle du maieur, *toutes esgalles l'une à l'aultre*, lesquelles, en fin de loy, seront raportées sur le bureau par les eschevins issans, pour estre baillées aux eschevins entrans et, moyennant ce, la ville demourera deschargée du velour qu'elle furnissoit chacun an pour les dites blouques » (3). Mesure très pratique, car, en mettant à la disposition des échevins des boucles toutes

(1) On trouve dans le registre des commis aux honneurs pour 1677-78, un achat ainsi libellé : « deux *aulnes et demye d'Arras* de fin drap, grand lion, rouge et noir..., douze *aulnes de Paris* d'estamet, grand lion, bleu... » C'est un exemple pris au hasard de l'emploi simultané à Arras des deux sortes d'aunes.

(2) Arch. du P.-de-C., sér. E, Comptes d'Arras 1496-97, fol. 37.

(3) Arch. mun., reg. mém. 15, fol. 269.

faites et en se chargeant de leur entretien, la villle supprimait tout prétexte de négliger le port de l'insigne échevinal.

Comme on ne relève plus, dès lors, dans la collection, d'ailleurs fort incomplète, des registres tenus par les commis aux honneurs que la dépense relative à des raccommodages de boucles ou à des réfections partielles, on ne peut guère tirer de ces brèves mentions qu'un petit nombre de particularités intéressantes et de détails complémentaires ; par exemple : l'adoption définitive, pour les brassards, du velours cramoisi doublé de satin de Bruges ou de taffetas rouge ; l'emploi des perles et des grains d'argent, jusqu'au XVIIe siècle, pour la devise ou les ornements brodés sur les courroies ; (1) le remplacement de ces fragiles applications de perles et de grains par la broderie proprement dite ; parfois même, comme par une sorte de hasard, parmi les indications généralement globales des sommes payées aux fournisseurs, le prix exact de l'insigne ou de ses parties (2). En 1676 : « à Nicolas François, orphèvre, 7 livres 15 sols, pour douze blouques d'argent qu'il a livrées, y compris la façon et déduction faite des vieilles blouques aussi d'argent qui lui ont été laissées » (3). Ce qui fait ressortir le prix de la boucle ou plutôt du crochet à 13 sols environ ; en 1679 : « à Christophle de Monchaux, orphèvre, pour quatre crochets d'argent : 3 livres, 15 sols ». Soit 18 sols pièce ; (4) la même année : « à François Taffin, maître brodeur pour quatre blouques de velours rouge enrichi de broderies : 48 livres. On remarquera que le mot boucle ou blouque a fini par

(1) Arch. mun., reg. commis aux honneurs, 1594-95, fol. 59 ; 1598-99, fol. 45.

(2) Les factures *détaillées* annexées aux comptes de l'argentier et des commis aux honneurs eussent fourni de précieux renseignements sur la matière, la façon, la couleur et le prix des objets. Elles ont presque complétement disparu. Dans le peu qui en reste, je n'ai rien trouvé qui ait rapport aux robes échevinales ou à la boucle.

(3) Arch. mun., reg. com. aux hon. 1675-76, fol. 35.

(4) Arch. mun., reg. com. aux hon. 1678-79, fol. 26.

prévaloir et par désigner soit le crochet, soit la bande de velours, soit l'ensemble de l'insigne. En 1684 : « à F. Taffin, pour avoir fait neuf boucles neuves et livré le velours rouge, satin, et avoir raccommodé les quatre dernières faites et pour avoir livré treize crochets plus forts : 145 livres 10 sols » (1). Enfin, en 1696, « à Pierre Morel, maître brodeur, pour avoir brodé et livré toutes les fournitures, aussi bien que les nouveaux crochets d'argent de quatre nouvelles boucles : 84 livres 19s 6d ; » (2) soit 21 livres 4s 10d par boucle complète, ce qui correspondrait à peu près à une centaine de francs de la monnaie actuelle. A ce prix on pouvait avoir un insigne luxueux. C'est peut-être ce qui finira par engager nos magistrats à le laisser flotter sur leur épaule. « Le mayeur et les échevins (à l'entrée de Louis XV, en 1744), avaient leurs boucles pendantes et attachées sur l'épaule à gauche » (3), à moins que les robes d'étamine qu'on leur distribua à cette occasion n'aient eu les manches tellement larges qu'elles comportaient plutôt une épitoge qu'un brassard.

En résumé, l'insigne échevinal d'Arras était une bande de velours cramoisi, doublée de soie rouge, analogue, sans doute, comme largeur aux brassards des officiers d'État major, et longue d'environ 90 centimètres. On la fixait autour du bras au moyen d'une boucle d'argent, en laissant tomber les bouts, garnis, très probablement, d'un ornement : galon ou frange, c'est du moins ce qu'on peut inférer d'un article du registre des commis aux honneurs pour 1597-98 : « avoir *remonté de nœuf* lesdites blouques *par les bouts* » (4). Il est difficile d'admettre qu'il s'agisse ici d'un simple rapiéçage. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle que les échevins attachèrent l'insigne sur leur épaule. D'abord *estoffé*

(1) Arch. mun., reg. com. aux hon. 1683-84, fol. 25.
(2) Arch. mun., reg. com. aux hon. 1695-96, fol. 30.
(3) Arch. mun., reg. mém. 21, fol. 407.
(4) Arch. mun., reg. com. aux hon., fol. 54.

de perles et de grains d'argent, le velours fut ensuite *enrichi de broderies*. Quelle était la devise, quelle était la forme de la « broudure de perles », ou des broderies d'or signalées par les documents? Je n'ai trouvé aucun renseignement à cet égard. Peut-être les artistes ont-ils reproduit sur le velours des boucles les armoieries de la ville, que, au témoignage des registres, ils brodaient annuellement sur le justaucorps du « chasse-pauvres » ou « chasseur des pauvres », sur les casaques des deux « chasse-coquins » et sur les bandoulières en drap bleu galonné des sergents à masse. Cette conjecture n'est vérifiée par aucun texte. Il semble résulter de cette absence même d'indications, pendant plusieurs siècles, sur le dessin de la broudure ou broderie des boucles, que, lettres formant devise, armoieries ou ornement quelconque, la décoration de la « chaincture eschevinalle » devait être d'une forme traditionnelle et par suite suffisamment notoire, pour qu'il ne vînt à l'idée d'aucun greffier ou clerc de la décrire.

J'avais abordé cette étude du costume échevinal d'Arras avec l'espoir de découvrir dans nos mémoriaux assez de traits épars pour en composer une description presque équivalente à une représentation graphique de la robe et de la boucle ; si, pour les diverses raisons indiquées plus haut, je ne puis malgré de consciencieuses recherches, formuler des conclusions tout à fait indiscutables, je pense avoir, du moins, par le rapprochement d'un grand nombre de textes, fourni les éléments d'une solution suffisamment approximative de ce petit problème. Il me reste à souhaiter qu'un heureux hasard fasse retrouver au fond de quelque tiroir un exemplaire méconnu de l'insigne échevinal, ou, parmi les souvenirs du passé que se lèguent les vieilles familles, le portrait authentique d'un de nos anciens magistrats en costume officiel.

1 5

EXPLICATION DE LA PLANCHE

En l'absence de toute représentation iconographique de l'Échevinage d'Arras, j'ai réuni sur une seule planche, quelques types d'échevins, extraits de gravures commémorant des événements qui se sont passés dans les Pays-Bas ou dans le nord de la France.

A ne considérer que le sujet de l'estampe où figure le groupe n° 1 : « Le Supplice de Nicolas Gosson en 1578 (1) », on pourrait se croire en présence du document le plus rare et le plus précieux touchant le costume des échevins arrageois au XVI° siècle. Malheureusement la scène se passe à Atrecht, et dans ce mot d'aspect et de sonorité germaniques, on ne reconnaît pas plus le nom d'Arras qu'on ne retrouve la physionomie de notre Hôtel-de-Ville et de la Petite-Place dans les constructions banales qui encadrent l'échafaud. Impossible par conséquent de faire état d'une composition de pure fantaisie. Pourtant, l'auteur allemand de ce dessin a dû s'inspirer des modèles qu'il avait sous les yeux et, dans les personnages en robes « tout d'une longueur » aux manches longues et pointues, il nous a montré sans doute, sinon les échevins authentiques d'Arras, du moins les magistrats de son propre pays,

Le n° 2 est tiré d'une des nombreuses illustrations du curieux in-folio (2), où Bochius décrit, avec un grand luxe

(1) En bas de cette estampe, au-dessous d'une inscription en vers allemands, on lit : « Le Seigneur de Cappres, ceux du Conseil d'Arthois et les *escevins* d'Arras conjurés à la révolte contre la patrie condamnent et mettent à mort M. Gosson,...le dimence 26 d'octobre à deux heures de la nuit, en 1578. »

(2) Historica narratio profectionis et inaugurationis serenissimorum Belgii principum Alberti et Isabellæ... Bochio auctore, Anvers 1602, fol. 186.

de détails, les entrées triomphales des archiducs Albert et Isabelle dans les diverses villes des Pays-Bas. Le magistrat reproduit est un des six sénateurs, qui, porteurs d'un dais somptueux, attendaient leurs Altesses à la porte d'Anvers (1). Selon toute probabilité, nos échevins étaient vêtus d'un costume de ce genre, le 13 février 1600, à l'arrivée d'Albert et Isabelle à Arras.

J'ai trouvé le n° 3 dans le *Théâtre d'histoire,* roman de cape et d'épée publié à Bruxelles en 1613 et dédié aux archiducs (2). La dédicace en vers latins est accompagnée d'une gravure représentant la réception d'Albert et Isabelle dans une ville indéterminée de Belgique, sous un dais porté par quatre magistrats en robes à larges manches, d'une coupe plus élégante que celles du n° 1; ils ont de plus au cou la fraise ou collerette tuyautée de l'époque. Le *Théâtre d'histoire* est orné d'un grand nombre de fines gravures en taille douce, où l'artiste témoigne d'un tel souci d'exactitude dans la reproduction des costumes de son temps, qu'à cet égard ses dessins ont une réelle valeur documentaire. On remarquera que dans des villes voisines, à la même époque, en des circonstances identiques (nos 2 et 3), les échevins, selon que la tradition ou la mode l'emporte, sont revêtus de robes ou « habillés d'accoutremens découpés et chiquetés ». Ce qui justifie, par l'image, les conclusions que j'ai eu plus haut l'occasion de tirer de textes plus ou moins précis.

On rencontre le n° 4 sur une estampe naïvement exécutée : « *Portrait de Henri IV, roy de France et de Navarre, mar-*

(1) ... Sub umbrellâ sunt excepti, quæ. cum suis fimbriis tota erat aurea, a sex senatoribus, viris nobilissimis, decenter gestata..., fol. 181.

(2) « Théâtre d'histoire où avec les grandes prouesses et aventures étranges du noble et vertueux chevalier Polimantes, prince d'Arfine, se représentent au vrai plusieurs occurrences fort rares et merveilleuses, tant de paix que de guerre, arrivées de son temps ès plus célèbres et renommés païs, roïaumes et provinces du monde... Bruxelles, 1613, in-8°. »

chant sous son poële triomphal, porté par les échevins modernes (c'est-à-dire régnans) *de la ville de Rouen, à son entrée audit lieu* (1). » Comme le n° 2, ce magistrat est vêtu à la mode du jour.

Les deux personnages (n° 5) font partie du groupe des échevins du Havre, agenouillés devant le carrosse de Louis XV pendant que le gouverneur présente au Roi (19 septembre 1749) les clefs de la ville (2). Tels étaient, au XVIIIe siècle, nos échevins gentilshommes avec la perruque, l'habit à la française et le manteau.

Il est très probable que si on retrouvait jamais l'image authentique des échevins arrageois, à diverses époques, on constaterait une très grande analogie avec les types de la planche ci-jointe. Sauf, en effet, quelques particularités locales (la boucle à Arras) les costumes ne différaient guère d'une ville à l'autre. La mode, sans être aussi tyrannique que de nos jours, était assez puissante pour que, vers 1600 par exemple, l'échevin de Rouen ressemblât à celui d'Anvers.

(1) Cette estampe a été reproduite dans l'ouvrage de M. Armand Dayot : « *La Renaissance en France 1498-1643* », p. 161.

(2) Relation de l'arrivée du Roi au Havre de Grace..., Paris, 1753, grand in-folio.





ADIEU A M. J. LELOUP

Membre résidant

décédé à Arras, le 12 Février 1911

Allocution prononcée à l'Académie

le 17 Février 1911

Par M. G. ACREMANT

Président

Messieurs,

Cette semaine, l'Académie a été durement éprouvée par la mort de l'un de nos meilleurs collègues.

Depuis quelques jours, un temps moins pénible qu'au début de l'hiver, nous permettait d'espérer que les rigueurs du froid ne troubleraient plus la quiétude de notre Compagnie par quelque cruelle disparition. Hélas! Cela n'a été qu'un présage trompeur! Dimanche dernier, M. J. Leloup, bien qu'entouré de soins affectueux, a succombé aux suites d'une congestion pulmonaire. Il s'est éteint doucement!... sans aucune secousse!... environné de tous ceux qu'il aimait, sa femme, ses enfants et ses petits-enfants...

S'il ne m'est pas possible de m'étendre devant vous sur toutes les fonctions qu'il a exercées, (elles ont été en effet très nombreuses et confinent pour la plupart à la politique!) je dois cependant les dessiner à gros traits devant vous.

Joseph Leloup est né en 1839.

A l'âge de 22 ans, il sortit de l'École Centrale des Arts et Manufactures, avec le diplôme d'ingénieur-chimiste et entra, pour y faire un court stage, chez M. Corenwinder, puis dans les forges de Commentry.

En 1865, il revint dans sa ville natale et prit possession de la raffinerie de sucre qui avait été illustrée par Crespel-Dellisse.

Voilà donc sa position créée ! Il n'a plus qu'à se laisser glisser sur la pente des heureux !... Mais il se croit capable de jouer un plus grand rôle ! Il a l'ambition, lui aussi, de vouloir rendre service à ses concitoyens ! C'est pourquoi, sur le conseil de ses amis, il entre à la fois au Conseil Municipal d'Arras et au Conseil Général du Pas-de-Calais. Dans cette Assemblée départementale, ses collègues lui reconnaissant une compétence spéciale pour l'Administration, lui confient tantôt le secrétariat, tantôt la vice-présidence.

Il cumule d'ailleurs ces fonctions avec celles de Juge au Tribunal de Commerce, de Membre de la Chambre de Commerce, de Membre du Conseil départemental d'instruction publique et des jurys d'examen de l'enseignement primaire, de délégué cantonal... En même temps, il est un des fondateurs des œuvres républicaines de notre ville, le Sou laïque des écoles, l'Association philotechnique...

Dans ces diverses assemblées, il eut maintes fois l'occasion d'affirmer ses convictions, de combattre pour le triomphe de ses idées et s'occupa toujours à travailler pour le bonheur du plus grand nombre.

Ces questions sont certainement étrangères au rôle de notre Académie, mais comme Ingénieur, comme Président de la Chambre de Commerce, comme Penseur, nous le réclamons tout entier.

M. J. Leloup a fait paraître dans nos Mémoires, sur la crise économique et sur le socialisme des études fort savantes que je crois devoir mentionner d'une façon particulière.

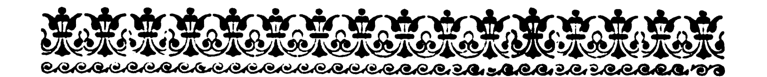
Ces travaux forment deux véritables volumes; ils sont aussi consciencieusement conçus qu'écrits dans un style simple, précis et qui plait. Ils résument la vie de notre distingué collègue, car c'est vers ces deux questions qu'il dirigea sans cesse ses vues. Il affirme lui-même sa prédilection dans son discours de réception, lorsqu'il dit : « L'économie politique est l'objet de mes constantes réflexions... » Elle le passionne en effet et bien vite l'on s'en aperçoit, (car il était assidu à nos séances hebdomadaires!) lorsqu'une lecture touche tant soit peu à ses chères méditations; aussitôt, il prête une oreille plus attentive et, ce qui donne un relief puissant à son énergique figure de lutteur contrastant d'une façon singulière avec son état ordinairement maladif, il prend part à la discussion avec le calme et l'autorité que vous lui connaissiez...

Mais je me tais!... Je ne saurais m'étendre plus longuement sur ce point, sans risquer d'empiéter sur les attributions de son successeur qui aura à faire son éloge en séance publique...

Le désir exprimé par le défunt, qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, enleva à ses funérailles le cachet officiel que lui aurait évidemment imprimé la présence d'un très grand nombre de hauts personnages. En revanche, il lui donna le caractère affectueux qui lui seyait mieux...!

Il donna à ce grand deuil la profonde sympathie qui représentait mieux la simplicité de notre collègue et qui remplissait tous les cœurs.





ADIEU

A M. LE GÉNÉRAL

DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY

Membre honoraire

Décédé a Lyon le 25 Mars 1911

ALLOCUTION PRONONCÉE A L'ACADÉMIE

Le 31 Mars 1911

Par M. G. ACREMANT

President

Messieurs,

La maladie de M. le Général de Jacquelot du Boisrouvray, dont je vous confiais l'angoissante nouvelle, il y a deux semaines, a eu, hélas ! une issue fatale. Le mieux que nous nous plaisions à espérer ne s'est pas produit, et, quelle que fût sa robuste constitution, notre distingué collègue a été terrassé autant par la douleur d'avoir perdu deux de ses enfants qu'il chérissait, que par les souffrances qu'il a endurées pendant cinq longs mois avec un calme que rien ne put abattre.

L'éloignement nous a privé de la consolation d'aller le saluer une dernière fois et de lui adresser un suprême adieu. Mais ce n'est pas une raison pour que quelques mots d'amitié et de respect ne soient pas adressés à sa mémoire.

Pendant son trop court passage à l'Académie, il a laissé, (à Arras, comme du reste dans toutes les villes où il a séjourné), de si excellents souvenirs, il a réussi à s'entourer de si vives sympathies, que nos cœurs saignent encore en songeant au moment où il nous a brusquement quittés pour aller terminer ses jours aussi loin.

C'est pour cela que j'aurais volontiers retracé sur son corps ses longs et brillants états de service. Il me semble même que j'aurais trouvé quelques paroles éloquentes pour rappeler le magnifique tribut qu'il a payé à l'histoire du pays !

René-Yves-Marie Vicomte de Jacquelot du Boisrouvray, issu d'une vieille maison bretonne, est né à Quimper le 23 juillet 1848.

Le 19 octobre 1867, à l'âge de 19 ans, il entra à l'Ecole Spéciale Militaire de St-Cyr, où il perfectionna ses études, à tel point que deux ans plus tard, en 1869, il sortait major de sa promotion.

La guerre néfaste de 1870 le trouva sous-lieutenant-élève à l'Ecole d'application d'Etat-Major.

Malgré son vif désir d'être incorporé dans un régiment de marche, il reste pendant quelques mois à l'Ecole. Enfin ses vœux sont exaucés le 8 septembre 1870. Il est d'abord attaché à l'Etat-Major du 3e secteur de la défense de Paris et, peu après, il passe à l'Etat-Major du 1er Corps de la 2e armée. Le 27 novembre 1870, il est nommé lieutenant à l'Etat-Major de la 1re Division de l'armée de réserve de Paris et prend part aux batailles du Bourget, Champigny, Buzenval, puis au deuxième siège de Paris, contre la Commune.

Lors de la suppression de l'état-major, lui, qui avait été lieutenant, puis capitaine de cavalerie au 7e dragons à Versailles est nommé capitaine au 31e d'infanterie.

Le 31 décembre 1873, il passe au 1er zouaves et fait campagne en Afrique du 11 mars 1875 au 28 mars 1877.

Il se fait alors détacher au Gouvernement de Paris et à quelque temps de là, le 16 janvier 1878, il épouse Mlle Jeanne de Faure qui, pendant sa terrible maladie a soigné son mari avec un dévouement admirable et ne peut aujourd'hui se consoler de la perte cruelle qu'elle vient de faire.

Le 21 octobre 1887, M. le Commandant de Jacquelot du Boisrouvray est nommé chef d'état-major de la 17e Division d'Infanterie et le 5 décembre 1890, nous le retrouvons professeur d'art et d'histoire militaires à l'Ecole Spéciale de St-Cyr. Pendant ces conférences, par le charme de sa parole, par la sûreté de son jugement, par le tranchant de ses railleries, il fit sur ses élèves une impression profonde d'érudition, jointe à une modestie sans bornes. Il suscita dans son auditoire les plus nobles sentiments, faisant tressaillir les cœurs les moins adonnés tour à tour de patriotisme et d'admiration, à tel point qu'au bout de trois ans, le Général commandant l'Ecole ne put s'empêcher de regretter le départ d'un pareil professeur.

Le lieutenant-colonel de Jacquelot attaché comme sous-chef d'Etat-Major au 2e Corps d'Armée à Amiens fut appelé, le 20 septembre 1898, au grade de colonel à Besançon.

Dans cette ville, il commanda le 60e d'infanterie, pendant que le colonel Brun commandait le régiment d'artillerie de cette garnison. Les deux colonels apprirent alors à se connaître, à s'estimer, à s'aimer. Les deux frères d'armes se lièrent d'une affection sincère que rien ne put ternir.

Le 7 avril 1903, le colonel de Jacquelot du Boisrouvray fut nommé Gouverneur militaire de Maubeuge avec le titre de Général de Brigade. Il conserva pendant deux ans ces fonctions et fut nommé à la fin de l'année 1905, le 25 septembre, Général commandant la 3e Brigade d'Infanterie à Arras.

Il y a lieu de placer ici l'un des actes du Colonel Brun, devenu Général et Ministre de la Guerre, et qui lui fait le plus grand honneur. Le Général de Jacquelot du Boisrouvray

semblait avoir été oublié; il allait être mis à la retraite comme Général de Brigade. Le Général Brun pensa à son ancien camarade, dès son arrivée au Ministère, et lui confia un poste vraiment digne de ses qualités. Le 23 décembre 1909, il le chargea d'aller gouverner la place de Lyon avec le grade de Général de Division, Commandant supérieur de la défense.

Le Général de Jacquelot du Boisrouvray s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec l'autorité et la compétence qu'il apportait en chaque chose... Je n'en veux citer comme preuve, que le Gouvernement, voulant le remercier de son zèle infatigable, attacha sur sa poitrine, il y a quelques mois, la croix de Commandeur de la Légion d'honneur...

Tels sont esquissés à larges traits les états de service de cet excellent militaire.

On pourrait y puiser plus d'un enseignement utile; car la récompense arrive généralement à celui qui la mérite... et qui n'abandonne jamais la foi en l'avenir.

Entre temps, le Général de Jacquelot du Boisrouvray, rédigeait tantôt des livres d'histoire que modestement il n'a pas signés, tantôt des brochures ou articles militaires, tels que : *Quatre problèmes tactiques...* qu'il publiait dans la *Revue militaire* du Général Langlois.

C'est sous ce dernier rapport surtout, qu'il nous appartenait. Ses qualités, en effet, d'écrivain de haute valeur ne tardèrent pas à le signaler à l'attention de tous et, le 22 mars 1907, l'Académie d'Arras fut heureuse de le compter au nombre de ses membres honoraires.

A partir de cette époque, il se fit un plaisir de compter parmi les membres les plus assidus de notre Compagnie. Il fit même, au cours de ses séances hebdomadaires, plusieurs lectures qui sont conservées avec soin dans nos Mémoires.

La première concerne *Les Compagnons Artésiens de du Guesclin,* les Enguerrand de Hesdin, les Baudoin d'Hanne-

quin, les Lallemand de St-Venant, les Geoffroy d'Aire, etc...

Cette étude est écrite dans un style clair, agréable, d'une manière toute pittoresque et avec une netteté et une franchise toutes militaires. On sent que l'historien a laissé marcher sa plume au gré de sa pensée, aussi nous pouvons d'autant mieux l'apprécier. « Le style, c'est l'homme » a dit Buffon. Il nous est donc loisible de juger l'écrivain, d'après la voix habituée au commandement, d'après la verve sans aucune emphase, avec laquelle ce manuscrit a été rédigé et en conclure que l'auteur possédait à un degré très-intense la véritable qualité du franc breton : la violente affection.

Dans tous ces mémoires, il prend à bon droit la défense des académies de province, où l'on sait « aimer sa petite patrie, dans la grande, sans que celle-ci n'ait rien à y perdre ». Dans ces sociétés de savants modestes, l'on sait, disait-il, que « révéler un héros obscur, un honnête homme longtemps méconnu, c'est enrichir ne fût-ce que d'une obole le trésor de gloire de la France ».

Aussi nous entretient-il de deux hommes : *Jehan et Nicolas de Coëtanlem* dont les « hauts faits, en leur mérite discret, ont été longtemps voilés par le brouillard des siècles ». Ce sont, non pas deux corsaires, le mot est trop brillant ! mais deux véritables et célèbres pirates. Et cependant ils ont donné naissance à la grande famille des Goësbriant.

Une autre fois, il nous parle du *Maréchal Arnould d'Audrehem* dont la « longue et glorieuse carrière lui valut, à sa mort, le suprême honneur de la sépulture à Saint-Denis, au-milieu des rois ».

Je me souviens avoir été très frappé par le portrait que l'écrivain a tracé d'Arnould d'Audrehem et je demande l'autorisation de vous le rappeler : « Arnould d'Audrehem, s'écriait-il, est un homme de second plan... dont l'histoire se borne à mentionner le nom et qui, cependant, ont rendu à leur pays des services, sinon aussi brillants, du moins, aussi utiles que bien des grands premiers rôles. Il était, de

son vivant, l'un des hommes les plus connus et les plus estimés de France; ses contemporains n'admiraient pas seulement une vaillance qui le mettait hors de pair; ils s'inclinaient plus encore devant ses qualités morales, son désintéressement, son dévouement au bien public, sa loyauté, sa droiture impeccable et le considéraient comme le type, l'idéal des chevaliers. D'autres ont une carrière plus éclatante; mais dans la sienne, du premier au dernier jour, on ne peut relever ni une tache, ni une ombre... C'est un mérite qui en vaut bien d'autres... »

Ce portrait, créé de pied en cap, et pourtant fait de main de maître, me laissa longtemps rêveur!

N'est-ce pas, me disais-je, son propre portrait que l'auteur a voulu dépeindre et qu'il a amoureusement dessiné? Ne sont-ce pas ses traits admirablement reproduits?

M. le Général de Jacquelot du Boisrouvray était, en effet, d'une droiture d'intention absolue. Sa rectitude de conduite, sa finesse et sa parole toujours affectueuse et condescendante l'ont fait estimer de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher.

Même dans les réunions intimes, il lui venait sur les lèvres le mot juste, car il excellait à résumer les joies débordantes de la famille en une phrase d'une exquise amabilité.

Aussi sa mort occasionnera-t-elle dans l'armée le plus grand vide!

Ce vide se fera sentir même au sein de notre Académie; mais l'impression qu'il y a laissée ne sortira pas de nos esprits reconnaissants.

Il nous suffira, pour le représenter à notre souvenir, qu'à nous rappeler les petits dessins qu'il faisait si bien à la plume, tout en écoutant, pendant nos réunions publiques et que chacun de nous se disputait après la séance. Nous n'aurons qu'à nous remettre en mémoire le splendide album qu'un soir il voulut bien nous communiquer et qui est destiné à

perpétuer chez ses arrière-petits enfants l'amour de la petite patrie. Nous n'aurons enfin qu'à regarder autour de nous, qu'à admirer le tableau qu'il nous a donné à la veille de nous quitter. Ce sont quelques types de « Ma Vro », mon pays, a-t-il écrit lui-même. Son habile crayon nous a, en effet, représenté quelques Bretons de Concarneau, Quimper, Trégunc, Grandchamps, Pont-Croix... Ce ne sont que de simples images, mais des images qui nous parleront au cœur, et, chacun de nous, en les contemplant, ne pourra faire autrement que se rappeler en même temps la puissance de travail, la distinction et la variété d'instruction de celui qui les a faites... et ce que le pays perd en le perdant.





PAROLES PRONONCÉES

PAR

M. G. ACREMANT

Président

AUX

FUNÉRAILLES DE M. RICOUART

Membre résidant

le lundi 17 Juillet 1911.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un mois à peine, dans une séance solennelle de l'Académie, nous constations que bien des membres nous avaient quittés pendant cette première partie de 1911, et nous exprimions l'espoir que les six derniers mois nous seraient plus propices.

Le sort en a décidé autrement, car ce matin même, nous devons adresser nos derniers hommages à celui qui sut être l'un des plus travailleurs et en même temps des plus assidus de nos collègues, M. Louis-Victor-Joseph Ricouart.

Le cortège d'amis qui se presse derrière son cercueil, témoigne de l'estime générale dont il jouissait et de la sincérité de l'affection dont il était l'objet.

L'Académie d'Arras prend une part bien vive à cette tristesse publique qui est presque pour elle un deuil de

famille, et c'est les larmes aux yeux que nous voyons disparaître un de nos plus vénérés doyens d'âge.

Il ne m'appartient pas de vous dire avec quelle conscience et quelle intelligence M. Ricouart sut remplir les délicates fonctions, à la tête de notre Cité, de conseiller municipal (1) d'abord et d'adjoint (2) ensuite. Pendant plus d'une année, il dirigea, à titre intérimaire, l'administration de la ville (3) et s'acquitta de toutes les charges inhérentes à cette haute situation avec une force d'âme, une droiture d'esprit et une connaissance des affaires véritablement remarquables.

Dois-je rappeler que sur sa poitrine fut épinglée par le Président Carnot, la Croix de la Légion d'honneur ? (4).

M. Diéval, vice-président de la Société typographique de secours mutuels, vous redira le zèle avec lequel il fit de la mutualité sa préoccupation constante.

Je préfère vous parler de son entrée à l'Académie et des exemples que son amour du travail a inculqués aux chercheurs et aux fidèles des lettres, des sciences et des arts.

En même temps qu'il manipulait les produits chimiques dans son officine de pharmacie, il réfléchissait à la version latine qu'il s'était imposée et qu'il qualifiait modestement : « Essai de traduction fidèle » des *Astronomiques de Manilius*.

Il soumit son travail au concours de l'Académie, et celle-ci, toute heureuse d'avoir enfin à récompenser une œuvre d'un véritable mérite, lui accorda sa plus grande médaille.

Elle voulut plus d'ailleurs ; peu de temps après, notre Compagnie admit M. Ricouart à prendre place dans un de ses fauteuils.

A aucun moment, elle n'eut à le regretter. Son nouvel

(1) Il fut nommé conseiller municipal le 21 décembre 1874.

(2) Il fut nommé adjoint au maire le 9 novembre 1876.

(3) Il fut adjoint faisant fonctions de maire du 10 juin 1879 au 14 août 1880.

(4) Il fut décoré de la Légion d'honneur le 1er juin 1889.

élu sut devenir le membre le plus fidèle de ses réunions. Il ne se passa guère d'année où nos mémoires n'eurent à enregistrer l'une de ses communications.

Quand il ne sacrifia pas à la nécessité de notre besogne intérieure, en rédigeant les rapports de nos concours, ce fut pour nous faire part de ses œuvres personnelles. Et l'on sait si celles-ci furent variées.

Il excella dans tous les genres. La critique littéraire lui fut aussi accessible que la fantaisie. Ne se peignit-il pas lui-même dans une poésie délicate de sentiment et de forme : *le vagabond* ?

Aujourd'hui que nous sommes devant son cercueil, nous nous souvenons de sa gaîté et notre émotion se fait d'autant plus intense que nous nous trouvons en face de la mort et que sa gaîté témoignait du plus ardent amour de la vie.

Mais, à côté des œuvres jolies et gracieuses, il y a les œuvres fortes. On en compte un certain nombre dans le patrimoine qui nous est légué par notre regretté confrère.

Parmi les historiens de notre province, n'est-il pas un de ceux dont les travaux auront été les plus féconds ? La vie intime de chacun de nos villages, des plus grands hameaux jusqu'aux plus modestes bourgades, l'attira de tous temps. L'explication des noms qu'ils portent, et qui sont le plus souvent la matérialisation de leur caractère, fut le problème qu'il essaya de résoudre. Et vous savez tous, Messieurs, avec quel succès il y parvint.

Il lui fallut plus de dix ans de recherches. Mais qu'importe le temps, lorsque l'on constate aujourd'hui que le monument échafaudé par lui, pierre à pierre, demeure debout et le restera dans l'avenir, superbe et définitif ?

Nous voulons ne pas nous souvenir du silence que M. Ricouart conserva durant les dernières années de sa vie. Nous l'avons aimé en pleine activité, dans l'épanouissement de sa belle intelligence. C'est ainsi que nous le revoyons...

Et nous adressons à sa famille l'expresssion de nos condoléances très respectueuses.



UNE COMMUNE MODÈLE

Dans la lutte contre l'alcoolisme

PAR

M. J. SION

Membre résidant.

SAINT-MARTIN-EN-GOHELLE (1) est une de ces grosses agglomérations que l'exploitation des mines de houille a fait, pour ainsi dire, surgir de terre dans le bassin du Pas-de-Calais. C'était déjà, il y a une dizaine d'années, un bourg de 7.000 à 8.000 habitants. La rivière qui le traverse était d'ordinaire sillonnée par de nombreux bâteaux. De tous côtés, s'élevaient des hautes cheminées, qui indiquaient un développement considérable de l'industrie. On y trouvait, en effet, des mines de charbon, des fours à coke, une verrerie, des hauts-fourneaux. Une large part avait été laissée à l'agriculture. D'immenses champs de blé, de betteraves, d'avoine, de pommes de terre s'étendaient jusqu'aux murs d'enceinte des usines.

A en juger par ces apparences, les habitants de St-Martin

(1) Il n'y a pas, dans le Pas-de-Calais, d'agglomération du nom de Saint-Martin-en-Gohelle. Mais j'ai cru intéressant de réunir dans une commune imaginaire ce qui se fait de divers côtés pour lutter contre l'alcoolisme.

devaient jouir du bien-être que l'on est en droit d'attendre d'un travail continu, convenablement rémunéré. Hélas ! quelle déception était réservée à l'observateur attentif ! Les jours de paie, les cabarets, bien que très nombreux, étaient pleins de consommateurs. On y voyait, autour des tables, des hommes et même des femmes et des enfants dans un état d'ébriété plus ou moins prononcé. Beaucoup d'entre eux restaient là jusqu'à la fermeture des débits. Dans les rues, on rencontrait des groupes d'hommes surexcités, quelques-uns se tenant à peine debout; parfois des femmes et des enfants débraillés les accompagnaient. L'intérieur des maisons offrait un tableau non moins attristant. Partout le désordre et la malpropreté. Les chaussures et les vêtements salis par le travail traînaient de tous côtés ; les tables étaient couvertes de vaisselle à nettoyer ; les chambres présentaient un aspect désolant. Les autres jours de la quinzaine, la population était plus calme ; mais le spectacle n'en restait pas moins fort triste. Les hommes, mal nourris, mal couchés, mal entretenus, accablés sous un travail excessif de onze et même douze heures, portaient sur toute leur personne la marque de la souffrance, de l'épuisement et de la décrépitude. Les femmes, sans instruction, trop souvent laissées sans argent pour subvenir aux besoins de leurs familles, n'avaient pas l'amour de leur maison et ce respect d'elles-mêmes qui aurait dû constituer leur plus belle parure. Faute d'écoles assez spacieuses pour les recevoir et d'une surveillance vigilante pour les y faire aller, beaucoup d'enfants, tout déguenillés, couraient les rues et faisaient l'apprentissage du vice.

Les champs eux-mêmes, par suite du manque de main-d'œuvre, étaient mal cultivés.



Quel fléau avait donc passé sur cette malheureuse cité ? C'était l'alcoolisme, avec toutes les misères qu'il traîne après lui.

N'avait-on donc rien fait pour le combattre ? Des efforts, plus généreux qu'efficaces, avaient été tentés. Des prêtres dans leurs églises, un pasteur dans son temple, avaient fait de beaux sermons et tonné contre l'ivrognerie; mais ils avaient prêché devant un petit auditoire de fidèles qui n'avaient ni besoin de conversion ni zèle pour remplir autour d'eux le rôle d'apôtre. Les instituteurs avaient fait aux adultes des conférences, dans lesquelles ils avaient trop insisté sur les conséquences extrêmes de l'alcoolisme; en voulant produire des preuves trop frappantes, ils avaient dépassé le but. Personne ne voulait se reconnaître dans le fou alcoolique tuant sa femme et ses enfants, ni dans le malheureux en proie sur la rue à une crise de *delirium tremens*.



Fallait-il donc se laisser aller au désespoir ?

Il se trouva un homme de cœur pour tenter un suprême effort. C'était le maire, un docteur en médecine, qui n'avait accepté l'écharpe municipale que sur les vives instances de ses concitoyens. D'un dévouement vraiment admirable, mettant sa grande science au service de tous, pauvres comme riches, distribuant généreusement sa fortune aux misérables, il était l'objet de l'estime universelle. Il aima ses concitoyens au point de risquer sa popularité dans l'application de mesures propres à déraciner leurs habitudes d'intempérance.

Il commença par s'assurer le concours de ceux qui pouvaient l'aider dans son œuvre de régénération : ses collègues du Conseil municipal, les ministres des cultes, les instituteurs et les institutrices, des fonctionnaires, des hommes et des femmes de bonne volonté.

Sachant que la première condition pour combattre un mal, c'est d'en connaître la cause, il rechercha avec ses collaborateurs les raisons qui poussent l'homme, en général, et

l'ouvrier, en particulier, à l'abus des boissons alcooliques. Les plus importantes, à leur avis, peuvent être formulées de la manière suivante :

L'homme astreint à un travail, surtout à un travail manuel, fatigant et trop longtemps prolongé, finit par le considérer comme un fardeau asservissant, par perdre le goût de toute culture d'esprit et par ne plus savoir goûter que les plaisirs des sens.

L'ouvrier qui a commencé à fréquenter le cabaret y éprouve des jouissances faciles, qui n'exigent ni effort cérébral ni sens esthétique. Il y retourne pour renouveler ces sensations, pour revoir des amis, pour se retrouver dans une salle qui présente un certain confortable sous le rapport de l'espace, de la température, de la lumière.

Dès lors, l'habitude est prise et ses conséquences sont incalculables.

Le mari rentrant presque toujours en retard, la femme cesse de préparer les repas pour l'heure voulue ; elle perd, en même temps, le goût de tenir proprement son ménage, ses enfants, le linge de la famille ; elle-même finit par chercher quelques instants de joie hors de sa maison ; les enfants, qui ne sont pas prêts pour l'ouverture de la classe et dont les vêtements ne sont pas en bon état, font l'école buissonnière. Quelquefois, par sa négligence, la femme a été la cause première de tout le mal. Elle a commencé par ne pas tenir son ménage, souvent faute de connaissances suffisantes pour la préparation des aliments et l'entretien de la lingerie. Et alors le mari est allé chercher ailleurs ce qu'il ne trouvait pas chez lui.

Une autre cause de l'alcoolisme réside dans l'ignorance ou dans une connaissance incomplète des méfaits les plus ordinaires de l'alcool. Dans des conférences, on a menacé l'ouvrier de maux terribles dont il a rarement vu des exemples et il n'a découvert là qu'un épouvantail ridicule. Il se figure souvent d'ailleurs que l'alcool réchauffe et nourrit celui qui

l'absorbe, que l'alcoolisme n'existe que là où il y a abus de liqueurs fortes, que celui-là seul est alcoolique qui se met fréquemment en état d'ivresse.

La multiplication des cabarets, le manque d'application de la loi et des arrêtés sur l'ivresse publique et la police des débits de boissons, l'admission d'enfants dans les lieux publics doivent être considérés comme des plus funestes. Assurément le cabaret ne peut pas vivre s'il n'a pas de clientèle ; mais aussi longtemps qu'il existe, il est une tentation permanente à laquelle l'homme faible et celui qui n'a déjà plus la libre disposition de lui-même ne savent pas résister.

L'homme ignore souvent le respect qu'il se doit à lui-même et le tort qu'il se fait et qu'il fait aux siens en se laissant aller aux excès de boissons ; il manque d'instruction et, ce qui est plus regrettable encore, de jugement et de volonté.

Dans bien des ateliers, on fait la collecte le matin et on charge un jeune apprenti d'aller chercher de l'eau-de-vie ou du genièvre qu'on distribuera à chacun selon sa mise. Pour payer l'enfant de sa peine, on lui donne un demi-verre, qu'il n'oserait refuser dans la crainte de devenir un objet de dérision pour tout l'atelier. Ce sont ses premiers pas sur la route fatale de l'alccolisme.



S'étant ainsi rendu un compte exact de la situation et des causes qui l'avaient produite, le maire et ses amis se mirent résolument à l'œuvre et ne perdirent jamais de vue le but à atteindre, malgré quelques échecs partiels, malgré les sarcasmes de ces gens qui critiquent toutes les innovations et se contentent de gémir sur les plaies du temps présent.

Le maire comptait au nombre de ses compagnons de lutte quelques gros industriels. Leur concours lui fut des plus précieux. Il leur suggéra l'idée de diminuer le nombre des heures de travail, afin que l'ouvrier eût une meilleure santé

et s'appartînt un peu plus. Il obtint aussi d'eux que le repos hebdomadaire fût rigoureusement observé dans les ateliers. Leur exemple fut contagieux grâce surtout à ce fait constaté : malgré la diminution des heures de présence, le rendement était meilleur et aussi considérable. Dès lors, le maire, secondé par de nombreux patrons, qui mettaient volontiers à sa disposition leur influence morale et même des ressources pécuniaires, put donner libre cours à son initiative.

Il prit plusieurs mesures énergiques, dont ses amis s'efforcèrent de faire comprendre l'utilité. Il exigea, au moyen du service de la police, l'application intégrale et impitoyable de la loi sur l'ivresse publique et des divers arrêtés destinés à assurer la bonne tenue des débits de boissons. Il favorisa l'ouverture de cantines où l'on ne vendait pas de liqueurs alcooliques. Autant que la loi le lui permettait, il s'opposa à l'augmentation du nombre des cabarets. Les tenanciers de ces établissements, les brasseurs, les négociants en liquides le maudissaient ; mais il se sentait approuvé par la partie saine de la population et surtout par les mères de famille, qui ne voyaient plus leurs maris et leurs fils revenir en état d'ébriété, à des heures plus ou moins avancées de la nuit.

On fit bâtir des écoles maternelles, des écoles spéciales de garçons et de filles, bien vastes, bien aérées, où les enfants étaient reçus par des maitresses et par des maîtres qui leur faisaient un accueil affectueux.

Un bon fonctionnement de la caisse des écoles, alimentée par des cotisations minimes mais très nombreuses, permit des distributions fréquentes de vêtements et de chaussures aux élèves indigents et l'installation d'une cantine scolaire, dont parents et enfants furent très heureux. Mais ceux-ci durent se montrer dignes de tant d'efforts accomplis en leur faveur. Une fréquentation régulière et exacte fut exigée et la loi d'obligation scolaire, strictement appliquée avec toutes les sanctions qu'elle comporte. Les secours du Bureau de

bienfaisance furent refusés aux familles dont les enfants n'allaient pas à l'école d'une manière suivie.

Sur la demande du maire, les ministres des cultes prirent pour thème de leurs sermons le respect que l'homme se doit à lui-même comme créature de Dieu; le suicide en détail et cependant réel dont il se rend coupable lorsqu'il s'adonne aux excès; les devoirs de famille : obligations réciproques des époux, des parents et des enfants; la gravité de la faute de ceux qui donnent le mauvais exemple et l'obligation qui incombe à chacun de nous non seulement de faire le bien, mais encore de tâcher d'éloigner du mal ceux qui nous sont attachés par les liens du sang et de l'amitié.

De leur côté, les instituteurs et les institutrices furent invités à insister dans leurs leçons de morale et toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, sur les charmes de la vie de famille, sur les avantages de la tempérance, sur les conséquences de l'alcoolisme à tous égards : physique, intellectuel, moral, économique. Des tableaux représentant de belles scènes de la vie de famille ou de la vie des champs ornèrent les murs des classes. Dans les écoles de garçons, les maîtres organisèrent des sections de la ligue antialcoolique « l'Étoile » et des insignes furent distribués aux enfants qui les portèrent fièrement. Ils fondèrent aussi des sociétés de mutualité et montrèrent les bienfaits de l'épargne et des assurances sous toutes leurs formes. S'engager à épargner, à payer une prime d'assurance, n'est-ce pas du même coup s'interdire toute dépense blâmable ou même simplement inutile et, à plus forte raison, funeste ?

Comme médecin, le maire était tout qualifié pour faire des conférences aux adultes. Il parla avec un tact et un accent de sincérité qui imposèrent la conviction. Il insista principalement sur les idées ci-après.

On peut être alcoolique sans s'enivrer, l'habitude de l'usage excessif de l'alcool étant suffisante.

Sous quelque forme qu'il soit absorbé : bière, cidre, vin,

eau-de-vie, genièvre, absinthe, anisette, etc., l'alcool est toujours dangereux du moment qu'il est pris avec excès; mais il n'est jamais plus nocif que lorsqu'il est absorbé à jeun et sous la forme d'eau-de-vie, de genièvre, d'absinthe.

L'alcool produit un affaiblissement général qui fait que l'ouvrier devient de moins en moins apte au travail, de plus en plus exposé aux accidents.

Ce n'est qu'en apparence que l'alcool est fortifiant; en réalité, c'est un excitant mauvais qui rend l'organisme plus exposé à contracter les maladies, moins fort pour y résister; de telle sorte que l'alcoolique succombera à une maladie à laquelle l'homme sain offrira moins de réceptivité et qu'il supportera sans peine.

L'une des habitudes les plus difficiles à déraciner fut celle de la collecte pour l'alcool, le matin, dans les ateliers. Résolument plusieurs patrons l'interdirent d'une manière absolue. En même temps, ils organisèrent une distribution de lait ou de café bien chaud et bien sucré à un prix très modique. Après quelques résistances, cette innovation fut accueillie très favorablement.

D'autres conférences furent faites par des hommes compétents dans le but de montrer la possibilité pour tout ouvrier économe de devenir propriétaire de sa maison. Un certain nombre d'industriels s'unirent et fondèrent une société pour la construction d'habitations ouvrières.

Le maire comprit que pour détourner les jeunes gens et les hommes faits des cabarets, il fallait, pour ainsi dire, leur offrir une compensation. A coup sûr, il estimait que la vie de famille est la meilleure garantie de la moralité; néanmoins il jugea utile de créer ou de favoriser quelques œuvres de nature à procurer des distractions aux ouvriers. Pour les jeunes gens, il encouragea la fondation de sociétés de musique, de gymnastique, de tir, de balle au tamis, de foot-ball, etc. Il subventionna ces sociétés à la condition que, plusieurs fois dans l'année, elles organiseraient des fêtes publiques.

Aux hommes faits, il procura d'autres distractions, qui furent très appréciées.

La rivière qui traverse le territoire du bourg avait été autrefois très poissonneuse ; elle avait cessé de l'être pour plusieurs raisons, dont la principale était le braconnage. Il en fit opérer le repeuplement avec le concours de quelques amateurs. Une surveillance plus active fut assurée et bientôt, à la belle saison, le dimanche, on vit beaucoup de familles aller passer joyeusement la journée sur le bord de l'eau. Beaucoup de pêcheurs ne cessaient guère leurs exploits que pendant les grands froids et les semaines où la pêche est interdite.

La partie basse du territoire de la commune n'était guère cultivable à cause de son extrême humidité. On pratiqua l'écoulement des eaux et on partagea le terrain en petits lots de deux à trois cents mètres carrés, qu'on loua, à très bas prix, aux ouvriers, qui en furent enchantés. A St-Martin comme ailleurs, les jardins populaires ont exercé une influence des plus heureuses au point de vue moral.

Mais le maire demeurait convaincu que sa meilleure auxiliaire c'était la mère de famille qui, en assurant aux siens le bien-être, le confortable, les douceurs d'un foyer agréable, les retient auprès d'elle et les garantit contre la tentation d'aller chercher des jouissances dans les cabarets. C'est pourquoi il attacha une extrême importance à l'éducation des jeunes filles au point de vue économique. Il demanda aux institutrices de faire une part aussi large que possible à l'enseignement ménager. Il leur fournit tout ce dont elles avaient besoin, à cet égard, aussi bien pour les classes du soir que pour celles du jour. Il venait souvent aux séances et, comme médecin, il prouvait aux jeunes filles l'action qu'une cuisine, tout à la fois simple et bien comprise, peut exercer sur le physique et même sur le moral de la famille. En même temps, les institutrices leur enseignaient la manière de lessiver et d'entretenir le linge, de confectionner

des vêtements d'enfants, de soigner des fleurs et d'orner la maison à peu de frais.

***

Le maire et ses collaborateurs se sont consacrés à leur œuvre avec un zèle au-dessus de tout éloge. Ils en ont trouvé la récompense dans les résultats obtenus. L'alcoolisme a presque entièrement disparu de la cité, et si parfois, le jour de paie, on rencontre encore quelques ivrognes, on peut affirmer qu'ils sont de plus en plus rares. L'aisance, la paix et le calme règnent dans les maisons et il est certain que le progrès s'accentuera au fur et à mesure que les enfants, aujourd'hui dans les écoles, grandiront et prendront mieux conscience de leur dignité et de leurs devoirs comme pères et comme mères de famille.





ACCORD

entre le duc de Bourgogne, Eudes IV, et le comte de Flandre, Louis de Nevers,

AU SUJET

de diverses terres situées en Artois

(Paris, Val des Écoliers, 30 Juin 1341)

PAR

M. Louis CAILLET

Membre Correspondant

L'ACCORD, dont nous publions le texte plus loin, nous révèle un curieux épisode de l'histoire des rapports du duc de Bourgogne, Eudes IV, avec le comte de Flandre, Louis de Nevers. Eudes IV (1), depuis la mort de la

(1) Eudes IV avait été blessé en 1328, à la bataille du Mont Cassel, en se battant avec Philippe VI de Valois pour le Comte de Flandre. En 1340, il avait défendu Saint-Omer contre Robert d'Artois. En 1336-1337, une partie de la noblesse franc-comtoise s'était soulevée contre lui (Voir A. Vayssière : *Documents relatifs à la révolte des barons franc-comtois contre le duc Eudes* [1336-1337]; Bulletin de la Soc. d'Agr. de Poligny, 1876, tome xvii, p. 275.)

Il eut à lutter contre Jean de Châlon-Arlay, Thibaud, comte de Neuchâtel, et Henri de Faucogney. En mars 1348, il y eut à Vincennes un arbitrage du Roi de France.

On sait qu'à cette époque les Flamands s'étaient soulevés, à l'instigation d'Artevelde, contre Philippe VI et leur duc, et qu'Édouard III d'Angleterre avait récemment (24 juin 1340) gagné la bataille navale

comtesse Mahaut (1329) et de sa fille Jeanne (1330), possédait le comté d'Artois. Il promit au comte de Flandre de lui « asseoir » en Artois 6,000 livrées de terre, et, dès le 30 juin 1341, il lui fit assigner à Aubigny-en-Artois et dans la garenne de Frampaux trois mille livrées (1) de pâturages. Il était convenu que, si à Aubigny on ne pouvait trouver une telle étendue de terrains à céder, on chercherait ailleurs. Mais le duc de Bourgogne aurait dû, pour tenir ses engagements, prendre cette décision plus tôt. Aussi le comte de Flandre exigea-t-il un dédommagement pour la perte de ses arrérages. Le duc offrit de lui faire remettre une somme de 3,000 livres tournois qu'il devait recevoir du Roi. Mais, comme cette somme risquait d'être supérieure aux arrérages en question, il fut convenu qu'au cas où il en serait ainsi, le comte de Flandre rendrait le surplus à Eudes IV (2).

En outre, comme Louis de Nevers se plaignait de n'être pas entré en jouissance de la terre d'Estout et d'autres terres à lui promises, on décida de faire faire une enquête (3).

L'arrêt une fois prononcé, le comte devait recevoir le montant de tous les arrérages perdus par la faute du duc.

Mais là ne se bornaient pas les exigences du comte de Flandre. Ainsi, il réclamait le tiers de tous les biens meubles laissés par la reine (4) en Artois (joyaux, deniers, vais-

de l'Écluse. Mais, le 25 septembre 1340, une trêve d'un an avait été signée dans une chapelle, près d'Esplechin (Trêve d'Esplechin).

Au sujet de la situation du comté d'Artois au début du XIVe siècle, voir Lefrancq : *Robert III et le comté d'Artois au commencement du XIVe siècle* (Positions de Mémoires présentés à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, de 1896).

(1) Une livrée de terre, c'était en principe l'étendue de territoire procurant une rente annuelle d'une livre.

Voir no I.

(2) Voir no II.

(3) Voir no III.

(4) Il s'agit de Jeanne de France, la fille aînée de Mahaut d'Artois, (la femme d'Otton IV, comte de Bourgogne). Jeanne avait épousé

selles, etc.). Le duc et le comte convinrent de nommer chacun deux représentants chargés de prendre des informations au sujet de cette succession. Tout ce que ceux-ci trouveraient en la possession du duc devrait, pour un tiers, revenir au comte. Pareille enquête fut décidée au sujet des baux conclus depuis soixante ans à compter à partir de la dernière période quinquennale écoulée. Ceux-ci avaient encore pour mission de rechercher si les maisons « sus sole » et les poissons des étangs étaient des « meubles » ou des « chateux », et si, d'après la coutume du pays, les meubles et les « chetels » etaient une même chose (1).

Leur rapport une fois fait, le duc serait tenu de remettre au comte la portion qui lui revenait de par « les convenances » et « les accords ».

Philippe V le Long. Elle avait une sœur, nommée Blanche, qui épousa Charles IV le Bel, et une fille, Jeanne, qui épousa Eudes IV, duc de Bourgogne. C'est ainsi que la mort de Jeanne de France rendit Eudes IV maître de l'Artois.

Voir n° IV.

(1) Les chatels ou chateux étaient les biens meubles, les rentes, les produits de la terre, dans une foule de coutumes. En Artois, vers 1300, on considérait « comme meuble et chatel toute maison qui n'est pas maçonnerie à chaux et à sable ». Les maisons de bois étaient ainsi des meubles. (Voir Paul Viollet : *Droit privé et sources; Histoire du droit civil français accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques*, 3e édit., Paris (Larose et Tenin), 1905, in-8°, livre II, chap. IV, milieu du § 2.) Il cite l'édition, par Ad. Tardif, des *Anciennes Coutumes d'Artois* (Paris, Picard, 1883), p. 90-91. — Dans le pays de Lalleu-en-Artois [ou de l'Alleu, pays de Laventie, ch.-l. de cant. de l'arrond. de Béthune], on a « considéré jusqu'en 1741 comme meubles et catheux tous les édifices... et généralement tout ce qui est sur la superficie du sol ». (Voir Viollet, passage cité.) Mais, ajoute le savant auteur, « qu'on ne s'imagine pas qu'au moyen âge les maisons soient restées *meubles* dans toute la France. L'Artois a conservé sur ce point un sentiment d'archaïsme très remarquable ».

Voir n° V.

Il fut établi en règle générale que, si dans les lieux visés par les arrangements antérieurs, il n'y avait pas suffisamment de terrains pour les exécuter, on chercherait le complément des terres à livrer dans les environs des dites localités (1).

Le Comte de Flandre prétendait encore qu'il fallait lui donner en Bourgogne 84 livrées de terres qui restaient à lui remettre sur les 3,000 auxquelles il avait droit (2); le Duc de Bourgogne lui avait bien assigné 82 livrées sur la ville et le territoire de Perpillun, mais il n'avait pu encore en jouir, ce pays étant la propriété des Chanoines de Dôle. On décida donc qu'avant l'Assomption ou la Saint Rémi, au plus tard, le duc trouverait un moyen d'indemniser les chanoines et de leur offrir une compensation pour ce territoire. Dans le cas où il échouerait, il s'engageait à trouver auprès du lieu de Jaali les livrées de terre encore dues au Comte de Flandre (3).

Louis de Nevers reçut encore l'autorisation de nommer un enquêteur chargé d'évaluer le montant des sommes dont il avait été frustré par suite du retard apporté par Eudes IV à tenir ses engagements. Ces sommes devaient être remboursées au comte sur les revenus de la Saunerie de Salins. Toutefois, il était spécifié que les revenus du domaine des Chauderetes, dont le duc avait disposé par ailleurs, resteraient en dehors des présentes conventions et qu'on déduirait des arrérages en question une somme de mille florins déjà remise au comte ainsi que 3,000 livrées de terre promises déjà à ce dernier et auxquelles il n'entendait pas renoncer. On défendait expressément aux gardiens, baillis et receveurs du chatelet de Bracon, ainsi qu'à tous les autres officiers du duc, de s'opposer aux assignations néces-

(1) Voir n° VI.
(2) Voir n° VII.
(3) Voir *ibidem* (n° VII).

sitées par le présent accord. Exception était faite cependant pour les anciennes rentes (1).

Un certain nombre d'autres dispositions furent prises pour compléter l'ensemble de ces mesures. Tout d'abord, deux délégués du duc et deux du comte étaient chargés de faire en Artois et en Bourgogne les assiettes en question et de rechercher les joyaux et les meubles que la reine avait pu laisser en Bourgogne (2).

En second lieu, il était spécifié que les habitants de Helle, de Chissey et de Buffart devenaient les sujets du comte, tout comme s'il avait tenu ces localités d'Henri de Bourgogne, mais sous la suzeraineté du duc Eudes IV (3). On décida, en troisième lieu, que le duc veillerait à ce que la rente assignée aux chapellains de Quingey sur la Saunerie de Salins fût régulièrement payée (4).

Deux délégués du duc et deux du comte devaient faire une enquête au sujet des « meubles, des héritaiges et chastieulx » laissés par Hugues de Bourgogne (5), biens dont Louis de Nevers réclamait un tiers. Au cas où les partis le désireraient, le Roi de Navarre pourrait se joindre à eux et s'interposer comme arbitre.

Leur pouvoir s'étendait aussi à l'assiette faite à « Estevenant » (6). En cas de désaccord entre les commissaires du duc et ceux du comte, le débat devait être porté devant

(1) Voir no VIII.

(2) Voir no IX.

(3) Voir no X.

(4) Voir no XI.

(5) Hugues V, le frère et le prédécesseur d'Eudes IV, qui mourut à Argilly, après le 27 avril 1315.

(6) Voir no XII. — Il y a *Esteven* et une abréviation. Estevenant est le nom d'une monnaie. Ostrevant est bien un pays de l'Artois, mais ne peut pas se confondre avec Estevenant. Peut-être y avait-il Estevelles dans l'original (Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens), et ce avec une abréviation. Le scribe de 1362, n'étant pas du pays, n'a pas su l'interpréter; de là Estevenant.

Hugues Pamart et Pierre des Essars qui décideraient en dernier ressort (1).

C'est à Paris, au Val des Écoliers, que fut passé l'accord en question, le samedi après la fête de saint Pierre et de saint Paul, le 30 juin de l'année 1341. De nombreux témoins y assistèrent. Philippe de Vienne, Jean de Fraulois, Jean de Dinteville et Jean de Savigny, chevaliers, représentaient Eudes IV, de concert avec Hugues de Pamart, chanoine de Paris, Élie de Dijon, chanoine de Reims, Esteve de Moulins, prieur de Grancey, Esteve le Barreys et Guillaume « Geosselin », clercs et conseillers du duc, etc.

Du côté flamand, on remarquait le Connétable de France (2), le comte de Grant Prey, Robert, seigneur de Saint-Venant le Chatel, Lairy de Diqueuvre, le connétable de Flandre, Guillaume le Galois, Hugues de Quingey. Eudes de Chois, chantre de Besançon, Pierre des Essars, Michel de Paris, conseillers du Roi, Philippe d'Orbais, doyen de Bruges, Jean Choart, etc.

Le texte qui se trouve à la suite de cet accord n'est pas l'orignal; c'est seulement une copie, mais une copie presque contemporaine, puisqu'elle fut faite le jeudi [11 août] après la saint Laurent, en 1362, par Guillaume Brenier, de Champagnol, clerc notaire de la cour de Besançon, sur un rôle de parchemin conservé à la Chambre des comptes de Dijon. Cette copie se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Lyon dans la collection Morin-Pons.

(1) Voir no XIII.

(2) Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, qui fut exécuté en 1350.

1341, Samedi (30) juin. — Après la fête de St Pierre et de St Paul. Paris, au Val des Ecoliers.

Accord passé entre le duc de Bourgogne [Eudes IV] et le comte de Flandre [Louis de Nevers] au sujet des 3,000 livrées de terre à paturages que le duc de Bourgogne devait encore « asseoir » au comte de Flandre, en Artois, — accord contenu dans une copie prise à Dijon, en la Chambre des Comptes, le jeudi [11 août], après la Saint-Laurent, 1362, par Guillaume Brenier, de Champagnole (1), *clerc de la cour de Besançon.*

(Bibl. mun. de Lyon. Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

Copie du XIVe siècle (1362) sur parchemin.

Donné par copie et estrait de ung role em pargemin qui est en la Chambre des Comptes, a Dijon.

[I] Acordez est entre Monseigneur le duc de || Bourgogne et Monseigneur le conte de Flandres que IIIm livrées de terre a paturages que li dux li devoit asseoir en Artois en acomplissent l'assiete de VIm || livrées de terre coin li dux les li assenay des maintenant sure une partie de la garainie de Frampaux et li remenent a Aubigny (2), en justi || ce aute, basse et moienne et ou caus que parfaire ne les porroit a Aubigny, il li parferoit es lieux plus prouchains, selonc la fourme de l'acort. ||

[II] Item, parce que li dit contes demandoit plusieurs arrerages a ly dehuz pour cause de la dicte assiete non faite ou temps dehu, acordez est que li dux || li fera baillier et delivrer IIIIm livres tornois de ce que li roix doit a dit duc, laquelle somme sara rabatue a Messire le duc de ce qu'il || apperra a ban compe venir que li duc sera tenuz au dit conte des arrerage dessus dit et, se trovez estoit par le conte a faire que li dit arreraiges || ne montaissient a tant, li diz contes le sourplux rendra au dit duc ||

[III] Item, parce que li dit contes dit et mantient que en l'assiete a li faite plusieurs chouses li sont bailliés comme la terre d'Estout et autres desquelles || il n'ait pehu joïr, acordez est que, ycelles vehues, et la prisée, ce qui sera trovez qui soit en la dicte assiete, prisié [*et*] don play pan || de en Parlement ou ailleurs, si ques li conte n'en puisse joïr, comme dit est, li procureur du duc premierement entré en gairant, se entrer || y puest et adjoint avecques cely du conte, quant a ces

(1) Champagnole (Jura, ch.-l. de cant. de l'arr. de Poligny).

(2) Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais, ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise).

chouses, se il est donez par sentence ou arrest, les dictes chouses litigieuses non || appartenir au dit conte et toutes autres chouses prisées lesquelles li dux ne garantiray ou paura garantir la ou garantie se affiert || et desquelles li dit contes ne porra johir, comme dit est, par le acort, ou par raison, l'on ly asserra, d'autre part, selonc l'acort, et li || saront paié li arreraiges des dictes chouses que il n'y aura receu par le defaut du duc ou de son (1) et par ceste meniere || doit estre fait pour ce que li dux li doit garantir les chouses qu'il ly baille. ||

[IV] Item, par ce que li dis contes demande la tierce partie de touz les mobles que Madame la royne povoita voir en Artois par quelconque succession ou occa || sion que ce fut, tant des biens de Madame d'Artois (2) et de maistre Thierey (3), comme de touz autres, soit en joyaux, deniers, vaisselle ou autres biens || meubles quelconques, acordé est que deux personnes serant nommées des maintenant de part le duc et deux de part le conte, auxquelx il commectrent || ou aux deux d'eulx, l'un de la partie du duc et l'autre de la partie du conte, que se informeront dess choses dessus dictes et ce qu'il troveront || qui seray trover par devers le duc ou ses genz li dux sera tenuz de ballier et delivrer au dit conte la tierce partie des diz biens [ ], || selonc la fourme des convenences et acors. ||

[V] Item, se informeront li diz commissaires des bais de entre v anz et lx anz, maisons sus sole et poissons d'estangs, se ce sont moubles || ou chasteulx et se moubles et chastelx est une maisme chose par la costume du pahis et ce qu'il troveront il raporteront selonc || le raport desquelx li dux sera tenuz de bailler et delivrer au dit conte tele part et porcion, comme a ly devray appartenir selon les convenences || et acorts. ||

[VI] Item, que li commissaires deputé ou deputez de part le duc ce qui y faut de terre au dit conte priseront et delivreront de fait et se defaut ay || es lieux nommeix, il asserront le remenent aux lieux plus prochains, selon la fourme de l'acort. ||

[VII] Item, acordé est entre noz signeurs, duc et conte, que IIIIxx X IIII livrées de terre que il faut au dit conte en Bourgogne de IIIIm livrées de || terre que il doit avoir et li duc li eust assis de la dicte somme sur la ville de Pepillim et appartenances, IIIIxx II livrées de

(1) Un blanc dans le texte.

(2) La comtesse Mahaut d'Artois, la mère de la reine Jeanne. Sur elle, voir le savant ouvrage de Jules-Marie Richard : *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (1887).

(3) Le célèbre Thierry d'Hireçon, évêque d'Arras, qui avait été le conseiller très écouté de Mahaut.

terre et de la dicte || ville, li dit contes n'ait onques pehun joïr, parce qu'elle est es chanoines de Dole et que dedanz la prochaine feste de l'Assumpcion Nostre || Dame ou dedanz la Saint Remy (1) ensuyvant le duc fera recompensacion aux diz chainoines de la dicte ville et pour chaceray l'on || consentement a ce qu'elle deviene au dit compe, et ou caux qu'il ne le porroit pourchacier, le dit terme passé, il asserray || au dit conte a plus pres des lieux de Jaali baailliez en prisée le remenant de ce qui faut de la dicte assiete et aussi tout ce qui || ay estez prisié et baillié, don le conte ne puest joïr, pour ce que li tenent des dictes chouses dient que le duc n'y hait ne n'ont || onques droit, lesquelles choses doivent ensuite estre faictes lesonc (2) la fourme de l'acort. ||

[VIII] Item, parce que li contes demande plusieurs arreraiges a luy deuz, tant pour le delay de l'assiete de la dicte terre comme parce que les genz || du duc ont levez, acordey est que le conte nommeray une persone de ses genz, a laquelle li dux, commectroit de part ly et || par ly des maintenant la reception de toutes les rentes, revenues et emoluments quelconques de la saunerie de Salins (3) appartenant || au duc et qui appartenir puent et doivent par le temps presenz et avenir, tant en deniers, en sel, avantures et autres chouses || a les recevoir entierement et convertir en la paie de ce que trovez sera par bon et loyal compte, que li dux sara tenuz au dit conte || des arreraiges dessus diz, excepté les rentes et revenues des Chauderetes, lesquelles li dux ait ordenez autre part, rabatu || premierement des diz arreraiges mil florins delivrez au dit conte et le remenent jusques a IIIm livrées, don li contes est assignez || du temps passé par lettres, lesquelles il n'entent mie a renoncier par cest present acort et sera defenduz de part le duc expressement a toz || gardieins, bailliz, receveurs au Chastellet de Bracon (4) et a touz autres officiers dou duc qui par queconque necessité ou occasion que || ce soit ne empechient en acune meniere l'assignement dessus dit et ce meisme ait promis li dux, exceptez les rentes || aumencties, gaiges, fiez et autres pensions enciennement aucostumées a payer, lesquelles seront paiés en la meniere acustumée. ||

[IX] Item, est acordey que li dux commectray a deux persones soffisenz que il se traient par delay auxquelx il donray plaine puissen || ce, ou nom de ly, de acomplir et parfaire la dicte assiete et toutes les chouses dessus dictes et de oïr le conte des arreraiges, tant || en Artois comme en Bourgogne, et li contes autres deux et li quatre ou li deux, l'un esleu de la partie du duc et l'autre de part la || partie le conte,

(1) 1er octobre.
(2) Pour selon.
(3) Salins (Jura, ch.-l. de cant. de l'arr. de Poligny).
(4) Bracon (Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins).

se informeront par la meniere qu'il est contenu ou quart precedant des joyaux que Madame la roine avoit || en Bourgogne et autres meubles, selonc l'acort et toutes lettres, instrumens et escriptures que puent toucher Monseigneur le conte par cause || de la dicte terre doit delivrer li dux au dit conte. ||

[X] Item, est acordez que li dux feray entrer les feaulx de Helle, de Chissey (1) et de Buffart (2) en la fay et homaige du conte, se ensin || est que il les eust de Monseigneur Henry de Bourgogne, et il appaire par lettres sur ce faites et touz les autres feaulx appartenans es terres et || lieux bailliez au dit conte en prisée, ensamble toute noblesce, obeissence et ressors, appartenans es diz lieux, sauve au duc || la soverainetey, ressort et le fié. ||

[XI] Item, sera ordené de part le duc que la rente des chapellains de Quingey (3) que il hont sus la Saunerie de Salins soit paié et li arreraiges || du temps passez par le service de deu fait et a faire que autrement se perdroient. ||

[XII] Item, est acordez que, de la tierce partie que li conte demande des biens moubles et heritaiges et chastieulx de Monseigneur Hugues de Bourgogne, || l'en tendray l'ordenance faite ou darrenier acort et, se mieux plait au dit conte, il prandroit II personnes et li dux II ou || plus, si il li plait appeler aveques eulx le roy de Navarre (4) qui voie les raisons, d'une part et d'autre, amiablement, et senz figure || de jugement ordeneront et declaireront le droit de chascune partie, selonc ce que en lour loyautés bon leur en semblera et ce que par || eulx en seroit prononcié, ordeney ou determinez soit fermement tenus des dictes parties, comme arrest de Parlement et en semblable meniere || determineront et declaireront le debat qui est entre nous diz signours, duc et conte sus l'assiete faite a Estevenant et ele doit estre || faicte a bons tournois, selonc les convenences, sauve au duc lettres et autres titres, quant es chouses et heritaiges que li dit Messire.
tenoit || en usuffruit ou a sa vie soulement, au nom du conte, par tant comme raison donray. ||

[XIII] Item, est acordé que, se li commissaires des diz duc et conte n'estoient a acort de toutes les chouses dessus dictes ou d'aucunes d'icelles, il || raporteroyent le descort a Monseigneur Hugues de Ponmort et a Pierre des Essars, liquel en ordeneront et determineront

(1) Chissey (Jura, arr. de Dole. cant. de Montbarrey).
(2) Buffard (Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey).
(3) Quingey (Doubs, ch.-l. de cant. de l'arr. de Besançon).
(4) Il ne s'agit pas du célèbre Charles de Navarre (Charles le Mauvais, le fils de Philippe d'Évreux et de Jeanne de France (fille de Louis X Hutin) Ce prince, né en 1332, n'avait alors que 9 ans.

en nom des diz duc || et conte somierement et de plain, selonc leur loyatez et conscience et ce que dit, ordener ou determiner seray par les dessus dit Monseigneur Hugues || de Ponmart et Pierre des Essars sera tenuz et vaudrat atant comme arrest de Pallement. ||

Ces chouses furent faictes et acordées a Paris, au Val des Escoliers, le samedi apres la feste Saint Pere et Saint Paul darrenier jour || de juing, l'an de grace mil ccc quarante hun. ||

Presens a ce par la partie du dit duc : Monseigneur Philippe de Vienne, Monseigneur Jehan de Fraulois (1), Monseigneur Jehan de Dintevilli (2) et Monseigneur Jehan || de Savigny, chevaliers, Monseigneur Hugues de Pamart, chainoines de Paris, maistre Helie de Dijon, chainoine de Reyns, Monseigneur Esteve de Molins, || priour de Grancey (3), maistre Esteve le Barreys et maistre Guillaume Geosselin, clers et consoillers du dit duc et plusieurs autres. ||

Et par la partie du conte, le conestable de France, le conte de Grant Prey, Monseigneur Robert, soigneur de Saint Venant le Chastel (4), || Lairy *(sic)* de Diqueuvre, le conestable de Flandres et Monseigneur Guillaume le Galois, Monseigneur Hugues de Quingey, chevaliers, Monseigneur Eudes de Chois, chan || tres de Besençon, Pierre des Essars, Michiel de Paris, conseillers du roy, Philippes d'Orbaix (5), doyen de Bruges, maistre Jehan Choart et || plusieurs autres.

(D'une écriture très effacée, à la suite.) Copie et estrait de ung. ||

Copié a Dijon en la dicte Chambre par la main Guillaume Brenier, de Champaignole, clers notaires et juré de la cour de Besençon, || le jeudi apres Saint Lourens, mil ccclxii. Guillelmus. ||

(1) Il y a un Frolois dans la Côte d'Or (arr. de Semur-en-Auxois, cant de Flavigny-sur-Ozerain) et un Frolois dans la Meurthe-et-Moselle (arr. de Nancy, cant. de Vezelise, non loin de Flavigny-sur-Moselle).

(2) Dinteville (Haute-Marne. arr. de Chaumont, cant. de Chateauvillain).

(3) Grancey-le-Château ou en Montagne (Côte-d'Or, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon), qu'il ne faut pas confondre avec Grancey-sur-Ource (Côte d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube).

(4) Saint-Venant-le-Chatel (Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers).

(5) Orbais-l'Abbaye (Marne, arr. d'Epernay, cant, de Montmort.

Nous remercions M. LE COMTE DE LOYE *de divers renseignements qu'il a eu la bonté de nous adresser.*



LEGS DE MAHAUT D'ARTOIS

aux Pauvres de Salins

d'après un Document de 1484

(17 décembre)

PAR

M. Louis CAILLET

Membre correspondant.

MAHAUT, comtesse d'Artois (1) et de Bourgogne, fit, en mourant, des legs importants aux pauvres de ses États. Elle n'oublia pas ceux de Salins, en Franche-Comté. Les pauvres de cette localité reçurent d'elle une rente de 18 livres estevenans, assise sur les revenus de la Saunerie de Salins, ou plus exactement sur la part de ces revenus qui revenait au Roi de France. Cette somme était chaque année remise par le trésorier du Roi en la Saunerie de Salins aux échevins de cette ville qui pouvaient ainsi secourir les

(1) Sur Mahaut d'Artois qui avait épousé Othon IV, comte de Bourgogne, voir le livre de M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais : *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (1887). Elle mourut en 1329. Sa fille, Jeanne de France, épouse du roi Philippe Lelong, mourut en 1330, laissant une fille, appelée Jeanne aussi, qui épousa Eudes IV, duc de Bourgogne. Blanche, la sœur de Jeanne de France, avait épousé le roi Charles IV le Bel.

pauvres. C'est ce que nous apprend une quittance du 17 décembre 1484 qui fut délivrée au trésorier Jean Mougin par quatre échevins du bourg situé au dessous de Salins : Guion Guierche, Estevenin Girard, Jean Saiget et Jean de Gilley. Dans cet acte, les échevins déclarent avoir reçu la somme de 18 livres qui devait leur être remise au terme de la saint Michel et s'engagent à acheter avec cet argent des draps pour les pauvres, « selon l'ordonnance et voulenté » de Mahaut.

1484, *17 décembre. — [Salins]. — Quittance délivrée par Guion Guierche, Estevenin Girard, Jean Saiget et Jean de Gilley, échevins du bourg situé au dessous de Salins, au Roi et à Jean Mougin, son trésorier en la Saunerie de Salins, de 18 livres estevenans à eux remises pour le terme de la saint Michel, afin d'acheter des draps aux pauvres, conformément au désir de feue la comtesse de Bourgogne Mahaut, qui avait légué aux pauvres une somme semblable pour chaque année.*

(Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

(Sur parchemin.)

Nous, Guion Guierche, Estevenin Girard, Jehan Saiget et Jehan de Gilley (1), eschevins, et par nom d'eschevins du || bourg dessoubz de Salins (2), congnoissons et confessons avoir eu et receu du roy, Nostre Sire, par les mains de honnorable || homme Jehan Mongin, conseillier du roy et son tresorier en la Saulnerie de Salins, la somme de dix huit livres = estevenans pour semblable somme que les povres du dit bourg ont acoustumez prendre et avoir chacun an d'aulmosne || sur le partaige du roy, nostre dit seigneur, en la dite Saulnerie, au terme de feste Saint Michiel Archange (3), pour l'aulmosne de || feue bonne memoire dame Mahault, jadis contesse de Bourgoingne, pour icelle somme convertir en achat de || draps pour les dis povres, de laquelle somme de XVIII livres estevenans (4) et pour le terme de feste Saint

(1) Gilley (Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît.) C'est vraisemblablement de ce Gilley qu'il s'agit et non de Gilley (Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot).

(2) Salins (Jura, ch. l. de cant. de l'arr. de Poligny).

(3) La fête principale était le 29 septembre (la fête de la dédicace de son église au Mt St-Michel avait lieu le 16 novembre)

(4) estevenans. — Cette monnaie était appelée ainsi parce qu'elle était frappée à l'effigie de saint Étienne (un bras du saint était représenté au droit). Elle équivalait, en général, à la monnaie tournois (1 livre estevenant valait 1 livre tournois). — La monnaie estevenant était répandue dans la Franche-Comté, la Bourgogne et le Bassigny, principalement.

Michiel || Archange mil IIIIc quatre vings et quatre derrier passée, nous sumes contens et bien paiez et en quictons || le roy, nostre dit seigneur, son dit tresorier, et tous autres, et laquelle somme de XVIII livres estevenans nous promectons || convertir en la dite aulmosne et en donner les draps aus dis povres, selon l'ordonnance et voulenté de la dite || dame Mahault, contesse que dessus, tesmoings noz saings manuelz cy mis le dix septiesme jour || du mois de decembre, l'an mil CCCC quatre vings et quatre. ||

J. de Gillé. *(à droite)*. ||

G. Guierche. || J. Saiget. || E. Girard. ||



II

Séance publique du 22 Juin 1911.



Allocution d'Ouverture

PAR

M. G. ACREMANT

Président.

Mesdames, Messieurs,

Quand le vent du sud-est déchaîné sur l'étendue de mer libre, qui sépare Nikaria de Chio, fait déferler la houle au pied des falaises, les paquebots sont obligés de mouiller au large et l'embarquement est très malaisé... »

De ce fait, « je dus subir une assez longue navigation à la rame... »

Telles sont les paroles de M. Gaston Deschamps, lorsque dans la *Revue des Deux Mondes,* il commence à raconter son voyage en Turquie, à Smyrne...

Rien mieux que cette description ne peint l'état d'âme d'un de nos récipiendaires au jour solennel de sa réception. J'en parle d'après mes souvenirs personnels et d'après les confidences qui m'ont été faites par quelques-uns de mes collègues.

Au moment de se lever pour prononcer son discours, le nouvel académicien trouve généralement que l'embarque-

ment est difficile. Il y a du roulis, il y a du tangage! Il y a beaucoup trop de vent! Son esprit ballotte! Il voudrait prendre le large... Mais nous sommes là pour le retenir...

Le président a même la mission de lui dire qu'au contraire tous les éléments lui sont favorables. Je veux dire tous les éléments charmants dont se composent nos auditoires. Le talent du récipiendaire est comme une toile goudronnée, jetée sur son dos, qui le met à l'abri des vagues, des écumes et des embruns. En un mot, il n'a rien à craindre. Le bâtiment est solide. La navigation ne peut qu'être bonne... surtout que la France est le pays où les phares ne s'éteignent jamais, même lorsque leur lumière doit être payée par l'héroïsme d'une femme et de deux enfants...

Ceci dit, je donnerais de suite la parole à nos nouveaux collègues, si ma charge de président ne m'imposait un devoir tout de respect et d'affection d'ailleurs.

Je suis forcé de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que, chaque année, l'Académie souffre de séparations cruelles, qu'elle pleure sur ses deuils successifs et de vous inviter à partager ses larmes.

Le décès de M. Leloup a le plus profondément affligé l'Académie. M. Joseph Leloup était membre titulaire depuis vingt-trois ans. Bien des fois, au cours de nos séances hebdomadaires, il nous a fait entendre sa voix bienveillante et persuasive, et il ne comptait que des amis au sein de notre Compagnie.

Je n'ai pas à rappeler ici son discours sur *la société au point de vue économique,* ni sa *monographie de la crise économique,* ni son mémoire sur *le socialisme.* Il excellait dans les études d'économie politique.

Mais je puis sans crainte parler de son caractère conciliant qui l'a toujours fait écouter avec déférence, avec intérêt, et j'ajouterai même avec une sorte de respect.

A cause de cela, quelle que fût la modestie de ce collègue qui a voulu qu'aucune oraison funèbre ne fût prononcée sur

son corps, son souvenir n'en restera pas moins vivace, parce qu'il réside au fond des cœurs.

L'Académie a également à pleurer Monseigneur Williez, évêque d'Arras.

La vie de ce saint prélat peut se résumer en un mot : bonté. Il a exercé son rôle de pasteur avec bonté! Jusque dans les moindres actes de son existence, il a montré de la bonté !... Son accueil était bon, ses yeux étaient bons et sa voix était bonne... Jamais, semble-t-il, n'avait été avant lui poussée aussi loin la perfection d'une de nos grandes vertus. Le souvenir qu'il laisse dans son clergé et dans tout son diocèse est aussi vivant aujourd'hui qu'au premier jour.

Un autre membre honoraire nous a quittés, il y a environ deux ans, pour aller terminer ses jours bien loin d'ici, en mars dernier.

C'est M. le général de division vicomte Jacquelot du Boisrouvray.

Il m'est superflu de signaler ses états de service ; ils sont magnifiques. N'est-il pas arrivé par ses qualités seules au faîte des honneurs?

Je tiens à citer particulièrement les travaux qu'il a faits pour l'Académie d'Arras : *Les Compagnons artésiens de Bertrand du Guesclin; Un Corsaire et un Armateur au XVe siècle,* Jehan et Nicolas de Coëtanlem; *Le Maréchal d'Audrehem.* Dans ses lectures, il a su nous montrer sa verve pittoresque, son esprit critique, en un mot son talent incontestable d'historien.

En même temps, son affabilité était si grande qu'elle répandait à l'entour de lui ce sentiment d'attraction d'un charme extrême que l'on n'éprouve qu'à côté des esprits nobles et supérieurs.

Nous avons également eu la douleur de perdre un de nos membres correspondants, M. Pruvost, professeur au lycée Montaigne. Chacun parmi vous a connu cet écrivain qui, pendant le congrès des sociétés savantes tenu à Arras en 1904, a reconstitué habilement et raconté, en citant ses

lettres, la vie du général Déplanque d'Auxi-le-Château.

A l'occasion de ces deuils, survenus à peu d'intervalle l'un de l'autre, au nom de tous et de tout cœur, j'adresse aux familles de ces collègues ravis à notre attachement, l'expression de nos plus sincères et plus sympathiques condoléances.

Mais... je m'empresse de fermer le registre des décès et j'ouvre avec bonheur le livre de reconnaissance de l'Académie.

Je suis tout particulièrement heureux d'adresser notre salut au premier administrateur de ce département, à M. le Préfet, que ses obligations antérieures retiennent éloigné de cette réunion et à son éminent représentant, M. Gerbore.

Je tiens aussi à exprimer la gratitude de l'Académie à M. le Maire d'Arras, dont l'obligeance est toujours aussi grande. Il ne se fatigue pas, en effet, de mettre à notre disposition ces magnifiques salons; leur beauté est un attrait toujours nouveau pour nos réceptions.

Je dois enfin adresser un merci tout spécial à Mgr Lobbedey qui, quoiqu'à peine installé sur le siège d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, a bien voulu assister à cette séance.

L'Académie est la première société civile qui ait eu l'honneur de le recevoir, et elle en est fière car elle sait que cet honneur n'est pas de peu d'importance. Elle connaît la préférence que Mgr a toujours témoignée au bien, au vrai et au beau.

Aussi, lorsque je m'incline profondément devant lui, une crainte s'empare de mon esprit; je redoute fort que, malgré l'entrée triomphale que lui a ménagée notre ville, ses hautes qualités ne le forcent plus tôt qu'il ne le voudrait à rompre le lien qui l'attache déjà à l'Église d'Arras.

Il est peut-être bon, sous ce rapport, de ne pas suivre de trop près les préceptes de l'Évangile et de ne pas trop tourner nos regards vers l'avenir!...

Contentons-nous d'examiner le temps présent! Respirons à pleins poumons l'odeur salutaire des épis — et non pas des épines — qu'il fait dorer sous ses pas à travers notre petite patrie septentrionale.



Discours de Réception

DE

M. l'abbé Charles GUILLEMANT

Membre résidant.

MESSIEURS,

A L'ACADÉMIE française, selon le mot d'une femme d'esprit (1), la consigne est la même qu'à l'entrée du jardin des Tuileries : *On ne laisse pas entrer les gros paquets*.

A ce compte, Messieurs, je suis tout à fait un sujet académique. Mon bagage est mince ; et quand je compare mes quelques épis aux gerbes magnifiques dont, chaque année, mon regretté prédécesseur enrichissait vos savantes collections, je suis bien forcé de convenir qu'en m'admettant aujourd'hui parmi vous, vous avez honoré moins des œuvres achevées et des travaux définitifs que des ébauches, des espérances et un goût déjà ancien pour des recherches auxquelles ont trop manqué les loisirs indispensables.

En tout cas, si vous aimez, pour employer la langue de Faguet (2), « les hommes qui, après avoir conquis chez vous

(1) Mme de Girardin.

(2) Réponse au discours de réception de M. Doumic à l'Académie française, le 7 avril 1910.

» un fauteuil, se conduisent comme s'ils pouvaient le perdre, » et qui le méritent mieux encore par la façon dont ils le » gardent que par la façon dont ils l'ont pris », à ce titre encore, vous aurez en moi un excellent collègue. Et je puis vous promettre qu'à l'exemple des Parenty, des Proyart et des Deramecourt — pour ne parler que des morts — j'aimerai à me délasser près de vous de labeurs parfois arides, à oublier les soucis d'une charge un peu rude dans la douceur des travaux littéraires ou historiques :

Et si parfois dans les sillons je cueille encore
Le coquelicot frêle ou le bluet rêveur,
Ce sera pour fleurir la gerbe qui se dore,
Ou pour fêter, le soir, un grand jour de labeur. (1)

Est-ce malignité ? Est-ce coquetterie ? Est-ce volonté de mettre à l'épreuve l'agilité d'esprit des candidats que vous aimez le mieux ? Ou simplement désir de donner plus de piquant et d'imprévu à nos discours de réception, et de ménager un plaisir délicat à ce brillant auditoire ? Je ne sais. Mais vous ne cachez pas, Monsieur le Président, « votre répugnance à spécialiser les fauteuils de l'Académie d'Arras »; et vous n'êtes jamais plus heureux que le jour où vous faites succéder un docteur en médecine à un poète, un avocat à un historien, un ingénieur à un prélat de la maison de Sa Sainteté. C'est ce qui vous vaut aujourd'hui le spectacle imprévu d'un prêtre qui va vous faire l'éloge d'un auditeur au Conseil d'État, et d'un ancien professeur de philosophie condamné à disserter sur la *Colonne milliaire de Tongres*, et sur un *Seau à libations de la vieille Égypte* (2).

(1) Maurice Brillant, *Matins d'argent*. — Plon, 1911.

(2) *La colonne milliaire de Tongres*. — Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1882, tome V, pages 261 à 272.

Un seau à libations de la vieille Égypte. — Mémoires de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1892, tome I, pages 109 à 121.

Non pas, Messieurs, que *Louis-Jules-Élisée* Baron CAVROIS de SATERNAULT ait borné ses efforts et son ambition à des travaux de pure archéologie. Il a été un homme d'action autant et plus qu'un homme d'étude; et j'aurais peine à énumérer seulement les sociétés dont il était l'âme, les comités dont il était le secrétaire, les conseils d'administration dont il suivait de près les travaux, les œuvres de bienfaisance, de mutualité, d'enseignement, de foi, de piété, dont peu à peu, et pour répondre à d'aimables sollicitations, — c'est ainsi que nous avons coutume d'accabler ceux qui passent pour n'avoir rien à faire, — il avait assumé la direction.

Mais c'est comme académicien seulement que je veux le considérer dans cette enceinte. Aussi bien était-il de ceux qui ne se donnent pas à demi; et pendant trente ans il vous appartint comme s'il n'avait pas eu autre chose à faire. Il fut votre lauréat avant d'être votre élu (1); et vous avez vraiment mis sur ses épaules toutes les charges et sur sa tête tous les honneurs dont vous disposez, depuis les titres de Secrétaire-Adjoint et de Secrétaire-Général jusqu'à ceux de Chancelier et de Président qui terminèrent brillamment sa carrière académique.

Et, pour vous dire toute ma pensée, il était prédestiné à être des vôtres. Il avait proprement la Vocation. Et si je puis vous montrer à quels signes, malgré quelques tâtonnements, il fut aisé de la reconnaitre dès sa jeunesse et comment il y correspondit dans sa maturité, peut-être estimerez-vous que je me suis bien acquitté de ma dette et que je n'ai pas trop failli à votre attente.

I

Comme la plupart des jeunes gens, Louis Cavrois hésita tout d'abord sur la voie qu'il allait suivre.

(1) *Jean de la Vacquerie.* — Biographie honorée d'une médaille d'or par l'Académie d'Arras, 1872. — Paris, Bachelin; Arras, Planque.

Il était né à Saint-Omer, le 26 août 1839. Mais, bien que ses ancêtres fussent originaires des environs d'Arras, il fut longtemps à retrouver ses titres de parenté; et c'est à l'âge de 26 ans que, pour la première fois, il mit les pieds dans cette ville. Encore y fut-il attiré, moins peut-être par des relations de famille ou d'amitié, que par la séduction mystérieuse exercée dès lors sur lui, Messieurs, par votre Compagnie. Car c'est à cette date qu'il entra en contact avec vous et qu'il rassembla les éléments de son mémoire sur l'*Origine de l'Académie d'Arras* (1).

Il était alors docteur en droit (2), avocat stagiaire à Paris, et se préparait au concours qui devait lui ouvrir les portes du Conseil d'État. Les questions juridiques plaisaient à son esprit précis et positif et un bel avenir semblait promis, dans la carrière administrative, à cet étudiant laborieux et distingué.

Un jour, en se promenant sur les quais, ses yeux tombèrent par hasard — il aimait déjà à fureter chez les bouquinistes — sur une brève notice consacrée aux généraux Louis-Joseph et Alexandre Cavrois. Plusieurs fois, sans doute, on avait prononcé leurs noms devant lui. L'aîné, après avoir été député du Pas-de-Calais en 1815, était devenu maire de Pas-en-Artois en 1831, et, dans le pays, on avait gardé le souvenir de sa brusquerie et de sa rondeur toutes militaires. Mais on avait perdu les traces du second.

Le jeune avocat se rendit au Ministère de la guerre, il s'adressa aux bureaux des différentes administrations, et, à force de chercher, il finit par découvrir, au fond du département de l'Yonne, la propre fille du général baron Alexandre

(1) *Origine de l'Académie d'Arras.* — 1866, Paris, Aubry. — Arras, Bradier.

(2) *De la cession de créance* (droit romain). — *Formation et endossement de la lettre de change* (droit français). — Thèses pour le doctorat. — 1863, Paris, de Moquet.

Cavrois. Dès le mois de mai 1865, il allait demander à sa cousine communication de ses archives privées.

Ce fut l'origine de toute une série d'excursions passionnantes qui l'amenèrent, aux vacances de 1866 et 1867, à Saulty, Saternault, Pas, Coigneux et Gaudiempré. Cette fois il était bien sur la trace, qu'il ne devait plus abandonner. Afin de faire œuvre complète, il eut la patience d'attendre jusqu'en 1884, avant de publier sa *Biographie des généraux Cavrois* (1). Mais c'est vraiment lui qui les a sauvés de l'oubli, et, comme Vigny, il aurait pu écrire fièrement en tête de ce livre :

Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

L'histoire ! Quand elle a saisi quelqu'un, a-t-on dit, elle ne lâche plus son homme. Quiconque a touché, ne fût-ce que du bout des doigts, à la poussière des archives, garde, de cette première vision du passé, une sorte d'éblouissement, mêlé d'un irrésistible attrait.

Louis Cavrois essaya bien de lutter contre l'entraînement.

Paris étalait alors, comme pour le séduire, l'éclat de son Exposition universelle de 1867. C'était l'époque où le Tsar rencontrait le Roi de Prusse au grand bal des Tuileries, où le Sultan ne paraissait, à la distribution officielle des récompenses, que pour céder la place à l'Empereur d'Autriche. Or, dans la grande ville, Louis Cavrois commençait à n'être plus un inconnu. M. Vuitry, Ministre présidant le Conseil d'État, avait remarqué cet Auditeur, qu'on lui disait être le parent de deux généraux du Premier Empire.

Et si, d'aventure, la province parvenait à reconquérir ce sujet d'élite, qui l'emporterait, de la Saintonge, ou de l'Artois ; et, dans notre pays même, de Saint-Omer ou d'Arras ?

Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, c'est d'une gloire audomaroise autant qu'irlandaise — *O'Connell*

(1) *Biographie des généraux Cavrois*. — 1884, Arras, Société du Pas-de-Calais.

20



et le Collège anglais à St-Omer (1) — qu'il avait entretenu, en 1866, ses doctes collègues.

En même temps, la Société archéologique et historique de la Charente souriait à son essai sur *La Seigneurie de Barbezieux* (2), que nous retrouverons tout à l'heure. Il n'est pas jusqu'à la Société d'émulation de Caen qui n'ait voulu le tenter en lui envoyant (nous ne savons à quelle occasion) le titre de Membre correspondant.

Mais, le 12 août 1868, un heureux mariage décidait de son avenir et le fixait à Arras. Dès le mois de novembre, il était installé, place de la Préfecture, dans la maison qu'il ne quittera plus, et d'où vont s'envoler tant de monographies, rapports, comptes-rendus, plaquettes élégantes, brochures légères, volumes compacts : j'en ai compté 66. C'en est fait : désormais, sauf à de rares intervalles, il oubliera la politique pour l'histoire, les fonctions publiques pour la bienfaisance privée ; et le juriste s'effacera devant le père de famille, le propriétaire, l'homme d'œuvres, le mutualiste, l'académicien.

II

J'ai parlé tout à l'heure de vocation.

Toute vocation suppose, avec un goût prononcé, des aptitudes caractéristiques pour un genre déterminé d'emplois ou d'occupations. Or, si une *curiosité* éveillée, une *ténacité* inlassable, des habitudes de méthode et de *précision minutieuse,* et surtout le *respect du passé* et l'amour du pays natal vous paraissent de nature à faciliter les recherches historiques, je puis dire que votre confrère d'hier était né archéologue et antiquaire, comme d'autres naissent poètes ou soldats.

(1) *O'Connell et le Collège anglais à Saint-Omer.* — Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 1866, pages 529 à 536.

(2) *La seigneurie de Barbezieux.* — Revue Nobiliaire, mars 1868, pages 109 à 117. — Paris, Dumoulin.

1° *Esprit curieux et ouvert,* il s'intéresse à tout ce qu'il voit, et il sait observer. Ce n'est pas un de ces touristes vulgaires qui suivent les chemins battus et ne jurent que par Baedeker. Il interroge, il fouille, il fait des découvertes là où des milliers de voyageurs n'avaient aperçu que des ruines banales et un paysage indifférent; aux indigènes émerveillés, il révèle l'histoire même de leur pays.

Voyez-le en vacances, par exemple. Il est en Charente où l'attirent des parents très chers et le souvenir de la mort prématurée de son père (1). Mais, à Barbezieux, il y a une seigneurie célèbre, qui évoque les noms du cardinal de Richelieu, du marquis de Louvois, du maréchal de Schomberg, de toute une dynastie de La Rochefoucauld, et, avec eux, d'Élie Vinet, le professeur et l'érudit qui, au XVIe siècle, recueillit pieusement tous les débris du passé et écrivit l'histoire de son pays natal. Vite, notre jeune docteur se met à l'œuvre; il publie dans la *Revue Nobiliaire* une première esquisse de dix pages qui, deux ans après, se transformera en un gros volume, enrichi de planches, de pièces justificatives, de tables topographique et onomastique (2).

Plus tard, c'est à Wissant qu'entouré de sa famille, il passe les mois d'août et de septembre. Sans doute, comme tout le monde, il y prend des bains de mer, il va voir le phare du cap Gris-Nez (3), il regarde les mouettes qui passent, et, là-bas, la côte anglaise qui se profile blanche et lointaine. Mais, sur sa route, il a rencontré un vieillard qui lui a parlé d'une église à deux nefs dédiée à Notre-Dame de Sombres, et rasée au moment de la Révolution. Un tapis de gazon en recouvre l'emplacement. Mais, ô surprise ! En écartant quelques centimètres de terre, voici les contours

(1) Louis-Constant-Joseph Cavrois était mort à Buissonnet, près Brossac (Charente), le 9 août 1853.

(2) *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs.* — Paris, Bachelin; Barbezieux, Barrière. — 1870.

(3) Cf. 14e conférence à la réunion du P. Halluin. — 4 octobre 1877.

de l'édifice qui apparaissent, puis les bases des colonnes. Demain on reviendra, armé de pioches et de pelles. Tout le monde sera de la partie, y compris les enfants, très fiers de la découverte à laquelle ils vont collaborer. Et, en effet, on retrouve le pavé des deux nefs, puis des pierres tombales dont il s'agit de rapprocher les morceaux et de déchiffrer les épitaphes (1).

Voilà une leçon de choses qui ne sera pas perdue par tous, Mesdames et Messieurs, et je sais, dans cette enceinte, un grave professeur de l'Université Catholique de Lille (2) qui, en ces temps reculés, n'avait pas peur d'escalader les clochers et d'aller y cueillir, à la force du poignet, une inscription gothique. A l'âge de treize ans, il partait à pied, avec son père, de Wissant à Boulogne ; et je n'ai pas de peine à imaginer quel merveilleux complément d'éducation lui valaient de pareilles excursions sous un tel guide ; que d'impressions, de sentiments, de souvenirs elles ont dû laisser en lui.

Une autre fois, on allait à Amettes et à Thérouanne ; ou bien, en revenant à Arras, on visitait Hardelot et son château, Montreuil et sa Chartreuse, Blangy et le sanctuaire de sainte Berthe, Hesdin et les ruines qu'y laissa Charles-Quint.

Les résultats de cette large et forte éducation, nous les avons sous les yeux, et je m'étonne moins de cette souplesse d'esprit qui permet à l'un d'entre nous de passer, avec une souveraine aisance, des mathématiques aux vers latins, des arcanes du Droit civil aux grimoires de nos Archives.

2° A cette curiosité universelle se joignait, chez le baron Cavrois, une *volonté tenace*. Vous avez connu, comme moi, de ces fureteurs de documents, de ces dénicheurs de chartes, de ces amateurs d'inscriptions et d'armoiries, que fascine le

(1) *Note sur Wissant et ses environs.* — Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1878, tome IV, pages 367 à 372.

(2) M. le baron Alexandre Cavrois de Saternault.

moindre vestige du passé. Ils ont le flair ; mais ils n'ont pas la patience. Ils amassent, au hasard et à la hâte, quelques pierres. Mais ils laissent à leurs successeurs le soin de les interpréter, de les assembler, et de conclure. Tel n'était pas votre collègue, Messieurs. Quand un problème s'était une fois posé devant son esprit, il n'épargnait, pour le résoudre, ni temps, ni peine, ni démarches. Il fit le voyage de Paris pour consulter Maspéro et le vicomte Jacques de Rougé sur le vase égyptien dont je vous parlais en commençant. Telle copie de contrat de mariage, tel acte de vente lui a valu plus d'une rebuffade chez un notaire grincheux. Je sais des dates qui lui ont coûté d'interminables stations à la table de vingt mairies. Pour trouver l'emplacement d'une tombe ou d'une maison, ce n'était pas assez pour lui de relever, sur le plan Beffara, les mesures exactes qui nous permettent de reconstituer, maison par maison, le vieil Arras. Il exhumait les vieux titres et les parchemins oubliés ; il déduisait, il mesurait, il faisait appel aux géomètres-experts ; il voulait voir de ses yeux et toucher de ses mains ; et, après s'être orienté dans le dédale des ruines, ce lui était un triomphe de désigner de sa canne l'endroit précis, et de pouvoir dire : C'est là ! (1)

Avez-vous remarqué que la plupart de ses travaux ont été publiés sous deux formes ? Quelques pages substantielles, quelques notes sommaires constituaient généralement une première ébauche. C'était comme sa prise de possession du

(1) Cf. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1884, tome XV, pages 331 à 334. — Il s'agit de déterminer où était le local de réunion de l'Académie en 1737.

« En histoire, écrit quelque part le baron Cavrois, il faut souvent demander à la patience ce que la précipitation nous refuse ». C'est ce qui lui a valu, par exemple, de retrouver, non seulement les titres de la dotation éphémère du général baron Cavrois, sise dans la province d'Erfurth (Décret daté de Schœnbrunn, le 15 août 1809), mais le souvenir, très vivant en ce pays, de la « maison seigneuriale » et des biens qui en dépendaient. (*Biographie des généraux Cavrois*, page 66).

sujet. Puis le champ de l'exploration s'agrandissait ; le dossier primitif s'enflait peu à peu, et, au bout de deux ans, de quatre ans parfois, tout était corrigé, vérifié, mis au point, dans une œuvre qui, aux chercheurs de l'avenir, ne laisserait guère qu'à glaner. Telle fut exactement, pour prendre un exemple entre dix autres, la genèse de la *Cité d'Arras* (1) dont l'idée première se trouve dans une notice datée de 1875, et dont le plan, repris et développé vingt ans plus tard, aboutit à cette monographie dont l'Académie eut la primeur et qu'il est si bon de feuilleter quand on remonte la pente de la rue Baudimont, en comparant ce qui est à ce qui fut.

Maintenir, faire durer, finir, quelle tâche à la fois ardue et féconde, Messieurs ! Et quoi de plus rare en notre temps mobile et agité ! Or, regardez-y bien : là est un des secrets de l'influence du baron Cavrois et l'un des traits saillants de son caractère. Il a été membre du Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels pendant 37 ans ; il a été Secrétaire de la Confrérie de Notre-Dame des Ardents pendant 32 ans ; il a pris part aux travaux de la Commission des Monuments historiques pendant 38 ans ; il a présidé aux déstinées du Cercle catholique pendant 31 ans ; il a assisté aux délibérations du Conseil de fabrique de Saint-Nicolas-en-Cité pendant 40 ans ; il a fait, aux réunions populaires organisées par le P. Halluin en 1875, 130 conférences bien comptées, dont j'ai tenu en mains les brouillons. Et je ne parle ici, remarquez-le bien, que de fonctions actives, où il s'agissait non de parader, mais de payer de sa personne ; non d'éblouir les yeux, mais de faire œuvre qui vaille, qui vive et qui dure !

3° Il tenait d'ailleurs, de la nature et de son éducation, des habitudes remarquables d'*ordre et de méthode*. Si vous avez jamais pénétré dans son cabinet de travail, vous avez

(1) *La Cité d'Arras*. — 1re partie, Mémoires de l'Académie d'Arras, 1894, tome XXV, pages 121 à 157. — 2e partie, ibidem, 1896, tome XXVII, pages 147 à 174.

dû être frappé par la belle ordonnance de ses livres, registres et manuscrits; l'élégante et sévère distribution des meubles, bibelots et souvenirs dont il était orné.

Ainsi procédait-il en toutes choses. Classer, étiqueter, collectionner faisait ses délices. Un objet hors de son cadre, une idée hors de son plan lui produisait le même effet qu'aux généraux, ses cousins, un soldat incapable de garder l'alignement.

En cherchant bien, sur les rayons de sa bibliothèque, vous trouveriez encore les modestes volumes de prix que lui décernèrent, de 1844 à 1849, les bons Frères de la place Sainte-Marguerite, à Saint-Omer. Lorsqu'il fit son premier voyage à Arras, en 1866, le chanoine Derguesse ne crut pas pouvoir lui être plus agréable qu'en lui faisant cadeau de la pierre tumulaire d'un chanoine de notre antique cathédrale, Dominique Cavrois, mort en 1703. Et quand, après la guerre, après la Commune, l'ex-auditeur au Conseil d'État put pénétrer de nouveau dans Paris, il regretta sans doute la dissolution du grand corps dont il avait fait partie; mais il rapporta pieusement chez lui, comme une relique, son uniforme « petite tenue », volé par je ne sais quelle pétroleuse et échappé par hasard à l'incendie.

Aussi, quand il fut question de relever tout ce qui subsiste, dans le Pas-de-Calais, d'inscriptions antérieures à 1789, se chargea-t-il volontiers, pour sa seule part, de trois cantons : le canton de Pas-en-Artois et les deux cantons nord et sud d'Arras. Il suffit d'avoir parcouru cette *Épigraphie* pour voir la scrupuleuse exactitude et l'ordre rigoureux avec lesquels elle a été dressée (1).

(1) *Épigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome I, pages 113 à 164 ; pages 285 à 308. — 1884 et 1885.

Ce sont les mêmes qualités de précision minutieuse qui distinguent les *Sources du Nobiliaire de l'Artois*. — Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1894, pages 1 à 30 ; — et surtout la *Notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras, avec plan.* — Mémoires de l'Académie d'Arras, 1882, tome XIII, pages 377 à 401.

Dans un ordre d'idées plus familier, j'ai eu la bonne fortune de consulter un précieux cahier de quatre-vingts pages environ intitulé : *Ma Biographie.* Louis Cavrois avait vingt-six ans quand l'idée lui vint de noter sous ce titre, pour son agrément et celui de sa famille, les dates et les événements notables de sa vie. Jusqu'à la veille de sa mort, il fut invariablement fidèle à cette coutume, j'allais dire : à cette consigne ; à peu près comme ces soldats dont nous parlait hier le *Correspondant,* qui, arrivés à l'étape, ont le courage de crayonner leurs impressions, au jour le jour, sur leur carnet de route, comme s'ils prévoyaient le plaisir qu'auront plus tard leurs arrière-neveux à feuilleter ces Mémoires, tout frémissants de vie, malgré leur sécheresse voulue !

4° Mais ce qui, plus que la méthode, plus que la ténacité, plus que la curiosité intelligente, fait l'historien, c'est *l'amour du passé,* c'est le respect inné des traditions, des souvenirs, des monuments, laissés par ceux qui sont de notre sang et de notre race. Ce qui fait la force d'une nation, c'est la solidarité des siècles ; et un peuple qui renierait son histoire agirait, pour employer une comparaison de Taine, « comme un homme qui, monté au sommet d'une immense » échelle, ferait couper, sous ses pieds, le bois qui le » soutient ».

Le baron Cavrois n'était pas, dans la contrée qu'il habitait, comme ces hôtes de passage qui affectent de n'avoir rien de commun avec ceux qui les ont précédés. Il racontait volontiers que, le 26 novembre 1870, chargé de la conservation des archives d'Arras, il les avait fait transporter dans les caves de Saint-Vaast, pour les préserver du bombardement éventuel de la ville par les Prussiens. C'est l'image, Messieurs, de ce qu'il a fait toute sa vie. Il a aimé tout ce qui peut restituer, aux choses disparues, leur âme fugitive ; il a essayé de retenir, au milieu de ce qui nous reste d'eux, les ombres des ancêtres auxquels nous sommes redevables de ce que nous avons de meilleur.

Dans cet effort incessant pour faire revivre le passé, il s'est montré invariablement fidèle à deux principes qui me semblent d'une bonne méthode et d'une excellente pédagogie. Le premier, c'est qu'il faut aller du connu à l'inconnu, *de la petite patrie à la grande,* de la demeure où nous résidons, de l'église où nous prions, des rues que nous traversons, à la ville, au canton, à la province, à la nation, qui sont les nôtres, mais dont le mystère est en raison directe de leur complexité et de leur antiquité elles-mêmes.

Et le deuxième, c'est que les érudits ne doivent pas garder jalousement leurs trésors pour eux seuls; mais qu'ils sont tout indiqués pour faire, à ce point de vue, l'éducation de leurs compatriotes, et que cette *vulgarisation de l'archéologie,* si l'on peut rapprocher ces deux mots, est nécessaire à la sauvegarde comme à l'intelligence des monuments semés à profusion sur notre sol de France.

* * *

On m'a raconté, Monsieur le Président, qu'un de vos prédécesseurs, devenu Évêque de Soissons et membre honoraire de l'Académie de cette ville, avait un jour fort étonné ses nouveaux collègues en leur apportant une histoire, pittoresque d'ailleurs, vous le devinez, de son palais épiscopal. Comment pouvait-on bien avoir l'idée d'écrire le récit des vicissitudes d'une maison?

Le baron Cavrois était, sur ce point, de l'avis de Mgr Deramecourt. Il croyait que les murs peuvent parler, et qu'il y a un art d'arracher leurs secrets.

Il habitait une des « maisons canoniales du Cloître Notre-Dame », comme on disait sous l'ancien régime. Quoi de plus naturel que de rechercher les débris encore existants de ces constructions séculaires? Ce fut l'objet d'une première notice (1), accompagnée d'un plan fort intéressant, et datée de 1875.

(1) *Notice sur les antiquités du Cloître Notre-Dame à Arras.* — Bulletin de la Commission des Antiquités départementales. — 1875, tome IV, pages 126 à 139.

Mais voilà qu'en 1884 des terrassements exécutés en vue de l'agrandissement de sa demeure, mettent à jour des ossements humains, des verreries, des poteries. Quelle aubaine inespérée! Et quelle occasion de rechercher l'origine et la destination de ces restes fragiles, fallût-il, pour cela, aller jusqu'au Musée Gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, dût-on mettre à contribution Pline, Martial et Mabillon! (1)

Quelques années après, la construction du couvent des Religieuses de Bon-Secours fait apparaître, toujours sur la même place, les fondements de l'église Saint-Nicolas-en-l'Atre, dédiée le 23 février 1495 par l'évêque d'Arras, Pierre de Ranchicourt : restes vénérables que le fidèle archéologue se hâte de confier au *Bulletin des Antiquités départementales* (2), afin d'en conserver au moins le souvenir.

Secrétaire du Conseil d'administration de la Société dite du *Pas-de-Calais,* il s'avise un jour que l'immeuble où est installé le journal est doublement historique, que l'art chrétien et l'art profane s'y sont heureusement succédé. Non content de restaurer les parties anciennes de ce monument, il en étudie l'histoire qui se rattache au *Refuge de l'Abbaye d'Étrun* et à la *Manufacture de porcelaine d'Arras* (3).

Marguillier de l'église de Saint-Nicolas-en-Cité, il a souvent eu sous les yeux la Châsse dite de la Sainte Manne et cinq autres objets d'art anciens, qui ne semblent pas avoir fixé beaucoup, jusqu'ici, l'attention des savants. Il les photographie, les décrit et déploie l'ingéniosité la plus perspicace

(1) *La 23e et la 24e maison canoniale du Cloître Notre-Dame à Arras.* — Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1884, tome V, pages 370 à 378.

(2) *Les fouilles de Saint-Nicolas-en-l'Atre à Arras.* — Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques. — 1901, tome II, pages 523 à 527.

(3) *Le Refuge d'Étrun et la Manufacture de porcelaine d'Arras,* avec planches. — 1877, Arras, Société du Pas-de-Calais.

pour les identifier et suivre leurs transformations à travers les âges (1).

Toujours préoccupé de relier le présent au passé, il se dit un jour que le fauteuil même où, tous les vendredis, il siège à l'Académie d'Arras doit, lui aussi, avoir son histoire : et ce fut, Messieurs, vous vous en souvenez, l'occasion de cinq ou six lectures (2) auxquelles vous n'avez pas ménagé vos applaudissements, mais où j'ai puisé, pour mon compte, un sentiment d'humilité, en songeant que je succède à des hommes comme Godin l'archiviste, Thieulaine d'Hauteville, capitaine au régiment de Bourbon, major des ville et cité d'Arras, et Dubois de Duisans, conseiller au Conseil d'Artois, membre fondateur de cette Académie.

Mais voici qu'un Évêque, attaché à notre province par toutes les fibres de son âme — ne va-t-on pas, demain, célébrer à Bapaume le centième anniversaire de sa naissance ?— entreprend de faire revivre, en la ville d'Arras, le culte séculaire de Notre-Dame des Ardents. Louis Cavrois est Vice-Président de la Commission d'organisation des fêtes de 1876; il se prépare à être Secrétaire à perpétuité de la grande Confrérie, héritière de celle du XIIe siècle. Non content de condenser en vingt pages, pour la propagande, l'*Histoire du Saint-Cierge d'Arras et de la Confrérie de Notre-Dame des Ardents* (3), il ne recule pas devant la tâche

(1) *Le Trésor de l'Église Saint-Nicolas en-Cité*, avec phototypies. Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques, 1895, tome I, pages 369 à 399

(2) *Histoire de mon fauteuil, 23e de l'Académie d'Arras.* — Mémoires de l'Académie d'Arras, 1884, tome XV, pages 321 à 425.

(3) *Histoire du Saint-Cierge d'Arras et de la Confrérie de N.-D. des Ardents.* — Arras, Bradier, 1876. — 2e édition en 1892. — *Le Culte du Saint-Cierge d'Arras* parut à la Société du Pas-de-Calais, en 1898.

Ces deux brochures ont été rééditées récemment et réunies en une élégante plaquette, ornée de nombreuses illustrations. — Arras, J. Eloy, 1910.

délicate de réunir, de collationner, de classer, en un Cartulaire (1), les titres relatifs au Saint-Cierge.

L'auteur a-t-il, comme il l'eût souhaité, retrouvé tous les anneaux de la chaîne? Lui-même ne le croyait pas; et s'il avait à rééditer son Cartulaire, il serait le premier à profiter des heureuses découvertes qu'ont faites depuis trente ans, ou que promettent de nous livrer demain de patients chercheurs. Mais quelque droit que se réserve la critique sur certains détails de cet important recueil, il restera, à celui qui l'a tenté, le mérite d'avoir posé les assises et tracé les lignes maîtresses d'un monument durable, en l'honneur d'une dévotion essentiellement artésienne.

J'ai pris à dessein tous les exemples qui précèdent dans la seule ville d'Arras. Ce n'est pas à dire pour cela que le baron Cavrois n'ait regardé jamais ni plus loin, ni plus haut que son clocher. Mais généralement vous trouverez, à l'origine de chacune de ses monographies, une relation plus ou moins étroite avec son pays natal ou sa patrie d'adoption, avec ses fonctions d'hier ou d'aujourd'hui.

S'il accepte d'écrire, pour le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais,* l'*Histoire des communes du canton de Pas,* (2) et, en collaboration avec son cousin Narcisse Cavrois, l'*Histoire du Pays de l'Alleu,* (3) c'est qu'il retrouve, ici, le souvenir de sa mère et d'un oncle vénéré qui fut longtemps doyen de Laventie; là, une partie de sa lignée paternelle.

Le Fief de Saternault, (4) qui fut sa dernière œuvre, tout en évoquant beaucoup de noms chers à notre Artois, lui permit de suivre les origines de sa famille jusqu'au milieu du XVI[e] siècle.

(1) *Cartulaire de Notre-Dame des Ardents à Arras.* — 260 pages in-8. — Arras, Bradier, 1876.

(2) Arras, Sueur-Charruey, 1873.

(3) Arras, Schoutheer, 1877.

(4) Arras, Société du Pas-de-Calais, 1906.

La Bulle et l'Émail de Vaulx-Vraucourt, (1) relatifs à une Confrérie du Saint-Sacrement qui remonte au 28 août 1549, lui rappelle une Confrérie plus ancienne encore que celle-là, dont il est mayeur depuis 1891.

La *Note sur les seigneurs de Rivière* (2) lui a été évidemment inspirée, ou cours d'un séjour au château de Bretencourt, maison de campagne de son beau-frère.

Même en voyage, alors que son attention semblerait devoir se disperser sur les mille curiosités qui sollicitent ses regards, une épitaphe, un nom, une réminiscence ramènent brusquement sa pensée au foyer familial. C'est, à Cambrai, dans l'église Saint-Géry, le souvenir de Mathias Cavrois, chanoine au XVI[e] siècle ; c'est, à Strasbourg, un bénitier qui porte ces simples mots : *Jean Cavroy, 1775* ; c'est, en Irlande, le berceau présumé de sa famille (3) ; c'est, à Prague, le tombeau de Mathias d'Arras, l'architecte de notre cathédrale gothique, si malheureusement démolie par la Bande Noire (4).

Qui oserait chercher chicane au baron Cavrois de ce qu'il a volontairement circonscrit le champ de ses recherches ? La division du travail est devenue, en histoire, la loi de toute œuvre féconde, et le mot du poète : *Non omnia possumus omnes*, y trouve son application, plus peut-être que dans les merveilles de l'industrie moderne, ou les habitudes de la vie courante.

***

Ces trésors, patiemment et amoureusement amassés, nul moins que votre ancien Président, Messieurs, n'était tenté

(1) Mémoires de la Commission des Monuments historiques, 1897, tome II, pages 64 à 70.

(2) Mémoires de la Commission des Monuments historiques, 1900, tome II, pages 267-268.

(3) *Mon voyage en Irlande.* — Mémoires de l'Académie d'Arras, 1892, tome XXIII, pages 89 à 110.

(4) *Mathias d'Arras,* Mémoires de l'Académie d'Arras, 1889, tome XX, pages 325 à 345.

de les réserver à une élite restreinte. Sans envie ni avarice, il les mettait obligeamment à la disposition, non seulement de ses confrères des Sociétés savantes, mais du public et des plus humbles auditoires.

Il ne dédaigna pas d'écrire, pour l'*Almanach du Pas-de-Calais,* des notices qui comptent parmi les meilleures peut-être qui soient sorties de sa plume, les *Sept époques de l'histoire d'Arras,* par exemple (1).

L'*Étude historique sur l'Imprimerie à Arras, précédée d'un tableau de la succession des imprimeurs de cette ville,* parut d'abord dans l'*Annuaire* du département (2).

C'est à la réunion générale du Cercle catholique d'ouvriers d'Arras qu'il faisait, chaque année, l'histoire d'une de nos corporations ; et si vous voulez trouver l'origine de telle de ses brochures les plus fouillées, il faut aller la chercher dans le canevas de ces modestes conférences dites *du Père Halluin* qui finirent par embrasser toute l'histoire d'Arras et des environs, et où l'on ne sait vraiment ce qui l'emporte, du dévouement, de la constance, ou de l'étendue des lectures que supposent le nombre et le choix de ces matériaux.

Serai-je téméraire si j'ajoute que je vois là pour vous, Messieurs, un exemple à suivre, et un rôle à remplir qui ne me semble pas indigne de votre ambition ?

Les ignorants ont besoin qu'on les instruise : et cette fonction ne revient-elle pas, tout d'abord, aux savants véritables ? La première règle, en pareil cas, est de parler clairement et exactement. Mais, pour arriver à être clair et exact, n'est-il pas vrai qu'il faut savoir beaucoup ?

Que rappelle ici ou là, cette croix armoriée ? Quelle est l'origine du nom de ce lieu-dit, de ce pont, ou de cette ruelle ? Presque personne ne le sait à la campagne ; et les plus cultivés des bourgeois seraient bien embarrassés pour

(1) Almanach du Pas-de-Calais, 1883.
(2) Annuaire du Pas-de-Calais, 1878.

dire de quel siècle date l'église ou le beffroi au pied desquels ils passent tous les jours ; d'où venait et jusqu'où se prolongeait cette chaussée Brunehaut ou cette voie romaine, dont le nom seul est resté dans la mémoire du peuple.

Pour la sauvegarde de nos antiquités et même de nos sites, je sais, Messieurs, le zèle et la compétence de notre vaillante *Commission des Monuments historiques.*

Mais, pour inspirer le respect du passé, il y a peut-être mieux à faire encore qu'à classer des édifices ou à organiser des Cortèges historiques. Et je rêve, pour chaque canton de notre beau pays, un petit livre de vulgarisation, abondamment illustré par la photographie, qui raconterait, à tous les jeunes Français, l'histoire de leur petite patrie, où chaque image serait commentée, chaque nom expliqué, chaque légende discrètement rappelée. On y contemplerait tous les monuments dignes de mémoire ou d'intérêt ; on y raconterait tous les événements qui ont imprimé une trace profonde dans la vie du pays.

Et ce serait sans doute le moyen de persuader à bien des gens que, suivant le mot de M. Babelon (1), « les hommes qui » ont créé notre tradition et nous ont transmis le nom de » Français n'étaient pas des barbares; et que, si nous avons » le droit de juger les écrits et les actes de ceux qui furent » nos pères, nous avons le devoir de respecter et de conserver, » comme la condition même du progrès, leur patrimoine » artistique et archéologique. »

Le jour où vous réaliserez ce rêve, Messieurs, — et quoi de plus facile pour certains cantons qui ont eu la bonne fortune d'avoir pour historien un maître, qui fut et qui reste vôtre à bien des titres (2) — ce jour-là, je crois bien que cet archéologue si curieux, si patient, si méthodique, cet ama-

(1) Discours prononcé par M. Babelon, membre de l'Institut, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, le 2 avril 1910.

(2) *Le pays de Lallœu,* par M. le chanoine Depotter, curé-doyen de Laventie. — Calais, Imprimerie des Orphelins. — 1910.

teur passionné de la tradition, ce vulgarisateur infatigable et désintéressé que fut mon vénéré prédécesseur, tressaillira dans sa tombe pour applaudir à votre noble et patriotique initiative.



Il me vient un remords, Messieurs, à la fin de ce trop long discours. A vous parler ainsi de l'érudit, de l'académicien que fut le baron Cavrois, ne vous ai-je pas présenté un portrait infidèle, à force d'être incomplet ?

Il a été un homme d'étude et de cabinet. N'était-il pas taillé pour être, n'a-t-il pas été un organisateur remarquable, auquel nos Comités d'action, nos œuvres de l'adoration nocturne, nos pèlerinages, notre Assemblée annuelle des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais gardent un reconnaissant souvenir; un administrateur sage et vigilant qui, après avoir contribué à la fondation de l'Université catholique de Lille, participa longtemps à sa gestion financière ?

Je vous ai dit les qualités de son esprit. N'ai-je pas oublié ou méconnu celles de son cœur : la vénération affectueuse dont il entoura sa mère plus que nonagénaire (1) ; la fidélité qu'il garda aux Crèvecœur, aux Hollebecque, aux Lassé, aux Binaut, ses maîtres du collège de Marcq ; et me permettrez-vous de me souvenir ici, Monseigneur (2), que la dernière fois où le baron Cavrois prit la parole en public, ce fut pour féliciter son vieux collège d'avoir donné un Pontife de plus à l'Église de France : joie suprême, qui eût été bien plus vive encore, s'il avait pu prévoir que Votre Grandeur assisterait un jour, en qualité d'évêque d'Arras, aux séances publiques de cette Académie qui lui fut si chère ?

Et comment ne pas mentionner la générosité dont il fit

(1) Décédée le 20 janvier 1895.

(2) Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, venait d'être nommé évêque de Moulins quand il assista, en 1906, à la réunion des Anciens Elèves du collège de Marcq.

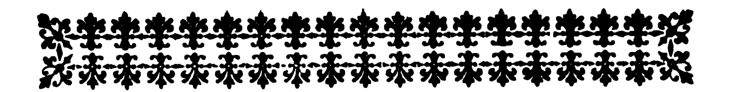
preuve envers ces deux familles adoptives qu'on lui reprocha quelquefois de faire passer avant sa famille naturelle, *sa* Société de secours mutuels, et *son* Cercle catholique ; la sollicitude éclairée qu'il eut, jusque dans ses dernières années, pour ses fermiers et pour les cultivateurs de Saulty et de Saternault (1) ; et, pourquoi ne pas l'ajouter, l'estime où il tint toujours le Petit Séminaire d'Arras, où son fils avait fait ses études classiques, et la noble sympathie que nous témoigna sa famille aux jours inoubliables de l'épreuve et de la dispersion ? (2).

Je veux du moins, en terminant, rappeler la courtoisie souriante dont il ne se départit jamais à l'égard de ses collègues de l'Académie, la droiture inflexible de son caractère, et, sous des dehors qui furent parfois incompris, une fidélité dans l'affection, une loyauté dans les relations, qui lui méritèrent l'estime universelle, et, même parmi les adversaires de ses idées ou de ses opinions, lui valurent de ne jamais compter un ennemi.

(1) Fondation de la Caisse Rurale de Saulty, 21 novembre 1905 ; et du Syndicat agricole de Saulty, 11 mars 1906.

(2) 14 décembre 1906.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le Chanoine GUILLEMANT

Membre résidant

PAR

M. le Chanoine RAMBURE

Chancelier

MONSIEUR,

Vous avez vraiment une modestie plus qu'académique : non seulement vous essayez, sans succès, de nous convaincre que notre Compagnie a cueilli, en vous élisant, plus de fleurs que de fruits ; mais vous le croyez presque ! Il faut vous détromper et détromper nos auditeurs. Moi qui ai dû, — et le devoir était doux, — chercher dans plus de vingt-cinq volumes de Revues vos œuvres diverses, et compulser encore les livres, brochures, tirés à part que vous avez produits ; moi qui vous ai vu complétant par l'action ce que la plume ne suffisait pas à réaliser, je salue en vous le digne successeur ou collègue des prêtres que la tradition a appelés à prendre place, et à essayer de tenir vaillamment leur place, dans l'Académie d'Arras.

Souffrez donc, quand même nos prochains rapports d'archi-

diacre à doyen devraient en souffrir pour la première fois de notre vie, que je sois en profond désaccord avec vous sur votre mérite passé ; ayant, comme chancelier, la charge d'estimer et de sauvegarder les valeurs de notre Compagnie, je vous place, à l'inventaire, parmi les meilleures acquisitions de notre trésor.

***

Il est un point sur lequel j'ai conscience que notre accord va heureusement se rétablir : c'est l'hommage que nous devons tous deux à votre vénéré et très regretté prédécesseur, Monsieur le baron Louis Cavrois de Saternault.

Vous m'avez, et c'était votre droit, ravi le plaisir de parler de l'académicien ; mais vous l'avez peu connu comme président de l'Académie, et je dois ajouter un trait à votre portrait déjà fidèle, en rappelant avec quel zèle et quel succès il remplit pendant quatre ans, de 1902 à 1906, ces importantes fonctions. Le président, chez nous, *primus inter pares,* paie l'honneur dont il est investi en activité et en sollicitude : il est, j'en demande pardon à notre langue française, la reine de notre ruche : à elle, à lui, le soin de nous mettre au monde, en veillant à notre recrutement ; à lui, le plaisir, qui va être renouvelé tout à l'heure, de nous tenir sur les fonts baptismaux, par le discours de bienvenue ; à lui, le devoir de susciter nos travaux, de les encourager d'avance, de les louer ensuite, en y ajoutant le stimulant de son exemple personnel ; à lui, la mission de diriger chaque semaine ce que je ne puis vraiment appeler nos débats, tant il règne, dans nos réunions, de courtoisie et de fraternelle affection ; à lui, l'honneur de nous représenter dans les cérémonies officielles, d'entretenir avec les autorités de la ville et du pays les rapports les plus agréables et les plus fructueux pour nous ; à lui, enfin, la douleur de jeter sur notre tombe la dernière fleur du souvenir et la dernière parole de regret tempéré d'espérance.

Tout cela, Monsieur le baron Cavrois l'a fait excellemment, en sept circonstances joyeuses ou funèbres, avec sa distinction naturelle. Il a, de plus, eu l'honneur d'accueillir le Congrès des Sociétés savantes, lorsqu'il se réunît ici, pendant l'Exposition d'Arras, du 7 au 10 juillet 1904; il y prononça le discours d'ouverture et l'allocution de clôture (1).

***

Son amour des lettres et de l'histoire, dont j'ai eu la mission de montrer la diffusion jusqu'à Lille en faveur de notre Université catholique, n'était point l'essentiel, pour cette haute intelligence que la foi nourrissait, que le droit affinait, que le spectacle de la vie humaine, dans les situations les plus variées, attirait et touchait.

Il n'était pas nécessaire que le poignant tableau des désastres de la guerre et de ses suites se présentât à lui, pour qu'il aidât à améliorer, par des distributions de semences, la situation des campagnes (2); il y joignit, plus récemment, la fondation d'un Syndicat agricole et d'une Caisse rurale à Saulty. Il n'attendit pas que la sollicitude des pouvoirs publics s'y intéressât, pour apporter son concours aux œuvres qui, en rapprochant les hommes, donnent au peuple plus de bien-être, plus de confiance dans l'avenir et plus de respect pour le passé.

C'est à notre florissante *Société de secours mutuels*, dont il fut longtemps président, qu'il s'appliqua, avec toutes ses forces et toute son ingéniosité, à procurer le bénéfice des « pensions de retraite », dès 1874; il y revint à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il eût le plein succès qui lui a donné, dans l'opinion publique, le droit à la reconnaissance de tous. Actuellement, — je copie le dernier compte-rendu de 1905, — « à l'âge de

(1) *Congrès des Sociétés savantes*, 1905, pages 13 à 19 et 285 à 286.

(2) Distributions de semences aux victimes de la guerre, rapports présentés à la Société Centrale d'agriculture, par L. Cavrois-Lantoine.

cinquante-cinq ans, la Société accorde à ceux de ses membres qui ont payé pendant vingt ans au moins leur cotisation, une pension de retraite variant de soixante à cent-vingt francs, suivant le nombre de leurs années de sociétariat ; » au fonctionnement des pensions de retraite se joignent les secours en médicaments pendant la vie active, souvent traversée par le malheur.

L'économiste, en d'autres circonstances, a mis ses principes et son activité à l'ombre de la Croix : c'est à ce titre qu'il a donné un concours si dévoué et si persévérant au *Cercle catholique d'ouvriers* et aux œuvres multiples qui en dépendent, depuis 1875 jusqu'en 1900 ; c'est à ce titre surtout que, non content de procurer au peuple les avantages matériels compatibles avec l'équilibre de la Société, il a voulu, au pain du corps, joindre le pain de l'âme, le pain de la vérité.

L'œuvre des *Conférences populaires* n'est pas une inconnue à l'Académie, elle est une sœur aimée, et bon nombre de nos membres, après avoir conversé, ou exposé, ou discouru autour de notre tapis vert, ont connu ou connaissent le charme plus austère d'une conférence près de la petite table de bois, entre une parole de moralisation ou d'encouragement et une tombola d'objets usuels. Ce fut l'une des occupations préférées du baron Cavrois. J'ai contemplé avec émotion la longue série de ces cent trente canevas de conférences, comprenant les différentes phases de l'histoire d'Arras ou les questions d'actualité les plus intéressantes, et j'ai constaté qu'ils étaient aussi soignés que ses lectures académiques ; son respect pour l'un et l'autre auditoire, — disons mieux : son respect pour la vérité exposée de part et d'autre, — était également profond.

C'est qu'en entrant dans la maison bénie où se donnaient ces *Conférences populaires,* on était comme saisi d'un respect sacré pour l'hôte qui recevait avec le même sourire les patrons et les ouvriers, les conférenciers et les auditeurs :

on essayait de s'élever à la hauteur du dévoûment de cet apôtre que fut l'abbé Halluin.

Celui-ci eut l'idée, touchante et saintement habile, de choisir Monsieur le baron Cavrois parmi ses légataires universels. Légataire de l'abbé Halluin, légataire de dettes, ce n'était pas une ironie, mais bien le prolongement posthume d'une reconnaissance aussi fidèle que l'avait été le dévoûment.

Et plus tard, chaque fois que Monsieur le baron Cavrois assistait aux séances de l'Académie, en descendant de la Cité vers la ville ou en sens opposé, il passa devant la statue de notre héros, de notre saint artésien, et il se persuada encore davantage, en s'inclinant devant l'effigie de bronze, que la vérité et la charité sont deux sœurs venues ensemble du Ciel, et que les plus belles âmes sont celles qui les incarnent le mieux dans l'unité de leur vie.



Je n'ai pas besoin de chercher de transition savante pour arriver à vous, Monsieur, et c'est déjà vous peindre tout entier que dire de vous aussi : Vous étiez et vous êtes l'un des conférenciers de l'abbé Halluin.

Ne nous parlez donc plus des oppositions que l'Académie se plaît à établir, par ses choix, entre les aptitudes du nouvel élu et celles de son prédécesseur. J'espère n'avoir aucune peine à démontrer que M. le baron Cavrois ne pouvait avoir de plus digne successeur que vous.

Il fut un *bénédictin* laïque, et dans cette formule, « l'accident ne fait que suivre le principal », dit la philosophie scolastique ; cet amour de la science et ce culte de la charité, qui caractérisaient nos grand moines du Moyen âge, il les a pratiqués et vous les pratiquez à sa suite.

Vous parlez, en ce qui le concerne, de « vocation » ; mais n'est-il pas piquant, autant que juste, que votre vocation

d'académicien soit née chez mon vénéré prédécesseur à l'Académie, Monsieur le vicaire-général Proyart? Vous étiez encore humaniste, adolescent, lorsque vous fûtes désigné pour aller chaque mardi partager sa table frugale ; — servir d'œil vivant à sa vue défaillante ; — remplir l'office de lecteur près de celui qui était passionné de connaissances à prolonger et de devoirs à remplir jusqu'au bout ; — prendre, près de ce dernier représentant du clergé d'un autre âge, des leçons d'esprit surnaturel, de discrétion, de respect et d'amour pour ce que le passé a de grand, d'honorable et de saint ; — vous assimiler, en un mot, pour les transmettre à notre jeune clergé, ces graves leçons qui permettent à l'Église de France de vivre sans descendre, de se propager sans défaillir, d'attendre sans désespoir l'heure où le sentiment unanime du bien général lui permettra de reprendre sa vie normale. Admirons ce qu'a fait la fortune, — disons plutôt la Providence, — le jour où vous fûtes choisi comme lecteur de Monsieur Proyart par ce connaisseur d'hommes, votre supérieur du Petit Séminaire, qui devait être le cardinal Labouré.

* * *

Je suis un bien médiocre biographe, car j'ai oublié de vous faire naître, à Loos-en-Gohelle, en plein bassin houiller, le 13 mars 1865. Vous avez trouvé là de beaux exemples d'esprit familial et chrétien, de goût pour le travail, de simplicité et de sympathie pour les humbles, qui resteront profondément ancrés dans votre cœur. C'est en sortant de là que le Petit Séminaire d'Arras vous a accueilli, et je n'ose pas dire les moissons d'*épis sans épines* que ses palmarès m'ont révélées.

Vous devenez naturellement l'étudiant de l'Université catholique, où vous cueillez comme en vous jouant la licence philosophique ; vous y laissez de tels souvenirs que, huit ans après, en 1897, j'ai la joie de pouvoir coopérer à vous y rappeler, non pas sur les bancs, mais dans une chaire de la

Faculté des Lettres. Et, un jour d'allégresse générale qui fut pour moi un jour d'amertume, en un coin de salon du collège de Marcq-en-Barœul célébrant son cinquantenaire, j'appris de la voix stridente de Monsieur le vicaire-général Deramecourt que je ne devais plus partir à votre conquête : « Monsieur Guillemant restera chez nous ; nous en avons » besoin ; cessez de le solliciter. » Et déjà la fonction vous avait été précisée et l'appartement désigné, par ce chef qui une fois de plus sut être un père, Monseigneur Baunard!

Ce qu'il y a de plus piquant dans ce contre-ordre, que je crois pouvoir dévoiler sans péril si longtemps après l'événement, c'est que l'opposition victorieuse venait de Monsieur le chanoine Joncquel, mon dévoué prédécesseur, qui tenait à vous garder comme directeur au collège Saint-Stanislas : c'est une preuve de plus, qui n'est pas sans saveur, de l'*harmonie préétablie* entre l'administration diocésaine et la cure de Saint-Nicolas de Boulogne.

D'ailleurs, vous ne nous en avez pas gardé rancune: le beau panégyrique (1) de *Saint François de Sales, directeur d'âmes,* que vous avez donné récemment à la Faculté des Lettres, a été pour nous une leçon magistrale, et bientôt après vous êtes devenu membre de notre Conseil supérieur, ce qui vous laisse encore le temps de vice-présider, à travers la France, le Conseil de l'*Alliance* des maisons d'éducation chrétienne et d'y lire des rapports intéressants et variés (2).

C'est au Petit Séminaire d'Arras, — avec des stations transitoires, mais fécondes, au Séminaire Saint-Thomas, à Saint-Stanislas de Boulogne, à l'Institution Saint-Vaast de Béthune, — que s'est accomplie, dans les chaires d'histoire

(1) *S. François de Sales, directeur d'âmes,* Revue de Lille, février 1910.

(2) Rapports lus aux Congrès de l'*Alliance,* Bruxelles, 1900 (Petits Séminaires); Lyon, 1902 (Langues vivantes) ; Nîmes, 1905 (Congrégations).

ou de philosophie et dans la direction, la portion la plus importante de votre carrière d'enseignement. Il m'est douloureux de rappeler qu'aujourd'hui vous ne sauriez plus gravir la colline de Baudimont sans la comparer à la colline du Calvaire, et que des événements, qui nous dépassent et qui nous peinent, vous ont fait laisser là-bas, avec le résultat de la générosité des catholiques, quelques parcelles de science et quelques lambeaux de liberté.



Les soucis de l'enseignement et de l'administration scolaire ou générale n'ont pas été tellement absorbants qu'ils ne vous aient point permis de produire de nombreux travaux, digne application de vos études, de vos observations, de vos recherches, de votre expérience progressive. Je suis tenté d'en grouper le vaste ensemble en trois catégories, qui manifestent en vous, à un haut degré, le triple talent du *professeur,* de l'*économiste,* de l'*historien.*

Le *professeur* se révèle dans le *Précis de pédagogie,* dont nous attendons le couronnement, qui trace le plan d'une éducation complète, surtout en ce qui concerne la discipline avec ses règles délicates et ses résultats féconds ; il se manifeste encore, au point de vue spécial qui résulte de vos fonctions, dans toutes les études pratiques et instantes dont le but (1) est le *recrutement du clergé.* Le professeur s'affirme

(1) Notamment : *Revue du Clergé français,* 1900 et 1907.

Nos futurs Séminaristes, dans le *Messager de l'Œuvre de Saint-Joseph,* nos 31 et 32, mai, août, novembre 1902, et dans la *Semaine Religieuse* (20 juin 1902 et suivants).

Le recrutement du Clergé dans le diocèse d'Arras pendant les trente dernières années, Messager, no 53, février 1908.

Pour repeupler nos séminaires, no 54, mai 1908.

Pour le Sanctuaire, no 56, février 1909.

Comptes-rendus annuels, rapports à Mgr., novembre 1909 et 1910.

L'article de la *Revue du Clergé français,* de 1900, sur l'Encyclique au clergé de France, a été tiré en brochure (Sueur, Arras).

— *Précis de pédagogie,* t. I, Sueur, Arras. — 1905

en une sphère plus ample, dans cette série d'articles (1) sur les *causes* et les *étapes* de l'évolution de Brunetière, dont la pénétration et l'indulgente courtoisie ont trouvé leur plus digne récompense, sous la plume même du grand critique, par la lettre inédite qu'il vous a écrite dans les termes les plus flatteurs pour vous ; le professeur se montre digne continuateur du passé, dans cette *Histoire* définitive *du Petit Séminaire d'Arras* (2) qui promet, par son titre, moins qu'elle ne fournit de documents, dans ses chapitres consacrés à tout l'enseignement libre du diocèse d'Arras, depuis sa résurrection à l'origine du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

De toute cette production considérable et féconde, la grande raison est la nécessité que vous éprouvez, comme tout vrai prêtre éducateur, de semer largement la vérité autour de vous; permettez-moi d'en chercher aussi une raison plus intime et plus douloureuse dans ce rappel à Dieu, en 1894, de votre cher frère, l'abbé Louis Guillemant, que ses aptitudes destinaient à élever, près de vous, un sanctuaire au Dieu des sciences, et qui a été plutôt montré que donné à l'Église d'Arras. Votre âme fraternelle s'en est généreusement émue, et elle a jugé qu'elle devait compenser cette perte, en redoublant de zèle et d'activité, pour le plus grand bien des esprits et des cœurs : survivant seul, vous avez voulu travailler pour deux !

* * *

La confiance de deux évêques vous a appelé à remplir près d'eux ce que vous appelez une « charge un peu rude », celle de vicaire-général. Vos jeunes épaules suffisent amplement à la tâche : c'est là que, sans vous départir de votre prédilection pour les questions d'enseignement, vous pouvez largement aussi manifester votre goût pour les questions d'*économie sociale* et d'action catholique.

(1) *Revue du Clergé français*, années 1898, 1899, 1903, 1905.

(2) *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, 1 vol. in-8° ill. (Presse populaire, Arras). — 1904.

Plus d'une fois, la *Semaine religieuse* a noté vos indications précises, profité de votre documentation sur l'agronomie et la sociologie; plus d'une fois, la vaillante jeunesse de nos groupements catholiques a entendu vos vibrants appels; plus d'une fois, les *Journées, Semaines, Congrès* vous ont possédé comme auditeur averti ou rapporteur bienveillant.

Me permettrez-vous de vous avouer qu'à mon sens l'ardeur de votre zèle a peut-être une fois amené votre plume à dépasser votre pensée? Vous avez raconté l'histoire d'un *« Congrès... comme il y en a peu! »* Moi qui ai longtemps admiré les Congrès lillois, qui ai joui du récent triomphe des Congrès artésiens, j'avais toujours cru que le plus grand nombre des Congrès était fécond comme ceux-ci. Je vais avoir le devoir d'examiner la chose de plus près : je ne l'avais guère regardée qu'à la lumière des principes, selon les fermes règles et les prescriptions prudentes que nous ne devons jamais outrer ni atténuer, puisqu'elles nous viennent de Rome. Il va falloir descendre dans l'arène, et je ne saurai mieux le faire qu'à vos côtés, puisque vous m'avez invité à assister, le 23 juillet, au Congrès de Wimille: grâce à vous, le *peu* se multipliera en *beaucoup,* et là encore les doctrines et les exemples de Monsieur le baron Cavrois pourront vous inspirer heureusement.



Vous passez avec facilité de l'économie sociale à l'*histoire*; l'histoire ecclésiastique locale a vos justes prédilections.

Je ne m'étonne pas de vous voir siéger près du trône épiscopal, lorsque je songe aux biographies d'évêques d'Arras que vous avez écrites avec tout votre talent d'observateur et toutes les ressources de votre cœur. Le cardinal Labouré et Monseigneur Deramecourt ont été peints par vous (1) comme doit le faire un fils aimant et dévoué; puis

(1) *Semaine Religieuse,* 27 avril 1906 et suivants ; 26 octobre 1906 et suivants.

vous avez fourni, pour le recueil de l'*Épiscopat français au XIXe siècle,* dont Mgr Baunard a écrit la préface, les notices sur les évêques d'Arras ; vous l'avez fait avec la mesure qui s'impose lorsqu'il s'agit de personnages presque contemporains (1), et avec le respect que demande la nature du sujet.

Mais votre héros de prédilection a été, à juste titre, Monseigneur Parisis ; depuis longtemps, sa mémoire attendait un historien de la reconnaissance des églises de Langres et d'Arras, ou plutôt de l'église de France ; vous avez dit de lui excellemment (2) :

« Pie IX l'appela le *Pierre* de la France : on ne pouvait mieux caractériser cet homme à la volonté énergique et au zèle impétueux ; ce prêtre à la foi profonde et à la doctrine sûre ; cet évêque habitué à mettre au-dessus de tout les droits de Dieu et la liberté de son Église. »

Déjà vous avez raconté (3), prenant courageusement la plume tombée des mains de Monsieur Follioley, la « jeunesse du grand évêque », à Orléans et à Gien ; déjà vous avez commencé à montrer son rôle (4), vers le milieu du XIXe siècle, par rapport à l'organisation du parti catholique, à la diplomatie pontificale, à la liberté de l'enseignement. Il n'est plus possible de laisser ébauché le monument que l'Église lui doit ; votre plume sera, pour son intelligence et pour toute son âme, ce que fut le ciseau de Cugnet pour la belle effigie dont est ornée l'abside de la cathédrale ; vous devez nous rendre, vous nous rendrez, Parisis tout entier.

(1) *L'Épiscopat français* (1802-1905), Librairie des Saints-Pères, 1907, pages 68-77.

(2) Ibid., page 72.

(3) *Science catholique*, 1905, tome XIX, pages 293, 297, 382.

(4) *Revue de Lille*, tome XVII, pages 981, 1073 ; tome XVIII, page 56.

***

L'historien aime les sciences qui avoisinent la sienne : c'est à ce titre que l'archéologie vous tente, que les voyages — je l'ai expérimenté — vous séduisent et que, soit à Oberammergau, soit à la Salette, soit ailleurs, vons en êtes, dans de vivants récits, (et c'est un trait encore qui vous rapproche du baron Cavrois) le pieux Baedeker, après en avoir été l'habile *cicerone* (1); vous aimez à encourager, je ne saurais l'oublier, les tentatives faites pour la diffusion du goût et de l'art dans le peuple et chez les enfants; votre voix, lorsqu'un devoir sacré l'appelle, s'élève avec une éloquente douleur pour honorer les grands noms des Black, des Francqueville, des Auguste Roussel, et elle sait être à la hauteur du deuil de la France entière, lorsque, devant ses représentants officiels, elle honore à Calais les victimes du *Pluviose*.

Vous donnez donc au clergé du diocèse l'exemple du labeur historique, et si quelque jour il était convié, — comme le fut récemment le clergé de Moulins, — à rechercher partout les origines et les preuves de ce qui a fait et de ce qui fait encore la force et la vie de notre foi chrétienne, ou si encore la révision de notre Propre diocésain et de notre liturgie particulière était de nouveau à l'ordre du jour, vous seriez parmi les meilleurs artisans de ces entreprises importantes et glorieuses pour l'église d'Arras.

***

D'ailleurs, vous avez de qui tenir : dans le riche cabinet de travail de Monsieur le chanoine Proyart, n'avez-vous pas feuilleté tous ces volumes d'histoire locale que je me suis fait un honneur de citer, lorsqu'autrefois j'ai été accueilli parmi les membres de l'Académie d'Arras ? Ne

(1) Sixième pèlerinage de vacances. Paris, 1899, 120 pages ; — *Semaine Religieuse,* 30 août 1900.

vous a-t-il point parlé du vaste labeur du chanoine Van Drival? Et depuis lors, la mort n'a-t-elle pas arrêté trop tôt, dans leur activité intellectuelle, nos vénérés collègues, Monseigneur Deramecourt et Monseigneur Doublet? Les vivants ne vous donnent-ils pas le même exemple, avec l'*Histoire de Laventie* de Monsieur Depotter, — notre membre honoraire redevenu résidant pour aujourd'hui ; — avec l'*Histoire de la Mère Mechtilde,* de Monsieur Hervin; avec le *François Richardot,* de Monsieur Duflot, et avec cette série d'œuvres d'érudition, — de charité aussi, — qui va des sites et des monuments du Pas-de-Calais aux Pyramides d'Égypte, et dont, au jour de son jubilé, vous avez loué l'auteur comme on doit louer un ami, et un ami tel que Monsieur Rohart (1).

* * *

Je suis donc heureux et honoré de vous tendre aujourd'hui, en vous souhaitant la bienvenue, le fauteuil académique : soyez-y immortel, si vous le pouvez ; soyez-y surtout assidu et actif, comme vous l'avez été déjà, et comme vous le resterez malgré vos multiples labeurs.

Je conclus en vous confiant un songe, un « songe d'une nuit d'été », que j'eus en une nuit récente de vendredi, après notre séance traditionnelle. Je m'imaginai que, comme chancelier, j'avais à me préoccuper de remettre en état la porte de notre salle de travaux qui, vous le savez, ferme mal. Je conçus et réalisai de suite — les rêves et les rêveurs, comme les morts, vont vite — un nouveau modèle de porte, montée sur ressorts, ouvrant et fermant à volonté, comme les portes de banques ou de gares. Et successivement, je fis ainsi harmonieusement fonctionner la porte pour trois académiciens : le premier était M. Jean Paris, mon ancien élève; le second était le baron Alexandre Cavrois, mon collègue; le troisième n'était autre que vous, mon chef et mon ami. Tout à coup,

(1) *Croix d'Arras,* 20 décembre 1901.

la porte fit un petit soubresaut imperceptible, se referma doucement, et je me trouvai sans heurt de l'autre côté, le côté extérieur.

Je me réveillai à ce moment; je réfléchis un peu et je constatai que mes trois amis étaient bien ceux que j'avais eu la joie d'accueillir ici, à leur réception solennelle; quant à ma situation personnelle à l'Académie, je compris aussi qu'elle se règlerait sans doute en ajoutant un *honorariat* à ceux que j'ai déjà reçus, sur le chemin de la vie, de mains bienveillantes et généreuses.



BIBLIOGRAPHIE

DES

ŒUVRES

DE MONSIEUR

le Baron CAVROIS de SATERNAULT

Des Servitudes; Thèse pour la Licence en Droit, in-8°, 121 pages, 1861, Paris, de Mourgues.

De la Cession de créance en Droit romain; Formation et endossement de la Lettre de change en Droit français; Thèse pour le Doctorat, grand in-8°, 218 p., 1863, Paris, de Moquet.

Origine de l'Académie d'Arras, in-8°, 28 p., 1866, Paris, Aubry, et Arras, Bradier.

O'Connell et le Collège anglais à St-Omer. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1866, p. 529 à 536.

La noblesse militaire d'Artois sous le Premier Empire. Revue nobiliaire, août 1867, p. 369-375, Paris, Dumoulin.

O'Connell et le Collège anglais à Saint-Omer, 2e édition, in-8°, 112 p., 1867, Arras, Rousseau-Leroy, et Saint-Omer, Tumerel.

La Seigneurie de Barbezieux. Revue nobiliaire, mars 1868, p. 109 à 117, Paris, Dumoulin.

Barbezieux, son histoire et ses seigneurs, in-8° avec planche, 213 p., 1870, Paris, Bachelin, et Barbezieux, Barrière.

Trois rapports sur la Distribution de semences aux victimes de la guerre. Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, 1871.

Jean de la Vacquerie. Biographie honorée d'une médaille d'or par l'Académie d'Arras, in-8°. 81 p., 1872, Paris, Bachelin, et Arras, Planque.

Histoire des communes du canton de Pas-en-Artois. Extrait du Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, grand in-8°, 63 p., 1873, Arras, Sueur-Charruey.

Compte-rendu des Œuvres du Comité catholique de l'arrondissement d'Arras, 20 janvier 1873, Arras, Planque.

Rapport sur un projet d'assurances collectives en cas de décès, présenté à la Société communale de Secours mutuels d'Arras. Compte-rendu de 1873, Arras, Courtin.

Les mayeurs et les maires de la ville d'Aire, in-8°, 46 p., 1874, Paris, Bachelin, et Aire, Guillemin, et Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XV, p. 23 à 64, avec planche.

Rapport sur le règlement des pensions de retraite, présenté à la Société communale de Secours mutuels d'Arras, Compte-rendu de 1874, Arras, Courtin.

Biographie de M. le chanoine Parenty et Discours sur sa tombe, in-8°, 16 p. 1874, Arras, Planque.

Neuf rapports sur l'Œuvre de l'Adoration nocturne d'Arras, 1874 à 1882, in-8°, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Rapport sur les Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais. Assemblée Générale des Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1874, p. 80 à 102.

Notice sur les Antiquités du Cloître Notre-Dame à Arras, avec planches. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1875, t. IV, p. 126 à 139.

Rapport sur les Comités catholiques du *Nord de la France.* Assemblée générale des Catholiques de France en 1875, p. 182 à 190.

Rapport sur les Pèlerinages. Assemblée générale des Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1875, p. 158 à 168.

Notice biographique sur le chanoine Parenty, avec portrait. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1876, t. IV, p. 248 à 265.

Cartulaire de Notre-Dame des Ardents à Arras, in-8° avec eau-forte de J. Boutry, 260 p., 1876, Arras, Bradier.

Histoire du Saint-Cierge d'Arras et de la Confrérie de Notre-Dame des Ardents, in-16, 71 p., 1876, Arras, Bradier.

Rapport sur les Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais. Assemblée générale des Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1876, p. 217 à 236.

Histoire du pays de l'Alleu et des communes du canton de La Ventie, en collaboration avec M. Narcisse Cavrois. Extrait du Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, grand in-8°, 113 p. 1877, Arras, Schoutheer.

Le Refuge d'Étrun et la Manufacture de porcelaines d'Arras, grand in-8°, avec planches, 72 p., 1877, Arras, Société du Pas-de-Calais, et Revue de l'Art chrétien, 1877, 1re et 2e série.

L'Imprimerie à Arras, Annuaire du Pas-de-Calais, 1878, p. 322 à 345.

Note sur Wissant et ses environs. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1878, t. IV, p. 367 à 372.

Discours de réception à l'Académie d'Arras. (Des rapports de l'Ancien Conseil d'Etat avec la province d'Artois.) 1878. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1879, t. X, p. 353 à 374.

Souvenirs de Saint-Omer, grand in-8° avec gravures, 19 p., 1879, Almanach du Pas-de-Calais, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Discours à l'Assemblée générale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, 1879, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Discours pour la constitution de l'Association des Dames patronnesses de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, 1879, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Rapport sur le demi-jubilé de la Société communale de Secours mutuels d'Arras. Compte-rendu de 1880-1881, Arras. Rohard-Courtin.

Discours à la Conférence royaliste de Tourcoing (10 juillet 1881), Arras, Société du Pas-de-Calais.

Excursion archéologique à Fresnicourt et à Olhain. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1881, t. V, p. 148 à 152.

Rapport sur la Banque populaire d'Arras, 1881, Arras, Société du Pas-de-Calais.

La Colonne milliaire de Tongres, avec planche. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1882, t. V, p. 261 à 272.

Rapport sur l'École normale de Dohem. Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1882, p. 353 à 363.

Notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras, avec plan. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1882, t. XIII, p. 377 à 401.

Les sept époques de l'Histoire d'Arras, avec gravures. Extrait de l'Almanach du Pas-de-Calais, 1883, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Rapport sur l'École normale de Dohem et sur les Écoles primaires du Pas-de-Calais. Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1883, p. 299 à 314.

Biographie des Généraux Cavrois, in-8° avec portraits, 175 p.. 1884, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Histoire de mon fauteuil, 23e de l'Académie d'Arras. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1884, t. XV, p. 321 à 425.

La 23e et 24e maison canoniale du cloître Notre-Dame à Arras. Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, 1884, t. V, p. 370 à 378.

Épigraphie des cantons nord et sud d'Arras, 1884, Épigraphie du département du Pas-de-Calais, t. 1, p. 113 à 164.

Épigraphie du canton de Pas-en-Artois, avec planche. 1885, Epigraphie du département du Pas-de-Calais, t. I, p. 285 à 308.

Discours sur la presse catholique dans la région du Nord. Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1885, p. 301 à 314.

Le Puy académique d'Arras ou l'art de la ménestrandie au moyen âge. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1888, t. XIX, p. 225 à 243.

Mathias d'Arras. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1889, t. XX, p. 325 à 345.

Discours sur la propagande catholique dans la classe ouvrière. Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1891, p. 135 à 138.

Un seau à libations de la vieille Égypte, avec phototypie, 1890. Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1892, t. I, p. 109 à 121.

Rapports sur les secours en médicaments et sur les pensions de retraites, présentés à la Société communale de Secours mutuels d'Arras. Compte-rendu de 1890-1891, Arras, Rohard-Courtin.

Rapport sur le Concours d'histoire à l'Académie d'Arras. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1891, t. XXII, p. 26 à 32.

Mon voyage en Irlande. Mémoirés de l'Académie d'Arras, 1892, t. XXIII, p. 89 à 110.

Histoire du Saint-Cierge d'Arras et de la Confrérie de Notre-Dame des Ardents (2e édition), in-16, 71 p., 1892, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Rapports sur les travaux de l'Académie d'Arras, années 1892-93, 1894-95, 1895-96, 1896-97, 1897-98. Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX

La Cité d'Arras, 1893. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1894, t. XXV, p. 121 à 157.

Sources du nobiliaire de l'Artois. Annuaire du Conseil héraldique de France, 1894, p. 1 à 30.

Le Trésor de l'église Saint-Nicolas-en-Cité, avec phototypies. Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques, 1895, t. I, p. 369 à 399.

La Cité d'Arras (2e partie). Mémoires de l'Académie d'Arras, 1896, t. XXVII, p. 147 à 174.

Le Culte du Saint-Cierge d'Arras, in-16, 42 p., 1898, Arras. Société du Pas-de-Calais.

Réponse au discours de réception de M. Alayrac. Mémoires de l'Académie d'Arras, 1899, t. XXX, p. 135 à 148.

La bulle et l'émail de Vaulx-en-Artois. Compte-rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1898, avec deux planches, et Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques, 1899, t. II, p. 64 à 70.

Rapport sur les Agences de renseignements. Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1899, p. 142* à 146*.

Note sur les Seigneurs de Rivière. Mémoires de la Commission des Monuments historiques, 1900, t. II, p. 267-268.

Rapport sur les vingt-cinq premières années de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers à Arras, 1900, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Les fouilles de Saint-Nicolas-en l'Atre à Arras. — Découverte de sarcophages à Pas-en-Artois. Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques, 1901, t. II, p. 523 à 527 et 529 à 533.

Discours d'ouverture des séances publiques de l'Académie d'Arras, 1902 à 1905. Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI.

Le fief de Saternault, in-8° avec planches, 195 p., 1906, Arras, Société du Pas-de-Calais.

Discours sur les tombes de MM. Léon Bouchez (4 déc. 1883), Grandguillaume (10 janvier 1885), Delétoille-Colin (31 janvier 1888), Auguste Terninck (26 mars 1888), Hippolyte Jude (14 mai 1893), chanoine Hollebecque (20 déc. 1894), chanoine de Taffin (21 mars 1898), Legrelle (8 oct. 1899), Boulcourt (10 avril 1901), Denis-Beugin (10 mai 1903), Eug. Legrand (28 juil. 1904), Féron (22 sept. 1904), Colonel Delair (21 nov. 1904), Eug. Leroy (15 mars 1905), Sens (31 août 1905), Augustin Ledoux (21 déc. 1905), Lucien Flahaut (6 fév. 1906). Alfred Flahaut (1er juin 1906).



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le docteur A. LESTOCQUOY

Membre résidant

MESSIEURS,

DANS les Mémoires que vous publiez périodiquement, l'un des parrains qui m'ont fait l'honneur de me présenter à vos suffrages dessinait, il y a quelques années, d'un habile crayon, dans les notes biographiques qu'il avait prises pour servir à l'histoire de son fauteuil, le portrait d'un médecin d'Arras, le docteur Mercier, qui siégeait dans votre Académie en même temps que les docteurs Duchateau, Leviez et Toursel et il s'écriait : « Il est digne de remarque que le corps médical qui, durant tout le XIXe siècle, a fourni à notre Compagnie de nombreux membres et non des moins actifs ne compte plus actuellement un seul représentant parmi nous. Serait-ce un effet de la tendance moderne à une spécialisation excessive? » Si j'ai bien compris, il s'agit ici de la spécialisation du médecin dans son art entier, médecine, chirurgie, gynécologie, et non des médecins enfermés dans les limites beaucoup plus étroites de l'oculistique, de la laryngologie, des maladies des oreilles par exemple, auxquels s'applique aujourd'hui le véritable nom

de spécialistes. Vous ajoutiez encore, mon cher parrain, qu'il résultait de cet état de choses « que l'homme trop étroitement spécialisé, en confinant toute son activité dans un cadre limité, aboutit à réduire son rôle social à celui d'un rouage unique dans le mécanisme si compliqué de la Société moderne. » Je me demande si maintenant vous ne voudriez pas modifier légèrement vos paroles alors qu'aujourd'hui dans les mutualités et dans les unions ou fédérations mutualistes, où se posent des questions sociales au premier chef, les retraites ouvrières par exemple, les médecins sont en bonne posture non seulement à cause de leur profession, mais aussi comme membres de leurs conseils d'administration, alors que tous les Gouvernements ont rendu l'hygiène une science éminemment sociale dont s'occupent avec ardeur non seulement les médecins, mais aussi les ingénieurs, les architectes, les directeurs des grandes administrations, alors que certains d'entre nous sont devenus de grands poètes et d'éminents philosophes, alors que maintenant, à Paris, l'on peut entendre un orchestre médical, composé d'excellents musiciens.

Il y a donc dans notre corporation des savants, des lettrés, des artistes.

Depuis la mort du docteur Trannoy, survenue en 1899, qui avait lui-même succédé au docteur Louis Lestocquoy, aucun médecin n'a fait partie de votre Société et voilà qu'aujourd'hui, à ma grande surprise, vous avez bien voulu m'admettre parmi vous. J'ai aimé le premier parce qu'il fut l'un de mes anciens maîtres, j'ai aimé le second parce que j'ai entendu dire beaucoup de bien de lui ; j'ai quelque fierté d'avoir été le parent de tous les deux parce que j'espère ne jamais démériter de l'honorabilité qu'ils ont acquise de leur vivant; laissez-moi croire qu'ils m'ont servi dans le choix que vous avez fait.

Vous avez peut-être aussi voulu attirer à vous un modeste médecin, actuellement sans doute le plus ancien de ses

collègues résidant à Arras, qui, après avoir assisté aux tragédies sanglantes que lui offre incessamment son art, ne trouve rien de mieux pour se reposer que de relire celles que l'on trouve dans l'histoire entière et dans les grands tragiques : Eschyle, Sophocle, Shakespeare, Corneille, Racine et d'autres.

Je vous remercie donc bien vivement du fauteuil que vous m'avez attribué au milieu de vous, fauteuil que d'illustres prédécesseurs ont occupé avec une compétence que je crains de ne pouvoir jamais égaler.

Ce n'est pas toujours au milieu d'accidents tragiques que se déroule la vie des médecins ; ceux qu'ils soignent ne meurent pas constamment, et la guérison de leurs malades les affecte favorablement. Même les plus occupés, quand ils le peuvent, aiment à prendre un repos bien mérité et il ne faut pas qu'ils soient longtemps ensemble, pour qu'au récit d'une joyeuse anecdote, d'aristophanesque tournure, le rire éclose sur leurs lèvres, un bon gros rire, bien franc, bien sain. Dans les banquets de nos associations, rapidement nous dépouillons l'austérité qui nous recouvre, nous envoyons à tous les diables malades et spécialités, et de saint Luc, dignes enfants, nous nous réunissons, le cœur joyeux et délesté. L'un des vôtres a écrit là dessus un léger poème dont j'extrais ces quelques vers :

. . . .
« D'un professeur habile, élève détestable,
« Grâce à lui j'eus l'honneur de m'asseoir à la table
« Des enfants de saint Luc. Le plantureux repas !
« Les morceaux sérieux certes n'y manquaient pas ;
« Tête de veau, lapin, gigot, jambon, salade,
« Desserts, vins assortis, de quoi rendre malade
« L'estomac le plus souple et le plus complaisant. »
. . . .

Il n'y a qu'un malheur dans cette citation : ces vers rendent bien la quantité habituelle de nos festins et d'un autre côté, saint Luc est bien le patron des médecins, puisque

lui-même était médecin. Seulement saint Luc aimait aussi à peindre et c'est pour un banquet des artistes d'Arras que fut composé le petit poème dont je viens de vous parler. Le poète d'alors et le médecin d'aujourd'hui ont tous les deux le même patron : je l'invoque maintenant pour arriver à vous présenter l'éloge de M. V. Barbier, l'ancien président de l'Union Artistique et l'ancien secrétaire-général de l'Académie que, suivant la tradition, je suis obligé de prononcer devant vous.

Obligé de faire l'éloge de M. Victor Barbier, c'est là, me direz-vous, s'exprimer en termes fort désobligeants pour lui. Je ne crois pas. Je possède exactement en ce moment la même disposition d'esprit que celle qu'avait votre collègue lorsqu'il composait pour vos séances publiques ses rapports sur les travaux de l'année et sur les concours de poésie. Fatigué dès le début, il comptait le nombre de vers qu'il devait lire et éplucher et le nombre de pages des manuscrits dont il avait à rendre compte. Puis il se mettait au travail et, sans y penser, sa verve l'aidant, il écrivait, il écrivait, et il arrivait à lire de petits chefs-d'œuvre que tout le monde admirait. La même chose m'arrive, moins le chef-d'œuvre. Chez lui, l'effroi ne durait pas longtemps et, quand l'occasion se présentait, chroniqueur dans le genre français léger ou dans le patois artésien, en prose ou bien en chansons, il critiquait tout ce qu'il voyait. Un jour cependant, rapporteur du concours de poésie dans votre séance publique du 15 février 1894, lui qui, si spirituellement, s'était souvent moqué des autres, se demanda comment plus tard on ferait son éloge, et il dit :

. . . .
Le jury dut se résigner
Cette année, à ne décerner
Aucune récompense.

Quel guignon pour le rapporteur
Qui rêvait un accueil flatteur

Aux vers qu'il devait lire ;
De dépit alors il s'est cru
Le droit de puiser à son crû
Et d'accorder sa lyre.

Au lieu d'un éloquent discours
Encadrant des vers de concours
Aux rimes romanesques,
Voici pourquoi, voilà comment
Vous entendez présentement
Des vers mirlitonesques.

Jamais leur père aux jeux floraux
Ne fut battu par ses rivaux ;
La chose est surprenante,
Mais admissible cependant
Quand on sait qu'en homme prudent
Il reste sous sa tente.

Ses vers, comme le veut Boileau,
Ne sont pas finis au ciseau,
Repolis à la lime ;
Il chante pour son agrément,
Heureux quand il peut dextrement
Jongler avec la rime.

Son Pégase n'est qu'un mulet
Rétif et têtu comme l'est
Tout mulet d'ordinaire ;
L'Hélicon ne peut le tenter,
Il se garde bien d'y monter,
C'est trop près du tonnerre !

Sur cet étrange boniment,
Quel que soit votre jugement,
Il l'accepte d'avance ;
Mais d'où vient qu'au bout du chemin,
Devant vous, ainsi qu'un gamin,
Il perde l'assurance ?

C'est que tout critique étranger,
A son aise, sans l'affliger,

Peut le prendre pour cible,
Et qu'aux seuls éloges des siens,
Aux bravos des Artésiens,
Son oreille est sensible. (1)

Dans la vie littéraire de M. Victor Barbier, l'on peut faire deux parts : Avant et après son élection à l'Académie. Bien que, dans son discours de réception, il se fut comparé à « la cigale imprévoyante qui ne sait que frapper les airs du bruit monotone de ses assourdissantes cymbales », il chantait déjà fort bien à la fin d'un bon repas ou même à jeun lorsque sa verve s'égayait de tous les évènements qui se passaient, de toutes les nouvelles qu'il racontait. Comme ses joyeux ancêtres, les trouvères artésiens, il disait en vers légers tout ce qui lui passait par l'esprit et il fut complètement satisfait le jour où, incarnant toutes les sonorités du *Carillon d'Arras*, il vint remplir le rôle de *Joyeuse* et du *Gros Bourdon*. Il y apporta le concours de la *Muse à Zidore* et du *Strapontin* du théâtre en même temps que se serraient autour de lui Saint-Aubert, Grelot, Bancloque, dom le Joyeux, Me O' Nome et j'en passe.

Ce pauvre petit *Carillon*, qui naquit le 10 mai 1884 et qui mourut le 5 juin 1886, résonna joyeusement pendant sa courte existence. M. Victor Barbier fut un véritable boute-en-train, un gamin, ainsi qu'il vous l'a dit plus haut, qui se mit à passer en revue tous les gens d'alentour et toutes les sensations qu'il éprouvait : il regardait intus et extra : la *chaleur du jour*, les *saltimbanques*, la *chasse*, *une visite à la Cour Baleine*, les *Allées*, la *Presse locale ;* il traça d'une jolie plume quelques portraits que nos parents et nous-mêmes dans notre jeunesse avons bien connus : *Lachique, Bertin, Calmette, Clairet ;* il osa même parler de l'Académie et de quelques académiciens en vers fort convenables. Je ne puis

(1) Mémoires de l'Académie, 1894.

résister au plaisir de vous citer cette dernière pièce, signée du pseudonyme de *Joyeuse* :

LES NOUVEAUX ACADÉMICIENS

Elle est toujours debout la vieille Académie !
Elle a vaincu son lourd sommeil ;
Longtemps on l'a cru morte, elle était endormie ;
Saluons gaîment son réveil.

La camarde ayant pris ses doyens vénérables,
Elle vient de les remplacer
Par des hommes nouveaux, piocheurs infatigables,
Qui sauront l'en récompenser.

Bannissant cette fois l'esprit de coterie,
Sans redouter un mauvais coup,
Elle vient d'ouvrir l'huis de la bergerie
Et de laisser entrer Leloup.

Elle a bien fait, ma foi, le choix est raisonnable :
Il va lui donner un penseur,
Un lettré délicat, un philosophe aimable,
Un homme de tête et de cœur.

Boutry, vous le savez, au revers de sa plume
Porte un fameux bout de crayon ;
S'il n'a pas griffonné volume sur volume,
Il est lauréat du salon.

L'abbé Deramecourt a le talent sévère
Des historiens grecs et romains,
Des archives il sait secouer la poussière
Sans craindre de se salir les mains.

Laroche, de son père occupera la place,
Ainsi l'a voulu le destin ;
Cet habile imprimeur saura suivre la trace
Des La Rivière et des Plantin.
.... (1).

(1) *Carillon* du 29 novembre 1884.

Si vous ajoutez les comptes-rendus des soirées de bienfaisance ou du théâtre et les chansons en patois qu'il rangeait sous le titre général de la *Muse à Zidore,* chansons qui tenaient bien leur rang à côté de celles de Desrousseaux de Lille, voilà le bagage qu'il apporta au *Carillon* dont les sons narquois taquinèrent l'irritabilité de certains organes qui s'unirent pour le tuer.

M. Victor Barbier ne se reposa pas longtemps. Le 24 août 1888, il entrait parmi vous et dans sa séance de réception, M. Lecesne, qui lui répondait, lui montrait qu'outre les vers qu'il pouvait faire très bien, il vous apportait la collaboration d'un archéologue, d'un bibliothécaire instruit qui possédait déjà chez lui un fonds considérable dont le Conseil Général du Pas-de-Calais s'est rendu possesseur après sa mort pour ne pas que tous les ouvrages qu'il achetait au jour le jour, lorsqu'il les rencontrait, fussent disséminés par le hasard des circonstances.

Dès qu'il eût occupé son fauteuil, notre nouvel académicien se mit tout de suite au travail. Dans son discours de réception, il avait décrit, avec un talent remarquable, la formation de la Société des Rosati, née en 1773 en même temps que l'Académie Royale et que l'École de médecine d'Arras, il avait nommé ses membres et prononcé leur *de Profundis.*

A peine reçu, il fut chargé chaque année, et même quelquefois deux fois l'an, des rapports sur les concours de poésie. Ces rapports étaient faits tantôt en prose, tantôt en vers. Je vais vous lire l'un de ces derniers où vous n'entendrez pas le gai railleur, ni le joyeux chansonnier, mais où vous entendrez, sur un rhythme mélancolique, le susurrement de la triste élégie :

. . . .

A ces échos plaintifs ma volage pensée
Déserte les sentiers joyeux
Et, malgré moi, bientôt une amère rosée
Vient obscurcir mes pauvres yeux.

Je songe aux disparus, nos guides, nos modèles,
Les juges de tant de concours,
A ceux qui, nous restant jusqu'à la fin fidèles,
Répondaient à tous nos discours.

Nous ne le verrons plus cet aïeul vénérable,
Ce beau vieillard si respecté,
Nous sourire en guidant sa famille adorable
A travers sa vieille cité.

On peut bien errer, tout seul, par les nouvelles rues,
En promenant de toutes parts
Les yeux, pour y chercher les portes disparues
Avec les glorieux remparts.

Et plus nous n'entendrons la suave parole,
Le verbe du cher Président
Qui, sans jamais faiblir, tint si longtemps son rôle
De Mentor et de confident.

Ici de lui tout semble avoir gardé l'empreinte.
Sa douce image, en ce décor,
Pour moi plane toujours, pour moi sa voix éteinte
En ce palais résonne encor.

De ces hommes chéris ne faisant qu'une gerbe,
L'hiver, sans pitié, sans remords,
Faucha l'historien et le rhéteur superbe :
Tous deux dorment au sein des morts.
.... (1).

Vous remarquez jusqu'où s'élevait la Muse de Victor Barbier, car maintenant je ne l'appelle plus M. Barbier : jusqu'à présent peut-être, il a écrit avec son esprit, mais dès lors, dans ses productions littéraires, il ajoute toute sa sensibilité et tout son cœur. Il eût fallu voir dans ses rapports, avec quel art il savait détacher chez les jeunes concurrents à vos prix de poésie, les morceaux de choix, comment il les détaillait et comment il les lisait. Sceptique un peu dans le début de ses fonctions, il se plaignait, faute

(1) Mémoires de l'Académie, 1895.

de concurrents, de n'avoir rien à dire à ses auditeurs et il osait répéter, sans le croire, que le français, notre belle langue, allait bientôt tomber en décrépitude et mourir. D'aucuns prononcent encore maintenant des paroles semblables. Un beau jour les concurrents revinrent en foule et leur juge impartial ne garda plus de son rapport annuel que l'effroi qu'il montra dans tous ses exordes d'avoir à lire des milliers et des milliers de vers. C'est un travail considérable, en effet, de compulser tant de mémoires, mais de quel bonheur ne jouit pas le chercheur s'il trouve des poèmes, des sonnets ou d'autres rythmes harmonieux qui montrent que, sans parler des poètes occupant actuellement les premières places, le souffle poétique ne manque pas encore dans nos régions du Nord ?

Depuis quelques années déjà, Victor Barbier était devenu votre secrétaire-général : il délaissa les concours de poésie et devint souvent le rapporteur annuel de vos travaux et de vos séances hebdomadaires qu'il décrit ainsi :

. . . .

.... souvent, sans préparation
Aucune, les hasards de la discussion
Donnent naissance à quelque alerte causerie,
Où chacun dit son mot, sans fausse pruderie,
Tel qu'il monte à la lèvre ou tel qu'il vient du cœur,
Profond, ému, naïf, douloureux ou moqueur.
Causer, parler de tout, de rien, semble facile,
Pourtant, entendez-vous souvent un imbécile
Déplorer la pluie, exalter le beau temps
Sans se classer parmi les êtres embêtants ?
Et, retenez ceci, parler pour ne rien dire
Exige plus d'esprit qu'il n'en faut pour médire !

Et puis, si la mort n'était pas venue, il eût désiré faire œuvre d'historien, il a publié dans vos *Mémoires,* des lettres inédites d'Augustin Robespierre à Antoine Buissart, il les a fait précéder de notes biographiques. Il eût voulu, comme l'un de vous l'a dit, « avec les trésors de sa collection unique

et spéciale fournir au *Recueil des Œuvres de Robespierre* un élément indispensable et élever un monument de l'assemblage duquel il excluait toute passion, sauf celle de mettre à la disposition de tous, partisans et adversaires du député d'Artois, le texte de ses œuvres littéraires, académiques, parlementaires et économiques ».

J'ai essayé, Messieurs, de vous peindre d'un pinceau ingénu le portrait littéraire de Victor Barbier. J'espère, en vous parlant de lui, vous avoir montré que son style était vraiment lui-même ; mais je m'arrête ici : M. l'abbé Robart a trop bien parlé, en février 1908, de mon éminent prédécesseur pour que j'entreprenne de recommencer après lui l'éloge impeccable qu'il en a fait.

Il était gai, il maniait dextrement la rime et produisait des vers faciles et pourtant quelquefois, comme dans l'élégie citée plus haut, des strophes mélancoliques surgissaient sous sa plume. Nous allons maintenant pénétrer dans les tristes endroits où vous ne trouverez plus Joyeuse ; vous allez entendre résonner en glas les heures sombres qu'a fait tinter l'un de nos grands poètes, le docteur Cazalis, dit Jean Lahor, dans sa pièce intitulée

HOPITAL

Des enfants qui souffraient parce qu'ils étaient nés ;
Des femmes qui mouraient pour les avoir fait naître,
Des hommes qui hurlaient ainsi que des damnés,
Et demandaient la mort, et ne voulaient plus être ;

Un enfant qui râlait et se tordait hagard,
De l'écume à la bouche, avec des cris de bête ;
Des vieillards dont les yeux n'avaient plus de regard,
Et dont tremblaient les mains, les jambes et la tête.

. . . .

Et vous ayant lu cela, je vais, si vous ne vous effrayez pas trop, essayer maintenant de vous décrire ceci : l'Évolution de la chirurgie, cette branche de la médecine qui, après un

siècle de stagnation, a permis à ses adeptes d'abolir tant de misères et de produire tant de résurrections.

Il y a trente-cinq ou quarante ans, l'étudiant qui venait de prendre sa première inscription au mois de novembre et qui entrait pour la première fois dans une salle de femmes blessées, était frappé tout d'abord par une sorte d'odeur nauséabonde qui se dégageait d'un peu partout. Et pourtant les draps qui recouvraient les malades et ceux qui, accrochés aux quatre piliers des lits, pouvaient en se dépliant former des petites chambres isolées où l'on causait avec les parents ou les amis, étaient d'une admirable propreté; les parquets étaient si bien cirés que l'on pouvait s'y mirer et si bien recouverts par des tapis qu'il paraissait difficile de les maculer. Les fenêtres s'ouvraient difficilement et, prenant l'air sur des cours étroites ou sur des couloirs sombres, ne jetaient qu'une lumière triste dans les salles que cherchaient à égayer les religieuses au moyen de fleurs naturelles ou artificielles. Entassées au coin du feu, les convalescentes ou celles que leur affection ne permettait pas d'opérer, mais qui conservaient assez de forces pour pouvoir se lever, étiraient les fils du vieux linge pour en faire des tas de charpie. Ce n'était pas que les blessés fussent mal soignés, on les pansait au contraire souvent et très souvent, quelquefois quatre fois par jour; mais à chaque pansement le pus, louable ou non louable, comme on disait alors, s'écoulait abondamment des plaies; le bloc de charpie, imprégné d'humeurs fétides, était remplacé par un autre bloc et l'infection continuait toujours. Et en voyant les aînés accomplir gaîment leur besogne, le jeune étudiant se disait : « J'aurai besoin de toute mon énergie pour exécuter un pareil travail. »

Puis, continuant ses investigations, en attendant que les pansements fussent terminés et que le cours de clinique ou l'opération prévue commençât, il parcourait les froids corridors et se rendait dans la salle d'opérations. Là, dans cette salle quelconque, dallée de carreaux rouges, où le

soleil pénétrait à peine, tous les étudiants s'étaient précipités autour d'un homme blessé, dont le membre inférieur avait été broyé par un charriot; cet homme, après l'examen du chirurgien, dont le seul uniforme consistait en un tablier jeté hâtivement sur des habits qui l'avaient depuis longtemps protégé contre toutes les souillures, après l'examen des élèves qui venaient de pratiquer les pansements odorants cités plus haut, cet homme, dis-je, halelant et pantelant se reconnaissant à peine dans le lit où il avait été jeté prestement, poussait des cris atroces et demandait qu'on le fît mourir depuis qu'il avait senti le couteau fendre sa chair et la scie mordre ses os. Les étudiants le tenaient bien, l'un d'eux comprimait l'artère principale. En dix ou quinze minutes, le chirurgien habile s'était débarrassé du membre broyé, il liait les artères avec du fil de cuisine que l'on avait poli sur la cire qui avait servi à faire luire les parquets, il faisait un pansement avec le cérat, le linge fenêtré, la charpie, il réunissait les bords de la plaie avec le diachylon. Le malade était reporté dans son lit, le chirurgien ne pensait pas aux microbes.

Le lendemain ou le surlendemain, une hémorrhagie formidable se produisait ; on pinçait l'artère, on la liait de nouveau avec le même fil et vingt-quatre heures après une nouvelle hémorrhagie survenait et puis ensuite se montraient les grands symptômes de la septicémie, de la pourriture d'hôpital. Le malade était perdu ; il contaminait les blessés à côté desquels on l'avait mis. Le chirurgien ne connaissait pas les microbes et le jeune étudiant continuait à se dire : « Il faudra toute mon énergie pour que je puisse faire un pareil métier ».

Pourtant le tableau n'était pas toujours aussi noir : il arrivait qu'à cette époque réussissaient des amputations et aussi des opérations considérables et très graves qui sauvaient la vie des malades. Les chirurgiens de Paris, dont les succès étaient rares, enviaient certains chirurgiens de

province dont les résultats étaient meilleurs et alors ils disaient que l'air de la campagne valait beaucoup mieux que l'air des villes : ils ne trouvaient que cette explication.

Certes à ce moment la chirurgie avait fait peu de progrès ; elle avait au contraire reculé. Pendant qu'au XVIe siècle, Ambroise Paré, le père de la chirurgie française, arrosait avec du vin rouge bouillant les plaies de ses opérés, ce qui constituait déjà un pansement aseptique, le pansement de Desault, deux siècles plus tard, soumettait avec son cérat défraîchi et la charpie infecte qui l'accompagnait, la chirurgie à un recul considérable qui causa dans toutes les guerres du XIXe siècle une mortalité effrayante. Vous, Messieurs, qui vous rappelez les évènements de la guerre de 1870-71, vous n'êtes pas sans connaître l'affreuse statistique que fournissaient toutes les ambulances de la ville d'Arras. A Paris, seules l'ambulance américaine et l'ambulance du docteur Guérin donnèrent des succès.

Cependant, si les pansements étaient mauvais, la chirurgie avait fait reculer la douleur et si beaucoup de chirurgiens n'osaient encore se servir, pour endormir les malades, de l'éther ou du chloroforme, à cause des dangers rares mais réels qu'ils présentent, l'anesthésie était créée et cette partie de la science chirurgicale ne devait pas s'arrêter et elle ne s'arrêtera pas, car on entend tous les jours parler de méthodes de plus en plus perfectionnées et il est permis, à l'heure qu'il est, de pressentir le jour où l'on ne sera plus obligé d'endormir le malade pour qu'il puisse supporter une opération sans souffrance.

Je vous ai laissé deviner plus haut que les insuccès fréquents des chirurgiens jusque vers la fin du siècle dernier étaient dûs à leur ignorance des microbes. Ces microbes, dont il est tant parlé à présent, on les connaissait cependant depuis longtemps, depuis la fin du XVIIe siècle, depuis le XVIIIe siècle et surtout depuis l'ouvrage d'Ehrenberg, *die Infusionsthierchen,* qui parut en 1833. Plus la

construction du microscope fut perfectionnée, plus l'on découvrit d'êtres infiniments petits, mais on ne les avait étudiés qu'au point de vue de leur histoire naturelle, on savait qu'ils existaient, mais on ignorait leur action, leur puissance.

C'est le 18 mars 1878 que Sédillot, à l'Académie des Sciences, proposa à tous ces organismes infiniment petits, qui font partie soit du règne végétal, soit du règne animal, le nom de microbes (de μίκρος, petit et βίος, vie). Je ne crois pas que ce terme figure encore dans le dictionnaire de l'Académie.

Je voudrais vous expliquer, le plus brièvement possible, par quelles successions diverses, l'étude des fermentations conduisit à la découverte des microbes et quelle influence ceux-ci possèdent dans des réactions dont on cherchait l'explication uniquement dans la chimie. Pour ne pas remonter plus haut dans l'histoire des sciences, prenons Lavoisier et dans ses œuvres choisissons son mémoire sur la fermentation alcoolique. C'est dans ce mémoire que se trouvent ces phrases que tout le monde connait et qui ont mis jusqu'à la fin du XIX[e] siècle tous les chimistes, tous les savants sous leur domination : « Rien ne se perd, rien ne se crée, ni dans les opérations de l'art, ni dans celles de la nature, et l'on peut poser ce principe que, dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération, que la qualité et la quantité des principes est la même, et qu'il n'y a que des changements, des modifications ». — « Comme conclusion, dit Duclaux, l'ancien directeur de l'Institut Pasteur de Paris, décédé il y a peu d'années, Lavoisier pèse un flacon rempli d'eau dans laquelle il avait ajouté un poids donné de sucre et un peu de *levure de bière ;* il mesure, par la perte du poids subie par le vase, l'acide carbonique dégagé par la fermentation ; il sépare ensuite l'alcool formé par distillation, le pèse, et trouve enfin que le poids de l'alcool et de l'acide carbonique donnent à *très*

peu près le poids du sucre primitif. Le sucre se dédouble donc simplement en alcool et en acide carbonique » et l'on peut écrire l'équation suivante :

$$C^{12} H^{22} O^{11} + H^2 O = 4 C^2 H^6 O + 4 C O^2$$

Il n'est pas parlé dans cette formule de la levure de bière ni de l'à peu près des poids fourni par l'expérience; bien mieux Gay-Lussac et les chimistes qui suivirent Lavoisier firent de son équation chimique une équation mathématique et n'hésitèrent pas à donner le *coup de pouce* à la balance pour faire concorder leurs expériences avec la formule. Tellement ils avaient foi en elle !

Jusqu'alors la levure était considérée comme une substance purement chimique ; mais, en 1835, Kutzing et Schwann en Allemagne, Cagniard-Latour en France, à peu près en même temps, examinent la levure au microscope et constatent qu'elle consiste en globules ovoïdes ou sphériques, d'aspect organisé. Ce sont, dit Cagniard-Latour, des êtres vivants « susceptibles de se reproduire par bourgeonnement, et agissant probablement sur le sucre par quelque effet de leur végétation et de leur vie ». Retenez bien ces mots, Messieurs, ce sont les mots précurseurs de la science bactériologique. Cagniard-Latour avait aperçu dans la fermentation alcoolique, non une combinaison chimique, mais un acte vital. Ni lui, ni Schwann ne furent écoutés, mais en 1858, Pasteur, dans son mémoire sur la fermentation lactique démontrait l'existence d'un ferment lactique, différent par sa forme de la levure de bière, mais se comportant comme elle, capable, lorsqu'il est porté artificiellement dans un milieu convenable, de s'y multiplier et d'y produire la même transformation que dans le liquide dont il est sorti. Peu après, en 1860, le même Pasteur soutenait sa lutte longue et mémorable sur la génération spontanée et il en sortait victorieux, montrant qu'actuellement il n'y a rien qui permette de croire que des êtres infiniment petits n'ont pas de parents et que, s'il se produit dans un liquide quel-

conque des phénomènes de fermentation, c'est l'air extérieur qui a importé des germes spéciaux. Les recherches consécutives de Pasteur sur l'acétification et sur les maladies du vinaigre, sur les maladies des vers à soie, des vins, de la bière continuées jusqu'en 1879, ne firent que confirmer ses idées.

Jusqu'alors les recherches de Pasteur avaient porté sur des matières prises en dehors de l'espèce humaine. Mais déjà en 1863, l'un de ses élèves, Davaine, avait trouvé le microbe du charbon et alors Pasteur se lance dans la pathologie des êtres supérieurs. Il confirme en 1877 la découverte de Davaine, il publie en 1878 des notes successives destinées aux chirurgiens sur le vibrion septique et dès lors il change toutes les méthodes chirurgicales. Il faut avoir vécu ces années là, dans les hôpitaux de Paris, pour pouvoir apprécier l'énorme diminution de mortalité qu'apportèrent les idées de ce grand Français, appliquées par le docteur Lucas-Championnière qui avait suivi immédiatement la méthode du docteur Lister d'Edimbourg. Pasteur alors était immortel et la chirurgie du monde entier allait subir un changement prodigieux.

Pasteur découvrit encore les microbes du choléra des poules, de la furonculose, de la fièvre puerpérale, la vaccination charbonneuse et, ce qui couronne son œuvre, le microbe et la sérothérapie de la rage. Il est juste de reconnaître que pendant cinq ans Pasteur, dans cette dernière découverte, avait été aidé par Roux, le directeur actuel de l'Institut Pasteur de Paris et par le docteur Chamberland.

Donc Pasteur avait montré aux chirurgiens la route à suivre, il les avait instruits sur les causes de la mortalité et de la fièvre des blessés. L'ancien pansement était une cause constante de fermentation, il produisait du pus, résultante de cette fermentation ; il fallait donc anéantir les microbes, le pus et les mauvaises fermentations. L'idée qui se présenta à l'esprit de tous fut de recourir dans les opérations et dans

les pansements aux substances filtrant les microbes et aussi aux antiferments, aux antiseptiques.

Si vous voulez bien vous reporter à ce que j'ai dit plus haut brièvement, vous vous rappellerez peut-être que pendant la guerre de 1870-71, à Paris, il n'y eut que deux ambulances, l'ambulance américaine et l'ambulance de A. Guérin qui eurent des succès : elles procédaient au même mode de pansement, le pansement ouaté. « Nous venions, dit le professeur Verneuil, de traverser une crise chirurgicale très intense et telle qu'aucun de nous n'en avait jamais vue... Tout était infecté et la pyohémie sévissait avec une extrême rigueur. Aussi perdîmes-nous presque la totalité des blessures graves et bon nombre de celles qu'on eût facilement sauvées en temps ordinaire...

» Alors plus d'indications précises, plus de prévisions naturelles; abstention, conservation, mutilations restreintes ou radicales, débridement préventif ou consécutif, extraction précoce ou retardée des projectiles et des esquilles, pansements rares ou fréquents, émollients ou excitants, secs ou humides, avec ou sans drainage, *rien ou presque rien ne réussissait.*

» On peut se figurer à quel degré d'incertitude et de découragement nous en étions arrivé... Sur ces entrefaites, nous apprenons qu'un de nos collègues pratiquant dans un grand hôpital, et qui pendant le siège n'avait pas été plus heureux que nous, *obtenait* maintenant des *succès en grand nombre*, il sauvait une forte proportion de ses amputés et de ses blessés gravement atteints.

» Nous allâmes aux renseignements à la bonne source en interrogeant directement notre éminent ami, le docteur Alphonse Guérin... Pour toute réponse, il nous convia à venir voir dans son service les opérés qui s'y trouvaient en grand nombre ».

Le pansement de Guérin consistait uniquement en une épaisseur considérable d'ouate apposée sur la plaie et

maintenue serrée au moyen de bandes. Pourquoi Guérin s'était-il adressé à la ouate ?

Comme l'a dit Huxley dans la Revue scientifique de 1871, « depuis les magnifiques recherches de M. Pasteur sur la génération spontanée, on sait très bien que les innombrables particules, organisées ou non, contenues dans l'air, sont parfaitement arrêtées par les filaments d'un tampon de coton ».

En 1869, Tyndall avait démontré, par des expériences indiscutables, que le filtrage de l'air à travers du coton rend cet air *optiquement pur* ; c'est-à-dire qu'un rayon lumineux projeté dans un tube rempli d'air filtré n'illumine aucune espèce de particule solide, ce qui aurait lieu dans le cas où le gaz aurait été incomplètement purifié.

Ainsi donc, Guérin croyait qu'avec son pansement, l'air chargé de germes passait purifié à travers l'ouate et que la plaie devait guérir sans accidents. L'idée était bonne, mais n'était pas parfaite, car lorsque les pansements étaient enlevés, on y trouvait encore du pus, ce qui n'arrive guère actuellement.

Guérin avait mis un filtre entre la plaie et l'air. Déjà et depuis longtemps, des chirurgiens avaient commencé, mais sans le savoir, à lutter directement contre le microbe lui-même au moyen d'antiseptiques. Pour ne pas remonter au déluge, disons seulement qu'Hippocrate s'était servi du vin et de l'hydromel pour panser les plaies. Plus tard, Ambroise Paré, je vous le répète, se servait beaucoup du vin et de l'eau-de-vie. Mais le pansement de Desault reprend faveur, le linge cératé, les onguents, les cataplasmes sont employés à la fin du XVIIIe siècle et pendant une très grande partie du XIXe. Je ne puis m'empêcher ici de vous raconter qu'en 1848, l'un de ceux qui devaient bientôt être des vôtres, le docteur Louis Lestocquoy, commença de panser avec l'alcool ses blessés dans son service de l'hôpital d'Arras, que peu de temps après le docteur Lecœur, de Caen, fit de

même, et qu'ensuite Nélaton, à Paris, l'employa dans son service, et tous les élèves de ce dernier dans toute la France et le monde entier jusqu'au moment où le pansement de Lister prit sa place.

Le pansement à l'acide phénique, qui est la base du pansement de Lister, existait depuis 1859, comme le pansement à l'alcool, mais de même que celui-ci, il était un pansement empirique, on l'employait parce qu'on le croyait meilleur, mais sans savoir pourquoi il était meilleur.

Dans l'esprit de Lister, après les expériences de Pasteur, et dans celui de Lucas-Championnière, qui propagea le premier en France le pansement de Lister, il faut détruire les germes et les organismes vivants, avant, pendant et après l'opération. L'acide phénique, excellent antiseptique, qui va servir au chirurgien, doit lui fournir les solutions nécessaires lorsqu'il sera dissous à 5 ou à 2 pour 100 dans de l'eau additionnée d'alcool ou de glycérine; les parties à opérer, les mains de l'opérateur et de ses aides vont être lavées avec la solution faible, les instruments sont plongés dans la solution forte, un pulvérisateur, qui lance des vapeurs phéniquées, crée autour de la partie exposée, une atmosphère de désinfection. Je vous fais grâce de la technique compliquée du pansement de Lister, qui, au point de vue où je me place aujourd'hui, ne vous paraîtrait d'aucune utilité, mais je tiens à vous faire comparer la mortalité dans les amputations faites avec les vieilles méthodes de pansement et dans les amputations faites avec la méthode de Lister. Voici le tableau de Max Schœde pris dans le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales :*

DÉSIGNATION	Vieilles méthodes de pansement CAS NON COMPLIQUÉS		Méthode de Lister CAS NON COMPLIQUÉS	
	cas	morts	cas	morts
Désarticulation de l'épaule	15	8	9	1
Amputations du bras.......	41	6	32	0
— de l'av.-bras.	42	2	47	0
— de la main....	10	0	4	0
— de la hanche.	3	2	6	4
— de la cuisse..	105	43	86	6
— du genou.....	7	1	3	0
— de la jambe..	115	38	69	1
— partielles du pied.	39	10	65	2
TOTAUX........	377	110	321	14
PROPORTION POUR 100......	29,18		4,4	

Plus tard, mais toujours en suivant les mêmes principes, on abandonna plus ou moins la pratique de Lister, les chirurgiens firent, suivant les cas, des pansements à l'iodoforme, à l'acide salicylique, au thymol, etc. Je n'en finirais pas, si je voulais vous les énumérer tous. Ce qui ressort de tout cela, c'est que la mortalité des blessés a diminué de plus en plus, et qu'il est devenu possible d'opérer avec une sécurité beaucoup plus grande qu'auparavant. Le chirurgien s'est rendu le maître de lésions auxquelles nos anciens n'osaient pas toucher, il a trouvé, dans les cavités naturelles, l'abdomen, le thorax, le crâne, le champ de bataille où il lutte avec avantage.

Et cependant la chirurgie vient encore de subir une évolution nouvelle : jusqu'en ces derniers temps la plaie a été protégée contre les germes par les antiseptiques et la filtration dans l'ouate ; maintenant il ne va plus y avoir de germes sur les régions à opérer, le chirurgien et ses aides seront dépouillés de microbes, ceux-ci ont disparu : à l'antisepsie va succéder l'asepsie.

L'asepsie domine maintenant le chirurgien. Celui-ci n'emploie plus les antiseptiques pour tuer les microbes, qui n'existent pas d'ailleurs dans les plaies non suppurantes, car ces médicaments présentent l'inconvénient d'altérer les tissus de l'économie. Nous nous servons d'eux pour nettoyer les endroits du corps humain où le pus se collecte, pour rendre nets nos champs opératoires et nos mains, ces mains que nous voulons non seulement propres, mais recouvertes de gants de caoutchouc qui ont bouilli pendant deux heures. Nous désinfectons l'organisme : bouche, estomac, intestins, conjonctive, peau, avant l'opération, nous désinfectons tous les instruments, tous les objets de pansement. Les chirurgiens et les aides se déshabillent, pour revêtir de grandes blouses stérilisées. Nous avons la volonté de vaincre la misère humaine et de guérir les malades. Nous y arrivons souvent, car actuellement la mort n'est plus la compagne habituelle de l'opération et quand le succès n'a pas répondu à nos efforts, malgré les progrès que notre science fait à chaque instant, c'est un évènement dont on parle, ce n'est plus une chose habituelle. Nous n'avons pas toujours l'instrumentation nécessaire, mais nous avons de la patience, nous l'obtiendrons, car le Progrès est là qui nous attend et que nous devons suivre.

Messieurs, j'ai essayé de vous tracer un tableau raccourci de l'évolution de la chirurgie depuis moins de cinquante ans, je l'ai fait avec plus d'enthousiasme que de talent. Mais laissez à celui qui est fier de la marque d'estime que vous lui avez accordée en le recevant parmi vous, la permission de répéter avec le docteur Louis Lestocquoy les paroles qu'il prononçait dans un discours de rentrée : « Vous comprenez que, malgré son attitude froide et impassible, le chirurgien puisse posséder au fond du cœur des sentiments tendres et affectueux. Vous comprenez surtout que ce calme si profond, loin de révéler un cœur dur, révèle un sublime effort de l'âme qui maitrise ses émotions pour accomplir son œuvre. »



RÉPONSE

au Discours de Réception

de M. le Dr LESTOCQUOY

Membre résidant

PAR

M. G. ACREMANT

Président

MONSIEUR,

Il y a longtemps que nous désirions compter un chirurgien parmi les membres de notre Académie. Celle-ci comprend les personnalités les plus compétentes de notre Cité dans chacune des branches de la science. Depuis la mort de M. le docteur Trannoy (1), de vénérée mémoire, l'art médical n'était plus représenté chez nous... Nous vous attendions !...

Mais ne vous trompez pas !

Vous semblez, par modestie évidemment, rejeter sur vos prédécesseurs, M. le docteur Trannoy et M. le docteur Louis Lestocquoy, l'honneur que notre Compagnie a désiré vous faire. Académiquement, vous avez tort, Monsieur. Nous ne nous sommes inspirés d'aucun précédent...

« Vous avez, venez-vous de nous dire, quelque fierté

(1) M. le docteur Trannoy, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine d'Arras.

d'avoir été le parent de tous les deux, parce que vous espérez ne jamais démériter de l'honorabilité qu'ils ont acquise de leur vivant... » Et plus loin, vous ajoutez : « Laissez-moi croire qu'ils m'ont servi dans le choix que vous avez fait...»

Non! mon cher Collègue, je ne puis vous laisser croire pareille chose! Je suis ici pour dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité... Notre choix n'a été que guidé par leur souvenir! Ce sont vos mérites seuls qui l'ont déterminé.

Vous êtes cousin de l'un de nos plus chers académiciens dont vous vous plaisiez tout à l'heure à rappeler les paroles, et qui, connaissant par avance la valeur de son filleul a revendiqué l'honneur d'être votre parrain.

De même, vous êtes le beau-frère du glorieux auteur de *Salamine*, ce poème que l'Académie Française a été heureuse de couronner. Tout dernièrement, les poètes de Paris le chargeaient de guider leur Société, en l'élisant à l'unanimité leur *Président*, et chacun parmi nous regrette que l'éloignement ne nous permette pas de compter M. Sébastien-Charles Lecomte au nombre de nos membres titulaires.

Mais le droit de naissance et le droit de famille ne sont pas les seuls que vous puissiez revendiquer.

Vos titres de médecin du Bureau de bienfaisance et des Enfants assistés, du Conseil d'hygiène et de l'Institution des sourds-muets et aveugles, du Patronage des habitations à bon marché et des chemins du Nord, la haute fonction que vous occupez si habilement comme chirurgien en chef de l'hôpital, vos présidences de la Commission d'inspection des pharmacies et de l'Association des secours mutuels des médecins du Pas-de-Calais... j'en passe... et des meilleurs... auraient suffi pour que nous vous invitions à venir prendre une part active à nos travaux. Malgré cela, vous avez adjoint à ces divers emplois une grande quantité d'autres pour lesquels l'Assistance publique, ainsi que l'Académie de médecine de Paris vous ont décerné de nombreuses médailles...

Je ne veux pas oublier que votre discours de réception a été pour nous une nouvelle révélation. Il nous a fait connaître votre amour des belles-lettres et votre aptitude éloquente à le présenter.

En réalité, vous le voyez donc, c'est surtout par droit de conquête que vous possédez le titre d'*Académicien.*

Je n'en veux pour preuve que le portrait talentueux que vous venez de tracer de Victor Barbier. Grâce à vous, nous avons revu devant nous notre regretté collègue.

Mais, vous nous l'avez présenté d'une façon officielle. Nous l'avons presque tous connu d'une façon plus intime. A l'Académie, nous sommes, presque tous, ses anciens amis.

Je me souviens d'avoir été reçu, presque quotidiennement, pendant de longues années, au Mont-de-Piété, dans le petit bureau encombré de livres, de vieux journaux, de registres poussiéreux, situé au fond d'une cour sombre, à l'entrée d'un jardin gai, si l'on veut... à cause de l'air pur qu'on y respirait, mais qui m'a toujours paru triste à cause des murs lugubres qui l'entouraient, insuffisamment cachés sous une tapisserie de lierre. C'était dans une petite pièce isolée entre cour et jardin que notre collègue regretté passait une grosse partie de ses journées, vêtu d'une longue robe bleue à brandebourgs rouges, la tête recouverte d'une toque de velours que lui avait affectueusement brodée une de ses parentes.

On était toujours admirablement accueilli par l'auteur de tant de vers pétillant de gaité et de fantaisie.

On le trouvait régulièrement en train de refaire une addition, ayant auprès de lui un livre ouvert, un vieux bouquin... A peine m'avait-il reçu qu'il me parlait de sa ville d'Arras, des modifications à introduire dans la réparation des monuments, des améliorations à apporter au bien-être de chacun, plaisantant et riant à tout propos...

Cette opposition entre la vie positive et le rêve représentait exactement son existence. Il savait être sérieux, « bourgeois »

même lorsqu'il fallait, alors que toutes ses tendances le poussaient vers la bohême chimère.

Quelquefois, je ne le trouvais qu'au premier étage, dans sa bibliothèque, dans son sanctuaire du travail... Autour d'une immense table noire qui recouvrait un certain nombre de cartons contenant des papiers inédits s'étalaient les rayons sans nombre... A droite se trouvaient ses ouvrages d'histoire locale, et ils étaient fort nombreux, puisque le Département a cru devoir acquérir à sa mort toutes les raretés, qu'en bibliophile infatigable, il avait péniblement amassées pendant sa vie.

Une petite salle obscure précédait ce dépôt précieux ; elle contenait des piles d'anciens journaux, vieux imprimés, documents de toute espèce. Le désordre le plus parfait y régnait. Si ce désordre était un effet de l'art, je dois à la vérité de dire que Victor Barbier était fort artiste. Le temps lui faisait d'ailleurs défaut pour adopter un classement méthodique.

Cependant, cette incohérence n'était qu'apparente. Il savait où il avait placé la moindre plaquette. Il pouvait à l'instant la retrouver, car jusqu'à son dernier souffle, il conserva une présence d'esprit étonnante et une mémoire prodigieuse.

Je me rappelle avoir passé à cet étage des heures délicieuses. En compagnie de cet excellent ami, la conversation ne tarissait jamais. Nous causions... pour le simple plaisir de la causerie... Et Barbier avait toujours quelque question à discuter.

Je n'exagérerai pas d'ailleurs en disant qu'il joua un rôle important dans l'histoire d'Arras de la seconde moitié du XIXe siècle.

Il était né à Arras. Il adora Arras. Il y demeura toute sa vie. Il y mourut.

Il a donc été le plus Arrageois des Arrageois. En toute occasion il l'a prouvé !

Ce ne sont pas ses travaux d'histoire, ce ne sont pas ses *lettres de Robespierre* qu'il a fait précéder de courtes notices biographiques qui ont attiré principalement les yeux vers lui. Ce n'est pas non plus le rapport qu'il a rédigé, sur la demande de Monsieur le Préfet, pour constater les *progrès des arts et des lettres dans le Pas-de-Calais au cours du XIXe siècle* qui l'a conduit à la célébrité...

Non ! ce sont les vers qu'il produisait hâtivement, mais toujours avec esprit, ce sont, comme il les a qualifiées, « ces innocentes boutades jetées aux quatre vents sous de faux états-civils » qui lui ont apporté la renommée. Ces « productions éphémères et bâtardes qu'il jugeait lui-même « dignes de l'oubli » l'ont traîné triomphant sur les marches de notre gloire régionale.

Spirituel par nature, fantaisiste par tempérament, il était satirique... par habitude. D'humeur batailleuse, il aimait la polémique, il la recherchait... je veux parler de celle de bon ton, car jamais il ne poussait assez loin ses plaisanteries pour froisser les amours-propres. En voici un exemple : Barbier répond au rédacteur de la *Revue du Nord,* « le spirituel écho des revendications septentrionales, » qui, sous ce titre *Robespierre rosati,* s'est permis de citer des vers qui n'ont jamais été dits sous le bosquet de Blangy et il s'écrie : « C'est le cas du *Madrigal à Ophélie* (Orphélie dans la première version) qu'on nous avait toujours présentée jusqu'ici comme une dame d'Arras et qu'il nous donne aujourd'hui pour une fille d'Albion. Mêmes observations pour *L'homme champêtre* dont la paternité n'est rien moins que démontrée ; et pour *Le Mouchoir du Prédicateur* qu'une erreur malencontreuse du copiste a transformé cette fois en *manchon.* »

Pendant tout un demi-siècle, il ne se passe rien dans notre ville, sans qu'il ne s'y trouvât mêlé par la force même des choses.

En 1891, il faut ressusciter le carnaval qui se meurt, il intervient :

Demain, de farine ou de cendre
A ton gré tu te couvriras.
Mais avant, laisse mardi gras
En terre mercredi descendre.
Évohé ! Vive la gaîté !
Assez tôt viendra le carême.
Un chapon vaut bien une brême !
Carnaval est ressuscité !... (1)

En 1893, il célèbre la fête du Collège d'Arras dont il deviendra par la suite le Président des Anciens Elèves :

Encouragez les débutants,
Trop tôt, ils deviendront des hommes !
Pour eux, finira le printemps !
Encouragez les débutants
En souvenir du bon vieux temps
Où vous étiez ce que nous sommes... (2)

Un peu plus tard, il prend la bretelle de la gare à parti :

La gare d'Arras est fort belle,
C'est la plus belle du réseau,
Et doit d'être un joli morceau
A sa bretelle... (3)

En somme, je ne cite son intervention que dans des cas particuliers. Pourtant, c'est dans toutes les occasions que je devrais la signaler, car partout l'on a recours à son obligeance, soit pour la rédaction d'un article de journal, soit pour la création d'une légende, soit pour faire une chanson, soit pour rédiger un rapport ou un discours. Il rend aussi bien compte du départ pour la fête que du retour de la joute.

Il devient, comme vous l'avez fort exactement dit, le « boute-en-train » de toutes les cérémonies.

(1) *Carnaval est ressuscité !* chanson.
(2) Prologue de la fête du collège d'Arras.
(3) *La bretelle*, poésie.

Il le reconnaît si bien lui-même qu'un de ses discours de l'Académie commence ainsi :

« Chargez-vous du rapport et faites-nous bien rire
» Surtout ! » m'avaient dit des amis... (1)

On ne doit pas s'étonner qu'il soit devenu l'auteur d'une foule d'historiettes, tant sur l'Arbre de Noël que sur une excursion ou un déjeuner champêtre ? Il a composé une multitude de toasts portés soit aux banquets organisés par le Conseil municipal, soit à ceux organisés par les sociétés de la ville, soit enfin aux dîners donnés par les familles, à l'occasion d'un mariage, d'une naissance... Il en composa plus d'une fois pour l'élévation du chef de famille à un grade que sa modestie ne lui permettait pas d'espérer. Dans chacune de ces solennités, il savait apporter un je ne sais quoi, *sui generis*, très piquant, très approprié, très sympathique.

Son activité est même sortie d'Arras.

Partout où il a paru, à Berck-Plage, à Wimille-Wimereux (2), à Montreuil, à Hesdin, à Bruxelles, à l'Hay, à Chantilly, les airs ont vibré de l'écho de ses rimes et Moulin-le-Comte lui-même l'a entendu chanter :

Cet heureux village n'a pas
D'histoire ! On y vit sans tracas,
On n'a coulé personne en fonte
A Moulin-l'-Comte... (3)

A Vimy, en 1899, il s'en va célébrer l'édification d'un monument à la mémoire d'Abel Bergaigne. Selon sa précieuse habitude, il en profite pour revendiquer en faveur d'Arras

(1) Rapport sur le concours de poésie. Mém. de l'Ac., 2e s. t. XXVI.

(2) A cette époque, Wimille et Wimereux ne formaient qu'une seule commune.

(3) *A Moulin-le-Comte.*

ce qui revient à Arras l'honneur et le droit de compter comme un de ses enfants, ce savant membre de l'Institut :

Nous te revendiquons, nous avons cette audace,
Bergaigne ! Tu nous appartiens !
Il était de chez nous, ton aimable grand-père,
Peignant, rimant, lançant son mot.
Il fut aux *Rosati* le plus joyeux confrère.
De Robespierre et de Carnot... (1)

Quoi d'étonnant, après cela, que Barbier écrivit l'histoire des Rosati. Il devait la faire. Il la fit après Dinaux.

Le nom de *Rosati* est l'anagramme d'*Artois* ; il s'attacha donc à son œuvre, espérant :

Que son récit pourrait dissiper la névrose
Qui tourmente ce siècle et qui trouble nos sens !
Que nos frères iraient revoir la vie en rose
Rien qu'en prêtant l'oreille à leurs joyeux accens... (2)

L'on conçoit aisément que dans de semblables conditions, le nombre de pièces de vers faites par notre collègue, même en exceptant celles qui sont restées manuscrites dans ses cartons, soit incalculable.

Cependant, si Victor Barbier avait voulu, il aurait peut-être pu marcher de pair avec les Ronsard et les de Laprade, car dans sa pièce *Gloria Victis,* à l'instar de Jean Richepin, il pousse le cri de détresse qui a remué tous nos cœurs en faveur des arbres abattus et il sait être réellement attendrissant. Ce poème est beau de forme et de pensée ; il est, à mon humble avis, le meilleur sorti de son imagination ardente et je vous demande la permission de le relire ensemble en partie du moins :

(1) Mém. de l'Acad., 2e série, t. XXX.
(2) *Les Rosati*. Notice historique. Sonnet-préface.

Arrageois, c'en est fait ! Les tilleuls et les ormes,
Qui couronnaient nos vieux remparts,
Sont tombés sous la hâche et leurs débris informes
Jonchent le sol de toutes parts.

....

Ils n'abriteront plus les pinsons ni les merles
Ces petits hôtes familiers
Perchés sur leurs sommets pour égrener les perles
De leurs mélodiques gosiers.
Avec leur meilleur bois, des ouvriers habiles
Feront des tables, des bureaux,
De solides berceaux pour vos enfants débiles,
De bons cercueils pour leurs bourreaux ;
Et leurs branches, sans peine en bûches transformées,
Serviront à faire du feu
Et terniront bientôt de leurs sombres fumées
L'azur infini du ciel bleu (1).

Victor Barbier aurait pu écrire des vers sérieux. Il préféra rester pendant toute sa vie un artiste rêveur et original, un bibliophile érudit et non discuté, un poète spirituel et satirique, toujours jeune, toujours gai, et je lui décerne bien volontiers la palme qu'il s'était réservée :

Celle du dernier Rosati
Qu'Arras à présent compte encore (2).

J'entends le « Rosati du vieux siècle », car sous le coup de la baguette magique du grand rénovateur Réné Le Cholleux, presque toutes les cités du Nord comptent aujourd'hui des sociétés rosatiques.

Si Barbier avait été, à ma place, chargé de répondre au discours de réception d'un chirurgien, il n'aurait pas été embarrassé.

Il aurait d'abord félicité l'Académie de son choix, en établissant une corrélation intime entre lui et le corps des chirurgiens, car autrefois la Faculté de Médecine dont le

(1) Mém. de l'Acad., 2e S., t. XXII.
(2) *Résurrection*, poésie adressée à M. Le Cholleux.

sommeil paisible était hanté par les succès du Collège de Chirurgie parvint à le faire réunir à la corporation des Barbiers.

D'un autre côté, comme il était président de l'Union artistique du Pas-de-Calais, il n'eut pas manqué de monter sa lyre d'un octave et de chanter saint Luc. Une tradition erronée attribue en effet au compagnon de captivité de saint Paul, le double patronage des chirurgiens et des artistes ; tandis qu'il ne fut que médecin. Cette fonction a suffi à occuper tous ses instants, car il a été, dit l'histoire, un savant fort habile en son art, en même temps qu'un lettré remarquable par la pureté de son style.

Victor Barbier n'eut pas manqué pour finir de rappeler que Molière s'est fait un malin plaisir de stigmatiser tous les Diafoirus et tous les Purgon.

Il est certain que J.-B. Poquelin a fait ainsi parler ses personnages pour chatier l'ignorance des médecins de son temps, qui était mal dissimulée sous un langage ridicule. Ses diverses pièces n'offensent plus personne.

La médecine de nos jours est devenue une science des plus difficiles, des plus compliquées et pour laquelle on se passionne.

Vous aussi, Monsieur, vous possédez un véritable amour pour elle. Vous nous l'avez démontré en nous permettant d'assister au premier battement de cœur qu'éprouve l'étudiant studieux en face du lit du premier malade qu'il est appelé à soigner. Vous nous l'avez également prouvé en écrivant l'histoire de l'évolution chirurgicale à laquelle vous avez assisté, à laquelle vous avez pris part, depuis la mort de M. le docteur Trannoy. Cette étude vous était chère ! Comme quelque bijou d'un haut prix, vous l'avez adroitement polie et fait étinceler...

Aussi, sur cette question, je préfère vous déclarer sincèrement que je ne vous suivrai pas.

Je ne connais de la médecine que son histoire générale.

Je sais que chez les Egyptiens il y avait l'exposition en public des malades. En orient, les médecins étaient affectés chacun d'une spécialité. Chaque région du corps : les bras, les jambes, l'estomac... avaient leur médecin spécial. On est revenu de nos jours à ces anciens errements.

Je ne sais donc rien de particulier sur la médecine.

C'est à vous qu'il appartiendra de nous instruire de tout ce qui concerne votre art. Vous le ferez parfaitement.

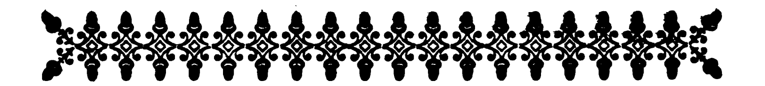
Et, avant de m'asseoir, en vous déclarant que les portes de notre Compagnie vous sont grandes ouvertes, laissez-moi vous dire que nous avons toute confiance en vous.

Vous nous ferez des communications médicales, et contrairement à ce qui arrive toujours dans les auditoires en pareil cas, en vous écoutant, nous ne croirons pas découvrir brusquement en nous les symptômes des maladies dont vous nous parlerez.



III

Séance publique du 26 Octobre 1911.



Allocution d'Ouverture

PAR

M. G. ACREMANT

Président.

Mesdames, Messieurs,

Cette allocution ne sera qu'un très court avant-propos, une simple préface au labeur incessant de nos rapporteurs et aux éloquents discours que vous allez entendre.

Les orateurs font valoir une Société comme la nôtre, car ils impriment à nos séances publiques une saveur toujours nouvelle et tout à fait personnelle.

Quant aux rapporteurs, après avoir assisté à la correction des mémoires soumis à notre jugement, ils viennent défendre et justifier les conclusions de la Commission du Concours. Leur mission est des plus délicates, car elle consiste à concilier deux choses qui paraissent opposées en elles-mêmes : critiquer les concurrents sans jamais les mortifier !

Vous les applaudirez les uns et les autres, parce qu'ils possèdent cet esprit et cette science qui donnent à leurs affirmations l'autorité nécesssaire.

Auparavant, permettez que je me conforme à la tradition annuelle de notre Compagnie. L'année 1911 sera marquée d'une croix noire dans nos annales et aux décès que j'ai eu

la douleur de vous signaler lors de notre dernière réunion, il me faut, hélas ! adjoindre celui de M. Louis Ricouart.

M. Ricouart fut l'un de nos doyens d'âge. Sa traduction de Manilius força les portes de l'Académie à s'ouvrir devant lui. Ses nombreux amis d'ailleurs les lui auraient ouvertes ; leur nombre était proportionnel aux services qu'il rendit soit en administrant la ville, soit en dirigeant la société typographique de secours mutuels. En votre nom, j'adresse à la mémoire de ce travailleur et de ce savant l'expression de notre plus profond et sympathique respect.

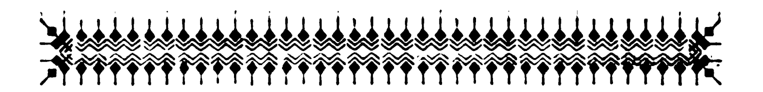
Il me reste à remercier tous ceux qui ont concouru de près ou de loin à l'éclat de cette solennité :

M. le Préfet, dont les excellents services viennent d'être récompensés par un avancement exceptionnel, et qui est représenté ici par l'honorable M. Gerbore.

Mgr Lobbedey, Évêque d'Arras, de Boulogne et de St-Omer, que des engagements antérieurs retiennent éloigné de cette salle de réunion, et qui s'est plu à s'y faire représenter par M. le Chanoine Duflot.

Enfin M. le Maire, à qui je ne saurais trop, au nom de l'Académie, exprimer notre reconnaissance, et qui est représenté par M. Rohart adjoint





RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

(1910-1911)

PAR

M. le Baron CAVROIS de SATERNAULT

Secrétaire-Général

Messieurs,

Lorsque j'appris l'an dernier avec quelle faveur vous aviez accueilli le rapport que M. le Secrétaire-Adjoint vous présentait, disait-il, en style d'ingénieur, je me promis, dans l'espoir d'obtenir les mêmes suffrages, d'aborder moi aussi le terrain scientifique et de rechercher dans mes réminiscences d'études déjà lointaines une forme qui pût plaire à l' « Académie des Sciences » que vous êtes non moins que « des Lettres et des Arts ».

Un peu plus tard, en lisant le rapport de M. Blondel, je m'aperçus que le style du savant ingénieur n'avait rien à envier à celui des « véritables hommes de lettres » qu'il avait loués, que la précision scientifique n'excluait pas le charme des procédés littéraires, et que notre collègue vous avait plu, quoi qu'il en ait dit, par les qualités qu'il admirait chez les de Mallortie, les Louis Cavrois et les Barbier (1).

Mais mon rêve algébrique me hantait; des formules

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras,* tome XLI, 1910, page 278.

mathématiques me poursuivaient. J'appelais, comme d'usage, x, y, z, les inconnues à dégager du problème suivant : étant donné l'érudition depuis longtemps exercée d'historiens attentifs, l'éloquence d'orateurs diserts, l'expérience d'éducateurs éprouvés, la sagacité de critiques d'art avertis, les compétences variées de juristes, d'officiers, d'ingénieurs, de théologiens, de professeurs..., qu'allait produire d'utile et d'agréable la juxtaposition et l'influence réciproque de tous ces excellents éléments ?

Le problème est aujourd'hui résolu ; je vais vous en donner la solution pour 1910-1911, en établissant la courbe des travaux de l'année selon la méthode de la géométrie analytique.

Ne soyez pas trop effrayées, Mesdames, de cette annonce un peu étrange. Vous-mêmes peut-être, n'avez-vous pas tracé avec amour la courbe des progrès d'un bébé jalousement surveillé, ou avec angoisse celle des variations de la fièvre chez un malade ? Deux lignes à angle droit, l'une horizontale, l'autre verticale, servent d'échelles ; on marque sur la première des points également espacés qui figurent les jours ou les semaines suivant les cas, et au-dessus de chacun de ces points, à une hauteur variable, on représente le poids obtenu ou le degré constaté ; la ligne qui joint ces derniers points est la courbe du développement du bébé ou de la progression de la maladie.

Les mathématiciens ne font pas autrement ; seulement ils emploient des termes rébarbatifs, appellent Ox, Oy nos deux lignes, dénomment l'horizontale axe des abscisses et la verticale axe des ordonnées. Si vous tenez, Messieurs, à user de ce langage, je dessinerai mon graphique en portant en ordonnées vos spéculations les plus élevées et en abscisses vos études les plus étendues.

Dans cette dernière direction, c'est évidemment M. le comte de Hauteclocque qui portera notre courbe au point le plus éloigné. Un président, peu admirateur de la statistique,

(il le prétend du moins) n'a-t-il pas calculé que nos *Mémoires* lui doivent 166 feuilles d'imprimerie, autrement dit 2.653 pages, ou si vous préférez 95.408 lignes (1) ! Oh ! sans doute tout cela n'est pas le travail de la seule présente année, mais celle-ci, non moins productive que les années précédentes, nous a donné neuf lectures sur l'histoire d'Arras et du Pas-de-Calais en 1830. Histoire politique avant tout, délicate par conséquent, où la haute impartialité de notre Collègue ne dissimulait ni les fautes de la Restauration, ni sa douleur de la chute de la Monarchie légitime. Il nous a décrit la polémique violente du journal *Le Propagateur* et les démarches du préfet, le Vte Blin de Bourdon, chargé de soutenir les candidats officiels ; tâche rendue bien difficile par la confiance et l'insouciance du roi et de ses ministres ; on reste surpris de voir un gouvernement qui se présentait, non pas comme sorti de l'opinion, mais comme fondé sur le principe d'autorité, se montrer assez libéral, donc assez faible, pour accepter d'être combattu par un bon nombre de fonctionnaires. On connaît les résultats de cette campagne. A Arras, la Révolution de juillet 1830 entraîna la retraite du préfet et du maire, le baron de Hauteclocque,

Hélas ! en finissant cette communication, M. de Hauteclocque nous déclara qu'il terminait en même temps ses travaux historiques. L'Académie en ressentit un vrai chagrin ; elle voulut, dans l'intimité d'une fête de famille, exprimer à notre vénéré collègue ses regrets et son affectueuse reconnaissance en lui offrant une plaquette d'argent commémorative, tandis que le Président et le Secrétaire-Général lui traduisaient en prose et en vers nos félicitations pour ses quarante années de présence et notre gratitude pour sa féconde collaboration.

Une autre courbe, qui s'allonge tous les ans et s'avance déjà fort loin, est celle que trace la plume de M. Morel ; il

(1) Discours de M. Acremant, en ce présent volume, page 211.

s'est occupé cette année d'une mutinerie civile et militaire, du costume des échevins, et des guetteurs de notre beffroi. Inspectant d'un œil toujours en éveil — c'est de M. Morel que je parle — les choses d'Arras, il s'est d'abord demandé si les organisateurs du dernier cortège historique, *quorum pars magna fuit,* ne s'étaient point trompés en revêtant d'une robe rouge les anciens échevins de notre ville. L'inspection des comptes municipaux lui a prouvé qu'on n'avait eu tort ni raison, car ces robes ont passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, par toutes les sortes de tissus, par toutes les formes : il y en eut évidemment d'entravées, *nil novi sub sole.* A l'occasion du costume officiel nous avons suivi une leçon commerciale sur les acquisitions de drap, un cours professionnel sur la confection des vêtements, nous avons applaudi à une série brillante de fêtes, de joyeuses entrées, de *Te Deum.*

C'est une peinture de mœurs non moins vivante que fut la reconstitution de la mutinerie de 1373 ; on y jura beaucoup « par le sang Dieu » ; on y parla de « mauvais couteaux » comme aujourd'hui de mauvais café ; de même qu'à l'Opéra, on cria « marchons, volons », tout en restant sur le Grand Marché. Mais toutes ces choses finissent mal : la comtesse d'Artois exigea en réparation l'emprisonnement de vingt bourgeois.

Voici maintenant l'existence, terne et monotone, des guetteurs ; placés d'abord au sommet de la tour de l'ancienne église Saint-Géry, ils habitent depuis longtemps la lanterne du beffroi. M. Morel a étudié leurs fonctions, leur nombre, leur salaire, leur accoutrement, leur outillage. Pauvres gens peu rémunérés, ils essayaient d'améliorer leur ordinaire en se livrant à d'autres métiers dont le principal inconvénient était de les distraire parfois quand il eût fallu crier au feu ou annoncer l'arrivée de quelque important personnage. Ils étaient munis d'un porte-voix, d'une lunette d'approche, d'un poêle, d'une paillasse ; mais comme il ne fallait pas qu'ils se servissent trop de celle-ci, on leur avait donné une

trompette dont ils devaient sonner tous les quarts d'heure, non pas sans doute pour réveiller les voisins, mais pour témoigner aux habitants atteints d'insomnie qu'eux-mêmes veillaient fidèlement sur la cité. Tout cela nous fait sourire, quoique certains fâcheux prétendent que nos procédés savamment modernes, perfectionnés par l'électricité, ne renseignent pas toujours plus exactement que ces vieux moyens rudimentaires.

L'amour de M. Sens pour l'histoire locale et pour la science héraldique devait l'amener à étudier les armoiries de la longue suite d'évêques qui se sont succédé sur le siège d'Arras. M. le chanoine Terninck avait déjà travaillé cette question ; mais M. Sens a voulu l'approfondir. Il a pu rectifier certaines erreurs inévitablement commises dans une première recherche, et ajouter un certain nombre d'écussons à ceux qui ont été déjà publiés. Sur ce point, notre courbe n'est qu'amorcée ; notre collègue n'a fait qu'établir les lignes de construction à l'encre rouge ; mais un ouvrage fort documenté et curieusement illustré sortira bientôt de ses patientes recherches, et nous applaudissons d'avance au succès qu'il aura chez nous et même au loin.

C'est aussi un chapitre d'un travail plus étendu que nous a donné M. Lennel dans son étude sur la reprise de Calais en 1558 par le duc de Guise. L'aveuglement du gouverneur anglais qui s'obstina jusqu'au dernier moment à croire que les Français n'oseraient s'en prendre à une place réputée imprenable, la décision et la rapidité dans l'attaque des assaillants amenèrent en quelques jours une capitulation restée célèbre à cause de l'importance morale qu'elle eut des deux côtés du détroit.

M. Lennel s'est encore attiré notre reconnaissance par les soins qu'il vient de donner pendant les vacances à notre bibliothèque. Nous sommes abonnés à un certain nombre de revues ; nous échangeons nos *Mémoires* avec de nom-

breuses sociétés savantes. De Manchester ou de Cincinnati nous arrivent des publications qui peuvent charmer les loisirs de nos collègues qui possèdent la langue anglaise; Montevideo et Upsal nous envoient des bulletins que liront plus tard ceux de nos successeurs qui sauront le suédois ou l'espagnol; une brochure en russe nous a été offerte sur les Cahiers du Tiers-Etat au baillage d'Arras en 1789. Tout cela est inégalement intéressant et demande un classement intelligent. A la longue, nos rayons se sont trouvés encombrés. Je ne sais si M. Lennel y a porté le fer et le feu, comme dans une forêt vierge; il y a du moins mis de l'ordre et a droit à tous nos remerciements pour la façon si utile dont il a inauguré ses fonctions de bibliothécaire de l'Académie. M. Morel, qui a voulu n'être que bibliothécaire-adjoint, s'est associé à ce travail et mérite d'être également cité à notre ordre du jour.

Deux branches de notre courbe s'éloignent vers l'Angleterre et la Belgique.

M. le Président Acremant, non content de recevoir avec affabilité nos nouveaux membres et de pleurer avec émotion nos collègues disparus, nous a fait visiter le camp militaire de Schorncliff, où nous avons assisté au service religieux au milieu des brillants costumes des troupes anglaises.

M. le Chancelier Rambure a consacré deux causeries à l'Exposition d'art international qui fut installée au Palais du Cinquantenaire à Bruxelles. La première traita des artistes modernes et particulièrement de l'exposition dite de l'art public destinée à vulgariser l'idée artistique et à en répandre la bienfaisante influence dans le domaine de la vie sociale et intime. La seconde fut réservée aux œuvres des grands peintres du XVIIe siècle, surtout à Rubens et à Van Dyck, dont on avait formé une collection unique en réunissant de nombreux chefs-d'œuvre empruntés aux musées nationaux et aux grandes collections particulières du monde entier.

Dans les courbes mathématiques, il y a des parties négatives, qui se déroulent à gauche de l'axe des ordonnées ou en dessous de celui des abscisses. Ne dois-je pas à mon tour affecter du signe — les communications négatives, je veux dire celles que nous avions le droit d'escompter et dont nous fûmes malheureusement privés ? M. le chanoine Rohart nous a assez « positivement » charmés par sa réponse au discours de M. Lennel, instruits par les explications qu'il nous donna sur le langage des sourds-muets, utilement servis par ses relations qui nous ont valu l'envoi de papiers relatifs à l'abbaye d'Anchin, pour que j'ose « négativement » redire devant lui la déception que nous avons éprouvée de perdre une nouvelle relation de voyage aux pays d'Orient. On sait qu'il ne lui suffit pas d'habiter *la rue* de Jérusalem, mais qu'il ne se sent nulle part chez lui autant que dans *les rues* de Jérusalem. Il était donc parti, une fois de plus ; mais, à l'en croire, il faillit aller jusqu'en la Jérusalem céleste . Il jura au retour de ne plus dépasser les confins d'Achicourt ! Serment... de voyageur : le souci des sites du Pas-de-Calais (1) l'entrainera plus loin qu'il ne le pense, car en voyage, comme ailleurs, il n'y a que le premier pas qui coûte.

L'analyse mathématique connait enfin des points imaginaires qu'on ne peut marquer sur le papier, mais que les formules algébriques définissent. M. Sion me permettra de rappeler ici la commune fictive de Saint-Martin-en-Gohelle, où il eut l'ingénieuse idée de placer une lutte heureuse contre le fléau trop réel de l'alcoolisme. Éclairés par le maire, enveloppés sans s'en apercevoir d'un réseau d'institutions variées, les habitants de ce malheureux village finirent par abandonner leurs funestes habitudes ; l'influence des insti-

(1) M. le Chanoine Rohart, président de la Commission historique des Monuments du Pas-de-Calais, est membre de la Commission des sites du département.

tuteurs sur les enfants, l'intelligente initiative des patrons, le concours des ministres des cultes, achevèrent l'œuvre courageusement entreprise. Faut-il objecter que c'est seulement au Royaume d'Utopie que les électeurs ivrognes votent pour des conseillers antialcooliques et que les buveurs vont à l'église écouter les remontrances du curé ? M. Sion nous répondrait que tout doit être essayé pour enrayer un véritable danger national, et je lui concéderais qu'en Scandinavie l'action des ligues antialcooliques est parvenue à extirper ce mal et à faire accepter par le peuple des mesures draconiennes contre le poison-alcool.

A côté des travaux des membres résidants, l'Académie réclame l'honneur de placer l'Histoire du Pays de l'Alleu, qu'a publiée M. le Chanoine Depotter, membre honoraire, dont l'affabilité et la science ont laissé parmi nous tant de souvenirs et de regrets. Le doyen de Laventie était désigné plus que personne pour écrire cette histoire d'un pays si attachant par ses traditions antiques dont il conserve heureusement le respect.

Nos membres correspondants ne sont pas non plus restés inactifs, et leur courbe se soude à la nôtre, comme leurs études prendront place dans nos publications auprès de celles que je viens d'analyser.

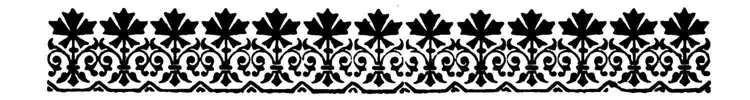
M. Caillet nous a adressé deux mémoires, l'un sur un legs de Mahaut d'Artois, l'autre sur un litige survenu entre le duc de Bourgogne, Eudes IV, et le comte de Flandre, Louis de Nevers.

M. Hirschauer nous a communiqué les prémices d'une importante compilation de documents d'archives relatifs aux troubles de 1578-79 à Arras. Elle est précédée d'une préface et accompagnée de notes qui en augmentent la haute valeur. L'histoire de Nicolas Gosson s'y trouve à nouveau étudiée.

Le tracé de ma courbe est terminé. Pardonnez-moi, Messieurs, si m'enfermant dans un cadre factice je vous ai

semblé tourner dans un cercle vicieux, si me croyant l'hyperbole permise j'ai abusé de la parabole ou de l'ellipse. L'indulgent auditoire ne m'en voudra pas, je l'espère. Il retiendra de ma démonstration que vous avez bien travaillé et que l'Académie n'a pas failli à sa mission. J'oserai alors conclure comme à la fin d'un théorème : C'est ce que je voulais démontrer, C. Q. F. D.





RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

PAR

M. F. LENNEL

Membre résidant.

MESSIEURS.

En me confiant le soin de motiver et de formuler en son nom notre commun jugement sur les manuscrits présentés à l'Académie pour son concours annuel d'histoire et pour le prix Braquehay, votre Commission m'a fait un honneur que j'apprécie fort, mais elle m'a imposé un fardeau dont j'aurais volontiers laissé le poids à d'autres ayant plus de talent et plus de loisirs. L'assistance d'élite qui rehausse de sa présence l'éclat de nos séances publiques sera péniblement déçue de ne plus entendre — cette année du moins, car c'est un simple intérim — la parole autorisée et éloquente de notre honoré collègue, M. le chanoine Duflot, dont la juste sévérité et l'indulgence avertie savaient si bien allier les éloges les plus délicats aux fines critiques trop souvent méritées par des candidats plus remplis de bonne volonté que versés dans la science historique.

Je dis science historique et cette expression suffit à caractériser le criterium qui va servir de base à nos appréciations, à légitimer les conclusions trop souvent négatives de ce rapport, à excuser aussi sa sécheresse un peu brutale.

Le prix Braquehay nous a valu un seul envoi, sous la devise : « Et majores et posteros cogitate ». C'est un volumineux manuscrit de 450 pages ayant pour titre : *Étude sur Montreuil et sur la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie.* Si le généreux donateur de ce prix avait entendu récompenser le labeur matériel d'un copiste infatigable, nul doute que l'Académie n'ait dû le décerner cette année; mais le donateur était un historien de mérite qui a voulu encourager un travail historique. Or, si indulgents que nous soyons, il est impossible d'accoler ce qualificatif à la compilation sans valeur qui nous était offerte. L'auteur dont on ne saurait du moins nier la modestie et la sincérité n'avait, il est vrai, d'autre prétention que celle de « rassembler et de grouper en un tout compact et homogène des éléments précieux disséminés un peu partout... et d'ajouter une modeste pierre au monument historique qui doit s'élever de plus en plus beau en l'honneur de notre vieille terre, si française, de Picardie ». L'intention est louable et nous éprouvons quelque peine à contrister un chercheur qui, avec amour et patience, a réuni un nombre considérable de notes et copié force documents pour la plupart d'ailleurs déjà connus, mais il nous faut bien, en le félicitant de son zèle pieux pour l'histoire, lui déclarer qu'un tel assemblage n'est ni une étude historique ni un véritable recueil de matériaux utilisables pour un historien, car il ne les met pas en œuvre, n'en indique presque jamais la source ou ne donne que des références très incomplètes.

Ces « Notes et Copies », — c'est le seul titre qui leur convient, — sont groupées en trois parties d'inégale importance. Laissons ici la parole à l'auteur : « Nous nous proposons d'étudier, dans une première partie, 1° le siège de Montreuil

par les Impériaux en 1537; 2° le siège de Montreuil par les armées coalisées en1544; 3° la suite des maîtres ou gouverneurs de l'Hôtel-Dieu St-Nicolas; 4° le texte et la traduction des statuts que lui donna, en 1250, Gérard de Couchy, évêque d'Amiens. Dans une seconde partie, nous donnerons dans l'ordre chronologique un certain nombre de documents relatifs à la ville de Montreuil, dont plusieurs absolument inédits. » Plan bizarre et injustifiable! Les quatorze documents annoncés se rapportent aux objets les plus divers. Quant à la troisième partie beaucoup plus développée que les deux premières, elle comprend tous les renseignements que l'auteur a glanés un peu partout sur les communes de l'arrondissement de Montreuil ayant ressorti de la Picardie.

Il y a dans ce chaos confus les éléments de plusieurs études historiques. Que l'on choisisse parmi les événements qui se déroulèrent dans l'enceinte des vieux remparts de Montreuil ceux qui se réfèrent à une période bien déterminée, un seul même si l'on veut, et que remontant aux sources on les critique avec sagacité pour en tirer un récit clair et bien ordonné ; que l'on s'attache à quelqu'une des institutions qui s'y développèrent au cours des âges; que, dans un cadre plus restreint encore, on s'en tienne à la monographie d'une simple commune, et l'Académie sera heureuse de favoriser les premiers essais d'un débutant comme elle serait fière d'honorer, ainsi qu'elle l'a déjà fait, l'œuvre accomplie d'un maître. Mais qu'on ne s'illusionne pas à ce point de prendre pour une étude historique un amas informe de pièces transcrites sans ordre et sans méthode. Une collection de plantes cueillies au hasard n'a jamais constitué un herbier, encore moins un traité de botanique ! il n'en va pas autrement de l'histoire.

L'auteur pourrait reprendre son travail et en extraire un véritable recueil de documents, mais, dans cette hypothèse, il lui faudra choisir ceux qui conviennent à une période de l'histoire ou à une institution précise, il devra nous dire

exactement où il les a trouvés; s'il s'agit d'un manuscrit, de quelle bibliothèque privée ou publique il l'a extrait et noter sa cote. Si l'une de ses pièces n'est pas inédite, qu'il nous rappelle les ouvrages où elle a déjà été publiée ; si elle offre quelque difficulté de langage et d'interprétation, qu'il y joigne les notes et éclaircissements nécessaires. A cette condition mais à cette condition seulement, il rendra service aux chercheurs de l'avenir et fera œuvre vraiment utile.

L'Académie ne peut donc que déplorer l'impossibilité où elle est mise de décerner le prix Braquehay et émettre le vœu que l'importance de cette dotation, accrue au besoin des arrérages, suscite enfin des travaux dignes de l'obtenir.

Trois concurrents se sont mis en ligne pour le concours ordinaire d'histoire. Le maréchal Bugeaud poursuivait la conquête de l'Algérie *« ense et aratro »*. Plus pacifique, c'est « par la plume et par la charrue » que l'auteur d'une *Histoire de Pommier* tente de conquérir vos suffrages. Cette devise symbolique veut-elle nous faire entendre qu'il a quitté la charrue pour écrire les vingt pages de son mince manuscrit ? faut-il y voir une métaphore hardie et cette plume est-elle le soc luisant propre à labourer le champ de l'histoire ? cruelle énigme que nous ne résoudrons jamais et que je ne me permettrais pas de vous proposer si l'Académie n'assurait, de par ses statuts, un inviolable secret aux candidats malheureux qui briguent — en vain — ses récompenses.

Qui donc a osé dire que pour un civet il faut un lièvre? « Faire bonne chère avec beaucoup d'argent, la belle merveille, mais pour agir en habile homme il faut parler de faire bonne chère avec peu d'argent. » L'auteur de l'histoire de Pommier ne désespère pas de solutionner ce difficile problème, il n'ignore pas qu'il serait plus facile d'écrire l'histoire d'Arras que celle de Pommier, mais il estime qu'un style élégant et une imagination brillante peuvent suppléer aux fâcheuses lacunes de sa documentation. Il se pose donc cette question préalable : « Les destinées d'une aussi petite com-

mune que Pommier sont-elles vraiment dignes de retenir l'attention du lecteur ? » Et il ajoute aussitôt : « A cette question nous répondrons hardiment par l'affirmative. Si quelque lecteur est d'un autre avis, c'est que sans doute il n'aura pas les mêmes raisons que nous d'aimer notre petite localité... » Evidemment ! et nous convenons bien volontiers que l'histoire de Pommier ne serait pas sans intérêt s'il était possible de l'écrire. « Est-ce à dire, se demande encore l'auteur, que le peu d'importance des événements locaux et l'obscurité dont nous les trouvons souvent entourés en rendent toute relation inutile, fastidieuse ou impossible ? nous ne le pensons pas. » Et, avec une confiance digne d'un meilleur sort, il se met à l'œuvre.

Une note préliminaire nous apprend que ses renseignements ont été puisés dans les archives départementales, les archives de l'évêché et les traditions locales. Nous l'en croyons sur parole car il néglige par la suite de spécifier la cote des dossiers qu'il a compulsés et cette négligence est particulièrement regrettable pour son premier chapitre intitulé : « Pommier avant le Moyen-Age. » Pourquoi pas avant le déluge !! « Nous en sommes réduits là-dessus, confesse-t-il, à de simples hypothèses, » ce qui ne l'empêche pas de nous parler de la situation politique (?) et de la situation religieuse de Pommier à cette époque. On conçoit que ce qu'il nous en dit soit assez vague.

Voici maintenant un chapitre sur « Pommier au Moyen Age ». « Avec lui, déclare l'auteur, arrive l'époque la plus intéressante peut-être de notre histoire ». Ce peut-être n'est pas une inutile réserve, car il ajoute aussitôt : « il est regrettable que l'absence presque complète de documents réduise forcément notre récit à des aperçus de peu d'importance », Il paraît probable que « Pommier eut lui aussi son château fort, ses seigneurs, ses serfs et ses manants et que le château existait à une époque fort ancienne ». N'en demandons pas davantage, car « les anciens chroniqueurs font preuve à cet

égard d'un mutisme désolant ». Fort heureusement, à défaut de ces chroniqueurs muets, le père Ignace est là et chacun sait que le père Ignace offre gracieusement aux chercheurs dans l'embarras l'inépuisable trésor de ses vingt in-folios rangés en bon ordre et chaque jour dérangés dans leur paisible retraite du palais Saint-Vaast. Grâce au père Ignace nous apprendrons donc que la terre de Pommier passa par un mariage de la maison de Melun dans la maison de Guînes Souastre. Petit détail, sans doute, mais dans un moment de disette il faut savoir se contenter de peu !

Suit un chapitre sur « la Renaissance ». Cueillons-y en passant cette explication aussi savoureuse qu'imprévue : « la période de notre histoire qui suit le Moyen-Age peut d'autant plus justement s'appeler la Renaissance que le village semble se transformer et renaître ». Voilà certes un rapprochement de termes que n'auraient jamais soupçonné les humanistes éclairés, les artistes célèbres, les savants illustres dont le génie ressuscita, pour façonner l'Europe moderne, la pensée féconde et le libre effort des civilisations antiques. Dans ce chapitre, à côté de quelques indications sur l'église et sur les curés de Pommier, nous trouvons les incidents d'un procès survenu en 1752 entre les habitants et le clerc de la paroisse. Comme on le voit, la Renaissance s'est prolongée à Pommier beaucoup plus longtemps que partout ailleurs. L'auteur trace ensuite le pittoresque tableau d'une veillée à la campagne. Maison, mobilier, luminaire, toilette, tout est décrit avec la sentimentale fidélité d'un Greuze. Nous n'ignorons plus rien de la coiffure des dames de Pommier qui, dédaignant « l'art d'échafauder un prétentieux chignon, cachaient soigneusement leur chevelure sous un serre-tête de toile blanche. Ce serre-tête était lui-même caché par un grand bonnet piqué que recouvrait encore une « collinette » très large sur la nuque mais collante autour du visage. »

Le manuscrit se termine par trois pages sur la Révolution

ou, pour être plus exact, par trois pages de considérations philosophiques à propos de la Révolution. On nous permettra de n'en citer aucune. Nous n'avons déjà que trop parlé de cet essai maladroit de monographie, aussi vide de faits que riche de phrases et qui désarmerait la critique si l'Académie ne se devait à elle-même de déclarer bien haut que, malgré son désir de favoriser les jeunes vocations historiques, on ne saurait, sans méconnaitre son véritable caractère, lui soumettre des ébauches par trop puériles et insuffisantes.

Qu'elle soit indulgente, c'est ce que prouve sa décision d'accorder une mention honorable à une autre monographie intitulée : *Notice sur Lottinghem,* dont la devise est : « Je meurs où je m'attache. » Elle n'est pas exempte, en effet, de certains défauts signalés dans le précédent manuscrit : puérilités, détails inutiles, affirmations vagues. L'auteur ne nous épargne pas les considérations générales les plus déplacées dans un travail de ce genre. La féodalité y est figurée — figurée est le mot propre, car le manuscrit s'adorne de dessins au crayon de couleur rappelant de très loin les enluminures médiévales — sous les traits d'un paysan en veste rouge et culotte bleue qui, appuyé sur le manche d'un outil, contemple d'un air résigné un sac dont le contenu est destiné au grenier du seigneur. Au-dessous est une légende : « taillable et corvéable !!!. » Le tout est accompagné des invectives d'usage et des coutumières lamentations rétrospectives. Ecoutez cette dramatique apostrophe : « Pauvre Jacques Bonhomme ! déjà mis à sec par les tailles et les corvées, maigre et sans chemise, ayant à peine ta suffisance de pain noir, tu dois encore fournir de ta subsistance pour nourrir, pour enrichir le seigneur évêque à la mitre d'or et les gros moines oisifs ! » Comment s'étonner après cela — c'est toujours l'auteur qui parle — « que le coup de tonnerre de 89 et le souffle d'orage courbant et balayant droits, privilèges, moines et seigneurs furent accueillis avec joie par les

habitants de Lottinghem usés d'être enclume depuis si longtemps... » Nous avouons sans peine que le rôle d'enclume n'a rien de tentant et nous félicitons l'auteur de sa généreuse indignation et de son noble enthousiasme, mais était-ce bien le lieu de les manifester par des tirades oratoires aussi sonores que démodées ?

Dans un chapitre sur « les origines de Lottinghem » on aperçoit un dessin à la plume représentant un heaume de chevalier. La visière en est baissée. Ce heaume au panache gigantesque a la prétention de figurer un certain Clarembaud, seigneur de Lottinghem. On pourrait tout aussi bien le dénommer Roland ou Bayard ! Ce sont là jeux d'enfant indignes d'une œuvre sérieuse.

Qui pis est, l'auteur est parfois en délicatesse avec la langue française. Certaines phrases ont oublié leurs verbes, d'autres boîtent lamentablement ou traînent l'inutile fardeau de pronoms superflus.

Il y a néanmoins dans ce travail un effort méritoire pour condenser dans un cadre bien net, celui-là même que traça jadis M. l'archiviste Loriquet, une foule d'indications vraiment utiles à l'histoire de la commune et, si d'insignifiants détails ou des idées préconçues déparent l'ensemble, il n'est que juste de reconnaître les consciencieuses recherches de l'auteur, l'abondance de son information puisée dans les archives de la commune, l'exactitude de ses statistiques et l'évidente sincérité d'un esprit peu scientifique, mais curieux du passé pour lequel il serait plus équitable s'il avait appris à le mieux connaître. C'est pourquoi votre Commission vous propose d'accorder à cet ouvrage, tout imparfait qu'il soit, une mention honorable.

Enfin Malherbe vint ! Malherbe, c'est, en l'occurrence, l'auteur d'une *Histoire de Thiembronne* vraiment digne d'être soumise à l'appréciation de l'Académie. L'épigraphe en est empruntée à Fustel de Coulanges : « le véritable

patriotisme n'est pas l'amour du sol ; c'est l'amour du passé, c'est le respect des générations qui nous ont précédés ». Ce choix seul révèle une âme d'historien et nous est un sûr garant que l'auteur ne dénigrera pas systématiquement les institutions de l'ancienne France. Bien au contraire, il lui faudrait se défier de cet amour extrême qui risque de lui montrer trop en rose ce que d'autres voient trop en noir Il ressemble à ces amants dont Molière nous a dit :

« Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable.
Ils comptent les défauts pour des perfections
Et savent y donner de favorables noms. »

A parler net, l'ouvrage est en bien des endroits plus apologétique qu'historique et l'impartialité n'en est pas la qualité dominante. La seconde partie, Thiembronne pendant la Révolution, affecte les allures d'un violent réquisitoire contre le nouvel ordre de choses. L'indignation suggère à l'auteur des épithètes qui ne devraient pas se rencontrer dans une œuvre historique excluant la haine et la colère. La passion, mauvaise conseillère, lui fait émettre des jugements que, pour notre part, nous ne saurions accepter sans protester.

J'en vais citer un seul, entre beaucoup d'autres, et cette citation sera assez longue car je craindrais de la dénaturer en l'abrégeant et c'est un procédé malhonnête d'isoler une phrase de son contexte. L'auteur parle de la guerre étrangère et conte les incidents auxquels donnèrent lieu à Thiembronne l'appel des volontaires et les réquisitions forcées en vue d'assurer la défense nationale. Il constate avec une maligne satisfaction que les autorités municipales se heurtèrent à certaines résistances, que les habitants de Thiembronne ne montrèrent pas un zèle bien ardent à répondre aux exhortations les plus pressantes et que les déserteurs furent nombreux. A ces déserteurs il cherche des excuses et voici textuellement sa conclusion :

« S'il y eut dans notre histoire un moment où le devoir

put sembler douteux et difficile à connaître, c'est bien dans les premières années de la Révolution. On assiste à l'agonie d'une société et à la naissance d'un nouvel ordre de choses ; au lieu du règne du roi et de la religion, c'est celui du bonnet rouge et de la sainte canaille, l'apothéose de Marat et de Robespierre ; plus d'institutions, plus de lois, plus de garanties ; un seul moyen de gouvernement, la guillotine. Dans cette effroyable anarchie de quel côté se tourner ? Où est la patrie ? est-elle au-delà de la frontière, avec le roi, les princes, et presque tout le clergé ou sur la terre de France avec les assassins de Louis XVI et les destructeurs de toute croyance et de toute liberté ? Plus d'un, parmi les meilleurs, se troublèrent dans leur choix, ils refusèrent obéissance à un régime qui n'avait encore régné que par la violence et allèrent à l'étranger grossir l'armée de ceux qui avaient juré de rétablir le roi sur son trône et Dieu dans son temple. A cette armée Thiembronne fournit plusieurs recrues. »

Ainsi, l'auteur estime qu'il est des circonstances où un Français peut se poser cette question : où est la patrie, est-elle au-delà de la frontière ? Que n'a-t-il, avant d'écrire cette phrase malheureuse relu les débats du procès Bazaine et médité la belle réponse du duc d'Aumale au maréchal félon qui alléguait pour sa défense qu'après le 4 septembre il n'y avait plus rien. — « Si, monsieur, il y avait la France. » Et, n'en déplaise à l'auteur de Thiembronne, si l'histoire peut comprendre et plaindre les hommes que la violence des passions politiques a parfois contraints de chercher un asile à l'étranger, elle a le devoir de juger plus sévèrement ceux qui placent la Patrie au-delà de la frontière.

Ces réserves faites, et nous ne pouvions les taire, nous rendons pleine justice à une œuvre solidement assise, bien construite et qui dénote un véritable talent d'écrivain. L'auteur s'est livré à de fécondes recherches dans les archives du département, les archives de Boulogne et les archives notariales. Ses investigations lui ont valu une ample moisson

de pièces inédites qu'il utilise avec intelligence et habileté mais dont il ne précise pas toujours assez l'origine. Par exemple, quand il nous renvoie aux « Registres du Roy de la Sénéchaussée », où devons-nous aller consulter ces registres ? Quand il cite une chronique comme celle de Brésin déjà publiée, pourquoi ne pas en indiquer l'édition ? Si l'auteur livre son travail à l'impression, il agira sagement aussi en le dotant d'une introduction consacrée à la critique méthodique de ses sources et en y adjoignant des tables bien faites.

La première partie, *Thiembronne avant la Révolution,* comporte cinq chapitres : *le village, la paroisse, les seigneurs, le prieuré de Vàl-Restant, la vie et les mœurs.* Excellente division qui permet de bien grouper tous les renseignements acquis sur les faits, les institutions et la vie sociale. Il nous faudrait une compétence qui nous manque pour apprécier la valeur de l'histoire généalogique des seigneurs de Thiembronne, mais nous pouvons du moins féliciter l'auteur d'avoir su rendre vivante et animée cette partie de son travail où d'autres n'auraient pas évité la sécheresse et l'aridité. Son chapitre sur la Vie et les Mœurs se lit aussi avec grand plaisir. C'est le passé modeste de modestes familles qui surgit des contrats notariés et des inventaires, et l'on se laisse si bien prendre à son charme désuet qu'il faut un certain effort pour résister aux conclusions trop optimistes de l'auteur.

La seconde partie, *Thiembronne pendant la Révolution,* est peut-être d'une lecture plus attachante encore. Le parti pris dont nous faisons légitimement grief à l'historien communique au style de l'écrivain une émotion et une chaleur contre lesquelles nous avons peine à nous défendre. Le chapitre consacré à la question des subsistances est, à notre avis, un des meilleurs et jette de nouvelles clartés sur la situation des campagnes, l'état d'esprit des paysans, les répercussions économiques d'une politique de violences qui allait se retourner contre ses propres instigateurs. Le

récit très dramatique des vicissitudes religieuses depuis le vote de la constitution civile du clergé jusqu'au Concordat tient la plus grande place dans cette seconde partie et il s'appuie sur une enquête bien conduite qui verse aux débats nombre de pièces inédites et curieuses.

Aussi, messieurs, votre Commission, pour reconnaître le très grand mérite historique de cet ouvrage, vous propose de décerner à son auteur une médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

C'est une preuve nouvelle de l'intérêt que l'Académie d'Arras porte à ce genre d'études. A l'heure où l'histoire régionale apparait à tous les bons esprits comme l'indispensable complément de l'éducation populaire, il appartient aux Sociétés savantes de province d'aider de leurs conseils et de favoriser, dans la mesure de leurs modestes ressources, tous les hommes de bonne volonté qui, pourvus d'une suffisante culture, possédant au moins les éléments de la méthode historique et désireux de chercher la vérité *pour elle-même*, interrogent le passé du plus humble village pour rattacher d'un lien plus étroit les souvenirs d'hier à l'action d'aujourd'hui et aux espérances de demain.





RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

PAR ces temps d'enquêtes variées où les journaux interrogent n'importe qui sur n'importe quoi, il était tout indiqué qu'une revue littéraire d'avant-garde eût l'idée de demander à ses lecteurs leur avis sur la situation des jeunes écrivains contemporains. Sont-ils victimes ou privilégiés ? victimes de l'encombrement de la route, de la férocité des concurrences, de l'âpreté avec laquelle les premiers occupants des sommets glorieux de la littérature défendent leurs positions, ou privilégiés par la multiplicité des journaux, des revues, des entreprises littéraires et théâtrales, des prix académiques ou autres, de toutes les estrades, en un mot, où chacun peut, à son tour, solliciter les applaudissements du public ? Avec plus de variété dans la forme, parfois amusante, que dans le fond, presque toutes les réponses oscillent, comme un balancier, d'un terme à l'autre de la

question. Ceux qui, même en jouant des coudes, n'ont pu encore se dégager de la presse des concurrents, prétendent que la plupart des succès sont dus à la fortune et à la réclame. D'autres, qui, sortis à grand'peine de la foule compacte, sont déjà parvenus à la notoriété, trouvent que si le monde littéraire n'est pas encore pour eux le paradis rêvé, du moins n'est-il pas cette géhenne dont on essaie par de sinistres prédictions, d'éloigner les débutants. Les vraies victimes, dit un correspondant malicieux, je croirais volontiers que ce sont les lecteurs des poètes ; mais il n'a pas réfléchi que les lecteurs des poètes, sauf, bien entendu, les membres des commissions académiques, sont des victimes bénévoles et par suite peu intéressantes. De toutes ces opinions qui n'ont même pas le mérite de l'originalité, car elles ne sont, ainsi que le fait remarquer un littérateur satisfait de son sort, que l'écho de plaintes séculaires, la plus judicieuse, à mon avis, est la suivante : le meilleur moyen de réussir est encore d'avoir du génie ou pour le moins, beaucoup de talent et même dans ces conditions, faut-il ne compter que sur la justice de l'incorruptible avenir.

Que nos candidats se rassurent, modestes dispensateurs d'une gloire fragile, aussi éphémère que notre immortalité académique, nous n'avons pas le droit d'exiger d'eux d'impeccables chefs-d'œuvre ; mais, d'un autre côté, pour ne pas mériter le reproche récemment adressé aux académies de province, de contribuer, par une indulgence coupable, à la décadence de la langue française, nous avons le devoir de leur imposer le respect des lois de la prosodie, et, à l'occasion, des règles de la syntaxe et même de l'orthographe. S'il ne s'agissait pour s'estimer poète, que de ressentir, devant la beauté, quelle qu'elle soit, une sorte de secousse nerveuse, accompagnée d'un vague émoi de l'âme, nous serions tous, à ce compte, plus ou moins poètes. Qui de nous, en effet, est insensible aux joies et aux douleurs humaines, aux sourires et aux larmes des choses, ***sunt***

lacrymæ rerum ? Qui de nous est indifférent aux délicates symphonies de couleurs des verdures printanières, aux fanfares cuivrées des rouges frondaisons automnales, à la fraîcheur virginale de l'aurore aux doigts de rose, aux somptueuses magnificences du couchant empourpré ? Mais ces émotions, il ne suffit pas de les traduire par des exclamations puériles, par ces rythmes incohérents et enfantins qu'ont essayé, en vain, heureusement, de mettre à la mode ceux qu'on a appelés les primitivistes, les balbutieurs et les professionnels du vagissement ; il ne suffit pas non plus, comme le sculpteur, dont parle Alphonse Daudet, de tracer et de modeler dans le vide avec son pouce des œuvres chimériques. Il n'y a de véritable artiste que celui qui sait rendre visibles aux autres, par les procédés appropriés à son art, les visions de son esprit, que celui dont la vibration intime se propage sans déformation autour de lui. Or, dans cette transmission de la pensée, il y a une part de métier et d'habileté technique. Racine écrivait, à propos de je ne sais plus quelle tragédie : j'ai terminé mon ouvrage, il ne me reste plus que les vers à composer ; mot profond, qui témoigne de la confiance que le grand poète avait en sa virtuosité. Mais pour atteindre à cette maîtrise de la forme, il est nécessaire déclare Théophile Gautier, d'avoir écrit des milliers de vers qu'on garde en portefeuille, avant d'en publier un seul. On apprend, en effet, à jouer de la lyre et des pipeaux champêtres, comme on apprend le violon ou la flûte, loin du public, par des exercices gradués et répétés. Lorsque Mme Miolan-Carvalho, qui fut l'interprète idéale du chant français, devait paraître un soir sur la scène de l'Opéra, elle passait la journée, non à revoir son rôle, mais à filer des sons et à perler des vocalises, pour être assurée que nulle défaillance vocale ne trahirait son inspiration. Je crains que plusieurs de nos neuf concurrents, avant de se produire dans le concert poétique que l'Académie offre annuellement aux amateurs éclairés de

a Ville d'Arras, n'aient pas fait suffisamment de gammes let de vocalises solitaires.

L'un d'entre eux qui a pris pour devise, *d'abord, encore, toujours*, ne s'est-il pas avisé d'emboucher la trompette épique, en l'honneur de Napoléon Ier. Le malheureux, dénué de toute notion de rythme, de mesure et d'harmonie, n'a tiré de cet instrument sonore et retentissant que des nasillements de bigophone et de mirliton.

Quand vous naquîtes, ô Napoléon,
En l'île Corse, à Ajaccio,
Votre pays était à la France
Mais seulement que depuis peu de temps ;
Le quinze d'août, quel jour d'espérance
Ce fut pour Lœtitia Ramolino ! etc., etc.

Ce n'est même pas de la prose ! Votre Commission a pensé qu'il était inutile de troubler par le moindre commentaire la joie de Madame Ramolino.

***

Voici maintenant un groupe de trois candidats réunis, non parce qu'il existe entre eux une ressemblance frappante mais précisément parce que l'absence de traits accentués et caractéristiques leur donne un certain air de famille.

facies non omnibus una,
Nec diversa tamen.

Je parierais volontiers que deux au moins sont de tout jeunes gens. Ils croient encore à l'influence secrète des Muses et les invoquent pieusement à la première page de leur manuscrit ; ils se complaisent dans les idées funèbres et vont cueillir sur les tombeaux leurs fleurs poétiques. Comme il faut être jeune pour trouver du charme à la confuse harmonie des sanglots et aux âcres parfums des couronnes mortuaires ! Lorsqu'on a franchi le point culminant de la vie et que, entraîné par le faix des ans, la déclivité

de la route et la vitesse acquise, on dévale la pente opposée, on cherche d'ordinaire à s'attarder aux rares fleurs qui bordent le chemin de plus en plus aride et à reculer le moment de l'arrivée au gîte fatal. Si on appelle la mort, c'est pour la prier poliment de prêter son aide à recharger le fardeau ; mais aux jeunes gens, les pensées lugubres semblent une admirable matière à amplifications poétiques et à développements lamartiniens.

Combien nos jeunes poètes seraient plus sages et plus près de la nature en suivant le conseil donné par Ronsard dans un de ses sonnets à Hélène

Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie.

et dans cette gracieuse strophe qui chante au fond de toutes les mémoires

Donc, si vous m'en croyez, Mignonne,
Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté
Cueillez, cueillez votre jeunesse

Le cri profondément humain de la jeunesse en face de la Mort, c'est la jeune captive d'André Chénier qui le profère.

O mort, tu peux attendre, éloigne, éloigne-toi
. . . .
Pour moi Palès encore a des asiles verts
Les amours des baisers, les muses des concerts,
Je ne veux pas mourir encore.

C'est tellement vrai que si votre Commission a cru pouvoir récompenser par des mentions honorables, ces deux concurrents mélancoliques c'est surtout, je dirai presque c'est seulement, l'un, dont l'épigraphe est : *audaces fortuna juvat* pour les deux pièces intitulées *Idylle* et *Bonheur* ; l'autre, qui a pris pour devise : *bonâ fide*, pour trois pièces de son recueil : *Le bouquet, Le baiser* et *La joie de vivre*. Donc, si vous m'en croyez, mes jeunes amis, cueillez votre

jeunesse, séchez vos larmes un peu factices et souvenez-vous que

S'il est des jours amers, il en est de si doux.

Le troisième candidat auquel nous vous demandons de décerner une mention honorable, paraît s'être proposé de rendre plus attrayants par le charme des vers, un certain nombre de chapitres des manuels d'instruction morale et civique : les inconvénients de la paresse, le retour au foyer natal du déraciné repentant, l'amour de la patrie, la calomnie, l'amitié, la solidarité. Il s'est efforcé, non sans succès parfois, de donner la vie à toutes ces abstractions ; dans une sorte de prosopopée qui ne manque pas d'une certaine allure, il a même évoqué de son sépulcre le légendaire Jacques Bonhomme. Quand ce tragique dieu lare, comme il l'appelle, surgit, montrant à ses descendants épouvantés l'empreinte jamais cicatrisée de ses fers, il lui dit :

.. écoute, ô martyr émergeant du tombeau,
Aïeul que je révère,
L'avenir nous sourit ; ni gibet, ni bourreau,
Ni fratricide guerre ;
Qu'aucun glaive ne sorte agressif du fourreau.

Pour mieux convaincre le vieux Jacques que tout est nouveau sous notre soleil, qu'il n'y a plus de jacqueries dans les campagnes, plus de protestations sanglantes contre la vie chère, plus de bourreaux et de guerres, que les échafauds sont renversés et que les glaives se rouillent dans les fourreaux, l'auteur a dû sans doute lire à l'aïeul vénéré quelques récents articles de journaux pris au hasard. Nous avons tenu compte au poète de la générosité de ses intentions.

***

Le livre de René d'Arras, trouvère du XVe siècle, retrouvé et traduit par un de ses descendants. Voilà, certes, un titre plein de promesses. Bien que notre ville ait été assez riche

de trouvères renommés pour que, au XIII[e] siècle, Dieu le père lui-même (s'il faut en croire un de ces poètes) soit descendu du Ciel pour assister aux joûtes poétiques du Puy d'Arras, il ne nous aurait pourtant pas déplu de voir encore s'accroître nos trésors littéraires. D'autre part, l'épigraphe du manuscrit : *Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez lui encore l'autre*, avait d'abord induit votre Commission à conjecturer qu'un des habitués de nos concours, auquel vous avez appliqué l'année dernière une médaille d'or, vous tendait la joue gauche avec une résignation évangélique.

A la lecture du recueil de ce pseudo René d'Arras, nul d'entre nous n'a reconnu la bonhomie enjouée, la malice souriante de l'auteur des *Fabliaux d'Antan*, qui, lui du moins avait pris ses modèles dans la belle période de notre littérature médiévale. Le René d'Arras, qu'on nous présente, n'est pas un trouvère lyrique et satirique du XIII[e] siècle, c'est un jongleur sentimental du XV[e], un de ces « rhétoricqueurs » de la Cour raffinée de Flandres et de Bourgogne, qui dédaigneux des formes simples d'antan, imaginent des complications de rythmes, des jeux imprévus de rimes et des procédés étranges de versification.

L'auteur regrette que le temps lui ait manqué pour nous donner des échantillons de pièces à formes fixes, à rimes empérières, couronnées, battelées, etc. Faut-il vraiment le regretter ? Ne vaut-il pas mieux laisser dormir dans le musée rétrospectif des antiquités littéraires, où on les a légitimement relégués, ces poèmes depuis longtemps momifiés ? Qu'est-ce que la sextine, par exemple, dont notre poète hasarde un spécimen ? C'est proprement de la quinte, et le mot n'est pas ici déplacé, de la sexte essence de bouts-rimés. Je ne crois pas que les Chinois, qui ont, chacun le sait, inventé les casse-tête, aient jamais rien imaginé de pareil. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'agencer six couplets de six vers décasyllabiques sur deux rimes ternaires, comme

fleur, visage, cœur, présage, malheur, corsage. qui reparaîtront en chaque sizain mais dans un ordre différent et rigoureusement déterminé. Comment l'inspiration peut-elle se déployer et même se mouvoir en ces cadres étroits, rigides et artificiels. Là triomphe seulement, et encore en cas de réussite, l'ingénieuse et longue patience d'un joueur de *puzzle,* le jeu anglais à la mode ; nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, que le génie n'est pas ainsi qu'on l'a prétendu, une longue patience.

En vain notre auteur encourage-t-il ses vers en leur disant :

Sautez, maîtres de gymnastique,
Troublants de verve et de gaieté ;
Confondez l'aimable critique
En montrant votre agilité.

Il a embarrassé ses gymnastes de tant d'entraves inutiles que souvent ils n'ont plus l'élasticité nécessaire pour franchir les obstacles accumulés comme à plaisir et exécuter leurs tours de voltige.

René d'Arras ne se borne pas à faire sauter ses strophes à travers les cerceaux des sextines, il sait aussi, selon sa propre expression « dextrement jongler avec des rimes ».

Si vous êtes contents et satisfaits de la réelle adresse du jongleur en ces exercices qu'il appelle « le jeu du poète » vous lui accorderez un petit bravo et une médaille de bronze.

Nous vous proposons également une médaille de bronze pour le concurrent dont le manuscrit porte la devise : *Idéal, amour-propre, travail.* Peut-être aurions nous été jusqu'à la la médaille d'argent sans les trop nombreuses fautes contre la prosodie qui émaillent cet envoi. Presque toutes proviennent d'une ignorance impardonnable de la quantité syllabique dans les diphtongues. Je dis : impardonnable, parce que si on n'a pas l'oreille suffisamment avertie par la pratique d'une exacte prononciation ou par la lecture à haute voix des modèles classiques, on peut trouver partout, à bon

marché, des manuels qui renseignent sur ces points spéciaux, le versificateur inexpérimenté. On y verrait, par exemple, que le verbe *suinter* n'a que deux syllabes, mais que les mots *impatient, balbutier, silencieux* en ont quatre et que la désinence *ion* dans les substantifs est toujours dissyllabique.

Faute d'appliquer ces règles si formelles que les poètes décadents les plus amorphes et les plus invertébrés n'ont pas osé les enfreindre, on compromet, comme dans le cas présent, par des vers déséquilibrés et boiteux l'ordonnance et le succès d'une œuvre estimable.

Le poète chante d'abord le charbon. Malgré son aridité apparente, ce sujet, par le mystère qui entoure encore la formation de la houille, par le souvenir immédiatement évoqué de la violence des révolutions et des convulsions terrestres qui ont enfoui et plissé les gisements carbonifères, reporte notre pensée vers les plus lointaines périodes géologiques. Une pareille évocation est du domaine de l'éloquence vous en avez eu la preuve convaincante en écoutant le discours de notre nouveau collègue, et aussi du domaine de la poésie ce que vous prouvera de son côté, mais de façon moins démonstrative l'essai de notre candidat.

Le poète est assis au coin de son feu.

Je regarde onduler joyeusement dans l'âtre,
Bloc de houille qui luit, tes feux follets ronflants,
Je vois le goudron noir, sous la flamme folâtre
Baver à chaque fente et glisser sur tes flancs...
Et ta voix chante encor, ta voix chante sans cesse...

Oui, dit le charbon,

Oui, je veux raconter en chantant mon histoire

Après avoir esquissé à grands traits, un peu chaotiques, comme les objets représentés, quelques paysages antédiluviens, il expose, à sa façon, mais non sans grandeur parfois, la genèse des houillères, et passe au déluge.

Une vague géante, en chaos d'avalanche,
Se rue en arrachant la végétation.

Je ne puis citer toutes les strophes de cette description ; le temps presse et d'ailleurs plusieurs d'entre-elles sont déparées par une insuffisance de rimes ou des erreurs syllabiques.

Le charbon termine sa chanson en invitant le mineur à chanter à son tour et l'idée, si simple pourtant de ce chant alterné a je ne sais quoi de vraiment poétique.

Sans se faire prier, le poète nous décrit l'aspect, l'activité et les dangers de la mine ; il nous peint la file interminable des ouvriers qui dans l'ombre froide des hivers, cheminent vers les puits

dont la clarté s'allume
En fluide auréole au bout de l'horizon...
Et la glace des nuits, qui couvre les ornières
S'effondre sous le poids de leurs souliers ferrés...

Puis, c'est le tableau attendu de la catastrophe de Courrières ; la descente des mineurs insoucieux du péril.

Ainsi que d'habitude accroupis dans la benne
Ils s'enfoncèrent tous pour leur sombre travail
. . . .
Mais la Mort surplombait ces noires fourmilières ;
Brusque, elle s'élança, dans un souffle de feu
. . . .
On s'en souvient toujours, mais on en parle peu.

La vie, en effet, a repris ses droits et la bataille continue contre les forces aveugles de la nature. Si le marin aime la mer dévorante, le vrai mineur aime malgré tout la fosse meurtrière.

Elle est parée, au soir, d'étoiles violettes,
Qui piquent dans la nuit leur petit point tremblant ;
Tandis qu'en son logis le mineur fait toilette
Et pense au lendemain de labeur qui s'apprête,
Car c'est le charbon noir qui lui fait le pain blanc.

Dans la pièce suivante, intitulée *Le râle,* où l'auteur nous dépeint une des plus fortes émotions de son enfance, la mort de l'aïeul, on retrouve les mêmes qualités et les mêmes

défauts : un plan un peu confus et des détails remarquables par l'énergie du trait et la vigueur du coloris.

Et la pâle lueur d'une lampe flottait
Comme un tissu léger où filtrent des ténèbres
Sur le râle lugubre et rauque qui grondait
. . . .
On eut dit que des doigts invisibles serraient
Lentement cette gorge où s'étranglaient des plaintes,
Et que ces doigts, toujours un peu plus fort, crispaient
Sur les rides du cou leurs sournoises étreintes.

Que notre poète soit doué d'une imagination vive et d'une sensibilité vibrante, cela n'est pas douteux, mais il est non moins certain qu'il ne connaît pas assez son métier pour réaliser correctement toutes ses conceptions. Or les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passent à la postérité, a dit Buffon, et j'ajouterai pour ceux qui visent moins haut et moins loin, ce sont aussi les seuls auxquels nous puissions réserver nos plus belles récompenses.

***

L'auteur des *Croquis villageois* nous prévient dans une sorte de devise-préface qu'il est « villageois, artisan et ami des choses champêtres ». Ne serait-il pas aussi meunier ? Cette question peut-être un peu indiscrète nous a été suggérée par le souvenir des *poésies rurales* couronnées l'année dernière. De part et d'autre, même inspiration, même facture, même attachement passionné au « patelin », pour emprunter au candidat un mot expressif que l'Académie française adoptera sans aucun doute, le jour où elle abordera la lettre P. de son dictionnaire.

En ce siècle de « déracinés » il est curieux et touchant d'entendre un poète affirmer que toute sa vie est rivée aux humbles destins de son petit village. Qu'il ait peu voyagé, qu'il n'ait pas parcouru les pays lointains

Et les cités d'Asie aux coupoles d'étain

rien de moins extraordinaire, mais ce qui est presque invraisemblable, il n'a pas visité Paris si proche, du moins il le déclare, et je le crois, car un poète ne ment jamais

L'illusion féconde habite dans son sein

et le résultat est souvent le même.

Ainsi enraciné au sol natal, que peut faire un villageois à l'intelligence éveillée, au cœur sensible, sinon songer et s'imprégner, je cite encore la devise-préface, de tout ce qu'il y a d'émouvant, de curieux et de pittoresque dans les choses champêtres. Avec tristesse, mais sans pédantisme amer, il constatera la dépopulation de sa chère campagne. L'unique rue du village est toujours là, l'abreuvoir au milieu et les vieux puits sur les côtés, mais

Aux deux rangs de maisons que de *tranchées* ouvertes

Qui sont de gais jardins ou des pâtures vertes !
Des pommiers sont plantés sur les foyers détruits ;
Je songe aux sucs sacrés dont sont gonflés leurs fruits
Et vois de souvenirs leurs branches recouvertes.

On a donc démoli, sans trêve ni merci ;
Mais pour bâtir, les bras ont été moins valides.
Où logent aujourd'hui ceux qui restaient ici ?

Oui, je sais que la mort a fait de nombreux vides ;
Mais les villes là-bas, sont encor plus avides !
Si les vieux sont partis, les fils s'en vont aussi !

Tout s'en va, tout se transforme, le dernier moulin à vent est sur le point de disparaître.

. . . .
Et dressant ses grands bras perclus,
Enorme croix inanimée
Le moulin à vent ne moud plus.

A voir le temps qui démantèle
Tous ses compagnons d'alentour,
Sans meunier et sans clientèle,
Il sent qu'approche aussi son tour.
On dira de lui : C'est la tour

Du vieux moulin, toute abîmée,
Là, bien des sacs furent moulus !...
Sa farine était renommée !
Le moulin à vent ne moud plus !

l'antique poêle

... coiffé d'un lourd couvercle
De fonte, par maints chocs aux trois quarts ébréché
Et sur trois maigres pieds en spirale perché

l'antique poêle, témoin familier des longues soirées d'hiver, et

Dont l'œil incandescent trouait l'obscurité

a été jeté à la ferraille et remplacé par un fourneau perfectionné et pourtant,

Combien d'habitués tu vis se réunir,
Vieux poêle, vers la nuit, après les tâches lourdes
Et venus par la bise, étendre leurs mains gourdes
Sur ton couvercle chaud comme pour te bénir.

Evidemment tout cela est fort mélancolique et votre Commission a pensé que ce ne serait pas trop d'une médaille d'argent pour consoler le poète et adoucir ses regrets.

***

Sous l'épigraphe bien locale : *Quand les Français rendront Arras*, un concurrent nous envoie quinze sonnets, qu'il intitule : *Pointes sèches de ma province.* Ce titre qui évoque l'idée du plus délicat et du plus velouté des procédés de gravure et qui, par conséquent, promet une série de petites estampes fines et gracieuses, risquerait d'être prétentieux, s'il n'était justifié par l'élégance du dessin et l'harmonie de la composition. Contrairement au villageois dont je viens de parler, l'auteur, bien que né dans le Pas-de-Calais, vit loin de sa petite patrie sans toutefois l'oublier.

Les soirs, dit-il,

Les soirs où je suis las de tumulte et d'effort
. . . .

Mon souvenir s'en va, musant à chaque porte,
Et je vois... et je ris... et c'est en quelque sorte
Tout un coin de terroir qui vit en raccourci.

Le voici ; tel un vieux parent dont les manies
Eveilleraient en nous de douces ironies
Et qu'on plaisante un peu parce qu'on l'aime aussi.

Nous sommes prévenus ; on va trouver dans ce groupe de sonnets des souvenirs affectueux et doucement ironiques du pays natal ; seulement, si la douce ironie est visible, l'affection ne se manifeste que par le retour intermittent de la pensée moqueuse du poète vers son petit patelin. Il faut aimer Paris jusque dans ses verrues, disait Montaigne, notre graveur à la pointe sèche semble aimer surtout les verrues de sa ville, parce qu'elles fournissent à sa verve, railleuse sans méchanceté, la matière de petits tableaux dans le genre de ceux d'un peintre bien connu dans notre région, le Lillois Jules Denneulen. Sont-ce des caricatures ? Non pas. Sont-ce des portraits ? Oui, sans doute, mais de ces portraits trop ressemblants, que les gens désintéressés regardent en souriant et trouvent parfaits, mais que le modèle refuse au photographe parce qu'ils ne sont pas flatteurs. Ce n'est généralement pas la faute du photographe.

En tout cas, je tiens à rassurer de suite les susceptibilités de notre auditoire arrageois. Il ne s'agit pas d'Arras. Ce n'est pas chez nous en effet que la rue a

... un air figé qui déconcerte
Et s'ouvre vers la place en un couloir étroit
Où l'herbe aux vieux pavés met une frange verte.

Ce n'est pas chez nous que

... chaque jour, après le déjeuner,
Au Café du Commerce, inséparable équipe,
L'adjoint, le percepteur avec l'adjoint voyer
Vont jouer la manille et fumer une pipe.

Ah ! leurs ruses de jeu, leur art de combiner ;
Leur mazagran, humé lentement, par principe.

Le jour décline, ils sont encore à cartonner,
Ne soufflant mot, subtils et graves, comme Œdipe !

On n'entend plus, parmi tous les bruits assoupis
Que le frôlis des fins cartons sur le tapis ;
Parfois... le tintement discret... d'une soucoupe.

Tout à coup, déchirant le calme vespéral,
Un rire éclate, un rire énorme et triomphal :
« Ah ah ! le manillon second, je vous le coupe ! »

Je puis donc, en toute sécurité, mesdames, vous lire le joli sonnet intitulé, *le jour des Visites*.

Le salon, ce jour là, s'emplit d'un bruit de ruche ;
Devant le thé fumant et les petits fours secs,
Quelques dames, avec des grâces de perruche,
Picorent leur prochain à joyeux coups de becs.

On flétrit les succès, mais on rit des échecs...
On daube sur la bonne... on cause fanfreluche,
Et tout en s'accablant de beaux salamalecs,
D'un coup d'œil incisif et sournois on s'épluche.

Mais le soir vient et c'est soudain un brouhaha.
« Chère amie, oh comment, vous nous quittez déjà ? »
Et des baisers qui chantent faux sur les frimousses.

Du beau salon, l'essaim des dames est parti ;
Alors, dans le silence, un ordre retentit :
« Marie, aidez-moi donc à remettre les housses. »

On remarquera la richesse et la rareté des rimes de ce sonnet. Boileau se félicitait, comme d'une prouesse, d'avoir pu accoupler deux mots en *ec* dans son épître au Roi sur le passage du Rhin.

Et partout sur le Whal, ainsi que sur le Lech
Le vers est en déroute et le poète à sec.

Notre sonnet en présente quatre et cette complication paraît avoir été pour la verve de l'auteur moins une gêne qu'un stimulant. Nous lui avons, en outre, été particulièrement reconnaissants d'avoir apporté une note juste et gaie

dans un concert où trop de lamentos ont attristé nos oreilles de leurs mélodies parfois douteuses et chevrottantes. Non pas, je le répète, que nous ayons la prétention d'empêcher nos candidats de pleurer, si cela leur fait plaisir, mais nous leur demandons au moins de pleurer en mesure et sans détonner. Nous avons, sous la réserve de votre approbation, récompensé par une médaille de vermeil le talent et la bonne humeur de notre spirituel compatriote.

J'ai réservé pour la fin le double envoi du neuvième concurrent : un poème et une œuvre en prose. Du poème, je dirai peu de chose. Le titre : *A propos du carnaval*, semblait annoncer cette sorte de fantaisie inquiète et inquiétante que favorisent, j'allais dire qu'autorisent le masque et le déguisement. Rien cependant de plus moral que l'histoire qui nous est contée. Par malheur, la moralité du dénouement ne ressort pas de façon très logique et très naturelle des incidents du récit, mais en est extraite par des moyens artificiels et un peu démodés. Voici les faits en deux mots. Un financier, au sortir de la Bourse, absorbé dans la supputation de ses bénéfices et préoccupé du grand bal costumé qu'il doit donner le soir en son hôtel repousse du geste

Un petit souffreteux qui gênait son chemin.

Après le bal,

Le financier, ravi du succès de sa fête,
Fredonne encore un air du cotillon final ;
Il trouve qu'à son gré cette vie est parfaite
Et s'endort, au réveil du Paris matinal.

Jusqu'ici, rien à dire. C'est bien ainsi qu'en général les choses se passent. A peine endormi, le capitaliste a un rêve. C'est encore son droit. Il revoit le petit souffreteux en compagnie d'une foule de misérables, et voici que par surcroît

... la Faim, le Froid, cent misères pour une,
Défilant sous ses yeux en hideux bataillons,
Troublent ce favori constant de la fortune,
Qui blêmit en voyant passer tant de haillons.

Par un contraste qui n'a rien d'anormal dans les songes, à ces sombres tableaux, succède la vision d'un domaine enchanteur.

> C'est partout la richesse et partout l'abondance,
> Ce qui doit rendre bon et ce qui rend joyeux.

Il demande quel est le propriétaire de cet Eldorado ; un passant lui dit

> Le nom qu'il veut savoir et ce nom, c'est le sien.

A cette déclaration, peu imprévue pourtant, il tressaute et... s'éveille. Puis il prend la résolution de ne plus visiter le monde où l'on s'amuse qu'après avoir parcouru, en semant l'or, le monde où l'on a faim.

Mais ici, je crois bien que c'est l'auteur qui continue à rêver, car il est peu vraisemblable que jamais financier se soit aussi radicalement converti pour avoir mal dormi après une soirée agitée.

Ce poème est d'une irréprochable correction, toutefois la substitution systématique des termes abstraits et généraux, dont Buffon, il est vrai, conseillait l'emploi, aux mots concrets, vivants et pittoresques donne à l'ensemble du récit l'aspect distingué, si l'on veut, mais un peu flou et sans grand relief d'un vieux pastel. Je doute que le vague défilé de ces ombres impalpables que le poète appelle la Faim, le Froid, et cent autres misères, produise l'impression d'horreur d'une simple estampe de Callot ou de Goya et suffise à attendrir le cœur d'un vrai financier.

Mais ne chicanons pas l'auteur sur ses procédés poétiques car il va immédiatement nous démontrer, dans une intéressante étude en prose sur Gui Patin que sa plume alerte et souple est capable de tracer des images aussi plastiques, aussi représentatives des personnes et des choses que les peintures des Parnassiens.

Nul portrait n'est plus digne que celui du célèbre Doyen de la Faculté de médecine de Paris de fixer l'attention et de tenter

le talent d'un artiste. La vaste correspondance de Gui Patin, où éclate la fougue primesautière d'un génie malicieux, reflète comme un miroir, mais comme un miroir trop souvent déformateur toute la première moitié du XVII[e] siècle. Or, n'est-ce pas un des moments les plus curieux de notre histoire que cette période de transition entre le XVI[e] siècle et le siècle de Louis XIV ; entre le XVI[e] siècle où dans la mêlée ardente et confuse des opinions littéraires, politiques et religieuses, de libres esprits se servant d'armes inconnues jusque là, qu'ils ont inventées et forgées à leur usage, créent des œuvres rebelles à toute classification et le siècle de Louis XIV, où règnent l'ordre et la régularilé, l'étiquette et la hiérarchie, aussi bien dans les lettres qu'à la Cour et à la ville. Gui Patin est bien le représentant de cette période intermédiaire où les éléments anarchistes et désordonnés se fondent peu à peu dans l'équilibre et l'harmonie du génie français, fait de mesure et de clarté. Ni précurseur, ni rétrograde, il est en politique, monarchiste avéré mais antiministériel et frondeur; en religion, orthodoxe au fond, mais d'une orthodoxie raisonneuse qui parut à beaucoup de ses contemporains se résumer en ce bref symbole : je crois en Dieu, amen ; de plus, ennemi des moines ligueurs et autres ; en médecine, disciple fervent d'Hippocrate et de Galien, humoriste (1) convaincu et conséquemment partisan enthousiaste du purgatif et de la divine saignée, mais adversaire irréconciliable de l'antimoine, de l'émétique et des nouveautés pharmaceutiques. En même temps que Malherbe s'efforçait de *dégasconner* la Cour, Gui Patin se donne la tâche de *décharlataniser* la médecine. A cet égard il fut pour Molière, un auxiliaire inattendu et il serait difficile de dire lequel du docteur ou du poète accabla des sarcasmes les plus virulents et des lazzis les plus comiques les malheureux apothicaires.

(1) Au sens médical.

Il ne peut entrer dans ma pensée d'exposer à vos yeux tous les contrastes qui se heurtent en cette personnalité ondoyante et diverse; il me faudrait pour cela vous lire entièrement l'œuvre qui nous a été soumise, œuvre aussi remarquable par la belle ordonnance du sujet que par l'agrément et l'éclat du style. Cette étude, qui se présente à nous sous la forme très soignée d'un discours d'apparat, d'un discours de distribution de prix peut-être, contient sur Guy Patin, tout ce qu'il est essentiel que les honnêtes gens, comme on disait au XVIIe siècle, en connaissent. C'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Votre Commission a l'unanimité vous propose de décerner une médaille de bronze au poème et une médaille de vermeil au travail en prose intitulé : *Un Nordiste.*





RAPPORT

SUR UNE

ÉTUDE DE PÉDAGOGIE

PAR

M. J. SION

Membre résidant

MESSIEURS,

PARMI les questions sociales qui préoccupent l'opinion publique depuis de longues années, l'une des plus importantes, à coup sûr, est celle de la dépopulation des campagnes. Bien des remèdes ont déjà été proposés de divers côtés; les Mémoires mêmes de notre Société contiennent, à cet égard, des études extrêmement intéressantes du colonel Repécaud, études qui restent d'actualité bien qu'elles datent de 1849. Bon nombre d'économistes, d'hommes politiques, de membres de l'enseignement estiment que l'une des premières mesures à prendre consisterait dans la transformation de l'école élémentaire et de ses programmes. C'est la pensée que nous retrouvons dans un mémoire envoyé cette année, à l'Académie, sous le titre : L'école rurale de l'avenir.

L'auteur suppose le problème résolu : l'école qui doit retenir à leurs foyers les fils et les filles de nos paysans est

créée, fonctionne, est sûre de son lendemain. Si nous voulons en voir un spécimen, nous n'avons qu'à aller avec lui, à Valbois, village baigné par une charmante riviérette, l'Aiguebelle. Il nous présentera à l'instituteur, son ancien maître, qui nous permettra de nous rendre compte de la vie, ne disons pas simplement de l'école, mais de l'école-ferme. Les enfants des deux sexes s'y trouvent réunis comme dans une famille agrandie. C'est la femme de l'instituteur, institutrice comme lui, qui se charge des plus jeunes ; lui-même prend les élèves à neuf ans et les garde jusqu'à treize ans, en se réservant de continuer leur éducation au cours d'adultes. Le temps de la classe est réparti entre les exercices purement scolaires et les travaux de la ferme. Le matin, avant l'entrée en classe, on passe une revue générale de l'exploitation : les fillettes, au jardin, sous la surveillance de l'institutrice ; les garçons dans les étables, dans la cour, dans les granges. En un instant, tout est propre et en ordre. Les exercices purement scolaires viennent ensuite. Chaque jour, un temps plus ou moins considérable selon les saisons et les circonstances est réservé aux travaux de la ferme, du jardin et des champs. Les enfants sont initiés aux meilleures pratiques agricoles et ménagères : choix des variétés et sélection des semences, culture des légumes, soins à donner à la basse-cour, fabrication du beurre et du fromage, etc.

Une question vient à l'esprit du visiteur : comment faire une part aussi considérable à la pratique et laisser aux études le temps qu'elles réclament ? Notre innovateur n'est pas embarrassé pour cela. Il ne s'astreint pas à suivre les programmes officiels et à conduire des élèves au certificat d'études : les matières d'enseignement sont réduites au strict nécessaire. Pour les enfants de six à neuf ans, il admet la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe et accorde une grande place aux exercices d'observation, d'intelligence et de langage. Lorsque ces élèves passent dans sa propre classe, il continue leur instruction sous le rapport de la

langue française, de l'arithmétique et du système métrique. Il y ajoute des notions très simples de botanique et d'histoire naturelle appliquées à l'agriculture. Pour ce qui est de l'histoire, de la géographie, de l'instruction civique et de la morale, il se contente de lectures spéciales, qu'il reprendra au cours d'adultes. Mais, d'un bout à l'autre de la scolarité, « toutes les leçons, tous les devoirs portent l'empreinte de la vie rurale, tout est orienté vers l'amour de la terre, de la nature, du pays natal ».

Les résultats sont excellents. Les jeunes gens et les jeunes filles emportent de l'école-ferme une instruction sinon étendue du moins suffisamment réfléchie, des notions ménagères et agricoles vraiment sérieuses, le goût et l'habitude des travaux de la ferme et des champs, un vif désir de contribuer à la prospérité de la maison paternelle.

Comment l'instituteur de Valbois est-il parvenu à réaliser une pareille entreprise ? D'une manière bien simple. Ancien élève d'une école normale et d'une école pratique d'agriculture, il avait les connaissances nécessaires pour diriger une école et une ferme. Chose non moins précieuse, il possédait, dans le village même, une petite exploitation agricole d'une douzaine d'hectares. L'administration se montra envers lui d'une extrême bienveillance ; elle le nomma dans sa propre commune, autorisa l'abandon de la vieille école et permit la construction de nouvelles classes dans le jardin de la ferme. D'autre part, sa femme, institutrice, partageait ses goûts et secondait vaillamment ses efforts.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'analyse du mémoire qui nous a été soumis. Nous ne pouvons que nous réjouir en constatant que l'un des candidats à nos récompenses ait pris comme thèse une question sociale d'une réelle gravité. Quant à l'école rurale, telle que l'a conçue notre auteur, elle pourrait assurément rendre de grands services et contribuer, dans une certaine mesure, à enrayer l'exode des habitants des campagnes. Ce n'est ni le moment ni le lieu de discuter

la composition des programmes officiels et de rechercher leur effet sur l'éducation des jeunes paysans ; mais il nous est permis de penser que le programme de l'enseignement théorique et pratique tel qu'il est appliqué à l'école de Valbois, mérite, au moins dans ses traits essentiels, de retenir l'attention de ceux que préoccupe l'instruction professionnelle de l'ouvrier rural.

Le mémoire lui-même est écrit en un style assez facile, d'une lecture attachante. On y trouve des idées générales et des réflexions personnelles dont on ne peut méconnaître la portée. Je me bornerai à ce court extrait. Après avoir dit que les enfants ne sont pas reçus à l'école avant six ans, l'auteur écrit : « Je n'ai pas voulu enlever aux mères, premières » éducatrices, les tout jeunes enfants. Je suis l'adversaire » résolu de cette main mise sur la jeunesse, qui consiste à » prendre l'enfant dès son plus jeune âge et à le tenir éloigné » de sa famille du matin au soir. La mère se désintéresse » de ses enfants, le père ne les connait plus. C'est un véri- » table attentat contre la vie de famille, c'est la socialisation » de l'enfance. » N'y aurait-il pas là une vérité vraiment inquiétante ? L'expression en est peut-être trop forte, mais elle traduit une conviction très profonde, qui ne peut résulter que de l'observation des faits et d'une longue expérience.

La Commission a examiné ce travail avec tout le soin qu'impose une œuvre de bonne foi. Elle a été d'avis que si l'auteur a fait une description vraiment intéressante de l'école-ferme de Valbois telle que son imagination la lui a présentée, il n'a pas recherché les moyens de fonder, d'une manière générale, « l'école rurale de l'avenir ». L'instituteur de Valbois est dans des conditions absolument spéciales, quant à ses titres, à sa situation de famille, à ses ressources, aux liens qui l'unissent à la commune, à la confiance dont il est l'objet. Ce qu'il fallait étudier, c'était la formation de l'instituteur et l'organisation de l'école rurale, telles que les ois peuvent les régler pour tout le pays. Quelle doit être

l'éducation pédagogique et agricole de l'instituteur de campagne ? Comment assurer son éducation à ce doubie point de vue ? Annexera-t-on une école d'agriculture à chaque école normale ? Ira-t-on jusqu'à une spécialisation complète et rangera-t-on dans des catégories différentes l'instituteur urbain et l'instituteur rural ? Et au village, où l'installation matérielle de l'école est parfois si défectueuse, comment arrivera-t-on à organiser l'école tout à la fois ménagère et agricole ? Est-il possible, dans le peu de temps que les enfants passent en classe, de leur enseigner les éléments d'instruction générale, des notions spéciales et la pratique d'un métier qui réclame des aptitudes variées ? Comment créer l'enseignement post-scolaire lorsque l'école ordinaire laisse déjà à désirer sous le rapport de la fréquentation des enfants et du recrutement des maîtres ?

En résumé, la Commission a estimé que l'auteur n'a pas envisagé les côtés les plus complexes et les plus difficiles de la question. Néanmoins, elle a proposé de lui accorder une mention honorable, voulant par là récompenser son initiative et reconnaître la valeur de vues de détail qui attestent en lui une idée assez juste des besoins intellectuels et professionnels de nos enfants des campagnes.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. F. LEPRINCE-RINGUET

Membre résidant

MESSIEURS,

LES morts passent et bien vite ils sont oubliés. Le son de leur voix ne résonne plus à l'oreille, les traits de leur physionomie s'effacent du souvenir, et ce qu'il en reste bientôt pour nous, ce ne sont plus que leurs œuvres, lorsqu'ils en ont produit; œuvres où s'échangent leurs pensées, leurs actes ou leurs sentiments en une conversation muette, où la monotonie remplace l'émotion de la voix et du regard.

Plus favorisée dans vos mémoires, Messieurs, est sans doute cette figure austère, au regard droit, énergique et profond, dont la longue chevelure blanchissante, rejetée en arrière, dégageait un front noble chargé de pensées.

Oui, la figure très caractéristique de Mgr Doublet a eu le rare privilège de rester gravée dans notre souvenir et il me semble encore entendre cette voix fortement scandée, lançant du haut de la chaire de N.-D. des Ardents, mot par mot, lentement, clairement, sans apprêt inutile, la phrase précise qui faisait pénétrer dans l'auditoire, aux lumières d'une théologie sûre d'elle-même, les principes d'une morale absolue et intangible.

Et c'est bien parce que cette âme d'apôtre s'est obstinément fixée à l'infirmité morale de l'individu ou de la masse, qu'elle en a constamment approfondi les causes, qu'elle a toujours recherché dans les fondements mêmes du dogme et dans l'histoire de l'Église, les modèles qui lui convenaient, que toute cette grande unité de vie, rompue brutalement par la mort en pleine maturité, avait gravé de son empreinte l'unité de la figure, de l'expression, de la démarche qui le caractérisaient.

En évoquant ces souvenirs, je ne veux que traduire le sentiment d'admiration sincère que m'inspirait celui auquel j'ai le grand honneur et la charge excessive de succéder, trop brièvement, hélas! le sort en a ainsi décidé, dans votre Compagnie. Je sais qu'il ne m'appartient nullement d'apprécier l'œuvre du Maître, et, simple auditeur, je n'essaierai pas, rassurez-vous, de m'ériger ici en théologien.

Fils d'un employé des douanes, Mgr Doublet était né à Dunkerque le 3 décembre 1833; sa jeunesse se passa au Collège de Saint-Bertin de Saint-Omer, où il fit de brillantes études. Son goût pour l'enseignement et la prédication se manifestait bientôt : à l'âge de 22 ans, il était déjà professeur de seconde au Petit Séminaire d'Arras, fonction qu'il conserva encore après avoir été ordonné prêtre à 26 ans, le 2 juin 1860.

De 28 à 41 ans, pendant cette importante période de la vie où le jugement achève généralement de se former au frottement du monde, alors que le corps et l'esprit sont jeunes encore et capables de toute leur activité, nous trouvons l'abbé Doublet professeur au Grand Séminaire, où il enseignait l'Écriture Sainte et l'histoire de l'Église. Il semble qu'après un aussi long stage, toute sa vie dût s'écouler dans le professorat. Cependant, l'action, longtemps contenue, ne demandait qu'à se manifester : nommé, en 1876, curé-doyen du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, il y lutta pendant douze années pour la défense des droits de l'Église; il avait gagné le repos,

il rentra à Paris auprès des Dames de Sion, puis revint en 1895 se fixer à Arras comme chapelain de Notre-Dame des Ardents où la mort vint le surprendre.

Ainsi, pendant les cinquante années de son ministère, les circonstances amenèrent l'abbé Doublet à passer alternativement de la vie active qui était dans le fond de son caractère, à la vie de recueillement; là, peu en contact avec le monde, il continuait à travailler, non pas sur des abstractions, non pas sur des sujets qu'il n'avait plus sous les yeux et dont l'image eût risqué de se déformer loin des réalités, mais uniquement en puisant dans la terre classique une science toujours plus sûre d'elle-même, dont il devait utiliser plus tard la fertilisante semence.

Tout ou presque tout, en effet, dans les œuvres si nombreuses qu'il a laissées, marque le souci constant du but essentiel qu'il assignait à l'activité du prêtre, la prédication : *Saint Paul étudié en vue de la prédication; — Jésus-Christ, étudié en vue de la prédication dans Saint Thomas d'Aquin, — les Psaumes étudiés en vue de la prédication ; — l'Étude du Christianisme à l'usage des catéchismes; — le Guide du Prêtre dans ses prédications ;—les Richesses oratoires de saint Jean Chrysostôme réunies et disposées pour la prédication,* — voilà un total de dix-huit volumes dont le titre, volontairement trop long, renseigne moins sur le contenu même de l'ouvrage, qu'il n'insiste sur les motifs qui ont conduit l'auteur à l'écrire.

Parcourons ces ouvrages, le dernier notamment, où la méthode de travail de l'auteur a reçu sa forme la plus systématique ; nous voyons qu'il a disséqué l'œuvre diverse qu'il étudie pour la recomposer morceau par morceau suivant un plan unique et méthodiquement ordonné. Chaque phrase, détachée de son ambiance, est venue se coudre à une autre phrase provenant d'une autre source et se rapportant à un sujet voisin. Véritable exercice de *puzzle,* jeu bien dangereux et qui, en des mains moins consciencieuses, eût

laissé trop souvent déformer l'idée initiale; mais qui, de la part d'un maître aussi sûr et aussi expérimenté, permet, avec la pensée éparse d'une suite de discours, de faire un exposé sobre, didactique et complet d'une partie de la religion. Œuvre de compilation ingrate, s'il en est, et d'une patience qui déroute : « Rude travail, dit l'auteur lui-même, que celui de concilier notre éloquence française, nette et précise, avec l'ampleur orientale, et de réduire à des lignes bien déterminées les magnifiques écarts d'une pensée et d'une parole que les impromptus, les digressions et au besoin les redites n'effraient jamais ! » Ainsi suivons-nous pas à pas la construction aride dont l'auteur pourra se servir ensuite pour lui-même.

Avec quelques autres publications didactiques : *Les leçons d'Histoire ecclésiastique* et *Les Saints Évangiles commentés d'après la Tradition et les travaux récents,* cette œuvre met simplement au grand jour et d'une manière plus détaillée et plus complète qu'il n'en est généralement besoin, la méthode que chacun de nous doit employer lorsqu'il veut, des œuvres de ses devanciers, extraire une moëlle profitable à l'avancement de ses propres connaissances. Juger Mgr Doublet sur ses livres, c'est le voir sous le jour d'un travailleur acharné et peut-être un peu terre à terre, sans se rendre compte qu'ils ne constituent que les solides fondements de sa véritable œuvre, je veux dire celle qui n'est pas écrite : car, de sa longue prédication même, il ne reste rien en dehors d'une série de *Conférences aux Dames du Monde.* Ainsi Monseigneur Doublet s'était-il pénétré de cette observation de saint Thomas d'Aquin qu'il cite dans l'un de ses ouvrages : « L'écriture implique impuissance dans le docteur qui doit « y recourir; on écrit parce qu'on meurt, parce que la voix « doit s'éteindre et l'enseignement se glacer sur les lèvres. » L'Écriture, c'est la documentation, et c'est pourquoi la documentation paraît jouer un rôle prépondérant dans l'œuvre de Mgr Doublet, alors qu'en réalité l'éloquence de la chaire y a tenu la plus large part.

Ah! Messieurs! comme nous trouvons ici un homme différent du laborieux architecte de tout à l'heure!

La maison est édifiée, son armature de fer la rend inébranlable, mais elle est dissimulée dans l'épaisseur de la façade. Notre auteur a gravi les escaliers, il est arrivé à un observatoire élevé d'où ses yeux plongent sur le monde qui l'entoure, il en saisit les mouvements et les tendances, en pénètre les causes, en prévoit les effets. Le ciel est obscurci, un vent violent secoue et entraîne la masse, la tempête gronde. Mais du haut de l'observatoire un rayon éclatant projette sur quelques-uns la lumière du vrai et les arrête. Lumière crue, lumière violente, aux ombres sombres et dures : et pourtant la couleur demeure rigoureusement juste et les contours ne sont nullement déformés. Écoutez plutôt comment le curé de St-Omer traitait les Dames du Monde : « La femme, l'épouse, la mère, celle que Dieu chargeait de la mission divine de répandre la vie, de la donner large et généreuse... le père, que Dieu faisait maître de ses créations glorieuses, les époux qui se trouvent investis de la plus haute magistrature, de la plus essentielle mission, de qui Dieu et la société attendaient une vie féconde, ont trahi à la fois Dieu et les hommes, les espérances de l'éternité et la sécurité des temps. Au lieu de répandre la vie, ils l'ont refoulée vers un néant ignominieux... L'opulence dit : « De nombreux enfants dispersent trop le commun patrimoine, et le blason déchoit peu à peu de son antique splendeur. » L'aisance dit : « La fécondité nous réduira à la misère, ou nous écrasera sous un trop lourd travail. » La misère dit : « Si les bouches se multiplient, qui leur fournira le pain de chaque jour? » Hélas! le pays où ce langage est entendu est un pays mûr pour la décadence, la mort le gagne, il exhale comme une odeur de tombeau...

» Au lieu de s'accroître et de déborder en des colonisations puissantes, la France décroit, s'amoindrit; la solitude attriste ses campagnes, et quand l'étranger déverse sur elle

ses flots de guerriers, elle n'a plus assez de ses enfants pour garder ses frontières.

» Les époux coupables ne goûtent plus les joies pures et vraies de leur union, un poids mystérieux, un indéfinissable malaise les envahissent et ravagent leur égoïste existence...

» L'enfant qu'un calcul criminel a rendu unique, l'enfant qui devait concentrer toutes les richesses comme tout l'or de la famille, que de fois cet enfant est marqué d'un signe de mort!... Si la mort l'épargne, le vice s'en emparera. L'enfant unique sera l'enfant gâté, l'idole de ses parents, puis bientôt leur maître et leur tyran... Tu pleureras, pauvre mère, mais il sera trop tard! »

Au souffle religieux près, ne croirait-on pas entendre le coup de tocsin de Zola dans son beau livre de *Fécondité*. Or ceci a été imprimé dix-sept ans auparavant.

Si ce tableau n'est pas trop noir, et s'il est, hélas! de plus en plus exact, du moins ne pouvons-nous l'appliquer en aucune manière à cette industrie débordante qui, il y a soixante années seulement, s'est introduite du Nord dans le Pas-de-Calais, qui y a grandi et prospéré avec l'éclat que vous savez, et qui s'avance maintenant des plaines de Lens vers les collines de l'Artois et jusqu'aux portes de notre ville si calme,... j'ai dit l'industrie de la houille, qui est l'heureuse raison d'être de ma présence aujourd'hui en votre Compagnie et d'un séjour de plusieurs années dans cette bonne ville d'Arras.

En abordant ce sujet, je saluerai avec respect la mémoire de l'un de mes prédécesseurs du Corps des Mines, votre ancien collègue Sens, qui fut à l'aurore de la découverte du Bassin du Pas-de-Calais.

Partons ensemble, si vous le voulez bien, d'Arras par la route de Béthune. Un plateau monotone, légèrement montant, coupé d'une manière assez abrupte par deux vallées, celle de la Scarpe et celle de la Souchez, se termine à cette ligne de hauteurs boisées qui constituent les collines de

l'Artois et qui descendent du Boulonnais pour aller mourir à l'Est au plateau de Gavrelle.

Supposons que, par une heureuse circonstance, le soleil du printemps brille et que le temps soit clair, alors une descente raide nous fait apercevoir à 120 mètres en dessous de notre observatoire une plaine immense, estompée au loin des collines bleutées des environs de Cassel, aux premiers plans vert clair, parsemés de larges taches rouges; et devant nous à droite et à gauche, à perte de vue, l'œil est frappé par une multitude de constructions élancées gris de fer d'où s'élèvent des flocons de fumée noire. On a l'impression de la vie, de l'activité et du bien-être. Nous sommes au centre de la production houillère, je ne dirai pas, certes, la plus considérable, mais de beaucoup la plus intensive, la plus importante à surface égale qui soit au monde.

Et chaque jour ce sont de nouveaux corons qui s'élèvent. Aux anciennes files de casernes, uniformes et laides, ont fait place les maisons isolées ou en petits groupes, maisons variées de formes et de couleur mais presque toujours alignées comme un corps de troupe un jour de revue; jardins où de jeunes manches à balai, entourés de palissades, cherchent à légitimer les illusions louables du Touring Club : « *Travailleurs du pays noir,* les arbres sont la beauté de vos campagnes, protégez-les! » Enfin, tout ce dont l'art industriel est capable pour imiter avec plus de confort, mais moins d'imprévu et d'intimité, la modeste maisonnette aux murs badigeonnés de teintes claires, au toit onduleux, qui se plantait au hasard, contre un bouquet de vieux arbres, dans la sinuosité du petit chemin creux. Et l'armée des toits rouges ou gris envahit toujours de ses files serrées; les voilà maintenant 30,000 et chaque année en voit apparaitre un millier de plus.

Certes, le tableau n'est pas toujours aussi enchanteur. Souvent la pluie fouette, les nuages s'enfuient, les fumées déferlent, chassées par les vents du sud-ouest, le jour est à

peine levé ou la nuit est déjà venue, et sur les chemins bourbeux et suintant l'eau, les longues théories de mineurs se rendent dans une obscurité lugubre vers la fosse ou en reviennent la face noircie. Or, suivez ces nuages et ces fumées; les voyez-vous chevaucher les uns sur les autres? La surface, jadis plane et régulière devient toute ondulée. Un souffle en balaie une première tranche, la fumée s'élève à nouveau, et un souffle plus fort la rabat : et c'est l'image de ces chevauchées singulières qui se sont figées après l'époque houillère sur la surface de notre sol et qui reposent maintenant sous le manteau tranquille de la mer crétacée.

La montagne! Voilà le privilège — enviable pour un alpiniste — dont a joui, il y a bien longtemps, notre région d'Artois; il ne se manifeste plus que par un de ces caprices familiers à notre écorce, qui a fait surgir les collines actuelles sur les lignes de consolidation incomplète d'accidents antérieurs, et c'est dans le fond des travaux de mine qu'il faut maintenant en retrouver les débris.

Donc, à l'époque carboniférienne, dans un climat chaud, humide et riche en acide carbonique, vivait une flore puissante mais primitive. Cette flore a formé la houille. Le mode de formation de la houille peut être contesté, mais il n'est pas douteux que les végétaux n'en constituent l'essence originelle, bien qu'ils aient à peu près disparu des couches de charbon proprement dites. On en retrouve des traces au microscope. Leur désagrégation a dû se faire sous l'eau par l'action de micro-organismes sur la cellulose, laissant dégager de l'acide carbonique et du grisou, et produisant une substance humique et des bitumes.

De l'accumulation des débris végétaux se sont formées les couches de houille, nappes étendues et régulières, dont quelques-unes, dans notre région, se suivent sur des dizaines de kilomètres avec des épaisseurs à peu près constantes variant de quelques décimètres à plusieurs mètres.

Puis, les conditions météorologiques changeant, ou le

bassin s'enfonçant, des eaux courantes ont fait irruption, recouvrant les couches ainsi formées de matériaux d'apport, qui constituent leur toit, et, par une fréquente récurrence des phénomènes, de nouvelles couches sont venues se superposer aux anciennes. En même temps, l'écorce terrestre, ébranlée par la formation de chaines de montagnes, plus mince et plus flexible aussi que de nos jours, s'enfonçait sous le poids des matériaux accumulés et, par un phénomène général en géologie, les couches se déposaient en discordance les unes sur les autres et sur des surfaces de plus en plus débordantes vers le sud et vers l'ouest. Ainsi s'est constitué le Bassin du Pas de-Calais, probablement sur place.

A la fin de l'époque westphalienne, le Bassin avait une épaisseur considérable; il était bordé au sud par la haute chaîne hercynienne qui s'était formée pendant le dévonien. Les mouvements du sol se poursuivant, un grand ridement se produisit à sa surface, le massif hercynien s'avança vers la cuvette houillère et la replia à la manière du cahier dont l'écolier paresseux corne une série de feuillets; le solide terrain de la chaine se sépara du terrain houiller plus malléable et se mit à le recouvrir. Et le traîneau continuant sa marche vers le nord-est acheva d'entrainer le pli, amena la dislocation de la région demeurée en place, fit enfin, du malheureux ouvrage chiffonné et déchiré, une succession de paquets dont les pages glissaient les unes sur les autres.

Que devinrent les couches de houille, de schiste et de grès sous ce charroi brutal? Elles manifestèrent une singulière docilité : des surfaces, énormes pour l'exiguité de notre regard et de notre action, sont restées admirablement planes et régulières et des masses entières, après plusieurs kilomètres de transport, se retrouvent tellement belles, qu'il faut toute la confiance qu'inspire une géologie bien assise, à laquelle les noms de Marcel Bertrand, de M. Barrois et de M. Gosselet demeurent attachés, pour croire au sort

qu'elles ont subi. D'autres, surtout dans les parties plissées, se sont écoulées comme du plomb sous la pression ; la matière s'est conservée, mais telle couche qui a normalement deux mètres d'épaisseur atteint dix mètres au crochon, c'est-à-dire au point le plus aigu du pli, pour s'effilocher ensuite dans la partie renversée.

Bien singulier phénomène que cette plasticité de la croûte terrestre et des matériaux qui nous semblent maintenant si rigides. Effet d'une pression suffisamment élevée et peut-être aussi d'une action suffisamment lente !

La science de ces mouvements ne s'est ébauchée que dans la seconde moitié du siècle dernier et cependant, comme le rappelle si éloquemment M. Termier : « Les livres saints parlent beaucoup des montagnes. Ils en parlent souvent comme de quelque chose d'extrêmement mobile, comme de quelque chose qui peut couler à la façon de la cire, bondir à la façon des agneaux, courir vers la mer et s'y précipiter...» et ceci n'est pas moins admirable que le remarquable processus de la vie sur le Globe que décrit la *Genèse*.

Non seulement le Bassin du Pas-de-Calais ne s'est pas trop défavorablement ressenti des multiples mouvements qui l'ont secoué, mais je serais presque tenté de dire qu'ils ont contribué à l'accumulation de sa richesse : grâce au transport des régions du Midi sur celles du Nord, grâce à la superposition des écailles de charriage, il arrive que le riche faisceau de Dusouich, par exemple, se retrouve presque constamment au même niveau, immédiatement au-dessous du recouvrement de craie, tout en conservant dans chaque lambeau une inclinaison très favorable à l'exploitation.

Quant à la composition de la houille, elle a été influencée, soit par la nature des végétaux qui l'ont formée, soit par la profondeur où le dépôt s'est trouvé ultérieurement, soit par la température à laquelle il a été porté : dans l'ensemble, les faisceaux les plus anciens, c'est-à-dire les plus profonds, sont les plus maigres.

La teneur en matières volatiles descend à 9 ou 10 °/o pour l'extrême nord du Bassin ; en remontant la série des couches, elle s'élève progressivement, atteignant 30 et 35 °/o, et lorsqu'enfin, dans une même couche, on se dirige vers le sud, et surtout lorsqu'on passe aux terrains renversés, elle augmente encore de plusieurs unités, marquant une loi qui, en dépit d'anomalies locales, est extrêmement générale.

Vous savez que certaines couches de houille sont grisouteuses. Ce grisou, qui se retrouve du reste dans la distillation de toutes les houilles, par suite de quel phénomène est-il occlus dans les pores du charbon, s'il provient de la décomposition de la cellulose, alors que l'acide carbonique, qui devrait l'accompagner dans cette réaction, n'y figure qu'au voisinage de gisements métallifères, c'est ce qu'il n'est pas aisé d'expliquer. Toujours est-il qu'il se dégage, dans certaines régions, jusqu'à une vingtaine de mètres cubes de grisou à la tonne de houille et que ce dégagement croît généralement en profondeur. Mais ce sont là des chiffres très modestes encore par rapport à certains gisements du Centre ou des pays voisins. Ce dégagement paraît dépendre, d'après les travaux récents de M. Morin, de l'état de dislocation étendue dans lequel se trouve un gisement en exploitation et, par suite, dans une mesure plus large qu'on ne le supposait il y a quelques années, des variations barométriques qui modifient ses conditions d'écoulement, ou mieux des mouvements de l'écorce qui peuvent amener des dislocations nouvelles.

Je ne saurais parler du grisou sans dire un mot de la question des poussières que la terrible catastrophe, que vous avez tous présente à l'esprit, a si brutalement amenée au premier plan de nos préoccupations. Qu'est-ce au fond qu'un gisement de poussières? C'est en quelque sorte un gisement grisouteux à l'état solide, répandu sur le sol et sur les parois des galeries par les nécessités de l'exploitation ; s'il est assez ténu pour pouvoir entrer en suspension sous l'effet d'une

chasse d'air et pour offrir, au dégagement de ses matières volatiles sous l'action de la chaleur, une surface relative suffisammant étendue, il prend toutes les propriétés d'un gisement explosif gazeux. L'explosion est assez difficile à déclancher et c'est ce qui fait qu'on n'avait pas eu à s'en préoccuper en France; mais si une coïncidence de circonstances, en elles-mêmes très exceptionnelles, la provoque, elle s'étend avec la violence que vous savez. Les beaux travaux de M. Taffanel ont mis en lumière ce double phénomène, en même temps qu'ils ont permis d'en entrevoir le remède.

Le terrain houiller, sous sa forme actuelle, est compris entre la craie qui le recouvre d'un manteau de 150 mètres d'épaisseur moyenne et le calcaire carbonifère sur lequel il repose en discordance au nord du Bassin.

Les houilles grasses, qui en forment la partie supérieure, comprennent des faisceaux extrêmement denses et réguliers comptant 30 mètres de charbon sur une épaisseur totale de 700 mètres. C'est le faisceau de Dusouich, qui a fait et fait encore la fortune du centre du Bassin, suivi de celui d'Ernestine, presque aussi riche. Bien qu'avec un facies différent, les veines flambantes de la région de Bruay en sont, d'après les travaux de M. Zeiller, contemporaines et présentent une égale richesse avec une régularité plus grande encore. Au-dessous se trouve un paquet de terrains beaucoup moins riches en houille, sinon tout à fait stériles, où l'on ne connaît guère que 5 mètres de charbon sur une épaisseur de plus de 200 mètres. Enfin, l'extrême Nord redevient sensiblement meilleur et forme le faisceau maigre contenant à peu près 6 mètres de charbon sur une épaisseur de 250 mètres. La puissance totale de la formation connue paraît voisine de 1,500 métres.

Le nord du Bassin, jusqu'à un plan de chûte très net et très étendu qui s'appelle la faille Reumaux, est plissé mais en place; au sud, le faisceau de Dusouich a été transporté

jusqu'au voisinage de cette faille, au-dessus du faisceau demi-gras, le long des failles Rangonnieux et de Bully. Plus à l'ouest, le long de la faille de Ruitz, le faisceau flambant vient se butter à son tour contre les charbons demi-gras. Au sud, toute la formation se replie successivement, surmontée alors par ce paquet de terrains plus anciens, provenant du sud, qui a tant retardé la connaissance de l'extension méridionale du Bassin. Alors, sous les terrains anciens, la formation s'enfonce, assez lentement au droit de Liévin où la pente générale de la faille limite est de 15 à 20 °/₀, plus rapidement à l'Est et à l'Ouest où elle atteint 35 à 45 °/₀. C'est dans cette zone que s'étendent les nouvelles concessions, instituées voici trois ans, et dont les deux premiers sièges sont maintenant en creusement à Bouvigny et à Vimy.

Si le grand plissement du midi du Bassin est unique, et tout le fait présumer jusqu'ici, les profondeurs du gisement croîtront vite au midi, en même temps que les faisceaux recoupés deviendront moins riches. Alors le Bassin du Pas-de-Calais ressemblerait assez à une de ces omelettes aux confitures, bien ventrues dans le milieu, minces et sans sucrerie sur les bords. En enfants gourmands, nous nous sommes précipités sur la confiture; il nous restera encore l'œuf, et puis plus tard, il nous faudra râcler l'assiette.

Pour combien de temps en avons-nous ?

Personne jusqu'ici ne s'est beaucoup préoccupé de savoir si le faisceau maigre existe sous le faisceau gras actuellement connu, si le faisceau gras au lieu d'être identique au faisceau flambant se retrouve au-dessous de ce dernier. Mais ces hypothèses favorables n'apparaissent pas comme très probables et, à s'en tenir à ce que l'on connaît à peu près, il y avait peut-être cinq milliards de tonnes (peut-être moitié moins ou moitié plus) contenues dans notre omelette à l'origine. Depuis 60 ans, on en a déjà pris 400 millions,

mais cela ne représente que 20 années sur le pied actuel d'extraction de 20 millions de tonnes; que celle-ci continue à croître au taux moyen de 500,000 tonnes par an, qu'elle maintient depuis 20 ans, pendant 20 autres années encore, pour demeurer stationnaire ensuite, et dans quelque 150 ans, le Bassin du Pas-de-Calais ne sera plus que l'ombre de lui-même.

Messieurs, que ces considérations inquiétantes n'assombrissent pas trop notre front. C'est l'apanage de toutes choses d'être périssables ou du moins appelées à se transformer sans cesse. Que la France, déjà pauvre en houille, en devienne un jour dépourvue, cela n'est pas impossible, mais les ressources de la science sont inépuisables en surprises et jusqu'ici l'humanité, malgré sa multiplication colossale, n'a trop manqué de rien! Reposons-nous plutôt sur la brillante carrière de notre Bassin houiller et envisageons son avenir prochain.

Considérons que depuis douze années, lorsque votre collègue Alayrac, nous en donnait l'histoire si documentée, la production s'est accrue de 40 %; le personnel du fond et du jour, qui atteint 90,000, a augmenté de 60 % : cela marque une réduction de rendement de l'ouvrier, résultant tant de la diminution de son effort utile et de la durée de son travail qui est, comme vous le savez, descendue de 9 heures 1/2 à 8 heures, que de la nécessité d'exploiter des veines moins rémunératrices; le rendement journalier est tombé de 1,200 à 1,050 kilos pour l'ouvrier du fond et de 900 à 750 kilos pour l'ensemble du personnel, et cela malgré le développement de la puissance motrice installée qui a passé de 1,850 à 3,100 chevaux par 1,000 tonnes extraites journellement.

Cependant le salaire moyen de l'ouvrier augmentait de 20 % pour s'élever à 6 fr. 75 pour l'ouvrier à la veine, à 5 fr. 80 pour l'ouvrier du fond, à 3 fr. 95 pour celui du jour.

Le capital immobilisé de la Société la plus développée et

peut-être la plus progressive, la Société des Mines de Lens, est monté de 46 à 123 millions ou de 17 francs à la tonne à 34 francs : il a proportionnellement doublé.

Si dans ces conditions les dividendes globaux des Compagnies sont encore montés de 40 à 55 millions, se tenant toujours à près de 3 francs par tonne extraite, il faut en rechercher les causes dans l'augmentation du prix des charbons qui est passé en moyenne de 10 fr. 70, pour la période décennale immédiatement antérieure, à 14 fr. 40 pour la dernière et ne représente pas moins de 35 °/₀ d'augmentation. Preuve manifeste que toutes les modifications économiques d'un caractère un peu général ne retombent finalement que sur les consommateurs.

Depuis quelques années, la mécanique et l'électricité ont rivalisé de zèle pour rénover l'industrie houillère : le prodigieux développement des appareils centrifuges à grande vitesse (turbines à vapeur pour la production de la force, pompes et compresseurs pour son utilisation) a introduit l'alternateur, la dynamo et le transport d'énergie électrique.

Avec le groupe-tampon qui absorbe les à-coups de la cordée d'extraction, la machine d'extraction électrique peut détrôner par la sûreté de son fonctionnement la machine à vapeur. L'accumulateur Rateau, permettant d'emmagasiner économiquement la vapeur irrégulièrement déversée par les anciennes machines d'extraction et les autres machines des fosses, et la turbine à basse pression qui produit ensuite du courant électrique, ont donné de la valeur aux vapeurs d'échappement et doublé la puissance utile des anciennes installations de chaudières ; les progrès considérables réalisés dans l'industrie du coke ont permis de recueillir les sous-produits de la distillation de la houille, et d'en tirer dans de véritables usines de produits chimiques comme celles de Lens les substances les plus variées : ammoniaque, phénols, huiles lourdes, naphtaline et anthracène, benzols, benzines et toluène, d'où sortent engrais et antiseptiques,

huiles de graissage et essence à moteurs, matières colorantes et explosifs; et les gaz qui se dégagent en excès permettent encore de récupérer dans des moteurs 10 % de l'énergie contenue dans la houille.

Ainsi se sont constituées ces importantes centrales, dont la puissance actuellement installée dans le Bassin dépasse 75,000 chevaux et qui, jouissant de l'avantage que les mines ne travaillent que peu aux heures où la demande de l'industrie et de l'éclairage passe par son maximum, sont susceptibles d'un facteur de charge si élevé, profitent de conditions de production de l'énergie si favorables, qu'elles se présentent dans des conditions meilleures encore que les usines hydro-électriques. Et c'est pourquoi leur énergie débordante, prenant la voie des airs, étend ses ramifications non seulement jusqu'en notre ville, mais jusque dans tout le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme et l'Aisne.

Et comme si ce gigantesque travail ne suffisait pas à l'activité des charbonnages, nous voyons maintenant le minerai de fer s'unir au coke au point même de sa production, et dans quelques années le haut fourneau, la cornue et le laminoir joindront leurs fumées et leurs gerbes d'or aux vapeurs bleues ou rougeâtres qui s'élèvent des fours à coke...

L'idée ainsi s'élance
De notre âme en éveil sous le feu de l'effort,
Comme de la matière informe le fer sort
Ou la subtile essence.





RÉPONSE

au Discours de Réception

de M. F. LEPRINCE-RINGUET

Membre résidant

PAR

M. l'Abbé ROHART

Membre résidant

MONSIEUR,

QUE vous en semble? Le sourire du bouton, fraichement éclos au rayon du printemps et sous la caresse de sa brise bienfaisante, peut-il adoucir la triste mélancolie de la fleur disparue avant le temps, sous l'ardeur dévorante d'un soleil d'été? Les larmes de joie versées sur un berceau valent-elles les pleurs amers répandus sur un cercueil?

Pour moi, qui avais eu l'honneur de vous introduire dans notre vestibule d'entrée, voici qu'au moment où je vais vous installer à la salle du festin, je n'ai plus sur les lèvres que ces vers du poète, légèrement retouchés :

> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> Tu parus un jour et tu meurs!

Je serais donc tenté de voiler de crêpe le jour où vous êtes né à notre Compagnie, où vous lui avez été montré, plutôt

que donné, dans un écrin d'espérances et de promesses qui désormais devient le trésor et la gloire de Nancy. Ah! je le prévois, la nouvelle élue de votre cœur saura vous faire fête; mais sa joie ne rendra que plus vifs les regrets de vos collègues d'aujourd'hui et d'hier. Car à notre tristesse se mêle sûrement celle de votre vénéré prédécesseur, Monseigneur Doublet, que vous venez de louer si dignement et qui avait tressailli dans sa tombe à la pensée de celui qui avait hérité de son fauteuil académique, et qui devait si bien faire revivre la distinction de ses manières, l'élévation de son caractère, la fécondité de son intelligence, l'activité de tout son être pour la culture du vrai, du beau et du bien sous tous leurs aspects.

***

J'aimerais avec vous à rappeler et à célébrer la mémoire de notre collègue et à détailler la bibliothèque de ses œuvres. Mais je l'ai déjà fait en plusieurs circonstances. Et vous-même, vous vous êtes acquitté de cette tâche avec la compétence d'un théologien, assisté peut-être par la pieuse et délicate perspicacité d'une théologienne, à la finesse de laquelle rien ne pouvait échapper de ce qui caractérisait les écrits ou la parole de l'auteur, du penseur et du prédicateur qu'était Mgr Doublet. Je me contente donc d'associer mon hommage au vôtre, de proclamer bien haut sa profonde pénétration d'esprit, son érudition incomparable dans l'étude des Apôtres, des Pères, des Théologiens, des Ascètes dont il faisait sienne la doctrine, la mentalité et l'éloquence. Et je m'incline avec respect et émotion devant cette noble figure, comme on s'arrête, on médite et on prie devant l'image des aïeux dont la vie a été pétrie de grandeur de caractère, d'élévation d'idées, de passion d'idéal, et d'aspirations supérieures.

Ne le voyez-vous pas encore, abstrait et non distrait, se promenant dans les allées ombreuses de nos jardins,

recueilli et pensif, pour y méditer, y prier, s'y reposer, en compagnie des grands auteurs qu'il voulait approfondir, en conversation intime avec Dieu, qu'il se plaisait à admirer dans les manifestations de la nature, dans ses plantes et ses oiseaux, dans leur parure ou dans leurs chants. Car, s'il avait l'intelligence ouverte aux mystérieux problèmes de la science philosophique et théologique, il n'en était pas moins sensible aux beautés de la Nature et des Arts. La littérature, la peinture, la musique avaient le don de l'enthousiasmer et même de l'inspirer. Sa plume, si habile à tracer des pages finement enluminées, ne l'était pas moins à ciseler des hémistiches faits de cadence et de mélodie; car s'il aimait à enchâsser ses inspirations dans le cercle du mètre et de la rime, il savait aussi les plier aux exigences de la mesure et de l'harmonie. Et l'écho de nos Allées pourrait encore redire, avec la Musique du Génie qui l'inaugura, l'orchestration de son *Chant à Christophe Colomb et à ses compagnons partant à la découverte de terres nouvelles :*

« Matelots, fils des Flots,
Nous aimons notre navire, »

et saluant de loin avec le mousse de vigie, au regard perçant et à la voix claire :

« Terre, terre ! — Voilà là-bas la terre ! »

Fidèle disciple d'Euterpe, non seulement il en cultivait l'art, mais il en scrutait les mystères historiques : c'est ainsi qu'il fut l'inspirateur du travail le plus important dû à Loth sur les origines de la *Marseillaise,* qu'il revendiquait déjà pour un Audomarois, son compatriote, Grisons, maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Omer et directeur de la Maîtrise.

***

J'aurais encore à vous narrer mille souvenirs du littérateur, de l'artiste, du prédicateur, du causeur abondant et délicat. Mais, au lieu de vous détailler tous les traits de

cette fine physionomie, je préfère, devant cette figure austère et bonne, me laisser aller à la vague rêverie qu'inspire l'image de ceux qui sont loin ou qui ne sont plus, rêverie au cours de laquelle le souvenir est plus attendri, les larmes plus douces, les étreintes plus fortes et les baisers plus longs.

Dans ce vieillard qui passe, j'aime à saluer toute une période glorieuse, à vénérer l'ancien clergé, fait de dignité, de noblesse, de prestance et de bonté. Peut-être en avez-vous connu les dernières reliques, les Proyart, les Planque, les Robitaille, qui chez nous, dans notre Compagnie, ont cultivé les Arts, les Lettres et les Sciences. Représentants de l'autorité, sachant en imposer par leur âge, leur passé et leur nom, ils n'en étaient pas moins condescendants et affables pour les jeunes, les petits, les faibles et les humbles, allant vers eux, vers le peuple, non par commande et en utopistes, mais naturellement, parce qu'ils étaient bons et que la souffrance, sous quelque forme qu'elle se présentât, touchait leurs cœurs, ouvrait leur bourse, et en faisait des anges de consolation et de bienfaisance.

Dieu me garde de méconnaître notre siècle et d'en médire. J'en aime le renouveau, les élans, les généreuses aspirations. Mais j'adore le passé et ses reliques vivantes, à l'autel desquelles j'ai fait ma prière d'enfant, à genoux, les mains jointes, le front levé, le cœur ému et qui ont imprimé pour elles en mon âme le culte de leur mystérieuse bonté, jointe à une égale autorité.



Tels ont été vos prédécesseurs : tels vous les auriez fait revivre en vous, Monsieur, par cet ensemble de qualités dont nous n'avons entrevu que l'aurore, mais assez toutefois pour nous faire regretter la pleine lumière de votre midi, que vient d'ouvrir votre nomination d'ingénieur en chef pour l'arrondissement minéralogique de Nancy, à

l'heure précoce où le cadran solaire de votre existence ne projette pas encore son ombre sur le 40e degré de son cercle.

Mais vous étiez né homme de science, comme d'autres naissent littérateurs ou poètes; et sous votre plume algébriste, à Stanislas, on pouvait déjà deviner le fleuret du mineur. Aussi n'est-il pas étonnant de vous voir cueillir le diplôme d'élève-ingénieur, à l'âge où tant d'autres le contemplent encore de loin. Dès lors, vous êtes entré dans la carrière et c'est à pas de géant que vous la parcourez, en escaladant les classes successives avec l'agilité d'un Alpiniste qui ne connait ni distances, ni degrés, d'Alais à Nancy. Et comme si vous ne vous suffisiez pas à vous-même, c'est sur un second échafaudage scientifique ou économique que vous voulez asseoir votre home, avec les noms de Stourme et de Lefébure de Fourcy, tous deux gloire de l'Institut ou de nos grandes Ecoles. Sous de tels auspices le succès est assuré. Dans votre parterre scientifique les fleurs poussent, s'épanouissent à l'envi, et la première que vous y faites éclore c'est sur l'autel pour ainsi dire de l'humanité, je dis mieux, de la charité que vous voulez la déposer. Le grisou, voilà bien l'implacable adversaire du mineur : il le guette partout, à toute heure, il y a quelques jours à Saint-Étienne, hier même, mais moins cruel, chez nous à Nœux. C'est donc contre lui que doivent être tournés efforts, études, essais et préoccupations. C'est donc vers lui que vous allez droit, pour neutraliser l'étincelle électrique dans un milieu grisouteux, par l'étude des expériences dues au professeur Heise dans la galerie d'essais de Gelsenkirchen-Bismark, en Westphalie; tous les systèmes protecteurs de l'appareillage et des moteurs électriques y sont passés en revue, enveloppes closes. tamis, immersion dans l'huile et autres.

Toujours sous l'empire des mêmes préoccupations, ce sont les expériences anglaises sur les poussières de houille que vous suivez et étudiez à Altots et dont les *Annales des Mines* enregistrent les précieux résultats.

Ce matériel de l'exploitation ne saurait vous rester étranger, et l'emploi, avec sa description du marteau pneumatique fonctionnant à air comprimé, attire votre attention.



Si la partie technique vous est chère, le côté économique et social de toutes ces questions ne vous l'est pas moins, comme nous le révèle votre étude sur les institutions collectives du bassin de la Ruhr, celles surtout qui ont pour but d'assurer aux mineurs des avantages économiques et de faire progresser les conditions de sécurité auxquelles ils ont droit.

Le grisou avec ses explosions, leurs causes, leurs effets continuent à vous hanter jusqu'au jour terrible du 10 mars 1906 où, dans la fournaise de Courrières, au bruit des sanglots de tout un peuple, de toute la France, vous avez pu sur place, avec le calme du savant et la poignante émotion du chef, en constater le carnage en face de ces couches de débris sous lesquels sommeille la mort hideuse, où vous avez exploré, avec l'audace du sauveteur et le courage du héros, des amoncellements de cadavres et des montagnes d'éboulis, véritable exercice d'alpinisme souterrain et lugubre, auprès duquel vos randonnées sous le ciel de l'Extrême-Orient et aux sommets des Montagnes Rocheuses ne sont que distractions et délassements. Car, Monsieur, votre renommée a dépassé la chaîne des Cévennes et des collines d'Artois; elle a eu son retentissement sous la coupole de l'Académie des Sciences avec, vos communications diverses qui y ont été goûtées.

La France ne suffit plus à votre champ d'observations. On veut vous en offrir un plus vaste, et le Ministère des Affaires Étrangères va, en 1898, vous attacher à une Mission que le Crédit Lyonnais envoyait en Chine pour déterminer les ressources des provinces chinoises au point de vue industriel, et pour en enrichir, je l'espère, sa nombreuse

clientèle, comme vous avez enrichi les *Annales des Mines* avec votre étude géologique si remarquable sur le Nord de la Chine et son bassin houiller.

***

Désormais, Monsieur, vous êtes un explorateur mondial ; on vous retrouve dans tous les massifs, on aperçoit votre silhouette sur les plus hauts pics de l'Ancien et du Nouveau Monde, à quelques 3,000 mètres d'élévation ; sur la pointe du pic Donald, dont vous êtes le second à faire l'ascension, escaladant, au péril de votre vie, montagnes de rochers ou de glace, traversant defilés de neige, longeant gouffres et abimes.

L'ascension avait été pénible, et, comme l'écrit votre compagnon, M. Gordes attaché à la légation allemande de Pékin, c'est à votre énergie et à votre habileté, jointes d'ailleurs à l'effet d'un excellent déjeûner, que vous avez réussi à dépasser le record en hauteur dans l'ascension du pic Donald.

Vous avez pourtant besoin de descendre de ces crêtes pour aller vous reposer en pays moins montagneux et vous livrer en Norvège, dans le Jura et ailleurs à votre délassement de choix, le ski.

Mais la Chine avait eu vos premières amours, et c'est à elle que vous revenez, entonnant joyeusement le refrain :

« Ah ! oui, vraiment,
La Chine est un pays charmant
Qui doit vous plaire énormément. »

Aussi votre saison d'été vient-elle de se passer dans ce pays où vous semblez vouloir « vivre et mourir », dans un coin de la Sibérie, tout proche de la Mandchourie. Vous avez dû en rapporter, avec le résultat de vos fouilles, de vraies richesses géologiques et ethnologiques, destinées à compléter vos collections et les Archives des Mines.

*
* *

Nous nous étions consolés de votre longue absence, à la pensée qu'en nos séances hebdomadaires nous aurions pu, nous aussi, en profiter. Vous m'auriez éclairé sur bien des points de la Bible ou de l'Archéologie qui m'ont passionné. Nous aurions causé de Job dans le livre duquel on ne s'attendrait pas à trouver des observations dignes de figurer au rapport d'un ingénieur des Mines, des mines du moins que l'on retrouve si riches non en charbons, mais en minerais de fer, d'or, d'argent, de cuivre et d'étain, au pays d'Arabie, d'où, nous dit l'auteur biblique « se tire l'argent, où l'or est épuré, le fer est extrait de la terre, où la roche fondue donne le cuivre, où l'homme explore les abîmes, creuse une galerie, est suspendu et oscille, arrête l'écoulement des eaux et met au jour ce qui était caché. » Tel est le témoignage de Job que j'ai pu vérifier dans les anciennes mines de la presqu'île du Sinaï. Avec vous, j'aurais été heureux de refaire, au moins par le souvenir, l'excursion de l'Ouady Maghara, vers laquelle se reporte ma pensée.

Nous avons quitté Suez; nous avançons. Nous sommes en plein désert, calme, plat, lumineux, éblouissant, sous une chaleur étouffante, dans des sables brûlants, au milieu de rochers escarpés, où, en fait d'êtres vivants, on ne trouve que des serpents, des scorpions, des vipères, pour déboucher enfin dans l'Ouady Maghara, le défilé des cavernes ou souterrains, creusés par les Égyptiens pour l'exploitation des mines, commencée plus de 2000 ans avant l'ère chrétienne, sous Snefrou, le dernier roi de la III[e] dynastie, continuée, abandonnée et reprise jusqu'à la XII[e] dynastie. A peine entrés dans la mine, nous sommes obligés de ramper sur les mains et les genoux sous un toit très bas, couvert de marques irrégulières, pratiquées avec la pointe de quelque instrument analogue à la pointerolle du mineur. Nous dépassons plusieurs piliers, ménagés dans la masse du rocher

pour soutenir le toit au-dessus des galeries de la mine. Ici, le chemin se rétrécit. Enveloppés des plus lugubres ténèbres, nous suivons le sentier « que l'oiseau de proie ne connait pas, que l'œil du vautour n'a pas aperçu » ; nous sommes suffoqués par l'odeur âcre et épaisse des chauves-souris qui nous frôlent le visage de leurs ailes visqueuses ; enfin, nous aboutissons à une vaste salle de vingt pieds de longueur, quatorze de largeur et cinq de hauteur. C'est dans l'épaisse couche de sable et de déblais qui recouvrait le sol, qu'on a retrouvé des éclats de silex, des marteaux de pierre, des fragments de bois appartenant à des outils brisés, des morceaux de bâton arrondis, en bois d'acacias, spécimens incontestables de l'outillage des mineurs de cette époque ; leur travail était éclairé par des lampes fumeuses qui étaient attachées aux parois des galeries et qui, en léchant les voûtes, y ont laissé leur empreinte en de longues traces noirâtres encore visibles.

Mais il est temps de quitter ces noirs enfers pour aller au dehors respirer un air plus pur, contempler un ciel plus serein.



Déjà les étoiles l'éclairent de leurs mille feux. Là-bas, j'en vois une qui monte à l'horizon : c'est la vôtre, Monsieur, apparue en notre ciel dès 1906.

Étoile de l'espérance, je te salue. Monte, monte encore, jusqu'à ce que, ayant atteint la première grandeur, tu viennes te fixer, symbole de l'honneur, sur cette poitrine si digne de te porter.



LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1911

HISTOIRE

—

Médaille d'or de 200 francs :

M. l'abbé Jules LEROUX, curé de Thiembronne.

—

Mention honorable :

M. R. FASQUELLE, instituteur à Lottinghem.

POÉSIE

—

Médaille de vermeil :

M. Louis MOREAU, rédacteur à la Préfecture de police; Secrétaire de la rédaction de la REVUE SEPTENTRIONALE.

—

Médaille d'argent :

M. A BERTRAND, à Foncquevillers.

—

Médaille de bronze :

MM. Paul FLAMEN, à Arras.

—

Émile LINGLIN, à Auchel (St-Pierre).

—

G.-B. de la DABINERIE, à Dunkerque.

—

Mention honorable :

MM. Paul HENRY, à Rœux.

—

Eugène PHALEMPIN, à Hermies.

—

Ed. ANDRIEU, instituteur à Lillers-Rieux.

LITTÉRATURE

—

Médaille de vermeil :

M. G.-B. de la DABINERIE, à Dunkerque.

HORS-PROGRAMME

—

Mention honorable :

M. E. LEGRAND, directeur d'école à Berck-Plage.

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1912

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE OU ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie géographique d'une commune.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie acccepterait cependant, d'auteurs étrangers, des poésies ou des compositions se rapportant à la région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas de-Calais.

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 fr. provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie. Toutefois le lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera, par ce fait, mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1912. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 7 octobre 1911.

Le Président,
G. ACREMANT.

Le Secrétaire-Général,
BARON A. CAVROIS DE SATERNAULT.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. G. Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques.*

Chancelier :

M. le Chanoine Rambure, Pro-recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille.

Vice-Chancelier :

M. G. Sens, ✱, ✠, Secrétaire-Général de la *Commission des Monuments historiques.*

Secrétaire-Général :

M. A. Cavrois de Saternault (le baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. F. Blondel, ✠, ingénieur civil.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. F. Lennel, O. ✿, Docteur ès-Lettres, Professeur de philosophie au Collège d'Arras.

Bibliothécaire adjoint :

M. Morel, O. ✿, Principal honoraire.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Pagnoul, ✻. O. ✪, Directeur honoraire de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
2. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
3. J. Guérard, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1879).
4. Em. Petit, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1883)
5. C. Rohart (le chanoine), ✪, ✢, Docteur en Théologie, Président de la *Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais* (1887).
6. E. Carlier, ✻, O. ✪, Inspecteur départemental honoraire de l'Assistance publique (1888).
7. L. Viltart, Avocat (1892).
8. L. Rambure (le chanoine), Pro-Recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille, Doyen de l'Eglise St-Nicolas (1893).
9. I. Hervin (le chanoine), Vicaire-général, (1893).
10. L. Duflot (le chanoine), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
11. G. Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
12. F. Blondel, ✠, Ingénieur civil (1895).

MM.

13. H. Boulangé, ancien Officier de marine (1897).
14. A. Brochart, Avocat (1898).
15. J. Viseur, ✱, Sénateur du Pas-de-Calais (1899).
16. J. Paris, Docteur en Droit, Avocat, Conseiller général (1899).
17. B. Lesueur de Moriamé, ✱, ✪ (1900).
18. A. Cavrois de Saternault (le Baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit (1902).
19. G. Sens, ✱, ✠, Secrétaire général de la *Commission des Monuments historiques* (1904).
20. J. Gerbore, ✪, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
21. H. Bedel, ✱, Chef de Bataillon du Génie en retraite (1906).
22. E. Morel, O. ✪, principal honoraire (1907).
23. G. Sion, ✱, O ✪, directeur honoraire d'Ecole normale (1909).
24. F. Lennel, O. ✪, Docteur ès-Lettres, Professeur de philosophie au Collège d'Arras (1910).
25. C. Guillemant (le chanoine), Vicaire général (1910).
26. A. Lestocquoy, Docteur en médécine (1910).
27. E. Plocq, ✱, Inspecteur principal honoraire des Chemins de fer du Nord (1911).
28. A. Tierny, Avocat (1911).
29. E. Bloquel, ancien Avoué (1911).
30. N. N.

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. J.-M. RICHARD, ✿, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

A. GUESNON, O. ✿, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1881).

LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).

ALAPETITE, O. ✱, Résident général de France à Tunis (1891).

DEPOTTER (le chanoine), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R (1893).

BOUCRY, O. ✿, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

J. CHAVANON, ✿, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, A. R. (1903).

CHOMER (le général), C. ✱, Commandant de Corps d'Armée à Besançon (1907).

F. LEPRINCE-RINGUET, Ingénieur en chef des Mines à Nancy, A.R (1911).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble, Membre de l'Institut (1881).

RUPIN, ✿, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

MASSY, O. ✿, ✱, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

LEURIDAN (l'Abbé), à Roubaix (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, O. ✪, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

MENCHE DE LOISNE (le comte), I. ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri POTEZ, ✪, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

BLED (le chanoine), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles-Sébastien LECONTE, ✱, Président du Tribunal de Dôle (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

LECIGNE (le chanoine), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

Mlle FRESNAYE, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. MACON, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis TATTEGRAIN, ✱, à Berck (1899).

DE BOISLECOMTE (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio VALENTI (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Rudolf BERGER, Docteur ès-Lettres, à Berlin (1900).

WILLOX (l'abbé), curé de Brebières (1900).

PLANCOUARD, à Berck-sur-Mer (1900).

Mlle Marie-Madeleine CARLIER, à Croisilles (1900)

MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).

FRANS, à Hénin-Liétard (1901).

DE LHOMEL, à Montreuil-sur-Mer (1901).

DAUMET, Archiviste paléographe à Paris (1901).

BLANCHOT, Statuaire à Paris (1901).

Mme Amélie MESUREUR, à Paris (1901).

MM. Paul TIERNY, Archiviste-Paléographe, à Siracourt (1901).

François BENOIT, Docteur ès-Lettres, fondateur d'un Institut de l'Art, à Lille (1902).

Henri PARENTY, ✻, Ingénieur à Lille (1903).

Alfred ROBAUT, Artiste-Lithographe, à Paris (1903).

Georges VALLÉE, Député du Pas-de-Calais à St-Georges (Pas-de-Calais) (1905).

Théophile RENAULT, Professeur au Lycée Chanzy, à Charleville (1905).

DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE (le vicomte), château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne (Marne) (1907).

DE LA CHARIE, château de Sainte-Austreberthe, par Hesdin (1908).

Charles HIRSCHAUER, Archiviste, Membre de l'Ecole de Rome (1908).

MAYEUR, Artiste-graveur, Grand Prix de Rome (1910).

E JALOUSTRE, Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand (1910).

L. CAILLET, Conservateur de la Bibliothèque de Limoges (1911).

SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles l'Académie échange ses publications

FRANCE :

Abbeville — Société d'Emulation.
Aire-sur-la-Lys. — Bibliothèque communale.
Aix. — Faculté de Droit.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Linnéenne du Nord de la France.
— Académie d'Amiens.
Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Annecy. — Société Florimontane d'Annecy.
Autun. — Société Eduenne.
Auaerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
— Société d'études historiques et scientifiques du département de l'Oise.
Besançon. — Académie de Besançon.
Béthune. — Bibliothèque communale.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société d'agriculture et de commerce de Normandie.

— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Calais. — Bibliothèque communale.

Cambrai. — Société d'Emulation.

— Bibliothèque communale.

Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Dijon. — Académie.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Grenoble. — Académie Delphinale.

Hâvre (Le). — Société Hâvraise d'études diverses.

Hesdin. — Bibliothèque communale.

Laon. — Société académique.

Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— Bibliothèque communale.

— Commission historique du dep[t] du Nord.

— Société archéologique du Nord.

Lille. — Comité flamand de France.
— Archives générales du département du Nord.
— Bibliothèque des Facultés libres, 60, boulevard Vauban.
— Société d'études de la Province de Cambrai.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.
Lyon. — Société littéraire.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière.
Macon. — Société d'histoire naturelle, 3, Place St-Pierre.
Mans (le). — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture du dép[t] de la Lozère.
Montpellier. — Société académique.
Nantes. -- Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société d'anthropologie.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale d'agriculture de France.
— Société des Antiquaires de France.
— Association scientifique de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'histoire de France.
— Bibliothèque Mazarine.
— Institut national de France.

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque de l'école des Chartes.
— Bibliothèque de la ville de Paris.
— Bibliothèque Ste-Geneviève.
— Musée Guimet.
— Argus des revues, 14 rue Drouot.
— Société française de numismatique, à la Sorbonne.
— Les Marches de l'Est.

Perpignan. — Société agricole, scientifique, littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.

Puy (le). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Reims. — Académie.

Roubaix. — Bibliothèque communale.
— Société d'Emulation.

St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dépt de la Loire.

St-Malo. — Société historique et archéologique.

St-Omer. — Bibliothèque communale.
— Société des Antiquaires de la Morinie.

St-Pol. — Bibliothèque communale.

St-Quentin. — Société académique.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Sens. — Société archéologique.

Soissons. — Société archéologique, scientifique et historique.

Toulon. — Académie du Var.

Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.

Toulouse. — Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
Tours. — Société française d'archéologie.
Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du dép[t] de l'Aube.
Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans (Drôme).
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Verdun. — Société philomatique.
Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts du dép[t] de Seine-et-Oise.

ÉTRANGER :

Anvers. — Académie d'archéologie.
Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique.
— Société d'Archéologie de Bruxelles.
Courtrai. — Cercle historique et archéologique.
Chicago. — The Chicago Academy of sciences.
Christiania. — Bibliothèque de l'Université royale.
Colmar. — Société d'histoire naturelle.
Columbus-Ohio. — The Ohio State University. Colombus Ohio America.
Enghien (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.
Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde.
Liège. — Société libre d'Emulation.
— Institut archéologique Liégeois.
Louvain. — Bibliothèque de l'Université de Louvain.
Madison. — The Wisconsin Academy. — Madison, Wis, U. S. A.

Manchester. — The Manchester literary and philosophical Society.

Maredsous. — Société Bénédictine de l'abbaye de Maredsous (Belgique).

Mons. — Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

— Société des Bibliophiles belges.

— Cercle archéologique.

Montevideo. — Anales del Museo Nacional. — Montevideo, Uruguay.

Munich (Bavière). — Monats-Berichte.

St-Louis (Missouri). — The Director of Missouri Botanical Garden. — St-Louis (Missouri), America.

St-Nicolas (Belgique). — Cercle archéologique du Pays de Waes.

Tournai. — Société historique et littéraire.

— Société académique.

Upsale. — Kongl. Universitets-Biblioteket i Upsala.

Washington. — Smithsonian Institution.

Wisconsin. — Academy of Sciences, Arts and Letters.

NOTE DE L'IMPRIMEUR

Les Membres de la Société ont droit à 25 exemplaires de toute publication parue dans le volume.

En sus des 25, le tirage à part est compté à raison de 6 fr. la 1/2 feuille ou 10 fr. la feuille pour 100 exemplaires, y compris la couverture.

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

II. — *Séance publique du 22 juin 1911.*

III. — *Séance publique du 26 octobre 1911*


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2608

